MEMOIRES DE MICHEL DE MAROLLES,

ABBE' DE VILLELOIN.

DIVISEZ EN TROIS PARTIES,

Contenant ce qu'il a vû de plus remarquable en sa vie, depuis l'année 1600.

Ses entretiens auec quelques-vns des plus sçauants hommes de son temps.

ET

Les Genealogies de quelques familles alliées dans la sienne, auec vne brieue description de la tres-illustre Maison de Mantouë & de Neuers.

Alteri viuas oportet, si tibi vis viuere.



A PARIS,
chez ANTOINE DE SOMMAVILLE, au Palais, en la Gallerie des Merciers, à l'Escu de France.

M. DC. LVI.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Ipſa varietate tentamus efficere, vt alia aliÿs, quædam fortaſſe omnibus placeant. Plinius Iunior lib. 4. Epiſt. 14.

A MES PROCHES,

Et à tous mes illuſtres Amis.

MESSIEVRS,

Ie ne ſçaurois vous donner vne meilleure marque de l'eſtime que ie fais de voſtre amitié, que de vous donner ma propre Vie : car c'eſt ainſi que ie puis appeller les Memoires que ie vous preſente, où i'ay eſſayé de raporter fidellement toutes les choſes que i'ay vuës : & ie m'y ſuis voulu depeindre aſſez naïuement, pour vous laiſſer vn portrait de moy tout entier, en vous contant mes habitudes & mes inclinations, auec vne bonne partie de ce qui eſt venu à ma connoiſſance depuis que ie ſuis au monde. Là, MESSIEVRS, vous vous trouuerez vous-meſmes. I'y parle de vous en diuerſes rencontres: i'y teſmoigne la paſſion que i'ay de vous honorer, & ie n'impoſe point : mais ie vous aſſeure que ſi vous pouuiez lire dans mon cœur, vous vous y verriez bien d'autre ſorte, ayant pour voſtre vertu, & pour toutes vos bonnes qualitez, des reſſentiments que ie ne ſçaurois exprimer de bouche ni par eſcrit ; quoy que ie vous

aye dit quelquesfois que ie porte mon cœur ſur mes lévres. Cependant vous auez eſté l'vn des principaux motifs de mon Ouurage, par le deſir que i'ay eu d'acquerir de la gloire, en publiant que vous m'auez donné part à voſtre bien-veillance, & que i'ay ioüi ſouuent de la douceur de voſtre entretien. Et certes, quand il n'y auroit eu que cela, ce ſeroit preſque aſſez pour le deſſein que ie me ſuis propoſé. Mais ie vous entretiendrai encore de bien d'autres choſes pour ne vous rien celer : & ie ne ſçay pas meſmes ſi vous ne me ferez point de reproches de vous en auoir trop dit. Me puis-je promettre que vous lirez volontiers les petites choſes de mon enfance ? Renouuellerai-je agreablement en voſtre ſouuenir les baſſeſſes du College ? Ay-je quelque choſe de meilleur à vous dire ? Qu'auez-vous à faire de tout ce que ie vous conterai de ma ieuneſſe ? Quelle rareté ſi grande y a-t-il dans toutes les choſes que i'ay vuës ? Et de quelles actions remarquables vous peut entretenir vn homme de lettres, qui n'a point fait de voyages, & qui ne s'eſt point embarraſſé dans les affaires du grand monde ? Au reſte, MESSIEVRS, ie puis croire que vous n'aurez pas grand ſouci d'apprendre quels ſont mes ſentiments, & que comme ma Philoſophie n'a point de charmes ſi merueilleux, qu'elle ſoit capable de vous toucher ; ie ne voy pas auſſi qu'il vous importe fort que ie vous die les noms des familles conſiderables à qui i'ay l'honneur d'appartenir. Voilà pourtant toute l'œconomie de mon Ouurage, que i'ay compoſé de memoire, ſans le ſecours d'aucun Liure, parce que i'ay crû n'en auoir pas beſoin. Mais s'il y a peu d'artifices, ie vous puis aſſeurer au moins, qu'il y a beaucoup de verités. Ce n'eſt pas que i'aye pretendu n' en detenir aucune dans le ſilence de celles que ie ſçay

i'auouë que i'en ſçay vn peu plus que ie n'en ai dit : mais la diſcretion n'en a pas deſiré dauantage de ma propre confeſſion : & puis tout le monde n'eſt pas capable de les receuoir & d'en profiter.

Apres tout, MESSIEVRS, ie ſuis aſſeuré qu'il n'y a rien de ſi nouueau, ni de ſi rare au monde, dont vous ne puiſſiez vous paſſer fort aiſément. Il y a peu de choſes neceſſaires dans tous les Liures : & pouruû qu'il y en ait quelques-vnes d'agreables & de diuertiſſantes pour vn honneſte entretien, ie croy que cela ſuffit. Peut-eſtre que le mien n'en ſera pas entierement denué : & ie ſerai raui que vous ayez la bonté de m'en dire vn iour voſtre auis.

Mes Proches, & entre-autres mes Neueux, me ſçauront peut-eſtre gré des choſes aſſez particulieres & honorables que ie dis de ceux dont nous ſommes ſortis ; ils connoiſtront les Maiſons importantes auſquelles nous auons l'honneur d'appartenir, prendront exemple, s'ils veulent, ſur la moderation de mon eſprit, & s'encourageront ſur le modelle de leur Ayeul à faire des actions qui ne dementent point la nobleſſe de leur extraction. Quant à mes Amis, ie les conjure de ſuporter mes defaux. Ie leur demande auſſi la grace de ne me liurer pas à la rigueur des Iuges impitoyables en matiere de Liures ; & de ne charger pas mon Ouurage de loüanges exceſſiues, ſi par hazard, il y auoit quelque choſe qui fuſt à leur gouſt : car ie ſçay le danger du precipice où ces ſortes de loüanges mettent ce qu'elles veulent éleuer trop haut. Oüi, MESSIEVRS, ſi i'en eſtois crû, ni vous ne dechireriez point ces petits Memoires, que i'ay bien voulu honorer de voſtre nom, ni vous n'en feriez point auſſi tant d'eſtat, par vn excez de voſtre ciuilité, que d'autres qui eſcriuent mieux

que moy s'en peuſſent offencer. Mais vous eſtes trop obligeants & trop iudicieux : & comme ie n'ay pas ſuiet de craindre le premier, i'en ai beaucoup moins de me défier du ſecond : car, pour en dire la verité, ce dernier danger ne menace que ces hautes teſtes dont la Renommée porte le nom & la gloire en tant de Regions, & il n'eſt redoutable que pour ces beaux Eſprits qui ont cent bouches qui parlent en leur faueur, & cent plumes qui celebrent tout ce qu'ils font.

I'ay adiouté à la fin de ces Memoires vn abbregé de la Genealogie des Princes de Mantouë, pour ſatisfaire à mes promeſſes, & à la curioſité de quelques-vns qui ont deſiré ſçauoir, comme cette Maiſon illuſtre deſcend des Anciens Roys de Lombardie, & meſmes du premier Roy de cette Dynaſtie, qui viuoit à la fin du cinquieſme ſiecle. Ce que i'en ai obſerué apres quelques autres, eſt aſſez digne de remarque, & pourroit plaire à ceux qui deſcendent d'vne ſi noble origine, s'ils eſtoient vn peu touchez de ces choſes-là; Mais les Grands qui ne donnent des marques de leur eſtime aux particuliers, qu'autant que ces particuliers ont plus ou moins de part en leurs faueurs qui ſont aſſez capricieuſes, n'en font point aujourd'huy d'eſtat, & ſe contentent le plus ſouuent de chimeres, qui ne ſubſiſtent que dans l'imagination, quoy qu'ils ſoufriroient mal-aiſément qu'on entrepriſt de iuſtifier le contraire. I'ay bien voulu ioindre encore à la Maiſon de Mantouë quelque choſe de celle de Neuers, parce qu'elle eſt fonduë dans celle-là, & que i'ay promis de montrer comme elle y eſt entrée, ayant paſſé depuis pluſieurs ſiecles par tant de generations & de familles diuerſes. Peut-eſtre que cette partie ne deplaira pas: et ce qui ſe trouue dans les autres, y eſt traité d'vne ma-

niere ſi ſerrée & ſi diuerſifiée, que ſi voſtre curioſité vous porte à le lire dans vn grand loiſir, i'oſe eſperer que l'ennuy que vous y pourriez apprehender, ne vous durera pas long-temps. Quoy qu'il en ſoit, ſi vous en prenez la peine, vous verrez ſi par la naiue repreſentation que ie vous offre de moy-meſme, vous iugerez encore vn peu digne de l'honneur de vos bonnes graces,

MESSIEVRS,

Voſtre tres-humble & tres-affectionné ſeruiteur, MICHEL DE MAROLLES, Abbé de Villeloin.

IE me ſuis oublié de vous dire que ie ne conſeille à pas vn de mes Proches ni de mes Amis, de s'appliquer comme i'ay fait à l'eſtude, & particulierement à compoſer des Liures, s'ils penſent que cela ſerue à leur gloire, ou à leur auancement. Ie ſuis perſuadé que de toutes les perſonnes de l'Eſtat, il n'y en a point de plus negligées que celles qui s'adonnent aux lettres : & le petit nombre des bien-heureux en ce genre-là, (ie n'en connois auiourd'huy que deux ou trois) ne doit point impoſer, ni faire de conſequence à tous les autres. Ie ſçai ce qui en eſt par ma propre experience, & par celle de quelques-vns de vous-& de pluſieurs qui ſont morts & que i'ay connus, ſans que ie m'imagine qu'on ait deſſein de me faire changer d'auis. Croyez-moy, Meſſieurs; pour pretendre aux faueurs de la fortune, il ne faut que ſe rendre vtile ou complaiſant à ceux qui ont beaucoup de credit & d'authorité, eſtre bien fait de ſa perſonne, flatter les Puiſſants, ſouffrir de leur part en riant toute ſorte d'injures & de mépris quand ils trouuent bon d'en vſer de la ſorte, ne ſe rebuter iamais de mille obſtacles qui ſe preſentent, auoir vn front d'airain & vn cœur de rocher, inſulter ſur les gens de bien perſecutez, dire rarement la verité, & paroiſtre deuot, meſmes auec ſcrupule, quoy que l'on abandonne toutes choſes pour ſes propres interets. Apres cela, tout le reſte eſt preſqu'inutile. Mais quoy qu'il en ſoit, ne faiſons point le mal afin qu'il en arriue du bien: Reuerons les Puiſſances ſouueraines auec tous les reſpects qui leur ſont dubs, & ſouuenons-nous que la courte durée de noſtre vie nous defend de conceuoir icy bas de longues eſperances, & que nos iours s'écoulent tandis que nous parlons.

Vitæ ſumma breuis, ſpem nos vetat inchoare longam,
Dum loquimur fugit inuida ætas.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR Grace & Priuilege du Roy, en datte du 31. de Decembre 1655. & ſigné par le Roy en ſon Conſeil, PELISSON FONTANIER: Il eſt permis à Meſſire MICHEL DE MAROLLES Abbé de Villeloin, de faire imprimer *Sa Vie, ou ſes Memoires*, Contenant ce qu'il a vû pendant ſa vie, depuis l'année 1600 iuſques à preſent: & ce durant le temps de dix ans entiers & conſecutifs, à commencer du iour que leſdits Memoires ſeront acheuez d'imprimer: & deffences ſont faites à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'en vendre, ny diſtribuer d'autre Impreſſion que de celle qu'il aura fait faire, ou celuy qui aura droit de luy, pendant ledit temps, ſous peine de trois mille liures d'amende, & autres peines mentionnées eſdites Lettres, qui ſont en vertu du preſent Extraict, tenuës pour bien & deuëment ſignifiées.

Et ledit Sieur DE MAROLLES a cedé & tranſporté le Priuilege mentionné cy-deſſus à ANTOINE DE SOMMAVILLE, Marchand Libraire à Paris, pour iouir du contenu en iceluy, ſuiuant l'accord fait entr'eux.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

Acheué d'imprimer le 5. Ianuier 1656.



MICHAEL DE MAROLLES
ABB. DE VILLELOIN *An. Æ. 48.*

LES MEMOIRES DE MICHEL DE MAROLLES, ABBE' DE VILLELOIN.

CONTENANT CE QV'IL A VEV de plus remarquable en ſa vie, depuis l'année mil ſix cens.

IE veux eſcrire moy meſme les particularitez de ma vie: ie diray le lieu d'où ie ſuis, les parens à qui ie doy ma naiſſance, les habitudes que i'ay euës, les occupations que ie me ſuis données, & les honneſtes gens que i'ay connus.

Ie nâquis en Touraine le vingt-deuxiéme iour de Iuillet de l'année 1600 le troiſieſme fils, & le quatrieſme enfant de Claude de Marolles, & d'Agathe de Chaſtillon ſon Eſpouſe, tous deux de familles nobles, l'vne du Dioceſe de Tours du meſme lieu dont ie porte le nom, aſſez connuë depuis plus de quatre cents ans, & l'autre du païs de Foreſts, où depuis cent cinquante ans, elle s'eſtoit tranſplantée du Languedoc d'où elle tire ſon origine.

Mon Pere, dont noſtre Hiſtoire de France fait quel-

que mention, & particulierement au ſuiet de ſon com-
1600. bat * aſſez memorable qu'il fit deuant Paris entre deux
puiſſantes armées cõtre L'Iſle-Mariuaut, le propre iour de
la mort du Roy Henry III. & par quelques ſeruices qu'il
a rendus en diuerſes occaſions, nâquit au meſme lieu de
Marolles l'an 1564. de Françoiſe d'Erian ſa Mere: &
Agathe de Chaſtillon à qui ie dois ma naiſſance, & les
principaux ſoins de mon education, vint au monde l'an
1571. l'ainée des Enfans du ſecond lict de Noel de Cha-
ſtillon Seigneur du Soleillan en Foreſts, & de Ieanne de
la Vuë ſon Eſpouſe, fille de Baltaſar de la Vuë & de Mag-
delaine du Puy, qui me donne l'honneur de l'alliance de
ces illuſtres Pierre & Iacques du Puy, ſi celebres pour leur
grand ſçauoir, comme ie ſuis redeuable à quelques autres
de mes Ayeules ou bis-Ayeules des alliances des Maiſons
d'Angenes, de Rets, de Vouhet, de Guenand, de Prie,
& d'Amboiſe, d'où nous pouuons tirer d'vn coſté les meſ-
mes deſcentes qui ont eſté induites pour la maiſon illu-
ſtre de la Rochepoſay.

* *Vray & ancien vſage des Duels par Daudiguier. Aubigni hiſt. Vniuerſ. du Pleix, de Serres. Matth. Pluuinel. la Colombiere. Mezeray.*

Mes parens.

Ie ne fus pas le dernier des Enfans de noſtre famille: comme il y en eut trois qui me deuancerent du ventre maternel, il y en eut trois autres qui me ſuiuirent dans le meſme ordre que ceux qui m'auoient deuancez, c'eſt à dire vne fille entre deux fils de l'vn & de l'autre coſté. Mais de ſept que nous eſtions, mon frere aîné appellé Claude qui fut nourry Page du Roy Henry IV. mourut en Italie depuis ſa ſortie de Page en l'aage de 17. ans, & deux autres, celuy qui eſtoit immediatement auant moy, appellé Gilles, & le dernier de tous nommé Charles, ne veſquirent que peu de mois; de ſorte que nous ne reſtames que quatre, feu mon frere plus jeune que moy d'vn an, ayant laiſſé pluſieurs Enfans de Ieanne de Menou ſa ſeconde femme, & mes ſœurs auſſi decedées apres auoir laiſſé vne aſſez nombreuſe poſterité: Mais de ces quatre, il ne reſte à preſent que moy ſeul, auec vn nombre aſſez conſiderable de Neveux & de Niepces.

Ma naiſſance.

I'ay touſiours ouy dire que ie dois en quelque ſorte ma

naiſſance aux plaintes que ma Mere faiſoit des lõgues abſences de mon Pere, qui eſtoit toûjours à la Cour, ou dans quelques emplois de guerre ou de voyages: car il eſt vray que ſi l'on mettoit bout à bout tout le tẽps qu'ils ont eſté enſemble en 36. ans qu'ils ont eſté mariez, ie ne croy pas qu'il s'en puſt trouuer deux entiers: & le plus long ſejour de mon Pere en ſa maiſon, n'eſtoit pas d'vn mois ou de deux; de ſorte qu'eſtant petit iuſques à l'aage de dix ans, ie ne le connoiſſois gueres que dans ſon portrait. Ce n'eſt pas qu'il n'euſt beaucoup d'eſtime pour ſa femme, & qu'il n'aimaſt aſſez ſa famille; mais ſon ambition & ſon courage ne luy permettoient pas de s'arreſter plus long-temps chez luy: & il n'eſtoit pas d'humeur, ny aſſez riche auſſi pour auoir touſiours ma Mere aupres de ſoy.

Mon Baptesme.

Quand ie vins au monde, il ne ſe trouua pas dans le païs; de ſorte que ſuiuant ſes ordres, il le falut attendre pour me baptiſer, ayant deſſein de ſe ſeruir de cette occaſion pour pacifier certain diferent qui s'eſtoit émû entre des perſonnes de qualité de la Prouince: Mais il n'en fut pas de beſoin: car les choſes s'acommoderent par vn autre moyen: & pour témoigner à M. du Gaſt lors Gouuerneur d'Amboiſe, qu'il le tenoit de ſes amis, il le pria de me tenir ſur les Fons, & de me donner ſon nom, m'ayant fait porter pour cet effet à vne maiſon appellée la Rochere que nous auions aupres d'Amboiſe. Madame de la Valiere, Charlote Adam, qui auoit eſté nourrie fille d'honneur de la Reine Louyſe, y fut conuiée pour eſtre la Maraine: & Michel du Gaſt depuis Marquis de Montgauguier me donna ſon nom.

Mon enfance.

Ma Mere qui ſe portoit alors fort bié, me voulut nourrir de ſon laict, & ie luy ay ouy dire bien des fois que ie n'eus iamais d'autre nourrice qu'elle, quoy qu'elle deuint groſſe bien toſt apres de Louys de Marolles mon frere puiſné qui a laiſſé les enfans dont i'ay tantoſt parlé; de ſorte que ie ne fus que neuf mois à la mammelle: & ſi on m'a voulu dire la verité, i'ay commencé à parler à la fin de ce terme là.

Deux ans apres i'eus vne grande maladie qui faillit 1602.

à m'emporter, & qui s'eſtant déchargée ſur l'œil gauche,
1602. m'en a ſi fort debilité la vuë, que bien qu'il n'y paroiſſe pas, ſi eſt-ce que ie n'en ay iamais vû aſſez clair pour diſcerner diſtinctement les objects. Vn Medecin du
Falaiſeau. Roy appellé Falaiſeau qui me guerit, augura des lors, à ce qu'on ma dit, aſſez fauorablement de moy, conſiderant la formation de ma teſte, & ayant égard à quelques regles de la phyſionomie, par leſquelles il iugea que i'eſtois pluſtoſt deſtiné à vne condition paiſible qu'à faire le métier penible & turbulent de ceux dont i'eſtois deſcendu. Ce qui fut poſſible vn ſujet à mes Parents de me deſtiner, comme ils firent bien-toſt depuis, à vne autre profeſſion que celle qu'ils auoient touſiours choiſie iuſques-là dans le dur métier des armes.

Ils eurent donc deſſein de me faire Abbé, ayant d'ailleurs vn Aiſné aſſez bien fait, qui donnoit de grandes eſperances de maintenir la famille, & iugerent à propos de faire mon Frere Louys plus ieune que moy d'vn an, Cheualier de Malthe.

Mes premieres inclinations. Cette penſée fut aſſez proportionnée à nos inclinations. Mon Aiſné eſtoit prudent & courageux, mon Cadet impatient, diſtrait, entreprenant & hardy : & bien que ie fuſſe aſſez gay, i'eſtois pourtant aſſez poſé, & autant amateur de liures & de peintures, que mes Freres l'eſtoient d'armes, d'eſpées, de Cheuaux, de chiens & d'équipage de chaſſe.

Ce ieune frere & moy fuſmes nourris enſemble iuſques à l'aage de neuf à dix ans : mais auec vne ſi grande difference d'humeur, qu'il ne s'eſt peut-eſtre iamais rien vû de pareil, de deux perſonnes ſi proches éleuées de meſme façon. Il me paroiſſoit haïr tout ce que i'aimois : le bruit qui luy donnoit de la ioye, me faiſoit peur : il ſe paſſionnoit pour la chaſſe, tandis que ie me laiſſois déia toucher aux douceurs de l'harmonie, auec vne auerſion que i'auois de ce qui luy plaiſoit ſi fort. Les contes qui ſe font aux petits enfans, m'entretenoient agreablement, & luy ne les pou-

uoit ſouffrir. I'apprenois dé-ja quelques leçons par cœur, & ie ſçauois lire que ie n'auois pas encore ſix ans, ayant auſſi formé comme de moy-meſme, ſur quelques lettres d'vne bonne Tante que i'auois, & que i'aimois infiniment, vne ſorte de caractere pour eſcrire, au lieu que mon frere auoit peu d'application à toutes ces choſes-là : mais en recompence, il paroiſſoit plus hardy que moy à ſe tenir à cheual, à tirer de l'arquebuſe, & à manier les armes. De-là vint qu'il ſe rendit beaucoup plus agreable que moy à nos Parents, qui le voyoient plus conforme à leur humeur, & à leur profeſſion, bien qu'ils euſſent fort ſouhaité qu'il euſt vn peu plus reüſſi aux choſes où i'auois acquis quelque auantage ſur luy.

Mais enfin on trouua bon de nous ſeparer : & mon frere qui certainement eſtoit bien fait, ayant la croix de Malthe, fut donné page à M. le Duc de Mayenne qui l'auoit demandé ; & mon Pere, dés l'année 1609. obtint du Roy Henry le Grand, le breuet d'vne petite Abbaye pour moy, appellée Baugerais de l'Ordre de Ciſteaux, à quatre lieuës de chez luy, de laquelle Meſſire Georges de Sorbiers Cheualier Seigneur des Pruneaux, grand Oncle de M. le Baron d'Heruaux auoit ioüy aſſez long-temps, apres Meſſieurs les Comtes de S. Aignan, qui n'auoient pas eu grand ſoin de ce petit Benefice.

Le Breuet de cette Abbaye vacante par la demiſſion de M. des Pruneaux, fut expedié à Paris le 9. iour de Mars 1609. ſigné Henry, & plus bas Potier, en ſuitte d'autres Breuets d'Abbayes plus conſiderables qu'il plut à ſa Majeſté d'accorder au ſieur de Marolles Capitaine des cent Suiſſes de ſa Garde, pour l'vn de ſes enfans, le deſirant fauorablement traitter à cauſe de ſes bons & agreables ſeruices : mais ces Abbayes, & entre autres celles de S. Paul des Bois & de Landernec en baſſe Bretagne, ne ſe trouuerent pas vacantes. L'Abbaye de Baugerais.

Les Bulles de celle-cy, de l'Ordre de Ciſteaux dans

le dioceſe de Tours, furent obtenuës en Cour de Rome, en la ſixiéme année du Pontificat de Paul V. au mois de Iuillet 1610. & furent inſinuées au Greffe des inſinuations à Tours, le 16. iour de Decembre de la meſme année, auec mes lettres de Tonſure que i'auois receüe de M. de la Gueſle Ar. de Tours, dés le mois de Mars auparauant.

I'eſtois donc bien ieune, quand ie fus honoré de la qualité de Clerc d'vne Egliſe Illuſtre, & d'Abbé d'vn Monaſtere où il y auoit ſix Religieux Preſtres, auec le Prieur Clauſtral, homme d'eſprit & ciuil appellé dom Nicolas Briſſonnet, dont i'ay touſiours fait beaucoup d'eſtat.

Ce n'eſt pourtant pas du plus loin que ie me ſouuienne, il me ſemble que ie dirois aſſez facilement toutes les choſes que i'ay faites, ou que i'ay vuës depuis l'aage de
1604. quatre ans. I'ay memoire du retour d'vn voyage que mon Pere fit en Sauoye, pour y vendre vne terre qu'il
Voyage de Sauoye. y auoit euë des liberalitez de M. de Nemours, Charles Emanuël de Sauoye, qui l'aimoit vniquement, & qui ſans mentir, auoit des ſentiments genereux pour quelques ſeruices aſſez importants qu'il luy auoit rendus, tant en la iournée d'Yuri, que lors qu'il ſe ſauua de la priſon de Pierre-anciſe de Lyon, d'où il fut à Vienne, aſſiſté des gens & de l'équipage, que mon Pere luy auoit amenez. I'ay, diſ-je, memoire qu'au retour de ſon voyage de Sauoye, vn honneſte-homme qui l'auoit accompagné, nous apporta deux petits Ours, qu'il fut aſſez facile d'appriuoiſer du commencement; mais eſtant deuenus grands, & ayant repris leur naturel farouche, ils ſe déchirerent l'vn l'autre, & on fut contraint de les acheuer de tuer à coups d'arquebuſe, à cauſe de la peur qu'ils nous faiſoient, & du danger meſmes qu'il y auoit de s'en approcher, quoy qu'ils fuſſent enchainez: & ce danger eſtoit d'autant plus grand pour mon Frere que pour moy, qu'il s'en approchoit plus hardiment, iuſques-là meſmes qu'il eut vne fois deſſein d'en tuer vn d'vne petite eſpée qu'il auoit.

1605. Ie me ſouuiens encore mieux du retour du voyage

que mon Pere fit en Hongrie auec le Comte de Laual, en l'année 1605. lors que Georges Baſt Lieutenant General des armées de l'Empereur Rodolphe, épandit les conqueſtes de ſon Maiſtre dans la Tranſiluanie, & qu'il s'oppoſa au paſſage des ennemis qui ſe vouloient ietter dans l'Autriche, faiſant leuer ſes enſeignes d'aupres de Komorre où elles auoient long-temps ſejourné, pour aller donner la charge à quatorze mille Caualiers Turcs qui s'eſtoient debandez ſur elles. L'armée Chreſtienne demeura victorieuſe en cette furieuſe rencontre, quoy qu'elle y perdit le Comte de Laval ieune Seigneur de grande eſperance, tandis que celuy qui l'auoit conduit dans vne ſi belle campagne par les ordres du Roy, ſoutint auec les ordres du Comte, & les troupes qu'il commandoit, l'effort des ennemis du coſté de l'aile droite de l'armée Chreſtienne, & les pourſuiuit vne grande lieuë, iuſques au paſſage d'vne riuiere où quinze cent hommes qui furent tuez ou noyez, laiſſerent neuf Cornettes en la puiſſance des Victorieux auec vn bon nombre de Chevaux; entre leſquels ſe trouuerent quatre belles Cauales d'vne blancheur de poil extraordinaire, qui furent enuoyées à ma Mere auec vn petit Carroſſe leger à la mode de ce Pays-là, dont elle ſe ſeruit aſſez long-temps pour aller à l'Egliſe de la Paroiſſe qui eſtoit à vne petite lieuë de noſtre maiſon, ou faire quelques viſites dans le voiſinage: & quand elle nous menoit auec elle, ce nous eſtoit vne ioye nompareille; parce qu'auec ce qu'elle nous eſtoit la meilleure du monde, & que nous eſtions rauis de la voir, ce nous eſtoit vne réjouyſſance nompareille de ſortir & de nous aller promener. Voyage de Hongrie.

Mais parce que l'Egliſe, comme ie viens de dire, eſtoit vn peu loin, & qu'il eſt aſſez incommode de traiſner dehors vne famille aſſez nombreuſe, quand il fait mauuais temps, on prit vn ieune Eccleſiaſtique qui auoit vn peu eſtudié pour dire la Meſſe au logis, & auoir ſoin de noſtre inſtruction. Il s'appelloit Iean Im- Mon Precepteur.

bert, pour lequel nous obtinſmes en ſuite de M. l'Archeueſque de Tours, la Cure de la Paroiſſe, & c'eſt de luy que i'ay appris les premiers principes de la langue Latine; mais non pas à prier Dieu & à lire: car ie dois cette inſtruction à ma Mere qui auoit eu la bonté de me nourrir du laict de ſon ſein, comme i'ay dé-ja dit: & ma Tante Charlotte de Marolles ſœur ainée de mon Pere, m'auoit donné quelques exemples pour l'eſcriture, que i'imitay d'aſſez bonne heure, & que i'ay touſiours ſuiuis.

Ma gouuernante.

Nous auions auſſi vne gouuernante qui eſtoit vne vieille Demoiſelle, Gabrielle d'Erian parente de la maiſon du coſté de noſtre ayeule paternelle, dont la douceur & les tendreſſes m'eſtoient vne des plus precieuſes choſes du monde. Elle nous racontoit des Hiſtoires du temps paſſé, ie penſe meſmes qu'elle en inuentoit quelques-vnes, dont i'eſtois autant rauy que mon frere l'eſtoit peu: & quand i'eſtois plus petit, il falloit que ie fuſſe touſiours entre ſes bras, & la bonne fille ne s'en plaignoit pas. Ie me ſouuiens que dés l'aage de quatre-ans, eſtant tourmenté d'vne colique tres-douloureuſe, ie ne pouuois trouuer d'allegement que par ſes careſſes: & quand elle prenoit la peine de me porter à la fontaine, qui eſt au deſſous de la maiſon, en deſcendant deux ou trois cents pas, & qui fait vn ruiſſeau qui coule agreablement au trauers d'vne petite ſaulçaie entre vne prairie & vne eſpece de iardinage, il me ſembloit que ie ne ſentois plus de mal.

1607.

Mais apres la ſeptieſme année, comme i'eſtois ſous la diſcipline de noſtre precepteur, il falut changer d'habitudes & ſe captiuer à l'eſtude des leçons qu'il nous donnoit, quoy que i'y trouuaſſe peu de ſatisfaction:

Rudiments.

car la Grammaire n'a pas touſiours pour les enfants tous les charmes qui ſe pourroient imaginer. Il falut neanmoins s'y reſoudre, & apprendre par cœur les regles barbares du Deſpautere, & quelques mots latins des choſes qui s'offroient pour les mettre en vſage dans

dans de petites compoſitions qu'il nous donnoit à faire. Enfin à force de nous y appliquer, il me rendit capable à dix ans d'entrer dans vne cinquieſme : mais ie me rendis bien plus ſçauant dans les Romans & dans quelques autres liures François que nous auions, que dans les rudiments du latin.

Il y auoit chez nous vn Homere en vers François de la traduction de Salomon de Certon Secretaire du Roy, le grand Olimpe, & les Metamorphoſes d'Ouide de la traduction de François Habert d'Iſſoudun, vn Ronſard, vn du-Bartas, Robert Garnier, Plutarque en deux volumes de la traduction d'Amiot, les Eſſais de Michel de Montagne, l'Hiſtoire de France de du-Haillan, les deux premiers liures d'Amadis de Gaule, les œuures de Grenade, & peu d'autres liures. Ie ſçauois preſque par cœur toute l'Odiſſée d'Homere, non pas tant pour les vers que pour les choſes, & ie me ſouuenois aſſez bien de ce que i'auois leu dans Ronſard, dans Amadis, & dans le grand Olimpe; De ſorte que i'en racontois bien ſouuent des fables, & pour en auoir vne fois recité vne aſſez à propos, c'eſtoit celle d'Eole & des vents, le iour que fut baptiſé Claude de Rochefort fils de François de Rochefort Baron de Lucé & de Syluine le Begue; M. de Sigi Ayeul Paternel & Parrin de l'enfant qu'il tint ſur les Fons auec Charlote d'Eſtampes de Vallencay depuis Madame de Puyſieux, en l'année 1609. que ie n'auois pas plus de neuf ans, me donna des loüanges qui m'encouragerent merueilleuſement à eſtudier.

Bibliotheque.

Baron de Lucay.

1609.

Vne autrefois M. de Vauberault, Nicolas Papillon qui auoit eſpouſé mon Ayeule paternelle en ſecondes nopces, dont il auoit trois filles, Polixene, Françoiſe & Tertra Papillon mes Tantes, & qui eſtoit vn des plus vaillans & des plus habiles hommes de ſon temps, entendant les Autheurs Grecs & Latins comme ſa langue maternelle, ne me donna pas moins de ioye pour l'eſtime qu'il fit de quelques vers de Ronſard que ie luy recitay, & de la fable de Polypheme que ie luy racontay du neufiéme liu.

Vauberaut.

de l'Odiſſée, iuſques là, qu'il ne faignit point de me dire que i'eſtois plus ſçauant que mon Precepteur, ce qui me ſeruit admirablement pour me faire conceuoir vne affection toute particuliere à l'eſtude.

Chartreux du Liget.

Les Peres Chartreux du Liget nos voiſins, ne m'y encouragerẽt pas moins, & entr'autres vn bon Pere qui s'appelloit, Dom Marc Durand de la ville d'Aix en Prouence qui auoit compoſé vn Poëme François de la Magdelaine, qui me ſembloit merueilleux, quoy qu'en effet ce ne fuſt pas vne choſe fort admirable, ſi l'on en euſt pû faire comparaiſon auec les ouurages qui ſe compoſent auiourd'huy; mais où il y auoit quelque choſe de bon. Ce Religieux qui eſt mort fort aagé, eſtoit d'vn naturel jouial, & grand amateur de nouuelles; de ſorte que pour l'obliger, ſes Amis qu'il auoit en grand nombre, luy en faiſoient ſçauoir de toutes parts. Cependant il ne fut iamais vne ame plus ſincere & plus cordiale que la ſienne, ny vn homme plus ſoigneux de s'acquiter de toutes les obligations de ſon ordre tres auſtere: & quand il voyoit que i'auois gouſt à la Poëſie, iuſques à celle de ſon Poëme, il eſtoit raui, & diſoit de moy mille choſes obligeantes, quoy que ie ne fuſſe qu'vn Enfant. Là, noſtre Precepteur me menoit aſſez ſouuent dans le petit caroſſe de Hongrie, & i'en raportois touſiours quelque image en taille-douce, dont il me ſembloit que ie parois admirablement vn coin de la chambre où ie couchois.

Quand les Peres, qui prenoient vn iour de la ſemaine pour leurs ébats, ſe venoient quelquefois diuertir le long du ruiſſeau de noſtre fontaine qui n'eſt qu'à vne lieuë de chez eux, i'eſtois rauy de les voir auec cette rare modeſtie qui ſied ſi bien à des gens de leur condition. Nous les allions accompagner auec noſtre Precepteur à vn quart de lieuë de là, puis que par leurs ſtatuts, il n'oſoient entrer en quelque maiſon que ce fuſt: & bien ſouuent, i'y ay vû le R. Pere Dom Petau frere aîné du celebre Ieſuite Denis Petau qui a écrit auec tant de reputation: I'y ay vû auſſi Dom Bochar frere du premier Preſident de Champigny,

Dom du Tillet qui auoit tant eſté du mõde, Dom Iacques Girauld Gentilhomme de Prouence, qui auoit autrefois porté les armes, & Dom Alfonſe du Pleſſis de Richelieu depuis Archeueſque d'Aix & Cardinal de Lion. Ce dernier y fut deux ans Coadiuteur, & viſitoit ſouuent la Nobleſſe du voiſinage qui en faiſoit beaucoup d'eſtat, tant à cauſe de M. le Baron de Richelieu ſon frere aiſné, que pour ſa profeſſion Religieuſe, & pour ſon merite particulier.

L'Idée qui me reſte encore de ces choſes là, me donne de la ioye: ie reuoy en eſprit, auec vn plaiſir nompareil, la beauté des campagnes d'alors : il me ſemble qu'elles eſtoient plus fertiles qu'elles n'ont eſté depuis, que les prairies eſtoient plus verdoyantes qu'elles ne ſont à preſent, & que nos arbres auoient plus de fruits. Il n'y auoit rien de ſi doux que d'entendre le ramage des oyſeaux, le mugiſſement des bœufs, & les chançons des Bergers. Le beſtail eſtoit mené ſeurement aux champs, & les Laboureurs verſoient les guerets pour y ietter les bleds que les Leueurs de taille, & les gens de guerre n'auoient point rauagez. Ils auoient leurs meubles & leurs prouiſions neceſſaires, & couchoient dans leurs licts. Quand la ſaiſon de la recolte eſtoit venuë, il y auoit plaiſir de voir les trouppes de Moiſſonneurs courbez les vns apres les autres dépoüiller les ſillons, & ramaſſer au retour les iauelles que les plus robuſtes lioient en ſuitte, tandis que les autres chargeoient les gerbes dans les charettes, & que les enfants gardants de loin les troupeaux, glanoient les épics qu'vne oubliance afectée auoit laiſſez pour les reioüir. Les robuſtes filles de village ſioient les bleds comme les garçons, & le trauail des vns & des autres eſtoit entrecoupé de temps en temps, par vn repas ruſtique qui ſe prenoit à l'ombre d'vn Cormier ou d'vn Poirier qui abbatoit ſes branches chargées de fruits, iuſques à la portée de leurs bras. Vie ruſtique.

Quand le Soleil ſur les ſix heures du ſoir commençoit à perdre la force de ſes rayons, on nous menoit prome- Temps de la moiſſon.

ner ~~voir~~ ueir le champ des Moiſſonneurs; & ma Mere y venoit auſſi bien ſouuent elle-meſme, ayant touſiours mes Sœurs, & quelqu'vne de mes Tantes auec elle, ſans les autres filles & Demoiſelles ſuiuantes. Il me ſemble que leur entretien eſtoit le plus doux du monde: & vne modeſtie agreable, jointe aux ſoins d'vne propreté bien-ſeante aux perſonnes de condition, quoy qu'elles fuſſent ſeules, faiſoit bien voir que leur éloignement du grand monde, ne leur auoit point abbatu le cœur, & ne les rendoit point plus groſſieres. Elles s'alloient toutes repoſer en quelque bel endroit, d'où elles prenoient plaiſir de regarder la recolte, tandis que nous autres enfans, ſans auoir beſoin de ce repos, nous allions nous méler parmy les Moiſſonneurs: & prenant meſmes leurs faucilles, nous eſſayons de couper les bleds, comme eux.

Ie me ſouuiens qu'vn iour m'échauffant, peut-eſtre vn peu trop à cet exercice, vne Demoiſelle m'ayant demandé ſi M. l'Abbé de Villeloin faiſoit cela? Ie luy répondis qu'ouy, comme ſi i'euſſe regardé l'auenir par vn eſprit prophetique: & quand elle m'eut repliqué, comme ie l'entendois? Ie ne ſçay, luy dis-je: mais quand cela ſeroit, celuy que vous dites, ne ſe feroit point de tort; parce qu'autresfois d'auſſi honneſtes gens que luy, n'en auroient pas rougy; (i'auois appris cela, ſans doute, dans la vie de quelque illuſtre Romain) & ſans ſçauoir ce que ie diſois, elle ſe prit à rire, & m'arracha la faucille de la main, de peur que ie m'en fiſſe mal.

Apres la moiſſon, les Païſans choiſiſſoient vn iour de Feſte pour s'aſſembler, & faire vn petit feſtin, qu'ils appelloient l'Oiſon de metiue (c'eſt le mot de la Prouince) à quoy ils conuioient non ſeulement leurs Amis, mais encore leurs Maiſtres, qui les combloient de ioye, s'ils ſe donnoient la peine d'y aller.

Nopces de village.

Quand les bonnes gens faiſoient les nopces de leurs enfans, c'eſtoit vn plaiſir d'en voir l'appareil: car outre les beaux habits de l'eſpouſée, qui n'eſtoient pas moins que d'vne robe rouge, & d'vne coëffure en broderie de

faux-clinquant, & de perles de verre, les parents eſtoient veſtus de leurs robes bleuës bien pliſſées, qu'ils tiroient de leurs coffres parfumez de lauande, de roſes ſeiches, & de romarin; ie dis les hommes auſſi bien que les femmes: car c'eſt ainſi qu'ils appelloient le manteau fronſé qu'ils mettoient ſur leurs eſpaules, ayant vn colet haut & droit, comme celuy du manteau de quelques Religieux: & les Païſanes proprement coëffées, y paroiſſoient auec leur corps-de-cotte de deux couleurs. Les liurées des eſpouſailles n'y eſtoient point oubliées, que chacune portoit à ſa ceinture ou ſur le haut de manche. Il y auoit vn concert de muſettes, de flutes & de haut-bois, & apres vn banquet ſomptueux, la dance ruſtique duroit iuſques au ſoir. On ne ſe plaignoit point des impoſitions exceſſiues: chacun payoit ſa taxe auec gayeté: & ie n'ay point de memoire d'auoir ouy dire, qu'alors vn paſſage de gens de guerre euſt pillé vne Parroiſſe, bien loin d'auoir deſolé des Prouinces entieres, comme il ne s'eſt veu que trop ſouuent depuis, par la violence des ennemis.

Telle eſtoit la fin du Regne du bon Henry IV. qui fut la fin de beaucoup de biens, & le commencement d'vne infinité de maux, quand vne Furie engagée oſta la vie à ce Grand Prince, dont ie penſe m'eſtre apperceu de quelque funeſte prognoſtique, lors que le ſoir de la iournée qu'il fut tué, vne grande lueur pendant l'obſcurité de la nuit, fit paroiſtre toute la campagne en feu. Ie la vis comme on eſtoit preſt de s'aller coucher, & ceux qui la virent auec moy, en furent ſaiſis de quelque ſorte d'effroy: mais cela dura fort peu; & quoy que pluſieurs crurent que ce n'eſtoit qu'vn éclair, ſi eſt ce que comme il fut extraordinaire, quand on ſceut dés le lendemain la nouuelle de l'accident funeſte, ma Mere qui eſtoit vn peu credule aux contes qui ſe faiſoient des choſes prodigieuſes, ne manqua pas d'expliquer cette viſion d'vn indice certain du malheur qui eſtoit arriué.

1610. Mort du Roy Henry IV.

Apres la mort du Roy, & la ceremonie des funerailles de ce Grand Prince, où mon Pere qui commandoit les

1611. Voyage de Tours.

cent Suiſſes de la garde, ſe trouua marchãt à coſté du Comte de la Mark, comme il fit depuis au Sacre du Roy Louïs XIII. vne année s'eſtoit écoulée, & i'acheuois l'onziéme de mon âge, quand pour nous diſpoſer à faire le voyage de Paris, ma Mere qui eut la bonté de m'y mener, iugea premierement à propos d'en faire vn petit à Tours, où elle ne fut que huit iours; tant pour y voir quelques-vns de nos proches & bons amis, que pour y faire employ de quelques eſtoffes de ſoye, dont elle fit habiller proprement mes ſœurs & moy, ſelon noſtre âge & noſtre condition.

1611.

La ville de Tours.

C'eſtoit en vne fort belle ſaiſon: & quelque ieune que ie fuſſe, ie conceus vne ſi agreable idée de cette Ville-là, que ie l'ay touſiours depuis conſiderée, comme l'vn des plus beaux lieux du monde: Et de fait, qu'y a-t-il de comparable à ſa ſituation, entre deux grandes riuieres qui ſe ioignent trois fois en dix lieuës de païs dans vne valée ſpatieuſe, où ſe forment deux grandes iſles, diuerſifiées de jardinages, de prairies, de bois, de vignes, & de maiſons? Les coſtaux qui l'enuironnent, ne ſont pas moins ſomptueux, leſquels en des endroits font des falaiſes eſcarpées qui blanchiſſent de loin, comme ces grandes Dunes qui bornent l'Ocean ſur quelques coſtes de Normandie. Les clochers & les tours de cette Ville, ſe découurent de huit lieuës loin, en perſpectiue de l'vn & de l'autre coſté: & ce qu'il y a de rare en cela, c'eſt que des valons differents de la Loire & du Cher, qui ſont meſmes ſeparez d'vne coſte fort éleuée, qui regne le long de ces deux riuieres, iuſques à vn gros bourg, appellé Mont-Louïs, on la voit également dans la diſtance que i'ay marquée. Mais l'aſpect qu'elle donne à quelques Chaſteaux qui ſont autour, comme Verets & Cangé, ſans parler du Monaſtere des Capucins de l'autre coſté des riuieres; ſans mentir c'eſt vne choſe ſurprenante. Quant au plan de la Ville, il eſt vny, & ie ne croy pas qu'il ſoit de gueres moins eſtendu que d'vne demy-lieuë de long, y comprenant les faux-bourgs, auec des iſſuës merueilleuſes de part & d'autre; ſoit qu'on les

conſidere du coſté du grand fleuue, ſur vn Quay reueſtu de pierre, qui regne tout le long de la Ville; ſoit qu'on le regarde du coſté du Cher, vers cette admirable allée du mail, au milieu de quatre autres qui ſe pourroient continuer trois fois autant, ſi on vouloit, le long d'vn rampart reueſtu, large de quatre chariots de front. Les leuées qui ont eſté faites tout autour, pour mettre la Ville & le païs en ſeureté, contre le debordement des eaux, ſeruent également de chemins, & de promenoirs delicieux, ou force arbres prettent le couuert. Le dedans de la Ville, où les ruës ſont à la verité vn peu eſtroites, ſe trouue neanmoins orné de fontaines, de boutiques de Marchands, & de beaux edifices; mais principalement d'Egliſes qui y ſont en grand nombre, dont les plus illuſtres ſont la Cathedrale, & cette grande Collegiale de S. Martin, l'vne des plus celebres du Royaume, tant pour ſes richeſſes, que pour ſon antiquité, & pour les cendres du Sainct qu'elle renferme. Au reſte, ie ne diray rien de Mairmontier l'vne des plus anciennes, & plus venerables Abbayes de la Chreſtienté, qui ſe trouue au bout de l'vn des fauxbourgs, ny de toutes les autres choſes dignes de remarque, parce qu'elles ſont aſſez connuës, & qu'elles ſont peu neceſſaires au deſſein que ie me ſuis propoſé. Mais ce que i'en ay bien voulu toucher en paſſant, n'a eſté que pour marquer les raiſons que i'ay euës d'eſtimer vn ſi beau lieu; à quoy ie penſe qu'auoient bien contribué les ciuilitez, & le bon accueil qu'on y faiſoit à ma Mere; tant chez Madame la Mareſchale de Souuré qui logeoit au Pleſſis, que chez la Dame qui m'auoit tenu ſur les Fons, & chez la femme de M. de la Rochere, mon Oncle Louïs de Marolles, frere puiſné de mon Pere, cette Dame appellée Marie du Fautreit, vefve du Sieur de Lauriere Conſeiller au Parlement, & ſœur de Marc du Fautreit, auſſi Conſeiller de la Cour de Parlement à Paris, de laquelle mon Oncle n'a point d'enfans. 1611. M. de la Rochere.

Nous y viſmes auſſi M. l'Archeueſque François de la Gueſle, qui témoignoit pour mon Pere vne eſtime toute M. de la Gueſle Ar. de Tours.

particuliere, & qui me donna ſa derniere benediction,
1611. quoy qu'il ne mourut que trois ans apres, dans l'Aſſemblée des Eſtats generaux, qui fut tenuë à Paris.

Ce Prelat qui n'eſtoit pas le plus bel homme de ſon tẽps, parce qu'il auoit le regard farouche, la bouche de trauers, & la voix rude, eſtoit pourtãt d'vne mine aſſez auantageuſe, à cauſe de ſa taille haute & de ſon embonpoint; outre l'ornement que luy donnoiẽt le violet & la poupre; car il eſtoit preſque touſiours veſtu de ces deux couleurs, comme les Eueſques le deuroient eſtre le plus ſouuent dans leurs Dioceſes; & portoit ordinairement vne eſcarcelle de veloux violet à ſa ceinture, auec des fermaux d'argent doré, comme le Recteur de l'Vniuerſité de Paris en porte encore auiourd'huy; c'eſtoit ſans doute pour y mettre de la monnoye, qu'il diſtribuoit luy-meſme aux pauures.

Viſite de parents. De Tours, ma Mere vid en s'en retournant chez-elle Madame de la Croix, Claude Raguier de Migenes, femme de Claude Berard Baron de la Croix, Lieutenant Colonel du Regiment de Normandie, & Madame de Bleré, Peronne de Kairuel mere de Ioſeph de Fauerolles Seigneur de Bleré nos Alliez; & apres auoir paſſé le mois de Septembre en ſa maiſon, elle en partit le douziéme
Voyage de Paris. d'Octobre pour m'amener à Paris, afin que i'y fuſſe au commencement des claſſes des Colleges. Ma Tante de Marolles & mes deux Sœurs eſtoient auec elle: & nous ne fuſmes que huit iours à faire ce voyage, quoy qu'on l'eût pû faire en moins de temps: mais il n'y auoit rien de trop preſſé.

Chantelou. Nous viſmes en paſſant le jardin de Chantelou aupres de Chaſtres, qui eſtoit alors vne des belles choſes qu'on euſt ſceu voir, tant à cauſe des eaux, des grottes, & des bocages diuerſifiez, que des ſtatuës, des buits, & des cabinets de feuïllages & de verdure, qu'on y auoit dreſſez de toutes parts. Les fables des Metamorphoſes y eſtoient repreſentées çà & là; & ce que i'y trouuay de plus ingenieux, & de plus rauiſſant à mon gré, eſtoit la repreſentation d'vne

d'vne mappe-monde auec de la terre, & de l'eau naturelle, où les mers & les riuieres n'eſtoient point oubliées, non plus que les montagnes & les quatre vents également diſpoſez autour du grand cercle de l'horiſon, leſquels faiſoient rejaillir l'eau de leurs bouches qu'ils ſembloient enfler expres. 1611.

Mon Pere enuoya vn carroſſe au deuant du noſtre, au bourg-la Reine ; & nous eſtant mis dedans, parce qu'il eſtoit beaucoup plus propre, & que nos cheuaux eſtoient fatiguez, n'ayant auſſi iamais frequenté les rues de Paris, nous y arriuaſmes à ſix heures du ſoir, ayant trouué des flambeaux & des gens de mon pere qui nous menerent en la ruë S. Antoine, où eſtoit ſon logis, aupres de l'hoſtel de Roquelaure, depuis appellé l'hoſtel de S. Paul. Noſtre arriuée à Paris.

Ce fut vne grande ioye à toute la famille de ſe voir enſemble: & mon pere qui auoit vne grace admirable en tout ce qu'il faiſoit, ioignit quelque ſorte de magnificence au bon accueil de viſage qu'il fit à ſa femme, à ſa ſœur, & à ſes enfans. Il iugea meſme à propos que quelque Dame de Paris de ſes bonnes Amies, qui ſçauoit les modes, & qui auoit de l'eſprit, luy aidaſt à faire l'honneur du logis; ce qui ne fut pas inutile : car en matiere de femme, la mode n'eſt pas vne affaire de petite importance. Ce fut neanmoins bien-toſt fait, parce que les Dames de noſtre Prouince en approchoient aſſez: & quand trois ou quatre iours ſe furent écoulez, ma Mere fit ſes viſites, & eut meſmes l'honneur de faire la reuerence à la Reine, vid Madame la Princeſſe de Conti, qui luy témoigna deſirer ſa fille-ainée, comme elle y fut depuis: & pour parler de ce qui me concerne, il falut conſulter le R. Pere Coton Ieſuite Confeſſeur du Roy, qui eſtoit ami de mon Pere. Il voulut bien prendre la peine de venir deux ou trois fois au logis, qui n'eſtoit pas loin de la maiſon Profeſſe de S. Louys, où il eſtoit quelquesfois, & fut d'auis qu'on me miſt en penſion au College de Clermont, dans la ruë S. Iaques, où des Le P. Coton.

1611. Seculiers enſeignoient les humanitez, ſous la direction des Peres Ieſuites.

College de Clermont. On n'en delibera donc pas dauantage : i'entrai dans ce College au commencement du mois de Decembre, où ce fut pour moy vn changement de vie qui ne me ſurprit pas moins que feroit la priſon ou la ſeruitude à quelqu'vn qui auroit ioüi dans le plus beau lieu du monde, d'vne agreable & douce liberté. Ie me voyois là comme dans vn païs inconnu, où tous les viſages, auſſi bien que les habits m'eſtoient étrangers. Cependant apres en auoir bien ſoupiré, il falut s'y appriuoiſer, malgré que i'en euſſe, & familiariſer auec des ſortes de gens, à quoy ie n'eſtois point acoutumé.

Le P. Doujat. Le Ieſuite qui auoit noſtre direction, s'appelloit Doujat, qui eſtoit le principal du College, homme d'vne famille de la robe aſſez connuë dans Paris, & qui eſtoit en reputation dans ſa Compagnie. Il me mit parmi de ieunes gens que ie n'ay point connus depuis, excepté François de Machault Conſeiller aux Requeſtes du Palais, & les Enfants de M. Mangot : & apres m'auoir interrogé pour determiner la Claſſe où ie deuois aller, il me mit à la Cinquieſme, attendant Paſques, pour me faire monter à la Quatrieſme : mais il n'en eut pas le loiſir : car les Ieſuites ayant perdu leur procez contre l'Vniuerſité, dont M. Hardiuilier depuis Archeueſque de Bourges, eſtoit Recteur, il leur fut deffendu par Arreſt d'enſeigner, ou de faire enſeigner au College de Clermont, ny en quelque autre College que ce fuſt dans Paris.

College de la Marche. Il falut donc ſortir de là dix-huict iours apres que i'y fus entré : & neanmoins pour demeurer touſiours en quelque façon ſous la direction des Ieſuites, de qui mon Pere ſuiuoit en cela les auis & les ſentiments, à cauſe du Pere Coton qui l'aimoit, ie me trouuay au nombre des Penſionnaires que prit au College de la Marche vn bon Preſtre appellé Eſtienne Meige du Dioceſe de Limoges, qui auoit enſeigné quelque temps les baſſes claſſes au College de Clermont.

C'eſtoit vn homme melancholique qui paroiſſoit deuot, mais d'vn ſçauoir fort mediocre, & de fort mauuaiſe humeur, du moins à mon egard ; de ſorte que ſa façon de parler, & ſa maniere d'agir m'eſtoient inſupportables, & ie m'imagine que ſi i'euſſe eſté inſtitué ſous d'autres metodes que les ſiennes, & par vn eſprit plus agreable & plus doux, i'euſſe profité au double dans ces premiers commencements ; & ie dirai bien meſmes que cette auerſion faillit à me faire tout quitter, & que ie me ſuis perſuadé bien des fois, qu'il me fit oublier des choſes beaucoup meilleures que celles qu'il m'enſeignoit, ſi ce n'eſt dans les obligations à dire le Breuiaire à cauſe de l'Abbaye que i'auois, à quoy il me contraignoit, quand ie n'en euſſe pas eu la volonté, parce qu'en effet, ie n'y eſtois pas trop aſſidu, tant par le peu d'vſage que i'en auois encore, que par les diſtractions qui ſont aſſez ordinaires à la ieuneſſe. 1611. Meige Pedagogue.

Ce bon homme m'en perſecutoit donc inceſſamment, & auoit touſiours quelque choſe de faſcheux à me dire, à cauſe qu'il me voyoit d'vne humeur enjoüée ; ce qui me fit auancer vne parole bien hardie pour l'aage que i'auois, & qui luy deplût auſſi extremement, qui eſtoit qu'il me donnoit ſuiet de croire que les naturels chagrins & deuots comme le ſien, n'eſtoient pas touſiours les plus prudents, ni les plus iudicieux, parce qu'ils tiennent pour vne ſcience conſommée, ce qui en eſt à peine le commencement. Peut-eſtre bien que ie l'auois oüi dire à quelqu'vn, & qu'elle auoit fait impreſſion ſur mon eſprit ; mais quoy qu'il en ſoit, ie l'auançai, comme ſi elle euſt eſté de moy ; & le Principal du College, appellé Laurent Bourſeret qui en fut auerti, pour m'en faire vne ſeuere reprimande, ne s'en fit que rire, & ne m'en ſceut pas ſi mauuais gré que noſtre Pedagogue l'euſt bien deſiré, ou qu'il ſe l'eſtoit imaginé. Sa mauuaiſe humeur.

I'eſtudiois alors en la troiſieſme, ſous vn Regent appellé François Paris de Bar-ſur-Aube en Champagne, homme de mauuaiſe mine, mais qui auoit de l'erudition, & qui Mes premieres eſtudes au College.

m'ayant pris en bonne amitié, me ſeruit autant par ſes
1611. careſſes, pour me ramener à l'affection de l'eſtude, que la rudeſſe, & le mauuais ſens de l'autre eſtoit capable de m'en éloigner : car le vray moyen d'obtenir de moy tout ce qu'on euſt voulu, eſtoit de me parler ciuilement, & de me piquer d'honneur, & non pas de me faire vne mine triſte, ou de me traiter auec rigueur, comme celuy-cy faiſoit.

Ie fus quatre ans de ſuite dans cette miſere, & iamais ie ne trouuai temps ſi long, quoy que i'y euſſe fait des amis de mon aage, qui ſe trouuerent à peu pres dans les meſmes ſentiments que i'auois. Il eſt vray qu'ils aiderent beaucoup à me diuertir, & ils m'encouragerent par leur exemple à ne me laiſſer pas vaincre à la repugnance que i'auois conceuë ; de ſorte qu'il falut profiter du temps & de l'occaſion qui s'offroit pour eſtudier, & pour me deliurer bien-toſt du ioug qui me ſembloit ſi peſant.

Mes compagnons d'Eſtude. Ie commençai donc ainſi mes premieres eſtudes, & ie les acheuai preſqu'en meſme temps auec mes chers compagnons de claſſe Henry de Litolfi Maroni, eſprit agreable & facile, depuis mort Eueſque de Baſas, fils du Seigneur Conſtance de Mantouë, Eſcuier de la petite Eſcurie du Roy : Florent de Maſparault, d'vne douceur nompareille, qui eſt mort Conſeiller au grand Conſeil : François de Machault, Conſeiller aux Requeſtes du Palais : Iean Nicole de Chartres, deuenu l'organe & la voix de ſa Patrie, portant ſa parole & ſes ſentiments, quand l'occaſion s'en offre à propos : Pierre Chanut, que ſon ſçauoir & ſa prudence ont rendu ſi digne des grands emplois qu'il a eus : Martin le Roy, ſieur de Gomberuille, dont la plume a tant d'agreements : Ange Maſſac, ſi iudicieux dans ſes Plaidoyers & ſi ſage dans ſes conſeils : & quelques autres qui ne ſont plus, ou qui ſe ſont contentez d'vne moindre reputation.

Maladie. Ie fus malade vne ſeule fois pendant ce temps-là, d'vne ébulition de ſang extraordinaire, & l'euſſe eſté peut-eſtre dangereuſement, ſans vn prompt ſecours qui

me fut donné par l'auis de M. Bouuar, depuis premier Medecin du Roy, & ſans la ioye que m'apporta le retour de ma Mere qui reuint à Paris pour mettre ma ſœur ainée chez Madame la Princeſſe de Conti qui l'auoit demandée. Toutesfois le ſeiour qu'elle y fit, ne fut pas long: & m'ayant fait eſperer que ie la reuerrois bien-toſt, & qu'elle me viendroit querir, ie me conſolay, & ie me reſolus d'acheuer mes eſtudes. 1611. Madame la Princeſſe de Conti.

Cependant ma ſœur qui n'eſtoit pas mal-faite, & qui auoit de l'eſprit, fut honorée des bonnes graces de la Princeſſe qui en diſoit du bien à tout le monde, & qui la fit connoiſtre à la Cour, auec tant d'eſtime, que le ſecond des Luines depuis Mareſchal de France & Duc de Chaune, en deuint amoureux, & l'euſt peut-eſtre eſpouſée, ſi chacun d'eux euſt eſté aſſez riche l'vn pour l'autre, ou ſi la fortune n'euſt éleué bien-toſt apres ce Gentil-homme au point que tout le monde l'a vû, par la faueur étrange que ſon frere trouua preſque en meſme temps dans l'eſprit du Roy. Campagnoles Capitaine aux gardes fut auſſi vn de ceux qui rechercherent ma ſœur; mais elle ſe trouua deſtinée pour Emon de Menou, Seigneur du Rabris, Gentilhomme d'vne ancienne maiſon de Touraine, qui en fit la demande par ma Tante de Marolles, & que ſon bien, ſon merite & ſa condition, quoy qu'il euſt vne fille vnique d'vn premier mariage, ne permirent pas qu'on le puſt refuſer. Mariage de ma ſœur ainée.

Ma Sœur entierement ſoumiſe aux volontez de mes Parents, quoy que ce luy fuſt vn extreme deplaiſir de quitter ſi-toſt la Cour où elle n'auoit eſté que ſix mois, n'y fit point de reſiſtance. Elle leur obeït, & s'en alla dans le meſme équipage que ſon mary fit faire expres, auec mon ieune frere: car l'ainé qui eſtoit allé en Piemont, y eſtoit mort quelques iours auparauant, & n'y eut que moy ſeul qui pour ne perdre point de temps au cours de mes eſtudes, n'eus point de part à vne rejoüiſſance qui fut ſi conſiderable dans la famille.

Ce fut l'année d'apres que ſe fit dans la Place Royale

1612. Le Carouſel. la magnificence du Carouſel pour le mariage du Roy & de l'Infante d'Eſpagne, dont la deſcription s'eſt faite dans vn liure expres. Ie la vis commodément les trois iours qu'elle dura, auant le Dimanche de la Paſſion de l'année 1612. & ie m'en ſouuiens ſi bien, que i'en ai encore l'idée toute fraiſche, & les images preſentes à l'eſprit. Mon Pere qui y fit la charge de Mareſchal de Camp pour les Tenants qui defendoient l'entrée du Chaſteau de la Felicité, y eſtoit aſſez conſiderable pour nous y mettre en lieu de ſeureté, auec d'autres petits Gentilshommes de nos Amis, entre leſquels eſtoient le Baron de Prie, le Comte des Chapelles & Grand-pré. Nous eſtions aſſis aupres de la Tente des Tenants, & vne Compagnie du Regiment des Gardes, qui eſtoit au de-là des Barrieres du Camp, empeſchoit que le peuple ne ſe miſt au deuant de nous.

M. de Marolles Mareſchal de Camp. Mon Pere, qui tous les iours fut veſtu diferemment auec des habits en broderie, & paré de plumes & d'enſeignes de diamants, auoit ſix Eſtafiers veſtus de ſes liurées de veloux zinzolin, doublé de ſatin vert de mer auec du clinquant d'argent, & des bonnets de meſme eſtoffe piquez d'or, ayant vne pointe en viſiere, & le reſte ſans rebord, deux deſquels auec de grandes goſles eſtoient aux coſtez du cheual de leur Maiſtre, & les quatre autres menoient en main deux autres cheuaux, l'vn de poil iſabelle, & l'autre de gris pommelé. Son employ de Mareſchal de Camp eſtoit d'ouurir le champ aux eſcadres qui deuoient entrer, & de les faire auancer du coſté des echafaux du Roy & de la Reine ſa Mere, ioignant celuy de la Reine Marguerite, qui eſtoit du coſté droit, en tournant dans la Place: ce qu'il faiſoit d'vn air agreable, auec ſa mine fiere & douce qui luy auoit acquis, auſſi bien que ſon courage & ſa valeur, le ſurnom de BRAVE MAROLLES; car c'eſt ainſi qu'on l'appelloit à la Cour.

Ses deuiſes. Sa deuiſe qui n'a pas eſté marquée par l'Autheur du Liure du Carouſel, eſtoit deux rinceaux d'oliuier & de

laurier ioints enſemble par le bas auec ces mots, *Vnus aut alter*, pour dire qu'il faloit la paix ou la victoire, dont ces deux branches ſont le ſymbole, ou bien faiſant alluſion au ſeruice qu'il rendit alors auec le Baron de Courbouſon, qui eſtoit l'autre Mareſchal de Camp des Tçnans, ou poſſible ayant egard à quelque galanterie qui mettoit la Felicité à vne eſpece d'indiference, ne s'eſtant pas contenté d'vne autre qu'il prit fort galante huict ans auparauant, dans vn celebre combat de Barriere, qui ſe fit au Louure, deuant le Roy, où il eut vn pareil employ, auec le Baron de Praſlain, depuis Mareſchal de France: car i'ay ſceu de luy-meſme qu'il ſe contenta de l'eſpée de ſes armes, poſée en pal entre deux pennes d'argent adoſſées, dans vn champ d'azur, auec ces mots, *præpetibus pennis*, pour marquer ſa promptitude à mettre l'eſpée à la main, où il s'agiroit du ſeruice du Roy, ou de la gloire des Dames. 1612.

Ie vis donc la magnificence du Carouſel pendant les trois iours qu'elle dura, qui furent vn Ieudy, vn Vendredy & vn Samedy de la quatrieſme ſepmaine de Careſme, qu'il fit le plus beau temps du monde, & meſmes auec vn peu de chaleur; de ſorte qu'il ne ſe vit iamais rien de plus heureux, ni de plus agreable, quoy que tout cela n'aboutit qu'à courre la bague, & à rompre dans vne lice contre vn faquin; ce qui fut ſuiui d'vn grand feu d'artifice dans le Palais de la Felicité, où ſe voyoient repreſentez en caracteres de lumiere, les chifres de leurs Majeſtez & de l'Infante d'Eſpagne, parmi vn grand nombre de fuſées, & le bruit des tambours, des trompettes & des mouſquetades, qui s'acheua par celuy qui eſt ſi terrible des Boëtes & des Canons de l'Arſenac, auec des acclamations extraordinaires dans les ruës de la Ville: & afin d'y voir repaſſer les chars de triomphe auec la meſme pompe qu'ils eſtoient entrez dans la place, chacun eut ordre de mettre des lanternes aux feneſtres; de ſorte qu'il faiſoit clair dans les ruës, comme en plein iour, & il fut facile à tout le monde de ioüir du

1612. plaiſir de regarder les troupes ſomptueuſes des Braues ſous des habits de Heros ou de Guerriers auantureux: & le lendemain de tous ces beaux iours, il plut extremement; ce qui pouuoit encore donner ſuiet à quelque noble diſtique, comme celuy qui fut fait pour les ieux d'vn Empereur Romain, ſi Auguſte euſt encore aimé de noſtre temps les charmes de la Poëſie de quelque Virgile.

Duc de Paſtrane. Bien-toſt apres ſe fit à Paris l'entrée du Duc de Paſtrane, qui fut enuoyé pour le traité du mariage du Roy & de Madame ſa ſœur, auec l'Infante & l'Infant d'Eſpagne, au meſme temps que M. le Duc de Mayenne fut enuoyé de France en Eſpagne, pour le meſme ſuiet: Ie vis cette entrée, qui ſe fit par la porte S. Iaques, vn Lundy 13. iour d'Aouſt de l'année 1612. dont M. le Duc de Neuers fit les honneurs de la part de la Reine, apres que M. le Marquis de Cœuures eut eſté au deuant de cet Ambaſſadeur, iuſques à Linas: & fus bien-aiſe de reconnoiſtre mon Pere au nombre des Seigneurs & Gentils-hommes qui ſe trouuerent en cette occaſion; par les ordres de la Cour, afin qu'vn Gentil-homme Eſpagnol de la ſuitte de l'Ambaſſadeur, ſe trouuaſt accompagné par vn François iuſques à l'Hoſtel de Nauarre ou de Roquelaure, qui luy fut deſtiné pour ſon logis, dans la ruë S. Antoine.

1613. Au commencement de l'année ſuiuante i'oüis parler de la mort des Barons de Lux pere & fils, tuez par le Cheualier de Guiſe; mais ie remarquay bien mieux la ceremonie qui ſe fit en ce temps-là du Bapteſme de ſix Taupinamboux dans l'Egliſe des Capuchins, dont le Roy fut le Parrin. C'eſtoit enuiron le temps de Paſques: ils paſſerent habillez de blanc auec des bonnets pointus en teſte, dans la grande ruë du faux-bourg S. Honoré, où ie les vis fort aiſément d'vne fenêſtre du logis du Pere d'vn Amy que i'auois au College: & cinq mois apres on fit les feux de la Feſte de S. Louïs, qui fut la premiere fois qu'elle fut ſolemniſée, dont nous euſmes grande rejoüiſſance,

Taupinamboux.

rejoüiſſance, parce qu'il nous ſembloit que c'eſtoit autant de gagné pour n'aller point en claſſe, tant la ieuneſſe aime à ſe diuertir. 1613.

Ie croy que ce fut approchant de ce temps-là, ou bien en l'année 1614. que mon Pere s'eſtant defait de ſa charge des Suiſſes, entra dans la maiſon de Neuers, parce que Madame de Neuers & Monſieur le Duc de Mayenne ſon frere, luy témoignerent que ce leur ſeroit vne ioye indicible, & que M. de Neuers le ſouhaitoit, pour auoir plus d'occaſion de luy faire paroiſtre l'eſtime qu'il faiſoit de luy. Et de fait, ce Prince ayant trouué bon qu'il ſe chargeaſt de la conduite de M. le Duc de Rethelois ſon fils aîné, quoy qu'il fuſt encore bien ieune, il l'aſſeura que cela ne luy feroit point de tort dans l'honneur qu'il auoit d'eſtre au Roy, que ſa penſion de douze cents eſcus luy ſeroit payée, & qu'il auoit parole de la Reine & du Surintendant, qu'on ne luy en feroit rien perdre; qu'au reſte il vouloit luy en bailler encore autant, & qu'il auroit ſa Compagnie de Cheuaux-legers entretenuë, attendant quelque marque plus honorable & plus vtile qu'il luy vouloit donner de ſa bonne volonté. Il falut neanmoins auoir ſur cela vn commandement expres de la bouche du Roy & de la Reine: Et mon Pere s'eſtant reſolu enfin d'obeïr, ne voulut pas refuſer ce qu'il euſt peut-eſtre bien deſiré qu'on ne luy euſt pas demandé, à cauſe de la ſujetion. Il n'acrut pas ſans doute les proſperitez de ſa fortune par ce moyen là, quoy qu'il ne paruſt point deſauantageux, & entra dés-lors dans tous les intereſts de cette grande maiſon, qui ſe vit incontinent apres agitée par les troubles, que cauſerent le credit & la faueur extraordinaire du Marquis d'Ancre. 1614. M. le Duc de Neuers.

M. le Prince de Condé ſe retira de la Cour: M. le Duc de Vendoſme fut arreſté priſonnier au Louure, d'où il ſe ſauua bien-toſt apres, pour ſe retirer en Bretagne, & la Citadelle de Maiſieres fut renduë par le Gouuerneur à M. le Duc de Neuers, contre l'intention de la Reine. On fit neanmoins quelque accord auec les Princes qui 1615. M. le Prince ſe retire.

congedioient les Troupes : Mais apres que le Roy eut
1615 eſté declaré Majeur, & que l'Aſſemblée des Eſtats Generaux à Paris y eut eſté finie, le Roy ayant pris le deſſein d'vn voyage en Guyenne, les Princes ſe retirerent de la Cour pour la ſeconde fois, afin de leuer des gens de guerre en Picardie, à quoy le Roy oppoſa vn corps-d'armée, où mon Pere auoit ſa Compagnie & y eſtoit en perſonne, ſous la charge de M. le Mareſchal de Bois-dauphin, qui les preſſa vn peu & les obligea de paſſer à guai la riuiere de Loire aupres de Boni, laquelle vn moment apres
Boni. deuint ſi groſſe, qu'il euſt eſté perilleux de s'y engager. Là, mon frere qui eſtoit encore page de M. de Mayenne & qui auoit fait le voyage d'Eſpagne auec luy, perdit la ſalade du Duc ſon Maiſtre, qui échappa de l'arçon de la ſelle de ſon cheual, & tomba dans l'eau, où il fut bien auiſé de ne s'arreſter pas à la chercher.

Mariage du Roy. Cependant on celebra les ceremonies du mariage du Roy, & de Madame ſa ſœur à Bordeaux : & la Cour eſtant de retour à Tours, au mois de Ianuier de l'année
1616. 1616. où l'on donna les Sceaux à M. du Vair, on aſſigna la Conference de Loudun, & le traité s'y eſtant conclu, les Princes ſe rendirent en ſuite à Paris aupres du Roy, les vns apres les autres: mais non pas le Duc de Luxembourg, qui en ce temps-là mourut à Gergeau. Madame de Neuers reuint auſſi à la Cour, apres auoir ſouſtenu dans ſa Ville vne eſpece de ſiege auec vne valeur extraordinaire, & vne patience incroyable pour vne femme.

Feſtins, entre les Princes. On ne penſa plus qu'à faire des rejouïſſances, & les Princes & Grands Seigneurs ſe traiterent magnifiquement les vns apres les autres. Ie vis le feſtin de M. de Neuers, qui fut vne choſe ſomptueuſe: ie penſe qu'il y eut cinquante couuerts & dix-huict ſeruices, dont les plats furent portez par des Pages richement veſtus: & à chaque ſeruice, les trompettes ſonnoient du haut d'vne terrace qui regardoit ſur la riuiere, ſur le Pont-neuf, & ſur le iardin; puis les hautbois, les muſettes & les fluſtes douces, faiſoient oüir leur concert: en ſuitte on enten-

doit les violons; & enfin la melodie des luths & des voix, recommençant ainſi pluſieurs fois tour à tour, depuis vne heure, iuſques à cinq ou ſix du ſoir, parmi toutes ſortes d'entretiens agreables dans vne grande ſale richement tapiſſée, au bout de laquelle, il y auoit vn buffet ſomptueux. Là, eſtoient auec M. le Prince de Condé, & les Ducs de Guiſe, de Mayenne, de Chevreuſe, d'Elbeuf, de Vendoſme, de Boüillon, & pluſieurs autres Seigneurs de France, le Prince d'Orange, & le Comte de Carlile Anglois, & vn autre Seigneur Ambaſſadeurs d'Angleterre. 1616.

Pendant le diſner, vn Voleur ſe cacha dans le cabinet de M. de Neuers, pour en dérober ce qu'il y trouueroit de plus precieux: mais ayant eſté ſurpris ſur le petit lict du Prince, où il crût qu'on ne l'iroit pas chercher, il fut ſaiſi par les Valets-de-chambre, & lié à vne quenoüille du lict, où il fut mal-traité, quoy qu'il y fuſt viſité de tous ceux qui auoient eſté du feſtin: & parce qu'il paroiſſoit vn peu melancholique, on ſe contenta pour le rejoüir, & pour diuertir auſſi la compagnie, de le faire ſauter cinq ou ſix tours dans vne catalongne, que des pages & des laquais luy teinrent fort officieuſement, dans vne allée du iardin, dont il n'eut pas grand ſuiet de ſe plaindre, parce qu'on ne luy fit pas dauantage de mal. Voleur attrapé ſur le fait.

Au reſte, la paix ne fut pas de longue durée: car le premier iour de Septembre enſuiuant, qui fut vn Ieudy, M. le Prince de Condé ayant eſté retenu priſonnier au Louure, d'où il fut mené à la Baſtille, les autres Princes & Seigneurs qui s'eſtoient ioints auparauant dans ſes intereſts, & à qui l'on vouloit meſmes faire à croire que dans les feſtins, dont nous venons de parler, ils auoient auancé des paroles bien hardies touchant la bande de ſes armes, qu'ils appelloient vne barre, ſe retirerent de la Cour & s'en allerent à Soiſſons, & M. de Guiſe auec eux, qui toutesfois n'y demeura pas long-temps; mais les autres ne trouuant point de ſeureté en leur retour, forme- Priſon de M. le Prince.

rent d'autres deſſeins, qui furent à la veille de cauſer de
1609. grands mouuements.

Pillage de la maiſon du Mareſchal d'Ancre.

Le meſme iour que M. le Prince fut arreſté, on pilla l'a-preſdiſnée les maiſons du Mareſchal d'Ancre; c'eſt à dire celle de la ruë de Tournon, au faux-bourg S. Germain, & celle qu'il auoit aupres du Louure. Ie vis le pillage de celle du faux-bourg, qui eſtoit la principale, où les femmes paroiſſoient au faiſte du logis arracher iuſqu'au plomb des couuertures, apres auoir pillé les chambres & les cabinets, & briſé les lambris dorez. Ie vis ietter d'vne feneſtre haute qui regardoit ſur la ruë, plus de huict cents maſques de Balet ou de Comedie. Des valets de noſtre College & de pauures garçons, en eurent vn tour de lict de ſatin violet en broderie d'or: on n'y laiſſa pas vn ſeul meuble de bois, & les grilles de fer n'y furent point épargnées, non plus que les Arbres du iardin, qui furent également rauagez. I'eus horreur d'vne action ſi furieuſe, & ie portay impatiemment de voir vne ſi grande licence au peuple, qui ne ſçait ce qu'il fait, quand il eſt émû, ou qu'il a perdu le reſpect, & que la preſence de quelque perſonne venerable n'arreſte point ſon impetuoſité. On y enuoya bien le fils du Cheualier du Guet: mais ce fut mal-heureuſement pour luy: car il y fut tué.

Eloignement de M. de Neuers.

Quelque temps apres, on fit commandement aux gens de M. le Prince de Condé, & à tous les Domeſtiques de ceux de ſon parti, de ſortir de Paris, ſur peine de la vie, auſquels ſe ioignit M. de Neuers, à cauſe du déplaiſir qu'il receut de Chaalons, ville de ſon gouuernement, qui luy refuſa ſes portes, dont il témoigna bien en ſuitte ſon reſſentiment.

Cependant M. de Marolles ne ſe haſta point de ſortir de Paris, pour eſſayer de iuſtifier à la Cour le procedé de M. de Neuers; ſur quoy il eut pluſieurs audiences de la Reine-Mere, qui luy témoignoit de la bonne volonté. Mais comme il eut conuaincu de fauſſeté en ſa preſence, les raports que luy en auoit faits vn Exempt des Gardes, appellé Baranton, qui ne pouuant ſe conſoler d'vn reproche ſi

Mort de Baranton.

amer, en conceut tant de regret qu'il ſe tua d'vn caniuet, dont il ſe perça le cœur, mon Pere ſe retira auſſi en Champagne, où eſtoit M. de Neuers : Et le Comte d'Auuergne deliuré de la Baſtille, apres quatorze années de priſon, eut charge de leuer pour le Roy, vn corps d'armée à Meaux, dont il fit la guerre aux Princes, tandis que par le credit & les intrigues du Mareſchal d'Ancre, il y eut du changement au Conſeil du Roy : car M. du Vair ayant rendu les Sceaux, dont il auoit vſé auec tant d'integrité, M. Mangot Secretaire d'Eſtat, fut choiſi par la Reine pour faire cette charge, & M. de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, fut employé pour exercer l'office de Secretaire d'Eſtat, & quelques iours apres il y eut Declaration publiée contre le Duc de Neuers, & tous ceux qui l'aſſiſtoient ; puis contre les Ducs de Vendoſme, de Mayenne, le Mareſchal de Boüillon, le Marquis de Cœuure, & leurs adherants.

1616.

M. Mangot

Ce fut alors que ſur le bruit qui couroit d'vne certaine entrepriſe, afin de ne rien negliger, & prenant garde iuſques aux moindres choſes, M. le Garde des Sceaux m'enuoya querir au College de la Marche où i'eſtois, pour s'informer ſi ie n'auois point receu de lettres de mon Pere, & ſi ie n'auois pas vû quelqu'vn de ſes gens qui m'en euſt appris des nouuelles ; que ie priſſe bien garde à ne déguiſer rien de la verité, parce qu'il y alloit du ſeruice du Roy. Là, eſtoit M. de Luçon en habit noir, renuerſé ſur vne chaiſe de cuir, tandis que M. le Garde des Sceaux eſtoit debout, en me parlant ſur ce ſuiet. Ie luy fis reponſe, que mon Pere ne s'eſtoit iamais donné la peine de m'écrire, & qu'il écriuoit auſſi peu à celuy qui me tenoit en penſion, parce qu'il eſtoit aſſez aſſeuré des ſoins qu'il auoit de moy, pour ne me laiſſer manquer d'aucune choſe dont ie peuſſe auoir beſoin : qu'au reſte, ie n'auois point du tout de connoiſſance du lieu où il eſtoit, & que ie n'auois point vû de ſes gens ; mais que ie pouuois croire qu'il ne feroit iamais rien contre le ſeruice du Roy ; à quoy il eſtoit obligé par ſa naiſſance & par ſon inclination. M. le Garde des Sceaux me dit que ie parlois de ſes deuoirs dont il n'eſtoit pas queſtion ;

On m'interroge chez M. le Garde des Sceaux.

M. de Luçon.

mais qu'il vouloit ſeulement ſçauoir ſi ie n'en auois point eu de nouuelles? Ie n'eus rien à luy repliquer dauantage, quoy qu'il me diſt cela d'vn ton aſſez fier: & M. de Luçon qui connoiſſoit aſſez mon Pere, & qui auoit de l'eſtime pour luy, ſe redreſſa ſur ſa chaiſe, & diſt qu'à la verité il ne croyoit pas que M. de Marolles ſe fuſt iamais porté de ſon mouuement contre le ſeruice du Roy; mais qu'il eſtoit marri qu'il ſe fuſt trouué engagé dans vn ſi mauuais parti. Puis il adiouſta tout bas, que ie me retiraſſe, & qu'il ne me conſeilloit pas de demeurer à Paris. Ie ne ſçai ſi c'eſtoit pour me faire peur: mais ie ne m'en eſtonnai pas beaucoup. Cela neanmoins me fit monter quelque rougeur ſur le front, & m'eſtant retiré, noſtre Pedagogue & le Principal de noſtre College, qui s'imaginerent qu'ils ne me pouuoient retenir auec ſeureté, & voyant d'ailleurs le danger qu'il y auoit de déplaire à la Cour, dans les moindres choſes, me donnerent congé, & meſmes me prierent de m'en aller le pluſtoſt qu'il me ſeroit poſſible en Touraine, où eſtoit ma Mere, & que pour cet effet on fourniroit aux frais du voyage, & qu'on me donneroit ce qui ſeroit neceſſaire.

1616. M. de Luçon

Ma ſortie du College.

Ie n'eus pas grand'peine à prendre vn congé ſi obligeant, quoy que ce fuſt au commencement d'vn Hyuer aſſez rude. On me fit faire vn habit de campagne & de la ſaiſon: & quoy que i'euſſe des Amis intimes au College, eſtant preſt de monter auec quelques-vns en Philoſophie à la fin de l'année, ſi eſt-ce qu'ayant beaucoup plus de paſſion de reuoir la Patrie, ie m'en conſolay fort aiſément; mais auant que de partir, ie vis tous mes Amis les vns apres les autres, pour leur dire adieu, croyant que noſtre ſeparation ſeroit beaucoup plus longue qu'elle ne fut pas; quoy qu'elle ne le fuſt que trop pour le bien de mes eſtudes, où ie prenois plus de gouſt que ie ne faiſois du commencement: car, pour en dire la verité, les deux premieres années du College me ſemblerent beaucoup plus rudes que les ſuiuantes, tant à cauſe de la baſſeſſe des claſſes où i'eſtois, que par l'ennuy que me donnoit

la mauuaiſe humeur de celuy qui nous tenoit en penſion. 1616.

Mais afin de reprendre la choſe vn peu de plus haut, quand ie me ſentis touché de l'affection de l'eſtude, i'auouë que ce me fut vne grande conſolation, d'auoir trouué des eſprits ſociables, tels que mes chers compagnons d'Eſtude que i'ay deſia nommez, & que d'autres encore qui n'eſtoient gueres plus auancez que nous, comme le Neveu de M. le Cardinal du Perron, depuis Eueſque d'Angouleſme, dont la ſageſſe & la modeſtie ont eſté ſi recommandables. M. de Fieſque, depuis Maiſtre de Chambre de M. de Verneüil, Eueſque de Mets & Abbé de S. Germain des Prez : M. Heſſelin Louys Cauchon, Seigneur de Condé, depuis Maiſtre de la Chambre aux deniers, & l'vn des plus honneſtes hommes de noſtre temps: M. Bargeot, auiourd'huy Chanoine de la Sainte Chapelle, homme d'honneur, s'il en fut iamais, & d'vne probité rare : Meſſ. Chahu, dont le ieune s'eſt fait Ieſuite, & s'eſt acquis de la reputation dans ſa Compagnie : M. l'Abbé Lumague, amateur des beaux arts, des peintures, & des autres curioſitez de cabinet: M. Matthieu, Medecin fameux de la Faculté de Paris: Nicolas du Pin & Gabriel Abſolu, deux naturels admirables pour les graces du corps & pour les lumieres de l'eſprit ; mais qui moururent en la fleur de leur ieuneſſe, & quelques autres, entre leſquels il y eut vn Religieux appellé du Lion, qui auoit plus d'eſprit que de pieté ; mais qui d'ailleurs auoit de la bonté, & qui s'eſtoit rendu conſiderable à tout le monde par ſon adreſſe & par ſon eſprit ; de ſorte que pour ſe licentier impunément, il ne falloit que meriter ſes bonnes graces, & ſa confidence.

Mes Compagnons d'eſtude.

Du Lion.

Ie ne ſçai pas où il prenoit le fons de toute la depence qu'il faiſoit: mais il en auoit touſiours de reſte pour de petits feſtins qu'il aimoit extremement, pour la paulme, & pour la Comedie, où il nous menoit quelquesfois, lors que cette fameuſe Comedienne appellée la Porte, montoit encore ſur le theatre, & qu'elle ſe faiſoit admirer de

Comediẽs.

tout le monde auec Valeran, & que Perrine & Gaultier
1616. estoient des originaux qu'on n'a iamais depuis sceu imiter. Mais ie me tins bien plus redeuable à nostre Ami des bonnes connoissances de dehors qu'il me procura, comme celle de M. Balesdens, qui demeuroit alors au College de Harcour, chez vn bon homme appellé le Landez, depuis Docteur en Theologie, & Oncle des deux Mazures, Curez de S. Paul l'vn apres l'autre. Comme il s'est auiourd'huy acquis de l'estime par les belles lettres qui luy ont donné place dans l'Academie Françoise, il estoit, dés ce temps-là, d'vne humeur gaye & d'vn entretien diuertissant.

M. Balesdens.

M. le Card. du Peron.

Ce fut par le moyen de M. l'Abbé du Perron que i'eus l'honneur de voir vne fois Mons. le Cardinal son Oncle, dans sa maison de Baignolet, & de faire la reuerence à ce grand homme, qui eut la bonté de m'accueillir d'vn visage doux, & de me témoigner l'estime qu'il faisoit de mon Pere. Ie pris la hardiesse mesmes de luy parler des admirables vers de sa traduction de l'Eneïde, qu'il auoit publiée depuis peu, & que ie sçauois par cœur; ce qu'il trouua bon, & nous en recita luy-mesme quelques-vns qui luy vinrent en memoire sur le mesme sujet; à quoy il adiouta que ce n'estoit pas vne mauuaise marque, d'auoir de l'estime pour ces choses-là. Il se faisoit alors porter dans vne chaise découuerte, à cause de ses goutes qui ne luy permettoient pas de se tenir debout, & mourut le mois d'Aoust * en suiuant, laissant à son frere ses Abbayes & son Archeuesché de Sens.

* Ce fut l'an 1618.

Crassot

Enuiron ce mesme temps, ie vis mourir dans nostre College le Philosophe Crassot de la ville de Langres, qui auoit beaucoup de raport à ces portraits de Philosophes Cyniques, qui se trouuent dans les cabinets des Curieux, estant mal-propre comme eux, auec vne barbe longue & touffuë, & les cheueux mal peignés. Il auoit vne chose bien particuliere, & que ie n'ai iamais vuë qu'en luy seul qui estoit de plier & de redresser ses oreilles quand il vouloit, sans y toucher.

Estant

Eſtant donc preſt de ſortir de noſtre College, & d'y quitter meſmes les habitudes que i'y auois contractées, apres cinq années de ſejour, il ſe trouua vn honneſte homme de la Prouince, Claude Odon Prieur de Bretagne, qui me fit compagnie pour y aller, & qui ne me quitta point qu'il ne m'euſt rendu en noſtre maiſon. Ma Mere fut rauie de me voir; mais ie la trouuai fort alarmée de tous les bruits qui couroient au ſuiet de la guerre des Princes, où mon Pere eſtoit engagé. On ne nous menaçoit de rien moins que d'vn rauage qu'il n'y auoit pas moyen d'euiter, ſi les troubles continuoient; ce qui obligea ma Mere de faire garder ſa maiſon, pour eſſayer au moins de la garentir du pillage contre des gens ſans aueu qui rodoient dans le païs. 1616. Mon retour en Touraine.

Cependant les Amis & les Voiſins ne laiſſoient pas de nous viſiter: & ma Mere receut beaucoup de conſolation des ſoins que prit d'elle en ce rencontre Madame la Vidame d'Amiens, Françoiſe de Baſtarnai, qui viuoit en grande reputation de ſainteté & d'vne vertu exemplaire dans ſon Chaſteau de Montreſor, qui n'eſt qu'à deux lieuës de chez nous. Mad. la Vidame.

Mais enfin l'orage s'appaiſa, & nos craintes ceſſerent par la nouuelle qui nous vint vn Mercredi, de la mort du Mareſchal d'Ancre, qui fut tué le Lundi d'auparauant 24. iour d'Avril. La Reine Mere fut releguée à Blois, & les Princes ayant mis bas les armes, retournerent à Paris; De ſorte qu'ayant paſſé l'Eſté aux champs auec la plus grande douceur du monde, où ie vis ſoigneuſement les Amis de noſtre Maiſon, dont ie receus beaucoup de ciuilitez, ie reuins à Paris pour renouër le fil interrompu de mes Eſtudes, & faire mon cours en Philoſophie, dont on m'auoit iugé capable, il y auoit plus d'vn an. Mort du Mareſchal d'Ancre. 1617.

Ie fus mis en penſion pour cet effet aupres du College de Nauarre, apres auoir eſté ſaluër les Princes de l'Hoſtel de Neuers, qui me témoignerent beaucoup de bonté, & ſur tout M. le Duc de Retelois, qui me faiſoit l'honneur de m'aimer, & qui prenoit plaiſir à

beaucoup de choſes dont il me donnoit la liberté de
1617. l'entretenir.

M. le Duc de Retelois. Ce Prince d'vne beauté rare & d'vn eſprit merueilleux, faiſoit toutes choſes de ſi bonne grace, qu'on ne parloit que de ſes perfections; de ſorte que comme il eſtoit éleué au deſſus de pluſieurs par la grandeur de ſa condition, il eſtoit digne auſſi de porter le tiltre de Prince de la Ieuneſſe de ſon temps. Il auoit deux freres plus ieunes que luy, le premier appellé Charles Monſieur, deſtiné à la Profeſſion Eccleſiaſtique, & qui peut-eſtre y fuſt demeuré, s'il ne fuſt point deuenu l'ainé; & le ſecond nommé Ferdinand, qui depuis fut Duc de Mayenne, & mourut ieune en Italie.

Mon Pere auoit la conduite du Duc de Retelois, ayant vn Sous-gouuerneur appellé Bohan: Et vn Gentilhomme de qualité appellé René de Menou, ſieur de Charniſay. Charniſay en Touraine, fut mis aupres des deux autres ieunes Princes, pour les bons témoignages que mon Pere auoit rendus de luy, à M. de Neuers. Il n'y auoit pour tous les trois qu'vn Precepteur appellé G. G., de la ville d'Orleans, homme d'vn petit genie, qui fut pourtant preferé à pluſieurs, & entre autres à Pierre Monmaur, ſurnommé le Grec, qui alla prendre la place que celuy-cy occupoit aupres du fils ainé du Mareſchal de Praſlin. Vn Secretaire appellé Polens du païs de Liege, leur enſeignoit l'Italien & l'Aleman, Aleaume & Erigogne, les Mathematiques & les Fortifications, Rabel à peindre, Preuoſt à dancer: & quand vn aage vn peu plus auancé eut augmenté leurs forces, Charniſai l'vn des plus adroits Eſcuiers de France de ſon temps, leur apprit à monter à cheual, & l'Anglois à faire des armes.

Exercices de Ieuneſſe.

Chacune de ces choſes auoit ſes heures reglées, & i'eſtois raui de voir des Princes d'vne naiſſance tres-heureuſe, repondre ſi bien aux ſoins que l'on prenoit de les éleuer. Ie les venois viſiter les iours de leur diuertiſſement: & comme ils trouuoient bon que i'allaſſe par tout auec eux à la promenade, auſſi ne m'en diſpenſois ie que

le plus rarement qu'il m'eſtoit poſſible, eſtant aſſeuré que M. de Neuers l'auoit agreable, parce qu'il ſçauoit bien que ie ne leur inſpirerois rien de contraire à ſes deſſeins, & Madame de Neuers meſmes trouua bon de me dire que ie luy ferois plaiſir de les voir ſouuent. 1617.

Mais ayant commencé mon cours de Philoſophie ſous le fameux Ianus Cecilius Frei, qui enſeignoit au College de Montaigu, ie tombai malade d'vne groſſe fiévre continuë, qui me cauſa des reſueries importunes, à cauſe de l'application que i'auois euë auec vn peu trop de contention à l'eſtude que ie faiſois; de ſorte que ie ne pouuois repoſer, & ie me trouuay en grand danger de mourir, parce que la maladie fut aiguë & longue: toutesfois la ieuneſſe, auec les bons remedes qui me furent adminiſtrez par les ordonnances de Tournier, l'vn des plus ſçauants Medecins de la Faculté, me remit ſur pied au bout de trois mois. Ainſi cela fit beaucoup de tort à mes Eſtudes; mais ie me recompenſai en ſuitte par vn trauail aſſidu. Le Philoſophe Frei. Grande maladie.

Ie changeai de logis, & vins demeurer en la ruë de la Harpe, chez vn Ioüeur de luth, où ie pris connoiſſance de M. Bourdelot, qui auoit fait des Notes ſur Lucien & ſur Petrone. Cet excellent homme qui aimoit paſſionnement la Muſique, venoit ſouuent en ce logis là, pour y entendre les concerts de luths qu'on y faiſoit: & pour me témoigner quelque reconnoiſſance du reſpect que i'auois pour luy à cauſe de ſon ſçauoir. Il me fit preſent de ſon dernier ouurage, où i'euſſe pris beaucoup plus de plaiſir que dans mes eſcrits de Philoſophie, ſi i'euſſe eu du temps de reſte pour m'y appliquer. M. Bourdelot.

Ie fus en ce lieu-là iuſques à la fin de l'année, pendant laquelle noſtre Profeſſeur me donnoit des leçons en particulier pour le temps que i'auois perdu, & ie faiſois eſcrire ſous luy celles qu'il dictoit en public, où il méloit beaucoup de queſtions & recherches curieuſes, tant de l'Aſtronomie, que du Siſteme du monde & de la Geographie, dont i'auois acquis deſia quelque connoiſ-

ſance: & ſe ſeruoit meſmes bien ſouuent des figures que
1617. i'auois dreſſées pour induire des preuues de cette ſcience, leſquelles il recommandoit publiquement, & les faiſoit beaucoup valoir.

Ce fut au meſme temps que ce ſçauant homme du Can-
1618. ton de Fribourg dans le païs des Suiſſes, fit imprimer deux
Panegyriques de Freï. Panegyriques, qu'il recita pour les paranymphes d'vne licence en Theologie, dans l'vn deſquels tous les mots commençoient par C. comme le nom de celuy dont il celebroit les loüanges, appellé Callæus, & dans l'autre il n'y auoit ni R. ni S. en l'honneur d'vn ſçauant Religieux Dominicain, appellé Claude Mahuet, ce qui ſeroit à peine croyable, y conſeruant vn bon ſens, ſi nous n'en pouuions encore eſtre aſſeurez par l'edition que
Bourdelot. nous en auons, laquelle il dedia à M. Bourdelot, dont ie viens de parler, & dont porte le nom par adoption ſon Neveu d'vne ſœur, qui eſt auiourd'huy ce celebre Medecin de la Faculté de Paris, M. l'Abbé de Maſſay.

Au reſte cette année 1618. fut remarquable par trois
Feux. feux extraordinaires, l'vn d'Accident, le ſecond d'Artifice, & le troiſieſme de la Nature, comme l'eſcriuit en vers Latins Iſaac Habert Pariſien, que i'ay fort connu depuis, auec grande eſtime, comme ie diray bien-toſt. Le premier de ces trois feux que ie vis, comme tout Paris, fut celuy du Palais, quand ce grand Temple de la Iuſtice fut embraſé par vn accident impreuû, le Mardy ſixieſme iour de Mars: le ſecond fut le feu d'artifice qui ſe fit à la feſte de S. Louys dans l'Iſle de Louuiers, aupres de l'Arſenac, depuis l'Iſle de Noſtre-Dame, qui pour lors n'eſtoit point baſtie, où par le moyen de la poudre & de certaine compoſition de bitume & de vitriol, les fuſées repandirent en l'air des Eſtoiles & des ſerpenteaux de feu, dont tout le monde fut ſurpris comme d'vne nouueauté qui n'auoit point encore paru. Le dernier de tous ces feux fut celuy de cette grande Comete, qui a donné tant de ſuiet de parler.

Or deux iours apres le premier feu, qui fut celuy du

Palais, mourut ſur les cinq heures du ſoir Catherine de Loraine Ducheſſe de Neuers, en ſuitte d'vne maladie de quinze ou vingt iours, qui luy fut cauſée, à ce qu'on dit par quelque ſorte de violence qu'elle ſe fit, pour ſe trouuer vn ſoir chez la Reine, où il y eut vne grande aſſemblée pour vn balet royal qui s'y deuoit dancer. Iamais cette Princeſſe ne parut ſi belle: elle eſtoit toute brillante de pierreries, & ſa taille auantageuſe, iointe à vne grace nompareille, luy donnoit vn éclat merueilleux. Ie la vis, ce me ſemble, en cet eſtat, comme les Poëtes décriuent leur Iunon, quand pour ſe rendre plus majeſtueuſe, elle s'ornoit de ſes riches atours. Cependant quelque ſecours qu'on luy puſt apporter en ſa maladie, par l'aduis des plus celebres Medecins de la Faculté de Paris, où furent appellez Duret, de Lorme, Seguin & Riolan, auec du Puy ſon Medecin ordinaire, admirablement verſé dans le grand art dont il fait profeſſion, il falut en vn moment perdre tous ces riches dons de la Nature, & ceder enfin à la violence de la maladie, qui ne put eſtre ſurmontée par aucuns remedes. Cette Princeſſe ſi vertueuſe & ſi bien née, mourut donc en l'aage de 33. ans, entre les bras de ſon illuſtre Eſpoux, à qui elle laiſſa les trois Princes que i'ay tantoſt nommez, & trois filles, Louyſe, Anne, & Benedicte qui mourut depuis Abbeſſe d'Auenay: M. de Neuers en fut inconſolable: & le corps de la defuncte ayant receu dans ſon lict de parade les honneurs qui ſe rendent aux perſonnes de ſa qualité, fut porté à Neuers, auec beaucoup de pompe, pour eſtre inhumé dans le Chœur de l'Egliſe Cathedrale, où ſont les corps de quelques Ducs de Neuers. Le Sieur Daudiguier qui a tant eſcrit, & que i'ay connu depuis auec beaucoup d'eſtime, fit ce ſonnet à la mode de ceux de Mainard, ſur la mort de cette Princeſſe.

1618. Mort de Madame de Neuers.

Daudiguier.

Vous mourez, ô grande Princeſſe!
Et quittant ce bas Element,
Vous nous y laiſſez ſeulement,
Pour vous y regretter ſans ceſſe.

1618.

Helas! ha, ie ne croyois pas
Que la pieté ſans exemple,
Dont vous eſtiez ça bas le temple,
Duſt eſtre ſubiette au trépas.
Mais voyant le ſoir precedent
Tomber par vn grand accident
De Themis le ſaint edifice;
Ie doutai de voſtre ſanté,
Et iugeai que la pieté
Tomberoit apres la Iuſtice.

College de Clermont.

Enuiron le meſme temps, les Ieſuites ayant obtenu Arreſt du Conſeil contre l'Vniuerſité de Paris, ouurirent leur College de Clermont, pour y recommencer leur exercice à Paſques enſuiuant, où le Roy leur fit l'honneur de leur donner pour Eſcoliers M. le Marquis de Verneüil, & M. le Comte de Moret, ſes freres naturels, qui en peu de temps ſe rendirent ſi ſçauants, que ſur la fin de leurs Eſtudes, qui ne fut pas fort éloignée de leur commencement, ils ſoutinrent publiquement des Theſes en Philoſophie & en Theologie, auec vn ſuccez merueilleux.

La connoiſſance que la Cour m'auoit donné de ces deux perſonnes illuſtres, ne me permit pas de ceſſer de les voir, quand ils furent au College, ſous la diſcipline des Peres Ieſuites, où chacun d'eux auoit ſon Gouuerneur. I'y allois donc fort ſouuent, & il me ſembloit que mes ſoins ne leur eſtoient pas deſagreables: mais auant que de les voir au commencement de leurs Claſſes, qui fut en l'année 1618. i'acheuai ma Philoſophie, à la fin du mois d'Aouſt de la meſme année: puis attendant l'ouuerture des leçons en Theologie, i'allai en Touraine pour y paſſer le temps des Vacations.

M. Gault de Tours.

En faiſant ce voyage, ie me trouuai de bonne fortune en la compagnie d'Euſtache & de Iean Baptiſte Gault, deux perſonnages d'vne vertu extraordinaire qui reuenoient de Rome, & s'en retournoient à Tours, lieu de leur naiſſance, où ils alloient pour ſe conſoler auec leur Mere de la mort de leur Pere, dont ils portoient le deüil. Ie me ſouuiendrai

touſiours de la douceur de leur entretien, & des bonnes choſes qu'ils me dirent pour la pieté, ſans me faire connoiſtre le deſſein qu'ils auoient d'entrer dans l'Oratoire, comme ils y entrerent bien-toſt apres, ſous la direction de M. de Berulle. Enfin ces Meſſieurs s'eſtant acquis en ce lieu-là beaucoup de reputation, furent iugez dignes l'vn apres l'autre de gouuerner l'Egliſe de Marſeille, & ſont morts en reputation de ſainteté. 1618.

I'arriuai chez nous vers le commencement de Septembre, où toute la famille me témoigna quelque ioye de me voir, comme ie fus raui de la trouuer pleine de ioye & de proſperité: & pendant le ſejour que i'y fis, i'allai viſiter le voiſinage, où eſtoit M. Cornac Abbé de Vincloin, qui eſtoit de retour d'aupres de M. du Maine, où il auoit des emplois: i'y vis auſſi M. de Pons René d'Argi, qui auoit eſté deputé aux Eſtats Generaux pour le Corps de la Nobleſſe de Touraine, l'vn des plus ſages Gentils-hommes de ſon temps: M. de Menou mon beau-frere, dont la maiſon ne deſempliſſoit point de beau monde, tant il y faiſoit bonne chere à tous ſes Amis: & tous les autres qui nous donnoient des marques de leur affection.

Eſtant de retour à Paris, ie me logeai aupres de ſaincte Geneſiefue, dans la ruë de S. Eſtienne des Grecs, chez vn bon homme appellé Piat Maucors, qui tenoit force honneſtes gens en penſion. I'y occupai la chambre où auoit demeuré fort long-temps vn celebre Profeſſeur Eſcoſſois de Nation, * ie penſe meſmes auoir ouï dire qu'il y eſtoit decedé: quoy qu'il en ſoit, me ſentant reſpirer le meſme air qu'il auoit fait; ce me fut vn encouragement à me porter dauantage à l'eſtude, outre l'exemple que m'en donnerent dans le meſme logis des perſonnes de beaucoup de merite & d'vn ſçauoir exquis que i'y rencontray, comme ie dirai tantoſt. 1619. Logis de Piat. * C'eſtoit M. Criton.

Ayant ouï quelques Profeſſeurs en Theologie, dont ie fis eſcrire pluſieurs traitez, ie m'appliquai ſoigneuſement à la lecture des ſaintes Eſcritures, des Conciles, & de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, d'où ie puiſai de grandes veritez pour me La Theologie.

1619. detromper de beaucoup d'erreurs & de ſuperſtitions populaires. Comme i'en auois la memoire toute fraiſche, & que i'auois vne aſſez grande facilité de m'exprimer, i'en parlois fort ſouuent, afin de m'y fortifier dauantage : & ie croy que i'y paroiſſois plus ſçauant que ie n'y auois acquis de connoiſſance, parce qu'il y faut employer bien plus de temps que ie n'auois fait, pour y eſtre conſommé.

Mais outre le naturel que i'y auois aſſez propre, & la grande application que i'y apportois auec vn eſprit gueri de la preocupation, la connoiſſance qu'vn certain bonheur m'auoit donnée des plus grands hommes de ce temps-là, me profita merueilleuſement : car ſans ſortir de mon logis, i'y eus en diuers temps l'entretien & les bons exemples que me donnerent pour l'amour des lettres, Iean Baptiſte de Croſilles, depuis Abbé de la Couture, Iean de Lingendes Predicateur illuſtre, depuis Eueſque de Sarlat, & de Maſcon, & Iſaac Habert Docteur en Theologie, depuis Theologal de Paris, & Eueſque de Vabres. D'ailleurs ie voyois fort ſouuent deux Profeſſeurs celebres en Philoſophie, Freï, & du Val qui auoit enſeigné à Lixieux auec tant de reputation, l'vn & l'autre de mes bons Amis. Au Conuent des Iacobins, i'allois viſiter Meſſire Nicolas Coëffeau Eueſque de Dardanie & Adminiſtrateur de Metz, & le R. Pere des Landes, depuis Eueſque de Triguier : & aux Ieſuites du College de Clermont, les celebres Peres, Fronton du Duc, Iaques Sirmond, & Denys Petau, le dernier que ie connus par le moyen de ſon frere le Chartreux, & les deux autres par les habitudes frequentes qu'auoit aupres d'eux M. de Croſilles mon bon Ami. Quant à la connoiſſance de M. Coëffeau, ie la dois à celle du R. Pere des Landes qui eſtoit de noſtre Prouince, & cheri de longue main dans noſtre famille. Ce fut auſſi dans le meſme logis que ie vis la premiere fois Monſ. de S. Amant, qui s'eſt acquis tant de reputation par ſes beaux Vers, ayant compoſé dés-lors ſon Poëme de la ſolitude, qui fut receu auec tant d'applaudiſſement.

Theologiens.

Et parce que nous eſtions ſouuent viſitez par des gens d'eſprit,

Academie.

d'eſprit, qui ſe plaiſoient à la pureté de la langue, & qu'il n'y en auoit pas vn de nous qui ne fiſt eſtat de la meſme choſe; nous cõpoſaſmes vne eſpece de petite Academie, qui ne nous fut pas inutile. Ce fut alors qu'vn ieune Theologien, appellé Louys Maſſon, depuis Predicateur conſiderable, & perſuadé de tout ce qu'vne pieté ſolide ſuggere de plus ſaint & de plus religieux, eſtant fraiſchement venu du païs de Languedoc, d'où il eſt, ne pût s'empeſcher de nous marquer ſon étonnement, nous ayant trouuez comme nous examinions certaines façons de parler de la langue; ce qu'il eſtimoit de peu d'importance en comparaiſon d'autres choſes, où, ſelon ſa penſée, il euſt eſté bien plus iuſte que nous euſſions employé du temps. Peut-eſtre qu'il auoit raiſon: mais il n'y en auoit pas vn de nous qui ne fuſt perſuadé que pour la perfection des ſciences, il ne faut rien negliger, & particulierement en l'eloquence, & en la pureté du langage, ſi neceſſaire pour s'exprimer nettement, & qui ne ſe peut apprendre que par vn long vſage, & par vn ſoin tout particulier, dont vn eſprit iudicieux peut ſeulement faire le diſcernement. 1619.

Outre les mots & les façons de parler, nous examinions encore l'œconomie des pieces, & chacun de nous eſſayoit d'en faire quelqu'vne ſur les ſuiets qui eſtoient propoſez. De-là vinrent pluſieurs verſions qui ſe firent du Pſeaume 136. quelques imitations de Virgile, & d'Ouuide, diuerſes Poëſies de Louys de Reuol de Dauphiné, l'vn des plus beaux eſprits que i'aye connus de ma vie, la Semaine amoureuſe de Moliere, l'Eromene de Daudiguier le ieune, les Eglogues de Virgile en vers, de Pierre Marcaſſus, quelques Epigrammes & Sonnets de M. Colletet, vn traité du Chauue compoſé par vn Gentil-homme appellé de Vaux, qui demeuroit aupres de M. le Comte de Cramail, vne Ode de Pierre Marbeuf de Roüen, Aduocat au grand Conſeil, addreſſée à M. le Comte de Moret, les Epiſtres de Croſilles, & ma premiere verſion de Lucain. Ouurages Academiques.

1619. Honnestes gens.

Ie ne ſçaurois auſſi oublier, entre les bonnes connoiſſances que ie fis dans ce logis, le Docteur Maillard Anglois, homme d'eſprit, & ſincere, que des Gentils-hommes de ſon païs, appellez Lucas, Gorge, & Farfex, obligeoient de venir ſouuent chez nous, où ils eſtoient logez, M. de Croiſettes, mort depuis Lieutenant General à Soiſſons, & l'vn des plus genereux hommes que ie connus iamais, & Iaques Tonnereau du Pleſſis, de la ville de Tours, qui n'eut iamais le menſonge ſur les lévres, ni la malice dans le cœur.

M. le Card. de la Rochefoucauld.

Sur le commencement de l'Automne de l'année 1619. Meſſire Benjamin de Brichanteau, Eueſque de Laon, & Abbé regulier de ſainte Geneuiefue, eſtant venu à decéder d'vne maladie, qui luy fut cauſée pour auoir mangé quelques abricots, M. le Cardinal de la Rochefoucauld fut pouruû de cette Abbaye: & parce qu'il trouua bon d'y venir demeurer, ayant quitté ſon logis du faux-bourg ſaint Honoré, mon Pere qui auoit pour ce Prelat vne veneration toute particuliere, me commanda de le voir ſouuent, à quoy ie ne manquai pas vne fois ou deux le mois.

M. le C. de Moret.

Mes plus ordinaires viſites, outre celles de l'Hoſtel de Neuers, où i'auois des obligations étroites, eſtoient chez M. le Comte de Moret, qui s'eſtoit venu loger ſur le foſſé aupres de la Porte S. Michel. Et parce qu'il auoit agreable l'entretien que ie luy faiſois de mes lectures des Poëtes, dont ie luy faiſois chois des plus beaux endroits; ſon Gouuerneur appellé Leſtrade, qui auoit beaucoup de pieté, de douceur & de politeſſe, quoy qu'il ne fuſt pas homme de lettres, en eſtoit bien-aiſe, & ne doutoit nullement que ſon ieune Prince, en ſe diuertiſſant de la ſorte, ne perdroit pas le temps; mais, ſi ie ne me trompe, le Prince ne ſongeoit pas moins à noüer par mon moyen quelque amitié auec le Duc de Retelois, qu'il eſtimoit infiniment.

M. de Lingendes & Croſilles.

Alors on mit aupres de luy M. de Lingendes, pour eſtre ſon Precepteur; mais il n'y demeura pas long-temps

pour la premiere fois: car par ie ne ſçay quelle intrigue ſecrette, contre l'intention meſmes de Madame la Com- 1619.
teſſe de Moret, & de ſes freres le Cheualier de Bueil & de la Perriere, on ſubſtitua Croſilles en ſa place, qui leur eſtoit auparauant le plus agreable du monde. Le Comte ſouffrit ce changement, quoy qu'il aimaſt de Lingendes; mais il ne haïſſoit pas Croſilles, & voulut obeïr de bonne-grace au Roy, qui luy donna auſſi vn autre Gouuerneur appellé Beauregard Chabris, d'vne valeur & d'vne probité rare, auſſi bien que Leſtrade, qui luy ceda neanmoins en cette rencontre, pour aller exercer la meſme charge aupres de Meſſ. de Vendoſme, & de-là chez M. de Nemours. Mais enfin Delingendes fut reſtabli, & Croſilles qui auoit demeuré aupres de Meſſ. de Grandmont, s'en alla chez le Duc d'Vſez, où il fut deux ans. De-là, il fut recherché pour la reputation de ſon ſçauoir & de ſon eſprit agreable en conuerſation par M. le Grand Prieur de Vendoſme, qui luy procura le Prieuré de Cheré, dependant de la Couture: & apres la mort de M. le Grand Prieur, il vint acheuer ſa fortune chez M. le Comte de Soiſſons, qui apres la mort de Poicteuin, le fit titulaire de ſes Abbayes de S. Michel en l'Herm, de S. Ouïn de Roüen, de Iumieges, de la Couture, & du Froimont; & enfin apres l'auoir contraint à luy donner vne demiſſion de ſes Benefices pour en pouruoir vn de ſes Aumoniers, appellé Montagne, ſur ce qu'il fut accuſé de ſacrilege, pour s'eſtre marié, il l'abandonna miſerablement dans vne priſon de dix années, laquelle il ne ſurueſquit que de ſix mois, ayant eſté declaré abſous par Arreſt du Parlement les Chambres aſſemblées, apres trois Sentences Eccleſiaſtiques renduës contre luy.

Comme i'eſtois redeuable à l'Abbé de Croſilles de pluſieurs bonnes connoiſſances qu'il m'auoit données dans la Cour & dans les Maiſons Religieuſes, où il eſtoit eſtimé, ie luy procurai celle de l'Hoſtel de Neuers, où venoit alors ce qu'il y auoit de mieux fait & de plus galand dans le monde. Le Duc de Retelois qui Croſilles.

auoit infiniment de l'eſprit, le receut auec ſes ciuilitez or-
1619. dinaires: & parce qu'il luy fut facile de ſe perſuader que mon Pere y auoit beaucoup contribué, il dedia pour l'amour de luy, le liure de ſes Epiſtres à ce ieune Prince, qui n'en fit pas moins d'eſtat, que le reſte de la Cour, qui ne ſe pouuoit laſſer de les lire; de ſorte qu'en moins de deux ans, il s'en fit quatre ou cinq editions. Cependant il s'en faut beaucoup qu'elles n'ayent trouué depuis le meſme ſuccez, & ie ſuis certain que dés-lors le bon-homme Malherbe ne ſe pouuoit empeſcher d'en faire des railleries, & d'appeller leur Autheur le Secretaire des Dieux, en quoy il fut ſuiui par ſon Diſciple Honorat de Bueil Seigneur de Racan, à qui i'ay ouï dire bien ſouuent que ſon diſcours & ſes penſées ſe tenoient comme vne chaine de ſable. Il auoit pourtant la conuerſation iolie, & ne manquoit pas d'erudition, ayant fait beaucoup de lectures, dont il auoit la memoire aſſez preſente, & parloit facilement, & meſmes auec vn ton galand, pouruû qu'il ne fuſt pas contredit; mais la moindre reſiſtance luy cauſoit vne emotion qui le rendoit piquant; ce que i'ay bien vû des fois à l'Hoſtel de Nemours, chez M. le Comte de Cramail, & dans les cabinets de Madame la Doüairiere de Longueuille & de Madame la Marquiſe de Ramboüillet, où ſe trouuoient beaucoup de perſonnes de qualité.

Ie ne dirai point les grandes choſes qui ſe paſſerent à
1620. la Cour pendant ce temps-là, ie n'y ay point de part: &
Peſte dans Paris. la maladie contagieuſe qui fut aſſez conſiderable à Paris, depuis l'année 1620. iuſques en l'année 1623. ne m'en fit point ſortir, meſmes pendant les Eſtez qu'elle eſtoit la plus dangereuſe, & que chacun pour euiter le peril, ſe retiroit aux champs: & certes en l'année 1621. il y reſta ſi peu de perſonnes de condition, pendant les mois d'Aouſt & de Septembre, que m'eſtant vne fois trouué auec M. le Marquis de Vardes, pour aller à la promenade du coſté de Vincennes, nous ne trouuaſmes que deux carroſſes par les ruës, depuis la Porte de Neſle iuſques à celle de S. Antoine: & de dix ou douze que nous eſtions chez no-

ſtre bon hoſte, i'y demeurai ſeul auec le plus ieune de ſes Enfans, Bachelier en Theologie. 1620.

Alors l'Abbé de Croſilles, que i'eſtimois infiniment, demeuroit chez M. le Comte de Guiche, & le Comte de Louuigny ſon frere, que la crainte de la maladie contagieuſe n'auoit point fait ſortir de Paris. Ie le voyois en ce lieu-là le plus ſouuent qu'il m'eſtoit poſſible, où venoit vne bonne partie de ce qu'il y auoit de reſte de perſonnes de qualité à Paris, qui en ce temps-là ne s'eſtoient point engagez en d'autres emplois. La conuerſation douce faiſoit bien vne partie de leur diuertiſſement: mais enfin le ieu s'y méla, qui cauſa des pertes conſiderables, & qui donna lieu à de petites querelles, dont quelques-vnes furent appaiſees par le Comte de Cramail, & par le Marquis de la Vieuille. Comte de Guiche.

Cependant M. de Neuers ayant obtenu du Roy la ſuruiuance de ſon Gouuernement de Champagne & de Brie, pour le Duc de Retelois ſon fils, trouua bon que ce ieune Prince en priſt poſſeſſion, & que mon Pere euſt l'honneur de ſa conduitte. Quand il fit ſon entrée dans les villes de ces deux Prouinces, on m'a dit que ce fut par tout vne choſe magnifique: & mon Pere meſmes eut la bonté de m'en donner vn vaſe de vermeil doré, dont ie fis preſent au Profeſſeur Freï, qui m'auoit enſeigné la Philoſophie auec beaucoup de ſoin, & qui voulant prendre les degrez de la Faculté de Medecine, auoit dedié les Theſes de ſa Tentatiue à mon Pere, pour l'amour de moy. Duc de Retelois Gouuerneur de Châpagne.

Quand la Cour fut de retour à Paris, ſur le commencement de l'Hyuer, apres que la maladie fut appaiſée; M. de Neuers eut vn grand demélé auec le Cardinal de Guiſe, pour le Prieuré de la Charité, dependant de l'Abbaye de Cluni: car en ayant fait pouruoir en Cour de Rome le Prince de Tymeraye ſon ſecond fils, ſur vne lettre ou promeſſe du Cardinal de Guiſe Abbé de Cluni: & ce Cardinal s'en eſtant voulu dedire en faueur de l'vn des Enfans qu'il auoit eus de la Dame des Eſſars, fut Querelle du Card. de Guiſe.

1620. le ſuiet d'vn grand procez, & de partager dans la Cour toutes les perſonnes de condition. M. le Prince de Ioinuille, depuis Duc de Chevreuſe, en receut vn appel, pour auoir aſſiſté le Cardinal ſon frere à quelque inſulte qu'il fit à M. de Neuers, comme il ſollicitoit au Parlement le iugement de cette affaire.

Ie n'eſtois pas alors auec luy, non plus que M. le Prince de Tymeraye, ou Charles Monſieur ſon fils, que i'auois accompagné en toutes les autres ſollicitations; Mais ie vis bien au retour les grands troubles que cette querelle mit dans la famille, leſquels furent difficilement appaiſez, parce qu'il y eut des coups donnez de part & d'autre, ſans que M. de Neuers, qui fut offencé le premier, ne ſe defiant de rien, euſt eu loiſir de mettre l'eſpée à la main, que Fouques ſon Eſcuier tenoit hors de la chambre du Rapporteur, où il eſtoit ſeul. M. du Maine entra dans les interets de ſon beau-frere, & ſe diuiſa dans ſa propre famille. Mais enfin ces debats furent pacifiez, où l'authorité du Roy interuint, & M. de Neuers fut ſatisfait.

Beauté de M. le Duc de Retelois.

Depuis, comme on diſoit que le Duc de Retelois eſtoit amoureux de Mademoiſelle de Soiſſons, Charlote Anne de Bourbon, l'vne des belles Princeſſes de la Cour, qui mourut depuis aagée de quinze ans; ce ieune Prince d'vne beauté rare, ayant vn iour les cheueux bouclez & poudrez, qui adioutoient de nouuelles graces à celles de ſon viſage & de ſa bonne mine, & le faiſoient regarder de tout le monde; M. de Luines le voyant de la ſorte, ne ſe pût empeſcher de le cajoler, & de luy dire qu'on voyoit bien qu'il auoit vne Maiſtreſſe, parce qu'il auoit la teſte trop belle: à quoy le Prince repartit, que ce n'en eſtoit pas la cauſe, mais qu'il auoit ainſi les cheueux naturellement. Et comme M. de Luines faiſoit peut-eſtre ſemblant deuant le Roy d'en eſtre étonné, le Roy demanda s'il eſtoit vray? Non, Sire, luy dît le Duc de Retelois; Pourquoy donc me le diſiez-vous tout à cette heure, repliqua M. de Luines? C'eſt, luy repartit le Duc,

que ie dis au Roy la verité, & à vous ce qui me plaiſt. Cette parole que i'entendis fort diſtinctement, ayant l'honneur d'eſtre aupres de luy, me plut infiniment, & i'euſſe eſté raui que M. de Neuers euſt eſté à Paris, pour luy en faire le recit; mais n'y eſtant pas, il ſe falut contenter de l'aller dire à Madame la Doüairiere de Longueuille, ſa Tante, qui trouua cela le plus fier & le plus ioli du monde; mais qui euſt bien voulu que M. ſon Neveu s'en fuſt abſtenu, parce qu'elle auoit touſiours grand peur de choquer la Cour. 1620.

L'année d'apres fut remarquable par le commencement de la guerre contre les Huguenots, depuis que par vne ſedition populaire, on eut mis le feu dans vn Temple qu'ils auoient au bout d'vn faux-bourg de la ville de Tours, le iour qu'ils firent le conuoy funebre d'vn homme appellé Martin le Noir, qui auoit pris leur creance, quelques années auparauant. Le Roy fit vn voyage en Poictou, où il prit S. Iean d'Angeli, pendant lequel le Cardinal de Guiſe mourut à Xaintes d'vne fiévre maligne, & reconnut auec beaucoup de regret l'injuſtice de la violence dont il auoit eſſayé d'vſer à l'endroit de M. le Duc de Neuers ſon Couſin-germain. 1621. Commencement de la guerre contre les Hugnenots.

Puis le Roy eſtant allé en Guienne, il y aſſiegea Montauban, où M. du Maine fut tué mal-heureuſement dans les tranchées; ce qui fut vne perte conſiderable à la France, & tres-ſenſible à M. de Neuers ſon beau-frere. Ses Neveus furent heritiers de ſes Duchez & Seigneuries, ſous benefice d'inuentaire, à cauſe des grandes debtes qu'il auoit laiſſées. De-là, Ferdinand de Gonzagues, troiſieſme fils de M. de Neuers, fut appellé Duc de Mayenne, & en conſerua le tiltre iuſques à ſa mort, qui arriua dix ans depuis. Mort de M. du Mayne.

Le Conneſtable de Luines mourut auſſi bien-toſt apres M. du Maine, d'vne fiévre pourprée à Longueteille, d'où ſon corps embaumé fut aporté en Touraine, pour eſtre inhumé à Maillé, qu'il auoit fait eriger en Duché, ſous le nom & appellation de Luines, à deux lieuës M. du Conneſtable de Luines.

au deſſous de Tours. Cette Ville le receut par les ordres
1621. du Roy, auec aſſez de magnificence; mais cela n'empeſcha pas que comme on auoit eſcrit de ſon viuant force libelles diffamatoires contre luy, on n'en publiaſt encore quelques-vns contre ſa memoire, apres ſa mort: tant les fortunes prodigieuſes, comme auoit eſté la ſienne, font d'ordinaire conceuoir vne certaine auerſion, qu'il eſt dificile de ſurmonter, quand celuy qui en a iouï long-temps, n'a pas ſceu l'art d'en bien vſer.

Cependant pour euiter les maladies de l'Automne, qui regnoient alors dans Paris, M. le Duc de Retelois alla paſſer vn mois ou deux de cette faſcheuſe ſaiſon au Chaſteau de Briere, aupres de Chaſtre, d'où ſe découure vne belle vuë tout autour, auec vn païſage fort diuerſifié. Il y fut viſité de toute la Nobleſſe du païs, & entre autres du Vicomte de ſainte Meſme, de la Maiſon de l'Hoſpital, qui le conuia d'aller paſſer quelques iours en ſon Chaſteau aupres de Dourdan. Ie l'y accompagnai: & pendant trois iours qu'il y fut parmi la meilleure chere que le bon Gentil-homme luy pût faire, il luy donna encore le diuertiſſement de la Chaſſe du Chevreüil & du Sanglier; mais pour en dire la verité, le plaiſir ne luy en fut pas fort ſenſible, non plus qu'à moy qui ne l'aimai iamais, quoy que ie ſois de race de Chaſſeurs. Toutesfois, afin de n'attirer pas des reproches de mon Pere, & de toute la Nobleſſe qui eſtoit là, ie fis ſemblant d'en eſtre raui: & m'eſtant apperceu que M. le Duc de Retelois n'y auoit pas moins d'auerſion que moy, & qu'il ſe contraignoit pour vſer de complaiſance, ie luy dis que ie me tiendrois aupres de luy, pour l'entretenir d'autres choſes, & qu'il pourroit demeurer dans les routes, & ſur les auenuës pour voir paſſer la beſte, ou entendre du moins le bruit des chiens, & le ſon des cors, ce qui ne luy deplut pas: & ſans s'agiter trop, n'allant gueres plus viſte que le pas, en cauſant de mille choſes agreables, il eut preſque tout le plaiſir de la Chaſſe, & vit forcer le Chevreüil à la ſortie du bois, où ſe découure vne grande plaine, qui nous ſemblait

Chaſteau de Briere.

La Chaſſe de ſainte Meſme.

bloit toucher à l'extremité de l'horiſon ; de ſorte que ceux qui auoient couru ſur toutes les voyes, peurent croire qu'il en auoit fait autant. 1621.

Il me dit comme nous eſtions ſeuls, qu'il y auoit ſans doute peu de gens qui euſſent le gouſt bon pour les veritables plaiſirs : que pour luy, il n'en pouuoit trouuer, où il n'y auoit point de gloire à meriter : Ce qui me fut vne marque d'vne belle ame & d'vn grand cœur. Là-deſſus ie luy cherchai des raiſons & des exemples illuſtres, pour appuyer ſes nobles ſentiments. Ie luy dis que les Beſtes ne valoient pas la peine qu'on employaſt tant de ruſes pour les attraper : que la Chaſſe rend les hommes ſauuages, & qu'elle endurcit le cœur : que les grands Princes l'ont pluſtoſt ſouferte pour prendre quelque ſorte d'exercice, qu'ils n'en ont eſté paſſionnez : que ceux qui ont de l'ambition, ne ſçauroient s'abbaiſſer à ſi peu de choſe : & qu'apres tout, ſi la Chaſſe eſt aimable pour l'exercice du corps, elle ne l'eſt gueres pour la ſatisfaction de l'eſprit : mais que pour ne choquer pas l'opinion de beaucoup de gens, il faloit vn peu contraindre ſon naturel & faire ſemblant de l'aimer. Il me dit qu'à la verité, la ſolitude luy paroiſſoit quelque choſe d'affreux ; qu'il y auoit de la cruauté dans la Chaſſe, puiſqu'elle met ſon plaiſir à tuër ce qui fuit, & à bleſſer ce qui ne fait point de mal : que les ruſes qui s'y pratiquent, quoy qu'elles ſoient des images de la guerre, ſont touſiours des eſpeces de trahiſon, ce qu'il haïſſoit mortellement : & que iamais il ne ſe reſoudroit d'eſtre ſeul au coin d'vn bois pour attendre vn Liévre, comme vn Voleur feroit vn Paſſant, afin de le dépoüiller & de l'aſſaſſiner. Ie fus raui de l'entendre ſi bien Philoſopher. Le lendemain nous retournaſmes à Briere, & de là ſur le commencement du mois d'Octobre, à Paris, où il falut prendre le deüil pour la mort de M du Maine, dont la nouuelle funeſte fut apportée incontinent apres, comme nous auons dit tantoſt. Deuis de la Chaſſe.

1622. Canoniſation de 5. Saints.

L'Année ſuiuante fut celle de la Canoniſation de 5. Saints, dont la Ceremonie fut celebrée par le Pape Gregoire XV. ordonnant des Feſtes, des Temples & des Autels pour chacun d'eux: & incontinent apres, à ce que portoit la relation que nous viſmes, les trompettes & les tambours ſonnerent dedans & dehors l'Egliſe, auſſi bien que toutes les cloches de la Ville: & du Chaſteau S. Ange, on tira force canons en ſigne de la Canoniſation; puis on chanta le *Te Deum*, & le Pape dit la Meſſe en l'honneur des cinq glorieux Saints, auec la pompe & les ceremonies acoutumées en telles occaſions, & octroya Indulgences Plenieres auec pluſieurs années de pardon, qui s'eſtendirent aux Prouinces éloignées, dont elles témoignerent leur alegreſſe, & entre-autres l'Eſpagne, qui en fit de grandes reiouïſſances à Saragoſſe, en l'honneur de ſainte Tereſe, Patrone des Carmes Deſchauſſez: car il y eut meſmes, à ce qu'on nous a dit, vn Tournoy à cheual pour honorer la feſte de cette Sainte, où toutes les galanteries imaginables furent obſeruées, iuſques aux cartels, aux deuiſes, & au prix du combat. Mais à Paris au Monaſtere des Carmes Deſchauſſez, & dans les Maiſons des Ieſuites, on ſe contenta de repreſentations en tableaux, de meubles ſomptueux, de muſiques douces, de Proceſſions, où les Images des Saints eſtoient portées en triomphe, & de feux d'artifice, qui furent faits parmi le bruit des trompettes, des tambours, & des canons: Mais le plus éclatant de tous les feux, fut celuy des Carmes Dechauſſez, qui ſe fit à la vuë de tout Paris, ſur vne platte-forme éleuée au deſſus de leur Egliſe. La plaine de Grenelle qui n'en eſt pas loin, eſtoit-alors verdoyante par le bled qu'on y auoit ſemé: mais la foule des caroſſes l'a paiſtrit de telle ſorte, qu'on pût croire qu'il n'y leueroit pas vn ſeul eſpic. Cependant elle parut depuis ſi abondante, ſans qu'on y euſt ſemé d'autre bled, que cela paſſa pour vne eſpece de miracle, parmi ceux qui ne ſçauent pas qu'vn champ ſemé ne reçoit point de dommage par les chariots, ny par

Feux d'artifice.

les pieds des cheuaux, quand les tuyaux ne ſont pas encore formez, pourueu qu'on n'en foule les herbes qu'vne ſeule fois. 1622.

Ie me ſouuiens auſſi qu'on parla fort alors d'vne Image miraculeuſe de Noſtre-Dame de la Victoire, qui fut apportée d'Alemagne par vn Carme Dechauſſé, appellé Pere Dominique de Ieſus Maria, depuis mort en Eſpagne. Cette Image fut trouuée par hazard parmi des pieces de bois rompuës, & c'eſtoit vn petit tableau d'vn pied & demi de haut, & d'vn pied de large, où eſtoit peinte vne Natiuité de noſtre Seigneur, auec la Vierge, S. Ioſeph & deux Bergers: mais parce que le bon Pere crût que les Heretiques auoient creué les yeux par mépris à la figure de la Vierge, il l'a porta par tout auec luy, priant noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt de vanger l'injure faite à l'Image de ſa ſainte Mere, & s'en ſeruit pour animer les Armées Imperiales au combat contre les Bohemiens Heretiques, à quoy il imputa le ſuccez de la Victoire, & en obtint de grandes faueurs & des dons precieux de l'Empereur, & du Duc de Bauieres, auec vne ſi grande reputation de ſainteté, que quand il paſſa en France pour s'en retourner en Italie, le peuple ſe preſſoit autour de luy pour le toucher & pour auoir ſa benediction, auec des morceaux de ſa robe ou de ſon manteau, pour les enchaſſer comme des reliques: ce que ſa charité ſouffroit paiſiblement, quand celle des Peres de ſon Ordre, & de pluſieurs bonnes perſonnes luy euſt deub manquer, pour luy fournir d'autres habits, au pris que le ſien eſtoit mis en pieces par vne deuotion indiſcrette. Le Roy meſmes & la Reine-Mere qu'il eut l'honneur de voir dans leur voyage de Guienne, le receurent auec des careſſes & des bontez extraordinaires, firent eſtat de ſes benedictions qu'il donnoit liberalement, & s'en eſtant retourné à Rome, le Pape qui l'honora de meſme ſorte, conſacra l'Image miraculeuſe ſur le grand Autel de l'Egliſe de S. Paul: & apres beaucoup de ceremonies Religieuſes, que l'hiſtoire n'a pas voulu oublier, il luy rendit de grands

Noſtre-Dame de la Victoire.

honneurs en habit Pontifical, pendant qu'on chantoit le
1622. *Te Deum*, & les Cardinaux, le Clergé, & le peuple, la veneurent en ſuitte, dans le grand Tabernacle d'hebene & d'argent, qui luy fut dreſſé en memoire perpetuelle de l'heureuſe victoire obtenuë par ſon interceſſion.

Mort de François de Gonzagues Duc de Retelois.

CEpendant M. de Neuers occupé en Champagne à faire retirer de ſon Gouuernement l'Armée du Mansfeld, qui auoit brûlé quelques villages autour de Retel, en vint glorieuſement à bout, auec les Troupes qu'il mit bientoſt ſur pied, & celles de renfort que le Duc d'Engouleſme luy amena. Mais bien-toſt apres il perdit le Duc de Retelois ſon fils aîné, Prince de grande eſperance, qui mourut aagé de ſeize ans à Meſieres, le treiziéme iour d'Octobre, d'vne diſſenterie cauſée par l'infection de l'air, à quoy la mal-heureuſe Armée de Mansfeld auoit beaucoup contribué. De-là vint qu'on en fit tant d'imprecations contre ceux qui auoient perſuadé à cet Alemand de venir en France. Sans mentir cette perte fut conſiderable, & i'en fus viuement touché, quand la nouuelle m'en fut apportée en Touraine, où i'eſtois.

Ie me reſſouuins auſſi-toſt de ce que ce Prince m'auoit dit quelque temps auparauant, ie penſe que ce fut la derniere fois que i'eus l'honneur de luy parler & de luy dire adieu, quand il ſortit de Paris, pour n'y reuenir iamais; Ie ne ſçai, dit-il, ce que c'eſt: mais il eſt vray que i'aprehende l'heure de la mort, & que ie ne ſçay comment on s'y peut reſoudre, quand on la voit proche; C'eſt pourquoy, luy dis-je, vous ne la craignez gueres, ne l'enuiſageant que de fort loin: car vous viurez long-temps; mais ie luy parlois ſelon mes ſouhaits. Cependant l'on m'a dit qu'il ne fut point ſaiſi de cét effroy qu'il aprehendoit ſi fort, & qu'il mourut fort doucement, apres s'eſtre fortifié l'ame & le courage par la grace que Dieu confere par ſes Sacrements. Son corps fut porté de Meſieres à Neuers, où il eſt inhumé dans l'Egliſe des Minimes, à cauſe que M. ſon Pere croyoit l'auoir obtenu de Dieu par les prieres de S. François de Pau-

le; C'eſt pourquoy le nom de ce Saint luy fut donné quand le Pere du Viuier Minime, le tint ſur les Fons, au nom de tout ſon Ordre. 1622.

Mon Pere qui l'auoit accompagné dans ſa pompe funebre, reuint chez luy auec vn grand deüil. Il y paſſa vne partie de l'Hyuer: Mon Frere qui auoit ſerui dans l'Armée de Champagne, y vint tout de meſme; de ſorte que toute la famille ſe trouuant enſemble, on traita le mariage de Polixene de Marolles, ma ieune ſœur, auec vn Gentil-homme de la Prouince, appellé Gabriel de Bridieu, Seigneur du Claueau. Les articles & le contract en furent paſſez; mais la ſolemnité des nopces ne ſe celebra que l'année d'apres. Polixene de Marolles.

De-là, nous reuinmes à Paris vn peu auant Noël, où M. de Neuers deſirant que mon Pere ſe chargeaſt encore du gouuernement de la perſonne de Charles Monſieur, ſon ſecond fils, auquel il auoit de-ja donné la qualité de Duc de Retelois, en oſta les ſoins à M. de Charniſai, pour ne luy laiſſer que la conduitte de M. du Maine: car il auoit auparauant celle de tous les deux, & trouua bon auſſi que ie fuſſe logé dans ſon Hoſtel, pour conuerſer auec Meſſ. ſes Enfants. Charles Monſieur.

Mademoiſelle de Neuers ſa fille ainée, qui ſe pouuoit dés-lors appeller la gloire des Princeſſes de ſon aage par la beauté de ſa perſonne, & par les excellentes qualitez de ſon eſprit, qui croiſſoient de iour en iour, auoit aupres d'elle vne Gouuernante, qui eſtoit la vertu meſme, & vouloit bien que ie la viſſe ſouuent; de ſorte que ie n'auois pas beſoin de me mettre en peine de faire ma cour ailleurs, quand i'euſſe eſté d'humeur, comme beaucoup d'autres, à y employer tout mon temps. Ie donnois neanmoins vne bonne partie du mien à l'entretien de cette ieuneſſe illuſtre, & ſur tout les ſoirées, où i'eſſayois de méler l'vtile auec les choſes agreables, pour exercer leur memoire & former leur iugement ſur diuers ſuiets tirez de l'hiſtoire & de la fable. De-là vinrent les petites Comedies en proſe & en vers, que ie compoſai en leur faueur: & i'en mis quelques-vnes de Mademoiſelle de Neuers. Comedies.

Plaute en François, auſſi bien que des Tragedies de Seneque, & entre-autres la Medée & l'Hercule furieux, où il me ſemble qu'ils trouuerent dequoy ſatisfaire leur inclination & leur curioſité.

1622.

Maladie de Mademoiſelle de Neuers.

Mais vne grande maladie qui mit en danger Mademoiſelle de Neuers, interrompit tous ces diuertiſſements. Elle fut meſmes abandonnée des Medecins : & M. ſon Pere qui l'aimoit cherement, ayant quelque preſſentiment de ſa grandeur future, ne s'en pouuoit conſoler, quand vn certain homme qui ſe méloit de deuiner par les regles de la Phyſionomie, l'aſſeura qu'elle n'en mourroit point : ce qu'il diſoit ſi affirmatiuement, qu'il en perſuada quelque choſe; & vn Empyrique appellé Semini, luy donna vn remede qui l'ayant tirée de cet affreux peril, rejoüit toute la maiſon, & chacun rendit graces à Dieu pour vne conualeſcence ſi precieuſe.

Mort de M. de Geneue.

Ce fut enuiron ce temps-là, que mourut à Lion François de Sales, Eueſque de Geneue, que i'auois vû pluſieurs fois à Paris, & ouï preſcher à Saint André des Arts; marquant en ſes Sermons & en ſa conuerſation la meſme douceur qui paroiſt en ſes eſcrits. Les Religieuſes qu'il a inſtituées, le reuerent comme vn Saint, & les ſentiments du Pape Alexandre VII. qui eſt auiourd'huy ſeant, ne s'en éloignent pas beaucoup.

1623.

Mort de M. Coëffeau.

M. Coëffeau Eueſque de Marſeille, ne le ſurueſquit pas long-temps, & mourut à Paris dans ſa maiſon du fauxbourg, aupres de la Porte S. Michel, où ie l'auois vû trois iours auparauant, qu'il ſe portoit beaucoup mieux de ſes goutes qu'il n'auoit acoutumé, & ſe propoſoit de partir huict iours apres, pour aller en ſon Eueſché de Marſeille, dont il n'y auoit pas long-temps qu'il eſtoit pouruû, ayant exercé pluſieurs années auparauant la charge d'Adminiſtrateur de l'Eueſché de Metz, ſous le tiltre d'Eueſque de Dardanie.

Dernieres œuures de M. Coëffeau.

Ayant fait vn abregé en François du Roman d'Argenis, il en voulut donner la lecture à ſes Amis, auſſi bien que de l'Epiſtre dedicatoire de ſon liure contre Marc-

Antoine de Dominis Archeueſque de Spalate, qu'il de-
doit au Pape Gregoire XV. & qu'il auoit acheué depuis 1623.
peu de iours. Ie me trouuai du nombre auec l'Abbé de Croſilles, & les Sieurs Sirmond, Peletier, Ferrier, Theophile, & quelques autres; & parce que Theophile eſtoit ſorti de priſon depuis peu, s'eſtant iuſtifié du crime d'impieté, dont il auoit eſté accuſé, il l'exhorta de ne ſe commettre plus auec les Moines (il vſa de ce mot par galanterie) & luy donna ſes eſcrits à lire, parce qu'en effet il eſtoit bon Lecteur. Mais comme la lecture ne s'en pût faire en vne apres-diſnée, il y en falut employer deux; C'eſt pourquoy nous y retournaſmes le lendemain, qui eſtoit la ſeconde Feſte d'apres Paſques de l'année 1623. Et quand cette lecture fut finie, chacun luy témoigna l'eſtime qu'il faiſoit de ſon eſprit & de la pureté de ſon ſtile, & nous euſſions pû croire qu'il eſtoit en la meilleure ſanté du monde. Cependant dés le Vendredi ſuiuant, on nous vint dire qu'il eſtoit decedé, & nous fuſmes à ſon enterrement, qui ſe fit dans l'Egliſe du grand Conuent des Iacobins, la veille du iour qu'il deuoit partir pour aller en Prouence.

Mon Lucain.

Ie faiſois alors imprimer la premiere edition de mon Lucain, que ie dediai au Roy, & que i'eus l'honneur de luy preſenter, à la ſuite de M. le Cardinal de la Rochefoucauld, qui luy dit du bien de moy, & de l'affection que i'auois pour les lettres. Ie donnai preſque à toute la Cour des exemplaires de ce liure: & quoy que ce fuſt peu de choſe, Madame la Princeſſe de Conti qui auoit l'humeur du monde la plus ciuile & la plus obligeante, en fit plus d'eſtat qu'il ne meritoit, & fut cauſe qu'il s'en debita vn aſſez bon nombre: i'y ay neanmoins reconnu depuis beaucoup de fautes, & i'ay eſſayé de les corriger.

Mademoiſelle de Neuers.

Quand Mademoiſelle de Neuers fut guerie, & qu'elle eut repris ſa premiere beauté, à quoy ſon temperament merueilleux auoit encore adiouté des graces nouuelles; quoy qu'elle fuſt bien ieune, on commença neanmoins de parler de ſon mariage auec le Prince de Pologne, qui

depuis a ſuccedé au Royaume de Sigiſmond ſon Pere :
1623. mais cela eſtoit reſerué pour vn autre temps.

M. de Neuers en Italie.

CEpendant M. de Neuers fit vn voyage en Italie pour viſiter le Duc de Mantouë, chef de ſa Maiſon, & le Duc Force ſon beau-frere : & comme il ſe trouua tout porté ſur les lieux, il receut ordres du Roy de s'en aller à Rome, comme ſon Ambaſſadeur extraordinaire, pour complimenter de ſa part le Pape Vrbain VIII. ſur ſon auenement au S. Siege. Il y receut auſſi la confirmation de ſon Ordre de la Milice Chreſtienne, ſous le tiltre de la Conception de la Vierge immaculée. Il l'auoit inſtitué quelques années auparauant : & comme il en portoit l'habit, il trouua bon auſſi de le faire porter à Meſſ. ſes Enfans. Quelques Seigneurs & Gentils-hommes s'en trouuerent pareillement honorez : mais cela ne dura pas long temps ; ce que d'autres ayant bien preuû, ne iugerent pas à propos de s'y engager, ſans vn expres commandement du Roy. Tant y a que Monſieur de Marolles en fut diſpenſé ; mais mon Frere eut l'honneur de le receuoir.

Ordre de la Milice Chreſtiẽne.

Bulle & Conſtitutions de la Milice.

Ce Prince eſtant de retour d'Italie, deſira que ie miſſe en François la Bulle de ſa Sainteté, touchant cette nouuelle Milice, auec ſes Conſtitutions, contenuës en dix Chapitres, leſquelles il trouua bon en ſuitte de faire imprimer, ſous la direction du Pere Ioſeph Capuchin, qui en fut le grand Promoteur, & qui auoit auſſi ſuggeré à ce Prince genereux, de faire equiper des Vaiſſeaux pour embarquer des Cheualiers de ſa Milice, & aller au ſecours des Chreſtiens opprimez ſous la domination du Turc, & particulierement de ceux qui ſont en la Morée, qu'il eſperoit attirer dans les interets de ſon entrepriſe par vne reuolte conſiderable. Son zele & ſon grand cœur luy oſtoient l'aprehenſion de toute ſorte de perils, & ne luy permettoient pas de deſeſperer d'vne entrepriſe ſi hardie, adioutant d'ailleurs beaucoup de creance aux reuelations du Pere Capuchin, qui l'aſſeuroit qu'il faloit ſe promettre

promettre toutes choſes d'vn ſi grand & ſi pieux deſſein, & que Dieu feroit des Miracles, s'il en eſtoit beſoin, pour le faire reüſſir. Cinq Vaiſſeaux furent donc baſtis & fretez de tout point aux depens de M. de Neuers, qui n'y voulut rien épargner, & receurent en la ceremonie de leur Bapteſme, s'il faut vſer de ce terme, les noms de S. Michel, de S. Baſile, de la Vierge, de S. François, & de S. Charles; Mais enfin le mal-heur voulut qu'ils furent brûlez, & que toute cette grande depence fut abymée dans les eaux, ou deuorée par les flâmes. 1623.

Charles Monſieur Duc de Retelois.

Pour fauoriſer l'eſtude de M. le Duc de Retelois, qui apprenoit la langue Latine, & qui aimoit aſſez les curioſitez de l'hiſtoire, ie luy mis en françois vn abbregé de la Romaine, compoſé par Pline le Ieune, ou par Cornelius Nepos, qui eſt celuy-là meſme que i'ay inſeré depuis à la fin des remarques de ma premiere edition de Virgile, auec d'autres petits ouurages qui traitent de l'origine des Romains. Celuy-cy ne luy deplût pas; & comme il auoit la memoire fort heureuſe, & que l'ouurage n'eſtoit pas trop long, il l'apprit aiſément par cœur.

Ses inclinations.

Ce Prince auoit le naturel beau, & l'eſprit plus fin qu'il ne paroiſſoit; mais vn peu railleur entre ceux qui le voyoient familierement, quoy qu'il euſt eu grand peur de faſcher perſonne, & faiſoit ciuilité à tout le monde; mais non pas egalement, ſelon les preceptes que mon Pere luy en auoit tant de fois donnez, parce que c'eſt le vray moyen de ſe faire aimer, & d'aquerir de la reputation. Il auoit appris à ne ſe tenir iamais importuné par les Gentils-hommes qui le venoient viſiter, vſoit meſmes de familiarité auec eux: & ainſi ſans ſe donner beaucoup de peine, il gagnoit le cœur de tous. Il faiſoit auſſi eſtat des gens de lettres, à cauſe de leur ſçauoir; & aimoit vn Grec illuſtre appellé Domitien, parce qu'il auoit vne memoire prodigieuſe de tout ce qu'il auoit lû, & diſoit touſiours des choſes rares. Il écoutoit auſſi auec plaiſir Monſieur l'Archeueſque d'Aix, Paul Huraut de l'Hoſpital, & ſon frere M. de Gouruille, qui eſtoit vn vieux Gen-

til-homme, qui parloit beaucoup & fort agreablement
1623. d'vne infinité de choſes qu'il ſçauoit.

Mademoiſelle de Gournay.

Au reſte Mademoiſelle de Gournai eſtoit vn de ſes grands diuertiſſements : & quoy qu'il fuſt d'vne humeur aſſez galante, ſi eſt-ce qu'il n'y auoit point de Dame qu'il n'euſt quittée pour entretenir celle-cy, ſoit qu'il la viſt chez Mademoiſelle ſa Sœur, ſoit qu'il la trouuaſt chez Madame de Longueuille ſa Tante, ou chez Madame la Comteſſe de Soiſſons, où elle alloit quelquesfois.

Ses perfections.

Cette bonne fille que i'ay touſiours beaucoup eſtimée, & que ie viſitois ſouuent en mon particulier, auoit l'ame candide & genereuſe. Sa beauté eſtoit plus de l'eſprit que du corps, & ſçauoit force choſes qui ne ſont pas ordinaires aux perſonnes de ſon ſexe. Nous auons pluſieurs ouurages de ſa façon en proſe & en vers, qui ſont recueillis en vn ſeul volume, qu'elle fit imprimer de ſon temps, & l'a intitulé, *Preſents de la Damoiſelle de Gournay*. Ceux qui l'ont voulu railler, n'ont pas trouué ſuiet de s'en glorifier, & pluſieurs grands perſonnages luy ont donné des loüanges pendant ſa vie, & apres ſa mort, & entre-autres Michel de Montagne, Iuſte Lipſe, les Cardinaux du Perron & de Richelieu, M. Coſpean Eueſque de Nantes, M. de la Rochepoſai, Eueſque de Poictiers, M. Seguier Chancelier de France, & Meſſ. les Surintendans, qui ont touſiours eu ſoin de luy payer vne penſion aſſez mediocre, que le Roy luy donnoit, & n'en a iamais voulu auoir dauantage, à la charge de ſe ſeruir d'vn carroſſe, comme ie ſçay qu'il luy fut offert de la part de M. le Card. de Richelieu. Pluſieurs ſcauants hommes la viſitoient, auſſi fort ſouuent, & la bonne Damoiſelle comptoit au rang de ſes meilleurs Amis M. de la Mothe le Vahier, M. le Prieur Oger, & M. ſon frere; Meſſ. les Haberts, Ceriſai, Leſtoile, Boiſrobert, de Reuol, Colletet, Malleuille, tous aſſez connus dans la Republique des lettres, & ſi ie ne me trompe, elle me faiſoit l'honneur de me mettre en ce nombre là.

COmme i'eſtois en Touraine, ſur la fin de l'Eſté de l'année 1624. i'y receus la nouuelle de la mort d'vn ſçauant homme, c'eſtoit du Pere Fronton du Duc Ieſuite, l'vn des plus celebres Theologiens de ſon temps, de la naiſſance duquel la ville de Bordeaux a ſuiet de ſe glorifier. I'auouë que la perte m'en fut ſenſible: car ce bon vieillard qui me faiſoit le bien de m'aimer, ou du moins de ſouffrir patiemment que i'allaſſe quelquesfois profiter de ſon entretien, auoit l'ame tout à fait ſincere, & ie luy ſuis obligé de beaucoup de ſentiments pour les matieres Theologiques, que ſa facilité me fit conceuoir, & qu'il auoit confirmez dans mon ame par vn ſolide raiſonnement. Il mourut à Paris en la 66. année de ſon aage, le 25. iour de Septembre 1624. 1624. Mort du Pere Fronton.

M. l'Abbé de Croſilles m'auoit procuré cette connoiſſance, auſſi bien que celle de M. du Bois Predicateur du Roy, que ie compte au rang des meilleures fortunes de ma vie. Celuy-cy que ie vis dés le temps qu'il eſtoit aupres de Meſſ. de Vendoſme, dont il auoit la conduite, me gagna le cœur d'abord par la franchiſe qui me parut ſur ſon viſage; mais qu'il a touſiours accompagnée de tant d'eſprit & de ſçauoir, qu'il ſeroit bien dificile de le connoiſtre, & de ne le pas aimer. Il eſcrit & parle agreablement, & il faut que tout le monde luy cede, pour les ſoins qu'on ſe peut promettre d'vn parfait Amy. Au reſte, ſa fortune pour les richeſſes eſt mediocre, parce qu'il a beaucoup de vertu: & toutesfois il la partage genereuſement auec ſes proches, qu'il ſçait en auoir beſoin: & outre l'affection qu'il porte à ſa Niepce Mademoiſelle de Villeneufue, fille d'honneur de la Reine & de beaucoup d'eſprit, il fait encore paroiſtre ſon bon naturel vers vn Frere qu'il a dans l'Ordre des Peres Dominicains, où ſa rare modeſtie ne le rend pas moins conſiderable que ſon eloquence & ſon ſçauoir; de ſorte qu'il n'a peut-eſtre tenu qu'à luy d'en auoir les premieres charges, comme il a receu d'ailleurs toutes les marques d'honneur qui ſont M. du Bois.

duës à ceux qui ont eſtudié & enſeigné comme luy, auec reputation.

1625. Theſes ſoutenuës au College de Clermont.

IE retournai ſur la fin de l'année à Paris, où dés le commencement de la ſuiuante, ie vis les celebres diſputes qui ſe firent en diuers iours, au College des Ieſuites en la preſence du Roy, pour les Theſes de Meſſ. de Verneüil & de Moret, ſes Freres naturels. Là, contre la coutume, en faueur de la Cour, M. l Archeueſque de Roüen, François de Harlai, ouurit la diſpute en langue vulgaire; mais quelque ſçauant que fuſt ce Prelat, les dificultez qu'il y forma, n'en parurent gueres plus intelligibles Cependant les deux Princes reüſſirent admirablement dans les Actes qu'ils firent l vn apres l'autre en Theologie, ſous la direction du Pere Merat Theologien celebre, qui les auoit enſeignez tous deux, ſi ma memoire ne me trompe point en cela.

Balet du Roy.

Vn mois apres, comme le Roy eſtoit encore ieune, ſe voulant diuertir à vne galanterie de ſon aage & de la ſaiſon, dança vn Balet fort agreable, de l'inuention de M. le Duc de Nemours, qui auoit en cela des penſées rares, comme il les auoit en toutes autres choſes. M. de Moret, à qui ie rendois ſouuent mes reſpects, me vint prendre à l'Hoſtel de Neuers pour me le faire voir, & eut ſoin de demander pour moy vne place au Capitaine des Gardes, qui m'en donna vne par hazart beaucoup meilleure qu'il ne ſe le fuſt imaginé, & que n'en eurent ceux qui eſtoient proches le haut-dais, où les Reines ſe deuoient aſſeoir: mais eſtant deſcenduës plus bas, à cauſe de la foule, ie vis toutes les entrées fort aiſément. Ce Balet eut pour tiltre, Les Fées des foreſts de S. Germain, dont l'vne preſidoit à la Muſique, vne autre au Ieu, la troiſieſme à la Folie, la quatrieſme aux Combats, & la derniere à la Dance, chacune d'elles faiſant voir des entrées ſelon ſon humeur, dont la deſcription ne deplairoit peut-eſtre pas, ſi i'entreprenois de la faire: Mais pour parler ſeulement de la premiere ſous la puiſſance de Guillemine la

Quinteuſe dancée par Chalais, ſans rien dire de toutes les autres; il y eut vne machine repreſentant la Muſique en gros, ſous la figure d'vne grande femme, ayant pluſieurs luths pendus autour d'vn vertugadin, d'où ils furent decrochez par certains Muſiciens fantaſques, qui ſortirent de deſſous ſes iuppes: & comme ils en faiſoient vn concert, la grande femme dont la teſte s'éleuoit iuſques aux chandeliers qui deſcendoient du plat-fons de la ſale, battoit la meſure: puis la Muſique & les Muſiciens diſparurent inſenſiblement pour faire place à d'autres choſes beaucoup plus ingenieuſes & plus diuertiſſantes qu'elles ne furent de grande depence. En ſuitte, il y eut vn grand Bal, où le Roy extremement paré auec toute la Cour, fit dancer Mademoiſelle de S. Luc, qui eſtoit vne fort belle perſonne: & M. de Baradas, alors Fauori, eſtoit du nombre des Seigneurs qui dancerent auec le Roy. 1625.

M. le Legat Barberin.

Au 22. de Mars enſuiuant, le Pape fit vne Bulle touchant la Legation du Cardinal François Barberin ſon Neveu, addreſſée aux Archeueſques & Eueſques de l'Egliſe Catholique, laquelle eſtant venuë en France, M. de Neuers deſira que i'en fiſſe vne verſion, que i'ay vuë depuis dans l'onzieſme Tome du Mercure François, en la page 185. & en ſuitte M. le Legat fit ſon entrée à Paris par la Porte S. Iaques, le Mercredy des Quatre-temps de la Pentecoſte, auec toute la magnificence qui s'en trouue deſcrite autre part. I'en vis vne partie, de la maiſon d'vn Libraire appellé Touſſaint du Bray, dans la ruë S. Iaques, où i'eſtois aupres de Mademoiſelle de Neuers, comme peu de iours auparauant, ie vis auſſi quelque choſe de la ceremonie du Mariage de la Reine d'Angleterre deuant le Paruis de Noſtre-Dame, où M. le Duc de Chevreuſe porta la procuration pour le Roy d'Angleterre, accompagné des Ambaſſadeurs extraordinaires, les Comtes de Carlile & de Hollande: & M. le Cardinal de la Rochefoucauld fit les Epouſailles, au lieu de M. l'Archeueſque de Paris, qui ne s'y voulut pas trouuer à cauſe de cela: & la Meſſe fut celebrée à cinq heures du ſoir par M. l'Eueſ-

Mariage de la Reine d'Angleterre.

1625. que de Chartres, aſſiſté de Meſſ. les Eueſques de Baïonne & de Dardanie, pour faire les Diacre & Soudiacre. Le Ciel ſe couurit de nuages cette iournée là, & la pluye fit vn peu d'incommodité. Ceux qui ont eſcrit l'hiſtoire, n'en auroit pas ſans doute oublié toutes les particularitez.

Voyage de Châpagne. Bien-toſt apres M. le Duc de Neuers ayant fait quelque ſejour à Paris depuis ſon voyage d'Italie & d'Alemagne, ſe propoſa d'en faire encore vn autre en Champagne, & d'y mener auec luy Meſſ. ſes Enfants. C'eſtoit, ſans doute, pour le deſſein que ie dirai tantoſt. Il trouua bon que ie leur tinſe compagnie, & me fit mettre auec eux dans ſon carroſſe, aupres de la Gouuernante de Mademoiſelle ſa fille, où eſtoient auſſi M. de Marolles, & M. de Charniſai: les filles ayant leur carroſſe à part, les Eſcuiers & les Gentils-hommes ſeruants, le leur, auſſi bien que le Precepteur & les Secretaires, ſans les autres Officiers qui eſtoient à cheual.

Ce voyage ſe fit par vn beau-temps, & fut aſſez diuertiſſant, tant à cauſe de la paix dont la campagne iouïſſoit alors, que pour les receptions ioyeuſes que les Villes firent à leur Gouuerneur, qui les auoit conſeruées auec tant de ſoin. Ie fus faſché que la maladie l'empeſcha de Rheims. paſſer par Rheims, parce que ie n'y auois point eſté, & que i'euſſe eſté bien-aiſe de voir cette ville, la Metropole de la premiere Belgique, où tant de nos Roys ont eſté ſacrez, depuis la ſeconde Race (car nous n'aprenons point de noſtre hiſtoire qu'il y en ait eu aucun de la premiere:) mais nous n'en aprochaſmes que de trois lieuës, & nous couchaſmes à Fiſmes, petite Ville ſur la route des gens de guerre, ſi connuë par leurs frequentes & faſcheuſes viſites.

La Damoiſelle de Fiſmes. Là, noſtre Prince fut viſité par la plus rauiſſante Demoiſelle du monde. Elle eſtoit veſtuë à l'antique: & comme elle eſtoit d'vne taille auantageuſe, paſſant le plus grand homme de la moitié de la teſte, on l'euſt pû nommer la grande geante, comme celle que les liures d'Ama-

dis rendent ſi celebre, ſi d'ailleurs elle euſt eſté auſſi belle, ou qu'elle euſt eu la conuerſation auſſi agreable; mais celle-cy qui alloit du pied comme vn baſque, eſtoit ſi groſſiere, que pour faire la complaiſante & la femme de bonne humeur, elle conuia le plus beau de la compagnie à ioüer à la boule dans vne allée du iardin: & de fait, pour en auoir du plaiſir, on fit partie auec elle, pour voir ſon adreſſe: & quand c'eſtoit à ſon tour de ioüer, elle hauſſoit ſon bras, leuoit ſa coëffe à pointe, & retrouſſant ſa robe ſur ſon vertugadin, auec ſa iuppe (la mode en eſtoit encore à ſon vſage,) elle auançoit vn pied, & apres auoir pouſſé ſon coup, elle ſe releuoit ſur l'autre, & battoit de la main, obſeruant de loin tous les mouuements de ſon bois, auec des poſtures & des exclamations admirables. Enfin la rare Demoiſelle gaigna la partie, & remporta les loüanges qu'elle auoit bien meritées. 1625.

Le lendemain, on fut diſner à vn gros bourg du Retelois appellé Sompy, où ſur la fin du repas les filles des habitants, qui s'eſtoient parées, entrerent en dançant, & firent vn grand cercle autour de la table, qui eſtoit dans vn lieu aſſez ſpacieux: mais comme leur ioye & leur émotion furent vn peu exceſſiues, on les fit ſortir dehors auec la meſme gayeté; & le Prince, pour leur témoigner qu'il leur ſçauoit gré de leur reiouïſſance, en choiſiſt deux des plus iolies, auſquelles, il fit donner le double de ce que par vne fondation de ſa Maiſon, on auoit accoutumé de donner à quelques-vnes pour les marier dans toutes les terres & Seigneuries dependantes de ſes Duchez. Dance de Sompy.

On partit en ſuitte pour Retel, où le Gouuerneur vint au deuant, auec les habitans en armes, qui receurent leur Duc auec toutes les demonſtrations de ioye qu'il leur fut poſſible. Cette Ville qui me parut d'vn aſſez grand circuit, eſt ſituée ſur la riuiere d'Aiſne. De-là, nous paſſaſmes à Meſieres, que la riuiere de Meuſe enferme preſque toute de ſon canal, qui fait en ce lieu-là vne eſpece de pen-inſule, & la rend vne place conſiderable, auec ſa Citadelle, ſur la frontiere du Royaume: & de Meſieres Retel. Meſieres.

1625. comme le iour s'abbaiſſoit, nous allaſmes à Charle-ville, qui n'en eſt qu'à vne demi-lieuë, ſur la meſme riuiere; dans vn beau païs.

Charle-ville. Cette Ville dans vne terre ſouueraine hors de France, quoy qu'elle ſoit encore dans le Dioceſe de Rheims, doit ſon origine & ſon nom à Charles de Gonzagues, Duc de Neuers. Les murs, les pauillons, les portes, & les edifices en paroiſſent ſomptueux, eſtants baſtis de brique & de pierre de taille, & les maiſons couuertes d'ardoiſe, qui croiſt dans le païs. Les ruës & les places en ſont bien proportionnées, & le quai le long de la riuiere eſt reueſtu de pierre, auec vn pont de meſme qui trauerſe, pour aller ioindre le Mont Olympe, où l'on iettoit alors les fondements d'vne fortereſſe. Il y auoit dans cette Ville quatre Egliſes, l'vne de Ieſuites, l'autre de Capuchins, & les deux dernieres de Carmelites Mitigées, & de Religieuſes du S. Sepulchre, où dans la derniere Madame la Comteſſe de Chaligni, veufve d'vn Prince de Loraine, eſtoit Fondatrice & Superieure.

Apres qu'il eut plû à M. de Neuers de s'arreſter quelque temps dans le grand pauillon du portail de la Ville, où il y a vn bel apartement, il y fit ſeruir ſon ſouper: & ſur les neuf à dix heures du ſoir, voulant aller à ſon logis, ſur le bord de la riuiere de l'autre coſté de la Ville, il ne monta point en carroſſe: mais comme l'air eſtoit doux & la ſoirée belle, il nous dit qu'il ſeroit bien-aiſe d'aller à pied iuſques-là, parce que ce n'eſtoit qu'vne promenade, & que nous luy tinſions compagnie, auec Meſſ. ſes Enfants & Mademoiſelle de Neuers. Cependant tout du long de la ruë, ce ne furent que perpetuelles acclamations: & quand nous fuſmes dans la grande place, où il faloit paſſer, i'auouë que ie me trouuai ſurpris de ſa belle ſymetrie en quarré, où aboutiſſent quatre grandes ruës qui répondent aux quatre portes de la Ville, dans vne diſtance aſſez conſiderable, le tout orné d'vn grand nombre de lumieres dans des lanternes de papiers de diuerſes couleurs, qui eſtoient à toutes les feneſtres, auec

des

des feux de ioye, qui s'allumerent en meſme temps aux extremitez des quatre ruës, non ſans des concers de violons, & de haut-bois, & le bruit de quelques mouſquetades, parmi celuy des trompettes & des tambours. 1625.

Cela parut d'autant plus beau à tous tant que nous eſtions, qu'on ne s'y attendoit point du tout, & certainement cette place éclairée de la ſorte, me fit ſouuenir de la deſcription que fait S. Iean dans ſon Apocalypſe, de cette Ieruſalem Celeſte, dont les murailles en quarré ſont baſties de pierres precieuſes : car en effet, toutes les lumieres blanches, rouges, vertes, iaunes & bleuës, que nous découurions de toutes parts, auoient beaucoup de raport à l'éclat des Criſtaux, des Iacinthes, des Emeraudes, des Calcedoines, & des Saphirs.

Nous ſejournaſmes plus d'vn mois en ce lieu-là, où ſon Excellence (on ne donnoit point encore de l'Alteſſe aux Princes, comme on fait à preſent) fut viſitée des Seigneurs & des Dames du païs: & s'allant promener pendãt les beaux iours & aux heures commodes dans le voiſinage, ſoit du coſté de Meſieres, ou du coſté des Ardennes, nous luy tenions compagnie, & ie ne luy deplaiſois pas de luy raconter ce que ie me ſouuenois d'auoir leu de ces grandes forets dans les Romans, & ſur tout de la fontaine enchantée du bon Renaud, qui ne deuoit pas eſtre loin de là. Vn Monaſtere de Cordeliers Conuentuels, appellé Bethleem, qui ſans mentir eſt vne agreable ſolitude, s'y offroit auſſi fort commodément pour y aller prendre l'air, & conuerſer auec les bons Religieux.

Pendant que nous fuſmes à Charle-ville, Gabriel de Sainte Marie de Gefford, dit le Benedictin Anglois, Theologien celebre, Archeueſque de Rheims, y fit ſa viſite, & y tint les Ordres, au mois de Septembre, dans l'Egliſe des Peres Capuchins, où il fit vne nombreuſe promotion d'Eccleſiaſtiques de diuers Dioceſes, apres vn excellent Sermon qu'il y prononça, la veille, où nous aſſiſtaſmes tous auec ſon Excellence : & trois iours apres nous allaſmes au Chaſteau de la Caſſine, à trois lieuës de- M. l'Ar. de Rheims. La Caſſine.

1625. là, baſti par le Prince Ludouic de Gonzagues, dans vne plaine baſſe, ſur le bord d'vn marais, au trauers duquel paſſe la riuiere de Bar, qui ſe va décharger dans la Meuſe. Le ſejour en eſt agreable en Eſté, à cauſe des eaux & des bois: & le parc, à l'entrée duquel eſt vn Monaſtere de Cordeliers Conuentuels eſt d'vne fort grande étenduë, où regne vne ſeule allée, entre beaucoup d'autres, d'vne extreme longueur. D'vn autre coſté, on voit le Chaſteau de Chemery, qui appartenoit alors au Baron de Couſſi & à ſa Mere la Comteſſe de Sors, qui receut chez elle des viſites de noſtre Cour. Et pour la Caſſine, qui n'eſt pas d'vne ſtructure fort éleuée, elle eſt neanmoins bien baſtie, & fort ornée par dedans de galleries, de cabinets, de peintures & de lambris dorez.

Depart de France de M le Duc de Retelois.

Ie ne ſçaurois bien dire le temps que nous fuſmes en ce beau lieu; mais c'eſt le dernier où i'aye vû M. le Duc de Retelois, qui en partit quelques iours apres nous, par les ordres de M. ſon Pere, pour aller à Mantouë, accompagné de peu de perſonnes, & d'vn Secretaire Italien, appellé Martinelli, qui eſtoit homme d'eſprit, venu expres de Mantouë cinq ou ſix mois auparauant; mais le deſſein ne nous en eſtoit pas connu, parce qu'il le faloit tenir ſecret, à cauſe des brigues d'Eſpagne & de la Maiſon de Guaſtale, qui eſſayoit de corrõpre les intentions du Duc, au preiudice de la Maiſon de Neuers, quoy qu'elle fuſt la plus proche à ſucceder, ſi le Duc venoit à mourir ſans enfans, comme il n'y auoit pas grande apparence qu'il en duſt auoir. Toutesfois M. de Marolles en fut auerti: & ſans l'engager dans le voyage, on trouua bon de ſe contenter pour cela de Boham, ſage Gentil-homme, qui eſtoit ſous-Gouuerneur, de Salaberi Valet de-chambre, & de peu d'autres gens, auec le Secretaire que i'ay deſia nommé. Et c'eſt le ſuiet pour lequel nous fiſmes le voyage de Champagne.

Nous partiſmes donc de la Caſſine pour retourner à Paris; mais ce fut par vn autre chemin. Monſ. de Neuers prit la route d'Auenai, qui eſt vn grand Monaſtere de

Auenai.

Religieuſes Benedictines, aupres d'Aï, à quatre lieuës de Rheims, où eſtoit la plus ieune de ſes filles appellée Benedicte, deſtinée pour l'Ordre de Saint Benoiſt, dont elle portoit deſia l'habit, ſous la direction de Madame de Barradas, Profeſſe de cette Abbaye, qui bien-toſt apres fut nommée par le Roy à l'Abbaye du Pont-aux-Dames, de l'Ordre de Ciſteaux, dans le Dioceſe de Meaux. 1625.

D'Auenai nous vinſmes à Coulommiers, maiſon ſuperbement baſtie par Madame de Longueuille, Catherine de Gonzagues, où cette Princeſſe qui portoit ſes ciuilitez au dernier point, receut M. ſon Frere & Mademoiſelle ſa Niepce, auec vne ioye & vn accueil qui ne ſe peuuent exprimer. Elle nous y fit voir ſon baſtiment ſomptueux, qui n'eſtoit pas encore acheué; mais entre les choſes que i'y trouuai de plus exquiſes, eſt le grand eſcallier ſoutenu de coloſſes de femmes nuës, qui le ſemblent ſoutenir de leurs mains, & la baluſtrade magnifique au deſſus de la corniche du grand edifice, enrichie de figures, de feſtons & de feüillages à l'antique, laquelle regne tout autour; mais il faut auoüer que la ſituation n'en eſt pas merueilleuſe. Coulommiers.

Nous y ſejournaſmes deux iours entiers, & l'vn de ces iours fut employé à faire vne viſite au Monaſtere de Faremonſtier, à vne lieuë de là, où eſtoit Mademoiſelle de Retelois, Anne de Gonzagues, depuis Madame la Princeſſe Palatine, qui n'y portoit point l'habit de Religieuſe, comme auſſi n'en a-t-elle iamais eu le deſſein. I'eus l'honneur de la voir par la grille, auec ce grand éclat de beauté qu'elle a touſiours conſerué depuis; mais auec vne tendreſſe ſur le viſage, & quelque ſorte de petit ennuy peint ſur ſes iouës, qui toucha tellement Monſieur ſon Pere, que ie luy entendis dire au retour dans le carroſſe à Madame ſa Sœur, qu'il en auoit pitié, & qu'il auoit enuie de la retourner querir: mais Madame de Longueuille, qui ne fut pas de cet auis, le diuertit de cette penſée, & luy fit prendre vn autre conſeil. Il n'y auoit dans le carroſſe auec eux que Madame le Feron, M. de Marolles & moy. Mademoiſelle de Retelois.

Pendant tout ce voyage, qui fut de trois mois, ie fis ma
1625. Traduction de l'Office de la Semaine-Sainte, pour l'amour
Traduction de la Semaine-Sainte. de Mademoiſelle de Neuers, à qui ſa pieté en auoit ſuggeré le deſir, & ie la fis imprimer l'année ſuiuante pour la premiere fois; mais non pas en l'eſtat que ie l'ai remiſe depuis, auec approbation des Docteurs & Priuilege du Roy. Mais quelque ſuccez qu'ait eu cet ouurage, qui fait vne partie conſiderable du Breuiaire Romain, s'il en faloit aujourd'hui conſulter les auis de quelques-vns pour le donner au public, ils s'y oppoſeroient de tout leur pouuoir, ſans nous en dire de bonnes raiſons, quoy qu'il ne ſoit pas nouueau de voir des verſions des Pſeaumes, des Eſcrits des Prophetes & des Apoſtres, des homelies des SS. Peres, & de la pluſpart des Hymnes qui ſont entre les mains de tout le monde, ſans que les Ennemis d'vne ſi douce conſolation pour les ames pieuſes, l'ayent pû empeſcher iuſques icy, par vne ſtupide ferocité. Sans mentir, l'Egliſe eſt à la veille de receuoir de grands ſeruices par ces gens-là; & celuy qui dit à quelqu'vn qu'il faiſoit rimer vn maſculin auec vn feminin, contre les regles de noſtre Poëſie, quand il employoit les mots de Pere & de Mere, à la fin de deux vers, ſe connoiſſoit bien à donner ſon auis ſur des ouurages de cette qualité, luy qui veut qu'on traduiſe les Hymnes en vers, parce que cela ſert beaucoup pour les rendre plus intelligibles, ou auec plus de fidelité que lors qu'on les traduit en proſe.

Faux auis de la mort de M l'Eueſque de Limoges.

Eſtant de retour à Paris, Monſieur de Neuers eut vn faux auis de la mort de M. de Limoges, Raimond de la Marthonie, & demanda ſon Eueſché au Roy, qui le luy accorda. Il me dit en me voyant dans ſon cabinet, la creance qu'il auoit d'auoir obtenu ce benefice, pourû qu'il fuſt vacant. Ie luy dis que le Roy le conſideroit trop, pour n'auoir pas eſté bien-aiſe de luy témoigner en ce rencontre, comme en beaucoup d'autres, l'eſtime qu'il faiſoit de luy. Il me répondit, que ſi cela eſtoit, il auoit fetté les yeux ſur moy. Ie luy rendis graces de ſes ſoins, & de toutes ſes bontez, reconnoiſſant franchement, que comme ie ne meritois point cet honneur, auſſi ne m'y attendois-ie nullement; mais que

ie luy en ſerois eternellement obligé.

Voilà les bien-faits, & les auantages que i'ay receus de ce grand Prince: & des ſeruices que mon Pere a eſſayé de rendre à ſa Maiſon en douze années qu'il y a eſté, il ne luy en eſt pas demeuré dauantage; tant il eſt vray de dire que les richeſſes & les grandeurs mondaines ne ſont pas toûjours les recompenſes du courage, de la valeur & de la fidelité. On nous a oubliez, comme nous auons oublié nous-meſmes nos propres interets: & tant plus on a de retenuë & de modeſtie chez les Grands, & plus on s'y trouue negligé. Il faut donc quelque ſorte de hardieſſe auec peu de pudeur, & beaucoup de diſſimulation & d'importunité pour y reüſſir; C'eſt pourquoy m'en eſtant apperceu de bonne heure par vn exemple domeſtique, ie m'en ſuis retiré ſans regret: mais auant que d'en partir tout à fait, comme ie m'y ſuis encore trouué en beaucoup d'occaſions, ſans aucun attachement ou eſperance, ie dirai ce que i'y ai vû, & les raiſons que i'ay euës de m'appliquer à quelque choſe de meilleur & de plus ſeur. 1625. Ma premiere retraite de la Cour.

PEndant le Carnaual de l'année 1626. le Roy voulut dancer encore vn Balet, dont M. de Nemours inuenta le ſuiet, qui eſtoit de repreſenter pluſieurs Balets en vn ſeul, pour les rejoüiſſances des Nopces imaginaires de la Doüairiere de Bilbahaut, auec vn perſonnage qu'il appelloit le Fanfan de Sotteuille (car les noms meſmes en ces choſes-là, doiuent auoir quelque choſe de plaiſant, & il y a de l'art à les bien choiſir) Monſ. de Nemours qui m'en auoit dit le deſſein, voulut que ie le viſſe, parce qu'il ſe perſuadoit que ie m'y connoiſſois vn peu, & qu'il ſçauoit bien que i'eſtimois tout ce qui venoit de luy. Ie le vis donc; mais pour en dire la verité, ce ne fut pas ſi commodément que celuy de l'année d'auparauant. I'en remarquai pourtant aſſez bien toutes les particularitez, & ie luy en dis en ſuite mes ſentiments. Il y eut ſans doute de bonnes choſes en ce genre-là; mais il y en eut auſſi qui ne reüſſirent pas ſi bien qu'on l'auoit eſperé; comme d'y auoir amené vn cheual 1626. Balet du Roy.

1626. ſur lequel eſtoit monté le Sieur Marais, ioüant le perſonnage du Grand Turc, au lieu de l'introduire ſeulement ſur vne machine repreſentant vn cheual, ce qui eſt de bien meilleure grace, que de faire paroiſtre ces choſes-là au naturel; puis qu'en effet, la dance n'eſt qu'vne pure fiction pour le diuertiſſement; ce qui n'eſt pas de meſmes de la Comedie, qui approche dauantage du naturel. C'eſt pourquoy la Comedie peut admettre quelquesfois des animaux naturels, au lieu que la dance, qui n'eſt que des hommes, ne le fait iamais auec ſuccez.

Balet des doubles femmes.

Le petit Balet des doubles-femmes que Monſieur de Nemours fit dancer vn peu auparauant, ſurprit tout le monde agreablement, & reüſſit mieux qu'aucun que ie vis iamais, bien qu'il ſe fiſt à fort peu de frais, & qu'il ne fuſt que de cinq ou ſix entrées au plus, dont les violons firent la premiere habillez de ſorte qu'ils paroiſſoient toucher leur inſtruments par derriere; mais c'eſt qu'en effet, ils auançoient à reculons, & auoient des maſques au derriere de la teſte, repreſentant des vieilles de belle humeur, qui l'inſpirerent de telle ſorte à toute la compagnie, qu'elle s'en rejoüit admirablement. La ſuitte qui n'en fut pas moins diuertiſſante, s'acheua par l'entrée des doubles-femmes, qui parurent d'abord comme de ieunes Damoiſelles, qui ſaluërent la compagnie en ſe demaſquant, c'eſt à dire oſtant vn maſque de velours de deſſus vn autre de Ballet, repreſentant vn viſage de Demoiſelle, auec vn habit ridiculement modeſte; puis ſe retournant tout d'vn coup, ayant vn maſque de vieille derriere la teſte, encore plus ridicule que celuy des Violons, auec vn chaperon, & le reſte de l'habit de femmes degingandées, elles s'agitoient d'vne étrange ſorte, comme ſi la ialouſie ou quelque autre paſſion les euſt poſſedées; & derechef en faiſant paroiſtre le viſage doux & modeſte, elles reprenoient vne action beaucoup plus retenuë; ce que tantoſt elles faiſoient toutes enſemble, & tantoſt ſeparément. Enfin s'eſtant toutes priſes par la main pour dancer en rond, on n'euſt ſceu dire, qui eſtoit le deuant ou le derriere, tant cette inuention iolie ſeduiſoit agreablement l'imagination.

Il en eſt de meſmes des Comedies qui exigent le moins de deſpence, & dont la beauté principale conſiſte aux choſes qui ſe diſent, & à l'action des perſonnages, le reſte n'eſtant qu'vn acceſſoire qui ennuye bien toſt, quoy qu'il faille que le Theatre ſoit propre; mais auec vne magnificence mediocre, ſans y employer toutes ces grandes machines, ou ces longues perſpectiues, qui nuiſent ſouuent bien dauantage aux Acteurs, qu'elles ne leur donnent de grace, comme l'experience nous l'a fait voir. Ie croy que les Comedies de Plaute & de Terence n'auoient pas beſoin de tous ces vains ornements: & ce qui eſtoit iugé de meilleur dans la repreſentation des Tragedies de Sophocle & d'Euripide, n'eſtoit point ſans doute l'artifice des changements de Scenes dont vſoient les Grecs, quoy qu'il ne les faille pas negliger, quand l'occaſion s'en offre à propos. Monſieur de Nemours eſtoit de ce ſentiment: & comme ie l'entretenois quelquesfois des Comedies de Plaute & de Terence, parce que ie voyois qu'il y prenoit plaiſir, il me diſoit que ie luy faiſois regretter de n'entendre pas aſſez bien le Latin, pour voir toutes les beautez de ces deux Autheurs, & ſur tout de Plaute, dont l'eſprit luy paroiſſoit plus enjoüé & plus brillant que celuy de Terence.

1626. Comedie.

M. de Nemours.

D'autresfois il auoit la bonté de me lire mille choſes agreables qu'il auoit eſcrites: & tantoſt allant à la promenade auec luy, i'eſtois raui de l'entendre parler ſur toutes ſortes de ſuiets auec vn eſprit, & vn iugement merueilleux. Le iour que Madame ſa femme accoucha de l'vn de Meſſ. ſes Enfans, qui fut vn Samedy, ayant eu beaucoup de fatigues, pour la peine où il l'auoit vuë, il ſe voulut recreer vn peu l'apreſdiſnée: & comme i'eus l'honneur de la paſſer toute entiere aupres de luy, ie luy dis que i'auois quelque preſſentiment de la dignité future de cet Enfant, & que bien qu'il euſt des ainez de grande eſperance, il ne leur ſeroit point inferieur, ſoit qu'il le vouluſt deſtiner à l'Egliſe, ou qu'il embraſſaſt quelque iour vne autre profeſſion. L'euenement a iuſtifié cette conie-

cture : & celuy-là, qui eſt auiourd'hui le ſeul de cette
1626. branche illuſtre, ne dement point la gloire du ſang de Sauoye & de Loraine, dont il eſt deſcendu. M. de Nemours m'ayant témoigné qu'il ſeroit bien-aiſe que ie le viſſe ſouuent, ie m'en ſentis glorieux; mais ie n'abuſai pas d'vne ſi grande ciuilité.

Iubilé. QVand le temps des rejouïſſances fut paſſé, on publia les Indulgences du Iubilé: & comme on alloit à pied aux Stations dans les quinze Egliſes, qui furent marquées pour cet effet par M. l'Archeueſque de Paris, les Peres Ieſuites qui firent vne perte conſiderable du Pere Coton, leur Prouincial, expoſerent ſon corps au peuple, dans la Sacriſtie de leur Egliſe, qui eſtoit l'vne des quinze, où il auoit le viſage découuert, & receut les honneurs de la ſepulture, le Ieudy de la My careſme, qui eſtoit cette année-là le iour de S. Ioſeph. Cet homme illuſtre qui auoit eſté pluſieurs années Confeſſeur du Roy, mourut trois iours apres la declaration qu'il donna par eſcrit contre la doctrine contenuë dans le Liure de Santarellus Ieſuite, touchant l'authorité & la perſonne des Roys: & en ſuitte deceda pareillement M. Seruin, Aduocat General, qui defaillit en parlant deuant le Roy, comme il tenoit ſon Lit de Iuſtice au Parlement le ſixieſme iour de Mars.

Mort du Pere Coton.

Mort de M. Seruin.

Faux aduis de la mort de M. de Cornac. Enuiron ce meſme temps-là, on nous eſcriuit de la Prouince, que M. de Cornac Abbé de Villeloin, eſtoit auſſi decedé, ce qui donna ſuiet à mon Pere de demander ſon Abbaye au Roy, qui luy auoit touſiours fait eſperer quelque bien pour moy. Enfin cette occaſion s'en eſtant offerte, le Roy luy accorda liberalement ce qu'il luy auoit demandé: & s'eſtant informé combien valoit l'Abbaye, mon Pere luy dit qu'il penſoit qu'elle fuſt de cinq ou ſix mille liures de rente; C'eſt peu de choſe, luy dit le Roy, ie voudrois qu'elle en valuſt vingt mille, ie vous la donnerois d'auſſi bon cœur: car i'ay touſiours eu pour vous de l'eſtime & de la bonne volonté. Ces paroles

les d'vn grand Roy furent tres-obligeantes. Le breuet en fut expedié auec toutes les depeſches neceſſaires; mais l'aduis de la mort ne ſe trouua pas veritable: & M. de Villeloin, qui n'auoit eſté qu'vn peu malade, ſe portoit beaucoup mieux. Cela n'empeſcha pas que mon Pere n'en rendiſt au Roy ſes tres-humbles remerciements: mais comme toutes les choſes de la fortune luy auoient touſiours aſſez peu reüſſi, le Roy eut la bonté de nous teſmoigner qu'il ſe ſouuiendroit de nous, & que nous pouuions nous en aſſeurer. 1626.

Il me fut aiſé de croire que cette affaire reüſſiroit comme celle de l'Eueſché de Limoges: & quoy que i'euſſe beſoin de quelque établiſſement pour ſubſiſter, à cauſe du peu de bien qui reſtoit dans noſtre famille, par les pertes que nous y auions faites, & par les grandes depenſes de mon Pere, à qui rien n'eſtoit demeuré de tous ſes ſeruices qu'vn breuet du Roy, pour vne penſion de ſix mille liures, dont il eſtoit mal payé; ſi eſt-ce que Dieu me fit prendre la reſolution de me contenter du peu qu'il m'auoit donné, auec beaucoup de charges que ie ne ſçaurois exprimer. De ſorte que voyant Monſieur de Neuers à la veille de s'en aller hors de France, ſa famille diſperſée, & mon Pere hors d'employ, comme s'il euſt eſté à recommencer tout de nouueau en l'aage qu'il auoit, quoy qu'il euſt encore aſſez de vigueur, ie me retirai chez nous au meſme temps que le Roy fut à Nantes, où ſe traitta le mariage de M. d'Orleans auec Mademoiſelle de Montpenſier.

Cependant M. le Cardinal de Richelieu, qui eſtoit entré au gouuernement des affaires, & de qui l'eſtonnante fortune prenoit deſia de profondes racines dans l'Eſtat, eut vn breuet du Roy pour cinquante mille eſcus de rente en Benefices, ſur les premiers qui viendroient à vaquer. Or il arriua que le 2. iour de Decemb. de l'année 1626. l'Abbaye de Villeloin ſe trouuant de ce nombre-là, par le veritable deceds de M. de Cornac, dont nous euſmes auſſi-toſt auis, ie ne crus pas que tous les ſoins que

Mort de M. de Cornac, Abbé de Villeloin.

1626. nous prendrions de la faire demander vne ſeconde fois, peuſſent reüſſir: Neanmoins, afin de ne rien negliger, quoy que nous fuſſions d'ailleurs aſſeurez que le frere du Defunct la faiſoit courre, auſſi bien que le Gouuerneur de Loches pour M. le Cardinal de la Valette; nous trouuaſmes le Maiſtre de la Poſte du Liege, homme officieux, & certainement de nos Amis, appellé Malpenée, qui par vn temps fort faſcheux, à dix ou onze heures du ſoir entreprit de nous ſeruir en cette occaſion aſſez importante, pour en donner promptement auis à mon Pere, qui s'en eſtoit retourné à Paris, il n'y auoit que dix iours.

Le Roy dõne l'Abbaye de Villeloin.

Ce Courier Ami, deuança tous les autres: mon Pere ne perdit point de temps pour aller à Crone, où eſtoit le Roy. Il eut l'honneur de luy parler. Le Roy ſe ſouuint de ſes promeſſes, & nous accorda l'Abbaye de Villeloin, du conſentement de M. le Cardinal de Richelieu, l'ayant refuſée au frere du Defunct, & à M. le Cardinal de la Valette, qui par bon-heur pour nous n'eſtoit pas bien alors dans l'eſprit du premier Miniſtre. Le breuet en fut expedié à Paris le cinquieſme iour de Decembre, ſigné Louys, & plus bas Phelippeaux: en ſuitte de quoy, nous en obtinmes les Bulles de Rome, du 14. des Cal. d'Auril 1627. en la quatrieſme année du Pontificat d'Vrbain VIII. & i'en pris poſſeſſion le ſixieſme iour de Iuillet en ſuiuant, en preſence de M. de Bourdeilles, Cheualier des Ordres du Roy, de Sicard de Gachis, Abbé de Perignac, & de pluſieurs autres teſmoins.

1627.

Villeloin.

Cette Abbaye de l'Ordre de S. Benoiſt, au Dioceſe de Tours, eſt d'vne fondation de plus de huict cent ans, où ie trouuai quatorze Religieux, onze deſquels eſtoient Preſtres, & les trois autres n'eſtoient que Nouices. Cela fut vn ſuiet de grande ioye à toute la famille, qui s'en promettoit quelque ſorte de ſecours: & de fait, apres auoir payé les frais des Bulles, & fait les auances pour la nourriture des Religieux, i'employai vne partie conſiderable du reuenu à payer par les menus quelques debtes domeſtiques.

Vn mois auant que de prendre poſſeſſion de ce Benefice, ie perdis auec beaucoup de deplaiſir ma Tante Charlotte de Marolles, Sœur ainée de mon Pere, fille de bon eſprit, & d'vne vertu rare, ne s'eſtant iamais ſouciée de ſe marier, quoy qu'elle euſt eſté aſſez recherchée en ſa ieuneſſe, parce qu'elle ne croyoit pas auoir aſſez de bien pour trouuer des partis ſortables à ſa condition, ou proportionnez à ſon cœur genereux. Ie me perſuadai que le ſaiſiſſement qui la prit peu de iours auparauant, pour la mort ſubite de Siluain de Menou, fils ainé de ma Sœur, qu'elle aimoit tendrement, fut cauſe d'vne fiévre violente qui l'emporta le cinquieſme iour. 1627. Mort de Mad. de Marolles.

Entre les Religieux de ce Monaſtere, ie n'en trouuai qu'vn ſeul qui euſt reüſſi dans ſes Eſtudes, appellé Claude Marſault, à qui, pour l'amour de cela, mon Predeceſſeur auoit donné la charge de Souſprieur, auec vn petit Prieuré dependant de l'Abbaye: & quand l'occaſion s'offrit de luy témoigner l'eſtime que ie fis dés-lors de ſes bonnes qualitez, ie ne la laiſſai pas échaper, & i'eus beaucoup de ioye de luy donner vn office aſſez conſiderable, qui vaqua bien-toſt apres dans la Maiſon, par la mort du Chambrier Pilet. Les autres Religieux, quoy que bonnes gens, & dont i'ay fait eſtime, ſelon la portée de chacun, n'eſtoient point de cette force là. Cl. Marſault.

Il vaqua auſſi dés la premiere année vn Prieuré & quatre Cures en ma nomination, de trois deſquelles ie fis expedier les lettres pour vn honneſte homme de Loches, appellé Michel Lutier, que ie conſiderai pour ſes bonnes mœurs, & pour ſon ſçauoir, afin de luy en aſſeurer la meilleure, & de le retirer par ce moyen des ruïnes où ſa maiſon eſtoit tombée, quoy qu'il euſt des freres d'vn premier lict, qui iouïſſoient de beaucoup de bien de la ſucceſſion de leur Mere, & par les alliances auantageuſes qu'ils auoient contractées; & il obtint de mon conſentement le Prieuré en Cour de Rome. M. Lutier.

1627. Reparations. Apres cela, ie m'occupai au ſoin de mes Abbayes. Ie fis reparer la petite, qui auoit eſté vn peu negligée; Et ie meublai l'vne & l'autre, pour auoir moyen d'y receuoir les viſites de nos Amis, & de mes proches, dont les familles eſtoient deſia nombreuſes. Cette depenſe au bout de quelques années, a monté à plus de dix mille liures, ſans l'ordinaire, & vne partie conſiderable du reuenu employé à payer des debtes domeſtiques.

1628. Tiltres mis par ordre. Archeueſché d'Aix. Cependant ie trauaillai à mettre par ordre les tiltres de ces deux Maiſons, i'en fis vn inuentaire raiſonné, & i'en compoſai meſmes quelque ſorte de petite hiſtoire: Et comme en ce temps-là M. l'Archeueſque d'Aix, frere de M. le Cardinal de Richelieu, ſe trouua obligé de ſe defaire de ſon Archeueſché, à cauſe de celuy de Lion, dont il venoit d'eſtre pouruû, M. le Cardinal de la Rochefoucauld, de qui i'eſtois connu, luy parla de moy, d'vne maniere fort obligeante, pour me conſiderer dans le deſſein qu'il auoit d'en prendre recompenſe. Quelques Prelats ſeconderent ſon ſentiment, & M. de Lion ne s'en eſtant pas éloigné, M. de Baraut lors Eueſque de Baſas, & M. de la Beraudiere Eueſque de Perigueux, m'en eſcriuirent les propoſitions, tenant la choſe fort faiſable, puis que i'auois eſté agreé. Ce qui m'obligea de les aller remercier, & de m'excuſer d'vne offre ſi auantageuſe: car mon Pere qui me connoiſſoit peut-eſtre beaucoup mieux que tous ces Meſſieurs, ou qui ne deſiroit pas que ie quittaſſe ſi-toſt vn Benefice que ſa ſeule conſideration m'auoit acquis, pour vn autre fort éloigné, quoy que beaucoup plus grand, & d'vne dignité ſublime, me defendit de l'accepter, croyant peut-eſtre qu'il nous en viendroit d'autres aſſez toſt, ſans me defaire de mes Abbayes: mais quoy que ie n'en euſſe pas la meſme opinion, ſi eſt-ce que ie n'eus point de peine à obeïr à celuy qui pouuoit toutes choſes ſur moy. M. de Bretel de Normandie, traita depuis de cet Archeueſché auec M. de Lion, dont ie n'eus point de regret.

Ie ne fus gueres plus d'vn mois en mon voyage de Paris, où ie laiſſai Monſ. de Marolles, qu'on auoit deſia engagé, contre ſon ſentiment, à prendre vne charge de Mareſchal de Camp auec M. de la Ferté Imbaut, depuis Mareſchal de France, dans l'Armée d'Italie, commandée par le Marquis d'Vxelles, pour le ſecours de Mantouë: car il eſt vray que preuoyant bien ce qui en eſt arriué depuis, vû la conioncture des affaires d'alors, le peu d'aſſiſtance qu'il y auoit à ſe promettre du coſté de la Cour, & la difficulté des paſſages & des viures ſur les terres du Duc de Sauoye, qui ne manqueroit pas d'armer pour des interets contraires (ce que ie me ſouuiens bien qu'il repreſenta pluſieurs fois à M. de Longueuille, & aux autres amis de M. le Duc de Mantouë, qui ne ſe mettoient point en eſtat de l'aller ſecourir, & ſur tout M. de Longueuille, qui eſtoit ſon Neveu, & dont la qualité auec les grands biens euſſent rendu le parti conſiderable; ioint que pour ſon regard, ne ſe ſentant pas auoir aſſez de bien pour ſeruir dans la premiere charge de l'Armée qui luy fut offerte, & qu'il n'eſtoit pas auſſi fort content de n'eſtre que le ſecond, ſous vn Gentil-homme qui n'auoit point ſur luy les auantages de l'aage, de la naiſſance & de l'experience) il euſt bien voulu s'en excuſer honneſtement; mais tout cela ne ſeruit de rien. 1627. Armée pour le ſecours de Mantouë.

Il falut ceder aux empreſſements qu'on luy fit: & commandant tour à tour auec la Ferté Imbaut, apres que l'vn & l'autre eurent forcé quelques barricades, & qu'eſtant deſcendus le long d'vn torrent, ils ſe furent poſtez au de-là d'vn bourg appellé Villars, où ils reſiſterent courageuſement auec le Marquis d'Vxelles & toute l'Armée, à l'effort des Ennemis; enfin voyant qu'ils manquoient meſmes de poudre, & que la reſiſtance de toutes les forces de Sauoye leur eſtoit vn obſtacle qu'il eſtoit impoſſible de ſurmonter, outre que toutes ſortes de munitions vinrent à leur manquer tout à la fois, ils ſe reſolurent à faire retraite, auparauant que les Ennemis euſſent gagné le pas de Leſtrech, d'où leur perte eſtoit ineuitable. M. de Marolles Mareſchal de Camp.

1628. Combat en retraite.

Vne relation porte que le Sieur de Marolles partit pour aller mettre la Caualerie, & le reſte des Troupes en bataille dans la petite plaine de Tourettes, & qu'il mena le Sieur de Brueil (c'eſtoit ſon fils) auec luy: ce qui aſſeura merueilleuſement la retraite, où, comme dans toutes les occaſions, ſous des Chefs ſi braues, les Regiments de Montereau, du Bec, de Moulins, de la Chapelle, de Langeron, de Praſlin, de Vignori, & pluſieurs autres auec leurs Meſtres de Camp & Officiers, donnerent beaucoup de marques de leur courage & de leur valeur, n'ayant perdu que quatre hommes durant toute leur retraite, quoy que les Ennemis les euſſent ſuiuis iuſques à ce qu'ils euſſent regagné leurs barricades, où l'on a ſceu de quelques priſonniers Piedmontois, qu'en toutes les eſcarmouches qui s'y firent, le Duc de Sauoye auoit au moins perdu cinq à ſix cent hommes, entre leſquels il y eut quelques Officiers & gens de remarque: mais cela n'empeſcha pas que la Sauoye ne publiaſt cette retraite, comme vne defaite conſiderable & vne victoire ſignalée, voyant que par ce moyen le Duc de Mantouë eſtoit priué d'vn puiſſant ſecours, contre les deſſeins que le Duc de Sauoye auoit formez.

Ainſi ce qui auoit eſté predit, ne fut connu que trop vray par l'euenement: & apres que l'Armée eut eſté licentiée, mon Pere s'en reuint à Paris, & de-là auec ſa Compagnie de Gens-d'armes au Camp deuant la Rochelle, où le Roy eſtoit en perſonne, qui prit enfin cette place importante, & qui y fit ſon entrée victorieuſe le iour de la Touſſaints, apres vne reſiſtence des Rochelois opiniaſtrée trop long-temps. La nouuelle nous en fut apportée le lendemain, dont il falut faire des feux de ioye: à quoy le peuple ſe porta d'autant plus volontiers qu'il en connoiſſoit peu les conſequences: mais ie puis dire auec verité que ie preſſentis bien dés lors ce qui nous en deuoit arriuer: car en effet, l'Eſtat ny l'authorité Royale n'en ont pas tant profité que les Fauoris, qui pour n'auoir point mis de bornes à leur ambition, nous ont

La Rochelle.

embarraſſez dans des affaires eſpineuſes pour exercer long-temps noſtre patience. 1628.

Troubles continuez.

Enfin la ſuitte de cette fameuſe conqueſte fut de trauailler au ſecours de Monſ. le Duc de Mantouë, & de defendre Caſal, de pouſſer en ſuitte Monſ. le Duc d'Orleans, de le vaincre en la iournée de Caſtelnaudarri, où le Comte de Moret fut tué, & le Duc de Montmorenci fut pris priſonnier; mais ce ne fut pas encore aſſez: car ſous le pretexte de l'Electeur de Treves qu'il faloit maintenir contre la violence de la Maiſon d'Autriche, on trouua bon de declarer la guerre à l'Eſpagne: & pour la bien commencer, on conuoqua l'arriereban de la Nobleſſe, & on fit ſur le peuple vn ſurcroiſt prodigieux de leuées de deniers, qui a touſiours continué depuis, & ne faut pas douter par la neceſſité des affaires, qu'elle ne dure encore trop long-temps.

DEpuis l'année 1628. iuſques en 1634. ie fis preſque vn continuel ſejour dans mes Abbayes, qui ne ſont qu'à deux lieuës de chemin l'vne de l'autre. Là, nonobſtant la miſere de la guerre, & des ſubſides, qui chargeoient le peuple, ie menois vne vie aſſez paiſible, à la reſerue d'vn procez que i'eus, à cauſe de mon Abbaye de Villeloin, pour vn droit honorifique dans vne Parroiſſe du voiſinage, contre vn Gentil-homme appellé Ronſard, qui au nom de ſa femme, à cauſe d'vne terre qu'elle auoit, appellée les Genets, vſurpoit vne qualité dans la Parroiſſe de Coulangé, qui ne luy appartenoit pas, comme il fut iugé en ſuitte par Arreſt du Parlement.

Procez de conſequence.

Ce procez d'aſſez grande conſequence m'obligea donc de faire vn voyage à Paris, pour le ſolliciter; mais il ne dura pas long-temps: & ce fut alors que pour mettre ſous la preſſe la ſuitte de l'Hiſtoire Romaine, que i'auois compoſée depuis le regne de Diocletien & de Maximien, iuſques à celuy de Valentinien & de Valens, i'en laiſſai la copie entre les mains de Touſſaint du Bray, qui l'imprima en l'année 1630. auec les Abbregez d'Au- 1630.

Suitte de l'hiſtoire Romaine.

1630. relius Victor & de Sextus Rufus, & l'Hiſtoire de l'extraction d'Auguſte de Meſſala Coruinus.

*Mort de Madame de Matolles.

Ie dediai cét Ouurage au Roy; mais ie n'eus pas l'honneur de le luy preſenter, pour m'eſtre trouué obligé d'aſſiſter ma Mere dans la grande maladie qu'elle eut, & qui l'a ſurprit en mon Abbaye, où elle m'eſtoit venuë viſiter. Depuis quelques années elle eſtoit deuenuë fort infirme, de la plus ſaine perſonne du monde qu'elle eſtoit auparauant, & ſe trouua ſaiſie d'vne fiévre lente, qui la mena au tombeau. Elle mourut entre les bras de ſon Mary, qui ſe trouua heureuſement aupres d'elle, le 11. iour d'Aouſt de l'année 1630. & nous donna ſa benediction, apres auoir receu tous ſes Sacrements, recommandant ſur tout à ſa petite fille Charlotte de Menou, qu'elle aimoit cherement, de viure dans la crainte de Dieu, & de croire qu'il ne l'abandonneroit iamais; ce qu'elle dit d'vn ton agreable, en leuant ſes yeux au Ciel, & rendit l'eſprit ſans aucun effort. Son corps fut ouuert, où l'on luy trouua le cœur fort petit, le foye brûlé, les poulmons adherants aux coſtes, & trois pierres dans la ſubſtance du fiel: puis nous luy rendiſmes les honneurs de la ſepulture dans l'Egliſe de mon Abbaye, où ſes cendres attendent la Reſurrection.

Fondation.

C'eſt où ie veux eſtre auſſi enterré, ſi ie viens à mourir dans le païs, ordonnant pour cet effet vne ſomme pareille que celle qu'ont donnée, pour prier Dieu pour eux, Meſſ. de la Rochefoucauld & de Cornac, mes Predeceſſeurs, & de laquelle ie paye dés maintenant la rente, pour ioüir de la Biblioteque que M. de Cornac a leguée au Monaſtere, à cette condition, ayant eſté eſtimée autant que le legs de M. de la Rochefoucauld, oncle du Cardinal de ce nom, dont i'ay cy-deuant parlé.

Bibliotheque.

Ayant donc cette belle Bibliotheque en ma diſpoſition, pour ma vie durant, i'ay eſſayé de la bien loger, & ie luy ai preparé vne gallerie expres, qui m'a couſté plus de mille eſcus. I'ay auſſi fort accommodé la Maiſon Abbatiale, & i'ay taſché de mettre en aſſez bon eſtat les deux

deux Egliſes qu'il a plu à Dieu de me commettre, auec tout ce qui en depend, excepté quelques ornements aſſez neceſſaires, pour celle de Villeloin, que ie n'ai pas encore eu les moyens de fournir: 1630.

PEndant les années 1629. 1630. & 1631. ie mis par ordre tous les Tiltres de l'vne & de l'autre Maiſon, & i'en fis non ſeulement vn inuentaire tres-exact; mais encore, i'en tranſcriuis moy-meſme vne bonne partie des plus conſiderables, que ie rangeai dans vne ſuitte Chronologique: & de là, voulant paſſer à la connoiſſance de ceux de la famille, ie pris plaiſir d'en faire auſſi des extraits, & de les rediger dans le meſme ordre, pour aprendre les noms & les alliances de pluſieurs de mes Anceſtres, dont il y eſt fait mention. I'y en ai trouuai dés l'année 1327. mais il y en a vn entre les Tiltres de Villeloin concernant la meſme choſe, plus ancien de douze ans, & trois encore plus anciens entre les Tiltres de mon Abbaye de Baugerais de l'Ordre de Ciſteaux, touchant la fondation d'vne lampe à perpetuité, entre deux Autels dés les années 1212. 1216. & 1241. par leſquels on trouue qu'Helias & Raoul ſon fils, Seigneurs de Marolles, en la Parroiſſe de Genillé, font la fondation de cette lampe: & entre les Tiltres de l'Abbaye de Cormery, à preſent poſſedée par M. de Bethune, Archeueſque de Bordeaux, il y en a vn de l'année 1130. qui fait mention d'vn certain *Radulfus de Marollis Miles*, qui fit quelque donation à vne Egliſe dependante de ce Monaſtere illuſtre. Tiltres domeſtiques.

Ce fut vne conſolation à ma Mere, auant que de mourir, de me voir pouruû, de voir auſſi des Enfans de ſes filles mariées honorablement, & d'eſperer que mon Frere en auroit bien-toſt de ſa ſeconde femme, Ieanne de Menou, fille vnique de noſtre beau-frere Emon de Menou, d'vn premier lict; parce qu'en effet, elle eſtoit preſte d'accoucher, l'ayant eſpouſée neuf ou dix mois auparauant, c'eſt à dire ſix mois depuis le deceds de ſa Femmes de Louys de Marolles.

1630. premiere femme Claude de Rochefort, qui mourut en couche de la petite verolle, auec ſon Enfant, dés le mois de May de l'année 1629. & qui eſtoit fille de François de Rochefort, Baron de Luçay & de Syluine le Begue.

Ordres Eccleſiaſtiques. Or comme ie me trouuai honoré des Ordres Eccleſiaſtiques dés ce temps-là (car ie les auois receuës à Paris & à Tours, à diuerſes fois, par les mains des Reuerendiſſimes Prelats Eſtienne Puget Eueſque de Dardanie, Suffragant de Metz, pour Monſ. de Paris, le 18. iour de Mars de l'année 1628. Bertrand d'Eſchaux Archeueſque de Tours, le 22. de Septembre 1629. & Iean François de Gondy Archeueſque de Paris, le 23. iour de Fevrier 1630) ie fis la ceremonie Eccleſiaſtique des Epouſailles, auec la permiſſion du Paſteur de la Parroiſſe du Chaſteau du Rabry, qui eſtoit la maiſon de M. de Menou, mon beau-Frere, & Pere de ma belle Sœur, dans le Dioceſe de Bourges, quoy que ce ſoit de la Prouince de Touraine pour le temporel.

On auoit touſiours predit à mon Frere qu'il eſpouſeroit cette femme-là, comme il en auoit conceu le deſir de fort bonne heure, & qu'il en auoit meſmes fait des recherches auparauant: mais l'occaſion de l'autre mariage s'eſtant offerte, il perdit l'eſperance de celuy-cy: & pouuoit croire bien aiſément qu'il n'y faloit plus penſer: toutesfois Dieu en a voulu autrement diſpoſer.

Ieanne de Menou. Sa premiere femme tres-ſage & tres-vertueuſe, mourut, comme ie l'ai deſia dit: & cette derniere alliance ne s'eſt pas trouuée moins heureuſe qu'on pouuoit eſperer que la premiere l'euſt eſté: car outre les Enfants bien nez qui en ſont venus, il ne s'eſt iamais vû vne ſocieté plus douce, ny vne amitié plus ſincere. Il n'y eut iamais vne femme plus prudente, ni plus ſoumiſe aux volontez de ſon mari, tant qu'ils ont veſcu enſemble pendant vingt années, quoy que ſes fatigues dans les Armées, auec l'ardeur de ſon temperament, & ſon impatience naturelle, luy euſſent cauſé de grandes infirmitez.

Six mois apres la mort de ma Mere, dont le deüil fut

grand dans toute la famille, mon Pere ſe remaria à vne Dame de Paris, qu'il auoit touſiours beaucoup eſtimée, ſans y rien chercher au de-là que ſa ſatisfaction particuliere : car pour le reſte, il faut auoüer que les auantages n'en furent pas bien grands, & qu'il nous euſt meſmes eſté vtile qu'il euſt trouué bon de s'en abſtenir ; mais le Ciel en auoit autrement ordonné, & ce fut à nous de ſoufrir doucement, ce qu'il n'eſtoit pas en noſtre pouuoir d'empeſcher, quand il euſt eſté iuſte de le vouloir ; outre que pour mõ particulier, ie m'eſtois touſiours ſoumis auec reſpect à tout ce que mon Pere auoit deſiré de moy, & ie fus aſſez heureux pour ne luy en faire iamais paroiſtre la moindre emotion, dont ie m'apperceus bien qu'il me ſceut gré, & qu'il euſt eſté bien-aiſe que mon Frere, qui le ſuportoit plus impatiemment, en euſt vſé de la meſme ſorte. Sur la fin de l'année, il amena ſa femme en ſa maiſon, où il acheua paiſiblement le reſte de ſes iours auec elle, perdant le ſouuenir de la Cour, & ſe detachant peu à peu des affections qu'il auoit euës dans le grand monde, pour ne ſonger plus qu'au repos de ſon ame, & ioüir de la douceur d'vne vie priuée, hors le tumulte des affaires & des emplois.

1630. M. de Marolle ſe remarie.

La Prouince n'eſtoit point alors deſtituée de perſonnes de qualité, & d'vne agreable conuerſation. Nous auions à Montreſor, M. de Bourdeilles, Gouuerneur de Perigord, & Meſſ. ſes Enfants, dont le ſecond qui eut cette noble Seigneurie, depuis la mort de Monſieur ſon Pere, y venoit ſouuent, quand il auoit la meute de ſon Alteſſe Royale, Monſ. le Duc d'Orleans, & il y receuoit tous ſes Amis auec vn accueil agreable. Nous y auions Monſieur le Comte de Bethune, au Chaſteau de Selles, que M. ſon Pere, Frere du Duc de Suilly, auoit ſi bien baſti ſur la riuiere du Cher : M. le Comte de S. Aignan, ſon beau-Frere, depuis premier Gentil-homme de la Chambre, qui eſtoit ſouuent dans ſon Chaſteau, ſur la meſme riuiere, à deux lieuës de-là, & Monſieur de Valencay dans ſa belle Maiſon, qui n'en eſt qu'à vne pareille

Perſonnes de qualité dans la Prouince.

diſtance, & que Monſieur d'Haplaincour ſon fils, Do-
1630. minique d'Eſtampes, a depuis accruë auec tant de ſomptuoſité.

De l'autre coſté, nous auions M. le Marquis d'Heruaux, Lieutenant de Roy de la Prouince, qui ioint l'eſprit & l'erudition à la gloire d'vne naiſſance illuſtre, qu'il tient d'vn Pere genereux, & qu'il fera paſſer, ſans doute, à ſa belle & nombreuſe poſterité.

Nous auions Monſ. le Vicomte de Briguel, Cheualier des Ordres du Roy, & M. d'Humieres ſon fils, l'vn & l'autre l'exemplaire de la probité & de la courtoiſie. Soit qu'ils fiſſent leur ſejour à Aſay le Feron, ſoit qu'ils demeuraſſent à Prully, l'vn des plus anciens & plus conſiderables Chaſteaux de la Prouince; touſiours l'abord eſtoit grand chez eux, & les Dames, dont la vertu eſtoit recommandable, aidoient merueilleuſement à faire les honneurs du logis. Le iour que Madame la Vicomteſſe de Brigueil, Iaqueline d'Humieres, la derniere du nom de cette Maiſon illuſtre, tomba malade d'vne fiévre aiguë, qui l'oſta du monde, ie paſſai toute la ſoirée auec elle dans vn entretien des choſes de l'autre vie, & i'ay ſceu depuis que pendant toute ſa maladie, qui ne fut que de cinq iours, elle en eut beaucoup de conſolation. Madame ſa belle-fille, Iſabelle Phelippeaux, la plus ieune de quatre ſœurs, toutes honneſtes, & d'vn rare merite, ne la ſurueſquit pas longues années, & ie vis mourir en ſuitte à Paris M. ſon Mary, d'vne fiévre maligne, laiſſant douze Enfants de grande eſperance, ſous la tutelle de leur Ayeul paternel, le plus homme de bien de ſon temps, qui ne ſurueſquit pourtant que de ſix mois, vn ſi ſenſible déplaiſir.

Ie ne paſſerai point ſous ſilence les Vicomtes de Paulmy, qui ont reſtably dans leur Maiſon, l'vne des anciennes du païs, les grands biens qui en eſtoient ſortis par les depences exceſſiues & par le mauuais menage de René le Voyer, Bailli de Touraine, qui s'eſtoit allié dans la famille de Criſſé. Louys le Voyer, que i'ay connu, eſtoit l'honneur & la ſincerité meſmes: & ſa femme, Françoiſe de Lar-

ſay, eſtant decedée, il prit les Ordres Eccleſiaſtiques, & y a veſcu ſaintement le reſte de ſes iours, ayant laiſſé des Enfants dignes de ſon nom, & entre-autres Gabriel le Voyer, Abbé de Paulmi, de qui l'eſprit & le ſçauoir ſont aſſez connus. M. d'Argençon, Maiſtre des Requeſtes, perſonnage recommendable pour ſes ſeruices, & pour ſes rares qualitez de ſageſſe & de pieté, eſtoit de la meſme famille, & n'a pas laiſſé vne poſterité moins illuſtre que l'ainé de ſa Maiſon; ce qui ſe iuſtifie bien-aiſément par les charges & les emplois honorables qui leur ſont demeurez, & qu'ils conſeruent auec tant de ſplendeur. L'eſtime que i'ay touſiours faite de ces Meſſieurs, m'a fait conſentir à ne leur dénier pas l'original d'vn tiltre conſiderable que i'ay trouué dans mon Abbaye de Baugerais, concernant la nobleſſe & l'antiquité de leur Maiſon: Il eſt de l'année 1245. par lequel Agathe, femme d'Eſtienne le Voyer, Seigneur de Paulmeïs, donne à cette Abbaye vne rente de quelques bleds, à prendre ſur vne dixme qu'elle auoit à Ferrieres Larſon, eliſant pour cet effet ſa ſepulture dans l'Egliſe de ce Monaſtere. Ce tiltre eſt ſcelé du ſceau d'Eſtienne le Voyer ſon Mary, où ſont repreſentez deux Leopards l'vn ſur l'autre, qui ſont encore auiourd'huy les Armes de ceux de cette Maiſon; ce qui n'a pas eſté remarqué par François de Belle-foreſt, qui en a eſcrit vne Genealogie, qui ſe voit dans ſon Hiſtoire de France. 1630.

Ie ne paſſerai point, dis-ie, ſous ſilence la Maiſon d'Argi, dont il ne reſte plus auiourd'huy dans noſtre Prouince que Meſſire Gilles d'Argi, Seigneur de Pons, Gentil-homme de beaucoup d'eſprit, & qui n'a pas ſeulement conſerué les biens qu'il a eus d'vn Pere tres-ſage; mais qui par ſa prudence s'eſt rendu ſoigneux d'en acquerir d'autres, pour accroiſtre les eſperances de pluſieurs Neveus qu'il a de ſes Sœurs, tous Gentils-hommes bien-faits, dont l'aiſné, chef de la Maiſon de Bellefons, recueillira vn iour par ſa femme de la Maiſon de Preuille de Chaſteaulandon, les biens de la ſucceſſion de feu M. de Méure, ſi connu en ſon temps pour ſon merite, ſorti d'vne branche des puiſnez d'Argi,

& qui n'auoit laiſſé pour tout heritier qu'vne niepce, mere
1630. de la femme de M. de Bellefons, petit-neveu d'vn autre du meſme nom, de qui le courage & les ſeruiçs furent ſignalez. Il auoit eſté vn des meilleurs & plus ſinceres Amis de mon Pere; & c'eſt de luy que ſont ſortis les Bellefons de Normandie.

Nous auions auſſi dans le meſme voiſinage la maiſon de Preaux, qui nous eſtoit chere, à cauſe de Gilbert de Preaux, dont la capacité fut honorée de la charge de ſous-Gouuerneur du Roy, & qui a laiſſé des Enfants & des petits-Neveux heritiers de ſon nom & de ſa reputation.

Nous y auions la maiſon de Palluau & de l'Iſle-Sauary, poſſedées par les illuſtres deſcendans de Monſieur de Frontenac, Cheualier des Ordres du Roy, & ſon premier Maiſtre-d'Hoſtel: celles du Mée, de Marteau, de la Mothe, & de Lencoſme: celles de Luçai, de Veuil, de Bauché, de la Moriniere & d'Entragues: celles des Roches S. Quentin, de Tranchelion, de la Sabardiere, de Thienne, de Baillou & de Cigongné: & d'vn autre coſté, les maiſons de la Foleine, de Bleré, de la Croix, du Courbat, & de Menetou, qui nous ſont alliées; mais tenant beaucoup plus cher le ſouuenir de ceux qui ont ſoutenu la gloire de leurs Anceſtres, à cauſe de leur amitié, que pour la proximité du ſang, quoy qu'elle me ſoit auantageuſe, entre ceux qui ſont demeurez, de perſonnes qui nous eſtoient ſi recommandables, ie ne celerai point que i'honore & que ie cheris particulierement, Ioſeph de Iuſſac, Seigneur de la Foleine, & Claude de Iuſſac ſon frere, Gentil-homme tres-accompli, Gouuerneur de la Tour du Havre, l'vn & l'autre fils d'Aſtremoine de Iuſſac, Seigneur de la Foleine, qui ioignoit la franchiſe & la fidelité au naturel le plus tendre pour ſes Enfants & pour ſes Amis, qui fut iamais.

Voilà les familles & les maiſons conſiderables, où i'ay trouué le plus d'amitié & de ſocieté, pendant le ſejour que i'ay fait dans la Prouince en diuers temps, & meſ-

mes quand i'en ai eſté dehors, comme il eſt d'ordinaire aux perſonnes qui changent de lieu, de ſe rencontrer en plusieurs endroits. Mais reuenons à la ſuitte de noſtre petite Hiſtoire. 1630.

EN l'année 1632. i'eus vn petit demeſlé auec M. d'Eſchaux, Archeueſque de Tours, quoy que ce fuſt l'vn des meilleurs hommes du monde, & qu'il luy euſt meſmes plû de me donner pluſieurs fois des marques de ſa bien-veillance. C'eſtoit touchant vn pouuoir de benir des ornements, des linges, & des veſtements d'Egliſe, que les Eueſques donnent facilement, & qui ne ſe demande pas meſmes par les Superieurs des Maiſons regulieres, & particulierement des noſtres. Mais cherchant occaſion de faire ciuilité à ce Prelat que i'honorois beaucoup, ie luy demandai ce que ie crus qu'il ne me voudroit pas refuſer, & qu'il ſeroit meſmes rauy de m'accorder. Toutesfois il en fit dificulté, parce qu'en effet il ne penſoit pas que la choſe fuſt en ſon pouuoir: ce qui m'obligea de luy eſcrire quelques lettres, à la verité reſpectueuſes; mais pourtant vn peu trop fortes pour luy eſtre agreables; de ſorte qu'il ne ſe pût empeſcher de me teſmoigner que cela ne luy plaiſoit pas, & m'accorda pourtant ce que ie deſirois de luy. 1632. M. d'Eſchaux Ar. de Tours.

Ie le priai d'excuſer ma vehemence, & ie luy rendis par lettres de tres humbles remerciments; mais comme ie me perſuadai que pour ne manquer pas au reſpect, il faloit faire quelque choſe de plus, ie le fus trouuer à Tours, où il eſtoit: & apres luy auoir fait mes compliments, qu'il receut de bonne grace, il me retint à diſner chez luy, où il attendoit Monſ. le Prince, pour le traiter, comme il fit auec magnificence. Là, ſe trouuerent auſſi les Ducs de la Trimoüille, & de la Rochefoucauld, & quelques autres perſonnes de qualité, & entre-autres le Comte de Maillé, le Lieutenant General de Tours, & le Sieur du Hayet Abbé d'Aigueuiue. M. le Prince de Condé.

Monſ. le Prince ayant pris ſa place, fit mettre M. de

1632. Tours au bout de la table, M. de la Trimoüille de l'autre coſté, M. de la Rochefoucauld aupres de luy, le Lieutenant General de Tours Abbé de S. Iulien, & l'Abbé d'Aiqueuiue en ſuitte, & ordonna que ie fuſſe entre M. de la Trimoüille & le Comte de Maillé; de ſorte que me trouuant preſque vis-à-vis de luy, l'eſtant de M. de la Rochefoucauld, il trouua bon, pour ſe diuertir, de me faire des queſtions touchant les Indulgences d'vn Iubilé que le Pape auoit enuoyé, parce que M. de Tours eſtant fort enrumé ce iour-là, ne pouuoit preſque parler. Ie luy dis que les Indulgences du Iubilé eſtoient vne grande grace que le S. Pere nous faiſoit; parce qu'au lieu de grandes penitences, à quoy nous eſtions tenus pour la ſatisfaction de nos pechez, ſelon les anciennes pratiques de l'Egliſe, il nous enuoyoit vne relaxation des peines que nous auions meritées : mais qu'il faloit bien prendre l'intention du Pape, & qu'il entendoit par les Indulgences, nous appliquer les merites du Sang de Ieſus-Chriſt, dans vne bonne & ſincere conuerſion; c'eſt à dire non ſeulement de ne faire plus les maux que nous auions commis; mais encore de faire les biens que nous auions negligez. Il me demanda là-deſſus, comme ie l'entendois, & ſi i'en vſois de la ſorte? Ie luy repondis, que ie penſois m'eſtre aſſez expliqué de la ſorte que ie l'entendois; mais que ie n'auois garde de me vanter que ie fuſſe plus iuſte qu'vn autre. Il me repliqua que s'il eſtoit de cet auis, il perdroit le iugement, ou qu'il ſe feroit Moine dés le lendemain. Cependant, luy dis-je, il eſt eſcrit, qu'il faut s'abſtenir du mal & faire le bien, & que le Seigneur, dans l'Euangile, auoit comparé le Royaume des Cieux à dix Vierges, dont il y en auoit cinq prudentes & cinq foles : que les prudentes eſtoient celles qui ioignoient les bonnes œuures à l'innocence de la vie, & les cinq foles, celles qui ſe contentoient de n'eſtre point criminelles. Il m'imputa de gayeté de cœur que i'auois forgé cette explication : mais M. l'Archeueſque, qui prit la parole, reconnût que c'eſtoit le vray ſens de la Parabole:

Indulgéces du Iubilé.

La parabole des Vierges.

bole : & pour la fortifier dauantage, quand il eut acheué ſon raiſonnement, ie raportai le ſens de celles des dix dragmes, & des cinq talents, qui reuiennent à la meſme choſe. M. le Prince ne ſe rendit pas encore pour cela: & parce qu'il y auoit des Violons dans la ſale qui faiſoient du bruit, il leur commanda de ſe taire, & continua de ſe plaindre de la rigueur de l'Euangile, quand ie luy eus raporté le paſſage de l'eſtroitte voye du Ciel ; ſur quoy ie luy dis pour le conſoler, qu'il eſtoit auſſi eſcrit dans S. Iean 8. qu'vne femme fut ſurpriſe en adultere, & le reſte, que luy meſme recita tout du long : puis quand il eut acheué, & que i'eus pris la hardieſſe de loüer la netteté de ſon expreſſion, ie luy fis remarquer que le Fils de Dieu s'eſtoit contenté de dire à cette femme, qu'elle ne pechaſt plus ; ce qui l'adoucît vn peu. 1632.

Et reuenant au Iubilé, il dît que c'eſtoit vne grande marque des miſericordes de Dieu, & que nous luy eſtions bien obligez de l'inſtitution qu'il en auoit faite dés l'Ancien Teſtament ; Ie ne pûs m'empeſcher de luy dire que ie penſois que noſtre Iubilé eſtoit fort diferent de celuy des Iuifs, quoy qu'en faueur de la pieté de pluſieurs, on pouuoit bien dire que le premier eſtoit vne figure du ſecond ; mais que ce dernier n'eſtoit pas d'vne ſi haute inſtitution, puis qu'il n'eſtoit que depuis 350. ans. Il me demanda, qui me l'auoit appris, & qu'il n'eſtoit pas de mon opinion. Ie luy dis que nous le ſçauions de la tradition de tous les Saints Peres, qui auoient veſcu depuis ce temps-là. Il luy plut de s'exercer vn peu ſur le mot *des Saints Peres depuis ce temps-là*, eſtimant qu'on ne parloit plus des Peres de l'Egliſe depuis la fin du ſixieſme ſiecle tout au plus. Mais apres que ie me fus vn peu étendu à luy iuſtifier que ce tiltre eſtoit bien deub non ſeulement aux Papes depuis la fin du ſixieſme ſiecle ; mais encore à d'autres Eueſques & Docteurs, tels que le Venerable Bede, Ado, Hildebertus, Hincmar, S. Bernard, S. Bonauenture, S. Thomas, & quelques autres que ie nommai, dont ils eſtoient tres-dignes, au iugement des Le Iubilé.

1632. Theologiens; ie luy dis que le premier Iubilé auoit eſté inſtitué en l'année 1300. par le Pape Boniface VIII. qui l'ordonna de cent en cent ans: mais que quarante-huict ans apres il fut celebré par vn de ſes Succeſſeurs, & encore l'année 1350. & que depuis, celuy qu'on appelle grand-Iubilé, fut eſtabli de vingt-cinq en vingt-cinq ans. Il allegua contre cela l'authorité du Cardinal Bellarmin: & comme ie luy teſmoignai, ſans rien dire, que ie n'en eſtois pas trop perſuadé, il me preſſa de parler. Alors ie luy dis que cela eſtoit bien difficile à croire, & qu'il eſtoit à craindre qu'il euſt pris vne choſe pour l'autre. Monſeigneur ne ſe trompe pas, dit l'Abbé d'Aigueuiue: car il eſt ſans doute que Bellarmin appuye ce ſentiment. Si eſt-ce pourtant que i'en doute ſi fort, luy repliquai-je, que ie ſuis aſſeuré que cela ne s'y trouuera iamais. Là-deſſus, on fit apporter le Liure de Bellarmin: & apres qu'on y eut trouué le paſſage pretendu, il me fut aiſé de iuſtifier qu'il ne diſoit pas cela; mais qu'il parloit meſmes ſur vn autre ſuiet du Iubilé des Iuifs, dont Monſ. le Prince demeura enfin d'accord, & ſe leua de table, où ie ne m'apperceus pas qu'il euſt gueres plus mangé que moy. Et pour me teſmoigner qu'il n'auoit pas trouué mauuaiſe la liberté que i'auois priſe dans vne ſi noble conuerſation, il me voulut auoir pour teſmoin de ce qu'il eut à dire, auec Monſ. de Tours, au Lieutenant General, & aux autres Officiers de la Ville, touchant l'eſtabliſſement des Peres Ieſuites, à quoy s'oppoſoient les Magiſtrats & le peuple. Mais enfin l'authorité de ce Prince fut reſpectée, & ſa recommendation fut receuë, apres l'eſtime que Monſ. l'Archeueſque auoit acquiſe à ces Peres, par le grand iugement qu'il en faiſoit, & par les occaſions qu'il leur auoit données tant de fois dans ſon Egliſe, d'y faire paroiſtre les plus excellents hommes de leur Compagnie, & entre-autres le Reuerend Pere Delingendes, qui y preſcha cette année-là auec cette grande eloquence, qui ne l'a iamais abandonné.

Ieſuites eſtablis à Tours.

Ie reuins aſſez ſatisfait de monvoyage, & ie trouuai

à mon retour M. l'Abbé de S. Ciran, qui me voulut honorer de ſa viſite, allant en ſon Abbaye. Cet excellent homme, dont la vertu a eſté depuis éprouuée par le credit & par l'animoſité de ſes Ennemis, ſçauoit bien l'ancienne fraternité qu'il y auoit entre ſon Monaſtere & le mien, & n'ignoroit pas auſſi l'eſtat que i'en faiſois pour l'amour de luy, m'en eſtant ſouuent expliqué à ſes Religieux, que ie voyois quelquesfois; & deſirant me connoiſtre, parce qu'il ne m'auoit iamais vû, il ne ſe trompa point auſſi de penſer que ie ſerois raui de receuoir ſa viſite, & d'auoir part en ſon entretien. Dieu me fit donc la grace que ie l'eus tout à loiſir, & ie puis aſſeurer qu'en ma vie, ie n'ay ouï dire de meilleures choſes pour vne ſolide pieté: Comme dans la conuerſation ie luy ouuris mon cœur & mes ſentiments, il me parla auec vne ſincerité qui me rauiſt: & en me ſollicitant à pretendre aux grandes charges de l'Egliſe, par quelques propoſitions que luy-meſme me faiſoit; parce qu'vn Prelat de ſes Amis ſe vouloit reduire dans la condition priuée, & qu'il ſçauoit bien qu'on m'auoit encore eſcrit pour entendre au traité de l'Eueſché de Luçon, dont M. de Bragelongne qui en eſtoit Eueſque, & qui eſtoit deuenu fort infirme, ſe vouloit defaire, auſſi bien que quelques autres que ie ne nommerai point, il m'en diſſuada en meſme temps par la deſcription qu'il me fit du peril où ſe mettent ceux qui recherchent vne ſi haute éleuation, ſans connoiſtre les perfections & les grandes obligations que Dieu demande de ceux qui ſont en cet eſtat; ſur quoy ie ne pûs m'empeſcher de luy dire, qu'auec toutes ſes grandes lumieres, ie voyois bien qu'il n'auoit gueres penetré dans le fons de mon ame, pour ſçauoir en quoy mes forces pouuoient conſiſter; ou que pour me connoiſtre dauantage, il me vouloit obliger de parler, ſi d'ailleurs il n'auoit deſſein de ſe railler de moy. Il me fit ciuilité: & au lieu d'accroiſtre mon ſouci pour cela, il aida merueilleuſement à me faire perdre le peu de deſir qui m'en pouuoit reſter, dont ie luy aurai vne eternelle obligation.

1632. M. l'Abbé de S Ciran.

L'Eueſché de Luçon.

1632. Mort de Madame de Menou.

SVr la fin de l'année, ma Sœur ainée que i'eſtimois infiniment pour ſa rare douceur, & pour la bonté de ſon naturel, ne s'eſtant iamais mieux portée en apparence, & ne l'ayant iamais veuë en meilleur eſtat, tomba malade: & apres eſtre accouchée de ſon vingt & vnieſme Enfant, mourut en ſes couches le premier iour de l'année 1633. aagée de 36. ans; ce qui me fut vn déplaiſir tres-ſenſible, & mit vn grand deüil dans toute ſa famille, laiſſant ſix Enfants bien ieunes, le reſte du grand nombre que ie viens de dire, dont quelques-vns auoient eſté iumeaux, & les autres auant-terme, parce que la Mere s'eſtoit bleſſée pluſieurs fois.

1633.

Cet accident arriua comme i'eſtois ſur le point de partir pour aller à Paris; ce qui me fit diferer mon voyage d'vn mois, quoy que i'en fuſſe preſſé par mes Amis, qui m'auoient engagé au traité de l'Eueſché de Luçon, & entre-autres Monſ. de Bethune, lors Eueſque de Mailleſais, qui me ſouhaitoit quelque établiſſement aupres de luy. Ie ne preſſai pas trop cette affaire, & ie ne la voulus pas rompre auſſi tout à fait, pour des raiſons particulieres; de ſorte que comme l'humeur de Monſ. de Bragelongne eſtoit vn peu lente, la mienne n'eſtoit pas trop precipitée, pour ce regard. Nous remiſmes donc toute cette negotiation à quelques mois de-là, que ie me propoſai de faire vn voyage en Poictou: mais auparauant, il falut auoir l'agreement du Roy & de Monſieur le Cardinal de Richelieu, qui ne me fut point refuſé, & ie l'obtins à Fontainebleau, où la Cour eſtoit allée pour la Ceremonie des Cheualiers de l'Ordre du S. Eſprit, qui ſe commença le Samedy quatorzieſme iour de May, veille de la Pentecoſte, & qui s'acheua les deux iours ſuiuants.

M. de Bragelongne Eueſque de Luçon.

Cheualiers du S. Eſprit.

I'y fus auec M. le Vicomte de Brigueil: & la courtoiſie de M. de Gordes, Capitaine des Gardes, me donna entrée dans la grande ſale, & me permit d'auoir vne place de bout, derriere la chaiſe où le Roy recevoit le ſer-

ment, & donnoit l'habit aux Cheualiers; de ſorte que ie vis toute la ceremonie ſi commodément, que i'en pourrois dire toutes les particularitez, s'il en eſtoit beſoin. 1633.

L'ordre y fut parfaitement bien obſerué en toutes choſes; & la foule n'y apportoit point de confuſion. Ie ne penſe pas qu'outre les Spectateurs qui eſtoient placez, il y en euſt cinq ou ſix autres que moy dans le parterre, où ie ne reconnus que le Cheualier des Roches, & M. des Marets-Huraut, quoy qu'ils ne fuſſent pas Eccleſiaſtiques, ou gens de longue-robe, comme trois ou quatre autres Abbez qui eſtoient aupres de moy.

Nous eſtions donc au deſſous de l'eſchafaut de Meſſ. les Ambaſſadeurs, & vis-à-vis celuy de la Reine, derriere la chaiſe du Roy, comme i'ay deſia dit, laquelle n'auoit point de doſſier éleué, ce qui nous laiſſoit la liberté de tout voir, & d'entendre meſmes tout ce que diſoit le Roy, & Monſ. le Cardinal de Richelieu aſſis de l'autre coſté auec le Cardinal de la Valette, ayants derriere eux les Prelats honorez du Cordon bleu, ſçauoir les Archeueſques de Narbonne, de Paris, & de Bordeaux, & derriere ceux-là trois ou quatre autres Eueſques en rochet & habit violet. Monſ. le Cardinal de Lion, grand Aumoſnier de France, officiant, eſtoit plus haut vers l'Autel, ayant à ſes coſtez les Abbez de Pontigni & des Pierres, de l'Ordre de Ciſteaux, ſeruants de Diacre & de Soudiacre, auec leurs mitres ſur la teſte.

L'ordre des reuerences eſtoit tel, premierement à l'Autel, puis au Roy, en ſuitte à la Reine, aux Cardinaux, aux Ambaſſadeurs, & la derniere aux Cheualiers. Le Roy luy-meſme, ſelon les occurrences, les faiſoit toutes de bonne-grace, excepté celle qui ſe deuoit rendre à ſa perſonne: & Monſ. le Cardinal de Richelieu, qui y fit les principaux honneurs, outre Monſ. le grand-Aumoſnier, y conſerua vne admirable dignité. Ie vis en ſuitte la ceremonie du diſné, où les Cheualiers, auec leurs grands habits, eſtoient aſſis tous d'vn coſté, comme des Religieux dans leur refectoire; & le lendemain on cele- Les Reuerences de la ceremonie.

bra auec pompe l'Office des Morts, pour les Cheualiers
1633. decedez, depuis la derniere promotion, où les Cheualiers eſtoient en habits de deüil, qui n'eſtoient pas moins auantageux, pour la bien-ſeance, que ceux du iour precedent, eſtant faits ſur le meſme modelle, ſans autre difference que de la couleur.

Promenades. Les ſoirées de ces beaux iours, furent employées à la promenade en carroſſe autour du grand canal, où ſe voyoit toute la magnificence de la Cour; i'y fus vne fois fois auec Monſ. le Duc de Candales que i'honorois beaucoup, & vne autre fois auec Monſ. le Duc de Briſſac, que i'auois vû chez luy dans ſa belle maiſon de Briſſac, l'année d'auparauant, eſtant allé faire vn voyage en Anjou, auec vn de mes plus chers Amis, Louys de Reuol, qui auoit vn fort ioli benefice, appellé Montiliers, à ſix lieuës d'Angers.

Ie retournai à Paris apres les feſtes de la Pentecoſte, auec les Enfants de M. d'Effiat, ie veux dire le ieune S.
S. Mars. Mars, qui auoit vne grace merueilleuſe en tout ce qu'il
Les Roches S. Quentin. faiſoit, & celuy qui depuis fut Abbé, où eſtoit auſſi M. des Roches S. Quentin, Gentil-homme conſideré de Monſ. le Cardinal de Richelieu, qui ſans doute euſt fait beaucoup de choſes pour luy, ſi peu de temps apres il n'euſt point eſté tué dans le ſeruice, ne laiſſant qu'vn petit Enfant de ſa femme, de la maiſon de la Riuiere Bonœil en Poictou.

Ie ne ſeiournai en ſuitte que cinq ou ſix iours à Paris, d'où i'emmenai auec moy pour quelques mois vn cer-
Thomas Ricchiardi. tain Italien appellé Thomas Ricchiardi, Preſtre de Piſtaye dans la Marche d'Ancône, qui me paroiſſoit auoir de l'eſprit & de l'erudition; mais qui ſe trouua ſi fantaſque & ſi ſuperſtitieux, que ie me repentis bien depuis de m'en eſtre chargé. Il ſe meſloit de deuiner par les regles de la Geomance, & il ne ſe paſſoit point de iour qu'il n'en fiſt dés le matin des figures, dont il tiroit en ſuitte les vaines inductions que cette ſcience admet. Il eſcriuoit bien en Latin; mais tout ce qu'il faiſoit, eſtoit pluſtoſt

pour la mediſance que pour la loüange. Outre cela il eſtoit glorieux, importun & malplaiſant, à force d'affecter la raillerie & les bons mots. 1633.

Ie le menai donc auec moy : & ne m'en pouuant defaire ſi-toſt, ie fus contraint de le trainer en Anjou & en Poictou, où ie m'en allai auec mon bon Amy, Louys de Reuol, dont ie viens de parler. Nous viſmes en paſſant à Tours Monſ. l'Archeueſque, qui nous fit toute ſorte de ciuilité : mais ie fus bien faſché d'vne eſpece de petite conteſtation qui ſe paſſa entre le Pere Delingendes & noſtre Amy ; de ſorte que comme il auoit l'eſprit vn peu chaut, il faillit à perdre le reſpect pour defendre les interets & la doctrine de ſa Maiſon de Sorbone, d'où il eſtoit, en quoy ie me ſentis bien éloigné de le ſeconder : & voulant adoucir le plus qu'il me fut poſſible la dureté de ſon expreſſion, ie ne pûs m'empeſcher de luy témoigner que ie penſois qu'il falloit menager plus diſcretement ſes ſentiments, & que la reputation du Pere Delingendes, outre le reſpect qui eſtoit deub à la preſence de Monſ. de Tours, meritoit bien qu'il ne s'eſmeuſt pas ſi fort. Cela ſe paſſa donc de la ſorte, & mon Amy ne me ſceut pas mauuais gré de tout ce que ie luy auois dit. Voyage d'Anjou. M. de Reuol.

A deux iours de-là, nous fuſmes en ſon benefice de Montiliers, où i'auois eſté deux fois auparauant ; de ſorte que i'en connoiſſois le païs & tout le voiſinage. Ie fus viſiter Monſ. de Rueil Eueſque d'Angers, Prelat ciuil, obligeant, & de bonne mine, qui auoit apres de luy M. Coſtar, homme de belles lettres & d'vn eſprit agreable, que i'auois connu à Paris, auec eſtime, dés le temps que nous demeurions dans l'Vniuerſité. Ie vis auſſi Monſ. Arnauld Abbé de S. Nicolas, de qui le ſçauoir, la modeſtie & la pieté ont eſté ſi recommendables, qu'il en a eſté iugé digne de ſucceder à Monſ. d'Angers. I'eus l'honneur d'y ſalüer Monſ. de Paris dans ſa belle maiſon de S. Aubin, & vn Gentil-homme appellé Michelon, qui commandoit dans le Chaſteau, nous y traita ſplendidement, à cauſe de Monſ. de Reuol ſon parent & ſon Mõtiliers. M. d'Angers. M. Coſtar. M Arnaud. Chaſteau d'Angers.

Amy. Il nous en fit voir toutes les ſingularitez, iuſques à
1633. la cage de fer, & quelques peintures de la main de René Duc d'Anjou, Roy de Sicile, dont nous viſmes auſſi la
Maiſon du Roy de Sicile. maiſon de plaiſance alors occupée par vn Tauernier au bout d'vn faux-bourg ſur le bord de la Riuiere de Maine, où il y auoit encore en mauuaiſe peinture dans vne petite galerie baſſe, ſoutenuë d'vn coſté de piliers de bois, les chauferetes, & les charbons ardents, auec ces mots pour deuiſe, *D'ardent deſir.*

Ie ne veux pas oublier que nous eſtant allez promener au Palais, où il y a vne grande ſale, & m'eſtant arreſté à la boutique d'vn Libraire, où i'acheptai des liures, vn ieune homme du Barreau, qui s'y eſtoit deſia acquis
M. Menage. de la reputation, i'ay ſceu depuis que c'eſtoit Monſ. Menage, me vint acoſter, & m'y fit voir ma traduction de Lucain de la premiere edition, par où il me voulut marquer qu'il ſçauoit qui i'eſtois, dont ie luy fis compliment, & ie ſouhaitai de ſçauoir de luy-meſme à qui i'auois cette obligation; mais il ne me le voulut point dire que quelques années depuis, comme il eſtoit à Paris aupres de M le Coadjuteur, depuis Cardinal de Retz, quoy que dans le peu de temps que ie iouïs de ſon entretien, ie connus bien que i'auois parlé à vn fort honneſte homme.

Angers. D'Angers, l'vne des plus conſiderables villes du Royaume, tant pour la beauté de ſa ſituation, quoy qu'elle ſoit inegale, que pour la grandeur de la Ville, nous vinſmes repaſſer la riuiere de Loire aux Ponts de-
Briſſac. Cé, qui ne ſont qu'à demy-lieuë d'Angers, & nous fuſmes à Briſſac, où nous viſmes M. le Duc, qui ſe plut à nous regaler ciuilement auec toute ſon humeur graue & ſerieuſe. Il nous retint à coucher, quoy que ce ne fuſt pas noſtre deſſein, & nous donna vn apartement à chacun, capable de loger vn Prince, auec des meubles ſomptueux. Il nous fit remarquer dans ſa galerie, entre autres portraits de ſes Anceſtres, celuy du Pape, qu'il nous
Baltazar Coſſa. diſoit eſtre de ſa Maiſon, c'eſt à dire Baltazar Coſſa, appellé

pellé Iean XXII. ou XXIII. comme le nomme le Concile de Conſtance, où il fut depoſé. I'auouë que ie ne me fuſſe pas douté que ce Pape euſt eſté de la maiſon de Coſſé, pour auoir le ſurnom de Coſſa, comme auſſi le blaſon de ſes Armes eſt-il fort diferent de celuy des Armes de cette maiſon illuſtre, originaire du païs du Maine ou d'Anjou, au lieu que celle du Pape Iean XXII. eſt Florentine. Mais il n'eſt pas neceſſaire d'examiner touſiours ces choſes-là de ſi pres: & les extractions particulieres des maiſons, leur portent des lumieres, qui bien ſouuent ne ſe tirent pas des hiſtoires connuës de tout le monde. 1633.

De Briſſac nous reuinſmes chez noſtre Ami, qui nous y feſtoya, comme il auoit de coutume, nous y donna les viſites de ſon voiſinage, & entre-autres celle du Comte de Criſſé, le Chef de l'ancienne famille des Turpins, originaires de Touraine, qui faiſoit alors ſon ſeiour dans ſon Chaſteau de Vihers, de l'ancien domaine des Comtes d'Anjou. Criſſé.

Cinq ou ſix iours apres, nous fiſmes le voyage de Poictou, nous allaſmes coucher à Breſſuire, ville qui appartient au Comte de Fieſque: & de-là eſtants allez paſſer à Fontenai-le Comte, nous nous rendiſmes à Lermenau, Chaſteau de l'Eueſché de Maillezais, qui n'eſt qu'à demi-lieuë de là, où Monſ. l'Eueſque, Meſſire Henry de Bethune, depuis Archeueſque de Bordeaux, nous receut auec ſes ciuilitez accoutumées. Il nous retint huict iours aupres de luy, pendant leſquels nous fuſmes à Luſſon, qui n'en eſt qu'à cinq lieuës, au bout d'vne grande plaine fertile en bleds, d'où l'on découure la Mer, les marets qui en approchent d'vn coſté, & de l'autre la celebre Abbaye de S. Michel en l'Herm: le Doyen & les Chanoines nous y traiterent, & nous menerent de leur logis à celuy de Monſ. l'Eueſque, où il y a vne fort belle Chapelle: & l'Egliſe Cathedrale n'eſt pas des moindres du Royaume. Son clocher eſt vne haute tour, ſurmontée d'vne aiguille de pierre, comme celles de Niort & de Fontenai, laquelle peut ſeruir d'adreſſe aux gens de mer, Voyage de Poictou. M. l'E. de Maillezais. Luſſon.

1633. qui approchent des coſtes. Ces Meſſ. me regardoient en quelque façon comme vn homme qui deuoit eſtre leur Eueſque, parce qu'ils auoient ouï parler des propoſitions de noſtre traité; mais quoy que i'euſſe trouué le lieu aſſez beau, ie n'en eus pas vn trop violent deſir, & ie n'en conceus pas auſſi vne fort grande eſperance.

Diſputes en Theologie. Vn autre iour Monſ. de Maillezais, nous fit aſſiſter à des diſputes en Theologie, qui ſe faiſoient à Fontenai, dans vn petit hoſpice des Peres Ieſuites, où M. de Reuol, Docteur de Paris, diſputa, par la priere que luy en fit Monſ. de Maillezais. Il me parla en ſuitte pluſieurs fois du traité; mais comme Monſ. de Luſſon eſtoit abſent, ie luy dis qu'il n'y auoit pas moyen d'y trauailler, ioint qu'en cela, il me ſembloit qu'il n'y auoit rien de preſſé: car, pour en dire la verité, bien que ie tinſſe à honneur d'auoir eſté propoſé pour vn Eſtat ſi ſublime; ſi eſt ce que ne m'en trouuant pas digne, ie me contentois ſeulement d'auoir donné ſuiet d'en parler.

Enfin le iour de noſtre depart eſtant venu, nous priſmes congé de M. de Maillezais, & nous reuinſmes par Richelieu, qui a beaucoup augmenté depuis ce temps-là, & dont nous voyons vne ſi noble deſcription en vers, dans les agreables promenades de Monſ. des Marais, où il meſle pluſieurs reflexions de Morale & de Pieté. Nous Châpigni. viſmes en paſſant le Chaſteau de Champigni, qu'on a depuis démoli, à la reſerue de la Sainte-Chapelle, où ſont les corps de quelques Princes de la branche Royale de Montpenſier; puis Fontevraut, Abbaye de filles, dans vn lieu deſert, entre trois belles Prouinces, le Poictou, la Touraine & l'Anjou, où nous euſmes l'entretien de Monſ. de Boumois, Intendant de cette Maiſon, Boumois. Autheur de la Traduction des Vies des Saints, compoſées par Ribadeneïra Ieſuite Eſpagnol. De-là eſtans venus paſſer à Chinon, nous nous rendiſmes le lendemain à Loches, & nous nous trouuaſmes à la Feſte de la my-Aouſt aux Chartreux, où nous trouuaſmes Monſ. le Comte de Bethune, qui deux ou trois iours apres me

deliura du Seigneur Ricchiardi, que i'auois mené auec moy, & le garda quatre ou cinq mois dans ſa belle maiſon de Selles, d'où l'ayant comblé de courtoiſie & de ſes bien-faits, il le remena à Paris. 1633. Ricchiardi.

Monſ. de Reuol fit peu de ſeiour à Villiers, Prieuré de l'Ordre de Grandmont, qui luy appartenoit, à vne lieuë de mon Abbaye de Villeloin: & comme ie penſois iouïr auec mes liures de quelque repos dans ma retraite champeſtre; mon Pere tomba malade le iour de la Noſtre-Dame de Septembre, dont il n'a pas releué depuis: ce qui m'obligea de me ranger aupres de luy, pour le ſeruir, & luy donner toute la conſolation qui me fut poſſible. Sa maladie dura trois mois entiers: & pendant ce temps-là, on pratiqua pour le recouurement de ſa ſanté, tous les remedes que les connoiſſances de la Medecine pouuoient ſuggerer à ceux qui furent employez à ſon traitement. Mort de M. de Marolles.

Vne certaine melancholie qu'il conceut, & qui luy cauſa vne grande iauniſſe, rendit ſon mal incurable; mais elle ne luy oſta pas les ciuilitez qui luy eſtoient ſi naturelles, ny la douceur de ſon eſprit. Il ſe munit de tous les Sacrements de l'Egliſe, teſmoigna vne fermeté inebranlable dans la Foy, & s'eſtonna pluſieurs fois, apres auoir couru tant de perils à la guerre, de ſe voir mourir dans ſon lit. Comment, diſoit-il, ce n'eſt pas les armes à la main qu'il faut quitter la lumiere? Et quand ſes Medecins iugeoient à propos de le ſaigner, il luy falloit donner ſa perthuiſane, qu'il auoit au cheuet de ſon lict, pour luy ſeruir de baſton: car il aimoit les armes, non pas pour le plaiſir d'exterminer les hommes; mais pour s'en ſeruir dans vne defenſe legitime. Et autant qu'il eſtoit plein de courage, autant auoit il de l'auerſion à la cruauté, & d'amour pour la Iuſtice & pour la Miſericorde. De-là vient qu'il eſtoit ſi facile à eſtre touché de pitié, & qu'il eſtoit ſi ſoigneux de ne faire tort à perſonne.

Approchant de ſa fin, il prit en bonne part ce que ie luy dis de la miſere de cette vie, & de la conſolation que

1633. les gens de bien doiuent prendre, quand ils ſe voyent proches d'en eſtre bien-toſt deliurez, pouruû qu'ils mettent leur eſperance en Dieu ſeul, qu'il faloit adorer & aimer de tout ſon cœur, & luy demander en toute humilité les graces de ſes miſericordes par les merites de ſon Fils qui luy auoit offert, & qui luy offre encore tous les iours ſon Corps & ſon Sang en perpetuel Sacrifice pour la remiſſion de nos pechez. Il nous témoigna qu'il croyoit de cœur toutes ces veritez, & que pouruû que nous nous aimaſſions les vns les autres, ſelon le precepte de l'Euangile, il mourroit ſans regret. Il nous donna ſa benediction: & apres auoir eſté vne heure & demie dans l'agonie, il rendit l'eſprit à Dieu, en pouſſant vne voix aſſez forte, le iour de la Feſte de la Conception de la Vierge, qui fut vn Ieudy en cette année-là, ſur les huict heures du ſoir, aagé de ſoixante-neuf ans.

Ses vertus. C'eſtoit vn des Gentils-hommes de ſon temps le mieux fait, nay auec peu de biens; mais auec beaucoup de cœur. Il ne fut iamais vn plus beau gendarme: & ceux qui ont eſcrit de luy, ont celebré ſon addreſſe & ſa valeur. Il n'auoit point de lettres: mais il eſtoit iudicieux, parloit bien en peu de paroles, & faiſoit admirablement vne narration, auoit le ton de la voix agreable, & eſcriuoit de bon ſens. Il eſtoit ennemi du menſonge, & diſoit que la parole d'vn Gentil-homme deuoit eſtre inuiolable, auſſi bien que ſa foy & la fermeté de ſon courage. Il aimoit les exercices du corps; c'eſt pourquoy il faiſoit eſtat de la Chaſſe, de quelque nature qu'elle fuſt, & prenoit quelquesfois les diuertiſſements de la Paulme & du Mail; mais il ne ioüoit gueres aux ieux ſedentaires, excepté aux Tarots, aux Dames-pouſſées & aux Echécs, à quoy il euſt paſſé les nuits entieres, pour le ſeul plaiſir de la victoire, ſans auoir ſouci du gain: & diſoit quelquesfois aux Princes qu'il auoit eus ſous ſa conduitte, qu'ils pouuoient prendre plaiſir de gagner, s'ils vouloient donner dauantage qu'ils n'euſſent fait en perdant: mais qu'à le bien prendre, pour les belles ames, perdre ou gagner, à l'égard de l'argent, eſtoit preſque la

meſme choſe. Comme il ne s'eſt iamais ſoucié des richeſ-
ſes, il n'en a point auſſi laiſſé apres luy: & la fortune qui a 1633.
tourné autour de luy, a bien fait mine de le flatter: mais el-
le ne l'a point fauoriſé. Ses ſeruices ont eſté longs, peni-
bles, & de peu de fruict: & ſur le point que ſes Maiſtres
eſtoient en volonté de luy donner des marques de l'eſtime
qu'ils faiſoient de luy, des morts precipitées les luy ont ra-
uis; de ſorte que pluſieurs fois, il s'eſt trouué auſſi auancé
que le premier iour: mais cela n'empeſche pas que ſa fa-
mille ne ſe glorifie de l'honneur qu'il a conſerué à ſon nom,
& qu'il luy a meſme acquis.

Son corps fut inhumé ſans pompe dans la Chapelle de Sa ſepultu-
ſa maiſon: & à ſes funerailles, aſſiſterent le Prieur Clau- re.
ſtral & les Religieux de Baugerais, ſelon vne ancien-
ne coutume de ce Monaſtere, d'aſſiſter au Conuoy fune-
bre des Chefs de noſtre maiſon, quand ils en ſont auertis.
Les Religieux de mon Abbaye de Villeloin, y aſſiſterent
pareillement; mais ſans la meſme obligation, auec les Ec-
cleſiaſtiques de la Parroiſſe, & des Parroiſſes qui ſont
autour. Si ie vis, & ſi i'en ai le moyen, ie me propoſe de
faire eleuer vn tombeau auec vne inſcription à ſa me-
moire.

Vne heure apres qu'il fut expiré, ie me trouuai ſaiſi Partages.
d'vne groſſe fiévre qui me dura vingt-quatre heures. Ie
puis croire que la fatigue & l'ennuy l'auoient cauſée: &
quand ie fus guéri, apres auoir ſatisfait aux deuoirs fune-
bres, & reglé les affaires domeſtiques, tant à l'égard de
noſtre belle-Mere, Lucrece du Hamel, que de mes beaux-
Freres, & de mon Frere, à qui ie laiſſai tous les biens qui
me pouuoient appartenir de la ſucceſſion, ie me retirai en
mon Abbaye, où ie paſſai l'année entiere dans le deüil
d'vne perte ſi conſiderable, & i'y receus force viſites de tous
mes Amis.

Au bout de l'année, noſtre belle-Mere fut ſatisfaite de
ſon doüaire, & de ſes deniers dotaux, & ſe retira aupres 1634.
de ſes Enfants, à Paris, où elle recueillit bien-toſt apres Lucrece du Hamel.
vne grande ſucceſſion par la mort de ſa Sœur, Marie du

Hamel, veufve d'vn homme fort riche, autresfois Treſo-
1634. rier des Parties-Caſuelles, appellé Honoré Barentin, Sei-
gneur de Charonne, aupres de Paris, & des Berruries, à
deux lieuës de Tours, d'où il eſtoit.

1635. L'Année 1635. ie m'appliquai à la recherche de plu-
Genealogies. ſieurs tiltres de famille, dont ie fis vn grand nombre
d'extraits, & i'eſcriuis plus de deux cents Genealogies de
maiſons nobles de la Prouince, à commencer par celles
qui nous ſont alliées; de ſorte que i'en fis cinq ou ſix volu-
mes, de plus de deux cents feüilles chacun. Comme i'e-
ſtois dans cet exercice, & que ie faiſois mes viſites dans les
maiſons pour accomplir ce deſſein, ie trouuai dans celle de
Valençai, le premier homme de noſtre temps dans cette
M. d'Ho- ſorte de curioſité, c'eſtoit Monſ. d'Hoſier, de la Ville de
ſier. Marſeille en Prouence, dont i'auois acquis la connoiſſan-
ce dés mon ſejour de Paris. Que ne diſmes-nous point ſur
ce ſuiet? Et qu'eſt-ce que ſa memoire admirable ne luy
fournit point pour tirer tous les quartiers des familles ſub-
ſiſtantes dont luy parloit Monſ. de Valençai, qui l'auoit
inuité de venir chez luy pour le conſulter ſur toutes les Ar-
mes de ſes alliances, qu'il faiſoit repreſenter ſur vne frize
d'Architecture autour du baſtiment de ſon Chaſteau ſom-
ptueux? Or comme il m'aſſeura qu'il auoit auſſi deſſein de
me voir en mon Abbaye, ie fus raui de l'emmener auec
moy; de le retenir le plus long-temps qu'il me fut poſſible,
& de l'accompagner en ſuitte chez Monſ. le Vicomte de
Brigueil, & chez quelques-vns de mes proches, où il vou-
lut aller, auſſi bien qu'à Loches & à Tours, où il n'auoit ja-
mais eſté.

Tous ces petits voyages ne furent que de quinze
iours ou trois ſemaines. Noſtre Amy s'en retourna de
Valençai à Paris, où l'ayant ſuiui vn mois apres, ie me lo-
geai au Faux-bourg S. Germain, en la ruë du Colombier,
dans vne maiſon que ie meublai, derriere celle de M. des
Yueteaux.

Ie penſois iouïr en ce lieu-là paiſiblement d'vn ſi bon

voiſinage : mais Dieu voulut que ie me trouuai frappé d'vne maladie qui me priua de toute ſorte de conuerſation, excepté de deux Amis, l'vn Eccleſiaſtique & bon Theologien, appellé Louys Maſſon ; & l'autre Aduocat, homme d'honneur & de grande vertu, appellé Claude Bonnet, de Chaſtillon ſur-l'Indre, qui me voyoit tous les iours, outre M. Haſtier, Preſtre de la Parroiſſe, mon Confeſſeur, & les Sieurs Guenaud & de S. Iaques, Medecins de la Faculté de Paris, qui me traiterent, & qui me tirerent enfin du peril où m'auoit mis la petite-verole, accompagnée d'vne groſſe fiévre & d'vne étrange douleur de teſte, qui les obligea de me ſaigner iuſques à huict fois. Mon Chirurgien s'appelloit Alot, & mon Apoticaire, qui fut tres-fidelle dans l'adminiſtration de ſes drogues, auoit nom Naudin. 1635. Petite verole.

Cependant Dieu me fit la grace que ie ne perdis point le iugement, & que ie me reſolus ſans regret à la mort, me ſoumettant franchement à tout ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner de moy. Mes Benefices furent donnez à quelques Prelats, qui les demanderent, penſant que ce fuſt fait de moy, ou que ie n'en pourrois iamais releuer, comme il y auoit grande apparence. Ce qui m'obligea meſme de faire mon teſtament, quand ce n'euſt eſté que pour teſmoigner à mes gens le ſoin que i'auois de reconnoiſtre les ſeruices qu'ils m'auoient rendus, & de faire quelque bien à vn bon homme qui auoit eſté quelque temps aupres de moy, appellé Louys Gaberot, oncle d'vn honneſte Eccleſiaſtique qui fait de ſi beaux vers François, qu'ils ſeroient dignes d'eſtre recitez ſur les meſmes theatres qu'ont paru ceux de l'admirable Corneille, & de quelques autres de nos Amis. Danger de mort.

Vne des choſes qui me conſola autant de mourir dans la creance que tout le monde en auoit, fut la laideur de mon viſage, que i'aperceus dans vn miroir en l'eſtat que i'eſtois alors : car ſans mentir, il me ſembla ſi diforme, que ie priai ceux qui eſtoient autour de moy, de ne s'en pas effrayer, de peur que cela meſmes ne leur Laideur extreme.

donnaſt enuie de me quitter : mais ils ſe trouuerent tous
1635. plus affectionnez que ie ne l'euſſe oſé eſperer. Vn ieune Couſin du meſme nom que ma Mere, que i'auois aupres de moy, lequel ie faiſois inſtruire aux Eſtudes, n'en eut point de peur, & perſonne n'en fut frappé qu'vn de mes petits laquais, qui en mourut en le renuoyant au païs, comme on le crut hors de peril.

Enfin au bout de quinze iours, il plût à Dieu de me rendre la ſanté : ie repris mes Eſtudes dans les matieres Genealogiques, où i'auois deſia fait tant de progrez.

Seruice funebre. I'aſſiſtai au Seruice ſolemnel qui ſe fit dans l'Egliſe des Peres Iacobins du Nouitiat, au Faux-bourg S. Germain, pour les Sieurs de Mouy, de Queuzac, & de Londigni, qui furent les premieres victimes de la guerre. Et pour honorer dauantage cette pompe, les Prelats deputez pour l'Aſſemblée Generale du Clergé de France, s'y trouuerent, par les ordres de Monſ. le Cardinal de Richelieu. I'y reuis pluſieurs de mes Amis, ſans eſtre connu d'eux, à cauſe des marques recentes de la maladie que i'auois euë, qui m'auoit fort changé : & peu de temps apres ie m'en retournai dans la Prouince, où l'Hiuer effaça mes rougeurs ; mais non pas ce qui demeure d'ordinaire apres vn venin ſi pernicieux, quoy qu'il ne m'ait point fait de coutures, ny changé les traits du viſage.

Bibliotheque. Ce fut alors que ie fis baſtir dans mon Abbaye de Villeloin vn aſſez beau lieu pour ma Bibliotheque, que i'ornai de portraits de pluſieurs perſonnages doctes qui ont flori en diuers temps, comme i'en auois mis dans ma grande ſale deux rangées de perſonnes illuſtres, d'vne autre profeſſion, dont i'auois fait copier vne bonne partie de ceux qui ſont dans la gallerie de Selles, auec la permiſſion de Monſ. de Betune, le plus obligeant Seigneur du monde, par vn Peintre de Lion, appellé Vande, qui s'eſtoit arreſté dans le païs. Ie luy auois fait faire auſſi dans la meſme ſale, cent cinquante Eſcuſſons des Armoiries des principales Villes & Souuerainetez de l'Europe, auec leurs

leurs blaſons ſur le mur, au deſſous des ſoliues: & dans mon Abbaye de Baugerais, les Armoiries des Fondateurs & Bienfacteurs de cette Maiſon, ſuiuant les ſceaux & les tiltres qui s'en trouuent dans le treſor. 1635.

SVr le commencement de l'année 1636. ie retournai à Paris, où ayant quitté mon logis du Faux-bourg S. Germain, i'en pris vn autre, où demeuroit la vertueuſe Fille d'Alliance de Michel de Montagne, dans la ruë S. Honoré, vis-à-vis l'Egliſe des Peres de l'Oratoire. Elle faiſoit alors imprimer la premiere Edition de ſes ouurages; & ce me fut vne grande ioye de me voir ſi proche d'elle, pour iouïr ſouuent de ſon agreable entretien, & ſur tout les apreſdinées, qu'elle receuoit les viſites de ſes Amis. Elle compoſa en ce temps-là, pour l'amour de moy, vne traduction en vers des Cantiques de la Vierge, de Zacharie, & de S. Symeon, pour les mettre dans la verſion que i'auois faite de l'Office de la Semaine-Sainte, dont l'on imprimoit la troiſieſme Edition, depuis que le Priuilege du Roy en fut octroyé pour vn Libraire de la ruë S. Iaques, dés le 28. iour de Septembre de l'année 1634. mais il n'en fut pas beſoin: car on iugea qu'il ne faloit rien changer à mon labeur qu'on auoit aſſez bien receu, quoy que ie ſois d'auis d'y mettre encore vn iour la derniere main, ſi i'en ai le loiſir. Et ſi pluſieurs de noſtre Faculté de Theologie, qui ſont d'etranges gens en matiere de Liures, n'auoient point diſſuadé les Puiſſances de conſentir à noſtre pieux deſſein, il y a long-temps qu'on auroit imprimé tout le Breuiaire Romain en François, que nous auons traduit en faueur des perſonnes religieuſes, qui n'ont pas l'intelligence du Latin, lequel d'ailleurs n'eſt pas ſi facile que pluſieurs ſe le pourroient imaginer; de ſorte que ie traduirois quelquesfois bien plus aiſément du Latin de Plaute, que de celuy du Breuiaire. 1636. Mademoiſelle de Gournay. Semaine-Sainte.

Ie conceus auſſi dés-lors le deſſein d'vne Hiſtoire de Touraine; c'eſt pourquoy ie m'appliquai à en faire des Mon Hiſtoire de Touraine.

recueils, tant des manuſcrits qui me furent communi-
1636. quez par ce celebre Hiſtoriographe du Roy, André du Cheſne, mon bon Ami, & par Meſſ. de Sainte-Marthe, qui ioignoient tant de courtoiſie & de douceur à vn ſçauoir tres-exquis, que d'vn grand nombre de tiltres que i'auois vûs dans la Prouince, & tirez des Liures imprimez.

Ie n'eſcriuis donc ſept ou huict volumes auec vne diligence incroyable: & vers le milieu de l'Eſté ayant deſſein de m'en retourner en Touraine, ie pris la route du Niuernois, où ie n'auois iamais eſté, pour y rendre mes reſpects à Madame la Princeſſe Marie, qui y faiſoit ſon ſeiour. I'allai deſcendre à vne grande hoſtellerie aupres du Pont: & dés le ſoir meſmes ie fus au Chaſteau, où ie fus accueilli au deſſus de mes eſperances: & les teſmoignages de bien-veillance que cette grande Princeſſe eut la bonté de me donner chez elle, m'obligerent à y faire plus de ſejour que ie ne me l'eſtois propoſé: car au lieu de deux iours, i'y paſſai vne ſemaine entiere. I'en employai les matinées à voir les honneſtes gens de la Ville, & entre autres Monſ. l'Eueſque & Monſ. l'Abbé de S. Martin, qui y tiennent le premier rang, les Superieurs des Maiſons Religieuſes, Meſſ. les Magiſtrats, & M. du Puy Medecin illuſtre, que i'auois vû ſi ſouuent aupres de Monſ. le Duc de Neuers.

Voyage de Neuers.

Madame la Princeſſe Marie.

Neuers.

Au reſte, la Ville me parut grande & aſſez belle, dans vne ſituation auantageuſe, aupres de l'emboucheure de Niéure, qui ſe iette dans la Loire, d'où il eſt croyable que la Ville a tiré ſon nom. L'Egliſe Cathedrale & l'Eueſché, ſont ſur le haut, du coſté de la grande riuiere; & le Chaſteau Ducal, qui s'eſtend vers le milieu de la Ville, en eſt aſſez proche, ayant vne grande place ſur le deuant, qui luy donneroit l'aſpect de la riuiere, ſi vne ſeule rangée de maiſons ſur le bord de la coſte eleuée, ne luy en oſtoit point la veuë. Derriere le Chaſteau, eſt l'Abbaye de S. Martin, de Chanoines Reguliers, & tout contre, du coſté du Septentrion, eſt vn ancien Monaſtere de Corde-

liers, où ſont à preſent des Recolets. Il y a ſept ou huict Parroiſſes dans la Ville, & autant de Monaſteres de diuers Ordres, ſans vn Collège de Peres Ieſuites, & vne Maiſon de l'Oratoire, où ie trouuai d'honneſtes gens. 1636.

Adam Billaud Menuiſier.

Ie ne puis auſſi oublier la rencontre que ie fis en ce lieu-là de Maiſtre Adam Billaud, Menuiſier, que ie conſidere comme l'vne des plus rares choſes du ſiecle. Il me vint ſalüer vn matin, par les ordres qui luy en furent donnez: & m'ayant recité de ſes vers, i'en fus emerueillé. Ie dis à Madame, l'eſtime que i'en faiſois, & que ie m'eſtonnois de ce que la reputation d'vn ſi bel eſprit, n'eſtoit point encore venuë iuſques à nous: qu'au reſte, ie ſerois raui de la publier, & d'auoir des copies de ce qu'il m'auoit recité, pour les faire voir à des gens qui s'y connoiſſoient parfaitement, & qui ſeroient aſſeurément de mon auis. Maiſtre Adam ne s'en fit pas beaucoup prier, & ie croy qu'il ne fut pas marri d'auoir trouué quelqu'vn qui publieroit ſes loüanges ſans enuie. Il vint pourtant luy-meſme à Paris l'année d'apres: il y fut connu des Grands & de toute la Cour, & fit imprimer vn recueil de ſes vers, où pluſieurs Eſcriuains prirent plaiſir d'en compoſer d'autres à ſa loüange.

Voyage d'Anjou.

Ie fus tres-ſatisfait de ma viſite: ie pris congé de Madame la Princeſſe Marie, qui m'ordonna de la reuoir à quelque temps de-là. Ie m'en allai dans la Prouince, d'où ie fis incontinent apres vn voyage en Anjou, auec mon bon Amy Monſ. de Reuol: & paſſant par les Abbayes de Bourgueil & de S. Florent, i'eus la curioſité d'y voir quelques tiltres anciens de ces deux Monaſteres celebres, & d'en faire des extraits, quoy qu'ils y fuſſent en ſi mauuais ordre dans l'vn & dans l'autre, quà peine en pût-on rien voir de ſuitte: mais les Reformez qu'on auoit mis dans la premiere depuis peu de mois, s'eſtoient bien reſolus de les mieux ranger, & meſmes de trauailler au deſſein que ie m'eſtois propoſé.

Bourgueil.

Cette Maiſon qui appartenoit alors à Monſ. de Valençai Eueſque de Chartres, depuis Archeueſque de

Rheims, eſt ſituée, à mon auis, en l'vn des plus beaux
1636. lieux du monde, entre Tours & Saumur, à vne lieuë de la riuiere de Loire, qu'elle voit au de-là d'vn autre petit fleuue qui forme vn grand canal, le long d'vn parc admirable, entre vne allée en terrace, & vne prairie qui la ſepare d'vne foreſt de pareille longueur, qui touche preſque les leuées de la grande riuiere, ſans parler de deux parterres magnifiques, l'vn en compartiment au deſſous d'vn autre en broderie, qui eſt au pied du Chaſteau Abbatial, entre deux amples vergers de part & d'autre; de ſorte qu'il eſt bien probable qu'il n'y a gueres de ſolitude ſur la terre ſi delicieuſe que celle-là, pour pleurer ſes pechez dans les mortifications de la vie religieuſe.

S. Florent. S. Florent ſur la riuiere de Toé, au bout d'vn Fauxbourg de Saumur, n'eſt pas du tout ſi auantageuſement ſitué, bien qu'il ſoit en vn fort bel endroit; mais l'Abbaye n'en eſt pas moins conſiderable pour ſes reuenus & pour ſes belles Collations, qui la rendent la plus illuſtre Abbaye de tout ce païs-là: car Bourgueil appartient à la Touraine, eſtant du reſſort de Chinon & de la Couſtume de cette Prouince-là, bien qu'il ſoit du Dioceſe d'Angers.

Doué. Nous viſmes auſſi Doué en paſſant, où il y a vn Amphitheatre antique, caué dans le roc: puis ayant ſeiourné dix ou douze iours chez noſtre Amy, nous reuinſmes enſemble par Richelieu & par Chinon, & nous paſſaſmes le reſte de la belle ſaiſon, & vne partie de l'Hyuer en Touraine, tant chez nous, qu'à viſiter nos voiſins, & les Seigneurs que i'ay tantoſt nommez, où Monſ. de Reuol eſtoit cheri & parfaitement eſtimé.

1637. ENfin ayant deſſein d'aller, luy en Dauphiné, d'où il eſtoit, & moy à Paris, où i'auois mon logis & mes principales habitudes, i'allai en paſſant à Blois, rendre
Blois. mes tres-humbles reſpects à ſon Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans, qui alors faiſoit trauailler à

ſon baſtiment, ayant détruit celuy de Louys douzieſme, qui auoit eſté le plus beau de ſon temps. Son Alteſſe, le meilleur Prince du monde, & qui a touſiours aimé les belles choſes, ſe diuertiſſoit dans ſa Cour, qui n'eſtoit pas petite, à faire des Balets, dont, à cauſe de quelques-vns de nos Amis, & entre-autres de Monſ. le Comte de Montreſor, & de Monſ. l'Abbé d'Obaſine Roger de Buade, oncle de Monſ. de Frontenac, ie m'arreſtai à voir aupres d'eux dans la Maiſon-de-Ville, celuy qui fut dancé par ſon Alteſſe meſme, pour l'amour d'vne fille de la Ville, appellée Mademoiſelle Roux, de qui la ieuneſſe & la modeſtie agreable, eſtoient pour le moins auſſi recommendables que ſa beauté, quoy qu'elle ne fuſt pas laide, & qu'elle euſt bonne-grace. 1637.

Vn iour apres, qui eſtoit le 18. iour de Février de l'année 1637. ie continuai mon voyage. Ie paſſai le Careſme à Paris, où i'eſcriuis ſur diuers memoires, & ſur pluſieurs Liures imprimez, les Genealogies des maiſons Souueraines de l'Europe.

Ie vis auſſi dans l'Hoſtel de Soiſſons l'Abbé de Croſilles, qui ne preuoyoit pas encore la diſgrace qui luy arriua depuis, & qui ſans mentir, eſtoit digne d'vne meilleure fortune que celle qu'il couroit chez vn Prince qui ne le connoiſſoit pas, ou qui le connoiſſoit peu: car s'il l'euſt bien connu, il l'auroit épargné, ou n'auroit point étouffé, comme il fit, les lumieres d'vn fort bel eſprit, en le decreditant par l'vne des plus vehementes accuſations, pour vn Eccleſiaſtique, qui ſe puiſſe imaginer; ſur quoy on eſcriuit, que ie luy auois maintenu, contre ſes ſentiments, qu'vn Preſtre pouuoit bien quelquesfois ſe diſpenſer de dire ſon Breuiaire, mais non pas ſe marier, quoy qu'il y en euſt des exemples: parce que l'Egliſe defend auiourd'huy expreſſément ce qui peut-eſtre auoit eſté autresfois ſoufert, comme quelques-vns l'ont pretendu iuſtifier par les Canons de quelques Conciles, & par des preuues tirées de l'Hiſtoire. Ie n'ai point de memoire de cette conteſtation; mais ie me ſouuiens bien L'Abbé de Croſilles.

1637. que pour n'auoir pas touſiours eſté de ſon aduis, ie faiſois neanmoins grand eſtat de ſon eſprit, & de beaucoup de choſes agreables qu'il meſloit dans ſon entretien.

Apres la Pentecoſte, ie m'en retournai en Touraine, où ie trouuai vn honneſte homme, inſtitué Prieur Clauſtral dans mon Abbaye de Baugerais, de l'authorité de Monſ. le Cardinal de Richelieu Abbé de Ciſteaux, comme General de cet Ordre. Il s'appelloit Dom-Matthieu Brunet, Religieux de Pontigni, ayant eu diuers emplois dans ſon Ordre, & il eſtoit tel que ie le pouuois ſouhaiter, en la place de Dom-Nicolas Briſſonnet, mort quelque temps auparauant, faiſant ſa viſite auec le Vicaire de la Prouince.

D. Matthieu Brunet.

Comme il auoit l'eſprit bon & les ſentiments vertueux, il ne me fut pas mal-aiſé d'y mettre mon affection. Ie vis d'ailleurs qu'il m'eſtoit propre pour m'aider dans mes eſcritures, & dans les recherches que ie faiſois des antiquitez & des tiltres des familles & des Egliſes; de ſorte que pour l'aſſeurer dauantage aupres de moy, ie luy procurai le tiltre d'vn Office Clauſtral dans mon Abbaye de Villeloin de l'Ordre de S. Benoiſt: & vn an apres il changea d'Ordre, de Monaſtere & d'habit, par vne diſpence qu'il en eut du Pape.

Ayant deſſein d'aller viſiter à Neuers Madame la Princeſſe Marie, & luy d'aller en Bourgongne, d'où il eſtoit, pour viſiter ſes parents, ie le menai auec moy. Nous paſſaſmes par vne Abbaye de l'Ordre de Ciſteaux, appellée la Prée, où le Prieur nous receut ciuilement: de-là, nous paſſaſmes à Mehun-ſur-Yéure, qui eſt vn Chaſteau ſitué ſur vn rocher au milieu d'vne prairie, où mourut le Roy Charles VII. Il eſt maintenant ruïné, & il n'y a plus d'eſcalier pour monter à la chambre du Roy, dont auſſi les planchers ſont fondus, comme il eſt aſſez ordinaire dans les Chaſteaux du domaine du Roy.

Mehun ſur Yeure.

De Mehun, nous fuſmes à Bourges, ville conſiderable, & le premier ſiege de la Gaule Aquitanique, où ie

fus ſalüer Monſ. l'Archeueſque Roland Heber, que j'auois connû dés le temps qu'il eſtoit Curé de S. Coſme, à Paris, & grand-Penitentier de Noſtre-Dame. Ce Prelat me fit bon accueil, & me voulut donner à diſner, apres qu'il eut pris la peine de nous montrer luy-meſme ſon Palais Archiepiſcopal, qui auoit eſté fort embelli par vn de ſes Predeceſſeurs, appellé Iaques le Roy, qui auoit eſté auſſi Abbé de Villeloin, où il auoit eleu ſa ſepulture. L'Egliſe Cathedrale, qui eſt tout aupres, eſt l'vne des plus illuſtres & des plus grandes du Royaume, ſoit que l'on conſidere ſon exaltation & ſa ſtructure, ou que l'on ait égard à ſa dignité. 1637. M. l'Ar. de Bourges. L'Egliſe.

Nous viſmes auſſi la Sainte-Chapelle, baſtie par Iean Duc de Berri, aupres de ſon Palais, qui eſt maintenant celuy du Preſidial, accompagné d'vne fort grande ſale. La groſſe Tour, qu'on a depuis ruïnée, n'en eſtoit pas loin, & faiſoit au moins quelque ſorte d'ornement à la ville, ſi elle eſtoit capable de luy donner quelque frayeur. Cependant il ſemble qu'il euſt eſté bon de la conſeruer, comme vn monument illuſtre de l'antiquité, & comme la maiſon du Roy, d'où ſa puiſſance ſe faiſoit reſpecter aux eſprits factieux, qui ont de la peine à ſe ranger à leur deuoir. La Sainte-Chapelle. La groſſe Tour.

Ie fus en l'Abbaye de S. Sulpice, de l'Ordre de S. Benoiſt, au bas de la ville, qui eſt vne maiſon conſiderable: & vers le haut de la ville, on monſtre comme vne choſe ſinguliere la maiſon de Iaques Cœur, Intendant des Finances du temps du Roy Louys XI. & de fait, elle eſt aſſez bien baſtie, & la plus belle qui ſe voye peut-eſtre en France de ce temps-là; mais elle eſt fort au deſſous de celles que font à preſent les plus petits Commis des Officiers qui adminiſtrent les Finances. Les vitres en ſont de criſtal, comme le ſont auſſi celles de la Sainte-Chapelle, ornées de peintures Gottiques, qui ſont d'vn coloris merueilleux. I'eus auſſi la curioſité de voir aſſez pres de-là les Eſcoles de Droict, où auoient enſeigné auec tant de reputation Cujas, & tant d'autres illuſtres Profeſſeurs. S. Sulpice. La maiſon de Iaques Cœur.

1637. I'y vis le College des Peres Ieſuites, qui eſt l'vn des plus anciens qu'ils ayent dans le Royaume.

Font-Morigni Abbaye. De Bourges, nous vinſmes coucher en vne Abbaye de l'Ordre de Ciſteaux, appellée Font-morigni, appartenant à l'vn des Enfants de Monſ. de Villedonné; mais qui luy eſtoit alors conteſtée par vn riche habitant de Neuers, appellé Bouſitat. Ce Monaſtere de la filiation de Clairuaux, comme la pluſpart de ceux de S. Bernard, eſt ſitué dans la ſolitude des bois, autour duquel, ie vis pluſieurs forges à fer.

Le lendemain, nous fuſmes paſſer la riuiere de Loire en batteau, à vne lieuë de-là, vn peu au deſſous du Bec d'Allier, & nous arriuaſmes de fort bonne heure à Neuers, où i'eus l'honneur auſſi-toſt d'aller ſalüer Madame la Princeſſe Marie, qui eſtoit logée dans le petit Chaſteau, beaucoup plus commode que le grand, pour tous les apartements qui entrent les vns dans les autres, par de petites galeries de plein pied & d'vn ſeul etage; mais dont la vuë eſt extremement bornée.

Le petit Chaſteau de Neuers.

Madame me fit donner vn logement dans le grand Chaſteau, où ie demeurai plus de deux mois. Pendant mon ſejour, ce ne furent que feſtins, que firent les principaux habitans & officiers de la ville, qui pour faire honneur à leur Princeſſe, en faiſoient à tous ceux qui eſtoient dans ſes interets, ou qu'ils ſçauoient bien auoir quelque part à ſon eſtime. La principale Nobleſſe de toute la Prouince, luy vint rendre ſes reſpects, & quelques-vns des plus conſiderables, s'y arreſterent plus que les autres; mais tous eſtoient receus d'vn air ſi obligeant, qu'il n'y en eut pas vn ſeul qui ne s'en retournaſt tres-ſatisfait; de ſorte que cette petite Cour, qui auoit ſes beautez & ſes agreements, ne laiſſoit point de temps pour s'y ennuyer. Il falut neanmoins, outre le cabinet & la promenade, chercher quelque ſorte de diuertiſſement.

La Nobleſſe du Niuernois.

Ieu des Tarots. Madame la Princeſſe Marie voulut ioüer aux Tarots, qui eſt vne ſorte de cartes, dont l'vſage eſtoit autresfois plus frequent qu'il n'eſt à preſent, & m'ayant fait l'honneur

neur de me mettre de ſa partie, comme les loix de ce ieu ne luy ſembloient pas aſſez belles, ny aſſez diuerſifiées, elle trouua bon d'y en faire de nouuelles, & de me charger de les eſcrire & de les faire imprimer, afin de s'en ſeruir plus commodément, & que perſonne n'en puſt abuſer. Il eſt vray qu'elles rendirent ce ieu beaucoup plus beau, & ceux qui les apprirent & qui s'y accoutumerent, s'y pleurent tellement, qu'ils ne pouuoient preſqu'aimer d'autre ieu. Ie fus de ce nombre-là; & quoy que ie n'y fuſſe pas heureux, comme ie ne l'ai iamais eſté à quelque ieu que ce ſoit, i'auouë que les heures m'y duroient fort peu. Mais depuis que l'exaltation de cette Princeſſe, m'a priué du bon-heur de la voir; ni ie n'ai plus aimé ce ieu, ni ie ne me ſuis plus ſoucié de voir le grand monde, & ie me ſuis contenté de mes Liures, & de receuoir quelques viſites de peu de mes Amis. 1637.

Ie ne la vis iamais ſi gaye, parmi cette grauité ſerieuſe & douce qui ne l'a iamais quittée, qu'elle eſtoit en ce temps-là, lors que ſur la fin du mois de Septembre de l'année 1637. on me vint dire dés le matin vne nouuelle bien ſurprenante & bien faſcheuſe, puis que c'eſtoit de la mort de ſon Alteſſe Sereniſſime Monſ. le Duc de Mantouë, arriuée dans ſa Ville capitale, le vingt-& vnieſme de ce meſme mois. Monſ. du Puy, & Monſ. de Sainte-Marie, l'vn des principaux Magiſtrats du Duché, iugerent à propos que i'en allaſſe annoncer la nouuelle à Madame, auſſi toſt qu'elle ſeroit éueillée; mais ie m'en excuſai, & ie fus d'auis, auec eux, de prier le R. Pere Binet, Prouincial des Ieſuites, arriué depuis deux iours à Neuers, faiſant la viſite des Maiſons de ſon Ordre, de ſe charger de cette commiſſion, laquelle il accepta volontiers, & s'en acquita fort bien.

Nouuelle de la mort de Monſ. le Duc de Mantouë.

Le deüil fut grand, & les larmes furent abondantes. Le Roy en eſcriuit quelques iours apres vne lettre de conſolation à Madame la Princeſſe Marie, & luy mandoit; qu'il ne pouuoit receuoir de nouuelle qui l'affligeaſt dauantage que celle qu'il venoit d'apprendre du de-

Lettre du Roy à Mad. la Princeſſe Marie.

1637. » ceds de ſon Couſin, Monſ. le Duc de Mantouë, qu'il » ſçauoit luy eſtre affectionné, & qu'il l'auoit éprouué » en toutes les occaſions qui s'en eſtoient preſentées; de » ſorte qu'il ne pouuoit faire de perte qui luy fuſt plus » ſenſible. Qu'au reſte, il enuoyoit vn Gentil-homme » expres pour le luy teſmoigner, & pour luy offrir tout » ce qui dependoit de ſon pouuoir en ce rencontre: La lettre dattée de S. Maur, le 6. iour d'Octobre 1637. Sur quoy cette Princeſſe fit vn compliment digne d'elle, & d'vn ſi grand Roy, remercia la Reine, Monſ. le Duc d'Orleans & toute la Cour, pour leurs ciuilitez ſur le meſme ſuiet, & s'en alla bien-toſt apres à Paris, pour le beſoin de ſes affaires.

Cependant ie m'en reuins en Touraine, pour n'y faire pas long ſejour: car ie me trouuai auſſi obligé, pour des raiſons particulieres, d'aller à Paris, où i'auois mes habitudes & mon Eſtude. Il eſt vray que ie pris vn peu le plus long: car ayant deſſein de voir quelques Amis que i'auois à Tours, & de rendre meſmes quelques viſites à M. l'Archeueſque, i'y rencontrai Son Alteſſe Royale M. le Duc d'Orleans, qui trouuoit ſes plaiſirs en cette ville-là, pour l'amour d'vne fille appellée Louyſe Roger, d'vne famille honorable, & dont le bruit a couru qu'il eut depuis vn fils naturel, lequel il n'a pourtant pas encore legitimé, ſi on peut vſer de ce terme pour les Enfants qui ne ſont pas encore auoüez.

Son Alteſſe Royale à Tours pour l'amour de Louyſon.

1638. Ce fut à ſon ſuiet qu'il danſa vn Balet du Mariage de Pierre de Prouence & de la belle Maguelone, où il mit les meilleurs danceurs de France, auec des gens de qualité, tels que le Comte de Brion, le Marquis de Mauleurier, & les Sieurs de Chabot, depuis Duc de Rohan, Craf Anglois, Langeron, Souuille, & quelques autres: Et le matin de la iournée qu'il le deuoit dancer; Guillon qui venoit de Paris, s'eſtant preſenté, Son Alteſſe luy demanda, s'il y auoit des nouuelles; Ouï, luy dit-il, Monſeigneur, de fort bonnes, & de fort aſſeurées. Tout le monde qui eſtoit dans la chambre, où ie me trouuai

Balet de Monſ. à Tours.

Nouuelle de la groſſeſſe de la Reine.

auſſi, dans l'Hoſtel de la Bourdaiſiere, ſe rendit attentif pour l'eſcouter: C'eſt, adiouſta le Courier officieux, que la Reine eſt groſſe, & que les Medecins ont aſſeuré qu'il n'y a plus de lieu d'en douter. Son Alteſſe qui a toûjours eſté parfaitement ſage, repondit que cela ne le ſurprenoit point du tout, & ſe retira dans ſon cabinet, d'où il reſſortit auſſi toſt apres, auec cette meſme égalité d'eſprit, qui ne l'a iamais abandonné. 1638.

Ie partis le lendemain pour reuenir à Paris, où ie changeai de logis, à cauſe de la mort de mon hoſte, pour prendre vne partie de celuy de Deymié, Chirurgien de Monſ. le Duc d'Orleans. I'y paſſai non ſeulement le Careſme, & le Printemps; mais encore tout l'Eſté, d'où i'allois toutes les ſemaines deux ou trois fois au Chaſteau d'Auberuilliers, pour y voir Madame la Princeſſe Marie qui s'y plaiſoit, à cauſe de la bonté de l'air, & de ce qu'elle en pouuoit vſer auſſi librement, que s'il euſt eſté à elle-meſme, puis qu'il appartenoit à l'Intendant de ſa Maiſon le celebre François de Montholon, qui l'a heritè par droit de ſucceſſion de ſes grand-Pere & bis-Ayeul, Gardes-des-Sceaux de France. Elle y eſtoit le iour de la naiſſance du Roy, qui fut le 5. de Septembre de l'année 1638. & i'eſſaiai de luy en porter le premier la nouuelle; mais vn de ſes gens me preuint. Le peuple en fit de grandes rejouïſſances: & comme il ne demande pas mieux que d'auoir ſuiet de vuider les poinçons, & de faire des feux de ioye auec beaucoup de bruit, il ne manqua pas auſſi dés le ſoir de cette heureuſe naiſſance, d'en celebrer la feſte, qu'il continua tout le reſte de la ſemaine.

Deymié.

Auberuilliers.

Montholõ.

CE fut en ce meſme temps, que m'eſtant offert de trauailler à faire vn inuentaire general de tous les tiltres de la maiſon de Neuers, eſperant d'ailleurs que i'y trouuerois beaucoup de belles choſes pour les curioſitez de l'Hiſtoire, ie receus auec ioye la commiſſion que m'en donnerent mes Dames les Princeſſes de Mantouë: &

Commiſſiõ pour faire l'inuentaire des tiltres de Neuers.

1638 m'eſtant rendu à Neuers ſur la fin de Septembre, ie fis enregiſtrer cette commiſſion dans la Chambre des Comptes, apres pluſieurs conteſtations de Meſſieurs les Officiers, qui ne vouloient pas que d'autres qu'eux priſſent connoiſſance des tiltres du Threſor; mais enfin il falut ceder à vne puiſſance majeure: & ayant fait venir, pour m'aider dans ce grand labeur les gens qu'il me falloit, entre leſquels ſe trouua le Prieur de mon Abbaye de Baugerais, dont i'ay tantoſt parlé, ie commençai le Lundy quatrieſme iour d'Octobre, & ie m'appliquai à cet ouurage quatre ou cinq mois durant, auec tant d'aſſiduité, que i'en vins à bout, ayant ſans mentir dicté les extraits, & marqué de ma main plus de 19. mille tiltres, redigez en ſix gros volumes, auec les tables, d'vne inuention toute nouuelle; ce que i'aurois de la peine à croire d'vn autre, ſi ie n'en auois moy-meſme fait l'experience, & ſi ie ne voyois encore entre mes mains les marques d'vn labeur ſi prodigieux, pour la ſeule ſatisfaction de ma curioſité, quoy qu'il a bien pû ſeruir à des choſes plus importantes.

Tiltres de Neuers. Il n'y a pas vn tiltre qui n'ait ſon datte, & ſa cotte toute particuliere, ſelon le chifre Romain, marqué ſur le dos, à la reſerue que ſous le caractere qui ſignifie mille, c'eſt à dire ſous M. i'ay adiouté iuſques au nombre de 19. en cette ſorte $\overset{M.}{19.}$ pour marquer dix-neuf mille, & ainſi des autres: & pour marquer dix-neuf mille huict cents cinquante-cinq, ie faiſois ainſi, $\overset{M.}{19.}$DCCCLV.

Six ſortes de tiltres. Tous les tiltres du Threſor de Neuers eſtoient contenus en 514. layettes, douze grands coffres, & deux mille ſacs. I'y ai remarqué en gros ſix ſortes de tiltres; des Contracts de Mariage, des Teſtaments, des Donations ou Fondations, des Tranſactions ou Partages, des Arreſts ou Sentences interuenuës dans les Procez, & des Aueus, Homages ou Denombrements. Les plus dificiles à extraire de tous ces tiltres, ſont les Tranſactions & les Procez, tant à cauſe de leur longueur, que pour les diuers incidents, ou embarras qui s'y rencontrent: & les plus aiſez de tous, ſont les Aueus, leſquels ne conſiſtent qu'en trois ter-

mes, ſçauoir les noms, & la qualité des perſonnes qui parlent, ce qu'ils tiennent, & à cauſe de quelle Seigneurie, auec le datte, & les teſmoins, s'il y en a. En tout cela, & principalement aux Contracts de Mariage, aux Teſtaments, & aux Donations, ie croy n'auoir rien obmis de conſiderable; de ſorte que ie puis dire que cet inuentaire eſt l'vn des plus amples & des plus vtiles qui ſe puiſſent faire. 1638.

Dés le premier mois i'expediai de cette ſorte les tiltres de cinquante-deux layettes, où il s'en eſt trouué iuſques à 3087. dont l'inuentaire compoſe vn volume de 893. pages. Le ſecond volume de 950. pages, commencé le 4. iour de Nouembre 1638. & fini le Samedy quatrieſme iour de Decembre, contient l'inuentaire de 5000. tiltres. Le troiſieſme de 800. pages, fini le 12. de Ianuier 1639. contient l'inuentaire de 4500. tiltres. Le quatrieſme de 800. pages, acheué à la fin de Fevrier, contient l'inuentaire de plus de 4000. tiltres. Ainſi ie ne fus pas plus de cinq mois à faire les extraits de tous ces tiltres, qui eſtoient dans la Chambre des Comptes de Neuers, reſeruant le reſte qui eſtoit dans le grand cabinet du Chaſteau, à vne autre fois, auſſi bien que les tiltres qui eſtoient à Paris, comme nous dirons tantoſt. 1639.

Cependant i'en fis copier tout du long pluſieurs des principaux, dont i'ay fait quelques volumes à part: & cinq iours auant Noël, afin de ſatisfaire plainement à ma curioſité, ie deſcendis dans les caues où ſont les Sepultures de pluſieurs Comtes, Ducs, & Princes de la maiſon de Neuers, pour en remarquer les inſcriptions & la diſpoſition. Dans la caue de l'Egliſe Cathedrale, entre le Chœur & le grand Autel, ſont les corps de Iean de Bourgongne, Duc de Brabant, Comte de Neuers & de Retel, decedé le 5. de Septembre 1491. de Ludouic Gonzagues, Prince de Mantouë & Duc de Neuers, d'Henriette de Cleues ſon Epouſe, de Frideric & de François Gonzagues, morts en bas aage, & de Catherine de Loraine Ducheſſe de Neuers, outre les corps de deux anciens Eueſques de Neuers. Sepultures des Princes de la maiſon de Neuers.

1639. Dans vne autre caue au coſté du Chœur, ſont les corps de François de Cleues Duc de Neuers, de Marguerite de Bourbon ſon Eſpouſe, de François ſecond Duc de Neuers, & de Iaques de Cleues ſon Frere, de Françoiſe d'Albret, Veufue du Duc de Brabant, & d'Helene d'Albret Comteſſe de Retel. Dans l'Egliſe des Recolets, eſt le corps d'Ioland Comteſſe de Neuers, & dans vne caue ſeparée, ſont les corps d'Engilbert & de Charles de Cleues ſon fils, Comtes de Neuers, de Marie d'Albret, femme de Charles, de Marie de Cleues Princeſſe de Condé, & de Louys Monſieur de Cleues Comte d'Auxerre.

Dieu me fit la grace de me conſeruer la ſanté pendant vn labeur ſi long, & vne occupation ſi aſſiduë, qui ne me priua point auſſi tous les iours de l'Aduent, d'ouïr des Sermons que fit dans l'Egliſe Cathedrale vn bon Pere Carme Dechauſſé, appellé Germain, qui diſoit de fort bonnes choſes, & qui les diſoit, à mon aduis, aſſez agreablement, quoy qu'il ne preſchaſt pas fort au gré du peuple, qui ſe connoiſt rarement en ces choſes-là: & ſi i'y fuſſe demeuré le Careſme, ie l'aurois ouï auec autant de ſoin.

Pere Germain Predicateur.

Mais ayant acheué ce que i'auois entrepris, ie reuins à Paris, où Madame la Princeſſe Marie me donna vn logement dans ſon Hoſtel de Neuers, & me ſceut gré de mon trauail. Ie luy dis pourtant qu'il n'eſtoit pas encore en ſa perfection, qu'il falloit voir les tiltres du grand cabinet, & ceux du Threſor de l'Hoſtel de Neuers, où il y en auoit ſans doute de conſiderables, & que les vns & les autres auroient beſoin d'vne table generale, qu'il falloit faire à loiſir, pour les rendre vtiles, & pour les trouuer facilement. Elle me pria d'en prendre donc la peine, & qu'apres cela elle en feroit faire deux copies, l'vne pour laiſſer dans la Chambre des Comptes à Neuers, & l'autre pour mettre entre les mains de M. de Montholon, Intendant de ſa maiſon.

L'affection que i'ay touſiours euë pour cette Princeſſe, ne m'a rien fait trouuer de difficile ni d'ennuyeux, où il s'agiſſoit de ſon ſeruice, & puis i'eſtois bien-aiſe d'auancer

touſiours dans ma curioſité, pour y faire de nouuelles conqueſtes, quand l'occaſion s'en offroit. 1639.

Elle me fit encore vn honneur à quoy ie ne m'attendois pas; ce fut que ſon premier Eſcuier, appellé du Solier, qui auoit pluſieurs années de ſeruices dans les maiſons des Ducs de Mayenne, ſon Oncle & ſon Frere, & dans la ſienne propre, ayant obtenu vn gouuernement à ſa recommendation, & s'eſtant retiré, elle me dit qu'elle en vouloit auoir vn autre de ma main, & qu'elle eſtoit perſuadée que ceux de noſtre Prouince eſtoient honneſtes gens, en quoy ie veis bien qu'elle me vouloit gratifier. Ie luy rendis graces d'vne opinion ſi auantageuſe, & ie pris la liberté de luy dire que ie connoiſſois vn Gentil homme de Languedoc, qui en valoit beaucoup d'autres qu'on luy pourroit nommer, parce qu'il eſtoit bienfait, & qu'il auoit donné beaucoup de preuues de ſon courage & de ſa diſcretion. Elle me demanda ſon nom, & les emplois qu'il auoit. Ie luy repondis qu'il eſtoit libre, bien qu'il fuſt à Monſ. le Duc d'Orleans, & qu'il ſeroit trop glorieux de ſeruir vne ſi grande Princeſſe. Elle le voulut voir, ie le luy amenai le lendemain; ſa façon luy plût, & crut facilement tout le bien que ie luy en auois dit. Enfin Iean de Vitalis (c'eſtoit le vray nom de celuy que i'auois appellé Grand Maiſon) prit poſſeſſion de cette charge auec le congé de Son Alteſſe Royale, qui l'aſſeura meſmes qu'en ſeruant cette Princeſſe, il ne le tiendroit pas moins pour eſtre de ſa maiſon. M. du Solier. Vitalis.

Cependant Madame la Princeſſe Marie ne faiſoit pas beaucoup de viſites conſiderables que ie n'euſſe l'honneur de l'y accompagner, parce qu'elle me l'ordonnoit ainſi; & ſur tout, quand elle alloit à S. Germain en Laye, où eſtoit la Cour: & Monſ. le Cardinal de Richelieu ne m'y voyoit gueres, qu'il ne me fiſt quelque ſigne de la teſte pour me gratifier. I'ay ſceu meſmes que quelqu'vn qui aſpiroit au plus haut degré de la faueur, eut des penſées pour moy aſſez auantageuſes: & ſi ſes deſſeins euſſent reüſſi, ie m'en ſerois, à ce qu'on diſoit, peut-eſtre

1639. aperceu. Mais ie precipite vn peu trop, ſans y penſer, le cours de noſtre Hiſtoire, & ie la deuance icy de deux ans, puis que ie n'en ſuis encore qu'à l'année 1639.

Madame la Princeſſe Marie gouuernante du Niuernois.

NOſtre Princeſſe obtint du Roy ſon breuet pour le gouuernement du Niuernois, dont elle s'en alla bien toſt apres prendre poſſeſſion, & me fit l'honneur de me mener auec elle. Ie vis auec vne ioye nompareille toutes les entrées qui luy furent faites à la Charité, à Neuers, & à S. Pierre le Montier, où elle eut ſeance au Preſidial, apres auoir eſté receuë ſous le dais par toutes les Villes. Le Prieur de S. Pierre, de la famille des Rapines de Neuers, la harangua fort éloquemment, & la logea dans la belle maiſon de ſon Prieuré, dependant de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre. De-là, Son Alteſſe paſſa par le Chaſteau de Langeron, qui n'en eſt pas loin, où l'vne des Sœurs du Maiſtre du logis, en l'abſence de ſes Freres qui ſeruoient le Roy dans les Armées, luy donna la collation, & s'en reuint à Neuers, où elle ſejourna peu, & y laiſſa Madame ſa Sœur. I'y demeurai auſſi auec mon Religieux & mes Eſcriuains, pour acheuer l'inuentaire que i'auois commencé, & voir les tiltres du grand cabinet du Chaſteau. Il s'y en trouua peu de conſiderables pour les affaires; mais beaucoup de memoires qui ne ſont point à negliger, pour les curioſitez de l'Hiſtoire, & entre-autres ceux de Ludouic, Prince de Mantouë, qui auoit eu des emplois dignes de ſa haute naiſſance.

S. Pierre le Montier.

Ie ne donnai gueres plus de huict iours à ce labeur, que ie commençai le 6. iour de Iuillet 1639. & dix iours apres, i'accompagnai Madame la Princeſſe Anne à Dezize, où le Gouuerneur que i'ay tantoſt nommé, luy fit la plus honorable reception qu'il put. De-là, ie pris congé de cette Alteſſe: & pour m'en retourner à Villeloin auec mes gens, i'allai paſſer à Moulins, où i'eus la curioſité de voir la Ville & le Chaſteau, qui regarde ſur vn grand iardin du coſté de la riuiere d'Allier. De Moulins, ie vins à Souuigni, qui n'eſt qu'à deux lieuës de-là, où dans

Dezize.

Moulins.

Souuigni.

dans l'Egliſe du Prieuré, qui eſt l'vn des plus conſiderables dependants de l'Abbaye de Clugny, ſont les ſepultures de pluſieurs Ducs de Bourbon, comme il y en a auſſi dans vn Monaſtere de Cordeliers proche de-là. 1639.

Puis ie vins à Bourbon l'Archambaud, où i'admirai les ſources d'eaux chaudes & fumantes, qui ſont ſi ſalutaires à pluſieurs qui en boiuent, & qui y font des bourbes, où d'autres recouurent la ſanté qu'ils ont perduë, pour des refroidiſſements de nerfs, ou des contuſions de parties mal conſolidées. C'eſt de ce lieu-là que toute la Prouince a pris ſon nom, & on y voit encore vne Sainte-Chapelle, aupres des ruïnes du Chaſteau, ſitué ſur le haut de la montagne. Bourbon.

De Bourbon, ie fus à Heriſſon, dans vn païs heriſſé de montagnes, & ſon Chaſteau de l'ancien domaine des Ducs de Bourbonnois, eſt planté ſur la pointe d'vn rocher eſcarpé de tous coſtez, excepté vers ſon auenuë, qui fait encore vne montée aſſez roide; mais d'autres montagnes qui l'enuironnent, ſont encore plus hautes que ce rocher; de ſorte que de loin le Chaſteau qu'il ſoutient, paroiſt dans vne vallée, quoy qu'en effet, il ſoit fort éleué quand on eſt deſcendu dans la ville, ſur le bord d'vne petite riuiere, dont le lict eſt pierreux, entre de gros cailloux. Heriſſon.

Ie vis le lendemain en paſſant, Chaſteaumeillan, où dans vne Egliſe Collegiale, en l'honneur de Noſtre-Dame, eſt inhumée tres-noble & tres-puiſſante Damoiſelle, Iſabeau de la Tour, femme de feu M. Arnaud Amenion d'Albret Seigneur d'Orual, qu'elle auoit eſpouſé en ſecondes Nopces: car auparauant elle auoit eſté femme du Comte Guillaume de Bretagne, ayant laiſſé des Enfants de l'vn & de l'autre lict: & toutesfois, ce qui eſt bien à remarquer, elle ne porta point d'autre qualité que de Demoiſelle, eſtant d'ailleurs Mere d'vne Ducheſſe de Brabant & Comteſſe de Neuers, comme il ſe iuſtifie par ſon teſtament, que i'ay extrait des tiltres de Neuers, du 15. de Fevrier 1486. Chaſteaumeillan. Iſabeau de la Tour.

1639. Culant. Ie vis le Chaſteau de Culant, dont il y a eu deux Mareſchaux de France, & vn Grand-Maiſtre de la Maiſon du Roy, ſous le regne de Charles VII. Il eſtoit alors poſſedé par Monſ. le Prince de Condé.

La Chaſtre. De-là, ie vins à la Chaſtre, qui a fait vne illuſtre maiſon, d'où ſont deſcendus les derniers Mareſchaux de la Chaſtre, & celuy qui porte encore auiourd'hui ce nom, auec vne moindre dignité, fils de Monſ. de la Chaſtre, Colonel des Suiſſes, & petit fils de Monſ. de Nançai: & le lendemain, qui eſtoit feſte, ie me trouuai encore d'aſſez bonne heure pour aſſiſter à la grande Meſſe de l'Egliſe Collegiale de Neufui S. Sepulchre, dont ie connoiſſois le Prieur, que i'auois vû pluſieurs fois chez M. le Marquis d'Heruaux.

Neufui S. Sepulchre. Cet honneſte homme me fit beaucoup de ciuilitez, & comme i'eus ietté ma vuë dans ſon Egliſe ſur vne forme de Chapelle extraordinaire, il me dit que c'eſtoit le lieu ſaint, où l'on gardoit la precieuſe Relique du Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, en l'honneur duquel cette Egliſe auoit eſté dediée; & que ce meſme iour, qui eſtoit la feſte de la Magdelaine, eſtant l'vn des plus ſolemnels qu'ils euſſent en toute l'année, ils auoient le priuilege de la faire voir à ceux qui en auoient la curioſité: & que ſi i'eſtois touché d'vn pareil deſir, luy & Meſſ. ſes Confreres, ſeroient bien-aiſes de me la montrer; mais que ie ſerois étonné de voir ce Sang liquide & vermeil, ſe partageant touſiours également en trois goutes dans le reliquaire de verre, où l'on le voyoit, & qu'en ſuitte il ſe reüniſſoit, comme feroient trois goutes d'eau, ou de quelque autre liqueur. Ie luy dis qu'à la verité cela eſtoit merueilleux; mais qu'il eſtoit bon de le voir, pour en eſtre dauantage perſuadé. Là-deſſus, pour m'obliger, il ſe reueſtit de Surplis & d'Eſtole, on alluma les Cierges, & les charbons s'exciterent dans les Encenſoirs, pour y mettre les parfums ſacrez. Le Sacriſtain ouurit la Chapelle obſcure, puis vne eſpece de tabernacle, d'où Monſ. le Prieur tira vne boëte d'argent, & de cette boëtte vn

Reliquaire de verre, porté par des Anges d'argent doré. 1639.

Apres la Ceremonie, il approcha ce Reliquaire de mes yeux en plein iour. Ie le conſiderai attentiuement, & i'en remarquai, ce me ſemble, aſſez bien toutes les circonſtances. Puis l'ayant reſſerré, il attendoit de moy ſans doute plus de marques de mon étonnement que ie ne luy en fis paroiſtre: & me preſſant de luy en expliquer mes ſentiments, ie luy dis deuant le peuple & ſes Confreres, pour le contenter; que les choſes dont il m'auoit donné tant d'aſſeurances, pouuoient bien eſtre; mais que ie n'en auois rien vû, & que ce que i'auois remarqué dans le Reliquaire, n'eſtoit ni vermeil, ni liquide; mais qu'il eſtoit d'vn tanné obſcur & dur, & qu'au lieu de trois goutes égales dont il m'auoit parlé, ie penſois auoir compté quatre grains mal polis de groſſeurs differentes. Il s'eſbahit de mon aueuglement auſſi bien que tout le peuple qui eſtoit là; de ſorte que pour me confondre, on fut d'auis de retirer le Reliquaire vne ſeconde fois, & de me le faire toucher. La reſolution fut aſſez hardie. Mais quoy que c'en ſoit, le Reliquaire fut confié entre mes mains; ie le conſiderai encore plus ſoigneuſement que la premiere fois, & fis voir à Meſſ. les Chanoines & à toute la compagnie, ce qu'ils n'auoient peut-eſtre iamais vû iuſques-là, & peurent croire, à mon auis, qu'ils s'eſtoient beaucoup plus trompez que moy, qui ne laiſſai pas de leur debiter force choſes ſur ce ſuiet, qui ne leur deplurent pas, ſelon l'opinion des Docteurs les plus éclairez, qui eſtiment que Ieſus-Chriſt reprit tout ſon Sang en la Reſurrection; de ſorte qu'il n'en eſt reſté tout au plus que des marques ſur la terre; ou bien, que s'il y auoit veritablement du Sang de noſtre-Seigneur icy bas, outre celuy de l'Euchariſtie, c'eſtoit du ſang miraculeux ſorti de quelque Image outragée par la violence des Impies, comme on en a raconté pluſieurs hiſtoires; ſur quoy ie leur cittai vn paſſage du Cardinal Bellarmin, eſcriuant ſur cette matiere.

Reliquaire du Sang de I. Chriſt.

1639. La choſe ſe paſſa donc ainſi fort doucement: & apres leur auoir teſmoigné les obligations que i'auois à leur courtoiſie, ie vins coucher à S. Gautier, aupres d'Argenton, & paſſai le lendemain à Maiſieres en Brenne, dont mon beau Frere du Claueau eſtoit Gouuerneur, où ſe tenoit vne foire, à cauſe de la Feſte du iour precedent, qui eſt auſſi la ſolemnelle de ce lieu-là, dont l'Egliſe Collegiale eſt dediée ſous le tiltre de la Magdelaine. Elle fut fondée par Alix de Brabant, Dame de Maiſieres, fille de Geofroy de Brabant, Seigneur d'Arſcot, & de Ieanne de Vierzon, & niepce de Marie de Brabant, Reine de France en l'année 1339. Et cette Dame, veufve de Iean de Harcourt IV. du nom, qui laiſſa vne nombreuſe poſterité, eſt inhumée au milieu du Chœur de cette Egliſe, où elle a vn tombeau éleué.

Maiſieres en Brenne.

QVand ie fus de retour à Villeloin, ie repris le labeur de mes tables, que i'acheuai en trois mois: & ſur la fin de l'année, ie m'en allai à Paris, par les ordres qui m'en furent donnez: & comme ie logeois dans l'Hoſtel de Neuers, ie ne me mettois pas en peine d'aller bien loin pour faire ma Cour, & pour voir le grand monde, ſi i'en euſſe eu la curioſité, parce qu'il nous venoit chercher de tous coſtez: & apres la conuerſation qui ſe trouuoit dans le Cabinet de Madame la Princeſſe Marie, il n'y auoit plus rien à deſirer en ce genre-là. Toutes choſes y eſtoient ſi honneſtes & ſi agreables, qu'il euſt falu eſtre tout à fait de mauuaiſe humeur, pour ne s'y plaire pas. La belle raillerie s'y meſloit auec le doux & le ſerieux: & la mediſance, & toute autre ſorte de licence en eſtoient bannies. Quelquesfois le ieu y eſtoit admis, mais il auoit ſes limites: & la lecture des bons liures y trouuoit ſon temps, auſſi bien que la pieté ſolide aux heures qui luy ſont principalement dediées.

Le cabinet de Mad. la Princeſſe Marie.

1640.

Il arriua cette année-là que pluſieurs Dames de haute condition, pour auoir le diuertiſſement des belles Comedies qui ſe compoſoient alors, firent vn fonds pour

Comedies des Dames.

en auoir la repreſentation deux ou trois fois la ſemaine, pendant l'Hyuer. Noſtre Alteſſe en eſtoit, auec Madame la Comteſſe de Soiſſons, Madame de Rohan, & quelques autres Dames: & parce qu'elle ſçauoit bien que i'en faiſois eſtat, elle ne s'y voulut pas trouuer vne ſeule fois, que ie n'y allaſſe auec elle. La Compagnie en eſtoit choiſie: & comme toutes choſes y eſtoient admirables, auſſi faut-il auoüer que les Comediens excelloient dans leur action, entre leſquels on auoit vû paroiſtre le rare Mondori, qui n'a point laiſſé de ſucceſſeur, & qu'on euſt pû comparer ſans flaterie au Roſcius des Anciens. 1640.

Il y eut auſſi cette meſme année force magnificence dans le Palais Cardinal, pour la grande Comedie de Mirame, qui fut repreſentée deuant le Roy & la Reine, auec des machines qui faiſoient leuer le Soleil & la Lune, & paroiſtre la Mer dans l'eloignement, chargée de vaiſſeaux. On n'y entroit que par billets, & ces billets n'eſtoient donnez qu'à ceux qui ſe trouuerent marquez ſur le memoire de ſon Eminence, chacun ſelon ſa condition: car il y en auoit pour les Dames, pour les Seigneurs, pour les Ambaſſadeurs, pour les Etrangers, pour les Prelats, pour les Officiers de la Iuſtice, & pour les Gens-de-guerre. Ie me trouuai du nombre entre les Eccleſiaſtiques, & ie la vis commodément: mais pour en dire la verité, ie n'en trouuai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines, & grandes perſpectiues. Les yeux ſe laſſent bien-toſt de cela, & l'eſprit de ceux qui s'y connoiſſent, n'en eſt gueres plus ſatisfait. Le principal des Comedies, à mon auis, eſt le recit des bons Acteurs, l'inuention du Poëte, & les beaux vers. Le reſte n'eſt qu'vn embarras inutile, qui donne meſmes de faux iours, & qui fait paroiſtre les perſonnages des Geants, à cauſe des eloignements exceſſifs de la perſpectiue, dont il faut que les eſpeces ſoient merueilleuſement petites dans la proportion, pour tromper la vuë. Au reſte, ſi ie ne me trompe, cette piéce ne reüſſit pas ſi bien que quelques autres de celuy qui l'auoit

Magnificences du Palais Cardinal. Comedie de Mirame.

1640. compoſée, auſquelles on n'auoit pas apporté tant d'appareil.

Monſ. de Valençai, lors Eueſque de Chartres, & qui fut bien-toſt apres Archeueſque de Rheims, aidant à faire les honneurs de la maiſon, parut en habit court ſur la fin de l'action, & deſcendit de deſſus le Theatre pour preſenter la collation à la Reine, ayant à ſa ſuitte pluſieurs Officiers, qui portoient vingt baſſins de vermeil doré, chargez de citrons doux & de confitures : en ſuitte dequoy les toiles du Theatre s'ouurirent, pour faire paroiſtre vne grande ſale, où ſe tint le Bal, quand la Reine y eut pris ſa place ſur le haut dais: Son Eminence vn pas derriere elle, auoit vn manteau long de tafetas couleur de feu, ſur vne cimarre de petite etoffe noire, ayant le colet & le rebord d'enbas fourré d'hermine: & le Roy ſe retira, auſſi-toſt que la Comedie fut finie.

Ie ne ſçai s'il m'eſchappa de dire quelque choſe de l'employ de Monſ. de Chartres : mais quelque temps apres, lors qu'au meſme lieu, on dança le Balet de la Proſperité des Armes de la France, où les meſmes machines de la Comedie furent employées, auec de nouuelles inuentions, pour faire paroiſtre tantoſt les campagnes d'Arras, & la plaine de Caſal, & tantoſt les Alpes couuertes de neiges, puis la Mer agitée, le goufre des Enfers, & enfin le Ciel ouuert, d'où Iupiter ayant paru dans ſon Troſne, deſcendit ſur la terre; comme, dis-ie, ce Prelat qui eſtoit capable de tout ce qu'il vouloit, ſe donnoit la peine auec Monſ. d'Auxerre, de faire les honneurs de la ſale, m'eut dit que cette iournée-là, il ne preſenteroit pas la collation, ie luy repondis qu'il feroit touſiours bien toutes choſes, & me fit ciuilité; de ſorte que ie vis encore ce Ballet commodément, où il y auoit des places pour les Eueſques, pour les Abbez, & meſmes pour les Confeſſeurs, & pour les Aumoſniers de Monſ. le Cardinal. Les noſtres ſe trouuerent à deux loges de celles qui furent occupées par

Le Balet de la proſperité des Armes de la France.

Iean de Vverth & Ekenfort, que l'on auoit fait venir expres du Bois de Vincennes, où ils eſtoient priſonniers. 1640.

Ce Ballet auec toutes ſes machines & toute ſa magnificence, ne fut pourtant pas vne choſe ſi rauiſſante qu'on ſe le pourroit imaginer; parce que l'inuention n'en fut pas exactement ſuiuie, & que les habits & les actions de pluſieurs danceurs ne ſe trouuerent pas aſſez conuenables au ſuiet, outre que les chars de triomphe qui s'y preſenterent, n'eſtoient trainés de rien, contre la vray-ſemblance, bien que cela ſe pûſt faire fort aiſément. Les recits de l'Harmonie, de l'Italie, d'Apollon & des Muſes, furent aſſez agreables; mais ce qu'il y eut de plus exquis, furent les faults-perilleux d'vn certain Italien appellé Cardelin, qui repreſentoit la Victoire en dançant ſur vne corde cachée d'vn nuage, & parut s'enuoler au Ciel. Iugement de ce Ballet.

Il y eut enuiron ce meſme temps vn autre Ballet du Triomphe de la Beauté, dancé par Mademoiſelle d'Orleans, que l'on me fit voir à l'Arcenac; où Madame de la Melleraye auoit fait vne aſſemblée de ce qu'il y auoit de plus beau & de plus galant à la Cour. Mademoiſelle y repreſentoit la Perfection, Mademoiſelle de Bourbon l'Admiration, & Mademoiſelle de Vendoſme la Victoire, chacune de ces trois accompagnées de leurs troupes, compoſées des plus belles perſonnes de la Cour; outre les entrées qui furent faites par des Seigneurs, & quelques-vns des meilleurs danceurs. Le ſuiet en auoit eſté inuenté par M. Hedelin, l'vn des plus beaux eſprits de noſtre temps. Ballet du triõphe de la beauté.

Ie ne me ſuis pas ſoucié depuis de toutes ces choſes-là: & quand l'occaſion s'en ſeroit offerte mille fois, ie n'en ſerois pas ſorti de mon cabinet. Enfin ie m'en ſuis laſſé, ſans m'en eſtre auparauant empreſſé, & ie m'imagine que la vie meſmes ſeroit ennuyeuſe, ſi on ne la pouuoit aſſaiſonner par d'autres charmes, qui ſont ceux de l'eſprit & de la vertu. Degouſt des plaiſirs de la Cour.

1640. Apres la faiſon de toutes ces rejouïſſances, ie repris auec ioye mon labeur des tiltres de la Maiſon de Neuers, dont ie fis encore vn cinquieſme volume, enuiron le temps que mourut d'vn accident funeſte l'vn de mes bons Amis, André du Cheſne, Hiſtoriographe du Roy retournant d'vne maiſon qu'il auoit aux champs, à trois lieuës de Paris. Il y auoit porté les quatre premiers volumes de mon extrait des tiltres de Neuers, dont il ſe contenta de recueillir ce qu'il en put eſcrire dans huict mains de papier, pour ſes curioſitez de l'hiſtoire. C'eſtoit en ſon genre l'vn des premiers hommes du monde: & la Prouince, à qui ie dois ma naiſſance, ſe peut glorifier de la ſienne, pour la grande reputation qu'il s'eſtoit acquiſe. Sa mort arriua le dernier iour de May de l'année 1640 Puis ie m'en allai en Touraine pour des affaires de famille, qui ſe terminerent aſſez doucement. Ie veis en ce temps-là Monſ. d'Eſpernon à Loches, où il eſtoit en quelque façon relegué, & i'en receus toute ſorte de ciuilité.

Mort de M. du Cheſne.

Ce Seigneur ayant trouué bon de m'arreſter vn iour ou deux aupres de luy, & de me faire part de l'honneur de ſon entretien, me remplit l'eſprit de mille bonnes choſes, ſans auoir beſoin d'en chercher ailleurs que dans l'hiſtoire de ſa propre vie, qui auoit ſoufert tant d'agitations diuerſes depuis les premieres années de ſa faueur. Il auoit aupres de luy Monſ. de Candales ſon petit-fils, auec Mademoiſelle ſa Sœur, & Madame leur belle-Mere: & me parloit auec des tendreſſes nompareilles de Monſ. le Duc de la Valette, qui eſtoit alors dans la diſgrace de la Cour, & le ſeul qui luy reſtoit de ſes trois fils, dont il auoit conceu, auec tant de raiſon, de ſi hautes eſperances, apres les auoir tous vûs éleuez aux premieres charges de l'Egliſe & de l'Eſtat. Bien qu'il approchaſt la 90. année de ſon aage, ſi eſt-ce qu'il auoit encore vne ſanté aſſez vigoureuſe: mais l'ennuy qu'il conceut du traitement qu'on luy faiſoit en cet aage là, ne luy permit pas de reſiſter à la maladie qui l'accueillit bien-toſt apres, & mou-

M. le Duc d'Eſpernõ.

& mourut plein de gloire & d'honneur, au meſme lieu où ie le vis la derniere fois dans ſon lict, en prenant congé de luy. 1640.

Or ſur vn auis faſcheux qui me fut donné à Tours, de quelqu'vn qui ſe vouloit preualoir contre moy d'vne alliance qu'il auoit auec vn homme de la faueur, à qui rien n'eſtoit refuſé, ie retournai à Paris au commencement de l'année 1641. & ie le contraignis, auec tout ſon credit, de reconnoiſtre par vn acte public, qu'il auoit conceu vn mauuais deſſein, & qu'il s'eſtoit meſpris. 1641.

Madame la Vicomteſſe de Fruges, de la maiſon d'Epaiſſes & Mademoiſelle ſa fille, qui venoient alors fort ſouuent à l'Hoſtel de Neuers, me procurerent la connoiſſance de Monſ. de la Milletiere, leur Couſin, & qui ſe trouue auſſi mon Allié, dont la reputation eſtoit ſi publique. Ie compterai ce bien-là au rang de mes meilleures fortunes: & ſa douceur non commune, dont il accompagne vn ſçauoir tres-exquis, m'a rendu ſon amitié fort chere. Il ioint admirablement le zele auec la prudence, pour les choſes qui concernent la Religion & la pieté: & nous auons de luy pluſieurs liures en ce genre-là, dont tous les gens d'eſprit qui les ont leus, font tres-grand eſtat. M. de la Milletiere.

Quelque temps apres eſtant allé faire vne viſite chez vn Seigneur de la Cour, i'y rencontrai auec vn pareil bon-heur Monſ. de Salmonet, perſonnage excellent, que nous deuons à l'Eſcoſſe. Il me gagna le cœur par vne preſence agreable & douce, & par les bonnes choſes que ie luy entendis debiter dans la conuerſation: & nous nous ſommes vûs ſouuent depuis auec beaucoup d'amitié. Ce rare homme qui eſcrit en noſtre langue, comme vn François naturel, ioint la politeſſe à vn grand ſcauoir; mais ſa fortune a touſiours eſté trauerſée: & s'eſtant attaché à celle de Monſ. le Cardinal de Retz, dés le temps qu'il n'eſtoit que Coadjuteur de Paris, il en a éprouué les diſgraces tout du long. Cependant il ne fut iamais vn homme plus ſage, plus reſpectueux aux Puiſ- M. de Salmonnet.

1641. ſances legitimes, & plus deſintereſſé. Il a compoſé l'Hiſtoire des derniers troubles d'Angleterre, & nous auons vû de luy vne Remontrance au Roy de la Grand'Bretagne, qui peut eſtre miſe en comparaiſon de tout ce que nous auons vû de plus elegant.

Voyage de Forges. Les eaux de Forges ayans fait du bien à Madame la Princeſſe Marie, elle en voulut aller boire ſur les lieux, par l'auis de ſes Medecins, comme elle auoit fait l'année d'auparauant, & i'eus l'honneur de l'y accompagner. Elle y paſſa cinq ou ſix ſemaines, pendant les plus grandes chaleurs de l'Eſté, lors que ces eaux ſont les plus ſalutaires, & qu'on a dauantage de beſoin de leur rafraichiſſement. La bonne compagnie qui ſe rencontre d'ordinaire en ce lieu-là, en rend le ſejour ſuportable: & pour y trouuer le temps moins ennuyeux, on y ioüoit les apreſdiſnées, & ſur le ſoir on alloit à la promenade, où il ſe trouuoit aſſez de carroſſes pour y faire vne eſpece de petit-cours.

Bauue. I'y vis dans le voiſinage, M. le Marquis de Bauue, dans ſa belle maiſon de Riberpré, où ce Seigneur, de l'illuſtre famille de Mouï, me donna beaucoup de marques de ſa courtoiſie & de ſa ciuilité. I'eus la curioſité d'y aller voir l'Abbaye de Beaubec, de l'Ordre de Ciſteaux, qui n'en eſt qu'à vne lieuë: & Madame la Princeſſe Ma-

Bellozane. rie fit l'honneur à Monſ. de Bellozane de le viſiter vn iour dans ſon Abbaye, qui n'en eſt qu'à deux lieuës, où cet honneſte-homme, qui porte le cœur ſur les lévres, luy fit la meilleure reception qu'il pût.

Cette Princeſſe ayant deſſein de voir auant ſon retour à Paris, la Comté d'Eu & la ville de S. Valeri, ſur la Mer, qui appartenoit à la maiſon de Neuers, elle fut

Foulcarmont. diſner en paſſant chez l'Abbé de Foulcarmont, qui eſtoit vn bon Religieux de l'Ordre de Ciſteaux, à qui cette maiſon autrefois ruïnée, eſtoit redeuable de ſa reſtauration, ayant eſté fondée par les Comtes d'Eu: Et

Eu. de-là, elle fut coucher à Eu, où elle receut les honneurs qui ſont dubs aux perſonnes de ſa condition. Elle logea

dans le Chaſteau, qui eſt bien baſti & en belle vuë : fut de-là, voir l'Abbaye de ſaint Michel du Treſport, ſur la Mer, appartenant à Monſ. le Commandeur de Souuré : reuint à Eu, où le Pere Dinet, Prouincial des Ieſuites, la receut dans la Maiſon de ſon Ordre, & luy fit voir les Sepultures de Meſſ. de Guiſe, & de ſa grand' Tante, Catherine de Cleues, qu'elle auoit connuë. 1641.

De-là, elle vint à Cahieu ſur la Mer, qui eſtoit vne Seigneurie de ſa Maiſon : & pour auoir le plaiſir d'aller ſur l'Ocean, elle s'y embarqua dans vn petit Eſquif, pour venir auec la Marée iuſques à S. Valeri, ce qui ſe fit en moins de demi-heure, quoy qu'il y ait deux lieuës. Les Habitans de la Ville la receurent ſous le dais, & l'ayant haranguée, ils la menerent au plus beau logis qu'ils auoient preparé pour cet effet, car le Chaſteau n'eſtoit pas meublé. Elle fut viſiter l'Abbaye du Saint de la Ville, de qui l'Hiſtoire porte que la Mer ſe fendit pour faire paſſer ſes Reliques, qui furent apportées de l'autre coſté. On découure de-là l'vne des plus belles plages du monde, à l'emboucheure de la riuiere de Somme, qui s'ouure d'vne bonne lieuë, entre S. Valeri & le Cretoy. Cahieu. S. Valeri.

Le lendemain auant que de partir pour venir à Abbeuille, elle eut le plaiſir de la peſche des Flaits au retour de la Marée. Le Gouuerneur d'Abbeuille vint au deuant d'elle, auec Madame de Rambures, qui luy donna ſon logis. Elle fut viſiter les Religieuſes de Saint François de Paule, dont il y a peu de Conuents en France, & vid l'Egliſe du Prieuré, dependant de S. Pierre de Cluny ; ce qui a peut-eſtre donné le nom à cette Ville, l'vne des plus agreables & des plus conſiderables du Royaume, ſans eſtre Epiſcopale. Abbeuille.

D'Abbeuille, elle vint à Amiens, où elle fut receuë par le Marquis de Geſvres, & par les Maire & Eſcheuins qui la vinrent ſalüer & luy firent des preſents & des compliments. Elle eut la curioſité de voir la Citadelle, & les plus beaux endroits de cette ville illuſtre, & entre-autres l'Egliſe Cathedrale, dont l'architecture eſt belle, & Amiens.

le dedans eſt orné de peintures, & d'vn lambris excellent
1641. dans le Chœur.

Chef de S. Iean.

Comme on luy monſtroit la Teſte de Saint Iean Baptiſte, que le peuple y reuere, comme l'vne des plus conſiderables Reliques du monde, la tenant tres-aſſeurée, apres l'auoir baiſée, elle me dit que i'aprochaſſe, & que i'en fiſſe autant. Ie conſiderai le Reliquaire, & ce qui eſtoit dedans : ie m'y comportai comme tous les autres, & ie me contentai de dire, auec toute la douceur qui me fut poſſible, que c'eſtoit la cinq ou ſixieſme que i'auois eu l'honneur de baiſer; ce qui ſurprit vn peu ſon Alteſſe, & mit quelque petit ſoûris ſur ſon viſage; mais il n'y parut pas: & le Sacriſtain ou Treſorier, ayant auſſi bien remarqué cette parole; repliqua qu'il ne pouuoit nier qu'on n'en fiſt mention de beaucoup d'autres (car il auoit peut-eſtre ouï dire qu'il y en auoit à S. Iean de Lion, à Saint Iean de Morienne, à Saint Iean d'Angeli en Saintonge, à Rome, en Eſpagne, en Alemagne, & en pluſieurs autres lieux) mais que celle-là eſtoit la bonne, & pour preuue de ce qu'il diſoit, qu'on priſt garde au trou qui paroiſſoit au crâne de la Relique au deſſus de l'œil droit, que c'eſtoit celuy-là meſmes qu'y fit Herodias, auec ſon couteau, quand la Teſte luy fut preſentée dans vn plat. Il me ſemble, luy dis-ie, que l'Euangile n'a rien obſerué d'vne particularité ſi rare: mais comme ie le vis émû pour maintenir le contraire, ie luy cedai auec toute ſorte de reſpect: & ſans examiner la choſe plus auant, ni luy raporter vne authorité de Saint Gregoire de Nazianze, qui dit que tous les oſſements de S. Iean Baptiſte furent brûlez de ſon temps par les Donatiſtes dans la ville de Sebaſte, & qu'il n'en reſta qu'vne petite partie du Chef, qui fut portée en Alexandrie, ie me contentai de luy dire que la tradition d'vne Egliſe auſſi venerable que celle d'Amiens ſuffiſoit pour authoriſer vne creance de cette qualité, bien qu'elle ne fuſt que de quatre cents ans, & que ce ne fuſt pas vn article de Foy. Cependant on ſe munit de force repreſentations de ce S. Reliquaire, & le bon Eccleſiaſtique demeura tres-ſatisfait.

Le lendemain apres auoir ouï la Meſſe aux Cordeliers, nous vinſmes à Clermont, & de Clermont à Paris, d'où Madame la Princeſſe alloit ſouuent à S. Germain & à Ruel, où eſtoient la Cour & le Conſeil, & d'où s'eleuerent des nuages qui troublerent les Grands du Royaume, & qui firent en ſuitte tomber l'orage ſur la teſte du ieune Fauori; de ſorte que l'Hyuer fut vn peu rude; mais dés que l'on eut calmé l'eſprit du Roy, & que la belle ſaiſon commença de paroiſtre, on prit la reſolution du voyage de Languedoc: & voyant que toutes choſes eſtoient ſuſpectes dans Paris pour les perſonnes de la plus haute condition; Madame la Princeſſe Marie fit deſſein d'aller paſſer l'Eſté aux champs, & pria pour cet effet Madame la Comteſſe de Soiſſons de luy pretter ſon Chaſteau de Creil, ſur la riuiere d'Oiſe, à douze lieuës de Paris. Toutes choſes y furent preparées pour l'y bien receuoir: elle y fut incontinent apres la Pentecoſte, & m'ordonna de l'y accompagner.

1641.

Troubles dans la Cour.

Creil.

Ce Chaſteau eſtoit vne Maiſon Royale du temps de Charles ſixieſme, & fut accru par Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, qui eſpouſa Anne de France, fille du Roy Louys XI. dont les Statuës & les Armes ſe voyent encore dans la Chapelle. Il eſt baſti dans vne Iſle de la riuiere, grand & commode dans toutes ſes parties, auec d'aſſez belles iſſuës. Les ameublements en eſtoient magnifiques, & tout le monde y eſtoit logé commodément. Verneüil, Montatere, la Verſine, & Liancour, ſont dans le voiſinage, toutes maiſons d'importance, qui portent vn grand luſtre à toute la Prouince, & ſur tout la premiere & la derniere qui peuuent eſtre miſes en comparaiſon de tout ce qu'il y a de plus exquis & de plus poli dans le Royaume en ce genre-là, Verneüil pour l'edifice, & Liancour pour les fontaines, les caſcates, les iardinages, & les canaux. La vuë de Montatere eſt admirable, & la ſituation de la Verſine ſur vne petite coſte en tombant ſur la riuiere, eſt agreable & commode.

Verneüil. Liancour. Montatere. La Verſine.

Nous fuſmes nous promener en tous ces lieux-là, &

encore à Merlou, appartenant à Monſ. le Prince de Con-
1641. dé. Apres que les Seigneurs de tous ces beaux Chaſteaux eurent fait leurs compliments à ſon Alteſſe, qui les receut auec beaucoup de ciuilité; Madame de Choiſi de Caën, qui eſtoit fort dans ſa confidence, & quelques autres Dames de Paris l'y vinrent viſiter: & ce fut pendant ce ſeiour que nous appriſmes la nouuelle des priſonniers qui
Thou & S. Mars, decapitez. furent arreſtez à Narbonne & amenez à Lion, où l'on fit leurs procez par Commiſſaires, & furent executez. Ie les connoiſſois tous deux; mais plus particulierement Monſ. de Thou que M. de S. Mars, de qui l'ambition, & le courage ne ſe preſcriuirent point de bornes; mais qui manqua de conduitte, & qui n'eut peut-eſtre pas aſſez de reconnoiſſance des bien-faits qu'il auoit receus du Roy qui l'auoit tant aimé, ou qui ne pût euiter les pieges qui luy furent tendus par des eſprits plus adroits, plus heureux, & plus puiſſans que le ſien.

Ayant eſté deux mois à Creil, Madame la Princeſſe Marie reuint à Paris: elle vit en paſſant Madame de Longueuille, qui eſtoit à la Chevrette, & partit bien-toſt apres pour aller à Neuers, où elle fut depuis le mois d'Aouſt iuſques à la fin de Nouembre: & ce fut alors
S. Eloy. qu'elle fit accommoder ſon Chaſteau de Saint Eloy, à vne lieuë de la Ville, penſant y faire vn plus long ſeiour qu'elle ne fit pas, pour les raiſons que ie dirai tantoſt. I'eus l'honneur d'y eſtre aupres d'elle iuſques à la S. Martin, employant le temps à mes heures de loiſir, c'eſt à dire toute la matinée à continuer mes recherches pour le Niuernois, & à dreſſer mes tables ſi neceſſaires pour profiter d'vn ſi grand labeur, outre quelques Genealogies du païs, que i'eus ſoin de recueillir.

M. le C. de Richelieu malade, deſcend par eau. Cependant l'execution de S. Mars & de M. de Thou ayant eſté faite à Lion, le Roy reuint: & M. le Cardinal de Richelieu, qui eſtoit malade d'vne eſpece de rhumatiſme, deſcendit par eau de Roüane, & ſe fit porter le reſte du chemin dans ſon lict, à force de bras. Ie le vis en cet equipage, quand il aborda à Neuers: & pour ne le pas in-

commoder, il falloit rompre les murailles des maiſons, où il deuoit loger : & ſi ce deuoit eſtre dans les apartements d'enhaut, comme il arriua dans la maiſon de M. l'Eueſque de Neuers, il falloit dreſſer vn rampant dés le bas de la Cour, pour le faire entrer par les ouuertures des feneſtres, dont l'on auoit rompu les croiſées; ce qui paroiſſoit vne choſe tout à fait extraordinaire, vingt-quatre Eſtafiers ou Porteurs, eſtant deſtinez pour le porter tour à tour, comme i'ay deſia dit : & parce qu'il n'eſtoit pas fort aſſeuré des affections des peuples, deux troupes de Caualerie bien armées, marchoient à ſes coſtez, & tenoient le meſme ordre, quand il deſcendoit en batteau, de l'vn & de l'autre coſté de la riuiere. 1641.

Pluſieurs vaiſſeaux ſuiuoient celuy de ſon Eminence, dans l'vn deſquels eſtoit la Ducheſſe ſa Niepce, auec d'autres Dames, & tout cela enſemble faiſoit vne eſpece de petite flotte. Mais parce que la riuiere eſtoit vn peu baſſe, on eut ſoin d'y faire des routes pour reünir les eaux qui s'ecartent trop dans leur lit, qui n'eſt que trop large, quand il y a de la ſeichereſſe : Et M. le Duc d'Anghien meſmes prit la peine d'en ordonner le trauail, & ſur tout dans le canal de Briare, qui eſtoit preſque tari en ce temps-là : mais il y falut remedier par le moyen des eſtangs qui furent laſchez dedans. Les eaux baſſes.

Ce fut donc de la ſorte que Monſ. le Cardinal Duc de Richelieu, reuint à Paris : mais au lieu d'y trouuer la guériſon, ſon mal croiſſant de iour en iour, auec le fardeau des affaires, & l'inquietude que luy pouuoient cauſer ſes defiances, ayant deſſein de faire donner vn Arreſt de grande conſequence contre Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans, qui ſe trouuoit enueloppé dans quelques ſoupçons, il deceda le quatrieſme iour de Decembre de l'année 1642. Et quelques iours apres, ſon corps fut porté ſans pompe dans la ſepulture, qu'il s'eſtoit fait preparer luy-meſme en l'Egliſe de Sorbone, dont il voulut eſtre le Reſtaurateur, comme il en auoit eſté le Prouiſeur. Il me ſemble que i'aurois bien Mort de M. le Card. de Richelieu. 1642.

des choſes à eſcrire ſur ce ſuiet, ſi c'eſtoit icy le lieu de le
1642. faire: mais il me ſuffira de dire qu'auſſi-toſt que cette nouuelle fut épanduë, chacun ſe diſpoſa de retourner à Paris, & qu'ayant appris à Villeloin, où ie m'eſtois retiré depuis quinze iours que Madame la Princeſſe Marie eſtoit partie de Neuers pour le meſme deſſein, ie m'y diſpoſai auſſi, & i'y vins auec M. le Vicomte de Brigueil.

Il y eut quelques changements à la Cour; mais non pas dans la maniere du gouuernement, excepté que
Priſonniers deliurez. le Roy rendit la liberté à quelques priſonniers d'Eſtat, tels que les Mareſchaux de Vitri & de Baſſompierre, & le Comte de Cramail, ſi digne des premiers emplois du Royaume, & les Abbez de Foix & de S. Ciran, le premier attaché dans les interets de la Maiſon de Guiſe, & le dernier vn exemplaire de douceur, de patience & de pieté, dont les Soldats meſmes qui le gardoient dans ſa detention, & les autres priſonniers, entre leſquels eſtoient Iean de Vveerth & Ekenfort, ont rendu des teſmoignages conſiderables de ſa vertu.

Mais tout cela dura peu. Ces perſonnes illuſtres ne
1643. ſurueſquirent pas long-temps leur captiuité: & le
Maladie du Roy. Roy meſmes tomba malade de la maladie dont il ne releua pas depuis. Les Medecins y employerent toute leur induſtrie: & les Prieres ſe firent dans toutes les Egliſes, pour obtenir de Dieu vne ſanté ſi precieuſe; mais nous ne fuſmes pas exaucez: & le Roy ſe voyant proche de ſa fin, ordonna que Monſeigneur le Daufin fuſt baptiſé dans la Chapelle de Saint-Germain en Laye, le vingt-&-vnieſme iour d'Avril, & qu'on luy donnaſt le nom de Louys.

Bapteſme du Roy Louïs XIV. Ie vis cette Ceremonie, qui fut celebrée ſans pompe par Monſ. le premier Aumônier, Dominique Seguier, Eueſque de Meaux, Monſ. le Cardinal Mazarin ayant eſté choiſi pour eſtre le Parrin; & Madame la Princeſſe de Condé fut la Marraine, quoy que le deſſein eſtoit de prier le Pape de tenir le Royal Enfant ſur les Fons:

mais

mais la maladie qui preſſoit, ne donna pas loiſir de diferer plus long temps. Le Roy pourtant veſcut encore trois ſemaines apres: car il mourut le quatorzieſme iour de May, qui eſtoit vn Ieudy, & le iour de l'Aſcenſion en cette année-là. 1643. La mort du Roy Louïs XIII.

Ceux qui le virent paſſer de cette vie à vne meilleure, ont dit des merueilles de ſa fin: & chacun a admiré les teſmoignages qu'il a donnez des reſſentiments qu'il auoit pour la pieté. Il deffendit expreſſément qu'on ne fiſt point de pompe à ſes funerailles, & fit paroiſtre du regret de n'auoir pû ſoulager ſes peuples, apres auoir eſté contraint tant de fois de les charger d'impots, pour la neceſſité des guerres.

Auant que de mourir, il eſtablit vn Conſeil pour le Gouuernement, & crea huict Ducs & Pairs de France. Meſſieurs les Mareſchaux, de Vitry, d'Eſtrées, de Chaſtillon, & de la Melleraye, & Meſſ. les Comtes de Grandmont, de Liancour, de Treſmes, & d'Amuille. Il donna auſſi vne Abbaye conſiderable à vn Gentil-homme de mes Amis; c'eſt à dire l'Abbaye de S. Maixent en Poictou, à Monſ. d'Humieres pour ſon ſecond fils, le Baron de Prully, depuis le Cheualier d'Humieres, qui a donné tant de marques de ſon courage & de ſon eſprit. Humieres.

Ainſi le Roy ayant regné trente trois ans iuſtes, laiſſa pour ſon Succeſſeur le Roy ſon fils, Prince de ſi grande eſperance, aagé de quatre ans & neuf mois. Et le Lundy dix-huictieſme de May enſuiuant, eſtant en la cinquieſme année de ſon aage, & au cinquieſme iour de ſon regne, il vint tenir ſon premier Lit de Iuſtice en ſon Parlement à Paris, accompagné de la Reine ſa Mere, de Son Alteſſe Royale Monſ. le Duc d'Orleans, des Princes de ſon Sang, & autres Princes, Ducs & Grands de ſon Royaume, pour faire vne ſeconde Declaration de la Regence, ou modifier la premiere en certaines clauſes derogeantes à la dignité Royale, & contraires au bien general des affaires: & parce que ie vis La Reine declarée Regente.

commodément toute cette ceremonie, par le moyen
1643. du Marquis de Geſvres Capitaine des Gardes, qui eſtoit lors en quartier, ie la raporterai le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

Ie dirai donc que le Roy veſtu de violet, pour ſon grand deüil, ſelon la coutume des Roys de France, fut porté par le Duc de Chevreuſe, comme Grand-Chambellan, precedé par le Roy-d'armes, & par deux Heraux veſtus de leurs cottes de veloux violet à Fleurs de-lys d'or, portant leurs Sceptres & Maſſes à la main.

La premiere Seance du Roy Louys XIV. au Parlement.

Il fut mis dans ſon Siege éleué ſur trois marches, ſous vn ancien dais de veloux violet, aux chiffres & deuiſes du Roy Louys XII. le tout bordé, & ſemé de Fleurs-de-lys d'or, auec des franges & crepines de meſme; le Grand-Chambellan aux pieds de ſa Maieſté, & les Comtes de Treſme & de Charoſt, & les Marquis de Geſvres & de Chandenier, Capitaines des Gardes, aſſis vn peu plus bas, & au coſté gauche du Grand-Chambellan.

Le Rang pes Grands du Royaume dans le Parlement.

Sur le banc des Pairs & à main droite du Roy, qui eſt le plus honorable coſté, eſtoit aſſiſe la Reine, ayant ſon grand deüil, & vn creſpe noir qui luy deſcendoit ſur le viſage, & luy couuroit le front. Aupres de la Reine, Monſ. le Duc d'Orleans, puis les Princes de Condé & de Conti, les Ducs de Vendoſme, d'Vſez, de Vantadour, de Sulli, de Luines, de Leſdiguieres, de la Rochefoucauld, & de la Force, & les Mareſchaux de Vitry, de Baſſompierre, de Chaſtillon, d'Eſtrées, & de Guiſche.

Sur le banc des Preſidents & des Conſeillers Clercs, à la main gauche du Roy, eſtoit aſſiſe proche de ſa Majeſté la Dame de Lanſac ſa Gouuernante, ſans tenir rang; & plus loin ſur le meſme banc eſtoit l'Eueſque de Beauuais Comte & Pair de France Eccleſiaſtique, reueſtu de ſa Chappe violette doublée d'Hermines, le ſeul de ce coſté-là qui fuſt dans le rang de ſa dignité, quoy que les autres Prelats qui aſſiſterent à cette Ceremonie, y pouuoient eſtre aſſis, ſelon l'ancien vſage bien entendu, quand le Roy tient ſon Lit de Iuſtice.

Dans le bas du Parquet, Monſ. le Chancelier de France, veſtu d'vne robe de veloux violet doublée de ſatin rouge, tenoit le premier rang aſſis ſur vn banc en chaiſe à bras; le Preuoſt de Paris aupres de luy, puis M. Molé premier Preſident, & les autres Preſidents au Mortier en ſuitte, habillez de leurs robes rouges fourrées d'hermines, auec leurs mortiers à la main. 1643.

De l'autre coſté de M. le Chancelier & à main droite, eſtoient M. l'Archeueſque de Paris & M. l'Eueſque de Senlis, en rochet, auec leur camail noir, à cauſe du deüil, quoy que les Prelats ne le deuroient iamais porter que de violet, & le rang de ceux-cy euſt eſté mieux ſur le banc où eſtoit l'Eueſque de Beauuais, M. de Paris au deſſus de ce Prelat, en qualité d'Archeueſque, quoy que l'autre ſoit Pair, comme s'il y euſt eu des Cardinaux, ils euſſent ſans doute eſté au deſſus de luy.

Sur vn banc au milieu du Parquet, eſtoient en deüil la Princeſſe de Condé, la Ducheſſe de Longueuille & Mademoiſelle de Vendoſme.

Sur vn autre banc, le Vicomte de Brigueil, le Marquis de S. Chamont, & le Sieur de Parabere, Cheualiers de l'Ordre.

Sur vn autre banc, les Secretaires d'Eſtat, le Surintendant des Finances, & quatre Maiſtres des Requeſtes, auec leurs robes de ſatin noir, leſquels auoient accompagné M. le Chancelier.

Les autres Maiſtres des Requeſtes, auec leurs robes rouges doublées de veloux noir, eſtoient aſſis confuſément parmi les Conſeillers au Parlement, & les Preſidents aux Enqueſtes dans le reſte des ſieges d'enbas, les Gens du Roy en leurs places tout au bout du Parquet, auſſi veſtus de leurs robes rouges doublées de velours noir, telles que les portent les Docteurs Iuriſconſultes, & les Graduez des Vniuerſitez dans les Facultez des Loix: car c'eſt vn abus de chercher ailleurs l'origine de ce noble veſtement, & qui pour cette conſideration là meſmes, eſt digne de reſpect.

1643. Les deux lanternes eſtoient occupées, celle du coſté de la cheminée, par Madame la Princeſſe Marie, Mademoiſelle de Rohan & autres Dames: & celle du coſté des Regiſtres, par M. Grimaldi Nonce du Pape, par l'Ambaſſadeur de Portugal, & autres Seigneurs. Ie me trouuai au deſſous de ces Meſſ. dans l'eſtage d'enbas, repondant à l'allée qui conduit le long des bancs.

Puis le ſilence ayant eſté impoſé par le Comte de Charoſt Capitaine des Gardes; le Roy qui auoit l'eſpée au coſté, ſe leua d'vne contenance aſſeurée, pour dire qu'il auoit amené la Reine ſa Mere pour la declarer Regente, adioutant le mot, PARLEZ, qui eſt le ſeul que i'entendis, & qu'il prononça fort diſtinctement: La Reine dit quelque choſe en ſuitte, & n'eut pas pluſtoſt acheué de parler, que Monſ. le Chancelier ſe leuant de ſon ſiege, fit vne profonde reuerence au Roy, monta iuſques aux pieds du Troſne où il ſe mit à genoux, & quand il fut retourné en ſa place, il prononça vn diſcours eloquent à la loüange du feu Roy, qui ſur le point de recueillir icy bas les fruits de ſes Victoires, & de ſe repoſer de ſes trauaux ſouferts pendant tout le cours de ſon regne, auoit quitté cette vie mortelle, à cauſe de nos pechez, pour aller iouïr au Ciel de la felicité des Saints, nous laiſſant neanmoins, en la perſonne du Roy ſon fils, vn illuſtre rejeton de ſa gloire & de nos eſperances. Puis venant à parler de la Reine, dit en ſuitte beaucoup de belles choſes ſur vn ſi riche ſuiet, & conclut à la derogation de la clauſe des Adioins à la Regence, ſelon la derniere Declaration du feu Roy du 21. de l'autre mois; ſur quoy il adiouta qu'il falloit entendre les raiſons & les concluſions des Gens du Roy.

La Reine.

M. le Chancelier.

M. l'Aduocat General.] Lors ſe leua M. Talon Aduocat General, & ayant mis les genoux en terre, & s'eſtant releué, il commença ſon diſcours par l'heureuſe entrée de ſa Majeſté ſur le Troſne de ſes Peres, & par la perte que la France auoit faite en la mort du Roy Louys XIII. de glorieuſe memoire, lequel comme Dauid, auoit regné trente-trois

ans, & comme Auguſte, s'eſtoit dépoüillé de la pourpre le meſme iour qu'il en auoit eſté reueſtu. De-là, il paſſa aux eſperances, qu'il eſtoit facile de conceuoir des graces naturelles, & de la beauté de la perſonne du Roy, luy ſouhaitant la Generoſité & la Clemence du Grand Henry, ſon Ayeul, & la Pieté & la Iuſtice de ſon Pere. En ſuitte tournant ſes paroles à la Reine, apres pluſieurs eloges, il dit que l'authorité de la Regence ne pouuoit, & ne deuoit point eſtre partagée, ſans changer entierement l'eſprit de la Monarchie, qui ne peut ſoufrir d'autre gouuernement que celuy d'vn ſeul, à cauſe de quoy, il conclut que Monſ. le Duc d'Orleans ſeroit Lieutenant Geñeral des Armées de France, & Chef du Conſeil pendant la Regence, & Monſ. le Prince de Condé en ſon abſence, ſous le bon plaiſir de la Reine, laquelle Dame choiſiroit qui bon luy ſembleroit pour mettre dans le Conſeil, ſans eſtre obligée pour le fait de la Regence, de ſuiure la pluralité des voix, ayant encore auant cela demandé à leurs Maieſtez, le genou en terre, le ſoulagement des peuples, & la paix qu'elles auoient en leurs mains. 1643.

Quand M. l'Aduocat General eut acheué de parler, la Reine dit que pendant la Minorité du Roy, Monſieur ſon Fils, elle auroit des ſoins particuliers pour ſon education, & qu'eſtant chargée du gouuernement de ſes affaires, & de ſa Perſonne, elle n'auroit point d'autres intentions que pour le bien de ſon Eſtat, & la gloire de ſa Couronne. La Reine.

Monſ. le Duc d'Orleans, ayant ſalüé ſa Maieſté de la teſte & du chappeau, & s'eſtant recouuert, dit que franchement il s'eſtoit departi du droit que le feu Roy luy auoit attribué par ſa derniere Declaration, pour le fait de la Regence, pendant la Minorité du Roy ſon Fils, & que d'abondant il s'en departoit, ne voulant point exercer de puiſſance, ni tenir aucune authorité en ce Royaume pendant la Minorité, que des mains, & ſous le bon plaiſir de la Reine Regente. M. le Duc d'Orleans.

1643. M. le P. de Condé. Monſ. le Prince de Condé opinant en ſuitte, dit que la beauté du viſage de la Reine, la dignité de ſa preſence, accompagnée de l'excellence de ſon eſprit, & de toutes les Vertus, qui la rendent la plus parfaite Princeſſe du monde, apportoient tant d'eſclat & d'ornement à cette auguſte Aſſemblée, qu'il n'y en auoit aucun qui ne fuſt raui d'admiration, & ne conceuſt de grandes eſperances pour la Regence & pour le gouuernement des affaires ſous ſon authorité; & que puis que Monſ. le Duc d'Orleans, qui auoit par les auantages de ſa naiſſance l'honneur d'eſtre premier Prince du Sang, dont luy Prince de Condé ne portoit le tiltre que par conceſſions & lettres du Souuerain, s'eſtoit departi de ſon adionction à la Regence de la Reine, il ne vouloit pareillement tenir aucune authorité ſous elle, que de ſon conſentement, faiſant gloire de ſuiure & d'imiter en toutes choſes ce grand Prince, quoy qu'il n'y euſt point d'exemples de cela. Qu'il vouloit donc faire comme luy, & qu'il ſe rangeoit de ſon auis.

M. le P. de Conti. Monſ. le Prince de Conti opina du chappeau, eſtant de meſme auis que M. ſon Pere.

l'Eu. de Beauuais. Monſ. l'Eueſque de Beauuais Comte & Pair de France, dit que la Regence ne deuoit point eſtre partagée auec la Reine, eſtant tres-digne de l'exercer ſeule, non tant à cauſe de ſa Naiſſance & de l'honneur qu'elle auoit d'eſtre Veufve & Mere de Roy, que pour ſes vertus perſonelles, & toutes ſes excellentes qualitez, qui ne pouuoient eſtre miſes en comparaiſon de perſonne.

Le Duc de Vendoſme. Monſ. le Duc de Vendoſme ſuiuit les meſmes ſentiments, & accompagna ſon diſcours d'autres loüanges à ſa Maieſté, qui furent prononcées de bonne-grace.

L'Ar. de Paris. Les autres Ducs, Pairs, & Mareſchaux de France, opinerent de meſme du chappeau.

L'Archeueſque de Paris & l'Eueſque de Senlis, dirent leur aduis, comme ceux qui auoient deſia parlé, & furent ſuiuis du bonnet par les Secretaires d'Eſtat, les Maiſtres des Requeſtes, & les autres Officiers.

Le Preſident Barillon dit qu'il falloit arracher des Regiſtres du Parlement la derniere Declaration du feu Roy, qui auoit eſté verifiée par commandement expres, vû qu'elle eſtoit preiudiciable à la dignité de cette Couronne, en la forme qu'elle auoit eſté preſentée, & que pour la rendre certaine au bien & au repos de l'Eſtat, il en falloit rayer les clauſes des adionctions neceſſaires à la Regence. Puis demanda à leurs Maieſtés que les Gens du Parlement fuſſent écoutez ſur pluſieurs remonſtrances qu'ils auoient à faire touchant le gouuernement des affaires paſſées. En quoy l'on a remarqué qu'il fit paroiſtre vn peu d'emotion, & qu'il ne ſe reſſouuenoit que trop des violences du Cardinal de Richelieu. Ce qui obligea Monſ. le Prince de Condé de dire que ce n'eſtoit pas le lieu, où il falloit parler de ces choſes-là. Cinquante Conſeillers du Parlement ſuiuirent neanmoins l'auis de celuy-cy. 1643. M. Barillon.

Puis le Preſident Gayan, parla auec non moins d'eloquence que de generoſité, & dit. Nous auons eu la bouche fermée pendant quelques années; à preſent, Dieu l'a voulu ainſi par ſa miſericorde, elle nous eſt ouuerte; ce qui nous fait eſperer que nous ne ſerons point repris de dire librement nos ſentiments pour le bien de l'Eſtat & la neceſſité des affaires preſentes. Il adiouta en ſuitte; que l'eſprit de la Monarchie eſtoit indiuiſible, & que par ſon vnité, elle imitoit celle de Dieu: que le Deüil ne ſe trouuoit point dans le Temple de la Iuſtice, puis que chacun y eſtoit reconnu ſelon ſes merites: que Dieu s'y faiſoit reconnoiſtre par la puiſſance & par la ſainteté de ſes Loix: que pour n'ignorer point celles de l'Eſtat, il falloit connoiſtre parfaitement celles-cy, & qu'il pluſt à la Reine par ſes ſoins, d'inſtituer la ieuneſſe du Roy ſon Fils dans tous les nobles ſentiments de Pieté, de Iuſtice & de Vertu, qui ſeroient capables d'attirer ſur ſa teſte les plus precieuſes benedictions du Ciel, & luy gagneroient les cœurs de tout le monde, & que par ce moyen il ſe rendroit digne petit-fils de ce grand Hen- M. le Pr. Gayan.

ry ſon Ayeul, de qui la gloire eſtoit immortelle, & le
1643. nom ſeroit venerable à tous les ſiecles: Et comme il eut acheué de parler, le reſte des Conſeillers opina ſuccinctement: & Monſ Molé Premier Preſident, fit vn petit diſcours ſur la fin, à la loüange de la Reine, dont l'eſprit & la haute vertu faiſoient eſperer qu'elle trauailleroit heureuſement au bien de la Paix entre le Roy ſon Fils, & le Roy ſon Frere: que la Iuſtice & l'Abondance floriroient ſous ſon gouuernement: & que les peuples ſeroient heureux ſous le regne d'vn Prince ſi bien nay que le Roy ſon Fils, eſtant ſous la conduitte d'vne Mere ſi prudente & ſi pleine de bonnes intentions; C'eſt pourquoy, il ne faiſoit point de doute de conclure à la derogation de la clauſe des Adioins à la Regence, & qu'au reſte l'intention du Roy fuſt ſuiuie de tout point. I'eus pourtant de la peine à entendre diſtinctement toutes les paroles que dit ce grand homme, parce que la vuë de ſa perſonne me fut couuerte par celle de M. de Thoré, qui s'eſuanouït aupres de moy.

M. le Pr. Preſident.

M. le Chancelier.

Apres toutes ces choſes, Monſ. le Chancelier s'eſtant leué, s'approcha pour la ſeconde fois de la perſonne du Roy & de la Reine, qui luy dirent quelque choſe: & s'eſtant remis dans ſon ſiege, il prononça fort diſtinctement l'Arreſt pour la Regence de la Reine, ſuiuant les Concluſions des Gens du Roy, & les vnanimes opinions de toute l'Aſſemblée, ſans rien dire toutesfois au ſuiet de la demande du Parlement, portée par la bouche du Preſident Barillon, touchant les Remonſtrances à faire ſur les choſes paſſées.

Icy le Roy ſe leua, & le commandement fut donné de ſortir: Et en ſe leuant M. de Vendoſme fit plainte à Monſ. le Chancelier, de ce que dans l'Arreſt qu'il auoit prononcé, il n'auoit point mis de difference entre luy, & les autres Ducs & Pairs de France, qui ne ſont ni Princes, ni parents du Roy, comme il auoit l'honneur d'eſtre tous les deux.

Voilà ce que i'ay pû recueillir des choſes que ie vis au

au Palais, quand le Roy y vint tenir ſon premier Lit de Iuſtice. Ie ne ſçai ſi i'en aurai beaucoup oublié ; mais n'eſtant redeuable qu'à ma memoire aſſez mauuaiſe, de ce qu'elle m'en a pû fournir, i'ay pourtant bien voulu le mettre par eſcrit, pour le conſigner à la Poſterité, parce qu'au moins il n'y a rien que de vray, & ma propre conſcience m'aſſeure que ie n'ai rien impoſé. 1643.

Dés le lendemain de cette grande action, les Armes du Roy deuinrent victorieuſes, ſous la charge de M. le Duc d'Anghien en la Iournée de Rocroy. La gloire que ce ieune Prince acquit dans cette belle occaſion, eſtoit capable de n'eſleuer que trop ſon courage, ſi la fatigue des armes, & les autres grands emplois où il ſe vit deſtiné, ne luy euſſent donné des bornes : car d'ordinaire la ieuneſſe & la grande qualité compatiſſent mal-aiſément auec vne ſi grande valeur, & ſe contiennent peu auec l'éclat d'vne ſi haute proſperité. La Iournée de Rocroy.

VN mois apres, Madame la Princeſſe Marie, ayant encore beſoin d'aller aux eaux de Forges, ie l'y accompagnai pour la ſeconde fois, & en pris moy-meſme, dont ie me trouuai fort bien. Pendant le ſeiour que nous fiſmes en ce lieu là, on nous y montra quelques feüilles du Liure de la Frequente Communion de Monſ. Arnaud, leſquelles nous ſemblerent bien eſcrites : mais comme il traitte amplement cette matiere ; de ſorte que cela fait vn volume d'vne aſſez iuſte groſſeur, dont le ſuiet n'eſt pas le plus agreable du monde ; ie croy que ſi ſes Aduerſaires ne s'en fuſſent pas émus ſi fort qu'ils ont fait, cet Ouurage auroit eu beaucoup moins de debit qu'il n'a eu : parce qu'outre ſon propre merite, il faut auoüer que la contradiction a bien aidé à le faire connoiſtre, & à le faire eſtimer. Second voyage de Forges. Liure de la frequente Communion.

De-là, ſont nées en partie les grandes animoſitez pour la doctrine, qui n'ont pas encore ceſſé : mais, ſi nous auions vn peu plus de charité, nous ſerions moins coleres ; & au lieu de parler de laſſets & de tirer l'eſpée, cha-

cun ſe donneroit la main d'aſſoſſiation, & nous ſerions
1643. tous freres, parfaitement vnis dans la famille du Pere celeſte, qui par ſa ſeule miſericorde nous a éleuez à la dignité de ſes Enfants, & d'eſtre heritiers de ſon Royaume.

Pere Capucin. Ie me ſouuiens qu'alors ayant dit quelques choſes approchant de cela, vn bon Pere Capuein qui eſtoit à Forges, me repliqua que le zele de la Maiſon de Dieu, ne permettoit pas touſiours d'vſer d'vne ſi grande douceur; & qu'il ne falloit rien partager auec les Aduerſaires du Pape, en matiere de Religion. Ie luy repartis que nous ne diſions rien de ſa Sainteté, & qu'il n'eſtoit pas queſtion de cela; mais que la Charité eſtoit benigne, & qu'elle enduroit toutes choſes patiemment: qu'au reſte, c'eſtoit vne choſe étrange, que nous voulions touſiours iuger ſans eſtre informez de l'eſtat de la queſtion, & qu'il falloit interpreter auec Charité le ſens des paro-
M. Herſant les qui n'ont pas aſſez de clarté. M. Herſant, de qui le ſçauoir eſtoit aſſez connu, & qui auoit preché auec tant de reputation dans les plus illuſtres chaires de France, fut de mon auis, & ne blaſma pas entierement celuy du Pere, qui ſe pouuoit, ſans doute, maintenir dans la penſée qu'il auoit.

Des Images dans l'Egliſe. Et venant à parler des Images que nous auons dans nos Egliſes, parce qu'vn Seigneur de la Religion pretenduë reformée, s'eſtoit ioint à noſtre entretien, lequel n'eſtoit pas connû du Pere, ni de Monſ Herſant, ie ne feignis point de dire, de peur de le ſcandaliſer, que les Images dans les Egliſes, & dans les lieux d'Oraiſon, eſtoient d'vne plus haute antiquité qu'on ne ſe l'imaginoit pas; ce que ie iuſtifiai par les peintures & figures pieuſes, qui ſe ſont trouuées dans les criptes ſous terre, où les premiers Chreſtiens faiſoient leurs Synaxes pendant les perſecutions; mais que neanmoins il ne les falloit pas adorer, ni ſeruir, ni beaucoup moins y mettre ſa confiance: & comme le Gentil-homme eut demandé pourquoy tous les Catholiques en faiſoient donc vn ſi grand eſtat: ie luy dis que c'eſtoit en partie pour

nous ſeruir, afin d'edifier nos ſens par la repreſentation des choſes ſaintes, & en partie pour orner les Temples & les lieux deſtinez à la priere, pour en eſtre conſolez, d'où vient qu'on les cache en Careſme, parce que c'eſt le temps principalement deſtiné à la penitence, où tous les ornements ſont retranchez, auſſi bien que les ſatisfactions des ſens. Mais tout ce diſcours ne plût pas encore au Religieux, ni meſmes à M. Herſant, qui vouloit quelque choſe de plus; pour preuue de quoy l'vn & l'autre mirent en auant les Images miraculeuſes, & marquerent meſmes les reſpects extraordinaires que le S. Pere, les Eueſques, & toute l'Egliſe rendent à quelques-vnes qui ont parlé, ou qui ſont deſcenduës du Ciel, ou qui ont eſté façonnées de la propre main des Apoſtres & des Anges, ou qui ſont conſacrées pour quelque vertu particuliere, leſquelles à cauſe de cela ſe portent en Proceſſion, & ſont reuerées ſur les Autels, auſſi bien que les ſaintes Reliques, dont les miracles ne peuuent eſtre conteſtez que par les Heretiques opiniaſtres, qui combattent meſmes le teſmoignage des ſens, quand il s'agit de la conuiction de leur erreur. Mais apres que ie leur eus dit mes raiſons, & que ie me fus defendu le plus fortement qu'il me fut poſſible, repondant meſmes aux obiections qu'on me fit du ſeptieſme Concile œcumenique, eſſayant de l'expliquer aux lieux qui paroiſſoient les plus contraires aux authoritez des diuines Eſcritures que le Gentil-homme citoit, & ſur tout au paſſage du 20. de l'Exode, de quelques Pſeaumes de Dauid & du Prophete Baruch, ie fus contraint de leur dire que ie penſois qu'il falloit menager ſon expreſſion dans ces ſortes de diſputes, de peur d'efaroucher ceux qui ne ſont pas entierement de noſtre auis pour ce regard. Le Pere Capucin qui auoit eſté employé pluſieurs années dans les Miſſions, eſtima qu'il falloit defendre tout ce que l'Egliſe reçoit; & qu'eſtant toute pure, comme il ne faut pas douter qu'elle ne le ſoit, auſſi ne peut-elle errer en ſon Chef, ni en ſes membres, quand ils ſont vnis au 1643.

Chef: que cela ſeul eſtoit la regle de la Foy: & que ce ſe-
1643. roit vne rebellion manifeſte d'y reſiſter; ce qui ne ſeroit digne de rien moins que du dernier chaſtiment. Ie ne crûs pas qu'il y euſt rien à repliquer apres cela: & M. Herſant & moy, ne vouluſmes pas conteſter dauantage: mais ie vis bien que le Gentil-homme ne fut pas fort ſatisfait; & me dit neanmoins que ſi tout le monde eſtoit raiſonnable, comme ie luy auois paru en cette occaſion, il y auroit lieu d'eſperer quelque reünion, dont ie luy auois parlé d'autres fois dans la penſée de Monſ. de la Milletiere. Ie ne ſçai ſi cela ſe deuoit prendre à mon auantage; parce que c'eſtoient des loüanges d'vn Aduerſaire de la pieté des Catholiques: mais ie ne me repentis point de tout ce que i'auois dit.

Contre l'Aſtrologie

Vne autre fois parlant contre l'Aſtrologie Iudiciaire chez Madame la Princeſſe, qui auoit beaucoup d'inclination à l'admettre, à cauſe de l'experience & de la ſatisfaction qu'il y auoit de connoiſtre les choſes futures par ſon moyen, i'eus contre moy non ſeulement ſon Secretaire, qui eſtoit homme d'eſprit, & verſé dans cette ſcience, & ſon premier Medecin, Auguſtin Corade, qui exerce ſon art auec tant de bon-heur; mais encore Monſ. l'Abbé de Belozane, & quelques autres. Toutesfois ayant poſé le Siſteſme de noſtre monde, tel qu'il eſt, ſelon l'opinion des plus ſçauans Aſtronomes: & l'ayant repreſenté comme vn petit Globe dans le vuide immenſe, où il y en pourroit auoir vn ſi grand nombre d'autres, puis que chaque Eſtoile du Firmament en peut conſtituer vn, où elle ſeroit comme ſon Soleil: & que ſi quelque Ange nous portoit au deſſus de ces Eſtoiles entourées de Planettes, comme les noſtres, qui ſeroient autant de corps ſolides & opaques, nous en pourrions découurir d'autres au deſſus de noſtre foible vuë dans des diſtances inegales, leſquelles auec tout noſtre ſçauoir, nous ne ſommes pas capables de meſurer, comme leurs mouuements nous ſont inconnus, & ne le ſçauroient eſtre à l'eſprit humain: que meſmes par le moyen de nos teleſcopes ou lunettes, nous decouurons de

temps en temps des Planettes inferieurs autour des plus grands, qui ſe trouuent dans noſtre monde ſolaire, comme les quatre Satellites autour du Globe de Iupiter, dont les viciſſitudes nous ſont imperceptibles : que les plus grands Aſtronomes ne ſçauroient predire aſſeurément en chaque climat la pluye ou le beau-temps, ce qu'il ne faut pas douter, qui ne ſoit beaucoup plus de leur iuriſdiction que la fortune des hommes, ou les autres choſes contingentes : que les mouuements celeſtes, qui ſont ſi diuers, & en ſi grand nombre, ne ſe trouuent iamais de meſme façon, par la raiſon des combinations qui ſont preſqu'infinies, quoy que nous en connuſſions quelques-vns ſeparément : que par les principes meſmes des Logiques, qui font ceder le foible au fort, & le particulier au general, il n'y a point de certitude en leur ſcience : & que les plus grands hommes dans tous les ſiecles n'en ont point fait d'eſtat, & s'en ſont moquez ; ie ne vis pas que toutes les repliques que ces Meſſieurs peurent faire à toutes ces conſiderations, fuſſent capables de me faire changer d'auis, ni auſſi que ie les euſſe pû obliger d'eſtre du mien. 1643.

C'eſt ainſi que nous agitions tous les iours quelque belle queſtion, pour le diuertiſſement de celle qui nous ordonnoit de parler, & qui ſe plaiſoit en cette ſorte d'entretien. Ayant fait deſſein de voir Dieppe, auant que de s'en retourner à Paris, elle y mena M. de Belozane & moy, auec Meſdemoiſelles de Fruges & de Langeron, filles de beaucoup d'eſprit. Ce voyage fut agreable & diuertiſſant ; & la ville de Dieppe me parut belle, dans vne ſituation baſſe, ſur le bord de la Mer, & d'vne petite riuiere qui tombe dedans, où abordent les vaiſſeaux, quand le flus en groſſit le canal. Elle y fut trois iours entiers : la Nobleſſe du païs luy fit des viſites, & le Gouuerneur la traita ſplendidement dans le Chaſteau, qui de la montagne où il eſt aſſis, decouure d'vn coſté vne plage merueilleuſe, & de l'autre vn païſage fort diuerſifié. Dieppe.

Là, ie meditai ſur le flus & le reflus de la Mer : i'admirai ce mouuement naturel, dont les cauſes nous ont eſté ſi Le flus & le reflus de la Mer.

1643. peu connuës iuſques à preſent : & ie m'informai de quelques-vns, qui auoient voyagé aux Indes occidentales, ſi au meſme temps que nous auons icy le flus, les coſtes de ces païs-là n'ont pas le reflus, comme ſi l'eau ſe balançoit tantoſt d'vn coſté, & tantoſt de l'autre ? Mais les vns ne m'en pûrent rien aſſeurer, & les autres m'affirmerent que le flus & le reflus ſe faiſoient en meſme temps de part & d'autre ; De ſorte que ſi cela eſtoit, ie conclus qu'il falloit de neceſſité que la Mer s'enflaſt, ou par vne certaine rarefaction, ou par des vents cachez, qui luy donnent, comme à vn grand corps, vne eſpece de reſpiration.

Vaiſſeaux à la rade.

Nous y viſmes de grands vaiſſeaux à la rade, à vne lieuë de-là, où Madame la Princeſſe Marie ayant eu la curioſité d'aller, elle ſe mit dans vne chaloupe de peſcheur : mais le vent ſe leua, & la flotte partit deuant elle, tirant deux coups de canon ; de ſorte qu'elle ne la pût ioindre, & s'en retourna fort à propos auec la Marée qui finiſſoit, pour euiter vn grand danger. Cela me fit ſouuenir d'vn ſonge que i'auois eu la nuict precedente, pour vn certain debordement d'eaux, que ie m'eſtois imaginé, comme il arriue aſſez ſouuent.

Le feu en deux maiſons à Forges.

Elle s'en retourna par Forges, où le feu s'eſtant mis la nuict à deux maiſons proches de la ſienne, chacun ſe leua precipitamment, & nous admirames auec effroy le rauage qu'il y fit en peu de temps : mais ſon Alteſſe genereuſe, donna de l'argent aux proprietaires pour les rebaſtir. Elle partit deux iours apres pour s'en reuenir : & pour faire

Vardes.

plaiſir à Monſ. le Marquis de Vardes, & à Madame la Comteſſe de Moret ſa femme, qu'elle eſtimoit beaucoup, elle fut coucher à Vardes, qui n'eſt qu'à vne petite lieuë de Gournay.

Grand ſouper.

Ce Seigneur vint au deuant d'elle, la receut magnifiquement, & luy fit le plus long & le plus ſomptueux ſouper que ie vis iamais. Il y eut iuſques à quatorze ſeruices : & quoy que ce fuſt vne choſe aſſez extraordinaire, ſi eſt-ce que leur extreme politeſſe, à laquelle on ne s'attendoit point du tout, ne permit pas qu'on en çuſt du degouſt :

comme il fuſt peut-eſtre arriué, ſi on l'euſt premedité, ioint que toutes choſes d'ailleurs y furent ſi diuertiſſantes par le bon entretien du Maiſtre du logis, que le temps qui y fut employé, ne dura non plus qu'à vn repas ordinaire, où l'on a beaucoup d'appetit. 1643.

Le lendemain Madame la Princeſſe Marie vint à Trie, maiſon de Monſ. de Longueuille, où elle auoit eſté en allant, paſſa par Giſors & par Pontoiſe, où elle viſita les Carmelites & vit le Seigneur Montaigu Anglois, dans la maiſon qu'il auoit ſi bien appropriée aupres du Chaſteau, & ſe trouua de retour à Paris vers la fin du mois de Septembre.

La mort de M. l'Abbé de S Ciran.

Bien-toſt apres M. Hilerin Curé de S. Merry, qu'elle auoit vû à Forges, & dont elle eſtimoit l'eſprit & la pieté, luy vint dire la nouuelle de la mort aſſez precipitée de M. du Verger de Haurane Abbé de S. Ciran, qui ne luy eſtoit connu que de reputation ; mais qu'elle deſiroit voir, & luy teſmoigna qu'elle eſtoit touchée d'vne perte ſi conſiderable. I'auouë auſſi qu'elle me fut bien ſenſible, par la grande opinion que i'auois conceuë de ce perſonnage, quoy que ie n'euſſe parlé à luy que cinq ou ſix fois : mais dés la premiere fois que i'eus le bonheur de ſon entretien, ie conceus pour luy toute l'eſtime qui eſtoit duë à vne perſonne de ſon merite & de ſa haute erudition. Il me fit auſſi vn honneur qui ſemble peu de choſe ; mais que i'ay touſiours fort cheri, qui fut de deſirer de moy quelque tableau de deuotion pour gage d'amitié. Ie le priai d'auoir agreable le portrait d'vne Teſte de Saint Iean dans vn baſſin, que portoit la fille d'Herodias. Il en fit eſtat, pour l'amour de cela meſmes, & la gardée iuſques à ſa mort, qui fut l'onzieſme iour d'Octobre 1643.

Son Cõuoy funebre.

I'aſſiſtai à ſes funerailles, qui ſe firent par les ſoins de M. de Barkos ſon Neveu, & de M. d'Andilli ſon Ami, dans l'Egliſe de S. Iaques du Haut-pas ſa Parroiſſe, où il fut inhumé dans vn cercueil de plomb au coſté de l'Autel. Six Prelats honorerent ſon Conuoy de leur preſen-

ce, ſçauoir Monſ. l'Archeueſque de Bordeaux, & Meſſ.
1643. les Eueſques de Belay, de Valence, d'Aire, d'Vtique Coadjuteur de Montauban & de Calcedoine, qui officia.

La Reine Regente donna ſon Abbaye à Monſ. de Barkos ſon Neveu, l'ayant refuſée à quelques perſonnes de condition qui l'auoient demandée, pour l'eſtime qu'elle faiſoit du defunct. Ie fus choiſi auec M. de Marcheuille, Seigneur d'vne vertu exemplaire, pour atteſter de ſes vie & mœurs deuant M. le Nonce: en ſuitte dequoy il obtint ſes Bulles de ſa Sainteté, & a reſtabli dans ſa Maiſon la diſcipline reguliere, en ceux meſmes qui ne portent point d'autre habit que de perſonnes ſeculieres. Noſtre Prouince ſe glorifie du nom de feu Monſ. de Saint Ciran ſon Oncle, le Dioceſe de Baïonne eſt honoré de ſa naiſſance, & Paris garde les cendres de cet illuſtre defunct.

Madame la Princeſſe Marie dans la retraite, pour la pieté.

Depuis ce temps-là, Madame la Princeſſe Marie qui auoit touſiours eu beaucoup d'inclination à la pieté, ſe mit entierement dans la deuotion, & choiſit pour cet effet des Directeurs ſeueres, qui luy conſeillerent la retraite du grand-monde, auec vn retranchement de beaucoup de ſuperfluitez qui accompagnent d'ordinaire les perſonnes de haute condition; c'eſt pourquoy, elle vit beaucoup moins de compagnies qu'elle n'auoit accoutumé, & ſe renfermoit ſouuent auec de bonnes Religieuſes, pour eſtre moins diſtraite dans ſes Oraiſons, & vaquer aux fonctions d'vne ſolide pieté.

Ma verſion des Pſeaumes & des Heures de Noſtre-Dame.

Cependant pour eſſayer de ſuiure l'exemple d'vne vertu ſi conſommée, toute ſa Maiſon ſe porta au bien, & ie commençai dés-lors ma Verſion des Pſeaumes & des Cantiques, auec celle des Heures de la Sainte Vierge, dont Monſ. le Chancelier octroya le Priuilege du Roy dés le 21. iour de Nouembre 1643. & le Liure des Pſeaumes, que ie dediai à la Reine, fut acheué d'imprimer le
1644. premier iour de Mars 1644. Ces Liures, & ſur tout celuy des Heures de Noſtre-Dame, ſont les premiers de cette qualité,

qualité, apres ma Semaine-Sainte en François, qui ayent eſté imprimez & publiez, auec Approbation des Docteurs & Priuilege du Roy; de ſorte qu'il y en a eu pluſieurs éditions, & ils ont fait la planche à d'autres qui ſont venus depuis. 1644.

Or comme le naturel doux de cette Princeſſe a toûjours eſté facile à croire les miracles auſſi bien que Monſeigneur ſon Pere, qui par vn principe de pieté les admettoit preſque tous; vn iour qu'on luy raporta qu'vne enſeigne du Pont Noſtre-Dame, où il y auoit vne Vierge peinte, auoit verſé du ſang d'vne bleſſeure qu'vn Impie, ou vn Heretique luy auoit faite en dechargeant vn piſtolet, elle en eſtoit deſia perſuadée, quand ie l'aſſeurai que cela n'eſtoit point, & qu'il ne pouuoit eſtre dans les deſſeins de Dieu, qui ne fait point de miracles que pour authoriſer quelque verité importante qui tende à ſa gloire; ce qui ne ſe voyoit point icy, où le miracle ne ſeruiroit de rien: mais cela ne fut pas capable de l'empeſcher de croire la depoſition de force gens, qui luy en parloient tous comme teſmoins oculaires, adioutant que cinquante mille perſonnes l'auoient vû comme eux; de ſorte que pour la contenter, apres luy auoir dit qu'il falloit tenir pour maxime, qu'en matiere de ſuperſtition, le peuple ne voit pas meſme ce qu'il regarde, ie m'en allai ſur les lieux pour m'en informer plus exactement, & ſe trouua bien qu'on auoit tiré vn coup de piſtolet dans l'enſeigne, ſans y penſer; mais tout le reſte eſtoit fabuleux, en quoy ie ne fus nullement trompé: toutesfois on ne laiſſa pas d'en faire vne Image en taille-douce, que i'ay euë entre les miennes; mais enfin on en a ſupprimé la planche.

Le conte fabuleux d'vne enſeigne qui auoit verſé du ſang.

La ſuperſtition s'attacha depuis à vne autre petite Image de la Vierge, qui eſtoit contre vne muraille dans la ruë S. Honoré, aupres du Conuent des Capucins; de ſorte qu'on y venoit de toutes parts, & des gens y faiſoient des pelerinages pieds-nuds, & paſſoient des iournées entieres à genoux deuant elle. Mais enfin les Peres

La ſuperſtition du peuple.

1644. Capucins l'oſterent de-là, & par ordre de Monſ. de Paris, ils la mirent dans vne Chapelle de leur Egliſe. Ce ne ſeroit iamais fait, ſi l'on vouloit dire toutes les ſottiſes du peuple en ces matieres-là, quand il n'eſt pas éclairé de la parole de Dieu: & s'il y eſt tant ſoit peu ſecondé, il ne faut pas douter qu'en ce genre-là, il ne ſe porte bientoſt à d'étranges excez.

Images en taille-douce.

Dieu m'a fait la grace que pour aimer les Images, ie n'y ai point mis de ſuperſtition, & i'en ai fait vn recueil ſi prodigieux, qu'elles ſe montent à plus de ſoixante & dix mille; mais c'eſt d'images en tailles-douces ſur toute ſorte de ſuiets. Ie commençai à m'adonner en cette ſorte de curioſité dés l'année 1644: & ie l'ai ſi bien cultiuée depuis ce temps-là, & auec ſi grande depence pour moy qui n'ay pas beaucoup de bien, que ie puis dire ſans exaggeration, en auoir de tous les Maiſtres qui ſe ſont pû trouuer, tant Graueurs que Deſſinateurs & Inuenteurs, qui ſont en nombre de plus de quatre cents.

I'y ai rangé les Liures de cartes, d'eſcritures, d'architecture, de fortifications, de ſieges, de circonuallations, de batailles, de combats ſinguliers, de guerres naualles, de pieces maritimes, de païſages, de villes, de chaſteaux, de mers, de fleuues, de fontaines, de puits, de vaſes, de iardinages, de fleurs, de ruïnes, de perſpectiues, d'horloges, de cadrans, de machines, d'orphevrie, de menuyſerie, de gravures en fer & en cuiure, de broderie, de dentelles, de groteſques, d'animaux, d'habits de Nations, d'anatomies, de portraitures, de cartouches, d'antiques, de bas-reliefs, de ſtatuës, de cataphalques, de tombeaux, d'epitaphes, de pompes funebres, d'entrées de villes, de caualcates, de deuiſes, d'emblemes, de Nauires, de pieces de cabinet, d'arbres, de fruits, de pierreries, de Dances, de Ballets, de Comedies, de Bacchanales, de Chaſſes, de faceties, d'Armoiries, de Tournois, de maſſacres, d'executions, de ſup-

plices, de diuers ieux, de fables heroïques & morales, d'hiſtoires diuerſes, de vies de Saints, de Martires, de pieces de la Bible, de diuers Ordres Religieux, de Theſes grandes & petites, & de plus de dix mille portraits, ſans compter plus de ſix vingt volumes de Maiſtres, entre leſquels ſont, *pour l'Italie*, Auguſtin Venitien: Auguſtin Carrache: André Mantegne Mantuan, le plus ancien Graueur d'Italie: André del Sarte, Florentin: Andrea Semino, Geneuois: Andrea Andreatini, Mantoüan pour le clair obſcur: Andrea Poteſta: Antoine Gentileſque: Antoine de Correge: Antoine Tempeſte Florentin, pour l'eau forte: Angelo Bronzino, Florentin: Adam Scoltor, Mantuan: Annibal Carrache: Baptiſte del More: Benedette: Eſtienne de la Belle: Baccio Bandinel: Baltazar Prerrucci, Siennois: Barthelemi Paſſarote, Bologneſe: Bernardino Campi, de Cremone· Bocalini: Camille Porcacin: Caralius: Cherubin Albert: Campagnola: Capitelli: Caſtiglionus, Genoueſe: Dominique Barbiere, Florentin: le Dominicain: Il Duche: Eneas Vicus, de Parme: François Mazzolin, Parmeſan: François Saluiati, Florentin: François Vannius, de Sienne: François Bologne Florentin, Abbé de S. Martin: François Villamene, Romain: Frederico Zuccharo, & Tadeo ſon frere: Frederic Barroche, d'Vrbin: Ferrando Fezonio, de Faïance: François Merlini: François Maffei: Hercules Ferrarienſis: Sebaſtiano d'el Piombo, Venitien: Iulio Clouio, de Croacie: Iules Bonaſone: Iean Baptiſte Franc, Veroneſe: Iean Baptiſte Fontane: Ioannes Baptiſta Caualerius: Ioannes Majus, Romain: Ieroſme Mucian, de Breſſe: Guerchin: Gorge Vaſſari: Giorgione de Caſtel Franco: Girolamo Porro Paduano: Guy Bologneſe: Ioſepin: Iean Baptiſte Mantuan: Iulles Romain: Iulio Campi, de Cremone: Diana Mantuana: George Mantuan: Iaques Palme, Iaques Tintoret, Iaques Baſſan, & Iaques Palmette, tous quatre Venitiens: Iaques Vignole: Leonard d'el Vins, Florentin: Leon d'Aueſne: Lombard Lomb: Lobella: L'Heſpagnolet:

1644.

Italiens.

1644. Lælio da Nouellare. Laurentius Garberius: Luc Cangiaſe, de Gennes: Lucas Penis, Romain: Louys Carrache: Louys Dominicain, Florentin: Martin Baſſe, Milanois: Michel-Ange Bonarote, Florentin: Martin Rota: Michel-Ange de Carauage: Marc-Antoine: Mazza: Michel-Ange Marolli: Marcellus Venuſtus; Nicolo Peres: Nicolo Nelli: Nicolas Beatricius: Nicolas Florentin, Odeart Fialetti: Paul Veroneſe: Paul Farinate: Perrin d'el Vague, Florentin: Pompeïo Aquilano: Pietre Perrugin: Pietre Teſte: Pietre de Cortone: Paulus Nardinus, Romain: Pietro Paulo Tozzi: Peregrinus Bononienſis: Paulus Gratiani: Polydore de Carauage: Raphaël d'Vrbin: Raphaël de Regge: Raphaël Guidi: Raphaël Schiamineſe: Robetta: Torellus Saraina, de Verone: Roſſo Florentino: Sebaſtiano Serlio: Strada: Suauius: Silueſtre de Rauenne: Sophoniſba Gentil-dona de Cremone: Titian: Ventura Salimbene: Vincent Scamozzi Venitien: le Valeſio: Zacharias Dolendo: *Pour l'Alemagne & les Païs-bas.* Albert Durer: Alde Graue: Abraham & Charles Bloemar, Adrian Colar: Adrian Vriez: Antoine, Iean, & Ieroſme Vvirix: Auguſtin Oſtade: Adrian Soulers: Breugle: Barbé: Baliu: Bockland: le Maiſtre au Caducée: le Maiſtre aux Chandeliers: Criſpin, Criſpinian, & Magdelaine Paſſe: Bauur: Corn Corn, harlem: Corneille Cort: Corneille & Theodore Galle: Claude Danchers: Clock: Criſpin Queborne: Dominique Cuſtos: le Delf: Deypenbeck: Does: Ferdinand Franc-flore: Falck: François Pourbuz: George Pens: le Gout: Goltzius: Greutter: Gilles, Iean, Raphaël & Iuſte Sadelers. Georges Moeſtaer: Grebber: Georges Geldorp: Hopfer: Holbeins: Hondius: Hemskerck: Hollar: Herman Muller: Huber Gerard hollandois: Iacob Bens: Iean Bolſuuert: Iordans: Iaques de Ghein: Iſachs: Ioannes ab Ach: Iuſte d'Egmont: I. Zancha Polonois: Iean Rotenhamer: Ioſſe de Vinghe: Ioſeph Heins: Iean Liuens: Iean Ditmer: Lucas de Leyden: Lucas Cronis. Lucas Voſterman: Lindouen, Ki-

Almans & Flamans.

lian : Mathan : Michel Mireuel : Michel Sniders : Martin de Vos : Matthieu Greutter : Matthias Kager : Michel Coccien : Maubeuſe : Merian : Malery : Moncornet : Michel Natalis : Paul Rubens : Paul Pontius : Otho & Gilbert Venius : Pierre Iode : Pierre firens : Pierets : Paul Bril : Nicolas de Brun : Quelinus : Robert Pr. pal. Reinbrand. Stachade : Suinderoph : Schut : Soutman : Spranger : Stradan : Saenredan : Spirinx Teniers : Theodore de Bry : Vandeich : Vanulich : Van veld : Van mol : Vanlochon : Vanmerln : Van Broon : Valdor, & autres. 1644.

Pour la France, & la Loraine : Abraham Boſſe : l'Aleman : Auguſtin Queſnel : Adrian Souler : Belange : Bunel : du Brueil : Blanchar : le Brun : Brebiette : Boucher : Bourdon : Boulanger : Briot : du Bois : Claude Vignon : Claude Melan : Couuai : Champagne : Chapron : Charpignon : Corneille : Caron : Claude la Dame : de Courbes : Charles & Iean Saraſin : Claude le Lorain : Charles Audran : Daniel du Mourier : Daniel & Iean Rabel : Deniſot : Eſtienne de Laune : Eſtienne Moreau de Rheims : Ecman : Euſtache le Sueur : Erar : la Fage : Freminet : François Perier : François Chauueau : François Dellarame : François Peintre de Tours : François & Iean Poilli : Froſ. e : Gilles Rouſſelet : Georges Huret : Guillaume Perelle : Ganiere : des Hayes : la Hyre : Herman : Herbin : Hieroſme & Claude Dauid : Iacob de Bie : Iaques Calot : Iean Morin : Iaques Stella : Sebaſtien Vouillemont : Iean Marot : Iaques Toutin : Iaques Grand-homme : Iaques du Cerceau : I. Picart : Iean Trochel : Langot : du Loir : Lenfant : Leonard Gaultier : Michel l'Aſne : Michel Dorigni : Matthieu : Mignar : Melchior Tauernier : Nanteüil : Nicolas Cochin : N. Preuoſt : N. Regneſſon : N. de Son : N. Perei : Nocret : Perret : le Pouſſin : Pierre Daret : Pierre Scalberge : le Paultre : Philippe Thomaſſin : Remy Vibert : Ragot : Robert Boiſſart : Simon Vouhet : Silueſtre : Tetelin : Thomas de Leu : & pluſieurs autres. François.

1644. I'ay aimé cette ſorte de curioſité dés les premieres années de ma ieuneſſe ; mais ie ne l'ai point cultiuée que depuis le temps que i'ay marqué : & de ce que ie l'ai preferée à la paſſion des tableaux, dont i'ay fait auſſi beaucoup d'eſtime ; c'eſt que ie l'ai trouuée plus proportionnée à mes forces, & qu'elle ſert dauantage que celle des tableaux à croiſtre les Bibliotheques, puis qu'on en fait des liures. Que ſi nous auions en France vne douzaine de Curieux en ce genre-là, & ſur tout entre les gens de condition, à qui les richeſſes ne manquent point, il ne ſe trouueroit pas aſſez de tailles-douces pour les contenter, & les œuures de Lucas, d'Albert Durer, de Marc-Antoine, & des petits Maiſtres, que nous acheptons des quatre & cinq cents eſcus chacunes, quand elles ſont parfaites, en vaudroient trois fois autant : ce qui à peine ſeroit croyable à nous meſmes, ſi l'experience ne nous en auoit conuaincus. Cependant les pieces les plus cheres, ſont celles qui trouueroient le plus de debit parmi les Curieux : & ceux qui ont eſté vne fois touchez de cette ſorte d'affection, ne la ſçauroient preſque abandonner, tant elle a de charmes par ſon admirable varieté. Il me ſemble que les Princes & les Seigneurs qui font des Bibliotheques, n'y deuroient pas negliger ces ſortes d'ouurages, qui en valent bien d'autres, & qui contiennent vne partie conſiderable des belles connoiſſances ſur diuers ſuiets : mais ie n'en connois aucun qui s'en ſoit encore auiſé ; ſi ce n'eſt pour les Medailles, & pour quelques liures de fleurs, d'Architectures, de Geographie, de Machines & de Mathematiques.

Ayant perdu dés l'année precedente vn illuſtre Amy, perſonne de condition, que i'honorois beaucoup, M. le Baron de * Neuui, qui depuis qu'il eut quitté la ſotane pour prendre l'eſpée, ſignala ſon courage & ſa valeur, & fut tué à la bataille de Rocroy ; celle-cy me procura la precieuſe connoiſſance de Monſ. l'Abbé d'Eſtrées, par le moyen de Meſſ. ſes Oncles de Bethune, &

* *C'eſtoit le Frere puiſné de Monſ. le Marquis d'Heruaux.*

M. l'Abbé d'Eſtrées.

M. l'Eueſque de Maillezais, quand il ſoutint auec tant de gloire des Theſes en Grec & en Latin, ſous le Profeſſeur Duleus, & qu'ayant ſouffert l'examen de M. le Chancelier de l'Egliſe de Paris, qui eut grand ſuiet d'admirer ſes reponſes, il receut auec beaucoup de loüanges les enſeignes honorables du degré où il aſpiroit dans l'Vniuerſité. Depuis ce ieune Prelat, orné de toutes les vertus de l'ame, auſſi bien que des belles qualitez du corps & de l'eſprit, ſe rendit en peu de temps capable de repondre ſur les bancs de Theologie, pour entrer en Licence, où il fit tous ſes Actes auec vn ſuccez merueilleux, ayant eu pour teſmoin du premier, ſon Alteſſe Royale, bien que les Theſes ne luy fuſſent pas dediées, mais à ſon Eminence Monſ. le Cardinal Mazarin. Depuis, ſes merites, autant que ſa naiſſance illuſtre, & le credit de M. le Mareſchal ſon Pere, l'ont éleué à la dignité Epiſcopale, ayant eſté nommé par le Roy à l'Eueſché de Laon, vacant par la mort de M. de Nangis, qui auoit ſuccedé à ſon frere Philbert Brichanteau, Abbé Regulier de ſainte Geneuieue. L'eſtime qu'il fait de M. de Launoy Docteur en Theologie, l'vn des premiers hommes du ſiecle en ſcience & en probité, eſt vne marque de ſon iugement: Et certes ayant vn tel perſonnage aupres de luy, il ne le peut conſeruer auec trop de ſoin: c'eſt vn treſor qui ne ſe peut aſſez cherir: & quand le vertueux & ſage Eccleſiaſtique M. Salei, qui a pris tant de ſoin de ſes premieres Eſtudes, ne luy auroit point rendu d'autres ſeruices, que de luy auoir donné vne ſi bonne connoiſſance, il luy ſeroit aſſez obligé d'vn ſi grand bien qu'il luy a procuré. Ie me reſſouuiens auec ioye d'auoir écouté en ma ieuneſſe les meſmes Profeſſeurs que luy: Nous auons eſtudié enſemble ſous le Regent Pâris, dont i'ay parlé au commencement de ces Memoires; & comme il eſtoit touſiours des meilleurs Eſcoliers de la Claſſe, ie puis croire qu'il a gardé le meſme auantage entre ſes Confreres d'vne Egliſe illuſtre, & que ſa capacité le luy conſeruera en quelque lieu qu'il ſe trouue. Pour M.

1644.

M. de Launoy.

de Launoy, outre la reputation qu'il s'eſt acquiſe dans
1644. les Lettres Saintes, par vne eſtude aſſiduë & profonde qu'il a faite iuſques icy, ſes eſcrits & ſa conuerſation, l'ont fait aſſez connoiſtre. Il a trouué l'art de decouurir les veritez les plus cachées: & ceux qui les aiment, luy en ſçauent autant de gré, que les gens qui ſont incapables de les reconnoiſtre & de les honorer, ont crû auoir de ſuiets de ſe plaindre de luy, pour auoir fait de ſi glorieuſes conqueſtes. Ils ne luy ſçauroient pourtant rien reprocher: & il n'a pas eſté poſſible iuſques icy à ſes Aduerſaires de le conuaincre de la moindre fauſſeté, ni d'auoir fait vne mauuaiſe induction ſur les teſmoignages des Eſcriuains touchant les points qu'il a examinés. Il eſt vray que tout ce que nous auons vû de luy, eſt peu de choſe en comparaiſon de ce que nous en deuons eſperer, s'appliquant, comme il fait, à des eſtudes tres-ſerieuſes ſur des ſuiets importants, mais les plus habiles y trouueront touſiours beaucoup à profiter, ſoit en ſa methode, ſoit en la connoiſſance certaine des choſes, dont l'Egliſe pure ne trouuera pas moins de ſuiet de ſe glorifier, que la ſuperſtition infame en aura de s'affliger.

M. le Prince Caſimir de Pologne.

QVelque temps apres, le Prince Iean Caſimir, Frere d Vladiſlas quatrieſme du nom, Roy de Pologne, eſtant ſorti du Bois de Vincennes, où il fut amené des frontieres du Royaume, parce qu'il diſſimuloit ſa qualité, voulant paſſer en Eſpagne, dont l'on pût croire qu'il prenoit les interets contre la France, i'eus l'honneur de l'aller ſalüer en ſon logis, qui eſtoit l'Hoſtel des Ambaſſadeurs extraordinaires, & de luy faire compliment de la part de Madame la Princeſſe Marie. Il receut cette ciuilité à beaucoup de faueur, me teſmoigna l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de cette Princeſſe, dont le merite, & la reputation luy auoient donné tant de paſſion de la voir: & de fait, ſans attendre qu'il euſt ſalüé le Roy, (car il ne l'auoit point encore vû depuis ſa ſortie du Bois de Vincennes) il la vint viſiter le lendemain, *incognito*,

incognito, ſi l'on peut vſer de ce terme, pour éuiter la ceremonie, où ie ne laiſſai pas de l'aller receuoir au bas du degré, comme vn Seigneur de grande qualité, que trois ou quatre Gentils-hommes ſuiuoient. Il fut vne bonne heure en conuerſation auec elle, & me fit l'honneur de me témoigner en deſcendant, le rauiſſement qu'il auoit eu de tant de perfections qu'il auoit vuës en vne ſeule perſonne. 1644.

Il y reuint depuis auec toutes les marques de ſa dignité, accompagné du Comte Konopaski, l'vn des plus agreables & des plus accomplis Seigneurs, ie ne dirai pas ſeulement de ſa Cour; mais qui euſſent paru depuis fort long temps parmi nous: & ſi la mort ne l'euſt point préuenu en la vigueur de ſon aage, comme il s'en retournoit en ſon païs, à la ſuitte de ſon Prince, il y euſt eſté honoré des plus grandes charges de l'Eſtat. Il auoit embraſſé la condition Eccleſiaſtique, dans laquelle il auoit trouué des Abbayes conſiderables, & pouuoit aſpirer aux premiers Eueſchez. Konopaski.

Cependant la Reine de Pologne, Cecile Renée d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand, vint à deceder, ne laiſſant qu'vn fils vnique, le Prince Sigiſmond Caſimir, qui mourut depuis en bas aage: & le Roy Vladiſlas quatrieſme du nom, ſe voyant Veuf, reprit facilement les premieres inclinations qu'il auoit euës quelques années auparauant pour Madame la Princeſſe Marie, dont la beauté & les grandes qualitez eſtoient admirées de toute la terre: car il eſt vray qu'on auoit parlé de ce mariage dés le viuant du Roy Sigiſmond, & de M. le Duc de Mantouë, quand il n'eſtoit encore que Duc de Neuers, & qu'Vladiſlas n'eſtoit encore que Prince de Pologne. Mais l'aage peu auancé de la Princeſſe, outre les diuers troubles qui s'eſmeurent dans cet Eſtat, & les recherches qu'en fit Son Alteſſe Royale, Monſ. le Duc d'Orleans, empeſcherent alors l'accompliſſement de ce deſſein. Cecile Renée, Reine de Pologne. Vladiſlas IV. Roy de Pologne.

Le Roy de Pologne en fit donc parler, & la cho-

1644. Traité du Mariage de pologne.

ſe fut menagée auec tant de prudence, & de diſcretion, que la Cour l'eut non ſeulement agreable; mais qu'elle y trouua encore ſes interets, pour la gloire de l'Eſtat.

Palatin de pomeranie.

Le Seigneur Gerard Comte d'Enhof, Palatin de Pomeranie, fut enuoyé Ambaſſadeur expres pour en acheuer la negotiation & le traité de Mariage, qui fut enfin ſigné le 26. iour de Septembre 1645. à Fontainebleau,

1645. par Guenegaut, & de Lomenie Secretaires d'Eſtat, en preſence de leurs Majeſtez, & de pluſieurs Princes & Seigneurs, où aſſiſterent auſſi les Cardinaux Bichi, & Mazarin: & fut dit que la dot de la Princeſſe Marie Louyſe de Gonzagues & de Cleues, mariée comme vne fille de France, ſeroit de ſept cens mille eſcus.

Ie n'en vis pas la ceremonie, parce que ie ne fus point à Fontainebleau; mais i'en ai ſceu toutes les particularitez: & quelque temps apres le Seigneur Opalenski, Palatin de Poſnanie, Ambaſſadeur extraordinaire du Sereniſſime Roy de Pologne, vint en France, accompagné de l'Illuſtriſſime Seigneur Iean de Leſnau Eueſque de Varmie, auec vn mandement ſpecial pour eſpouſer Madame la Princeſſe Marie au nom de ce Roy.

Palatin de Poſnanie.

Ambaſſadeurs.

L'entrée de ces Ambaſſadeurs, qui fut magnifique, ſe fit à Paris au mois d'Octobre, & parut d'autant plus éclatante qu'elle ſe vit aux flambeaux, & que les Ambaſſadeurs auec toute leur ſuitte, eſtoient richement veſtus à la mode de leur païs; ce qui embellit merueilleuſement la Caualcate. Ils vinrent loger à l'Hoſtel de Vendoſme: & dés le ſoir meſmes, le Palatin & l'Eueſque, ayant demandé vne audience ſecrette de Madame la Princeſſe Marie, auant meſmes que d'auoir ſalüé le Roy, ie les allai receuoir de ſa part au bas du degré, & leur fis compliment en Latin. Ils me repondirent en la meſme langue, qui leur eſtoit familiere, & furent receus ſans ceremonie, auec cet air maieſtueux & doux, que l'on a toûjours tant admiré en cette Alteſſe, qui commença déslors à receuoir le tiltre de Majeſté, que ces Seigneurs

Audience ſecrette.

luy donnerent dans le deſſein du Roy de Pologne, & dans la vuë de ce qui s'en eſtoit deſia paſſé à Fontainebleau 1645.

Deux iours apres, ils y reuinrent en ceremonie, & i'eus l'honneur de les complimenter encore à la deſcente de leur carroſſe, leur teſmoignant la ioye qu'auroit Madame la Princeſſe de voir leurs Excellences qui la « viſitoient de la part d'vn ſi grand Roy, dont elle ne ſe « tenoit pas moins glorieuſe, qu'elle auoit de deſſeins de « luy plaire, & de le ſeruir. Qu'aureſte, elle ſçauoit le me- « rite particulier & la condition de leurs perſonnes, & « qu'elle m'auoit commandé de leur dire, par auance de « ſa part, l'eſtat qu'elle en faiſoit: mais qu'elle en reſer- « uoit beaucoup plus de reſſentiments en ſon cœur, qu'el- « le ne ſe pouuoit promettre elle-meſme de leur en pou- « uoir exprimer. La Replique des Ambaſſadeurs fut pleine de ciuilité: & la chambre où ils furent receus, parée des meubles de la Couronne, comme tout le reſte du logis, ſe trouua remplie de Dames & de grands Seigneurs, qui peurent teſmoigner de la grace nompareille auec laquelle la Princeſſe qui ſe voyoit à la veille d'eſtre Reine, les vint recueillir à la porte de ſa chambre, où elle eſtoit venuë de ſa place qu'elle occupoit ſur vn haut dais, dans la baluſtrade de ſon lit.

Viſite en ceremonie.

L'entretien en fut agreable, & les perſonnes de condition qui s'y trouuerent, aiderent fort à faire les honneurs de la maiſon, qui ne deſempliſſoit point. Cela dura huict ou dix iours de la meſme ſorte: & la veille de la grande ceremonie, Madame la Princeſſe de Condé, qui depuis quelques années auoit fait vne liaiſon d'amitié fort eſtroitte auec Madame la Princeſſe Marie, la vint viſiter, & ſoupper en familiarité auec elle, luy diſant meſmes qu'apres cela, il ne luy reſteroit plus que l'honneur de la ſuiure par tout: mais qu'elle ne vouloit pas laiſſer échapper le peu de temps qui luy reſtoit pour prendre encore les auantages que ſon rang & ſa qualité luy donnoient.

Viſite de Madame la Princeſſe de Condé.

1645. Le lendemain dés les huict heures du matin, vn Pere Ieſuite Polonois luy apporta de la part du Roy de Pologne, vn diamant de vingt-cinq mille eſcus: & luy ayant fait ſon compliment en Latin, ie l'expliquai à ſon Alteſſe, qui remercia le Roy d'vn ſi noble preſent, & dit au bon Religieux; qu'elle receuoit auec reſpect le gage de l'affection d'vn ſi grand Prince, & qu'elle le garderoit cherement pour l'amour de luy.

Aneau de la part du Roy.

Puis eſtant habillée, quand elle ſe fut rangée au Palais Royal, où ſe deuoit celebrer la ceremonie de ſon Mariage; l'heure en eſtant venuë, & toutes choſes ſe trouuant preſtes pour cela, dans la Chapelle du Palais, qui ioint la gallerie d'en-haut; le Roy & la Reine l'y amenerent par la main, paſſerent deuant elle, & le Palatin de Poſnanie entra en ſuitte, accompagné de Son Alteſſe R. Monſeigneur le Duc d'Orleans. Là, donc en preſence de Monſ. le Cardinal de Lyon, Grand-Aumônier de France, & de M. l'Archeueſque de Tours, premier Aumônier de Monſ. le Duc d'Orleans, de M. l'Eueſque du Puy premier Aumônier de la Reine, de M. l'Eueſque d'Orange, tenant lieu de premier Aumônier de la Reine de Pologne, & de quelques autres Prelats & Grands du Royaume, M. l'Eueſque de Varmie deſtiné pour faire la Ceremonie, ayant la mitre en teſte, & le reſte des ornements Pōtificaux, delegué pour cet effet, donna la benediction nuptiale, mit la bague benite au doigt de la Royale Eſpouſe, & auſſitoſt, on luy mit ſur la teſte vne Couronne d'or, enrichie de diamants d'vn prix ineſtimable, qui auec le reſte de ſes veſtements ſomptueux, adioutoit vn nouueau luſtre à celuy de ſa beauté. Puis le Roy & la Reine luy donnerent la main droite, & aſſiſta en cet eſtat à la Meſſe, qui fut celebrée pontificalement par le Prelat qui auoit receu les promeſſes ſacrées de l'alliance Royale, ayant derriere elle ſur le bord du marchepied le Seigneur Opalinski, Palatin de Poſnanie, comme derriere le Roy eſtoient Monſieur, ſon Alteſſe Royale Monſ. le Duc d'Orleans; & derriere la Reine, Madame la Princeſſe de Condé, & quelques au-

Ceremonie des Nopces Royales.

tres Dames: car ie n'ai pas bien memoire de cette particularité, quoy que ie taſchai d'y obſeruer toutes choſes fort exactement, m'y eſtant trouué par la permiſſion qui m'en fut donnée, auec quelques perſonnes attachées comme moy dans les interets de la Reine de Pologne. 1645.

Au ſortir de la Chapelle, leurs Maieſtez ſe vinrent mettre à table, où la plus honorable place fut donnée à la Princeſſe Couronnée, entre le Roy & la Reine: du coſté du Roy, Monſieur, & ſon Alteſſe Royale: & du coſté de la Reine le Seigneur Opalinski Palatin de Poſnanie, & l'Eueſque de Varmie. Diſné Royal.

En ſuitte la Reine de Pologne fut amenée à ſon Hoſtel de Neuers auec vne pareille pompe, honorée de la compagnie du Roy & de la Reine: Et le peuple aſſemblé dans les ruës, & ſur le Pont-neuf pour la voir paſſer, admira l'eſclat de cette Maieſté, comme vn nouuel Aſtre qui brilleroit entre les feux du Ciel.

Depuis cette grande iournée, iuſques à celle du depart, la Reine de Pologne fut touſiours ſeruie par les Officiers du Roy: elle fut viſitée en ceremonie de leurs Maieſtez, de la Reine d'Angleterre, de ſon Alteſſe Royale, de Monſ. le Prince de Condé, de Madame la Princeſſe, de ſon Eminence meſmes, & des Grands de la Cour. Le Parlement la vint ſalüer en robe rouge, où M. Molé premier Preſident porta la parole, auec ſa grauité & ſon eloquence acoutumée: La Chambre des Comptes & la Cour des Aides en firent autant: Le Chaſtelet, la Ville auec le Gouuerneur, & l'Vniuerſité aſſiſtée de tous ſes Supots, dont le Sr. du Moutier, alors Recteur, porta la parole, & harangua en François fort eloquemment. L'Egliſe de Paris, & les principales Communautez Eccleſiaſtiques, ſuiuirent cet exemple: & tout le Clergé de France, qui eſtoit lors aſſemblé par ſes Deputez, luy fit vn compliment fort reſpectueux, par la bouche de Monſ. l'Archeueſque d'Auch: & M. l'Eueſque d'Orange ſe tenant derriere la chaiſe de la Reine vn peu à coſté, à cauſe de la Prelature, & de ſa charge d'Orateur, luy aidoit à faire ſes re- Viſites & cõpliments en ceremonie.

1645. merciments quand il en eſtoit beſoin, par l'ordre qu'il en auoit receu de Monſ. le Cardinal Mazarin, premier Miniſtre de France:

Elle rendit ſes viſites à leurs Maieſtez, & reconnut auec beaucoup de ſincerité les obligations qu'elle auoit à ſon Eminence, pour tous les bons offices qu'elle en auoit receus. Elle fut chez la Reine d'Angleterre, & au Palais d'Orleans, où comme l'Abbé de la Riuiere luy eut dit qu'il auoit ſouhaité paſſionnément de la voir femme de Monſieur, elle luy repartit en riant, que Monſieur n'eſtoit pas Roy, & qu'elle eſtoit deſtinée pour eſtre Reine.

La Reine de Pologne rend ſes viſites.

Au bout de quelques iours, afin de ſe repoſer vn peu de la fatigue de toutes ſes grandeurs, & vaquer à ſa pieté ordinaire, elle ſe retira au Monaſtere du Port-royal, où elle acheua de faire ſa maiſon, & de donner ordre pour l'equipage de ſon voyage, à quoy elle auoit deſia trauaillé. Premierement elle receut de la main du Roy & de la Reine Madame la Mareſchale de Guebrian, perſonne de condition, & d'vn merite extraordinaire, pour honorer ſa conduitte: Monſ. l'Eueſque d'Orange pour haranguer & parler en ſon nom en pluſieurs occaſions, qui ſe deuoient offrir ſur le chemin: & Madame d'Aubigni pour demeurer aupres d'elle, en qualité de ſa Dame d'honneur.

Madame de Guebrian.

Si le Roy de Pologne euſt trouué bon qu'elle euſt mené vn Pere Ieſuite pour ſon Confeſſeur, elle euſt infailliblement choiſi le R. Pere Haineuue, que ſes liures & ſa deuotion ont rendu celebre dans ſa Compagnie. Mais cela n'eſtant plus en ſon choix; Pour ne faire aucune choſe qui puſt deplaire au Roy ſon Eſpoux, elle eut agreable Monſ. de Fleuri, Docteur de Sorbonne, que ie luy nommai, à la recommandation de M. Hennequin & de quelques autres de mes Amis, outre que ſa pieté & ſon erudition m'eſtoient aſſez connuës pour le conſiderer de moy-meſme en cette occaſion.

Pere Haineuue.

M. de Fleuri.

Elle voulut bien auſſi que ie luy preſentaſſe vne vertueuſe femme, appellée Madame de Rançay, pour eſtre

gouuernante de ſes filles, dont quelques autres luy auoient deſia parlé. Au reſte, elle ne ſe defit d'aucuns de ſes domeſtiques ordinaires, & les emmena tous, excepté ſa vieille Dame d'honneur, autresfois ſa gouuernante, appellée Madame de Breüilbaud, qui eſtoit malade au lit de la maladie dont elle mourut quinze iours apres. 1645.

Elle eut la bonté d'oublier, à ma tres-humble priere, le ſuiet d'vne plainte qu'elle faiſoit contre vn Gentilhomme qu'elle auoit mis dans l'vn de ſes Chaſteaux, pour n'auoir peut-eſtre pas conſerué tout le reſpect qu'il deuoit à ſes volontez. Elle mit en conſideration l'eſtime que ie luy auois touſiours faite des vers de Monſ. de S. Amant, qu'elle auoit ouïs quelquefois de ſes Poëmes ſerieux auec beaucoup de plaiſir, & le retint au nombre des Gentils-hommes de ſa Maiſon, auec vne penſion de trois mille liures, qu'elle luy octroya par breuet qu'elle en fit expedier expres. Elle trouua bonne auſſi la recommendation que ie luy fis pour M. de Voiture, qui eut l'honneur de la ſeruir en qualité de Maiſtre-d'Hoſtel chez le Roy, luy ayant eſté libre d'en prendre vn autre, ſi elle euſt voulu, par le choix que luy en auoit donné M. le Prince de Condé, en qualité de Grand-Maiſtre; quelqu'vn ayant eſſayé de nuire à M. de Voiture, dans l'eſprit de cette Royale Princeſſe, & ſur tout par le iugement peu auantageux qu'on luy fit d'vne petite Poëſie qu'il auoit compoſée cette année-là, quoy qu'elle fuſt tres-iolie, & digne de l'eſprit de ſon Autheur. Elle vid auec vne douceur nompareille toutes les perſonnes que ie luy preſentai, pour auoir l'honneur de luy faire la reuerence: me donna meſmes quelques petits emplois pour ſon ſeruice, dont ie m'aquitai auec grande ioye, & auec tout le ſoin qui me fut poſſible: me permit de faire grauer ſon portrait par le burin de Melan, que la Poſterité aura de la peine d'egaler en le voulant imiter; & le recompença royalement de ſa peine, comme elle fit ceux qui eurent le bon-heur de la ſeruir; & eſtendit ſes liberalitez à pluſieurs qu'elle eſtima en auoir beſoin.

S. Amant.

Voiture.

Melan.

1645. M. le Prince Palatin.

Cependant Madame la Princeſſe Anne ſa ſœur, ſe maria auec Monſ. le Prince Edoüard Palatin, qui ſe fit Catholique, de Proteſtant qu'il eſtoit auparauant. Ce qui ne ſe fit pas auec grand eſclat, quoy que le parti fuſt ſortable, & qu'il euſt eſté dificile de faire choix d'vne plus haute alliance pour la dignité de l'extraction. Il fut meſmes accompli ſi ſecretement à l'eſgard de quelques-vns, que pluſieurs de la maiſon ne s'en apperceurent pas; mais quand il fut connu, il fut loüé de tout le monde, & enfin aprouué de la Cour, qui n'ignoroit pas les auantages de cette Princeſſe, & qui ſçauoit le merite & les grandes qualitez de Monſ. le Prince Palatin.

Depart de la Reine de Pologne.

Quand l'equipage royal de la Reine de Pologne, fut acheué, & que le iour de ſon depart fut arriué, chacun prit congé d'elle: & parce que la iournée ſe trouua fort pluuieuſe, on euſt dit que le Ciel de Paris ioignoit ſes larmes à celles du peuple, qui la vid partir en pleurant elle-meſme, quoy qu'elle ne ſortiſt de ſon païs que pour aller monter ſur le Troſne d'vn Empire floriſſant. Cela ſe fit encore auec magnificence, & le Roy la voulut accompagner luy-meſme iuſques à la moitié du chemin de S. Denys, où elle fut coucher, & y ſeiourna meſmes deux ou trois iours, attendant que le reſte de ſes gens fuſſent prets. Nous auons ſceu par la relation de ſon voyage, qu'a eſcrit auec tant de ſoin & de diligence M. le Laboureur, Gentil-homme de la ſuitte de Madame la Mareſchale de Guebrian, quels en furent le ſuccez & la magnificence; c'eſt pourquoy comme ie n'y ai point eu de part, ſi ce n'eſt par les ſouhaits que i'ay touſiours faits pour la gloire, & pour les proſperitez d'vne ſi grande Princeſſe, ie m'abſtiendrai d'en parler, n'ayant pas icy deſſein d'eſcrire l'hiſtoire de ſa belle vie; mais ſeulement quelques particularitez des choſes que i'ay vuës, ou qui me peuuent concerner dans vne condition priuée.

M. le Laboureur.

Depuis

DEpuis que la Reine de Pologne s'en fut allée, & qu'il me fut aiſé de connoiſtre qu'elle n'auoit pas iugé à propos de me procurer des charges ou des emplois par ſon credit, ou par ſa recommendation, ie n'eus pas de peine à oſter de mon eſprit la penſée de tout ce qui s'appelle *Fortune*, dans le monde, & à faire choix d'vne vie aſſez retirée; De ſorte que ie puis dire auec beaucoup de verité, que ie ne me ſuis pas fort impatienté depuis ce temps-là de faire des viſites de Cour, ou d'y chercher de la faueur, & meſmes de la reputation par des complaiſances ſeruiles, ou du moins fort aſſiduës: car m'eſtant appliqué plus que iamais au ſouci de l'eſtude, il me ſemble que ie n'ai pas fort teſmoigné qu'il me fuſt reſté beaucoup de paſſion pour tout le reſte. 1645. Douceurs de la condition priuée.

Il fallut donc commencer à ſe purger des teintures que me pouuoient auoir laiſſées dans l'eſprit les fumées de la Cour; ce qui ne me fut pas fort dificile; puis ie me priuai volontiers de tout ce qu'on appelle diuertiſſement du grand monde & douceurs de la vie: mais qui, pour en parler ſainement, ne ſont ni diuertiſſements ſolides, ni douceurs de la vie ſi pures, qu'il ne s'y trouue parmi beaucoup d'amertumes. La vraye Philoſophie ſe contente de peu de choſe, & celle des belles ames ſe paſſionne dauantage pour le bien public, que pour l'intereſt particulier. Il faut auouër neanmoins qu'il y en a peu qui ſoient auiourd'huy touchez de ce ſentiment, & l'experience nous fait voir tous les iours, que la cauſe commune n'eſt pas touſiours la mieux deffenduë. I'ay connu des perſonnes de condition qui appellent pedanterie ou ſotiſe ce qui faiſoit autresfois les bons Citoyens, ou les bons François. Ces illuſtres Romains, à qui l'Antiquité a donné de ſi grandes loüanges, pour s'eſtre deuoüez pour le ſalut de la Patrie, n'auoient pas le ſens-commun, ſi tout le monde eſtoit de leur auis: & pluſieurs de nos Politiques aimeroient mieux que tout l'Eſtat periſt, que d'auoir perdu le moindre de leurs plaiſirs. Si quelqu'vn pouuoit Reflexions ſur la condition de la vie priuée.

auoir toutes les charges & tous les Benefices du Royau-
1645. me, il y a tel homme qui ne s'en tiendroit pas trop chargé, & n'en voudroit pas faire la moindre part à quelqu'vn. Il n'y a rien pour les gens de mauuaiſe fortune, que les fardeaux peſants, & ceux qui ſont en authorité, accablent les foibles, ou n'ont pas grand ſouci des choſes qui les concernent. Ils ne veulent rien auoir de commun auec eux, ou du moins ſi peu, que cela ne paroiſſe point du tout.

Comme ie diſois quelque choſe de ſemblable à vn Prelat parfaitement éclairé, & qui ioint la modeſtie & vne extreme douceur, à ſa haute qualité. Au moins, me repliqua-t-il, ne preſumera-t-on rien de ſemblable de ceux de noſtre condition, & nous ſommes tous ſi conformes en toutes choſes, qu'oſté la iuriſdiction que nous auons iugé à propos de marquer par la Croix pectorale, & par le camail que nous portons ſur le rochet, & quelquesfois le violet dans l'habit ordinaire, à peine connoiſtroit-on quelque diference entre les Eueſques & ceux du ſecond Ordre. Ie luy repondis que c'eſtoit peu de choſe que l'habit, & que neanmoins l'vſage y auoit mis aſſez de diference, quand Meſſ. de l'Aſſemblée Generale du Clergé de France n'auroient point fait vn article expres pour reſeruer aux Eueſques ſeuls la Croix pectorale, & le camail ſur le rochet, à l'excluſion des Abbez qu'on appelle Commendataires, & autres Prelats inferieurs; mais que ni les vns ni les autres, ayant le pouuoir d'officier en habits Pontificaux, ne deuroient iamais porter cette Croix pectorale, ſelon le Ceremonial Romain, que lors qu'ils ſont reueſtus pour celebrer: Qu'au reſte, les Abbez qu'on appelle benis, la pretendent porter egalement de droit, & que le pouuoir d'eſtre benis, & d'officier en habit Pontifical n'eſt point interdit aux Abbez, par les Conceſſions des Papes, ni meſmes à beaucoup de Doyens, ou de Treſoriers d'Egliſes Collegiales, & que des ſimples Religieuſes, comme celles de Monſ. de Geneue, portent bien des Croix pecto-

De l'habit de Prelat.

rales, ſans pretendre de iuriſdiction. Que pour le camail ſur le rochet, ce n'eſt autre choſe, que ce chaperon noir que tous les Preſtres habituez dans les Parroiſſes de Paris portent en Hyuer ſur leurs ſurplis: & qu'il y a lieu de s'eſtonner qu'on ait voulu faire vne conſtitution expreſſe de ces choſes-là, qui d'elles meſmes ont tant d'indiference: & ſur tout ſans auoir ouï les raiſons de ceux qui ſans eſtre Eueſques, y pourroient pretendre quelque droit: mais que le principal conſiſte à chaſſer les abus qui engendrent la corruption des mœurs & de la doctrine: que la ſuperſtition eſt vne dangereuſe peſte, qui met les conſciences en repos au milieu des orages que ſuſcitent les delices, l'auarice & l'ambition: qu'il y faudroit apporter vn prompt remede; mais qu'on en a peu de ſouci: qu'on ne s'arreſte bien ſouuent qu'à des choſes ſuperficielles, & qu'on neglige les ſolides: qu'on tient meſmes pour maxime, qu'il ne faut pas touſiours détromper les peuples, & qu'il ſeroit dangereux de leur apprendre les grandes veritez, d'où vient que pluſieurs ne veulent pas qu'ils ayent l'intelligence des prieres de l'Egliſe: mais qu'il eſt bon qu'ils ſoient perſuadez de tout ce qu'ils diſent des Images miraculeuſes, & des ſaintes Reliques, qu'ils ont en ſi grande veneration, quoy qu'on y euſt mélé parmi vne infinité de fables. Ce vertueux Prelat en leua les yeux au Ciel, & dît que Dieu auroit touſiours ſoin de ſon Egliſe, que cette diuine Eſpouſe eſtoit ſans tache, & que ſa conduitte eſtoit infaillible; mais que cela n'empeſchoit pas que les vices & l'ignorance n'y fiſſent des rauages prodigieux parmi le peuple, ſous pretexte meſmes de pieté, ſans qu'il en faluſt blaſmer les Conducteurs, qui n'y peuuent pas toûjours remedier: & ce qu'ils pourroient auoir eux-meſmes de part en ces defauts, ne vient point de l'eſprit principal qui en a le ſupreme gouuernement; mais de l'infirmité humaine, dont ie me ſentis pleinement ſatisfait: Et ce que i'en auois dit, n'eſtoit pas tant pour former des dificultez & pour en eſtre inſtruit, que pour l'edifica-

1645. Du camail.

tion d'vne perſonne de qualité, qui attendoit ſur ce ſu-
1645. iet les reponſes de ce iudicieux Prelat; mais qui ne voulut rien prononcer ſur ce qui auoit eſté dit touchant le vingt-neufieſme article de la declaration de l'Aſſemblée, où il auoit ſouſcrit.

1646. Grande maladie. ESTant tombé malade ſur la fin du Careſme de l'année 1646. les Medecins qui me traitterent, me iugerent en tres-grand danger, ce qui fit courir le bruit de ma mort; de ſorte que quelques-vns demanderent mes Benefices: & les ayant obtenus, i'ay ouï dire, qu'ils prirent grand ſoin de s'informer de l'eſtat de ma ſanté. Mais enfin, il plut à Dieu de benir les remedes qui me furent
La Vigne. adminiſtrez par le Sieur de la Vigne, l'vn des premiers hommes du monde en ſon art, & l'vn de mes chers amis,
Guenaud Vaultier. ſur les ordonnances de M. Guenaud, celebre Medecin de la Faculté de Paris, & de M. Vaultier, qui deuint alors premier Medecin du Roy.

Ie fus donc remis ſur pied incontinent apres Paſques, dont ie rendis graces à Dieu, auſſi bien que de la reſignation entiere qu'il m'auoit donnée à ſa volonté, pendant le plus violent accez de mon mal, ayant eſté viſité en cet eſtat par Monſ. le Prince Palatin, bien qu'il fuſt luy-meſme indiſpoſé, par la genereuſe Madame de Choiſi de Caën, par Meſſ. les Comtes de Betune & de Charoſt, qui m'ont touſiours teſmoigné tant de bien-
M. de la Victoire. veillance, & par M. l'Abbé de la Victoire, que toutes ſes bonnes qualitez m'ont fait connoiſtre auec tant d'eſtime, & que i'honore parfaitement.

Ie delogeai de l'Hoſtel de Neuers, pour venir de-
Mademoiſelle de Belleuille. meurer au Faux-bourg S. Germain, où ie ſuis encore à preſent, dans le meſme logis que tient la Veuue de deux excellents hommes en leur profeſſion, les Sieurs Rabel, & de Belleuille, aſſez connus de la Cour & de toute la France, comme cette Demoiſelle ennemie des artifices & de la diſſimulation, a l'humeur ſi agreable, la conduitte ſi vertueuſe, & l'eſprit ſi bien fait, que i'auouë fran-

chement, que i'aurois regret de la quitter, pour occuper autre part vne plus belle maiſon. 1646.

Là, dans le deſſein de me donner quelque honneſte occupation, dans vne vie aſſez retirée, ie m'appliquai à faire des liures, & à compoſer quelques traductions des Poëtes Latins. Ie commençai par la correction de celle de Lucain, que i'auois publiée il y auoit plus de vingt ans: ie la fis meſmes imprimer pour la ſeconde fois, & ie la dediai à la Sereniſſime Reine de Pologne, l'ayant accompagnée d'vne Epiſtre que ie fis ſur le meſme ſuiet à Monſ. le Duc d'Anghien, où ie pris occaſion de loüer la valeur extraordinaire de ce Prince, & de parler de ſes grandes Victoires. Mais ie n'oſai luy preſenter cet Ouurage, quoy qu'il fuſt aſſez proportionné à ſon humeur guerriere. Il le receut pourtant par les mains de Monſ. le Marquis de la Mouſſaye, qui luy en dît du bien, parce qu'il m'honoroit de ſon amitié; de ſorte qu'il le leut tout du long, & m'en fit meſmes depuis quelque ciuilité, l'ayant vû dans vne conference ſur vn point d'Hiſtoire chez M. du Puy, où i'auois eſté inuité.

Lucain. M. le Duc d'Anghien.

M'eſtant vne autre fois trouué chez Monſ. le Coadjuteur de Paris; comme on y vint à parler des Traductions des Poëtes, & que ce Prelat eut auancé qu'il ne ſe pouuoit perſuader qu'il fuſt au pouuoir de quelqu'vn d'en faire vne de Virgile qui fuſt agreable & iuſte, parce que la beauté de ce Poëte conſiſtoit principalement en l'elegance de l'expreſſion, & qu'il n'y en auoit point d'autre qui en puſt approcher, dont il ſe trouua là peu de perſonnes qui ne fuſſent de meſme aduis, ie luy dis pourtant qu'il faudroit eſſayer, & ne ſe laiſſer point impoſer par les mauuaiſes verſions qui auoient eſté faites iuſques-là de cet admirable Autheur, excepté les parcelles que nous auions du Cardinal du Perron, de Bertaud Eueſque de Sees, & de quelques autres. Là-deſſus, on conteſta quelque temps ſur le merite de ces Ouurages, puis on dît que c'eſtoient pluſtoſt des Paraphraſes que des Verſions, & que de quelque façon qu'on les voudroit nom-

Virgile.

mer, elles ſeroient touſiours infiniment au deſſous de
1646. Virgile.

C'eſtoit bien pour mes décourager du deſſein que
Ma traduction de ce Poëte. i'en auois deſia conceu: toutesfois en ayant voulu faire l'experience, comme i'eus commencé par le ſixieſme Liure de l'Eneïde, qui eſt l'vn des plus eloquents, & le plus rempli de belles choſes, i'auouë que ce coup d'eſſay ne me deplut pas, & que i'en eus meſmes quelque ſorte de complaiſance par vn Amy intelligent, c'eſtoit Monſ. Cotin, à qui ie fus bien-aiſe de le communiquer; de ſorte que ie m'y engageai inſenſiblement, & i'en acheuai l'entrepriſe en moins d'vn an, auec autant de ioye, par la bonne opinion que i'en auois conceuë, qu'il eſt dangereux d'en faire iuge le public. Ie le fis neanmoins, & peut eſtre auec vn peu trop de hardieſſe, quoy que pluſieurs perſonnes fort habiles, qui en auoient leu des cahiers, & entre autres M. Conrad & M. Chapelain, dont la reputation eſt ſi bien eſtablie, m'en euſſent dit tout le bien que i'euſſe pû deſirer.

On trauailla donc à ſon edition dés l'année 1648. &
1648. le Libraire qui en fit les frais, l'enrichit de figures du deſ-
François Chauueau. ſein de François Chauueau, l'vn des excellents hommes de ſa profeſſion. Ie l'accompagnai de remarques, d'annotations, & de quelques Abbregez de l'ancienne Hiſtoire
Abbregez de l'Hiſtoire Romaine. des Latins, depuis le ſac de Troye iuſques à la fondation de Rome, & depuis les Aborigenes & le regne de Saturne en Italie, iuſques aux Roys d'Albe la longue, dont Romulus eſtoit deſcendu par la Veſtale Rhea Syluia, qui fut violée dans vn bois, auec vn autre Abbregé des vies des illuſtres Romains, tiré d'vn Liure de Cornelius Nepos, ou d'Aurelius Victor, pour l'intelligence des Hiſtoires que le Poëte touche auec tant d'art dans ſon Poëme illuſtre. Ie n'y oubliai pas meſmes vne Carte Geographique du voyage d'Enée, & de pluſieurs anciennes Villes & Prouinces, qui ſont nommées dans les eſcrits du Poëte, auec vne explication exacte de tous les noms qui s'y trouuent: & pour luy donner plus de cre-

dit, i'en dediai l'Eneïde au Roy, à cauſe de l'idée naïue qui s'y trouue d'vn Prince parfait: mais les troubles qui ſuruinrent alors, & qui nous ietterent dans vne confuſion horrible, m'empeſcherent de luy preſenter cet Ouurage, qui fut acheué dans ce temps calamiteux, & depuis, quelque bonne opinion que i'en euſſe pû conceuoir du commencement, ie ne l'ai pas iugé digne d'vn ſi grand Prince; de ſorte que ie puis bien croire qu'il n'en a pas ſeulement ouï parler. Si i'ay le bon-heur d'en faire vne ſeconde edition, elle ſera beaucoup meilleure & plus correcte que la premiere, outre qu'il y faudra mettre le Latin, & y adiouter les Catalectes que i'ay auſſi traduits: ce qui, ſans doute rendra le Liure plus vtile & plus conſiderable qu'il n'eſt à preſent. 1648. L'Eneïde dediée au Roy.

Au reſte il m'a procuré des connoiſſances que ie tiendrai touſiours fort cheres, puis qu'elles ſont de perſonnes excellentes en doctrine, en douceur de conuerſation, & en generoſité. Ie penſe en auoir nommé vne bonne partie auec honneur dans les Liures que i'ay depuis donnez au public: & ie me ſens obligé par des ciuilitez pareilles à Monſ. de Marka Preſident au Parlement de Pau, depuis Eueſque de Conzerans, & maintenant Archeueſque de Tholoſe, dans ſon Liure de la Concorde entre la dignité Sacerdotale & la puiſſance Imperiale, où il parle de moy trop honorablement touchant l'illuſtration d'vn paſſage de Glaber, qui n'a pas eſté entendu par le Cardinal Baronius. C'eſt dans la page 646. où il traite de la fondation de l'Abbaye de Beaulieu au Dioceſe de Tours, par Foulques Nerra Comte d'Anjou, en l'année 996. M. Marka.

A Monſ Gaudeau Eueſque de Grace, & depuis Eueſque de Vence, Prelat d'vn merite ſi rare & ſi connu par ſes belles Poëſies, dans ſa Preface du Liure des Pſeaumes, & dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe.

A M. Menage, dans ſon Liure des Origines de la langue Françoiſe, ſur le mot de *Loin*, qui ſignifie *Loup* en vieux-Gaulois, d où vient que la riuiere de Loin, qui paſſe

à Montargis, s'appelle en Latin *Lupa*.

1648. A M. de Launoy Docteur en Theologie, pour m'auoir dedié vne Diſſertation du veritable Autheur de la profeſſion de foy de Pelagius.

A M. de S. Amant, dans ſon Epiſtre diuerſifiée, & dans vne autre Epiſtre qu'il m'a depuis addreſſée.

M. de Scudery, ſi recommendable par tant d'illuſtres marques qu'il a données de ſon eſprit & de ſa valeur guerriere, pour ce qu'il a eſcrit de moy, dans la Preface de ſon noble Poëme d'Alaric.

A M. Colletet, par les ciuilitez qu'il m'a faites dans le recueil de ſes Epigrammes.

A M. Halley, Poëte royal en la langue Latine, Profeſſeur en Eloquence, & depuis en Droict-Canon, ſi verſé en toute ſorte de literature, pour vn eloge tres-honorable qu'il me donne dans le recueil de ſes Poëſies.

A M. de Furetiere, dont l'ame eſt ſi genereuſe, & l'eſprit ſi éclairé, pour la ſeconde de ſes Satyres qu'il luy a plu de m'addreſſer.

A M. Caſſandre, qui n'a pas moins d'erudition que de modeſtie, pour la loüange qu'il m'a donnée au commencement de la Preface de ſon excellente traduction des trois Liures de la Rhetorique d'Ariſtote.

A M. de Chambret, l'vn des plus grands ornements de noſtre Prouince de Touraine, pour l'admirable Sonnet qu'il a compoſé en ma faueur, & qui ſe voit dans mon Liure des Tableaux.

A M. Boileau, dont la ieuneſſe eſt deuancée par vn grand nombre de belles connoiſſances, pour ſon Liure du Tableau de Cebes, où il a voulu marquer mon nom auec beaucoup de ciuilité.

A M. Cotin, perſonnage qui ioint enſemble la ſcience & la politeſſe, pour le ſouuenir qu'il a eu de moy dans ſon Theoclée, qui eſt vn ſçauant dialogue touchant la vraye Philoſophie des Principes du monde.

A feu M. du Cheſne, Hiſtoriographe du Roy, pour ce qu'il a dit de moy ſur la fin de ſon Hiſtoire de Chaſtaigners.

A feu

A feu Monſ. de Vulſon de la Colombiere, dans la ſeconde partie de ſon vray Theatre d'Honneur & de Cheualerie, où il raporte meſmes quelques authoritez de Virgile de la verſion que i'en ai faite. 1648.

A Meſſ. de Sainte-Marthe, ſi dignes de la reputation que toute la terre a donnée à leur merite, pour les teſmoignages qu'ils ont rendus de moy dans la Preface de leur Liure de la France Chreſtienne.

A M. Sorel Hiſtoriographe de France, ſi celebre par ſa probité & par tous les beaux Liures qu'il a compoſez, pour le iugement ſi fauorable qu'il fait des miens dans ſon traité des Autheurs modernes.

A M. Charpentier, qui eſcrit ſi elegamment, pour vne Epigramme tres-heureuſe, dont il luy a plu de m'honorer.

A M. des Marais l'ainé, qui eſcriuoit auſſi purement en Latin, comme ſon frere s'eſt acquis de reputation par les beaux Ouurages qu'il nous a donnez en noſtre langue, en proſe & en vers, pour la 29. de ſes nobles Epiſtres Latines qu'il m'a fait l'honneur de m'addreſſer, touchant la traduction des Poëtes.

A M. du Pelletier, dont la facilité n'eſt pas commune, pour des Sonnets de loüanges, & des Epigrammes obligeantes qu'il a faites de moy dans vn recueil de Poëſies.

A M. Borel, homme tres-ſtudieux, pour m'auoir nommé auec honneur dans la Preface de ſon Liure du Treſor des Antiquitez Gauloiſes & Françoiſes.

A M. d'Eſplas, pour ce qu'il a dit de moy au commencement de ſon Miſſel en François.

A M. Martin, pour la meſme choſe dans les remarques d'vne verſion qu'il a faite de quelques declamations de Quintilien.

A Meſſieurs Otth Hottinghen & Vvitz, perſonnages celebres à Zurich, pour les mentions honorables qu'ils ont fait de la Preface que i'ay miſe au deuant de ma verſion du Nouueau Teſtament, dont la premiere

1648. edition fut publiée en l'année mil ſix cents quarante-neuf.

A M. Audin Prieur de Termes, dont nous auons quelques Liures d'Hiſtoires & de Morale, pour les excellentes Poëſies Latines qu'il a compoſées à mon ſuiet.

Enfin à Mademoiſelle Anne de Rohan, pour des vers obligeants qu'il luy plût de compoſer quand elle eut pris la peine de lire ma verſion des Pſeaumes.

Ie pourrois mettre auſſi en pareil rang feu M. de Balzac, ſi les ciuilitez qu'il me fit ſur ce ſuiet, peu de mois auant ſa mort, par vne lettre fort obligeante qu'il m'eſcriuit, s'eſtant trouué citté auec eloge dans quelques-vnes de mes remarques, eſtoient deuenuës publiques: Ie me pourrois vanter des belles choſes que M. Coſtar m'en a eſcrites pluſieurs fois; des compliments qui m'en ſont venus de Pologne, d'Italie, d'Alemagne & des Païs-bas: mais tout cela n'eſt que trop glorieux pour moy, & mon deſſein n'eſt pas tant de publier les loüanges qu'on m'a données ſans les meriter, que de parler de celles de mes Amis.

1649. Le Nouueau Teſtament.

MA verſion de Virgile parut au commencement de l'année 1649. & incontinent apres ie publiai celle du Nouueau Teſtament, que ie fis pendant les troubles: mais non pas ſans auoir ſoufert quelque diſgrace, quoy que des perſonnes de beaucoup de merite l'euſſent honorée de leur eſtime & de leur approbation. Ie me ſoûmis à y corriger quelque expreſſion dans le 20. verſet du 22. chap. de S. Luc, par l'auis du R. Pere Delingendes, alors Prouincial des Ieſuites, qui ſe donna la peine de la voir: mais cet excellent homme ayant ouï mes raiſons, & connu que i'auois fait ce labeur ſur la verſion d'Eraſme, trouua bon que ie remiſſe cette correction à vne ſeconde edition; à quoy ie me ſoûmis de tres-bon cœur, & ce Liure fut recueilli aſſez fauorablement du public. Toutesfois vn Licentié en Theologie, entreprit la doctrine de ſa Preface, par laquelle i'exhortois les ames

Le P. Delingendes.

fidelles à s'appliquer auec reſpect à la lecture des ſaintes Eſcritures, & compoſa vn traité, qu'il appelloit *Le Sanctuaire fermé aux profanes*, pour maintenir des ſentiments contraires à ceux que ie deffendois: Mais M. l'Abbé d'Eſtrées les ſoutint admirablement dans ſon Acte de Sorbonique, qu'il fit incontinent apres, où il acquit la gloire qui eſtoit duë à ſon merite & à ſon ſçauoir. 1649.

Maladie de mon Frere.

Ce fut en ce meſme temps que mon Frere s'eſtant ſenti attaqué d'vne maladie de poulmon depuis quelques années: & s'eſtant perſuadé bien aiſément que ſa vie ne ſeroit plus gueres longue, ſe reſolut de faire encore vn voyage à Paris auec ſa famille pour me voir, & pour conſulter les Medecins touchant ſon infirmité. Ils luy ordonnerent quelque regime, & ne luy oſterent pas l'eſperance de conualeſcence, dont il conceut quelque ioye, & reprit meſmes ſes forces: mais ce bien ne luy dura pas long-temps, comme nous dirons tantoſt: & apres auoir icy ſeiourné deux mois, il s'en retourna chez luy, fort ſatisfait de ſon voyage, auec ſa femme & ſa fille ainée qu'il aimoit cherement: & ie ne l'ai pas vû depuis.

Preſent de la Reine de Pologne, remariée en ſecondes Nopces.

Cependant la Sereniſſime Reine de Pologne eſtant deuenuë Veufue, par la mort d'Vladiſlas quatrieſme du nom, ſon premier Mari, l'vn des grands Princes de ſon temps, & qui auoit acquis le plus de reputation par ſa prudence & par ſa valeur, eſpouſa en ſecondes Nopces ſur la fin de cette année, le Prince Iean Caſimir ſon beau-Frere, qui fut en meſme temps éleu & couronné Roy de Pologne; ce qui ne doit point eſtre trouué étrange, puis qu'il n'y auoit point eu d'Enfants du premier lit: & l'année ſuiuante cette grande Princeſſe, pour me donner des marques de ſa gratitude & de ſa magnificence, me fit preſent d'vn buffet de vermeil doré ciſelé, par les mains de M. des Noyers Secretaire de ſes commandements, qu'elle auoit enuoyé en France. Elle l'auoit auſſi accompagné d'vne medaille d'or de grand prix, que ie garde cherement, & que ie deſire conſeruer, pour memoire des faueurs d'vne ſi grande Princeſſe. 1650.

1650. Enfin la nouuelle nous eſtant venuë de la groſſeſſe de la Reine de Pologne, & m'ayant mandé elle-meſme, qu'elle deſiroit ſe faire peindre dans vn grand tableau auec le Roy ſon Eſpoux, & le feu Roy ſon premier Mary, repreſentant quelque ſuiet tiré de l'Hiſtoire; ie luy mandai que i'en auois dit mes penſées au Peintre Iuſte d'Egmont, & qu'il y auoit ſi heureuſement rencontré, que ie ne penſois pas qu'il euſt iamais rien fait de ſi beau, & qu'il s'eſtoit enfin reſolu de ſuiure vne inuention que i'auois tirée des fables heroïques des Anciens, puis qu'il ne s'en eſtoit point preſenté à mon ſouuenir dans l'Hiſtoire ſainte ou profane, qui fuſt digne de leurs Majeſtez.

Le Peintre Iuſte.

Deſſein d'vn portrait.

Voicy donc comme i'en compoſai le ſuiet. Vne Iunon repreſentée aſſiſe entre deux Iupiters, l'vn Celeſte, & l'autre Terreſtre. Cette Deeſſe plus belle qu'elle ne fut iamais ſous le viſage de la Reine: le Iupiter Celeſte ſous le viſage du feu Roy Vladiſlas quatrieſme: & le Terreſtre ſous celuy du Roy Iean Caſimir. Ces figures qui ſont les ſymboles de la dignité Royale, quand elle eſt accompagnée de iuſtice & de bonté, portent les meſmes enſeignes qui les font reconnoiſtre dans les ſtatuës & les medailles antiques, auec des deuiſes tirées de Virgile, que i'auois appropriées au ſuiet.

Deuiſes.

Iupiter celeſte.

Celle du Iupiter Celeſte, eſtoit vne Aigle blanche, comme l'Aigle éployée de Pologne qui ſe ſoutient en l'air, auec ces mots, *Supereminet omnes*, il excelle ſur tous. Pour dire que comme l'Aigle s'éleue au deſſus de tous les autres Oyſeaux, auſſi Iupiter, & le feu Roy Vladiſlas, excellent entre les Dieux & les Roys.

Iupiter terreſtre.

Celle du Iupiter Terreſtre, eſtoit vne Aigle noire qui tenoit la foudre en ſa main, & qui auoit du raport à l'Aigle qui ſoutient les Armes de Mantouë, auec ces mots, *Quo non præſtantior alter*, l'autre n'eſt point plus grand. Pour dire que ni l'autre Aigle n'eſt point plus conſiderable que celle-cy, ni aucun Prince ne ſurmonte point en merite, ny en generoſité le Sereniſſime Roy Caſimir.

Iunon.

La deuiſe de la Iunon eſtoit le Paon, attribué à cette Deeſſe, auec ces mots, *Et Soror & Conjux*; elle eſt Eſpouſe

& Sœur. Pour dire qu'elle eſt fẽme & ſœur de l'vn & de l'autre Iupiter, ce qui n'appartenoit qu'à elle ſeule, & à la Reine de Pologne, comme à la plus grande des Deeſſes, & à la premiere des Reines du Nort, puis qu'en effet ſa Maieſté eſtoit deuenuë Eſpouſe du Roy dont elle eſtoit ſœur; ce qui ne s'eſtoit gueres vû dans la Royauté, & ce qui par conſequent, ne ſe pouuoit appliquer à d'autres qu'à elle. 1650.

Enfant Royal.

On deuoit auſſi repreſenter vn petit Enfant ſur vn Cigne, entre la Iunon & le Iupiter Terreſtre, ayant egard au petit Prince qu'on attendoit des couches Royales, & aux Cygnes du Mince, qui paſſe à Mantouë, & à ceux de la Maiſon de Cleues auec ces mots, *Candore patrio*, pour deſigner la pureté & la grandeur de ſon extraction.

Aux pieds de la Reine on deuoit auſſi eſcrire ce demi-vers du 2. de l'Eneïde, *Toro ab alto*, pour marquer le lieu où elle deuoit eſtre aſſiſe, qui eſt vn haut dais: & pour dire auſſi que d'vn lit Royal, ſa Maieſté auoit paſſé à vn autre lit Royal.

Deuiſe pour vne Medaille.

Ie donnai encore vne deuiſe ſur le meſme ſuiet, pour mettre au reuers d'vne Medaille que M. des Noyers faiſoit faire pour ſa Maieſté, ayant egard à ſon Royal enfantement. Elle eſtoit telle. Vne Aigle qui fait ſon aire ſur vn cheſne, l'Aigle & le cheſne conſacrez à Iupiter, auec ces mots de Silius Italicus.

Dignos nutrit geſtanda ad fulmina fœtus.

Pour dire que les Enfants de ſa Maieſté ſeroient dignes de porter vn iour le Sceptre, comme les Aiglons bien éleuez peuuent eſtre dignes de porter les foudres de Iupiter.

M. de Mezerai.

Tout cela luy fut aſſez agreable: & ie me ſouuiens touchant vne des meilleures plumes de noſtre temps, que ie luy mandai, que ſa Maieſté qui eſtoit en admiration par toute la terre, auoit obligé M. de Mezerai, aſſez connu par ſes nobles ouurages, de luy dedier celuy de ſon Hiſtoire des Turcs, qui eſt vne ſuitte de celle de Calcondille, autrefois traduitte par Vigenere, & que ie ſouhaitois que ſon merite fuſt aſſez conſiderable aupres d'elle, pour luy don-

ner quelque marque de ſes faueurs, en quoy elle feroit
1650. beaucoup plus pour ſa propre gloire, que pour l'vtilité d'vn ſi excellent homme, qui d'ailleurs, eſtoit capable de publier par tout les loüanges qui luy eſtoient duës, ayant meſmes deſſein d'eſcrire beaucoup de belles choſes qu'il meditoit pour ſa reputation. Sur quoy cette auguſte Princeſſe me voulut bien teſmoigner que cette petite recommendation ne luy auoit pas eſté deſagreable: Et le Liure de M. de Mezerai luy ayant plû; comme il ne vient rien d'vne ſi bonne main qui ne ſoit parfaitement acheué, ſa Maieſté luy donna des marques honorables & magnifiques de l'eſtime qu'elle fit de ſon illuſtre preſent.

Enfans de la R. de Pologne.

Nous euſmes nouuelles en ſuitte que la Reine de Pologne eſtoit accouchée d'vne fille. Sur quoy M. de S. Amant fit des vers, qui nous furent enuoyez de Varſouie, où il eſtoit alors. Mais l'augure qu'il y fit pour la naiſſance de la Royale Princeſſe, ne fut pas accompli, ſelon ſes ſouhaits & les noſtres; parce qu'elle mourut bien-toſt apres, auſſi bien qu'vn frere que le Ciel luy auoit donné: mais il ſe contenta de montrer l'vn & l'autre comme deux Aſtres qui diſparoiſſent en meſme temps qu'ils découurent leur ſplendeur.

Regret pour la mort d'vne petite fille.

SAns mentir la mort eſt bien imperieuſe: & quoy qu'icy bas, elle ne ſoit pas moins naturelle que la vie, ſi eſt-ce que ſa deformité, qui bleſſe tous les ſens, nous en fait auoir de l'horreur, & nous contraint bien ſouuent, malgré que nous en ayons, de ietter des larmes. Helas! ie ne m'en ſuis apperceu que trop depuis que ie ſuis au monde, par la perte que i'ay faite de mes Proches, & de quelques illuſtres Amis: mais ie ne celerai point encore que cette année-là, ie me ſentis viuement touché de la mort d'vne petite fille qui eſtoit née dans mon logis, des gens qui me ſeruent, ayant à peine commencé la ſixieſme année de ſon aage. Ie n'ay gueres vû d'Enfant plus aimable, ni plus ſpirituelle, & il me ſembloit qu'elle auoit de la grace en tout ce qu'elle faiſoit, outre ſes petites careſſes qui

auoient pour moy des douceurs toutes particulieres; de ſorte que i'euſſe eu l'ame bien dure ſi ie n'y euſſe pas mis beaucoup d'affection. Ie la regretai au de là de ce que ie me le fuſſe pu imaginer: & m'eſtant ſouuenu de ce que i'auois leu dans Martial, au ſuiet de la petite Erotion, qu'il auoit aimée de la meſme ſorte, ie compoſai ſur le champ ce Sonnet ſur la mort de l'Enfant, arriué l'onzieſme iour d'Aouſt de l'année 1650. qui fut le meſme iour que mourut ma Mere, vingt années auparauant; ce qui m'en renouuella le ſouuenir auec beaucoup d'amertume & de douleur. 1650.

Sonnet ſur la mort d'vne * petite fille, aagée de cinq ans.

* *Elle auoit nom Marie le Beau.*

De quel étrange deüil fut mon ame ſaiſie,
Lors que pour éuiter les trauerſes du ſort,
Loin des vents de la Cour, en faiſant peu d'effort,
Ie paſſois doucement les reſtes de la vie.
De quels traits, de quels coups, fut-elle pourſuiuie,
Au point que ie gouſtois les delices du port,
Echappé des ecueils, de l'orage, & du bort,
Quand à mes yeux ie vis Amaranthe rauie!
L'inexorable mort n'en eut point de pitié:
Elle rompit les nœuds de la ſainte amitié,
Et n'épargna donc point vne douceur ſi tendre!
Vn luſtre de l'Enfant acheua le fuſeau:
On la mit au ſepulchre, en ſortant du berceau;
Mais ſon ame eſt au Ciel, ſi le corps eſt en cendre.

Or pour n'obmettre pas ce que Martial a eſcrit ſur vn pareil ſuiet, voicy ce qu'il dit de la petite Erotion dans le cinquieſme Liure de ſes Epigrammes, où il fait cette Epitaphe.

Ie recommande cette petite fille à qui ie donnois « des baiſers ſi tendres, & qui fut mes delices, à toy « Fronto mon cher Pere, & à toy Flaccilla, ma Mere. Ie «

1650. » vous recommande la petite Erotion, afin qu'elle ne » ſoit point effrayée des ombres noires, ni de la gueule » prodigieuſe du chien infernal. Elle s'en alloit acheuer » le ſixieſme Hyuer de ſon aage, ſi elle euſt veſcu encore » ſix iours. Qu'elle ſe recree auec vne humeur enjoüée » entre ſes anciens Protecteurs, & qu'elle profere mon » nom en faiſant de petits contes d'vne langue begayan- » te. Qu'vn rude gazon ne couure point ſes os: & ne luy » ſois point peſante, ô terre, puis que ſa charge te fut » touſiours legere.

Epitaphium Eroti, ad Frontonem, & Flaccillam parentes, Epig. 35.

Hanc tibi Fronto Pater, genitrix Flaccilla, puellam
Oſcula commendo, delicias que meas:
Paruula ne nigras horreſcat Erotion vmbras,
Oraque tartarei prodigioſa canis.
Impletura fuit ſextæ modo frigora brumæ,
Vixiſſet totidem ni minus illa dies.
Inter tam veteres ludat laſciua Patronos,
Et nomen blæſo garriat ore meum.
Mollia nec rigidus ceſpes tegat oſſa, nec illi
Terra grauis fueris, non fuit illa tibi.

Et dans la trente-huictieſme Epigramme du meſme Liure, il deplore ainſi la mort de cette petite fille, & ſe moque de Petus.

» Ma petite mignonne; plus douce que la voix des Ci- » gnes quand ils ſont prets de mourir; plus tendre qu'vne » ieune Brebis des paſcages de Tarente, arroſez par les » eaux de Galeze; plus delicate qu'vne coquille du lac de » Lucrin, à qui pour la blancheur tu n'euſſes iamais vou- » lu preferer les perles de la mer Erythrée, ni la dent po- » lie de la beſte des Indes, ni les premieres neiges de l'Hy- » uer, ni les lys qui n'ont point eſté maniez. Elle ſurmon- » toit en ſes cheueux les toiſons deliées de l'Eſpagne Be- » tique, les nœuds que portent ſur la teſte les peuples du » Rhin, & la poudre d'or qui leur donne tant d'eſclat. Sa » bouche auoit l'odeur des roſes de Peſth, du premier miel

miel des ruches d'Athenes, & d'vne maſſe d'ambre « quand elle eſt froiſſée de la main: Vn Paon auec toute « la richeſſe de ſon plumage, mis en comparaiſon auec « elle, euſt eſté de mauuaiſe grace: Vn Eſcurieu n'e- « ſtoit point ſi aimable qu'elle: & pour tout dire, el- « le eſtoit plus rare que le Phenix. La petite Erotion, « mes amours, ma ioye, & mes delices, que la loy ine- « xorable des cruelles deſtinées, nous a rauie dés ſon ſi- « xieſme Hyuer, ſans eſtre entierement accompli, eſt « encore fumante ſur le buſcher funebre. Sur cela, mon « cher Petus me deffend d'eſtre triſte: & comme ie me « frappe le ſein, & que ie m'arrache les cheueux; n'as-tu « point de honte, me dit-il, de pleurer vne Enfant de tes « domeſtiques? I'ay enterré ma femme, connuë, *comme* « *tu ſçais*, pleine de maieſté, d'vne maiſon illuſtre, riche, « & toutesfois ie vis encore. Qui peut auoir l'ame plus « forte que noſtre Petus? Il a herité de deux cents mille « ſeſterces par la mort de ſa femme, & toutesfois il vit « encore. 1650.

Luget Erotium, & ridet Pætum. Epig 38.

Puella ſenibus ducior mihi Cycnis,
Agna Galeſi mollior Phalantini,
Concha Lucrini delicatior ſtagni,
Cui nec lapillos præferas Erythræos,
Nec modo politum pecudis indicæ dentem,
Niueſque primas, liliumque non tactum:
Quæ vicit Bætici gregis vellus
Rhenique Nodos, aureamque miſcellam:
Fragrauit ore, quod roſarium Peſthi;
Quod Atticarum prima mella cerarum;
Quod ſuccinorum rapta de manu gleba:
Cui comparatus indecens erat Pauo,
Inamabilis Sciurus, & frequens Phœnix:
Adhuc recenti tepet Erotion buſto,
Quem peſſimorum lex auara fatorum,
Sexta peregit hieme, nec tamen tota,
Noſtros Amores, gaudiumque, luſuſque

1650. *Et eſſe triſtem me meus vetat Pætus,*
Pectuſque pulſans, pariter & comam vellens,
Deflere non te Vernulæ pudet mortem?
Ego coniugem, inquit, extuli, & tamen viuo,
Notam, ſuperbam, nobilem, locupletem.
Quid eſſe noſtro fortius poteſt Pæto?
Ducenties accepit, & tamen viuit.

Ie ne penſe pas qu'il ſe puiſſe rien voir de plus ſemblable: & quoy que Martial ait depeint ſon deplaiſir plus elegamment que ie n'ai fait le mien; ſi eſt-ce que i'aurois de la peine à croire qu'il en euſt eſté plus touché. Cela fait bien voir ce que peut quelquesfois la tendreſſe de l'innocence ſur le cœur d'vn Philoſophe, quand il ne s'eſt pas depoüillé de toute humanité.

M. de Brulõ Deagean. CE fut enuiron le meſme temps, que ie perdis auec beaucoup de deplaiſir, M. de Brulon Deagean, homme de ſçauoir & d'agreable conuerſation, qui mourut aagé de trente-cinq ans, laiſſant deux freres, qui ne l'ont pas ſurueſcu long-temps depuis. Il auoit vn grand Lucrece. gouſt pour les lettres que i'affectionne le plus, & ſe reiouïſſoit fort de voir la verſion de Lucrece que ie faiſois imprimer, parce qu'il y a bien de la Philoſophie dans ce Poëte, que tout le monde n'entend pas: mais la mort nous le rauît, comme ie n'eſtois qu'à la moitié de cet ouurage: & quand l'edition en fut acheuée, le braue M. du Morhier, pour qui i'ay touſiours eu tant d'eſtime, trouua bon que i'en fiſſe vn preſent à la Reine Chriſtine de Suede: toutesfois cela ne ſeruit de rien, & ie ne ſçay pas meſmes, ſi elle receut le Liure que M. Herauld qui faiſoit icy ſes affaires auec tant de ſoin & de fidelité, m'aſſeura de luy auoir enuoyé. Du moins n'en ai-ie point receu de reponſe, contre la coutume de cette Princeſſe qui eſtoit alors aſſez liberale de ſes compliments aux gens de lettres. Quoy qu'il en ſoit, le Liure n'a pas laiſſé d'eſtre aſſez bien accueilli du public: & i'ay vû quelques ſçauants hommes, M. le Comte de Pagan, feu M. le Pailleur, l.

docte M. d'Auiſſon, Monſ. de la Couruée Medecin de la Reine de Polongne, & quelques autres, qui m'en ont remercié pour l'intereſt du public, apres auoir ſatisfait en quelque façon aux dificultez, qu'on y pouuoit former à cauſe de la doctrine de ce Poëte dans ſon troiſieſme Volume, où il traite de la Nature de l'Ame. Ie l'ai depuis fort corrigé, & mis en bien meilleur eſtat pour en faire vne ſeconde edition. 1650.

Cependant on en imprimoit vne troiſieſme de mes Heures de Noſtre-Dame, & vne douzieſme de ma verſion de l'Office de la Semaine-Sainte, ayant reuſſi l'vn & l'autre ouurage; mais non pas auec toute la diligence & l'exactitude qu'ils ſe pourront reuoir quelque iour, ſi i'en ai le loiſir, bien que pour les Heures, il n'y ait rien à adiouter à celles qui nous furent données preſqu'en meſme temps par des Eccleſiaſtiques qui eſcriuent heureuſement en proſe & en vers. Heures de Noſtre-Dame.

Mais comme vn labeur n'eſtoit pas pluſtoſt fini, que ie formois le deſſein d'vn autre, i'entrepris ſur le commencement de l'année 1651. vne traduction de toutes les Poëſies d'Horace, que peu de perſonnes croyoient qui peuſſent reüſſir en proſe, & ſur tout les Odes. Vn des plus excellents hommes du Parlement de Paris, Monſ. Rougeaut qui les entend ſi bien, & de qui la litterature eſt ſi parfaite, eſtoit de ce ſentiment. Cependant on m'a dit depuis qu'il en a fait quelque eſtat: & certes ie me perſuadai moy-meſme que ie n'auois gueres fait de choſe plus agreable: mais comme i'eſtois occupé à cet Ouurage, dont il eſt vray que i'auois quelque ſatisfaction, on m'eſcriuit vne nouuelle du païs qui me ſurprit extremement, & qui me fit tomber la plume de la main. 1651. Horace.

Mort de mon Frere & de mon beau-Frere.

Ce fut de la mort aſſez prompte de Louys de Marolles mon Frere, & d'Emon de Menou mon beau-Frere, qui eſtoit auſſi le ſien, & ſon beau-Pere en meſme temps, parce qu'il en auoit eſpouſé la fille d'vn premier lit, comme ie l'ai dit au commencement de ces Memoires. Ils moururent tous deux à ſix heures l'vn de l'autre, dans vn

1651. meſme logis, M. de Menou le premier aagé de ſoixante & dix ans, apres auoir mené vne vie de vray Gentil-homme, & mon Frere le ſecond, aagé de quarante-neuf ans & demi, l'eſtant allé viſiter auec ſa femme, ſur la nouuelle qu'il auoit euë de ſon extremité: mais luy-meſme fort indiſpoſé de ſon poulmon.

Louys de Marolles. C'eſtoit vn homme de bien, ſoigneux de ſe faire des Amis, & qui ſuppleoit au defaut de la ſcience par le courage & par vne vertu militaire, qui luy auoit acquis de la reputation. I'ay ſceu qu'il acheua ſes iours dans vne grande reſignation aux volontez de Dieu, ayant receu ſes Sacrements, & recommandé ſa famille aſſez nombreuſe aux ſoins de Ieanne de Menou ſon Eſpouſe, qui luy auoit touſiours donné beaucoup de marques de ſa prudence, de ſon affection, & de ſa ſolide vertu: Il ne faut pas douter que la douleur d'vne ſi vertueuſe femme ne fuſt extreme pour vne perte ſi conſiderable, voyant ſon Mari d'vn coſté, & ſon Pere de l'autre dans le cercueil, vne famille éplorée autour d'elle, auec beaucoup d'affaires, & peu de bien, parce que les Defuncts eſtant parfaitement honorables, en auoient beaucoup plus depencé qu'ils n'en auoient amaſſé.

Ieanne de Menou.

Cela ſe paſſa de la ſorte la nuict du premier iour de Mars, qui fut vn Mercredy en cette année-là; & i'en ſceus la nouuelle funeſte quatre iours apres, dont ie fus ſi viuement touché, qu'il m'en vint quelque accez de fiévre: Et quand ie me trouuai en eſtat de ſortir, ie m'en allai au païs pour y viſiter ma belle-Sœur, & ſa famille deſolée: mais cela renouuella ſes larmes & les miennes; & apres auoir eſſayé de prendre quelque conſolation, nous donnaſmes ordre à ſes affaires le mieux qu'il nous fut poſſible, premierement à l'acquit des debtes, puis en la conſeruation de tout le reſte, & au partage des biens de Monſ. de Menou Pere de ma belle-Sœur, qui n'auoit laiſſé que des filles d'vn ſecond lit, cõme elle eſtoit vnique du premier.

Charlote de Menou. Entre ces filles du ſecond lit, l'ainée appellée Charlote de Menou, s'eſtoit remariée en troiſieſmes Nopces

dés le 15. de Septembre 1647. auec Antoine de Montbel, Seigneur de Champeron, dont elle auoit defia deux fils, comme il luy en eſtoit reſté trois de ſon ſecond mariage auec Euſtache de Graleul Seigneur de la Rochebreteau: mais elle n'en auoit point du tout de ſon premier Mary, appellé Charles le Bloy, qui mourut en portant les armes pour le ſeruice du Roy, ſous la charge de Monſ. d'Happlincour l'an 1636. tous trois de familles Nobles & connuës dans la Prouince: les deux premieres originaires de Touraine & de Blaiſois, & la derniere de Sauoye. 1651.

Ce ne fut pas le ſeul changement que ie trouuai dans la famille, M. du Claueau, Gabriel de Bridieux, chef du nom & des Armes de ſa maiſon, qui auoit eſpouſé Polixene de Marolles, ma Sœur, dont il auoit ſix Enfants, trois fils & trois filles, s'eſtoit remarié en ſecondes Nopces depuis la mort de ſa premiere femme, qui arriua le Mercredy ſixieſme iour de May 1647. Son fils ainé appellé Dieudonné, s'eſtant mis dans la profeſſion Eccleſiaſtique, & les autres portant les armes pour le ſeruice du Roy, tandis que ſes filles Marie, Polixene, & Ieanne de Bridieux mes Niepces, gouuernent auec beaucoup de ſageſſe la maiſon de leur Pere en la compagnie de leur Belle-mere, de qui la fecondité n'a pas manqué de leur donner encore des Freres & des Sœurs. Bridieux

Eſtant de retour à Paris, on me dît la mort de Monſ. l'Abbé de Croſilles, que i'auois tant aimé, & i'aſſiſtai à ſon enterrement qui ſe fit dans l'Egliſe de S. Sulpice. Il n'auoit pas laiſſé du bien pour payer ſes Creanciers, ni meſmes les frais de ceux qui vendirent ſes Liures, & le peu de meubles qu'il auoit: ſes Eſcrits qui furent ſaiſis, ſont demeurez entre les mains d'vn Commiſſaire, où ils ſont en grand danger d'eſtre perdus, & nous ne verrons peut-eſtre iamais ce qu'il nous auoit tant fait eſperer de la demonſtration de la Diuinité & de l'Immortalité de l'Ame, dont il auoit fait quelques traitez. Les Ouurages que nous auons de luy, ne ſont pas dignes de la reputation La mort de l'Abbé de Croſilles.

1651. qu'il auoit acquiſe à ſon auenement à la Cour, auſſi faut-il auouër que ſes principaux auantages eſtoient dans la conuerſation, & ſur tout parmi les gens de qualité, où il debitoit ſes connoiſſances fort agreablement. Il ne ſurueſquit que de ſix mois ſa priſon de dix années, & ſa iuſtification du crime de s'eſtre marié eſtant Preſtre, dont il fut accuſé.

La mort de M. du Puy. Sur la fin de l'année 1651. la litterature fit vne perte tres-conſiderable par la mort de Monſ. du Puy, decedé le ſeizieſme iour de Decembre en la ſoixante & neufieſme année de ſon aage. Il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Coſme ſa Parroiſſe, & i'aſſiſtai auec beaucoup de deüil à ſes funerailles, où ſe trouuerent force perſonnes de qualité, tant de ſa famille, que de ſes Alliez & bons Amis, qui eſtoient en grand nombre. Iamais il ne fut vn plus homme de bien, ni plus ſincere: & de quelques Eloges que les Poëtes & les Orateurs ayent eſſayé d'honorer ſa memoire, on peut dire neanmoins que ce n'a point eſté au deſſus de ſon merite, & de l'eſtime qu'il s'eſtoit acquiſe dans l'eſprit des plus honneſtes gens. Ce grand homme qui auoit le ſoin de la Biblioteque du Roy, auec Monſ. de S. Sauueur ſon Frere, l'a laiſſé pour occuper dignement ſa place, & tenir vn des premiers rangs apres luy entre les Amateurs des Sciences & de la Vertu. Le docte Nicolas M. Rigault. Rigault, qui nous a donné ſa vie eſcrite auec tant d'elegance, nous y a laiſſé vn catalogue de ſes nobles Ouurages, dont pluſieurs ont deſia vû le iour depuis ſa mort, par les ſoins de M. ſon Frere. Mais ce perſonnage, l'vn Sa mort. des excellents hommes de ſon temps, mourut auſſi luy-meſme bien-toſt apres qu'il eut eſcrit la vie de ſon illuſtre Ami: & entre ceux qui compoſerent ſes Eloges, Meſſ. Oger Feramus, Charles Oger, & Charles Feramus, qui faiſoient ſi bien des vers Latins, ne le ſurueſquirent pas long-temps, non Balzac, Naudé. plus que Iean de Guez, Sieur de Balzac, & Gabriel Naudé, qui mourut en retournant de ſon voyage de Suede.

Ce fut auſſi enuiron le meſme temps que paſſerent de cette vie à vne meilleure, les deux ſçauants Ieſuites, la-

ques Sirmond & Denys Petau, qui ont laiſſé à la Poſterité tant de marques de leurs nobles veilles, & de leur haute erudition. 1651. P. Sirmond. P. Petau.

Sceuole de Sainte-Marthe, Autheur de cette immortelle Hiſtoire Genealogique de la Maiſon de France, auec Louys ſon Frere, mourut vn peu auparauant: mais en mourant, il nous a laiſſé deux fils dignes de marcher ſur les pas de ſa gloire. Sainte-Marthe.

Puis nous perdiſmes le docte Saulmaiſe, & Chriſtofle Iuſtel, qui auoit des lectures ſi profondes dans l'antiquité: mais les fils de l'vn & de l'autre les feront reuiure auſſi bien que leurs immortels eſcrits. Saulmaiſe, Iuſtel.

La Republique des lettres fit auſſi vne perte conſiderable en la perſonne de Daniel Blondel, qu'on peut dire auoir eſté, pendant ſa vie, vne Biblioteque animée en matiere d'Hiſtoire: Elle en a fait en la perſonne de M. Florent Iuriſconſulte, de M. le Pailleur Mathematicien, & de l'Abbé Guyet Grammairien, tous perſonnages admirables dans les choſes dont ils faiſoient profeſſion, leſquels i'ay connus, & qui ont rendu funeſtes par leur mort toutes ces dernieres années. Blondel. Florent, Le Pailleur. Guyet.

VOila comme la mort d'vn ſeul homme m'a donné ſuiet de parler de pluſieurs autres. Cependant ie faiſois imprimer ma verſion d'Horace, dont ie dediai le Tome des Odes à ſon Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans, & celuy des Diſcours & des Epiſtres à Monſ. le Duc de Valois, bien qu'il ne fuſt qu'vn Enfant, pour auoir occaſion d'honorer encore le Pere en la perſonne du fils, de qui la belle naiſſance faiſoit eſperer de ſi grandes choſes. Ie preſentai cet Ouurage à ſon Alteſſe Royale, le iour de l'Eclypſe du Soleil de l'année 1652. quoy que ie n'euſſe le deſſein que de le porter dans ſon illuſtre Biblioteque, & le mettre entre les mains de M. l'Abbé Bruneau, qui en a la direction: mais cet excellent homme me fit faire tout ce qu'il voulut: & ſon Alteſſe Royale retournant de deſſus ſa terraſſe auec ſes Mathematiciens, Horace. Son Alteſſe Royale. 1652.

1652. d'où elle auoit fait les obſeruations de l'Eclypſe, receut mon preſent, comme tous les grands Princes ont accoutumé, quand ceux qui font des Liures, leur rendent les honneurs qui leur ſont deubs.

Il eſt vray que cela ne ſert de rien: mais quelque experience que i'en aye euë, ie n'ay pourtant pas iugé à propos iuſques icy de m'en corriger; parce que ie m'imagine qu'il y a touſiours de la gloire à parler aux Grands. Ie m'eſtois rendu ingenieux dans les remarques de ce Liure, de dire quelque choſe en l'honneur de pluſieurs qui ont eſcrit de noſtre temps: mais cela eſt encore également inutile, & ne produit pas meſmes vn bon effet; de ſorte que ie ne conſeillerois à perſonne d'en vſer comme i'ay fait: & ſi i'eſcris encore, ie ſuis bien reſolu de m'en abſtenir; parce qu'il y a des gens qui ſe perſuadent que c'eſt par intereſt, ou qui ne prennent pas touſiours de bon biais cette ſorte de ciuilité.

Alors nous eſtions encore dans la confuſion des deſordres de Paris, à cauſe de l'abſence du Roy, qui ſe rendoit redoutable à ſes peuples par ſa colere, & par vne puiſſante Armée: & comme par vn Arreſt du Parlement rendu le huictieſme de Mars contre le premier Miniſtre, on auoit diſſipé ſa grande Biblioteque, ie ne pus m'empeſcher d'en teſmoigner mon reſſentiment, faiſant quelques remarques ſur mon Liure: mais il falut ſupprimer, à mon grand regret, ce que i'en auois eſcrit, pour la violence du temps. Cela ne m'empeſcha pas neanmoins d'eſcrire dans l'vne des Epiſtres Dedicatoires, à M. le Duc de » Valois; que i'oſois eſperer que ſon Alteſſe eſtant vn « iour touchée de cet eſprit delicat des Muſes, qui ap» porte dans l'ame tant de douceur & d'agreement, elle » aimeroit nos Ouurages, auſquels, elle deſtineroit de » grandes Biblioteques en la place de celles qui venoient » d'eſtre deſtruites. Et certes, les Vandales & les Goths n'ont rien fait autresfois de plus barbare, ni de plus rude que cela: ce qui deuoit porter quelque rougeur ſur le front de ceux qui donnerent leurs ſuffrages pour vne choſe ſi extraordinaire.

Biblioteque de M. le C. Mazarin.

Mon

Mon Ouurage fut aſſez heureux pour ne deplaire pas à beaucoup de perſonnes d'eſprit & de condition, & entre autres à M. le Comte de Mouchi, de l'illuſtre maiſon des Boutillers de Senlis, Seigneur de grand merite, qui s'en voulut bien ſeruir pour faire vne traduction en vers des Odes d'Horace, que i'eſtime n'eſtre pas moins agreable, qu'elle a de fidelité, & qu'il l'a compoſée auec vne facilité incroyable. 1652. M le Cõte de Mouchi.

Mais icy, ie ne puis oublier que le dix-neufieſme iour de Decembre de l'année mil ſix cents cinquante-deux, Monſ. le Cardinal de Retz ayant eſté arreſté priſonnier au Louure, d'où il fut mené au Bois de Vincennes par les ordres du Roy; & ſa Maiſon ſe trouuant dans la diſperſion, M. de Salmonet qui en eſtoit l'vne des plus conſiderables perſonnes, pour ſon ſçauoir & pour ſa pieté, fut recueilli dans mon Abbaye de Baugerais en Touraine, où ie l'ai gardé quinze mois, ſans luy tenir compagnie, parce que les occupations que i'auois à Paris, m'en oſterent le moyen: mais l'ayant rendu Maiſtre de ma Maiſon, pendant ce temps là, il en a vſé auſſi librement que moy-meſme, & il y a receu pluſieurs viſites de mes Proches, & de la principale Nobleſſe du païs, qui en a fait vne eſtime toute particuliere, ſans y oublier les Peres Chartreux du Liget, qui n'en ſont qu'à deux lieuës, dont il auoit beaucoup de conſolation. M. de Salmonet.

Cependant ie faiſois imprimer vne verſion des Epiſtres & Euangiles, où ſe trouuent auſſi les Oraiſons du Breuiaire & la ſainte Meſſe en François, que ie dediai à la Reine de la Grand'Bretagne: & l'année ſuiuante, ie publiai la ſeconde edition de ma traduction du Nouueau-Teſtament, où ie corrigeai pluſieurs choſes, tant pour la naïueté de l'expreſſion que pour la fidelité du ſens, par l'auis de pluſieurs perſonnages illuſtres en doctrine & en pieté, & particulierement de M. de la Milletiere, qui a fort medité les Saintes Eſcritures, & qui en a puiſé les lumieres qui l'ont fait rentrer en la Communion de l'Egliſe, dont ſes Peres eſtoient ſortis; ce qui l'a obligé d'eſ- Epiſtres & Euangiles. 1653. Monſ. de la Milletiere.

crire ſi ſouuent pour la reünion; en quoy iuſques icy, il
1653. n'a pourtant pas eſté ſecondé comme ſon pieux deſſein le merite. I'en ai parlé comme i'ay dû dans vne lettre que i'eſcriuis expres en ſuitte d'vne autre aux Prelats de l'Egliſe Gallicane, touchant les obligations de leur ſacré Miniſtere.

Ie donnai auſſi vers le commencement de l'année
Perſe & Iuuenal. 1653. vne traduction de Perſe & de Iuuenal, auec des remarques ſur chaque Satyre de ces deux Poëtes illuſtres: &
Monſieur. ie dediai cet Ouurage à Monſieur, qui le receut par les mains de M. de la Mothe le Vayer ſon Precepteur, & eut la bonté de me faire ſçauoir par vn Gentil-homme de ſa Maiſon, qu'il m'en ſçauoit gré. Ie le fus remercier d'vne ſi grande grace, & ie puis bien croire que les bons offi-
Monſ. de la Mothe le Vayer. ces de M. de la Mothe me l'auoit procurée, luy qui auec tant de generoſité, a touſiours fait profeſſion d'obliger ſes Amis, & ſur tout ceux qui s'appliquent aux lettres. Ce grand perſonnage à qui ſa haute vertu & ſon ſçauoir tres-exquis, ont merité les emplois qu'il a ſi dignement exercez, eſt heureux, par la ioye qu'il ſe peut promettre d'vn fils vnique, qui a tant d'amour pour les belles lettres, & tant de capacité de faire bien toutes choſes, pour acquerir vne reputation digne de ſon courage & de la gloire de ſon nom.

Meſſ. Pajot. Ce Liure m'a procuré la connoiſſance de M. Pajot, qui me vit de la part de Monſieur, & m'a donné celle de M. de Linieres ſon frere, que i'eſtime pour ſon bel eſprit, & pour la douceur de ſon naturel, qui le portera touſiours au bien, pouruû que ſon extreme facilité, dans la ieuneſſe où il eſt encore, ne ſoit point capable de ſuborner ſes bons ſentiments. Ie ſuis redeuable à cet Ouurage de l'amitié de quelques-vns qui s'en ſont ſeruis pour faire des Poëſies agreables; mais il ne m'a pas exempté de l'enuie de quelques autres, & a fait conceuoir de l'étonnement à pluſieurs, de ce qu'il ſembloit que i'euſſe entrepris de traduire les plus dificiles Poëtes de l'antiquité, ſans que rien fuſt capable de m'empeſcher d'en venir

à bout. Il s'en eſt meſmes trouué quelques-vns qui n'ont pas eſté contents, de ce que i'ay donné à tout le monde vne intelligence aſſez facile de ces nobles Autheurs: & M. Magdelenet qui a beaucoup d'eſprit, & qui fait de beaux vers Latins, iugea dés-lors, que ie pourrois auſſi traduire Martial, ſi ie voulois, quand il eut vû les expreſſions dont i'auois vſé ſur la ſeconde Satyre de Iuuenal: & quoy que ce qu'il en dit, ſe pouuoit prendre en vn autre ſens; ſi eſt-ce qu'en meſouuenant de luy, ie voulus bien en faire l'eſſai, comme s'il en euſt parlé tout de bon: & pour repõdre en quelque ſorte aux ſouhaits d'vn illuſtre Amy, qui euſt bien voulu connoiſtre en quoy pouuoit conſiſter la delicateſſe des penſées de Catulle, & des deux autres Poëtes qui l'accompagnent d'ordinaire; parce qu'il ne s'en eſt point encore vû de traduction iuſques icy qui luy en puſt donner la connoiſſance, ne l'ayant pas de la langue Latine, bien qu'il ſoit fort habile en toutes autres choſes; ie m'y appliquai dés cette meſme année, ie fis imprimer le Catulle auec des remarques, & ie dediai cet Ouurage à Monſ. le Prince Palatin, qui l'honora de quelque eſtime: i'eſſayai auſſi de iuſtifier dans ma Preface, celle que meritent les bonnes verſions: ie donnai en ſuitte le Tibulle auec des Annotations: & l'année d'apres, ie fis imprimer le Properce, le plus difficile de tous les Poëtes que i'ay traduits: à quoy i'adioutai la troiſieſme edition de ma traduction de Lucain, augmentée d'vn Panegyrique à Piſon, & du Poëme de Petrone de la Guerre Ciuile; le Properce dedié à Monſ. le Duc de Mantouë, & la troiſieſme edition de Lucain preſentée à Monſ. Molé Garde des Sceaux de France, qui n'a point denié ſa glorieuſe protection à mes petits Ouurages, & qui par vn ſurcroiſt de faueurs toutes particulieres, voulut bien m'octroyer en meſme temps le Priuilege du Roy, pour vne verſion entiere de la Sainte Bible & du Breuiaire Romain, qui verra le iour, quand les préoccupations d'vne mauuaiſe acoutumance ſeront leuées de l'opinion de ceux, qui s'y oppoſent de tout leur pou-

1653.

Catulle.

Tibulle.

1654.

Properce.

3. edit. de Lucain Petrone.

M. Molé le Garde des Sceaux.

Breuiaire.

uoir. Ce fut auec la meſme debonnaireté que ce grand
1654. homme receut le petit preſent que ie luy fis d'vne vingtieſme edition de mon Office de la Semaine-Sainte.

Martial. Les quatorze Liures de Martial parurent en ſuitte, & ie puis dire y auoir apporté vn tel temperament, qu'il ne s'y trouuera rien qui bleſſe l'honneſteté, quoy que i'aye tout gardé, à la reſerue de trente-ſix Epigrammes qui ſont inſuportables: & ſi cet Ouurage eſt connu, ie ne doute point qu'il ne ſoit pour le moins auſſi bien receu qu'aucun autre de cette qualité que i'aye donné au public; parce qu'il y a falu employer encore plus d'artifice, pour y reüſſir. Ce qu'a
M. Peliſſon. bien reconnu M. Peliſſon Fontanier, de qui l'eſprit eſt ſi éclairé, qui eſcrit luy-meſme auec tant d'elegance, & qui iuge ſi bien de toutes choſes. Il a pris garde aux tours qu'il y a fallu obſeruer: & quelques autres ſe ſont étonnez, comme i'y ay pû conſeruer les Equiuoques qui ſe recontrent dans le Latin; parce que chaque langue ayant les ſiennes propres, elles paſſent dificilement de l'vne à l'autre. Il ne faut que voir neanmoins ſur cela cinq ou ſix Epigrammes, & entre-autres la 7. du 2. liu. la 34. du 3. liu. la 22. du 9. liu. la 19. de l'onzieſme liure, & la 39. du douzieſme liure.

1655. Enfin dans la meſme année que i'ay mis la main à la plume pour eſcrire ces Memoires, i'ay fait vne troiſieſme edition de mon Nouueau-Teſtament auec le Latin: & i'ay
Liure de Tableaux. compoſé des Diſcours & des Annotations ſur diuerſes figures en taille-douce, que feu M. Fauereau Conſeiller du Roy en ſa Cour des Aides à Paris, fit deſſiner & grauer par les meilleurs Maiſtres de ſon temps, où ſont repreſentées quelques-vnes des plus illuſtres Fables de l'Antiquité, à l'imitation des plattes-peintures de Philoſtrate; ce qui ne fait que de paroiſtre au iour: & i'ay intitulé ce Liure, Tableaux du Temple des Muſes, pour repreſenter les vertus & les vices.

VOila bien des Liures imprimez, & ie ſuis étonné moy-meſme d'en auoir tant eſcrit en ſi peu de temps, ce que ie ne me fuſſe iamais perſuadé dans ma ieuneſſe, quelque amour que i'euſſe pour ces choſes-là. Cependant ce ne ſont pas les ſeuls que i'aye compoſés depuis dix ans, i'en ai encore pour faire deux Volumes aſſez conſiderables, contenant les Vies des Hommes illuſtres pour les lettres, à commencer dés le premier homme; de ſorte que i'en ai bien cinq cents toutes preſtes; mais pour en dire la verité, les plus longues ne paſſent gueres deux feüillets, & il y en a pluſieurs qui ne vont pas à vne page entiere; toutesfois c'eſt encore beaucoup, & ſi c'eſt bien peu pour le grand deſſein que i'en auois formé, quoy que ie me vouluſſe reſtraindre à ceux de France depuis mille ans. 1655.

Cela fait bien voir iuſques où peut aller vn eſprit laborieux, quand il ſe veut ſeruir de tout ſon loiſir, & ſur tout quand il y trouue ſes delices. Il ne ſeroit pourtant pas neceſſaire qu'il y en euſt beaucoup de la ſorte: car outre que nous auons deſia tant de Liures que les plus amples Bibliotheques ne les ſçauroient contenir; il faut auoüer que le grand nombre pourroit preiudicier, ou ne ſeruiroit de rien; Mais ſi ce doit eſtre le metier de quelqu'vn, c'eſt principalement d'vn Eccleſiaſtique, qui n'a point de charge qui l'oblige à quelque ſollicitude publique, ou fonction particuliere, afin qu'il ſe puiſſe occuper agreablement, ſans deshonorer ſa condition: car s'il a beſoin de compagnie pour ſe diuertir, il eſt quelquesfois en grand danger de mal paſſer ſon temps, ou de tomber dans la faineantiſe, & de-là, dans les vices infames, qui ſcandaliſent tout le monde; c'eſt-pourquoy auec le peu de bien que Dieu m'a donné dans vne condition priuée, ie me ſuis donné cette ſorte d'exercice, ſelon l'auis de l'illuſtre Pierre Gaſſendi, dont la ſcience eſt ſi profonde & la douceur ſi charmante. I'ay ſuiui en cela les ſentiments de cet excellent homme, qui a trouué l'art de ioindre l'humilité Chreſtienne auec la hauteur de la Philoſophie: & ces qualitez ſi oppoſées entre elles, M. Gaſſendi.

compatiſſent heureuſement en ſa perſonne.

1655. Ie ſçay bien qu'il y a de grands perſonnages qui ne demandent pas tant de connoiſſances ou d'eſtudes à des Eccleſiaſtiques; mais c'eſt dans les matieres de Theologie, où ils voudroient qu'ils n'en ſceuſſent pas dauantage qu'il eſt neceſſaire d'en enſeigner au peuple, pour ſon ſalut. Telle eſtoit la penſée de l'vn des premiers hommes de la robe, & de tout le Royaume, ſoit pour l'eſprit, ſoit pour la doctrine, ou pour les genereux ſentiments; ce qu'il ſoutenoit auec des raiſons ſi puiſſantes, qu'il euſt eſté bien mal-aiſé de les vaincre par de meilleures. I'oſe croire pourtant, que beaucoup d'autres ne ſeroient pas en cela de ſon auis; parce qu'il faut bien plus de connoiſſances pour auoir la ſcience des Myſteres que les Docteurs ſont obligez d'enſeigner, & de maintenir contre les obiections des Heretiques & des Impies, qu'il n'en faut pour les croire ſimplement: outre qu'il faut beaucoup eſtudier pour en ſçauoir les diuers motifs, ou connoiſtre tous les moyens vtiles ou neceſſaires pour les perſuader: & quoy que le ſymbole ſoit aſſez court, ſi eſt-ce qu'on n'en peut pas dire autant de toutes les ſaintes Eſcritures, qui en ſont le fondement, & perſonne n'ignore qu'il n'y ait en pluſieurs endroits de ſaintes obſcurités, où l'on ne ſçauroit penetrer, ſans la lumiere de la ſcience & de la pieté.

De l'eſtude des Eccleſiaſtiques.

Viſites obligeãtes.

Tandis que ie m'occupois à ces choſes, ie receuois des viſites de mes chers Amis, ie conuerſois auec eux, & ie profitois infiniment de leur entretien; de ſorte que ie n'auois garde de m'en plaindre, & ie ne me ſuis iamais plaint auſſi de la diſtraction que quelques-vns d'eux craignoient de m'apporter. Ainſi ie paſſois aiſément de l'eſtude à la conuerſation: & quand l'vne eſtoit finie, ie reprenois l'autre ſans peine, & ie ne trouuois point étrange que chacunes d'elles s'interrompiſſent quelquesfois, les trouuant également douces & pleines de charmes.

Connoiſſances de gens de lettres.

Ie ne parle point icy des Princes & des Seigneurs que i'ay vûs: ie les honorç, & ie reſpecte leur qualité: mais comme ie ne familiariſe pas trop auec eux: (car il ſeroit

meſmes dangereux) ie reçois plus volontiers leurs viſites que ie ne leur rens les miennes. Ie ſuis bien glorieux des marques qu'ils me donnent de leur ſouuenir; mais ie me contente des autres, & ie celebre comme vne conqueſte l'amitié d'vn homme docte; C'eſt pourquoy i'eus tant de ioye quand celle de M. de Sorbieres me fut procurée par M. l'Abbé de Verdus, celuy-cy de Guienne & l'autre de Prouence, & tous deux ſi ſçauans dans les connoiſſances de la Philoſophie & des Lettres humaines. Ce fut encore M. du Verdus qui me donna la chere connoiſſance de Meſſ. de Martel & du Prat, de la Prouince de Languedoc, deux eſprits qui ſont egalement éclairez dans les belles choſes: mais non pas celle de M. d'Ouurier de la meſme Prouince, que i'aime & que i'honore de longue main, auec toute l'eſtime qui eſt deuë à ſon merite, à ſon courage, & à toutes les excellentes qualitez de ſon eſprit. 1655.

AV mois de Iuillet dernier, le meſme iour que i'acheuois la cinquante-cinquieſme année de mon aage, Monſ. des Noyers Secretaire des commandements de la Sereniſſime Louyſe-Marie Reine de Pologne, m'eſtant venu trouuer de la part de ſa Maieſté, pour auoir mon auis ſur le deſſein d'vne Epitaphe qu'elle vouloit mettre ſur le tombeau de feuë Madame la Ducheſſe de Neuers ſa Mere, qu'elle faiſoit éleuer en marbre dans la grande Egliſe de Neuers, ie luy donnai celle-cy dés le lendemain, comprenant dans vne ſeule periode les qualitez, les alliances, & les autres vertus de cette grande Princeſſe, auec la durée de ſa vie, & le temps de ſa mort.

Epitaphe en Latin, de tres-haute, & tres-excellente Princeſſe Catherine de Loraine, Ducheſſe de Neuers.

Catharinæ Caroli Meduanenſis à Lotharingia filiæ: Franciſci Guiſiæ Ducis Nepti: Eſtenſium Ducum, nec non Ludouici

1655. *Regis Francorum duodecimi Pronepti: Caroli Ducis Mantuanorum, Montisferatenſium; Niuernenſium, & Retelenſium vxori: alterius Caroli Principis Matri: Itidemque Caroli ſecundi Mantuanorum Ducis Auiæ: Illuſtrium fœminarum Antiſtiti, ſi fœmina dici poteſt quæ pietate Diuos æquauit, quæ viros ſapientiſſimos prudentia ſuperauit: annis* XXXIII. *natæ:* VIII. *Id. Mart. anni ſal.* MDCXVIII. *Pariſiis inter optimi viri, ac præſtantiſſimi fratris amplexus defunctæ; Ludouica Maria Mantuana Polonorum & Suecorum Regina, filia non immemor virtutum tantæ parentis quas imitandas ſibi propoſuit, hoc monumentum erexit: Anno Incarn. Dom.* MDCLV.

Deuiſes pour la Reine de Pologne.

Et pour mettre vne deuiſe ſur le reuers d'vne Medaille qu'on faiſoit faire icy pour cette grande Reine, ie donnai à choiſir des trois ſuiuantes.

La premiere eſtoit vne guirlande de roſes & de lys dans vn Cercle de lumiere, auec ce vers tout entier de Properce.

Hanc duo ſectati fratres Aquilonia proles.

Pour dire que la Reine de Pologne, dont les vertus & la beauté font vne admirable guirlande pour la couronner de gloire, a eſté recherchée par deux Freres du ſang des Dieux du Septentrion. Le Poëte l'auoit eſcrit au ſuiet de Calaïs & de Zethes, Enfans de Borée, Dieu du Septentrion.

La ſeconde. Vn Cheſne antique, où ſont appenduës des Couronnes Royales & Ducales, auec vne Colombe à la cime de l'arbre, auec ces mots,

Regna loquuntur auos.

Faiſant alluſion aux Cheſnes de Dodone, qui rendoient des Oracles, & qui marquent vne haute antiquité, pour dire que les Royaumes & les Duchez que poſſede la Reine de Pologne en la compagnie du Roy ſon Eſpoux, iuſtifie la grandeur de ſon extraction, qui vient des Roys de Lombardie en ligne directe, & du coſté des femmes, de toutes les anciennes Maiſons couronnées de l'Europe.

La troiſieſme. Vn cœur couronné au pied de la Croix, auec

auec ce mot d'Horace, *Latius regnet*, pour dire que ſon regne, aſſuieti à celuy de Ieſus Chriſt, s'eſtendra bien au de-là des bornes du monde. 1655.

Rauages dans la Pologne.

I'auois donc eſſayé de faire en cela quelque choſe qui puſt n'eſtre pas deſagreable à vne ſi grande Princeſſe, quand on nous apprit *la mauuaiſe nouuelle des incurſions des Moſcouites & des Suedois, dans l'vne & l'autre Pologne, où ils ont fait des rauages prodigieux, par le moyen de la reuolte de quelques Palatins, qui ont trahi leurs propres interets, penſant accroiſtre leur fortune, ou ſe rendre redoutables, quand ils ont fait la guerre à leur Prince legitime, & ruïné leur Patrie, en dechirant ſes entrailles; De ſorte que le Roy dans vne ſi grande extremité, ayant recueilli le reſte des forces de ſon Royaume, i'apprens en eſcriuant cecy, qu'il s'eſt mis à la teſte de ſon Armée pours'oppoſer à vne ſi étrange furie, & que la Reine ſon Eſpouſe s'eſt retirée à Cracouie, où elle attend auec vne reſolution digne de ſon grand courage, le ſuccez d'vne reſiſtance ſi iuſte, ſans rien negliger de tous les ſecours qu'elle y peut apporter par ſes propres richeſſes, par ſon credit vers les peuples, & les Grands du Royaume, & par ſon illuſtre pieté vers Dieu, pour flechir ſa colere.

* *C'eſtoit vers le 16. du mois d'Aouſt 1655.*

Arriuée de M. de Mantouë en France.

CEpendant Monſieur le Duc de Mantouë ſon Neveu, eſtant venu en France pour teſmoigner au Roy les affections qu'il a touſiours euës pour cette Couronne, arriua le ſeptieſme du mois d'Aouſt à Paris, où attendant le retour de ſa Maieſté, qui eſtoit en perſonne à la teſte de ſon Armée ſur les frontieres de Picardie; Madame la Princeſſe Palatine ſa Tante, le traita ſplendidement, par les ordres du Roy, dans l'Hoſtel de Longueuille, où il fut logé: & Monſ. le Prince Palatin, à qui la courtoiſie & les ciuilitez ſont ſi naturelles, eut ſoin de luy faire les honneurs du logis, & de luy donner tous les honneſtes diuertiſſements qu'il luy fut poſſible, en l'abſence du Roy.

1655. Deſcriptiõ de ſa perſonne.

Huict iours apres ſon arriuée, ie luy fis la reuerence, & ie fus raui de voir vn Prince ſi bien fait, dont ie puis croire que le Pere & l'Ayeul m'auoient honoré de leur bienueillance. Il en tient ſans doute l'eſprit & la bonne-mine, quoy qu'à mon auis, il leur reſſemble peu de viſage. Sa preſence eſt graue, & ſon air affable. Il parle facilement, & de ce beau ton de voix, qui eſt tout particulier à ceux de ſa Maiſon, pour perſuader toutes choſes. De-là vient que Monſieur le Prince Palatin luy ayant dit à mon ſuiet, que i'eſtois fils de celuy qui auoit conduit la ieuneſſe de feu Monſieur ſon Pere, & qui s'eſtoit ſignalé en pluſieurs occaſions pendant ſa vie, & ſur tout en ſon combat contre l'Iſle-Mariuaut; l'vn des plus celebres qui ſe ſoient iamais faits, entre deux puiſſantes Armées, celle du Roy deuant Paris, & celle de la Ligue, le propre iour que mourut Henry III. à Saint Clou, il n'eut pas la peine de m'ordonner deux fois que ie luy en fiſſe le recit; de ſorte que pendant ſon diſné, m'ayant fait donner vn ſiege à ſa table, aſſez proche de ſa perſonne, ie luy dis;

L'Hiſtoire du combat de M de Marolles.

Monſeigneur, voſtre Alteſſe rend glorieuſe la memoire de feu mon Pere, de vouloir ouïr quelque choſe des particularitez de ſon Combat, qui ſe fit deuant les tranchées de Paris, le premier iour du regne de Henry quatrieſme: c'eſt pourquoy l'vn * de nos plus celebres Hiſtoriens en a commencé la deſcription par ce duel qu'il appelle *fameux, entre Iean de l'Iſle-Mariuaut du parti du Roy, & Claude de Marolles de celuy de la Ligue, lequel ſe fit dans la plus glorieuſe lice du monde, à la vuë de Paris, & au milieu de toutes les forces du Royaume, où ſe vid le plus beau coup de lance dont l'on ait iamais parlé, & le dernier qui merite que l'on en parle.* Et certes, Monſeigneur, ie ne puis nier que cette action ne ſoit aſſez ſignalée: mais en voicy le ſuiet & tout le detail. La veille du Combat, qui fut le premier iour d'Aouſt de l'année mil cinq cens quatre-vingt neuf, mon Pere armé de toutes pieces, à la mode de ce temps-là, s'eſtant approché du bord des tranchées, il y fit ren-

* *Fr. de Mezerai.*

contre de l'Iſle-Mariuaut, l'vn des plus braues Gentils-hommes de l'Armée du Roy : la reputation de ſa valeur, & de ſon addreſſe ne l'eſtonna pourtant pas beaucoup : & quoy qu'il n'euſt que vingt-trois ans, au lieu que Mariuaut eſtoit dans la vigueur de ſon aage; ſi eſt-ce que comme il eſtoit beau gendarme, & plein de courage & d'ambition, outre qu'il s'eſtoit non ſeulement acquis de l'eſtime dans les Tournois, & les Courſes de Bagues, où il auoit ſouuent remporté le prix ; mais encore en des occaſions perilleuſes, & ſur tout dans vn combat ſingulier qu'il auoit heureuſement entrepris en l'aage de vingt & vn an contre S. Seuer, dont il eſtoit retourné victorieux, il ne crut pas que rien fuſt capable de luy faire peur. Il fut meſmes raui que Mariuaut s'addreſſant à luy, comme au plus apparent Ligueur de la troupe, luy demanda s'il n'y en auoit pas vn d'eux qui vouluſt rompre vne lance pour l'amour des Dames. Il y en a mille, luy dit Marolles : mais il n'en faut point d'autres que moy ſeul, qui ſerai bien-aiſe d'eprouuer voſtre valeur, & qui tiens à gloire de ſeruir les Dames. Vous eſtes donc vaillant & amoureux, luy dit Mariuaut, ie vous en eſtime dauantage, & cela ſuffit : mais à demain la partie, ſi vous me dittes voſtre nom : & afin que vous ſçachiez qui ie ſuis, ie m'appelle Mariuaut : & moy ie me nomme Marolles, luy dit mon Pere, & i'obtiendrai la permiſſion de me trouuer demain en ce meſme lieu pour faire tout ce que vous voudrez. Souuenez-vous en donc bien, luy repartit Mariuaut, & ſi vous y manquez, ie vous en ferai reproche. 1655.

Ils ſe ſeparerent de la ſorte : Mais le ſoir Monſieur du Maine, voſtre bis-Ayeul, eſſaya par deux fois de l'en diuertir, craignant l'euenement de cette entrepriſe par la foibleſſe du peuple, qui tire des conſequences generales des auantures particulieres, outre que le parti de la Ligue eſtoit deſia ſi affoibli, que le moindre mal-heur eſtoit capable de l'abbatre entierement. Il n'y eut pourtant pas moyen de le faire rendre à toutes ces perſua-

1655. ſions. Il faillit meſmes à naiſtre de-là d'autres querelles particulieres, ſur ce qu'il y en eut qui eſſayerent de porter l'eſprit de Monſieur du Maine à s'y oppoſer de tout ſon pouuoir, ſoit qu'ils fuſſent amis de Mariuaut, ou qu'ils fuſſent ialoux de la gloire que mon Pere ſe promettoit de ſon courage & de ſon addreſſe, iuſques-là qu'il dit qu'on ne s'en deuoit point mettre ſi fort en peine, & que ſi l'Iſle-Mariuaut portoit le meſme habillement de teſte qu'il luy auoit vû, il le tuëroit par la grille de ſa viſiere; de ſorte que Monſieur du Maine luy permit, ce qui ne luy euſt pas eſté facile de luy refuſer: & le lendemain, qui fut le deuxieſme iour d'Aouſt, il luy fit bailler le plus beau cheual de ſon eſcurie; mais qui ſe trouua ſi rude, qu'il ne s'en pût ſeruir, & fut contraint d'en prendre vn autre, qui tomba ſous luy en ſortant des tranchées, comme ie diray tantoſt, dont pluſieurs conceurent vn mauuais preſage. Cependant il fut armé par le Cheualier d'Aumale, & conduit aux tranchées par le Baron de la Chaſtre, depuis Mareſchal de France, qu'il auoit choiſi pour ſon Parrin, comme Mariuaut, qui auoit pris Chaſtillon pour le ſien (c'eſtoit le Pere du dernier Mareſchal de ce nom) brûloit d'impatience de voir ſon Ennemi, & ſe trouua au lieu qui auoit eſté conuenu le iour d'auparauant, long-temps auant l'heure aſſignée, accompagné de Chaſtillon, & de cinq cents Maiſtres, pour la ſeureté du Camp. Il l'enuoya meſmes ſommer par vn Trompette de luy tenir ſa parole, & y adiouta vn billet en forme de cartel, que ie dirai à voſtre Alteſſe, ſi ie m'en puis ſouuenir, l'ayant lû pluſieurs fois dans l'original. Il me ſemble, Monſeigneur, qu'il contenoit à peu

Billet de Mariuaut.

prés ces mots, & ie croy que ie ne me trompe pas. *Monſieur, pour m'acquiter de la promeſſe que nous nous fiſmes hier au ſoir, ie ſuis en ce lieu, où ie vous attens auec vne lance. Voſtre foy y eſtant engagée, ie veux croire que n'y manquerez: ne me faites donc perdre cette bonne opinion que vous m'auez donnée de vous, & n'oubliez rien au logis: car il vous ſera beſoin. L'Iſle Mariuaut.* Il y auoit en la ſuſcription, *A Monſieur de Ma-*

rolles. A quoy mon Pere ne fit point d'autre reponſe, ſinon, qu'il la luy porteroit au bout de ſa lance, & *qu'apres tout, Mariuaut auoit grand haſte de mourir.* 1655.

Auant neanmoins que les parties s'entreuiſſent, le Baron de la Chaſtre voulant parler à Mariuaut, tant pour arreſter les conditions du Combat, que pour s'informer de la mort du Roy, dont la nouuelle eſtoit encore incertaine, luy demanda s'il luy pourroit dire vn mot en aſſeurance, à quoy Mariuaut repondit qu'il en pourroit dire quatre: & voyant la Chaſtre ſans lance, il ietta la ſienne par terre. Alors la Chaſtre luy dit; Mon cher Gentil-homme, il n'eſt plus temps de combatre, il faut s'embraſſer l'vn l'autre, & ſe reconcilier comme Catholiques que nous ſommes. Monſieur, luy dit Mariuaut, i'aimerois mieux mourir, que de manquer à cette partie, auſſi bien mon Maiſtre eſt mort. Si Marolles ne me tient point ſa promeſſe, ie luy en ferai reproche. Vous ne luy en ferez point, repondit la Chaſtre: car il eſt icy preſt à la tenir. Alors ayant conuenu du Camp, ils demeurerent d'accord entre-eux, que le Vainqueur feroit ce qu'il luy plairoit du Vaincu. Puis les ſeuretez ayant eſté données & receuës de part & d'autre, les publications ſe firent auec les formes & les ſolemnitez accoutumées.

Quelques Princeſſes & Dames ſe parerent ce iour-là d'Echarpes vertes, & furent placées en vn certain lieu, d'où comme de deſſus vn Echafaut dreſſé expres, elles pouuoient découurir de la vuë l'eſpace qui auoit eſté marqué, pour leur donner le ſpectacle du fameux Combat, qui ſe deuoit faire en leur honneur. La Belle de S.S. dont le Ligueur eſtoit deuenu paſſionnément amoureux, y eſtoit aupres de Madame d'Aumale: & quand ſon Cheualier (c'eſt ainſi qu'elle appelloit le ieune guerrier) voulant ſortir de la tranchée, ſe fut releué auec vne addreſſe merueilleuſe du foſſé, où ſon cheual s'eſtoit abbatu ſous luy, la Chaſtre ayant fait apporter deux lances, comme l'eſcriuent tous les Hiſtoriens (ie penſe neanmoins auoir ouï dire qu'il y en eut quatre,

1655. & ce fut Bellefons, Gentil-homme de beaucoup de valeur, & intime Ami de feu mon Pere, qui eut la charge de les porter) il en enuoya le choix à Mariuaut, qui les trouuant trop foibles, les renuoya toutes quatre, auec cette reponſe, que c'eſtoient pluſtoſt des quenoüilles pour des femmes que des lances pour des hommes, & qu'il le prioit de trouuer bon qu'il ſe ſeruiſt de celle qu'il auoit gagnée quelques iours auparauant dans vn combat, ſur les Pariſiens. Ce qui luy fut accordé, & Marolles ſe contenta d'vne lance auſſi legere que celles dont on couroit la Bague. Il eſtoit armé de noir, auec vne eſcharpe & des plumes noires, ſur vn cheual blanc, au lieu que Mariuaut qui montoit vn cheual noir, portoit l'eſcharpe blanche ſur des armes argentées, auec la panache de la meſme couleur, au deſſus de l'armet.

Enfin les deux Combatans paſſerent chacun du coſté des Ennemis, Mariuaut vers les tranchées, & Marolles vers la campagne, afin qu'ayant rompu, ils ſe trouuaſſent du coſté de leurs gens. Alors les Trompettes donnerent le ſignal : & les Guerriers partirent en meſme temps l'vn contre l'autre de toute la force de leurs cheuaux, vn ſillon entre deux, & ſe choquerent de telle roideur, qu'apres s'eſtre arraché les eſperons, en paſſant, ils rompirent leurs lances, Mariuaut dans la cuiraſſe de ſon Aduerſaire, qui en fut faucée, croyant l'abbatre, ou le percer en le prenant au defaut : & celuy qu'il auoit defié, dans la grille de ſa ſalade, où le fer auec le tronçon fut enfoncé dans l'œil iuſques au derriere de la teſte, s'eſtant tenu ſi ferme ſur les arçons, qu'il n'en fut point ébranlé de la ſelle.

De ce coup Mariuaut tomba mort à terre, les Trompettes Ligueuſes en menerent vn grand bruit : on redemanda le corps du Vaincu, qui fut donné à Chaſtillon, & le Vainqueur qui ſe contenta des armes & du cheual, fut ramené dans Paris parmi les fanfares des Trompettes, & les acclamations publiques. Les Dames couronnerent ſa Victoire de leurs faueurs, & le

peuple qui ſe preſſoit dans les ruës pour le voir paſſer, en fit le ſoir des feux de ioye. On diſoit qu'il auoit vaincu par adreſſe & non par hazard; & quelques iours apres les Predicateurs qui celebroient cette Victoire comme vn coup du Ciel, diſoient *que le ieune Dauid auoit tué le Philiſtin Goliat.* Il ſe trouua auſſi de beaux eſprits qui compoſerent des vers en ſon honneur: & cette Anagramme Latine ſur ſon nom *Claudius de Marolles*, fut trouuée aſſez heureuſe auec vne ſeule lettre changée *adſum in duello clarus*, qui reuient admirablement bien au ſuiet. 1655.

Voylà, Monſeigneur, toute l'hiſtoire du Combat, que voſtre Alteſſe m'a commandé de luy raconter, & ie l'ai fait dans le moins de paroles qu'il m'a eſté poſſible, pour luy en dire toutes les particularitez. Ce Prince qui auoit écouté ce recit fort patiemment, eut la bonté de me teſmoigner qu'il y auoit pris plaiſir, & qu'il faiſoit eſtat de cette action.

Quelques iours apres le Roy reuint à Paris, ayant conduit luy-meſme ſon Armée Victorieuſe autour de Valenciennes & de Mons-en-Hainaut; & fit à Monſ. le Duc de Mantouë des honneurs & des careſſes dignes de ſa bonté & de ſa magnificence Royale; à quoy il ne faut pas douter que ſon premier Miniſtre, qui ne luy ſuggere iamais que de belles penſées, n'ait beaucoup contribué, ſans qu'il ſe relaſche tant ſoit peu des ſoins d'accroiſtre ſon pouuoir, & de contenir les peuples dans vne obeïſſance profonde, donnant de l'étonnement aux Alliez par ſa rare conduitte, & rendant les Armes Françoiſes redoutables à ſes Ennemis.

I'eſcriuois ces choſes le 15. du mois d'Octobre de l'année mil ſix cents cinquante-cinq, qui eſt la treiziesme du Regne de noſtre glorieux Roy Louys quatorziesme, & la premiere de l'heureux Pontificat d'Alexandre ſeptieſme, la vingt-&-vnieſme de la guerre declarée contre l'Eſpagne, & la quarantieſme des peſantes charges, que ſouffre cette Couronne, depuis les premiers troubles que des factions inteſtines ont cauſées dans l'Eſtat: mais non

1655. pas ſans l'eſperance de iouïr enfin bien-toſt des douceurs de la Paix tant deſirée, par tous les ſoins qu'en veut prendre ſa Sainteté, dans la ſollicitude Paſtorale, qui luy a mis en l'ame le deſir du repos de la Chreſtienté; par la genereuſe bonté du Roy, qui n'a pas moins de ſageſſe que de valeur; par la pieté de la Reine ſa Mere; par les bonnes intentions de ſon premier Miniſtre, & par les ſouhaits de tous les peuples, qui gemiſſent depuis ſi long-temps.

MAis voicy vne choſe horrible: on m'apprend la deroute des Armées de Pologne, & la proſperité de celles de Suede. Les nuages des troubles s'eſtant formez dans toutes les parties du Nort, ſont enfin venu fondre ſur ce Royaume deſolé. Les Coſaques, les Tartares, & les Moſcouites, y auoient fait des rauages depuis quelques années: mais les Suedois s'eſtant trouuez armez, peut-eſtre pour d'autres entrepriſes, qu'il n'eſtoit pas encore temps de faire éclater, ſe ſont ſeruis de cette occaſion, à quoy ont beaucoup aidé quelques Palatins reuoltez, qui ont violé les ſerments de fidelité qu'ils deuoient au Roy, à la Patrie, & à la Religion. Ainſi ſous le regne d'vn Prince tres-vaillant & tres-pieux, & de cette admirable Reine ſon Eſpouſe, dont i'ay parlé en tant de lieux de ces Memoires, nous voyons encore cette Couronne illuſtre en grand danger d'eſtre miſe en pieces, & la Chreſtienté menacée d'vn ſcandale qui me fait fremir. Mais il eſt fort à craindre que la mauuaiſe intelligence des Catholiques n'y contribuë pour le moins autant, que l'vnion des Proteſtants, que l'on empeſchera mal-aiſément.

On imprima cecy le 25. iour d'Octobre de l'année 1655. qui eſt le 1. iour de l'Aſſemblée generale du Clergé de France, où il eſt croyable qu'il ſe preſentera beaucoup de queſtions à examiner: & de 15. Prouinces qu'il y a dans le Royaume, celle de Paris, qui fut diuiſée de celle de Sens dés l'année 1622. eſt en conteſtation auec ſon ancien Metropolitain, & ſe voit d'vn autre coſté en grande perplexité de ſçauoir, ſi pour ſon premier Prelat, elle eſt en eſtat de Veuue, ou ſi elle ne l'eſt pas.

Fin de la Premiere Partie.

LA

LA SECONDE PARTIE DES MEMOIRES DE MICHEL DE MAROLLES, ABBE' DE VILLELOIN.

MAINTENANT ie dirai quels ſont mes ſentiments ſur pluſieurs points de doctrine, en parlant de ceux qui m'ont viſité dans ma retraite, ou que i'ay vûs chez eux depuis l'année 1645.

M. l'Ar. d'Embrun.

Vn iour que i'eſtois aupres de Monſ. de la Feüillade Archeueſque d'Embrun, Prelat qui ioint la vertu & l'erudition à vne naiſſance illuſtre, l'occaſion s'eſtant offerte de luy dire que beaucoup de ceremonies du Paganiſme auoient eſté ſanctifiées par la pieté de noſtre Religion, ce qui ne s'eſtoit point fait ſans Myſtere, ie m'apperceus qu'il s'en étonna vn peu; ſur quoy ie luy demandai audience: & quand il me l'eut accordée, ie luy dis. Il ne faut point, Monſieur, que nos Aduerſaires en prennent auantage pour cela contre nous. Les premiers Chreſtiens ont bien reconnu la meſme choſe & ne s'en ſont pas ſcandaliſez: car il eſt vray que les

Ceremonies Payennes ſanctifiées par la pieté Chreſtienne.

Gentils ont tiré beaucoup de choſes des Iuifs, & que la Loy de Dieu ne s'eſt point meſmes abſtenuë d'en ſanctifier quelques-vnes, qui eſtoient, ou pouuoient eſtre en vſage parmi les Infidelles: mais quoy qu'il en ſoit, Monſieur, à commencer par les dignitez Sacerdotales, n'eſt-il pas vray que les anciens Romains ont eu leur grand Pontife, & les Preſtres inferieurs, tels que les Flamines, les Archiflamines, les Saliens, les Luperques, & tant d'autres, ſans y oublier les Veſtales qui faiſant vœu de chaſteté perpetuelle, auoient vn grand raport à nos Religieuſes? Et meſmes le mot de Pontife ne vient-il pas de ce que ſuiuant les anciennes Ceremonies, il falloit paſſer ſur le pont Sublicius? Le Cardinal Baronius ſous l'année 44. de noſtre Seigneur, a remarqué que les anciens Payens auoient le ſurplis, qu'ils portoient le baſton Paſtoral, appellé *Lituus*, & qu'ils ſe ſeruoient de l'Aneau & de la Mitre. Le Flamine, ou le Preſtre qui faiſoit le Sacrifice, eſtoit veſtu d'vne veſte de fin lin appellée *Alba veſtis* par les Latins. Et Iuuenal dans la ſixieſme Satyre, dit que le Grand-Preſtre d'Anubis, enuironné d'vne foule d'autres Preſtres veſtus de fin lin, auec la teſte raſe, merite le premier rang, & le ſupreme honneur entre tous les autres,

Ergo hic præcipuum, ſummumque meretur honorem,
Qui grege linigero circumdatus, & grege caluo
Plangentis populi, currit deriſor Anubis.

Ils auoient l'vſage de l'encens pour les Sacrifices.

Da pia thura Ioui.

Nous aprenons d'Herodote & de Pline, que les Preſtres auoient la teſte raſe à la maniere des Egyptiens: & l'Empereur Commodus ſe fit couper les cheueux pour porter le ſimulacre d'Anubis, s'il en faut croire Lampridius.

Leurs Proceſſions ne ſont point ignorées,

Flectitur iratus voce rogante Deus. Ouid. Faſt. 5.

Ils appandoient des vœux dans leurs Temples: & ceux qui eſtoient échappez de quelque naufrage, en offroient des peintures à Neptune. La ſacrée paroy, dit Horace,

qui ſoutient le tableau de mon vœu, teſmoigne que i'y « ai appandu mes veſtemens humides, en l'honneur du « puiſſant Dieu de la Mer. C'eſt en l'Ode 5. du 1. liu. «

——Me tabula ſacer
Votiua paries indicat humida
Suſpendiſſe potenti
Veſtimenta maris Deo.

Ce qui a fait dire à Tibulle dans la 3. Elegie de ſon premier liure, parlant à vne Deeſſe. Vien à mon ſecours: « car les peintures de ton Temple font aſſez connoiſtre « que tu as le pouuoir de nous garentir d'vne infinité de « maux. «

Nunc Dea, nunc ſuccurre mihi, nam poſſe mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

Et Iuuenal ſur le meſme propos, dans la douzieſme Satyre. Cecy à la verité, dit-il, en eſt vne partie bien faſcheuſe; mais pourtant éprouuée de pluſieurs, comme le témoignent aſſez les tableaux voüez en beaucoup de Temples. Qui ne ſçait pas que les Peintres ſont nourris par la Deeſſe Iſis?

Eiuſdem pars dira quidem, ſed cognita multis,
Et quam votiua teſtatur fama tabella.
Plurima pictores quis neſcit ab Iſide paſci?

Ils purifioient les champs & les maiſons, en faiſant des Proceſſions tout autour. Tibulle l. 2. eleg. 1.

——Fruges luſtramus & agros
Ritus vt à priſco traditus extat æuo.

Les femmes n'oſoient filer les iours de feſtes.

——Non audeat vlla
Lanificam penſis impoſuiſſe manum.

Tib. liure ſecond Eleg. 1.

Les Sacrificateurs auant que de commencer la Ceremonie ſacrée, eſtoient obligez de ſe lauer les mains, & meſmes ils puiſoient de l'eau pour l'aualler: ce qui a fait dire à Virgile au huictieſme liure de l'Eneïde. *Vndam de flumine palmis ſuſtulit*: & cela s'obſeruoit, dit Seruius, quand on ſa-

crifioit aux Dieux ſupremes pour effacer les taches que le ſommeil pouuoit auoir cauſées.

Ac primum pura ſomnum diſcutere lympha.

Comme dit Properce: & par ce moyen, ils eſtoient auſſi perſuadez que les pechez eſtoient effacez, & quelquesfois meſmes, ils n'employoient que la ſimple aſperſion. Prenez de l'eau de fontaine auec des mains pures, diſoit Tibulle, & venez auec vne robe ſans tache: car la chaſteté plaiſt aux Dieux.

Sans mentir cela eſt bien digne de remarque: mais toutes ces choſes ne ſont pas plus mauuaiſes pour auoir eſté pratiquées par les Gentils, qui les pouuoient auoir empruntées des Iuifs: & quand cela ne ſeroit pas, Dieu ſanctifie, quand il luy plaiſt, les choſes indiferentes, & ſur tout quand elles peuuent auoir eu & qu'elles ont eu en effet vn vſage pieux.

Quant aux lauements de purification, & à la maniere de prier en ſe tournant du coſté de l'Orient; Virgile a dit au 8. de l'Eneïde; Enée regardant les rayons naiſſants du Soleil, puiſa de l'eau du fleuue dans le creux de ſes mains, comme c'eſtoit la coutume, & adreſſa ſes prieres vers le Ciel.

—& ætherii ſpectans orientia Solis
Lumina, rite cauis vndam de flumine palmis
Suſtulit, ac effudit ad æthera voces.—

Et plus bas.

Tuque ô Tibri, tu ô genitor cum flumine ſancto
Accipe Æneam.

Au reſte, Enée qui retourne fraiſchement du combat, ne veut pas toucher de ſes mains qui degoutent encore le ſang, les ſaintes reliques, & les Dieux de la Patrie, auant que de s'eſtre purifié des eaux viues de quelque fleuue. Eneid. liure 2.

Les Anciens faiſoient auſſi des Neufuaines, & appelloient ces Neufuaines ſacrées, ſelon le teſmoignage de Virgile, Eneid. 5. Ils faiſoient des aſperſions par trois fois.

Idem ter ſocios pura circumtulit vnda
Spargens rore leui, & ramo fœlicis oliuæ,
Luſtrauitque viros, dixitque nouiſſima verba.

Et quand ils portoient les corps en terre, ils auoient des torches.

Funereas rapuere faces, &c. Eneïd. 2.

Ils auoient dans ces ceremonies des Licteurs veſtus de noir, qui tenoient lieu de nos Pleureurs, comme dit Horace.

——*calorque*
Deſignatorem decorat lictoribus atris.

Quand on auoit enterré quelqu'vn, on faiſoit le feſtin des funerailles, ſelon ce teſmoignage de Perſe. Sat. 6.

——*Sed cœnam funeris hæres*
Negliget——

Il ſemble qu'ils faiſoient des prieres pour les morts, teſmoins ces vers d'Ouide.

Oſſa quieta precor tuta requieſcite in vrna

Et celuy-cy de Tibulle.

Illius ad tumulum fugiam, ſupplexque ſedebo.

Et touchant la coutume de ietter par trois fois de la terre ſur vn mort; Horace le dit en la perſonne d'Architas.

Quanquam feſtinas (non eſt mora longa) licebit
Iniecto ter puluere, curras.

Au reſte, ils ieunoient pour appaiſer les Dieux courroucez; teſmoin ce vers d'Horace.

Mane die quo tu indicis ieiunia.

Et nous liſons de Numa, quand il vint à prier pour les bleds, qu'il s'abſtint de manger de la chair, & fut ordonné par commandement du Senat, au raport de Tite-Liue dans ſon 35. liure, qu'il eſtoit neceſſaire d'inſtituer vn ieûne en l'honneur de la Deeſſe Ceres.

Il ſemble meſmes qu'ils admettoient la Penitence pour la remiſſion des pechez; ce qui ſe peut iuſtifier par ce vers de Seneque dans ſa Tragedie de Thyeſte.

Quem pœnitet peccaſſe, pœne eſt innocens.

Cependant peut-on nier que le Ieûne, la Penitence, &

tout le reſte, ne ſoient de tres-bonnes choſes en-elles-meſmes, quoy que la ſuperſtition s'y puiſſe méler, comme ſans doute elle s'y méloit parmi les Gentils?

Cela ne preiudicie donc point du tout à la ſainteté de la Religion Chreſtienne, qui ſe ſert quelquesfois des choſes eſtablies dans l'opinion des peuples, pour les conuertir à vne bonne fin, quand elle le iuge à propos. Si Monſ. l'Archeueſque d'Embrun ne fut pas pleinement ſatisfait de tout ce diſcours, à quoy i'adioutai beaucoup d'autres choſes, ie ne vis pas auſſi qu'il y euſt de la repugnance: Et l'vn des plus ſçauants hommes, & des plus pieux que i'aye connus de ma vie, à qui ie faiſois vn iour vn pareil raiſonnement, apres vne longue induction, ne s'éloigna pas beaucoup de mon ſentiment: & certes, me dit vn iour le feu Pere Viger Ieſuite, perſonnage docte & iudicieux, l'on ne ſçauroit nier que le Diable ne ſe faſſe bien ſouuent le Singe des Ouurages de Dieu; ſoit imitant les Ceremonies de l'ancienne Loy, ou contrefaiſant les inſtitutions ſacrées de la ſeconde Alliance. Mais quoy qu'il en ſoit, ie ne m'éloignerois pas fort de cette penſée d'vn autre, que l'eſprit de Dieu, qui vray-ſemblablement n'a point reuelé la connoiſſance de ſes Myſteres à l'Ange des tenebres, a mieux aimé ſanctifier quelques coutumes religieuſes des Gentils, ſans y oublier meſmes celles que nous liſons de leurs oblations, & des libations qu'ils faiſoient en l'honneur des Dieux, qu'ils inuoquoient les iours de Feſtes, à la fin de certains repas, quand les viandes eſtoient deſſeruïes. Sur quoy il me ſemble que nous trouuons des paſſages bien dignes de remarque dans les Liures des Anciens, & que ceux qui reprochent à l'Egliſe Romaine qu'elle eſt baſtie ſur les ruïnes du Paganiſme, ne s'y connoiſſent gueres bien, ou n'ont pas fort conſulté les Eſcritures, qui nous enſeignent au contraire, que le Paganiſme ne s'eſt aneanti que par ces ſaintes inſtitutions, ayant ſubſtitué la ſolidité de la Foy & des Myſteres ſacrez, à la vanité des Idoles, & à la fauſſeté de la ſuperſtition. Toutes choſes ſont pures à ceux qui ſont purs, & toutes choſes ſont ſoüillées à ceux qui ſont encore dans

Le P. Viger Ieſuite.

les ordures du peché. Le menſonge ſe reueſt bien quelquesfois des apparences de la verité: mais la verité ne ſe couure point des habits du menſonge, bien qu'elle ne ſoit pas connuë de tout le monde.

Pour dire donc quelque choſe des Oblations des Anciens, Pytagore au raport de Diogene de Laërce, aſſeuroit que le pain eſt le ſymbole des Amis, & Diogene adioute que les Anciens auoient accoutumé de s'aſſembler pour communier enſemble, en mangeant d'vn meſme pain. Oblations.

Pline au dix-ſeptieſme liure de ſon hiſtoire naturelle, ne nous enſeigne-t-il pas que Numa inſtitua les Ceremonies pour adorer les Dieux, auec vne ſorte de galette appellée *Mola-ſalſa*? Cecy ſemble auoir eſté imité des Hebreux. Tibulle en parle dans la quatrieſme Elegie de ſon troiſieſme Liure, quand il dit qu'on ſe ſert d'vne galette que la pieté SANCTIFIE, auec le ſel qui ſaute & qui petille dans le feu.

Fare pio placant, & ſaliente ſale:

Dont auſſi Plaute a eſcrit dans ſon Amphitrion.

Ioui aut mola ſalſa hodie, aut thure comprecatum oportuit.

Car ils y méloient auſſi de l'encens. Et Virgile dans ſon 5. Liure de l'Eneïde, dit de cette galette de froment, auec laquelle on rendoit ſes honneurs à Veſta,

——— & canæ penetralia Veſtæ
Farre pio, & plena ſupplex veneratur acerra.

Ce qu'en dit Horace, reuient au meſme propos.

Faire pio, & ſaliente mica.

Et Tibulle dans le Panegyrique à Meſſala, eſcrit qu'vne petite galette, ou vn petit morceau de pain, appaiſe les Diuinitez.

Paruaque Cæleſtes pacauit mica.

Nous diſons encore auiourd'huy *miette de pain*. Le meſme Autheur parlant à Iunon Natale, vſe de ces mots qui ſont bien dignes de remarque: Apres que par trois fois nous auons preſenté des offrandes de pain & de vin.

Ter tibi ſit libo, ter dea caſta mero.

Libations des Anciés.

Quant aux Libations, voicy vne partie de ce que i'en ai trouué dans les Poëtes. Virgile dans ſon premier de l'Eneïde, eſcrit au ſuiet de Didon, que cette Reine ſur la fin du ſomptueux feſtin qu'elle fit à Enée, demãda vne peſante coupe d'or, enrichie de pierreries, où le Roy Belus & tous ſes Deſcendans depuis luy, auoient accoutumé de boire: & que l'ayant fait emplir de vin, quãd tout le monde eut fait ſilence, elle fit vne priere à Iupiter Hoſpitalier, pour les Tyriens & pour les Troyens. Puis ayant acheué de parler, le Poëte adioute qu'elle offrit le vin, la gloire de toutes les liqueurs, & qu'apres en auoir gouſté la premiere de l'extremité des lévres, elle preſenta la coupe à Bitias, & l'encouragea de boire: que luy ſans ſe montrer pareſſeux, la vuida d'vne haleine, bien qu'elle fuſt remplie iuſques aux bords, & cacha tout ſon viſage dans l'or, en quoy il fut ſuiui de tous les autres Seigneurs.

Dixit, & in menſa laticum libauit honorem:
Primaque libato ſummo tenus attigit ore.
Tum Bitiæ dedit increpitans. Ille impiger hauſit
Spumantem pateram, & pleno ſe proluit auro:
Pòſt alij proceres.—

Et dans le 8. Liure de l'Eneïde, deſcriuant les honneurs qu'Euandre fit chez luy au Prince Troyen, ne dit il pas que le Preſtre, & l'elite des ieunes gens, apporterent ſur l'Autel des entrailles roſties des Taureaux: qu'ils chargerent les panniers des preſents de Ceres, & qu'ils verſerent le vin?

Tum lecti iuuenes certatim, aræque Sacerdos
Viſcera toſta ferunt taurorum, onerantque caniſtris
Dona laboratæ Cereris, Bacchumque miniſtrant.

Et plus bas, ces choſes eſtoient propres à purifier les ſoüilleures du cœur, *Luſtralibus extis*. Mais eſcoutons la ſuitte. Il introduit Euandre parlant en cette ſorte. Pour honorer vne ſi glorieuſe memoire, entourez vos teſtes de feüillages. Prenez la couppe de main en main: Inuoquez le Dieu commun, & épanchez ſans crainte le vin en ſon honneur. C'eſt à dire, n'épargnez point le vin en l'honneur d'Hercule. *Cingite*

Cingite fronde comas, & pocula porgite dextris,
Communemque vocate Deum, & date vina volentes.

Puis, il adioute, vne coupe ſacrée luy emplit la main, dont gouterent auec allegreſſe tous ceux qui eſtoient aſſis à table, faiſant leurs prieres aux Dieux.

Et ſacer impleuit dextram ſcyphus. Ocyus omnes
In menſam læti libant, Diuoſque precantur.

Or touchant vne coutume des Anciens, qui apres la premiere table, en mettoient vne ſeconde, qu'ils chargeoient de fruits, ſur laquelle ils faiſoient les Libations en l'honneur des Dieux, dont il eſt parlé dans le 1. Chapitre du 12. Liure de Pline, Horace addreſſant ſa parole à Ceſar, luy dit, chacun vous ſollicite par beaucoup de vœux, & par le vin repandu des taſſes profondes, ioignant voſtre Diuinité aux Dieux domeſtiques, à l'exemple de la Grece, qui celebre ainſi la memoire de Caſtor & du grand Hercule.

Hinc ad vina redit lætus, & alteris
Te menſis adhibet Deum
Te multa prece, te proſequitur mero
Defuſo pateris: & laribus tuum
Miſcet Numen, vti Græcia Caſtoris,
Et magni memor Herculis.

Sans mentir cela eſt bien conſiderable, & ce que Virgile eſcrit au ſecond Liure des Georgiques.

Non ego te menſis, & Dijs accepta ſecundis
Tranſierim Rhodia,

Se doit referer à cet honneur qui ſe rendoit aux Dieux dans les Libations du vin, ſelon la coutume des Grecs, laquelle auoit paſſé dans l'Italie, & ſe pratiquoit entre les Romains.

Mais voicy encore vn lieu du premier Liure de la Thebaide de Stace ſur ce meſme ſuiet, que ie ne ſçaurois oublier: Ce Poëte illuſtre, ayant deſcrit l'accueil & le feſtin qu'Adraſte Roy de Lariſſe, fit à Polinice & à Tidée, qui s'eſtoient refugiez chez luy, ſans le connoiſtre, il adioute: Apres le repas, Adraſte petit fils d'Iaſus, ſe fit «

» apporter, ſelon l'ancien vſage, la meſme coupe d'or » d'vn ouurage tres-exquis, dont le Roy Danaus, & le » vieux Phoronée auoient accoutumé de ſe ſeruir pour » ſacrifier aux Dieux.

——Poſtquam ordine menſæ
Victa fames, ſignis perfectam, auroque nitentem
Iaſides pateram famulos ex more popoſcit,
Qua Danaus libare Deis, ſeniorque Phoroneus
Aſſueti.

» Et plus bas. Or en verſant cette coupe qu'il auoit em- » plie de vin, il inuoqua par ordre tous les Dieux: mais » Apollon entre tous les autres, &c.

Hanc vndante mero fundens, vocat ordine cunctos
Cælicolas, Phœbum ante alios, &c.

Ils repandoient auſſi le vin dans les feux ſacrez.

Fundite vina focis.

Ils le repandoient ſur la terre, Eneïde liu. 5.

——Duo ritè mero libans carcheſia Baccho
Fundit humi.

Et quelquesfois dans la mer, pour l'auoir fauorable.

Iſque Deos pelagi vino ſuper æquore fuſo
Et pecoris fibris & fumo thuris adorat.
Ouid. Metamor. xi.

M. l'Ar. de Bordeaux. De la methode de precher.

VNe autre fois eſtant allé feliciter Monſ. de Bethune Archeueſque de Bordeaux, pour vne predication qu'il fit deuant la Reine dans l'Egliſe des Peres de l'Oratoire de la ruë de ſaint Honoré, le Dimanche qui precede immediatement le Mercredy des Cendres, il receut mon compliment auec beaucoup de ciuilité, & me demanda ſi i'aprouuois la metode qu'il auoit ſuiuie, qui eſtoit celle que pratiquent d'ordinaire nos meilleurs Predicateurs. Ie luy dis franchement que ie l'admirois dauantage en ceux qui s'en ſeruoient heureuſement, comme luy, que ie ne l'approuuois, parce que ce n'eſtoit pas celle des Anciens, qui entreprenoient d'expliquer le ſens litteral de l'Euangile, d'où ils tiroient en ſuitte des inſtru-

ctions pour la doctrine & pour les mœurs, au lieu qu'auiourd huy on n'en prend qu'vn mot ou deux, pour y rapporter force lieux communs auec toute l'eloquence dont chacun peut eſtre capable. Il me repondit à cela, qu'il auoit ſuiui l'vſage receu, & que l'autre maniere eſtoit trop ſimple.

De la dignité des Egliſes & de l'humilité des Eueſques.

Puis eſtant venus à parler de ſon courage à deffendre les immunitez Eccleſiaſtiques, & ſur tout celles qui regardent les ſupremes dignitez, ie connus que la reputation qu'il y auoit acquiſe, eſtoit bien fondée, & qu'il ne falloit pas entreprendre de luy conteſter le rang ou la preſceance, ſi l'on n'en auoit des droits bien établis par le tiltre des Egliſes. Il me magnifia la grandeur & la dignité de ſa Prouince; & me donna ſuiet de luy dire que plus on eſtoit eleué en puiſſance, & ſur tout en ſa condition, & plus on auoit ſuiet de s'humilier deuant Dieu & deuant les hommes, non pas de bouche ſeulement, comme ſi tous les Eueſques prenoient encore le tiltre de Seruiteurs des Seruiteurs de Dieu, comme ils faiſoient autresfois à l'exemple du Pape S. Gregoire; mais de cœur & d'affection, ſans chercher ſa propre gloire, ou la pompe mondaine, comme quelqu'vn que nous auions tous connu, qui arriuant à vne ſi haute dignité, s'eſtoit perſuadé que c'eſtoit le vray moyen de ſe concilier du reſpect, & de maintenir l'éclat de ſa grandeur. Mais ſans mentir toutes ces ſuperfluitez ſont d'autant plus dangereuſes qu'elles engagent dans la derniere corruption, outre que les grands reuenus en ſont épuiſez, les debtes en ſont augmentées, & pluſieurs familles en ſont ruïnées; en quoy ie ſçauois bien que ce vertueux Prelat n'auoit point du tout de part, & qu'il eſtoit bien éloigné de loüer la conduitte de celuy dont ie voulois parler.

M. l'Ar. de Toloſe.

VOyant auſſi de temps en temps Monſ. de Marka Archeueſque de Toloſe, l'vn des plus ſçauants Prelats de l'Egliſe, & de qui la conuerſation a des charmes ſi doux; ie n'ay iamais eu des ſentiments contraires

aux ſiens, & i'ay touſiours beaucoup appris de luy. Ie dira neanmoins que luy parlant vn iour de la ſeance des Grands au Parlement, ie maintenois deux choſes; la premiere que Meſſ. les Preſidents, qui ſont aſſis ſur le banc du coſté gauche, ne ſont pas aſſis au plus honorable coſté, ſi le Roy eſtoit en ſa place. La ſeconde que les anciens Pairs Laïques precedoient les Pairs Eccleſiaſtiques, & que la ſeance des autres Prelats Conſeillers honoraires, eſt au deſſous des Pairs; mais non pas au deſſous de Meſſ. les Preſidents; quoy que ceux-cy s'eſtant leuez, marchent les premiers; d'où vient qu'ils ne ſe rangent iamais de leur coſté, pour eſtre au deſſus des ſimples Conſeillers-Clercs, & que le Roy tenant ſon Lit de Iuſtice, la Reine ſa Mere, en qualité de Regente, & les Princes de ſon Sang, auec les Ducs & Pairs de France Laïques, ſont du coſté droit; & les Cardinaux & Pairs Eccleſiaſtiques, ſont du coſté gauche, où deuroient eſtre auſſi rangez les autres Prelats, ayant l'honneur d'y accompagner ſa Maieſté, ſuiuant l'ancienne coutume. Qu'au reſte, ſi le banc de Meſſieurs les Preſidents eſtoit le plus honorable, & ſi ces Meſſieurs auoient vne ſeance au deſſus des Pairs, laquelle ne fuſt point miſe en doute, il y a grande apparence que quelques-vns de ces Pairs, & ſur tout les Eccleſiaſtiques, ſe rangeroient de leur coſté apres eux, quand ce ne ſeroit que pour euiter d'eſtre au deſſous des Laïques. Car il faut remarquer que les Prelats qui ont ſeance au Parlement, ne s'aſſeient iamais ſur le banc du coſté gauche, ſi ce n'eſt quand le Roy s'y trouue en perſonne. Ie croy que ce raiſonnement ne ſouffre pas beaucoup de replique. Cependant il ne fut pas aſſez heureux pour perſuader ce grand homme, non plus que ce que ie pris vne autre fois la hardieſſe de luy dire auec beaucoup de reſpect, touchant vn point de doctrine, cõcernant les cinq propoſitions cenſurées par le Pape Innocent X. dans la matiere de la Grace, ſelon l'expoſition qui luy en fut faite par des Docteurs de Paris, au nom de quelques Eueſques de France. Ie luy dis donc, qu'il ne falloit pas douter que cette queſtion

De la Seãce des Pairs au Parlement.

Des cinq propoſitiõs cenſurées & condamnées par le Pape Innoc. X.

n'euſt eſté bien examinée par le S. Pere, puis qu'il en parloit ſi clairement: mais ie luy demandai ſi les propoſitions, qu'on ne deffendoit point du tout, eſtoient veritablement contenuës dans le Liure de Ianſenius, comme on diſoit: & s'il les y auoit trouuées auec les autres Prelats deputez pour les y chercher, apres la quinzaine qu'ils y auoient employée. Il me repondit qu'elles y eſtoient en plus forts termes qu'on ne les auoit exprimées; mais qu'à la verité, elles n'y eſtoient pas toutes en mots exprés: que neanmoins il n'y auoit pas lieu d'en douter. Ie pris la liberté de luy dire, qu'il euſt eſté bon de les cotter, & que meſmes, pour auoir pluſtoſt fait, il n'euſt falu que prier Meſſieurs les Docteurs, qui les auoient extraites, de marquer l'endroit où elles eſtoient: que ſi elles n'y eſtoient pas en propres termes; mais en termes equiualents, ou meſmes plus forts, il euſt eſté à propos de prendre ces termes equiualents, ou meſmes plus forts, parce que la gloire en euſt eſté beaucoup plus grande, & la victoire plus aſſeurée. Que toutesfois, il eſtoit dangereux de condamner la doctrine de quelqu'vn par des propoſitions equiualentes aux ſiennes, parce qu'elles ne ſont pas toûjours les meſmes. Qu'aureſte, la qualification de la cenſure meritoit bien d'eſtre peſée: mais qu'il falloit demeurer dans le reſpect du S. Siege, & obeïr au Decret, à quoy ie voyois que tout le monde eſtoit entierement ſoûmis. Puis ie demandai par forme de deuis, s'il ſeroit libre de ſuiure dans cette doctrine les ſentiments de S. Auguſtin, qui s'en eſtoit expliqué ſi clairement dans ſes derniers Liures? Il me dit, que non ſeulement il eſtoit libre; mais qu'il y auroit de la temerité de ne les pas ſuiure. Ie fus étonné de cette reponſe, & i'en fus raui en meſme temps: & pour en eſtre plus éclairci, ie luy demandai encore; Ces cinq propoſitions-là, ne ſont-elles donc point de ſaint Auguſtin, en quelque ſens qu'on les puiſſe prendre, & ſont-elles toutes de Ianſenius? Il me dit qu'elles n'eſtoient point du tout de ſaint Auguſtin, au ſens qu'elles eſtoient raportées, & qu'elles eſtoient de Ianſenius. Là-deſſus, ie

luy dis qu'il auroit encore eſté à ſouhaiter qu'on euſt marqué cela dans la lettre eſcritte au Pape, & que ie le priois au moins d'en rendre quelque teſmoignage au public: mais que i'eſtois fort aſſeuré qu'il y auoit des Docteurs fort ſçauants, qui s'eſtant appliquez à lire auec ſoin le Liure de l'Eueſque d'Ypre, n'y auoient point trouué de difference de ſon opinion dans la matiere dont il s'agiſſoit, d'auec celle de ſaint Auguſtin: & que bien qu'ils ne fuſſent pas en cela de l'opinion de ce Saint, ils eſtoient pourtant perſuadez que parce qu'elle auoit eſté receuë dans l'Egliſe, depuis douze cents ans, & que des Papes & des Conciles l'auoient authoriſée, il n'y auoit pas moyen de la condamner. Il vid bien de qui ie voulois parler: & comme luy-meſme faiſoit grand eſtat de ces perſonnes-là, il ſe contenta de me dire qu'il n'eſtoit pas de leur auis, & qu'il eſcriroit, que ni les Prelats, ni le ſaint Pere, n'auoient point entendu condamner la doctrine tres-ſainte & tres-orthodoxe de S. Auguſtin; mais celle de l'Eueſque d'Ypre, d'où ie conclus qu'il falloit croire que ſelon la penſée de ce Prelat; l'opinion de Ianſenius en ce point là, eſtoit l'oppoſite, ou la contradictoire de celle de S. Auguſtin, & cependant, qu'il ſe faut tenir à la deciſion de l'Egliſe.

M. l'Ar. de Sens.

Du bonheur de la condition priuée.

MOnſ. l'Archeueſque de Sens m'ayant fait l'honneur de me viſiter vn iour auec Meſſ. les Eueſques de Maſcon & de Cominges, me dit apres quelques heures de conuerſation, qu'il me iugeoit l'vn des plus heureux hommes du monde. Ie ne reſiſtai point à ſa penſée, parce qu'en effet ie n'auois pas ſi peu de Philoſophie, que ie ne fuſſe content de ma mediocrité: & comme par la grace de Dieu, ie ſuis gueri de l'auarice & de l'ambition, & que d'ailleurs i'aime aſſez l'eſtude, qui eſt vn plaiſir charmant & facile à trouuer, il ne faut pas douter que ma condition ne ſoit en cela beaucoup plus heureuſe que celle de tant d'autres qui ne mettent point de bornes à leurs deſirs pour les biens de la fortune: mais ie luy dis

qu'il ne tenoit qu'à luy de iouïr du meſme bien, lequel il gouſteroit cent fois mieux & plus long-temps que moy, parce qu'il auoit beaucoup plus d'eſprit, & qu'il eſtoit plus ieune. A quoy i'adioutai qu'il eſtoit facile de deſcendre; mais qu'il n'en eſtoit pas de meſme de monter: & que ſi mon bon-heur dependoit d'eſtre dans le monde, autant que luy, ie ne voyois pas qu'il me fuſt bien-aiſé de l'obtenir. Il me dit qu'il falloit donc que chacun ſe contentaſt du ſort qui luy eſtoit échu. I'en demeurai d'accord; mais ie luy proteſtai franchement, que ie ne changerois pas le mien pour vn beaucoup plus éclatant, s'il ne me donnoit autant de douceur. Ie vis bien que Monſ. de Maſcon, & Monſ. de Cominges approuuerent mon ſentiment: & l'vn de ceux-là fit pour moy des ſouhaits trop obligeans. M. de Maſcon. M. de Cominges.

Puis venant à parler de la vraye tranquilité de l'Ame, ces excellents hommes demeurerent d'accord qu'elle ne conſiſtoit que dans la bonne conſcience, & dans la volonté, quand elle eſt maiſtreſſe des paſſions vicieuſes. On dit là-deſſus beaucoup de bonnes choſes touchant la Grace victorieuſe qui forme la volonté, ſans quoy il nous eſt impoſſible de faire le bien ni d'aimer Dieu: *Et certes*, comme dit S. Iean, *nous l'aimons, dautant qu'il eſt le premier qui nous a aimez*: Et ſi nous en deuons croire S. Auguſtin. *C'eſt tout à fait vn don de Dieu que d'aimer Dieu; parce qu'il nous a donné de l'aimer, luy qui n'eſtant point aimé, nous a aimez*. Ce qui ſe dit de l'amour, s'entend auſſi de toutes les œuures de Charité, & ſe doit dire également de la foy, qui eſt vn don de Dieu, puis qu'il eſt eſcrit, *Qu'il nous a eſté donné gratuitement, non ſeulement pour croire*, dit l'Apoſtre, *mais encore pour ſouffrir en ſon nom*. C'eſt dans la 1. aux Philippiens. De la bõne volonté.

De ces trois Prelats, Monſ. de Sens eſtoit le ſeul qui euſt vn cordon d'or à ſon chappeau. Cet ornement n'y auoit eſté mis que depuis peu, & pour en dire l'origine en peu de mots; voicy ce que i'en ai pû découurir. Les Cardinaux François que i'ay vûs, portoient au commence- Le cordon d'or.

ment vn cordon à leur chappeau, tiſſu d'or & de ſoye rouge en platte bande, auec de petittes houpes melangées de la meſme ſorte. Depuis que Monſ. le Cardinal de Richelieu ſe vit éleué à la puiſſance du Miniſtere, il en prit vn de pur or, en quoy il fut ſuiui par quelques-vns qui auoient la meſme dignité que luy dans l'Egliſe. Or peu d'années auant nos derniers troubles, Monſ. le Coadjuteur de Paris, ayant l'ame grande, & le courage éleué, ſans regarder encore de ſi pres la dignité qu'il poſſede auiourd'huy, ſe para de cet ornement, & perſonne n'y ayant trouué à redire, Monſ. de Sens le ſuiuit bien-toſt en cela, comme l'ancien Metropolitain de Paris. Puis le bon-homme M. de Valençay Archeueſque de Rheims, comme le premier Pair de France, puis Meſſ. les Eueſques du Mans, d'Eureux, de Coutances, & pluſieurs autres: mais non pas tous, parce qu'il ne s'en eſt point encore fait de conſtitution. Et Monſ. l'Archeueſque de Tours, à qui ie dois vn reſpect tout particulier, eſtant nai comme ie ſuis dans ſon Dioceſe, & mon Abbaye de Villeloin eſtant ſous ſa iuriſdiction, m'a dit qu'il ne ſe vouloit point haſter de le prendre, ayant aſſez d'autres marques de ſa dignité.

M. l'Ar. de Tours.

De la Iuriſdiction Epiſcopale.

Ce Prelat ſoigneux de conſeruer tout ce qui depend de ſa puiſſance, ne ſe ſoucie point du faſt: il aime le repos & la paix, & ſe trouue dans vne agitation perpetuelle: il eſt heureux dans ſa famille; mais il n'eſt pas exempt de ſoucis & d'inquietudes. Son temperament eſt delicat, & ſe donne beaucoup de peine: & l'exemption de quelques Egliſes de ſon Dioceſe, accroiſt ſes ſollicitudes. Cependant il eſt tres-certain que moins vn Eueſque a de peuple, & moins ſa charge eſt onereuſe: & quand il n'auroit qu'vne ſeule Ville, il n'en auroit quelquesfois que trop. Ce qui ſe iuge aiſément par vne ſeule Egliſe ſeculiere ou reguliere, qui ne ſe vante point de priuileges ni d'exemptions, d'où neanmoins il eſt aſſez dificile à vn Prelat pieux & ſçauant comme luy, de deraciner les vices, quand les mauuaiſes habitudes les y ont vne fois plantez

plantez. Saint Gregoire de Neocesarée n'eut du commencement de son Episcopat, que dix-sept personnes soûmises à sa direction, & ne s'en plaignit pas: mais Dieu benit ses soins & sa vigilance Pastorale: & celuy qui dans vne grande Ville n'auoit du commencement que dix-sept personnes reduites sous son obeïssance, n'y en trouua que 17. sur la fin de sa vie & de son Pontificat, qui n'y fussent pas rangées.

MOnſ. Delingendes Eueſque de Maſcon, dont i'ay tantoſt parlé, approuuant vne fois les verſions que ie faiſois des Liures ſacrez, ie luy dis que i'eſtois raui de l'eſtime qu'il en faiſoit, & que cela m'encourageoit merueilleuſement à continuer le deſſein que i'auois pris de m'y occuper, pour l'vtilité qui en pouuoit reuenir au public: mais que tous les Prelats n'eſtoient pas de ſon auis, & qu'il n'y auoit pas long-temps que i'en auois vû vn fort ſçauant, c'eſtoit Monſ. Habert Eueſque de Vabres, qui euſt ſouhaité qu'on n'en euſt iamais fait aucune, ſans excepter peut-eſtre la Latine; de ſorte que pour eſtre Docteur en Theologie, il euſt fallu de neceſſité entendre l'Hebreu & le Grec, pour lire l'Ancien & le Nouueau-Teſtament, & la Liturgie Romaine ne ſeroit point en vſage, puis qu'elle n'eſt compoſée que de diuers endrois de la Bible. I'adioutois à cela, que ie m'eſtois pourtant bien apperceu, qu'il ne iugeoit pas que ſa propoſition ſe puſt ſoutenir dans toute ſon étenduë: mais qu'à la reſerue de la verſion, que nous appellons vulgate, il n'en exceptoit aucune: & que comme ie luy en eus demandé la raiſon auec tout le reſpect qui me fut poſſible, il ne m'en dit point d'autre, que la dificulté de l'intelligence des Eſcritures, & que la liberté de leur lecture, auoit engendré toutes les hereſies, qui ſont la peſte de l'Egliſe. A quoy ie repondis que ceux qui faiſoient des hereſies, n'eſtoient pas communément les plus ignorans des hommes, bien qu'ils ne fuſſent pas touſiours les plus éclairez, & que ie n'en ſçauois gueres qui ne fuſſent ſor-

M. l'E. de Maſcon.

De la traduction des Liures Saints.

M. l'E. de Vabres.

tis du nombre des Docteurs; de ſorte qu'il n'y auoit rien à craindre à cet egard du coſté du ſimple peuple; mais ſeulement du coſté des Philoſophes, & de ceux meſmes qui ſont les plus verſez dans la connoiſſance des langues, qui ne ſont plus en vſage que dans les Liures, outre que l'Eſprit de Dieu dans les ſaintes Eſcritures, nous obligeoit à les lire ſouuent & à les mediter. Ce que i'ay aſſez prouué dans vne Preface que i'ay miſe au commencement de ma verſion du Nouueau-Teſtament, laquelle des Theologiens celebres n'ont point iugé indigne de leur eſtime, & de l'auoir meſmes traduite en Latin & en Alleman, pour la rendre intelligible à ceux de leur Nation. Ie dis à Monſ. de Maſcon, que nous auions beaucoup d'autres Docteurs qui faiſoient dificulté d'aprouuer des verſions de la Bible, & meſmes des Offices de l'Egliſe, parce que ce n'eſt pas la coutume d'inſtruire les peuples de cette maniere: qu'il ſeroit dangereux, diſent-ils, de lire la Geneſe & les Cantiques des Cantiques: qu'il y a meſmes bien des choſes impures dans les Liures de Samuel, qui ne ſe peuuent traduire honneſtement en François: que les hiſtoires de Thamar & d'Onan, pourroient bleſſer la pudeur des Vierges & des Religieuſes: qu'il y a des contradictions apparentes dans les Eſcritures, quoy qu'il n'y en ait point de vrayes: qu'il y en a d'autres qui ne ſe peuuent concilier auec l'Hiſtoire profane, ni auec la Geographie: Et puis, qu'il ne faut pas que les femmes & les Artiſans en ſçachent autant que les Docteurs, de qui ſeulement ils doiuent apprendre les choſes qui leur ſont neceſſaires pour le ſalut: & qu'enfin, *le Sanctuaire doit eſtre fermé aux profanes, & la Bible deffenduë au vulgaire*; de là vient qu'on a tant fait de dificultez de permettre les Editions du Nouueau-Teſtament en François, & qu'on s'oppoſe encore à celles du Breuiaire Romain dans la meſme langue, auec le Latin à coſté, en faueur de pluſieurs perſonnes ſaintes qui l'ont demandé tres-inſtamment. Le ſçauant & iudicieux Prelat à qui ie diſois ces choſes, me fit bien connoiſtre qu'il eſtoit fort per-

ſuadé que les plus prudents & les plus éclairez n'eſtoient pas de ce ſentiment, qui fait beaucoup plus de preiudice à la ſolide pieté, qu'on ne ſçauroit ſe l'imaginer.

MOnſ. Godeau Eueſque de Grace, depuis Eueſque de Vance, qui a fait tant de belles Paraphraſes en proſe & en vers, de quelques Liures des ſaintes Eſcritures, & qui ſe propoſe auec tant de raiſon d'en faire des verſions fidelles, voudroit bien ſans doute, qu'il ne ſe trouuaſt perſonne qualifiée dans l'Egliſe qui maintinſt vne ſi dangereuſe opinion: mais quoy qu'il en ſoit, ce Prelat parfaitement éclairé n'abandonnera pas vne œuure de cette importance, pour vn deſſein ſi mal fondé, luy qui pour eſcrire ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, a pû ſi bien remarquer en toutes choſes l'vſage de l'Egliſe dés les premiers ſiecles, & qui en effet n'a pas ignoré celuy-cy. M Godeau E. de Grace.

Cet ouurage eſt plein de doctrine; mais quoy que ſon Autheur ſoit tres-ſçauant & tres-iudicieux, il ſemble neanmoins qu'il ne ſe ſoit pas diſpenſé non plus que le celebre Cardinal Baronius, d'y employer quelques pieces des Anciens qui paroiſſent vn peu ſuſpectes, comme celles qui nous apprennent que Simeon le Stylite fut quatre-vingts ans debout ſur vne colomne de ſix, de douze, de vingt-quatre, de trente-ſix, & de quarante coudées de haut, où il paſſa vingt-huict Careſmes de ſuitte ſans boire & ſans manger, & qu'au reſte du temps, il ne mangeoit qu'vne fois la ſemaine, & qu'il y faiſoit par iour plus de douze cents reuerences, donnant de la teſte au bout des pieds, & que depuis qu'il faillit à y eſtre trompé par le Diable, quand cet Ange de tenebres ſe preſenta à luy en forme d'Ange de lumiere, pour l'enleuer au Ciel dans vn chariot de feu, il fit vœu de ne poſer iamais en terre le pied qu'il auoit leué pour entrer, comme vn autre Elie, dans ce chariot de feu, ſans parler de la corde de puits, qui eſtoit entrée dans ſa chair: des Simeon le Stylite.

punaiſes & des vers qui luy rongeoient les iambes, & qui eſtant ramaſſez par vn certain Roy d'Armenie appellé Baſiliſque, furent conuertis en pierres precieuſes: du Dragon qui fut gueri miraculeuſement par vne goute de ſon pus qui tomba ſur ſon œil, d'où ſortit vn chicot de bois de la longueur d'vne coudée, ſelon quelques-vns, & de trois coudées ſelon d'autres, c'eſt à dire pour le moins d'vne toiſe de long, d'où l'on peut iuger de la grandeur enorme de cet Animal: des predications continuelles que le Saint faiſoit aux peuples, qui accouroient de toutes parts pour l'ouïr, iuſques aux Italiens, aux François, aux Eſpagnols, & aux Anglois, comme le porte ſon hiſtoire, quoy qu'il n'y ait eu perſonne de ces Nations Occidentales ou Septentrionales qui en ait eſcrit en ce temps-là, ſans dire que ces peuples entendoient peut-eſtre mal-aiſément le langage de ce Solitaire éleué ſi haut en l'air, qu'il euſt dub crier bien-haut pour ſe faire ouïr: des lettres qu'il eſcriuoit à diuers Princes, quoy qu'il eût mal-aiſémẽt tout ce qui luy eſtoit neceſſaire pour cela: & de ſa mort tout à fait extraordinaire demeurant debout ſur ſa colomne, comme vne ſtatuë, où ſon Diſciple alla recueillir ſes derniers ſoupirs. Toutes choſes ſi peu vray-ſemblables, qu'il faudroit vn peu plus de crédulité que pluſieurs perſonnes fort ſenſées n'en peuuent admettre pour y adiouter foy, nonobſtant l'hiſtoire qu'en ont eſcrit Theodoret, & vn Diſciple de ce Symeon, appellé Antoine, qui en parlent comme teſmoins oculaires. Toutesfois ces deux Autheurs, qui ſont les ſeuls contemporains qui nous aſſeurent d'vne choſe ſi rare, ſont encore ſi peu d'accord entre-eux touchant les circonſtances du fait, qu'il y a grand ſuiet de s'en defier. Antoine dit que le Pere de Symeon s'appelloit Suſoc: Theodoret eſcrit qu'il auoit nom Heſichius. L'Abbé du Monaſtere où Symeon ſe ceignit de la corde de puits, s'appelloit S. Timothée, ſelon Antoine: & Theodoret eſcrit qu'il auoit nom Heliodore, & ainſi du reſte. Il faut auoüer neanmoins qu'Euagrius, Glycas, Cedrenus, Gregoire de Tours, Suidas, Nicephore, & pluſieurs autres en ont fait mention: mais tous ces

Autheurs fort éloignez, n'en parlent que ſur le raport des premiers. Au reſte, l'hiſtoire en a paru ſi agreable, que des Grecs, comme quelques-vns de ceux que nous venons de nommer, ont fait mention de deux autres Symeons Stilites en diuers temps, l'vn ſous le regne de l'Empereur Iuſtinien, duquel Euagrius a parlé au cinquieſme Liure de ſon Hiſtoire au chapitre 22. & l'autre qui veſcut en Cilicie & qui fut tué d'vn coup de tonnerre, dont parle Sophronius dans ſon Pré Spirituel au chap. 57. Mais le premier ſurnommé le Vieux & le plus illuſtre de tous, dont font mention Theodoret & Antoine, monta ſur la colomne, lors que Meletius Eueſque d'Antioche deceda, qui fut l'an trois cents vingt-&-vn, & mourut le cinquieſme iour de Ianuier, en la quatrieſme année de l'Empire de Leon premier, qui fut l'an quatre cents ſoixante; de ſorte que, ſelon la ſupputation de Baronius, il veſcut plus de quatre-vingts ans ſur la colomne, comme nous auons dit tantoſt: ce qui n'eſt pas vray-ſemblable, quoy qu'il fuſt vray, quand toutes les circonſtances que i'ay dites, ſeront bien examinées.

Comme ie faiſois vn iour ces reflexions hiſtoriques à Monſ. l'Eueſque du Mans, qui liſoit le Liure de Monſ. de Grace auec beaucoup de ſatisfaction, il me dit que c'eſtoit auec vn grand iugement qu'il auoit obmis toutes les circonſtances que i'ay marquées, leſquelles ſont à la verité bien etranges: mais eſtant venu à propos de me demander comme i'entendois ce paſſage de ſon premier Liure de l'Hiſtoire de l'Egliſe, où parlant de la Sainte Vierge, qui dans la huictieſme année de l'Empire de Claudius quitta la terre pour aller iouïr dans le Ciel de la preſence de ſon Fils, il eſcrit, *la creance commune de l'Egliſe en ce ſiecle, eſt qu'elle fut éleuée en corps & en ame dans les Cieux.* Y a-t-il de l'apparence, adiouta-t-il, que ce n'eut pas eſté touſiours la creance commune de l'Egliſe? Ie luy dis, qu'apres les teſmoignages que les Euangeliſtes nous ont donnez de la Vie de la Vierge, tout le reſte nous eſt incõnû, & que ce qui s'en trouue autre part, eſt incertain ou ſuſpect: & pluſieurs Autheurs qui en

M. l'E. du Mans.

De l'Aſſomption de la Vierge.

ont eſcrit de gros Volumes, ne les ont remplis que de coniectures ou de pures imaginations, qu'ils ont eſſayé de proportiõner à la dignité & au merite du ſuiet. Le temps meſmes de ſa mort n'eſt pas bien aſſeuré, quoy qu'il ſemble que ſaint Epiphane, Cedrenus, & quelques autres le raportent à la douzieſme année de l'Empire de Claudius, qui fut vingt-deux ans apres la Paſſion de Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, ſelon la remarque de Baronius. Toutesfois le docte Ieſuitte Denys Petau, ne luy a point trouué de place dans ſon troiſieſme Liure de la doctrine des Temps, où il auoit occaſion d'en parler, s'il euſt voulu: & l'Hiſtoire meſmes des Actes n'en dit pas vn mot, quoy que S. Luc l'ait portée à quatorze années au de-là de ſa mort.

Le Pape Gelaſe reiette entre les Eſcritures apocryphes le Liure du Treſpas de la Vierge Marie, que Iaques Archeueſque de Gennes dans ſon Liure de Feſtes annuelles, dit qu'on attribuë fauſſement à ſaint Iean l'Euangeliſte, & qu'il y a leu que la Vierge Marie deceda vingt-quatre ans apres l'Aſcenſion de noſtre Seigneur: que tous les Apoſtres tranſportez en vn moment de diuers endroits du monde, où ils eſtoient, ſe trouuerent à ſon treſpas: qu'ils mirent ſon corps dans vn ſepulchre de pierre; mais que trois iours apres, il reſuſcita, & qu'il fut porté au Ciel par les Anges: que toutesfois ſaint Thomas ne s'y eſtant pas trouué, & ne pouuant croire vne choſe ſi extraordinaire, il receut la ceinture dont la Vierge eſtoit ceinte, laquelle luy tomba du Ciel; ce qui luy ſeruit d'vne conuiction entiere, & ne douta non plus depuis de la Reſurrection de la Vierge, que de ſa glorieuſe Aſſomption. Mais ſaint Auguſtin dans ſon trente-cinquieſme Sermon des Saints, ſi toutesfois il eſt de luy, reiette ce Liure comme plein de fables. *Auſſi n'y a-t-il point d'Hiſtoire Catholique*, dit-il, *qui nous donne aſſeurance de quelle ſorte la Vierge Marie eſt montée au Ciel: & ſaint Iean l'Euangeliſte, au ſoin duquel la Mere de Ieſus auoit eſté commiſe par le Seigneur, n'en a rien laiſſé par eſcrit. Il ſeroit donc fort à ſouhaiter*, adioute ce Pere, *que l'homme ne donnaſt pas fauſſement, pour vne choſe toute euidente, ce que Dieu a voulu tenir caché: mais*

la vraye creance que nous deuons auoir de l'Aſſomption de la Vierge, eſt qu'on ne peut douter qu'elle ne ſoit au deſſus des Anges: mais ſi c'eſt en corps, ou hors du corps, comme parle l'Apoſtre, nous n'en pouuons rien ſçauoir.

Saint Hieroſme, ou Sophronius, Amy de ſaint Hieroſme, dans vn Sermon de l'Aſſomption de la Vierge, ou quelqu'Autheur que ce puiſſe eſtre de cet Ouurage, appelle apocryphe le Liure du Treſpas de la Vierge, & defend de le receuoir. Il dit auſſi que de ſon temps, on montroit ſon ſepulchre dans la Valée de Ioſaphat, & que pluſieurs ſont en doute ſi l'Aſſomption de la Vierge a eſté auec ſon corps, ou ſi l'ame ſeule eſt montée au Ciel, le corps ayant eſté ſeparé. *Mais*, adioute-t-il, *on ne ſçait pas comment, ni en quel temps, ni par quelles perſonnes le corps tres-ſaint de la Vierge a eſté oſté de-là, ni où il a eſté tranſporté, ni meſmes s'il a eſté reſſuſcité, quoy que pluſieurs maintiennent que la Vierge eſt reſſuſcitée, & qu'elle iouït en cet eſtat auec Ieſus-Chriſt dans le Ciel de la bien-heureuſe immortalité.* Et plus bas il adioute, *Qu'ils en faut rapporter à Dieu, à qui rien n'eſt impoſſible.* Tout cela de S. Hieroſme: & le Venerable Bede expoſant cet endroit des Actes, *Ils furent tous diſperſez par les Regions de Iudée & de Samarie, horſmis les Apoſtres*, eſt dans le meſme ſentiment, & prouue par diuers Arguments que les choſes qui ſont raportées dans le Liure du Treſpas de la Vierge, contrarient à l'authorité du Liure des Actes, & ſont entierement fauſſes.

IE me ſouuiendrai touſiours d'vne rencontre que i'eus de M. le Marquis de Pompignan, vn vingt-deuxieſme iour de Iuillet, comme ie retournois de l'Egliſe des Grands Auguſtins, & ie la compterai au rang des plus heureuſes qui me ſoient arriuées en ma vie, puis qu'elle m'a procuré le bien de ſa connoiſſance & de ſon amitié. Ce Gentil homme, de qui la courtoiſie & l'affabilité égalent la valeur & la bonne mine, auſſi bien que la naiſſance illuſtre, me demanda ce que ie penſois de la grande Sainte dont ce iour-là on celebroit la Feſte, & ſi la Pechereſſe

M. de Pompignan.

De la Magdelaine.

dont il eſt parlé dans ſaint Luc 7. laquelle verſa ſes parfums ſur les pieds du Seigneur, eſtoit la meſme que Marie ſœur de Lazare, & Magdelaine, de laquelle Ieſus auoit chaſſé ſept diables: parce qu'ayant medité les textes de l'Euangile, ce qui n'eſt pas ordinaire aux perſonnes de ſa condition, il ne voyoit pas qu'il y euſt de neceſſité, ni meſmes de l'apparence, de croire que ces trois femmes ne fuſſent qu'vne ſeule: ie luy demandai vn iour pour y penſer, & le lendemain ie luy enuoyai ce diſcours.

Il nous eſt facile de connoiſtre des paroles de S. Luc, la penitence & la iuſtification de la femme Pechereſſe, que pluſieurs confondent auec Marie Magdelaine, de laquelle ſept Demons eſtoient ſortis, & meſmes auec Marie ſœur de Marthe & de Lazare: mais Origene, & apres luy Theophilacte & Euthymius, dans leurs Commentaires, maintiennent que la Femme Pechereſſe, n'eſt ni Marie Magdelaine, ni Marie ſœur de Lazare: car, s'ils en ſont croyables, celle-cy & les deux autres ſont trois perſonnes diferentes, & non pas deux ſeulement, ſçauoir la Pechereſſe, qu'ils ne ſeparent point de celle qui verſa des parfums ſur la teſte de Ieſus dans la maiſon du Lepreux en Bethanie, & la ſœur de Lazare, comme l'eſtiment ſaint Iean Chriſoſtome dans ſes Homelies 81. ſur S. Matthieu, & 61. ſur S. Iean, & S. Bernard, dans ſon Sermon de la Magdelaine. Toutesfois, il ſemble que celle qui repandit le parfum de grand prix dans la maiſon de Simon le Lepreux, deux iours auant la Paſque, eſt celle-là meſme dont Ieſus dit, *Qu'en iettant ce parfum ſur ſon Corps*, * *elle le faiſoit pour l'enſeuelir*, ou comme dit ſaint Marc, * *Qu'elle anticipoit d'oindre ſon Corps pour la ſepulture.* Il ſemble auſſi qu'elle ſoit encore la meſme que celle qui eſt appellée Marie ſœur de Lazare, de laquelle Ieſus dit ſur le meſme ſuiet à Iudas Iſcariot; * *Elle a gardé ce parfum pour le iour de ma ſepulture.* Or celle qui employa ce parfum, ou pluſtoſt qui le deſtinoit auec les autres Maries pour le Corps de Ieſus qu'elle penſoit trouuer dans le ſepulcre, eſt appellée * *Marie Magdelaine*, Marc. 16. 1. & de celle-là meſme qui

* Matth 26. 12.
* Marc 14 8.
* Iean 12. 7.
* Marc 16. 1.

qui eſtoit ſœur de Lazare. S. Iean 11. 2. dit encore, *Qu'elle auoit embaumé le Seigneur d'vn onguent aromatique, & qu'elle auoit eſſuyé ſes pieds de ſes cheueux*, ce qui ne nous paroiſt point auoir eſté fait autre-part qu'en la maiſon de Simon le Phariſien, comme il ſe lit dans S. Luc 7. 36. De ſorte qu'il y a grande apparence que de ces trois ou de ces deux, il n'en faut faire qu'vne ſeule, ſelon la penſée de S. Auguſtin, au ſecond Liure du Conſentement des Euangeliſtes, de ſaint Gregoire en l'Homelie de la Magdelaine, de Bede au troiſieſme Liure de ſes Controuerſes ſur ſaint Luc, de Chreſtien Druthmarus au 26. Chap. ſur S. Matthieu, de Rabanus Maurus ſur le 7. Chap. de S. Luc, & de pluſieurs autres, qui ſont ſecondez de la creance commune, & de l'vſage receu par toute l'Egliſe dans les ſolemnitez de la Feſte de cette Sainte. Mais pour en faire mieux connoiſtre la verité, par la conciliation des paſſages, il ne les faudroit que voir tout du long dans les ſaints Euangiles, dont pluſieurs ſont perſuadez, ſelon le ſentiment de toute l'Egliſe Catholique, qu'il n'y a point de neceſſité d'admettre plus d'vne Magdeleine; & que celle-là eſt la ſœur de Marthe & de Lazare, au commencement pechereſſe, diſent-ils, de laquelle Ieſus auoit chaſſé ſept Diables, qui repandit ſes parfums ſur les pieds de Ieſus en Galilée dans la maiſon de Simon le Phariſien, qui en fit autant ſix iours auant la Feſte de Paſque dans la maiſon de Lazare, & finalement qui repandit ſes onguents aromatiques ſur la teſte du Seigneur en Bethanie, deux iours auant la Paſque chez Simon le Lepreux. Mais quoy qu'il en ſoit, on peut dire raiſonnablement que cette Dame, ou que ces Dames eſtoient riches, parce que leurs vaſes d'albaſtre remplis d'vn precieux parfum d'huile de Nard, eſtoient de grand prix: ce qui donna meſmes ſuiet à Iudas Iſcariot, & aux autres Diſciples d'en plaindre la grande depenſe qu'ils eſtimoient inutiles.

Le reſte de la vie de ces Saintes nous eſt inconnu: & nous n'auons point d'Autheurs de l'Antiquité qui nous aſſeurent du genre & du lieu de leur mort, auant le qua-

trieſme ſiecle. Nous liſons neanmoins dans S. Gregoire de Tours, qui viuoit il y a plus de mille ans, que le corps de Marie Magdeleine repoſe en la ville d'Epheſe, où ſelon Modeſtus Eueſque de Ieruſalem, elle eſtoit allée pour acheuer ſes iours aupres de ſaint Iean l'Euangeliſte. Et quelques anciens Martyrologes, comme celuy de Rabanus Maurus Eueſque de Majance, qui viuoit du temps de Charles le Chauue, celuy du Moine de ſaint Gal. & pluſieurs autres, cittez par le celebre Docteur Iean de Launoy, dans vn Liure qu'il a fait de la Magdeleine de Prouence, nous apprennent que Marie ſœur de Lazare, que les Grecs, & pluſieurs Latins diſtinguoient de Marie Magdeleine, de laquelle ſept Diables eſtoient ſortis, & qui auoit touſiours tres-ſaintement veſcu eſtant demeurée Vierge, auoit ſa ſepulture en Ieruſalem aupres de ſainte Marthe ſa ſœur, ſans qu'en toutes ces choſes, il nous paroiſſe rien des traditions de Prouence, & de l'Abbaye de Vezelai.

Six iours apres, qui eſtoit la Feſte de ſainte Anne, M. de Pompignan de la Maiſon de Beaumont de Croſle en Daufiné, aſſez connuë par ſes anciens ſeruices, me voulut honorer de ſa viſite, pour me teſmoigner la ſatisfaction qu'il auoit de mon petit eſcrit, l'ayant eſtimé conforme à ſes ſentiments. Il ſe trouua cette iournée là dans mon cabinet fort bonne compagnie, Monſ. de Montmaur Conſeiller d'Eſtat, & Maiſtre des Requeſtes, de qui les gens de lettres reçoiuent ſi ſouuent des marques de ſa generoſité, Monſ. de Charle-val, qui a le gouſt ſi delicat pour toutes les belles choſes, Monſ. de Beruille de Normandie, qui debite vn grand ſçauoir auec tant de facilité, Monſ. de Gombaud ſi connu de toute la France pour ſa rare modeſtie, & par ſes nobles poëſies, & quelques autres, qui apres s'eſtre entretenus au ſuiet de l'eſcrit de la Magdeleine, du progrés de l'Euangile, & de la naiſſance & de l'accroiſſement du Chriſtianiſme, ſur quoy on dit de fort bonnes choſes; enfin venant à parler des femmes illuſtres du Nouueau-Teſtament, Monſ. de

M. de Mõtmaur.

M. de Charle-val.

M. de Beruille.

M. de Gombaud.

Gombaud, ayant demandé d'où l'on auoit appris que la Mere de la Vierge auoit nom *Anne*, & ſon Pere *Ioachim*, parce que les ſaintes Eſcritures ne les nomment point; voicy à peu pres ce que i'en dis.

De Sainte Anne.

Il ne ſe trouue rien dans les ſaintes Eſcritures de ſainte Anne Mere de la Vierge: mais puis que l'Egliſe Catholique en celebre la memoire auec tant de veneration qu'elle en fait tous les ans vne feſte ſolemnelle; il y a lieu de croire que la tradition ne nous a pas impoſé. Voicy à mon auis ce qui s'en peut apprendre de plus aſſeuré des teſmoignages des ſaints Peres. Le Martir Hyppolite Eueſque de Port, citté par Nicephore au troiſieſme Chapitre de ſon ſecond Liure, auoit eſcrit vers le commencement du troiſieſme ſiecle, c'eſt à dire enuiron l'an deux cents vingt de noſtre ſalut, que du Preſtre Mathan & de ſa femme Marie, de la Tribu de Iuda, ſortirent quatre Enfants, Iacob Pere de Ioſeph & de Cleophas, & trois filles, ſçauoir Marie, qui engendra Salome femme de Zebedée, Sobé qui eut vne fille nommée Eliſabeth femme de Zacharie & Mere de ſaint Iean Baptiſte, & Anne, de qui ſortit Marie Mére de Ieſus; de ſorte que Salome, Eliſabeth, & Marie Mere de Ieſus eſtoient couſines germaines, filles des trois ſœurs, & Ieſus Chriſt & S. Iean Baptiſte eſtoient couſins iſſus de germain. Au reſte, il ne faut point eſtre de l'opinion de ceux qui diſent que ſainte Anne fut mariée trois fois, & que de chacun de ſes Maris, elle eut autant de filles, ni croire auſſi que de ſon Mari Ioachim, elle eut trois filles, ſans en auoir d'autres preuues que l'apparence qu'ils tirent des ſaintes Eſcritures, que Marie Cleophé eſt appellée ſœur de la Vierge, comme ſi par le nom de frere & de ſœur, il ne falloit pas ſouuent entendre couſin, ou quelque autre parent fort proche, ſelon les façons de parler aſſez ordinaires dans les Liures ſacrez. S. Iean Damaſcene & tous les Docteurs Catholiques modernes maintiennẽt que ſainte Anne n'a eſté mariée qu'à vn ſeul homme, duquel apres vne ſterilité opiniaſtre, elle eut par vn vœu qu'elle fit, vne ſeule fille,

qui fut la ſainte Vierge: mais ſur tout ſaint Epiphane tres-verſé dans les connoiſſances des Antiquitez Iudaïques eſt de cet auis dans les diſputes qu'il fait contre les Collirydiens, qui eſtoient certains Heretiques qui reueroient la Mere de Dieu comme vne Deeſſe, & qui luy rendoient des honneurs diuins. Germain Eueſque de Conſtantinople, qui viuoit enuiron l'an ſept cents vingt de noſtre Salut, a obſerué que ſainte Anne eſtoit de famille Sacerdotale, de la Tribu d'Aaron, de race de Prophetes, & de la ſouche de Dauid & de Salomon. Quant à Ioachim ſon Mari, qui n'eſt point auſſi nommé dans les ſaintes Eſcritures, il en eſt parlé dans la Vie de la Bienheureuſe Vierge: & nous ne trouuons rien dauantage dans les Liures des anciens Peres, de la vie & des actions de ſainte Anne, dont nous ignorons le temps & les particularitez de la mort, comme de tout le reſte: mais ce qui ne peut eſtre reuoqué en doute, eſt la gloire immortelle qu'elle a euë d'eſtre Mere de celle qui apres les paroles de l'Ange, conceut du S. Eſprit le ſalut de toutes les Nations, & d'auoir eſté Ayeule du Fils du Tres-haut, & de ſon diuin Redempteur.

AQuelque temps de-là, vn autre Seigneur qui auoit beaucoup d'eſprit & de pieté, m'ayant demandé pourquoy on ſe mettoit ſi fort en peine de ſçauoir ſi le ſaint Denys de Paris eſtoit l'Areopagite, dont il eſt parlé à la fin du dix-ſeptieſme Chapitre des Actes, & s'il eſtoit encore ce celebre Eſcriuain dont nous auons les Liures; Ie luy dis qu'il eſtoit loüable de s'en informer, & toûjours bon de connoiſtre la verité. Sur quoy il falloit entendre les teſmoignages des Anciens. Qu'aureſte, la verité de quelque nature qu'elle fuſt, ne ſe manifeſtoit iamais, ſans ſe faire aimer de ceux qui la cherchent, & qui ſont ennemis du menſonge: mais qu'il n'en eſt pas ainſi des Ames vulgaires qui ſe plaiſent d'eſtre trompées, & qui ne ſont que trop credules à tout ce qui fauoriſe leur ignorance ou leur ſuperſtition. Là-deſſus voulant donc ſça-

uoir ce que ie penſois de S. Denys, ou de pluſieurs Saints qui portent le meſme nom, ie luy enuoyai deux iours apres ce petit eſcrit. Saint Denys Areopagite, le Diſciple de l'Apoſtre ſaint Paul, comme il ſe iuſtifie par le 9. Chapitre du Liure des Actes, fut Eueſque d'Athenes, & endura le Martire du temps de Diocletien. Quelques-vns qui ont eſcrit ſa vie, ou qui ont parlé de luy, comme Methodius, Hincmar Archeueſque de Rheims, Simeon Metaphraſte, Nicephore Caliſte, Michel Syngellus Preſtre de Ieruſalem, & Suidas entre les Anciens, maintiennent bien qu'il eſt le meſme que ce celebre Martir qui fut le premier Eueſque de Paris; en quoy ils ont eſté ſuiuis par le Cardinal Bellarmin, Pierre Lanſelius, Baltazar Corderius, Laſſius, Martin Delrio, & Pierre de Halloix Ieſuites, & par le Docteur André du Val, par M. de Chaumont Conſeiller d'Eſtat, ſi recommandable à cauſe de ſon ſçauoir & de ſa pieté, & quelques autres. Mais l'Autheur de la vie de S. Saturnin, cité par S. Gregoire de Tours, & S. Gregoire de Tours luy-meſme, qui viuoit il y a plus de mille ans, Fortunatus en ſon premier Liure des Poëſies, le Martyrologe d'Vſuard entre les Anciens, & le docte vieillard Iaques Sirmond Preſtre de la Compagnie de Ieſus, Iean de Launoy celebre Docteur de la Faculté de Paris, & pluſieurs autres, ſont de contraire auis: & aſſeurent que le premier Eueſque de Paris fut enuoyé dans les Gaules du temps de l'Empereur Decius, & qu'il y remporta la Couronne du Martire ſous Siſinnius, qui ſans doute eſtoit celuy-là meſmes dont il eſt parlé dans les Actes de Cantian & de Cantianilla, du temps de l'Empereur Diocletien. Et de fait, les raiſons ſur leſquelles le Pere Sirmond & M. de Launoy ſe fondent pour authoriſer leur ſentiment, ſont bien conſiderables: Ils les tirent en partie d'vn paſſage de Sulpice Seuere au deuxieſme Liure de ſon Hiſtoire Sacrée, où il eſt dit, *Que deuant la cinquieſme perſecution des Chreſtiens, qui fut ſous Marc-Aurelle, fils d'Antonin, on n'auoit point vû de Martires dans les Gaules, parce que la Religion Chreſtienne auoit eſté receuë plus tard au de-là des*

De S. Denis.

Alpes (car il parle en cet endroit à l'egard de l'Italie) & d'vn autre coſté, ils l'appuyent d'vne ancienne tradition de l'Egliſe des Gaules, qui a touſiours reconnu deux Denys dans ſes Martyrologes. 2. De la nouueauté de l'opinion d'Hilduuin & de ſes Sectateurs, touchant le Denis de Paris confondu auec l'Areopagite. 3. Du paſſage de l'Eueſché d'Athenes à celuy de Paris, inconnu à tous les Grecs & à tous les Latins, deuant Hilduuin. 4. De la diſtinction que Rome faiſoit autresfois du Denis Areopagite d'auec le Denis de Paris. 5. Des abſurditez où s'enueloppent ceux qui les confondent enſemble. 6. Du temps du Martire de l'Areopagite qui fut ſous Domitien, & non pas ſous Trajan ou ſous Adrien. 7. De l'authorité de Gregoire de Tours, qui marque le Denis de Paris Apoſtre des Pariſiens & non pas des Gaulois, ſous Decius comme Gatian le fut à Tours, Saturnin à Toulouſe, Auſtremoine en Auuergne, Martial à Limoges, Trophime en Arles, Paul à Narbonne. 8. De la petiteſſe de la ville de Paris du temps de l'Areopagite, ayant eſté ruïnée dés le temps de Iules Ceſar. 9. De ſon peu de nom en comparaiſon des autres lieux plus conſiderables dans la Gaule, où le Diſciple de S. Paul pouuoit s'arreſter pour prescher l'Euangile. 10. Des anciens Offices à l'vſage de Rome & de Paris; & enfin de beaucoup d'autres coniectures tresfortes, dont ils ont fait des Liures entiers.

Pluſieurs attribuent à l'vn & à l'autre Denis, comme à vn ſeul, & à vn meſme, les Liures que nous auons ſous le nom de ſaint Denis de la Hierarchie Celeſte, de la Hierarchie Eccleſiaſtique, des noms Diuins, de la Theologie Myſtique, & quelques Epiſtres à Caius, à Dorotheus, à Soſipater, à Policarpe, à Demophile, à Tite, à Apollophanes, à l'Apoſtre ſaint Iean, & à ſaint Paul. Mais il y a grande raiſon d'en douter, non tant à cauſe de quelques hiſtoires vn peu ſuſpectes, comme celle du tranſport miraculeux des Apoſtres en Ieruſalem, pour ſe trouuer au treſpas de la ſainte Vierge, dont il n'eſt point parlé dans l'hiſtoire des Actes, que pource que l'Autheur de ces

liures y citte vne Epiſtre de ſaint Ignace, eſcrite l'onzieſme année du regne de Trajan, c'eſt à dire plus de douze années apres la mort de ſaint Denis Areopagite, qui fut martiriſé ſous Domitien, & qu'il y employe pluſieurs paſſages des Oeuures de ſaint Iuſtin Martyr, de Clement Alexandrin, d'Origene, & de ſaint Gregoire de Nazianze, qui n'auroient pas manqué de le nommer luy-meſme, comme ils ont fait S. Ignace & S. Policarpe, s'ils euſſent emprunté quelque choſe de luy, ſans parler de ſon obſeruation, auec le Sophiſte Apollophanes, quand la lumiere du Soleil ſoufrit vne ſi étrange Eclypſe à la Paſſion de noſtre Seigneur, quoy qu'il n'y ait point lieu de douter de cette Eclypſe, dont il eſt parlé dans les Euangiles de S. Matthieu, de S. Marc, & de S. Luc: & de laquelle Phlegon Afranchi de l'Empereur Adrien a meſmes eſcrit, auſſi bien que depuis luy Tertullien dans ſon Apologetique, Euſebe, Maximus, Singellus, & autres, ni de ce que S. Ieroſme & Gennadius ne font point mention de cet Autheur dans leurs Liures des Eſcriuains Eccleſiaſtiques. Toutesfois le Cardinal Bellarmin qui maintient que S. Denis Areopagite eſt Autheur de tous ces Ouurages, excepté de l'Epiſtre à ſaint Paul, dit, *Que les doctes Catholiques n'en doutent nullement, & qu'il n'y a que les ſeuls Heretiques Lutheriens, & quelques menus ſçauans, comme Eraſme & Laurent-Valle, qui nient qu'ils doiuent appartenir à S. Denis Areopagite*: Car c'eſt ainſi qu'il plaiſt à cet illuſtre Eſcriuain de traiter en cet endroit le merite & la reputation d'Eraſme & de Laurent-Valle, outre ceux qu'il ne nomme point, & que ie viens de marquer.

Il eſt vray neanmoins que les meſmes Ouurages ſemblent auoir eſté receus ſous le nom de S. Denis Areopagite, par les Papes S. Gregoire en l'Homelie 34. ſur les Euangiles, Martin I. au Concile Romain, Agathon dans ſon Epiſtre à l'Empereur Conſtantin IV. & Nicolas I. en l'Epiſtre à l'Empereur Michel, auſſi bien que par les ſixieſme & ſeptieſme Conciles œcumeniques, & finalement par pluſieurs Docteurs qui ont eſcrit des Com-

mentaires ſur ces meſmes Liures, comme le Moine ſaint Maxime, ſaint Thomas d'Aquin, & pluſieurs autres. Cependant il faut remarquer que deuant le Pape S. Gregoire, qui viuoit à la fin du ſixieſme ſiecle, il n'y a point eu de Pere qui ait cité les Liures de S. Denis: car de ce qu'il y en a qui penſent qu'Origene en a fait mention, en vne certaine Homelie ſur la premiere de S. Iean, auſſi bien que S. Athanaſe en la huictieſme des Queſtions à Antiochus, il n'en faut point tirer d'auantage, puis que les Arriens venus long-temps depuis Origene, & des Autheurs qui n'ont eſté connus que depuis Athanaſe, leſquels ſont alleguez dans l'Homelie ſur S. Iean, & dans les Queſtions à Antiochus, en preuuent aſſez la fauſſeté, & font voir clairement que ni l'vne ni l'autre ne ſont point d'Origene, ni de S. Athanaſe; mais de quelque Eſcriuain plus recent. Vn certain Liberatus Athée, & Anaſtaſe Bibliotecaire, dans vne Epiſtre à l'Empereur Charles le Chauue, ont bien eſcrit que S. Iean Chriſoſtome, & S. Cyrille d'Alexandrie, ont cité S. Denis Areopagite; mais il ne ſe trouue rien des choſes qu'ils citent aux lieux que i'ay alleguez, & il y a grande apparence qu'on a corrompu l'edition de Liberatus: Et quand en la Conference qui fut tenuë à Conſtantinople l'an 532. entre les Eueſques Catholiques, & certains Heretiques qu'on apelloit Seueriens & Acephales, les Prelats Catholiques reietterent les eſcrits de Denis Areopagite comme apocriphes, ils dirent aux Seueriens, *D'où nous pouuez-vous monſtrer que les teſmoignages que vous alleguez de Denis Areopagite ſoient veritables, comme vous le penſez: car s'ils eſtoient de luy, ſaint Cyrille ne les auroit pas ignorez: mais que dis ie de ſaint Cyrille? Si S. Athanaſe les euſt tenus pour aſſeurez, ne vous les auroit-il pas citez entre tous les autres au Concile de Nicée, en traitant de la conſubſtantialité des Perſonnes de la Trinité? & n'en euſt-il pas produit l'authorité contre les blaſphemes d'Arrius, touchant ſon opinion de la diuerſité des ſubſtances? Or s'il n'y a pas vn des Anciens qui les ait obſeruez, ie ne ſçai pas d'où vous pouuez maintenant monſtrer qu'ils ſoient de luy.* C'eſt de M. de Launoy que nous auons cette belle

belle obſeruation, en ſon traitté de l'authorité de l'argument negatif. Le liure de la Hierarchie Celeſte, a eſté traduit en noſtre langue par François Marillac, & imprimé à Tholoſe l'an mil cinq cents cinquante-cinq, & les autres Ouurages par le Pere Goulu de l'Ordre des Feüillans.

IE pourrois raporter beaucoup d'autres conferences ſur ces ſortes de matieres; mais de peur d'eſtre trop long, ie me reſtraindrai à fort peu de ſemblables que ie ne ſçaurois oublier; encore ſera-ce auec le diſcours le plus concis qu'il me ſera poſſible. La premiere qui s'offre, eſt du deſſein de Monſ. de la Milletiere, pour la reünion des Egliſes ſeparées. Ce vertueux homme tient facile le retour des Proteſtants à l'Egliſe Catholique: Et comme ie luy ai demandé pluſieurs fois le fondement de ſa perſuaſion, veu les grandes diferences d'opinions qui ſe rencontrent en certains points mal-aiſez à concilier, il m'a repondu auec vn eſprit de charité, qui ne l'eſchauffe pas moins qu'il luy donne de lumieres, qu'elle ne depend que d'vne bonne reformation de noſtre coſté, & de connoiſtre les motifs de la ſeparation de ceux qui nous ont quittez; ce qu'il a fait voir dans pluſieurs Liures qu'il a eſcrits expres, & qu'il ne faut que lire ſon Flambeau de l'Egliſe, & celuy de la vraye Foy, auſquels on n'a point fait de reponſe, & il eſt impoſſible d'y en faire de bonne; de ſorte que ce ſont autant de Demonſtrations inuincibles, & que ſi les Aduerſaires n'en demeurent pas d'accord, il ne faut plus que voir à quoy il tient, & eſſayer d'obtenir la permiſſion d'en venir à vne conference reglée. Cependant Monſ. de la Milletiere eſt fort perſuadé qu'il a demonſtré, ou qu'il ne luy eſt pas impoſſible de demonſtrer l'infaillibilité de l'Egliſe Catholique, dont l'authorité primitiue & abſoluë reſide au S. Siege, & en la perſonne du Pape, ſans attendre vn Concile general, compoſé non pas de ſes Collegues, car il eſt ſingulier en ſa puiſſance; mais de ceux qu'il honore du nom de ſes

M. de la Milletiere. De la Reünion des Proteſtãs.

Freres, quoy qu'il ſoit le Pere commun de tous, quand il parle, comme on dit, *Ex Cathedra:* que tous les Chreſtiens ſont obligez de rendre à ce Chef viſible de l'Egliſe vniuerſelle toutes les obeïſſances qu'il demande de nous, & qui luy ſont duës en choſes purement ſpirituelles: que tout le monde eſt tenu de receuoir ſes Decrets, comme regles infaillibles & inuiolables, & qu'il ſuffit de le conſulter en toute ſorte de doutes qui ſe pourroient former en matieres de foy. Il eſt, dis-ie, perſuadé que dans ſon Liure de l'Euchariſtie & de la Tranſubſtantiation, il a demonſtré clairement la veritable doctrine que nous auons touſiours profeſſée, ſelon les deciſions des ſaints Conciles, & la pure parole de Dieu, qui eſt ſi expreſſe ſur ce ſuiet, auec la tradition; de ſorte qu'il ne faut plus exiger de nous le teſmoignage des ſens, & celuy de la raiſon, pour prouuer qu'il n'y a point d'autre tranſubſtantiation que celle de paſſer de la connoiſſance d'vne ſubſtance ſenſible à la connoiſſance d'vne ſubſtance intelligible: qu'on doit admettre l'aneantiſſement des ſubſtances quant à la matiere, & quant à la forme, quoy que les apparences ſenſibles demeurent, ſelon la doctrine ſainte de l'Egliſe, dont nul de ceux qui en ſont bien inſtruits, ne font aucune dificulté. Ainſi ie ne doute point que la neceſſité de la tranſubſtantiation, ne puiſſe eſtre également bien prouuée, comme ie la viens de repreſenter, & que nous ne faiſons pas ſeulement vne memoire du Sacrifice de la Croix: mais que nous ſacrifions effectiuement le vray Corps, & le vray Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt au Pere Eternel, ſoit en continuant le meſme Sacrifice de la Croix; de ſorte que ce n'eſt que le meſme Sacrifice, ſoit que l'Egliſe le reïtere en Myſtere, par les mains des Preſtres, comme pluſieurs Scholaſtiques l'ont maintenu. Enfin il y a grande apparence qu'il prouuera de la meſme ſorte la doctrine decidée contre les Heretiques, que noſtre iuſtification depend de la grace qui nous eſt donnée gratuitement, pour faire les bonnes œuures & pour eſtre ſanctifiez, laquelle ſelon pluſieurs

Theologiens n'eſt refuſée à perſonne, du moins ſuffiſante pour le ſalut de tous, parce que Dieu veut ſauuer tous les hommes, & que Ieſus-Chriſt eſt mort pour tous, ſans qu'il faille vſer de ſubtilitez pour expliquer ces paſſages, qui ſont plus clairs que le Soleil, ou pour en eluder la force, à laquelle rien ne ſçauroit reſiſter. Il me repondit qu'à la verité, il penſoit auoir demonſtré contre les principes de la doctrine des Aduerſaires: mais qu'il y auoit bien des choſes à dire ſur toutes les inductions que ie luy venois de faire, quoy qu'elles fuſſent maintenuës par des Docteurs Catholiques. Qu'au reſte, il s'en falloit tenir au conſentement vniuerſel de l'Egliſe, aux teſmoignages des ſaints Peres, & à la deciſion des Conciles, dont ie demeurai d'accord: & s'il y a des repliques à faire en cela, elles ſe pourront agiter autre part.

TOuchant la queſtion s'il y a eu des hommes au monde auant la Creation d'Adam, on m'a dit qu'vn bel eſprit en a fait vn Liure expres, par forme d'exercitation, & qu'il maintient par les ſaintes Eſcritures qu'il n'y a pas lieu d'en douter, ou du moins que les ſaintes Eſcritures ne ſont pas contraires à cette opinion; qu'il fonde ſur l'aage apparent du monde, en conſiderant ſon ſiſteme & ſes diuerſes generations, ſur les connoiſſances de l'Aſtronomie & de l'Aſtrologie, & ſur le teſmoignage de quelques Autheurs: car il ſçait bien qu'vn certain Hermodore Platonicien diſoit en ſon Liure de la doctrine des Philoſophes, au raport de Diogene de Laërce, que cinq mille ans ſe ſont écoulez depuis Zoroaſte le premier des Mages de Perſe, iuſques à la ruïne de Troye. Qu'Herodote dans ſon Euterpe fait mention d'onze mille trois cents ans, que Diodore Sicilien parle en vn endroit de plus de vingt trois mille ans, en vn autre de quatre cents ſeptante mille, & dans le premier Liure de la ſeconde partie de ſa Bibliotheque, que des Roys étrangers ont gouuerné l'Egypte pendant l'eſpace de quatre mille ſept cents ans; que Platon dans le Timée dit

Du premier Homme.

qu'vn Preſtre d'Egypte apprit à Solon que les Atheniens auoient eu des Princes, dix mille ans auant le Deluge, ce qu'Arnobe meſmes cite de Platon. Que Ciceron n'a pas marqué vne moindre durée dans ſon Liure des Loix: que les Annalles de la Chine s'induiſent de quarante mille ans: & que les Egyptiens, au rapport de Diogene, alloient iuſques à quarante-huict mille huict cents ſoixante-trois ans depuis Vulcain fils de Nilus, iuſques à Alexandre, ſelon ce qu'ils ont remarqué, en ſupputant le nombre des Eclypſes, ſans parler d'Euſebe, qui admet dans ſa Chronique ſeize Dynaſties ou Puiſſances de ſuitte dans le Royaume des Aſſyriens ou des Babiloniens, au deſſus de Ninus, & des Anciens Aborigenes d'Italie, qui eſtoient perſuadez que la Sicile auoit eſté ſeparée de la Terre-ferme, il y auoit pluſieurs ſiecles; ce qui a fait dire à Virgile dans ſon troiſieſme Liure de l'Eneïde; Ces terres de continuës qu'elles eſtoient, » comme on le raconte, furent autresfois arrachées de » leur fonds par vne grande ruïne: & s'eſtant écartées auec » vne extreme violence (tant la longueur des ſiecles eſt ca- » pable d'apporter du changement) les eaux qui donne- » rent de force au trauers, retrancherent la coſte d'Heſpe- » rie de celle de la Sicile, & la Mer baigna les champs & les » villes ſeparées d'vn riuage fort étroit.

Mais à propos de Virgile, Seruius a remarqué ſur ce vers,

Vrbs antiqua ruit multos dominata per annos.

Que Troye eſt appellée ville ancienne, parce que qu'on dit que ſa domination a duré deux mille huict cents ans, *Quia duobus millibus octingentis annis regnauiſſe dicitur.* Or Troye fut ruinée 408. ans auant la premiere Olympiade, qui ſelon Scaliger échut l'an du monde 3074. ce qui monte bien, non ſeulement au deſſus du Deluge de Noé; mais encore de la formation d'Adam, ſelon noſtre ſupputation.

Strabon dans le troiſieſme liure de ſa Geographie, eſcrit que les Turdetans, peuples de l'Eſpagne Betique, auoient des monuments eſcrits, & des loix depuis ſix mille ans, ce qui excede egalement les Epoques que nous auons

marquées de Noé & d'Adam, auſſi bien que ce que Solin eſcrit au cinquante-deuxieſme Chapitre, que depuis la conqueſte de Liber ou de Bacchus, dans les Indes, iuſques à Alexandre le Grand, les Anciens comptoient 6451. an, & quelque choſe de plus, ſelon la durée des regnes de cent cinquante-trois Roys: & ſi Scaliger en eſt croyable, Semiramis a deuancé de mille ans l'embraſement de Troye; ce qui excederoit le temps du Deluge.

Or l'Autheur qui a formé cette queſtion, s'eſt auſſi fondé ſur diuers paſſages des ſaintes Eſcritures, & entre-autres ſur celuy-cy de l'Apoſtre dans ſon Epiſtre aux Romains, où il dit: *Car iuſques au temps de la Loy, le peché eſtoit au monde: or le peché n'eſt point mis en compte, lors qu'il n'y a point de Loy.* 5. 13. D'où il infere que le temps de ce peché, qui eſtoit au monde, lequel n'eſtoit point mis en compte, ou imputé, ne pouuoit eſtre qu'auant Adam; parce qu'Adam ayant commis vn peché contre la Loy, ce peché luy fut imputé: comme celuy de Caïn, ayant tué ſon frere Abel, luy fut également imputé: & ſe ſert de toutes les reflexions qu'on ſe peut imaginer ſur le texte des quatre premiers Chapitres de la Geneſe, obſeruant qu'Adam fut vn homme extraordinaire & myſterieux, fait de la main de Dieu, pour eſtre Type de Ieſus Chriſt, & que comme la mort eſtoit entrée dans le monde par ſon peché, qu'auſſi la vie y auoit eſté apportée par vn ſeul Ieſus-Chriſt. C'eſt donc pourquoy, comme ce qui eſt aduenu par vne ſeule chute, regarde tous les hommes pour la condamnation, auſſi ce qui eſt venu par vn ſeul acte de iuſtice, regarde tous les hommes pour la iuſtification de la vie. Mais quoy qu'il ſemble d'abord qu'il ſoit dificile de repondre à ces raiſons, & qu'il y ait meſmes lieu de s'étonner de voir qu'il ſoit eſcrit, que les fils de Dieu s'allierent auec les filles des hommes: qu'auant le Deluge, il y auoit des Geants ſur la terre: que Caïn ayant peché, eut peur d'eſtre tué: que s'eſtant retiré vers l'Orient, il engendra de ſa femme vn fils appellé Enos, au nom duquel il baſtit vne ville: qu'auant meſmes ſon peché, Dieu le voyant triſte, luy dit, *Si tu as bien fait, ne*

ſeras-tu pas exalté? mais ſi tu ne fais pas bien, ton peché ſera connu aux portes, comme s'il faiſoit alluſion à la coutume des Iuifs, qui auoient des Tribunaux, & qui rendoient la iuſtice aux portes des Villes; ioint que ces termes, *Si tu as bien fait, & ſi tu ne fais pas bien*, ſuppoſent des loix qui ſe puiſſent violer: qu'Adam, voyant ſa femme tirée de ſon coſté, parle de quitter ſon pere & ſa mere, & d'adherer à ſa femme, comme s'il auoit connoiſſance de peres & de meres, & de diuerſes generations, ſi toutesfois ces paroles du ſecond de la Geneſe 24. ſont du premier homme: car il ſemble que noſtre Seigneur les attribuë à Dieu, qui crea l'homme du commencement maſle & femelle, Matth. 19. 4. 5. quoy qu'il y ait de l'aparence, à ſon iugement, que Moyſe faſſe mention des hommes d'vne premiere creation dans le premier Chapitre de la Geneſe, & du premier homme de la ſeconde Creation dans le ſecond Chapitre, verſ. 7. Si eſt-ce que l'Egliſe n'aprouue point l'affirmatiue dans la diſpute, ſur vne queſtion de cette qualité, quoy qu'elle ne reiette pas la recherche de la verité, dans les dificultez qui s'y preſentent, & dans les doutes qu'on en pourroit former, s'il y en a aucun, apres que ce qui eſt eſcrit au ſeptieſme verſet du ſecond Chapitre de la Geneſe, où il ſemble que ſe trouue le detail de ce que Moyſe auoit dit au vingt-ſeptieſme verſet du Chapitre precedent, & que le terme, *Formauit igitur hominem de limo terræ*, & non pas, *& formauit hominem*, explique clairement, outre que ie ne voy pas qu'il ſoit facile de repliquer à ce paſſage des Actes, *Et d'vn ſeul ſang il a fait tout le Genre-humain.* Act. 17. 26. & que Moyſe auant que de parler d'ſtinctement de la Creation d'Adam, au ſecond Liure de la Geneſe, dit ces paroles qui ſont bien dignes de remarque. *Telles ſont les generations du Ciel & de la Terre, quand ils furent creez, & que le Seigneur Dieu fit le Ciel & la Terre, & toutes les plantes des champs: car le Seigneur Dieu n'auoit point fait pleuuoir ſur la terre, & il n'y auoit point d'homme pour labourer la Terre:* Et en ſuitte. *Le Seigneur Dieu forma donc l'homme*, non pas, *& Dieu forma l'homme*, qui ſeroit comme le commencement d'vne autre hiſtoire: ce qui fait bien

voir que Moyſe n'en ſuppoſe point d'autre auant Adam. Quant aux teſmoignages des Autheurs profanes, ils ſont ſans preuue & ſans fondement: & ceux qui ſont alleguez par Diogene, ſont refutez par luy-meſme, quand il dit que les Egyptiens prouuoient leur durée de quarante-huict mille trois cents ſoixante-trois années, par trois cents ſoixante-trois Eclypſes du Soleil, & huict cents trente-deux de la Lune, leſquelles pourroient auenir en ſix cents cinquante ans: & il en faudroit trente-huict mille trois cents quatre-vingts, pour quarante-huict mille huict cents ſoixante & trois années. Ciceron, & Arnobe refutent auſſi les teſmoignages de Platon & de Diodore. Au reſte, les paſſages de la Geneſe, & de ſaint Paul, n'ont apparence de dificulté que dans les manieres de parler, & les fraſes Hebraïques & Greques Heleniques, dont Moyſe & l'Apoſtre ſe ſont ſeruis. Cependant il pourroit bien eſtre que la penſée de l'Autheur du Liure, dont nous auons parlé, n'a eſté que pour ſauuer la dignité & la reuerence des ſaintes Eſcritures, contre le raiſonnement des Philoſophes, & le teſmoignage ſuſpect de quelques Peuples & Hiſtoriens, ne pouuant tirer de preuues conſiderables du coſté de l'aage apparent du monde, ou de ſon ſiſteme, parce que les eaux du Deluge vniuerſel, pourroient y auoir découuert les vieilles roches qui paroiſſent à découuert à la cime des montagnes, & ſeparé quelques Iſles de la Terre-ferme.

I'en entretenois ainſi Monſ. de Laon, qui a l'eſprit ſi agreable & ſi ſerieux en meſme temps, au ſuiet du Liure qu'on en auoit eſcrit, en la preſence de deux Docteurs de grand merite, que ie ne iugeai pas qu'ils blaſmaſſent ce raiſonnement, bien qu'ils fuſſent perſuadez qu'on y pouuoit adiouter beaucoup d'autres reponſes, que celles qui s'eſtoient preſentées à mon ſouuenir.

QVelques iours apres m'eſtant trouué auec Monſ. le Comte de Baraut, que i'honorois beaucoup, dans la Cellule d'vn bon Pere Chartreux, appellé Dom Carrouge, où il y auoit ſur la couuerture de ſon lit, vne teſte de mort; ie la regardai, ſi ie ne me trompe, dans la penſée du bon Religieux, comme vne marque funeſte du peché qui regne dans le monde: car la mort a ſaiſi tous les hommes, parce que nous auons tous peché. Neantmoins il me vint en l'eſprit, que ſi nous n'euſſions point eſté ſuiets à la mort, nous n'aurions point peché: & voicy comme i'en faiſois le raiſonnement, recherchant les cauſes naturelles & morales de tous les pechez que nous commettons. Si nous n'euſſions point eſté ſuiets à la mort, qui nous auroit obligez de pecher, ſelon noſtre nature? Ce n'auroit eſté ni l'ambition, ni l'auarice, ni la vehemence de cette paſſion, qui nous fait violer toutes ſortes de loix, pour auoir la iouïſſance de ce que nous aimons. Toutes ces choſes-là, qui ne ſeruent qu'au beſoin de la vie, pour la poſſeder long-temps auec ſeureté, & qui ſelon l'Apoſtre ſaint Iean, ſont les principes de tous les maux, ne ſe ſeroient point emparées de noſtre fantaiſie, & ne nous auroient point gourmandez comme elles font. Ainſi nous n'aurions, ni raui le bien d'autruy, ni intenté de procez, ni declaré de guerres, ni conſpiré la ruïne de noſtre prochain, ni rendu de faux teſmoignages; ce qui ſemble tellement vray, que ie ne voy pas qu'il y ait ſeulement lieu d'en douter; de ſorte qu'il ne reſte plus que le peché de Lucifer, qui a peu de proportion auec la Nature humaine, qui ne s'éleue au deſſus de ſa portée, que pour la conſeruation de ſa propre foibleſſe.

Dom Carrouge.

De la mort, cauſe du peché.

De-là, nous paſſaſmes à d'autres conſiderations de la mort, & à celles de la brieueté de la vie, principalement pour les gens qui meditent les grandes veritez: car au meſme temps qu'ils commencent d'en découurir quelqu'vne, ils meurent comme tous les autres hommes, & ne ſçauroient laiſſer de memoire à la Poſterité de leurs belles

De la brieueté de la vie pour les ſciences.

belles notions. Que ſi au lieu d'vn ſiecle imparfait, vn homme d'eſprit en pouuoit viure ſept ou huict, il ne faut pas douter que dans vn ſi grand aage, il auroit des ſentiments bien diferents de ceux qu'il a maintenant: Et ſi à l'égard des autres, il a fait tant de progrez en trente ou quarante années, que ſeroit-ce, s'il auoit obſerué & medité pendant pluſieurs ſiecles? Nous ſommes touſiours ieunes, & noſtre petite ſcience ne fait que de naiſtre, quand nous mourons; de ſorte que le plus habile ne ſçait preſque rien du tout: & s'il ſçait quelque choſe, c'eſt d'eſtre aſſeuré d'ignorer beaucoup. Ce qui ne tombe pas ſeulement dans la penſée des demi-ſçauants, qui connoiſſent rarement leur imperfection, ce qui les rauale, à mon auis, au deſſous des plus idiots.

Là-deſſus, on demanda ſi les ames eſtoient d'ordres diferents. Monſ. le Comte de Baraut dit par galanterie qu'il n'en faiſoit point de doute: car ſeroit-il poſſible autrement qu'il y euſt des gens ſi ſtupides, & d'autres qui ſont ſi polis? Et comme on luy eut dit ſerieuſement, que cela dependoit des organes & du temperament, auſſi bien que des habitudes diferentes: il s'enſuiuroit donc auſſi de-là, dit-il, que l'ame n'agiroit iamais ſans le ſecours des organes & du temperament; ce qui ſeroit tres-dangereux contre la doctrine de ſon Immortalité. Mais on luy repondit que quand l'ame de l'homme ne ſeroit pas immortelle par ſa nature, comme celle des beſtes, qu'elle le ſeroit par grace, & qu'il ſuffit de dire que c'eſt vn point de foy: car d'en raiſonner par les maximes & par les principes de la Philoſophie, ſoit d'Ariſtote ou de Platon, comme a fait encore depuis peu de iours vn de nos Amis, il eſt impoſſible de le démontrer. La Nature de l'ame eſt imperceptible, & ſes principes ſont ignorez, on ne ſçait point ſi elle s'engendre comme le corps, en ſe communiquant comme la lumiere d'vn flambeau à vn autre flambeau etaint, ou ſi elle eſt creée au moment que l'organe eſt preparé pour la receuoir, ou ſi elle eſtoit dés le commencement du monde, ou ſi elle n'eſt qu'vne partie De l'Ame.

d'vne ame vniuerſelle, ou ſi elle eſt meſmes corporelle, & par conſequent ſuiette à la corruption, ou bien autre choſe qu'vne certaine harmonie qui donne aux choſes compoſées le mouuement que nous apercevons, ou ſi c'eſt vn feu celeſte, ou quelque choſe de diuin (ie ne parle point en tout cecy ſelon les reuelations de la Foy:) mais quoy qu'il en ſoit, nul Philoſophe iuſques icy n'a encore ſceu affirmer comme cela ſe fait; auſſi n'eſt-il pas neceſſaire, & il ſuffit que par la Foy, nous ne pouuons douter de ſon immortalité, capable d'vne felicité perdurable, quand elle ſera de bonnes œuures dans cette vie, & de tourments infinis, ſi elle eſt chargée de crimes.

M. l'Abbé de Rançay.

PArlant vne fois à Monſ. l'Abbé de Rançay, de qui l'humeur eſt ſi douce & l'eſprit ſi éclairé; apres luy auoir ſouhaité pour ſon merite, qu'il pluſt au Roy de le nommer Coadjuteur de Monſ. l'Archeueſque de Tours ſon Oncle, qui en ſeroit raui, autant pour les auantages de ſon Dioceſe que pour l'honneur de ſa famille; il crût d'abord que ce n'eſtoient que pures ciuilitez: Mais comme il connut que i'y prenois quelque ſorte d'intereſt pour les grandes eſperances que ie conceuois de ſa capacité dans le reſtabliſſement de la diſcipline, il m'en remercia: & i'oſerai bien dire qu'il me fit des ſouhaits reciproques, ſur ce que ie luy auois marqué mon indignation touchant les brigues honteuſes qui ſe font bien ſouuent pour les Deputations du Clergé, à quoy i'eſtimois qu'vn Prelat genereux & ſçauant comme luy, pourroit remedier dans les lieux de ſa Iuriſdiction; mais qu'il en falloit bannir l'intereſt pecuniaire, s'il y auoit moyen; parce que c'eſt l'origine d'vne infinité d'iniuſtices, & de cette vilaine auarice qui attire tant de mépris ſur les teſtes ſacrées. Là-deſſus ie luy repliquai que ie n'auois ni aſſez de fortune pour y pretendre, ni aſſez de grandes qualitez pour le meriter: que neanmoins ie m'eſtimois heureux dans ma condition priuée, de la façon que ie la conceuois, où pour le moins les vents de l'ambition n'apportoient

Des deputations du Clergé.

point de trouble, ſi la compaſſion des miſeres du prochain ne l'en pouuoient exempter: qu'au reſte, ie n'auois iamais eſté de rien, que ie n'eſtois de rien encore, & que ie voyois bien ſans regret, que ce ſeroit touſiours la meſme choſe, parce que ie ne meritois rien, que ie ne voulois importuner perſonne, & que ie ne voulois auſſi rien demander.

IL ſera facile de connoiſtre ma franchiſe & mon ingenuité par toutes ces conuerſations. I'ay touſiours porté mon cœur ſur mes lévres: & autant que i'ay eſté ennemi du menſonge & de l'hypocriſie, autant me ſuis-ie rendu ſoigneux d'honorer la verité. I'ay parlé librement: mais ie penſe auoir menagé mes paroles de telle ſorte, n'ayant point voulu diſſimuler les choſes que i'ay cruës importantes. que perſonne ne s'en tiendra offencé. Ie regarde la verité comme Dieu meſme, puis qu'il s'eſt bien voulu appeller de la ſorte: & quoy que la verité engendre la haine, ſelon le dire du Poëte, ſi eſt-ce qu'elle ſe fait touſiours aimer des gens de bien. Il faut auoüer pourtant que les veritez deſobligeantes ſe doiuent taire, quand il ne ſert de rien de les dire: mais auſſi ne faut-il pas detenir dans le ſilence celles qui ſont obligeantes ou vtiles. Ceux qui en vſent de la ſorte, ſont pour l'ordinaire bien malicieux, & ne ſont pas moins iniuſtes que les Receleurs du bien d'autruy. Cependant il n'eſt rien auiourd'huy de ſi commun: & i'ay vû en cela des affectations qui egalent la plus outrageuſe calomnie. Mais quoy qu'il en ſoit, puis qu'il ne tient qu'à nous d'en vſer autrement, ie ſuis d'auis d'eſtimer le bié en quelque ſuiet qu'il ſe trouue, & de ne mettre point ma ioye à voir le mal d'autruy, ou à tirer de l'auantage de ſes foibleſſes: Ie ne ſçaurois m'empeſcher de dire du bien de ceux que i'eſtime, & ie ne voy pas qu'il ſoit neceſſaire d'en publier les defauts, parce que l'exemple en eſt pernicieux. Ie regarde en quelque façon au deſſus de moy, tous ceux qui auec vn peu de genie & de beau naturel, font profeſſion des let-

L'amour de la verité.

tres & de la vertu. C'eſt pourquoy i'ay tant d'inclination à les eſtimer: & ie ne pretens point, que tout ce que i'ay dit des vns, faſſe excluſion des autres. Ie n'ay parlé que de ce qui eſt venu à ma connoiſſance, & il pourroit bien eſtre encore, qu'il en ſeroit échappé pluſieurs à ma memoire, qui n'eſt pas la plus heureuſe du monde. I'ay parlé des viuans & des morts, & ie proteſte que ce que i'ay dit des vns & des autres, eſt ſans intereſt.

Si i'en ai des loüanges, ce ſera contre mon eſperance: & pouruû que ie me puiſſe perſuader de n'en eſtre pas tout à fait indigne, quand elles me ſeront deniées, ie m'en conſolerai facilement: Mais ie ne me pardonnerois iamais d'auoir eſcrit ces Memoires, où ie me ſuis propoſé de parler des honneſtes gens que i'ay connus, & n'auoir rien dit de M. le Comte de Ionzac, pour qui i'ay tant de veneration. Ce Seigneur de l'ancienne & illuſtre maiſon de Sainte-Maure, originaire de noſtre Prouince de Touraine, & maintenant tranſplantée en Saintonge, m'ayant vn iour honoré de ſa viſite, auec Monſ. le Comte d'Aubeterre ſon beau-frere, dont la valeur & la probité ſont ſi connuës, nous vinſmes à parler des anciennes familles du Royaume, & de celles qui y tiennent rang de plus longue-main, apres celles des Princes. Il fut remarqué qu'il n'y auoit point de Prouince en France, qui n'en euſt quelques-vnes d'éclatãtes, & que la noſtre ſe pouuoit glorifier de la ſienne, qui eſtoit de plus de ſix cents ans, auſſi bien que celles d'Amboiſe, de Maillé, de Bueil, de Pruilly, de Sauari, & de la Tour-Iſoré: qu'il y en auoit beaucoup d'autres tres-illuſtres, quoy qu'elles ne ſe peuſſent vanter d'vne ſi haute antiquité: que d'autres eſtoient entierement etaintes, ou fonduës en des maiſons plus nouuelles, leſquelles auoient eu de la ſplendeur & du credit en leur temps, comme celles de Precigni, de Montbaſon, de Thais, de Bouciquaut, de Montreſor, de Paluau, de la Guerche, de Maiſieres, de Loches, de Chaſtillon-ſur-l'Indre, de Mello, de l'Iſle-Bouchard, de Chaſteaurenaud, de Rochecorbon, & de Buſencois, qui

Meſſire Leon de Sainte-Maure C de Ionzac

M. le Comte d'Aubeterre.

La Touraine.

auoient eu des Mareſchaux de France, des Colonels d'Infanterie, des Grands-Maiſtres, & des Conneſtables : que d'autres nous auoient donné des Abbez celebres, des Eueſques, des Cardinaux, & des Saints, comme les maiſons de Turpin, de Crauan, de Marrafin, de Brillac, de Fumée, de Briſſonnet, de Beaune, de la Bourdaiſiere, de Pontcher, du Bois, de Boyer, de Ruzé, de Cotereau, outre celles que i'ay deſia nommées, & les autres que ie dirai : que pluſieurs ont fourni de temps immemorial à l'Eſtat de braues Gentils-hommes, de ſages Capitaines, & des Guerriers valeureux, comme celles d'Ancelon, d'Argi, d'Azai, d'Auguſtin, de Baignan, de Baillou, de Berar, de Betz, de Berruyer, de Bauuilliers, de Boiſuilliers, du Bois-Fontaine, de Broſſin, de le Bloy, de Baraudin, de Brachet, de le Breton, de Bridieux, de Bellefontaine, de Bourgaut, de Bonafaux, de Beauuolier, de le Begue, de Chamborant, de Chadieu, de Chaugi, de Chauueron, de Chergé, de Cholé, de Chaſteauchalon, de Chezelles, de Coagne, de Coüé, de Coral, de Comacre, de Cremille, de Cigongné, de Chertier, de Douault, d'Erian, d'Eſchelles, du Fau, de Fourilles, de Fortier, de Fromont, de Gaſtineau, de Guenand, de Graleul, du Geneſt, de Guiet, de Gebers, de Gigaud, de Ieu, de Iuſſac, de Loubes, de Menou, de Mauſſabrai, de Mareuil, du Menil, de Moreau, de Martin, de Mons, de Meauſſe, de Mauçon, de Nau-Marraſin, de Naillac, de Negron, de Norroy, de la Noraye, d'Oudar, de Preaux, de Preuille, de du Pont, de Pons-Rancé, de Perſi, de Pont-Boiſſimont, de Pont-long, de Puygiraut, de Paulmar, de Perion, de Pean, de Papillon, de Quinemont, de Quineuf, de Razilli, de Rance, de Rez, de Rabeau, de Roüy, de Rouxellei, de Sauari, de Sorbiers, de Tranchelion, de la Tour-Renier, de Voyer, de Vonnes, de Valoges, de Voiſines, de Valori, de Varie, & la Noſtre de MAROLLES, auec bien d'autres qui ne ſe preſentent pas à mon ſouuenir, où ie ne comprens point les familles tranſplantées d'ailleurs, comme celles de Baſtarnay, de Bourdeilles,

de Buade, de Baruille, de Barjot, de le Blanc, de Chambret, d'Eſcoubleau, de Fauerolles, du Gaſt, de la Hilliere, de Konigan, d'Odeſpunck, de Montbel, de Prie, de Rochefort, de Thianges, de Thienne, de Villequier: quoy que ces Maiſons illuſtres ſoient d'vne grande antiquité.

Au reſte, cette Prouince n'a point eſté ſi mal-heureuſe en gens de lettres, qu'elle n'en ait produit quelques-vns qui luy ont aquis de la reputation, tels qu'Odo premier Abbé de Cluny, Simon de Brioné Treſorier de ſaint Martin de Tours, depuis Martin Pape, quatrieſme du nom, Hildebertus Eueſque du Mans, & depuis Archeueſque de Tours, Baldricus Eueſque de Dol, Berenger Archidiacre d'Angers, Thomas Paſcius Prieur de Loches, Ioachim Perion Moine de Cormery, Renaud de Beaune Archeueſque de Bauges, Guillaume Briſſonnet Cardinal, Robert Briſſonnet Archeueſque de Rheims & Chancelier de France, trois Eueſques de la meſme maiſon, l'vn de Niſmes, l'autre de Toulon, & le troiſieſme de Lodeue, Eſtienne Poncher Eueſque de Paris, Adam Fumée Garde des Sceaux de France, Martin Fumée Seigneur de Genillé, qui a traduit en François Procope & Agathias, Claude & Gabriel Chappuis, & pluſieurs autres, ſans parler de l'incomparable François Rabelais, qui n'a point eſté iugé indigne d'eſtre mis au nombre des Hommes Illuſtres, ni des Eloges de ce celebre Eſcriuain. Sceuole de Sainte-Marthe, & de Papirius Maſſo: & entre les Modernes, pour la Theologie, les deux derniers Eueſques de Marſeille Euſtache, & Iean Baptiſte Gaults, le Pere des Landes de l'Ordre des Iacobins Eueſque de Triguier, Monſ. l'Eueſque d'Alet, M. Boutaut Eueſque d'Eureux, M. Bedacier Eueſque d'Auguſte, & pluſieurs Religieux de diuers Ordres, & des Docteurs de Paris, M. Forget Chancelier de l'Egliſe de Tours. Pour la Iuriſprudence, Brodeau, Mornac, Boulay, Galand, & à preſent M. Nublé, & Meſſ. Palu, Patris, Mamineau, Bonnet, Oger. Pour la Medecine, Falaiſeau, Mandat, Palu.

Pour les Mathematiques, René des Cartes, puis qu'il naquit dans vne ville de Touraine, appellée la Haye, & qu'il y a eſté éleué dans ſon bas aage, & M. de Nuré, tres-ſçauant dans cette profeſſion. Pour l'Hiſtoire, André du Cheſne, dont les recherches eſtoient ſi curieuſes, & le ſçauoir ſi profond. Pour la Poëſie Françoiſe, M. Forget de la Picardiere, M. de Racan, & M. de Chambret : Et pour la Latine & la Françoiſe, M. l'Abbé Quillet : Et pour la Latine ſeule, M. Marteau, qui eſt vn fort bel eſprit. Pour l'ancienne Poëſie, & pour des pieces enioüées, Guy de Tours, & Beroalde de Veruille. Pour la Peinture, Ianet, Bunel, Claude Vignon, François, & Abraham Boſſe. Pour l'Imprimerie, Chriſtofle Plantin, qui eſtoit de Mont-Louys.

Apres ce grand denombrement, Monſ. le Comte de Ionzac me fit quelques ciuilitez, & dit par galanterie que ie n'aimois pas mon païs. I'auouai que ie conſeruois toujours vne affection pour la Patrie ; ce qui eſt aſſez naturel à toute ſorte de perſonnes ; mais qui n'eſt pourtant pas vniuerſel, & ſur tout en noſtre Prouince : car i'y ai connu des gens qui voulant faire les capables, ou n'ont pas l'eſprit d'en connoiſtre les beautez, ou font vanité d'en faire perdre la bonne opinion qu'on en a conceuë ; quoy que ſans preoccupation l'on puiſſe dire qu'elle ſoit l'vne des plus agreables & des plus diuerſifiées pour ce qu'elle contient, qui ſoit dans le Royaume. Et cherchant quelques raiſons de cette affection, que les gens de bon ſens portent naturellement à leurs païs, ie dis qu'à mon auis l'vne des principales eſtoit celle de la premiere inſpection des richeſſes de la Nature, qu'elle meſme qui eſt ſi belle, auoit offerte à tous nos ſens, & que d'ailleurs c'eſt à la Patrie à qui nous deuons, comme à vne bonne mere, noſtre education, & nos premieres habitudes. C'eſt elle qui a delié noſtre langue, & qui nous a donné les paroles & l'accent, que nous preferons ſi volontiers aux paroles & aux accents des autres païs ; outre que c'eſt chez elle que nous auons conceu nos premiers affections, que

De l'amour de la patrie.

nous voyons nos proches, ceux qui ont conuerſé auec nous dés la naiſſance, & ſur tout ceux qui nous ont mis au monde, ſoit qu'ils viuent encore, ou que leurs cendres ſoient enfermées dans le ſepulchre.

M. le C. de Bereins. M. le C. de la Chapelle.

Nous eſtions dans vn tel entretien, quand Monſ. le Comte de Bereins, & M. le Comte de la Chapelle, qui entrerent auec Monſ. le Cheualier de l'Eſcale, & le nompareil genealogiſte Pierre d'Hoſier, dont nous auons deſia parlé, donnerent ſuiet à vne autre conuerſation, qui ne fut pourtant pas fort diferente de la premiere, touchant la vraye Nobleſſe & les Genealogies des anciennes Maiſons, dont la connoiſſance eſt ſi particuliere à Monſ. d'Hoſier, qui nous en dit beaucoup de choſes, & ſur tout des familles de Sainte-Maure, à cauſe de M. le Comte de Ionzac, d'Eſparbez de Luſſan, à cauſe de M. le Marquis d'Aubeterre, de Corſant en Breſſe, à cauſe de M. le Comte de Bereins, & de Cardaillac, à cauſe de M. de la Chapelle, qui tirent tous leurs deſcentes d'vne haute antiquité, auec de grandes alliances.

M. le Cheualier de l'Eſcale.

Pour Monſ. le Cheualier Scipion de l'Eſcale, dont ie fis voir la genealogie qu'il m'auoit autresfois donnée, par laquelle, il iuſtifie ſa deſcente des Seigneurs de l'Eſcale, Princes de Verone, il nous dit ſur la queſtion qui luy en fut faite, que ces deux admirables Eſcriuains, Iules Ceſar, & Ioſeph Scaliger, n'eſtoient pas venus de la meſme origine, & ſe deffendoit fort d'eſtre dans leur alliance, quoy que Ioſeph Scaliger euſt eſſayé de le prouuer contre Schioppius. Ie ne pûs m'empeſcher neantmoins de luy dire, que ie ne tiendrois pas moins glorieux d'eſtre du ſang de ces deux perſonnages illuſtres, que de celuy des Princes de Verone, ſi ie n'en auois herité la ſouueraineté. Qu'au reſte, le nom des deux Eſcriuains dureroit dauantage que celuy des Princes; mais quoy qu'il en ſoit, qu'il eſtoit aſſez bien partagé, puis qu'il auoit l'eſprit des vns & la nobleſſe des autres, s'il n'en auoit pas les richeſſes & les grandes Seigneuries.

Touchant

TOuchant l'abus qui ſe gliſſe dans l'ordre de la Nobleſſe, on dit qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il y euſt des Officiers dans les Prouinces qui tinſſent regiſtre de ceux qui ont l'honneur d'en eſtre veritablement, & qu'ils priſſent garde à tant de gens qui en vſurpent le tiltre iniuſtement: que c'eſt vne choſe pitoïable que des charges mediocres, ou des lettres du Prince, obtenuës pour de l'argent, la conſtituent à la Poſterité, ſans l'auoir meritée par des ſeruices ſignalez: que chacun ſe fait des Armoiries, & qu'il prend telle qualité qu'il luy plaiſt, ſans qu'on y trouue rien à redire: que les erections des Terres n'aquierent rien de nouueau aux Seigneurs qui les poſſedent, puis que d'autres ſans les meſmes droits s'en attribuent bien autant: que la qualité de Cheualier eſt tellement auilie, qu'on ne la demande plus, & que celle d'Eſcuyer eſt proſtituée de telle ſorte, que les gens de fortune n'en font plus d'eſtat, & l'abandonnent à leurs valets & à leurs Cuiſiniers, parce que ceux qui auoient anciennement l'intendance de la Cuiſine du Roy, eſtant veritablement Gentils-hommes, portoient le titre d'Eſcuyers: que les femmes des vns & des autres, ſont egalement appellées *Madame*, au lieu qu'il n'y auoit autresfois que les femmes des Cheualiers, & ſi vn Prince n'euſt pas encore obtenu cette qualité auec toutes les ceremonies, ſa femme n'euſt eſté appellée que Mademoiſelle, de quelque naiſſance qu'elle euſt eſté, ſinon qu'elle euſt eſté fille de France, & que c'eſt ainſi que Charlotte de Bourgongne, femme de Iean Sire d'Albret, & qu'Iſabeau de la Tour Veuue du Comte Guillaume de Bretagne, ne furent appellées que *Mademoiſelle* de leur viuant: que preſque tous les priuileges de la Nobleſſe s'aboliſſent tous les iours: que depuis qu'on a vendu les Charges & les Offices, ils ne ſont plus entre les mains des Nobles, que par vn grand hazard: & que le ſoin des allianees s'eſt perdu; ce qui a fait dechoir merueilleuſement la dignité de cet ordre: que neantmoins c'euſt eſté vne bonne politique

Abus dãs la Nobleſſe.

d'en vſer d'autre ſorte, pour encourager les ieunes gens à la vertu par vne loüable emulation, & que la recompence de quelque piece dans vn Eſcuſſon d'Armoyrie par conceſſion du Souuerain, apres quelque genereuſe action, eſtoit de peu de frais : que cela tenoit lieu au temps paſſé de couronnes ciuiques, ou murales, ou obſidionales, ou roſtrates des Anciens, qui n'alloient pas fort à la foule du peuple, & qui par ce moyen n'épuiſoient point les deniers du fiſq, ni les coffres publics. Qu'au reſte, pluſieurs Seigneurs corrompent auiourd'huy leurs Eſcuſſons par le grand nombre de quartiers qu'ils y mettent : qu'il y auoit encore en cela vne vanité inſuportable, & que les femmes auoient pris auiourd'huy vne mauuaiſe coutume, en ſeparant leur Eſcuſſon, qui n'eſtoit anciennement qu'vne Lozange, de celuy de leurs Maris, ſous des couronnes de Ducs, de Marquis, ou de Comtes (car on ne deſcend plus gueres au deſſous) comme ſi c'eſtoient des Eſtats diſtincts ſur le modelle des Eſcuſſons de France & de Nauarre, ſous la Courone Royale, comme s'il y auoit de la proportion.

M. de Vaſſé. M. de Rouuille.

Monſ. le Marquis de Vaſſé, & Monſ. le Comte de Rouuille, qui arriuerent comme les autres ſe leuoient pour s'en aller : mais qui apprirent le ſuiet de noſtre entretien, teſmoignerent en cela qu'ils eſtoient de noſtre auis ; & que neantmoins, quelque abus qui ſe puſt commettre dans les familles, il y en auoit touſiours quelques-vnes qui s'eſtoient conſeruées dans leur pureté, à cauſe des grands biens ou des grandes charges qui les auoient fait ſubſiſter : mais qu'à la verité, il eſtoit fort à craindre que du biais qu'on s'y prenoit, cela ne dureroit pas touſiours. Ces Meſſ. ſont perſonnes de condition, que i'eſtime & que i'honore infiniment pour leur eſprit & leur courage, qui egalent leur naiſſance illuſtre, l'vn qui eſt venu demeurer dans noſtre Prouince de Touraine, ayant eſpouſé la fille de feu Monſ. de Lanſac, qui luy a porté la Seigneurie d'Azai-le-Rideau, ſur la riuiere d'Indre, aupres de ſon emboucheure dans la Loire, & l'au-

tre qui en eſt ſorti en vendant ſa belle terre de Chauigni, à feu Monſ. Boutiller Treſorier de l'Ordre du S. Eſprit, & Surintendant des Finances.

MAis auant que de finir ce Chapitre de la Nobleſſe, ie veux dire que Monſ. de Courtenai-Bleneau, Seigneur de grand merite, m'a fait voir les tiltres de la ſienne, qui ſans mentir la releuent tout à fait au deſſus de la commune. Il me ſemble qu'il n'y a rien de mieux iuſtifié: & ſi ſes preuues ne ſont pas bonnes, ie ne ſçai où il en faut chercher de meilleures, ſi ce n'eſt de la ratification d'vne main toute-puiſſante, & d'vne verification au Parlement. M. de Courtenay.

Ie veux dire auſſi que touchant la maiſon de Monſ. le Mareſchal d'Albret, Marquis de Mioſſens, deſcendu en droite ligne de Gilles d'Albret, Seigneur de Chaſteaumoron, & d'Anne d'Aguillon; ce Gilles eſtoit fils de Charles Seigneur d'Albret, & d'Anne d'Armagnac ſa femme, comme il ſe iuſtifie par vn Contract d'apointement, que Charles Seigneur d'Albret fit entre ſes Enfants, eſtant à Limoges, l'an mil quatre cents cinquante-deux: & encore par le Contract de Mariage de Gilles auec Anne d'Aguillon, en datte du dixieſme de Decembre mil quatre cents ſoixante-trois: & par la minutte de ſon Teſtament, en datte du huictieſme d'Aouſt mil quatre cents ſeptante-neuf, où il ſe dit fils de Charles d'Albret & d'Anne d'Armagnac. Il laiſſa deux fils de ſon Mariage, Eſtienne-Arnaud d'Albret, & Amenion, qui fut Eccleſiaſtique. Ce que i'eſcris contre la preſomption de ceux qui ont crû que Charles d'Albret & Anne d'Armagnac n'auoient laiſſé que quatre Enfants maſles, Iean, Louys, Amenion, & Charles, parce que dans le partage que Charles fit à ſes Enfants, le dix-ſeptieſme de Nouembre mil quatre cents cinquante-ſix, il ne parle point de Gilles, comme il ne s'en trouue rien d'eſcrit dans le Teſtament, qui ſe voit encore d'Anne d'Armagnac, paſſé à Nerac, dans le Chaſteau de cette Dame, le ſixieſme iour M. le Mareſchal d'Albret.

d'Avril mil quatre cents ſeptante-deux. Mais ces preuues ne ſont pas conuaincantes, n'eſtant que negatiues; outre qu'il pourroit bien eſtre que Gilles d'Albret ne conſerua pas les bonnes-graces de Charles ſon Pere, & d'Anne d'Armagnac ſa Mere; d'où vient que l'on ne le nomme point dans le partage fait l'an mil quatre cents cinquante-ſix, apres l'apointement de l'an mil quatre cents cinquante-deux, où il auoit parlé de luy, comme nous l'auons dit; & ſa Mere n'en fait point de mention dans ſon Teſtament de mil quatre cents ſeptante-deux, qui fut ſept années auant le ſien, du huictieſme d'Aouſt mil quatre cents ſeptante-neuf. Monſ. de Marka, dont les connoiſſances ſont ſi vaſtes, & ſi bien ordonnées dans ſa memoire, qui eſt tres-heureuſe, a parlé de cecy dans ſon Hiſtoire de Bearn.

M. de Marka.

Eſtienne-Arnaud d'Albret, eſpouſa Françoiſe de Bearn, heritiere de la Maiſon de Mioſſens, l'an mil cinq cents dix, d'où ſortit Iean d'Albret, Seigneur de Mioſſens, qui de Suſanne de Bourbon engendra Henry d'Albret, Mari d'Antoinette de Pons, & Pere d'vn autre Henry d'Albret, Seigneur de Mioſſens & de Pons, qui m'a quelquesfois honoré de ſa viſite, & qui d'Anne de Gondrin a laiſſé M. le Mareſchal d'Albret d'apreſent. Les Anciens, au lieu d'Albret, diſoient de Lebrit, ou de Lebret, en Latin *de Leporeto*, nom deriué des Liévres ou Lapins, qui multiplioient prodigieuſement dans les Landes, où cette Maiſon eſt ſituée, comme l'a remarqué Monſ. le Preſident de Marka, depuis Archeueſque de Toloſe.

Albret.

Les Alliances de cette race, connuë tout au moins depuis cinq cents ans, ont eſté hautes & puiſſantes: & celle de Bourgongne Royale, luy acquit la Comté de Neuers par le moyen de Charlotte de Bourgongne, ſeconde fille & heritiere de Iean de Bourgongne Comte de Neuers, & Duc de Brabant, laquelle fut mariée à Iean d'Albret Sire d'Orual, & luy porta la Comté de Neuers, qui échut à Marie d'Albret, femme de Charles de Cleues, petit-fils d'Eliſabeth de Bourgongne, ſœur ainée de Charlotte ſa Mere.

Ses alliances.

Ainſi la Maiſon d'Albret eſt la neufuieſme famille qui ait poſſedé la Comté de Neuers : car la premiere qui commence à Bernard de Poictiers, Marquis & Comte de Neuers, qui fut tué dans vne bataille contre Boſon Roy de Prouence, qui vouloit vſurper le Royaume de France l'an huict cents quatre-vingts ſix, dura iuſques à Agnes, fille vnique & heritiere de Guy Comte de Neuers, en l'an mil cent quatre-vingts deux. La ſeconde fut celle de Courtenay, parce qu'Agnes Comteſſe de Neuers, eſpouſa Pierre de Courtenai, fils de Pierre de France & d'Eliſabeth, heritiere de Courtenai. La troiſieſme fut celle de Donzy, parce que Mathilde ou Mahaut de Courtenai heritiere de Neuers, eſpouſa Herué de Donzi, Seigneur de Saint-Aignan. La quatrieſme fut de Chaſtillon, parce qu'Agnes de Donzi heritiere de Neuers, eſpouſa Guy de Chaſtillon, Comte de ſaint Paul. La cinquieſme fut de Bourbon, parce qu'Ioland de Chaſtillon, heritiere de Neuers, eſpouſa Archambaud de Bourbon neufuieſme du nom. La ſixieſme fut de Bourgongne ancienne, parce que Mahaud de Bourbon eſpouſa Eudes de Bourgongne, comme ſa ſœur Agnes eſpouſa Iean de Bourgongne, à qui elle porta la Comté de Bourbonnois. La ſeptieſme fut de Flandres, parce qu'Ioland de Bourgongne heritiere de Neuers, eſpouſa en ſecondes nopces Robert, dit Bethune, Comte de Flandres. La huictieſme fut de Bourgongne Nouuelle, parce que Marguerite de Flandres heritiere de Neuers, fut mariée à Philippe de France, Duc de Bourgongne; La neufuieſme fut d'Albret, parce que Charlotte de Bourgongne heritiere de Neuers, fut mariée à Iean d'Albret, Sire d'Otual. La dixieſme, fut de Cleues, parce que Marie d'Albret heritiere de Neuers, fut mariée à Charles de Cleues, petit-fils d'Eliſabeth de Bourgongne, Ducheſſe de Brabant, ſœur ainée de Charlotte. La derniere eſt la Maiſon de Gonzagues, parce qu'Henriette de Cleues heritiere de Neuers, eſpouſa Ludouic Gonzagues, Prince de Mantouë, Pere de Charles Duc de Mantouë & de Neuers, Ayeul du Duc Charles, II du nom, à preſent Duc de Mantouë.

Deſcentes de la maiſon de Neuers.

Lõgue poſſeſſion de la maiſon de Neuers.

VOilà en abregé, par occaſion, la deſcente de la Maiſon de Neuers, dont i'ay des memoires pour faire vn iuſte volume: & ie croy qu'il ſeroit mal-aiſé de trouuer vne Seigneurie en France de cette importance, auoir paſſé depuis huict cents ans, comme celle-cy par tant de familles diferentes. Ce qui eſt arriué, pour eſtre tombée ſouuent en quenoüille: Mais ce qu'il y a de bien rare en cela, eſt qu'vne Terre ſi conſiderable ait eſté conſeruée iuſques icy en ligne directe, ſans auoir eſté venduë ou conquiſe depuis vne ſi grande reuolution d'années. Ie ne croy pas qu'il y ait Maiſon Souueraine au monde, excepté celle de France, qui ſe puiſſe glorifier d'vne choſe ſemblable,

Ie dirai ſur ce propos qu'il n'y a rien où la calomnie ſe reçoiue ſi facilement que dans les matieres genealogiques, & qu'il y a peu de Maiſons qui ne ſoient ſoupçonnées de quelque defaut; mais que ie ne voy pas qu'on en puiſſe admettre aucun en celle-cy, attendu la longue poſſeſſion d'vne Terre ſi noble & ſi heureuſement conſeruée dans vn meſme ſang, puis que pour venir au monde, nous ne ſommes pas moins redeuables au ſang de nos Meres qu'à celuy de nos Peres.

Quant au nom de Gonzagues, nous ſçauons tous comme il eſt hereditaire à la Souueraineté de Mantouë, depuis trois cents cinquante ans, & comme cette illuſtre Maiſon, qui tiroit ſon origine des anciens Marquis de Mantouë, depuis l'année neuf cents ſoixante-deux, eſtoit auſſi deſcenduë des anciens Roys de Lombardie, dont elle porte les marques dans vn quartier de ſes Armes; de ſorte qu'elle eſt non ſeulement vne des plus nobles races de l'Italie; mais encore de tout le monde.

Que le nõbre de ceux dõt chacun eſt deſcendu, eſt vne choſe prodigieuſe.

I'ay obſerué, en trauaillant ſur les branches genealogiques de cette Maiſon illuſtre, pour l'amour de Madame la Princeſſe Marie, depuis Reine de Pologne, que ſi on pouuoit fournir tous les quartiers d'vne race, iuſques au quinzieſme degré, il ſe trouueroit que trente-deux mille perſonnes ont contribué à la naiſſance d'vne ſeule, ce qui ſe

prouue aiſément par la regle des multiplications redoublées, le premier degré eſtant de deux, le ſecond de quatre, le troiſieſme de huict, le quatrieſme de ſeize, & ainſi du reſte: car il n'y a perſonne qui n'ait vn Pere & vne Mere; mais on rencontre ſouuent les meſmes en tirant les deſcentes de diuers coſtez; comme i'ay iuſtifié dans l'exemple de la Sereniſſime Reine de Pologne, ou de M. le Prince de Mantouë, ſon Frere ainé, Pere de ſon Alteſſe, Monſ. le Duc de Mantouë, qu'en montant ſeulement iuſques au douzieſme degré, il ſe trouue qu'ils deſcendent de ſaint Louys par cinquante-deux endroits diferents: & la Maiſon dont ils ſont le moins de fois deſcendus, eſt celle de leur propre nom, ce qui ne ſeroit pas croyable, ſi la preuue n'en eſtoit facile.

Cependant qui doute qu'il ne ſe trouue des lacunes dans les plus belles genealogies? Il n'y a peut-eſtre point de Roy qui n'ayt des Bergers dans ſa race, ni point de pauure mal-heureux qui n'ayt des Princes dans la ſienne, s'il y auoit moyen d'en faire l'induction. C'eſt pourquoy ni les vns ne ſe doiuent pas trop enorgueillir de ce coſté-là, ni les autres ſe trop abbaiſſer, quoy qu'il y ait ſans doute de la gloire à ſortir de parents illuſtres, pouruû que la vanité n'en faſſe point enfler le cœur.

Origine de la Maiſon de Mãtouë.

Mais puis que l'occaſion s'offre de dire quelque choſe de l'origine de la maiſon de Mantouë, le reſpect que i'ay touſiours eu pour les glorieuſes perſonnes que i'en ai connuës, m'oblige de faire vn abbregé de ce que i'en ai pu recueillir de plus remarquable pour le mettre à la fin de ces Memoires, ne l'ayant oſé inſerer dans le corps qui les compoſe, de peur d'en embarraſſer la ſuite par vne trop longue digreſſion.

On deſobli-ge en donnant des loüanges exceſſiues.

COmme i'eſcriuois cecy, on me vint debiter des loüanges exceſſiues d'vn homme qui faiſoit auſſi des Liures. On me dit qu'il ne s'eſtoit iamais rien vû de ſi beau en noſtre langue, ni meſmes ſi rempli de ſcience, qu'vne reponſe qu'il faiſoit à vn certain eſcrit. Qu'au

reſte, ſa raillerie eſtoit ſi fine & ſi agreable, quand il defendoit contre ſon Aduerſaire vne mauuaiſe cauſe, qu'il ne s'eſtoit iamais rien vû de pareil: mais qu'il portoit la raiſon au plus haut point où elle pouuoit monter; quand elle eſtoit de ſon coſté; de ſorte que c'eſtoit le plus ſçauant, & le plus bel eſcrit du ſiecle. Ie penſai d'abord que c'eſtoit vne raillerie: mais comme ie vis qu'on en parloit ſerieuſement, ie crûs qu'on y prenoit quelque intereſt, & que pour glorifier vn ſeul homme, on ſe reiouïſſoit aux depens de tout le reſte. Certes, il ſufit de loüer poſitiuement ce qui le merite, ſans faire des exclamations tragiques, ni donner l'excluſion à perſonne, qui eſt vne dangereuſe & vilaine figure d'Orateur, parce qu'elle perſuade rarement ce qu'on pretend, & qu'elle deſoblige meſmes le plus ſouuent. Pour moy ie ne celerai point que i'ay de la peine à la ſoufrir, parce qu'elle eſt iniuſte; c'eſt-pourquoy ie ne pûs m'empeſcher d'y repartir, & i'eus peur en ſuitte, que ce fuſt auec vn peu plus de chaleur qu'il n'eſtoit neceſſaire, de crainte que l'inciuilité d'autruy ne m'euſt obligé d'en commettre vne autre. Cependant ie m'apperceus bien que mon ſentiment fut conforme à celuy d'vn Gentil-homme tres-accompli, qui me viſite quelquesfois & qui eſtoit venu en la compagnie de perſonnes que i'honore extremement. Ie veux dire Monſ. Polier, qui a ſi bien ſerui le Roy dans les Armées, & ſi bien eſtudié en meſme temps, & ſur tout en noſtre langue, auſſi bien que dans les belles lettres, qu'on ne le prendroit iamais pour vn Etranger du Canton de Berne, quoy qu'il y ait de fort habiles gens, tant il a l'air François, & l'eſprit de ceux de la Cour.

M. Polier.

D'autres au contraire blaſment quelquesfois ſans ſuiet des Ouurages de grand merite, pour acquerir eux-meſmes la reputation d'eſtre fort habiles, ou pour eleuer leur petite gloire ſur le debris de celle d'autruy: mais l'inuention n'en eſt pas heureuſe, & l'on eſt fort ſuiet à s'y tromper: parce que comme il n'eſt rien de ſi facile que de prononcer hardiment ſon opinion, auſſi n'eſt il

rien

rien de ſi dificile que de bien iuger en matiere de Liures. Et ceux qui veulent que tous les vers d'vn Poëme heroïque ſoient égaux en beauté, n'ont pas pris garde que dans Homere, & Virgile, ſans parler de tant d'autres dont la reputation eſt ſi bien eſtablie, il y en a pluſieurs que nous pouuons appeller vers de paſſage, dans leſquels non ſeulement ne ſe trouuent pas tous les charmes de la Poëſie; mais ceux qui les compoſent ſe doiuent meſmes bien empeſcher de les y employer. Ce qui a eſté iudicieuſement obſerué par ces excellents hommes, qui nous ont donné depuis peu de ſi nobles Ouurages en ce genre-là, dont neantmoins quelques-vns s'efforcent de ternir l'éclat, pour celebrer odieuſement les loüanges d'vn ſeul, qui n'a rien fait de ſon inuention, quoy que ie tienne qu'il ne luy faille rien oſter de celles qu'il merite. M. Perrin de Lion, Introducteur des Ambaſſadeurs chez ſon Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans, que i'eſtime pour la beauté de ſon eſprit & pour la facilité de ſon naturel, ayant compoſé en vers vne traduction entiere de l'Eneïde de Virgile, n'eſt pas celuy dont quelqu'vn vouloit parler, quoy que ie tienne, pour beaucoup de raiſons, qu'il ne luy eſt point inferieur. Dieu nous deliure d'ouïr prononcer ſouuent des ſentences iniuſtes.

M Clemẽt. Des Deuiſes.

Il y a quelque temps que m'eſtant trouué dans la Bibliotheque de M. Clement Conſeiller d'Eſtat & Intendant de la Maiſon de Monſ. le Duc de Nemours; comme i'y regardois pluſieurs Liures de Deuiſes, dont il a fait vn recueil conſiderable de toutes les Nations, & entre-autres des Italiens; Ie luy demandai s'il y en auoit beaucoup de fort excellentes, ſelon les regles qui en ont eſté preſcriptes? Il me repondit qu'il y en auoit des vnes & des autres; mais à la verité beaucoup plus de mauuaiſes que de bonnes: & m'en ayant fait voir quelques-vnes des ſiennes, pour la galanterie, & pour des ſuiets ſerieux, il me fut aiſé de connoiſtre qu'il s'y entendoit parfaitement, & qu'en cela, comme en tout le reſte, il auoit le gouſt delicat. Là-deſſus, ie luy en debitai auſſi quelques-

vnes que i'auois faites ſur diuerſes rencontres, & entre-autres celle que ie donnai à Madame la Mareſchale de Guebrian, qui portoit vn grand deüil de la mort de feu Monſ. le Mareſchal de Guebrian ſon Mari, qui fut tué à la bataille de Rotueil, qu'il auoit gagnée le vingt-quatrieſme iour de Nouembre mil ſix cents quarante-trois. Le Corps de cette deuiſe eſtoit tel. Les meſmes fuſées que cette Dame porte en ſes Armes, qui ſont celles de l'illuſtre Maiſon du Bec en Normandie, dont Monſ. le Marquis de Vardes, ſon Frere, eſt maintenant le Chef, quoy que le Prince de Monaco, & les Seigneurs de la Maiſon des Grimaldi de Genes, ſe diſent venus des aînez, auec ces mots d'vn Poëme de Catulle, *Carpite fuſi*, faiſant alluſion aux fuſeaux des Parques, qui deuuident nos iours, ſelon la penſée des Poëtes; comme ſi cette Dame vouloit dire qu'elle ſouhaite la fin des ſiens, pour aller ioindre ſon Eſpoux, qui a terminé ſa vie dans le lit d'honneur.

Ie luy dis auſſi ce mot que i'auois donné à Monſ. le Comte de Bethune, pour mettre ſous vn portrait de feu Monſ. le Comte de Soiſſons, tué à la bataille de Sedan par vn coup inopiné, *Cæſus, ſed non victus obit*, parce qu'en effet, ce Prince ſe trouua frappé apres le combat qu'il auoit gagné.

Mais en voicy encore vn autre qui ne luy deplut pas pour vne admirable Teſte de Chriſt, grauée d'vn ſeul trait par Claude Melan, *Formaturque vnicus vna*, faiſant alluſion à la beauté du Fils vnique du Pere Eternel, nai d'vne Vierge, & à la ſeule ligne ſpirale, dont le Peintre artiſte a ſi bien deſſiné le portrait, auec cet autre mot eſcrit encore au deſſous, *Non alter*; parce qu'il n'y a perſonne qui reſſemble à ce Premier des Predeſtinez, & que le Graueur de cette image en a tellement fait vn chef-d'œuure, qu'vn autre auroit de la peine à l'imiter pour en faire autant.

Et parce qu'vn Seigneur de la Cour m'auoit demandé le iour precedent quelques inſcriptions pour mettre ſur des Cadrans, ie priai encore Monſ. Clement de me

donner ſon auis ſur celles-cy, qui s'eſtoient offertes le matinà mon eſprit. 1. *Duplicat vmbras*, ayant égard au Soleil, qui fait croiſtre les Ombres à proportion qu'il s'éloigne de nous, & aux ombres de la mort, qui auancent, au prix que les heures ſont marquées par celle de l'eſguille. 2. *Et ſpe & metu*; parce que ſelon les heures bonnes ou mauuaiſes qui doiuent arriuer, on eſpere & on craint. 3. *Paſſibus æquis*, ce mot de Virgile repond à l'egalité du mouuement de l'ombre & de la clarté du Soleil. 4. *Omnibus idem*, parce que le Soleil produit vn meſme effet en toutes les heures, comme Dieu tout Bon & tout-Puiſſant, eſt le meſme à toutes ſes creatures. 5. *Stilo cuncta premit*, parce qu'en effet, l'eſguille porte ſon ombre à toutes les parties du Cadran, & qu'il n'y a rien au monde que le temps figuré par le Soleil, ne perce de ſes traits. 6. *Num vltima? qui ſcit?* celle-cy eſt morale & Chreſtienne tout enſemble, ayant égard à cette parole de l'Euangile, *Neſcitis diem neque horam*. 7. *quæ ſit: qui ſcit?* parce qu'en effet, tous les hommes ignorent quelle ſera l'heure en laquelle ils mourront. 8. *Vltimæ memor*, c'eſt à dire qu'il faut touſiours penſer à la derniere heure. 9 *Giro breui*, regarde la brieueté de la vie, qui s'eſchappe comme le Soleil par vne courſe qui s'acheue promptement. 10. *Sic ad metam currimus omnes*, voulant dire que nous courons tous vers le bout de la courſe, cõme l'ombre du Cadran qui paruient à la derniere heure du iour en bien peu de temps. 11. *Trita via, ſed non peracta:* car la route du Soleil, où il paſſe ſi ſouuent, n'eſt pas encore acheuée. 12. *Sol Solus, Solo, Salo*, celle-cy eſt vn ieu dans les paroles, pour dire que le Soleil & celuy dont le Soleil eſt vne illuſtre figure, eſt le ſeul qui exerce ſon empire abſolu ſur la Terre & ſur la Mer. 13. *Ex illis vna*, parce que de toutes les heures du iour, il y en aura vne ſeule qui ſera proprement la noſtre, & pour dire auſſi que l'eſguille n'en marque qu'vne ſeule à la fois. 14. *E fulgore cadit*, car l'ombre ſe forme par le corps interpoſé à la lumiere, & cela regarde auſſi l'éclat de la fortune de quelques-vns qui les expoſe au danger de la cheute. 15. *Obſcurata ſignat*, vou-

Pour des Cadrans.

lant dire que l'heure, qui ne ſe marque que par l'obſcurité, nous donne vn auertiſſement de la mort. 16. *Aſpicit & deſpicit*, parce que comme le Soleil regarde l'éguille, & abbaiſſe ſon image ſur la table du Cadran, auſſi le vray Soleil de Iuſtice qui nous regarde, nous abbaiſſe vers la terre pour nous humilier, quand nous conceuons des penſées d'orgueil. 17. *Deficit aliquando*, parce que le Soleil n'éclaire pas touſiours. 18. *Momentaneo curſu, ſed perenni*, parce que le cours du Soleil, Roy des iours & des heures, s'acheue en peu de temps, & ne finit iamais. 19. *Nec ſine luce viget*: car le Cadran ne marqueroit point les ombres, ſi le Soleil n'éclairoit iamais, comme nous ſerions bien-toſt aneantis, ſi nous n'eſtions ſoutenus par la vraye lumiere, qui nous prette la vie. 20. *Abſente perit*, reuient preſqu'au meſme ſens. 21. *Vtrumque monet*, c'eſt à dire la fin du iour, & la fin de la vie. 22. *Omnibus non ſemper*, parce qu'il y a des interuales que le Soleil ne communique point ſa lumiere, comme il y a des temps que Dieu retire ſes graces des pecheurs. 23. *Ignota, certa tamen*, faiſant alluſion à ce que l'heure de la mort eſt inconnuë, bien qu'elle ſoit certaine. 24. *Non vni tantum*, parce que le Soleil n'éclaire pas moins pour les vnes que pour les autres, & qu'il ſe communique à toutes les heures ſucceſſiuement. 25. *Non aufert, ſed differt*, faiſant alluſion à l'eſguille du Cadran, qui n'empeſche pas tout à fait la clarté du Soleil; mais qui en difere pour vn moment la viue ſplendeur, ayant auſſi egard aux rayons du vray Soleil de Iuſtice, qui ne ſe communiquent pas touſiours egalement. 26. *Aſpice & aſpiciar*, comme ſi le Cadran diſoit au Soleil, ſi vous ne me regardez point, on n'aura point de ſouci de me regarder: ce qui s'applique auſſi aiſément à pluſieurs, qui ne ſeroient point conſiderables, ſans la faueur du Roy, ou pluſtoſt à ceux qui éleuent leurs penſées iuſques à Dieu. 27. *Splendori obſtet, ſic Phœbi fratri*, voulant dire que l'ombre de l'eſguille fait obſtacle à la lumiere du Soleil, comme la Lune quand elle eclypſe ſa clarté, ce qui ne dure que bien peu de temps, ſans que l'vn porte plus de preiudice à la terre,

que l'autre aux lignes qui ſont marquées ſur le Cadran. 28. *E defectu Quadrat*, parce que le petit eclypſe du Soleil, qui tombe ſur la ligne du Cadran, qui marque l'heure, a ſon iuſte raport au grand Aſtre, qui éclaire le monde, & qui nous fait connoiſtre en quelque façon les moments de noſtre vie. 29. *In conſpectu ſuo:* car l'heure ne peut ſubſiſter que par les regards du Soleil, non plus que la vie, ſans les regards de la Miſericorde infinie. 30. *Neſcitis diem neque horam*, a eſté expliqué cy-deſſus.

Monſ. Clement les trouua ſupportables, & ie les ai bien voulu raporter icy les vnes apres les autres, parce qu'elles ne ſeront peut-eſtre pas inutiles à quelques-vns qui s'en voudront ſeruir. De là, eſtant ver[illegible] parler du Prince, que ce vertueux homme a l'honneur d'approcher ſi ſouuent; que ne me dit-il point de ſes rares qualitez? & que n'en apprend on point auſſi du bruit de la Renommée? Henry de Sauoye, qui porte le meſme nom que feu Monſ. ſon Pere, eſt le quatrieſme fils de cet excellent Prince, & le digne Succeſſeur de ſes biens & de ſes Duchez, depuis la mort de Meſſ. ſes Freres, comme il eſt heritier de ſa generoſité, & de toutes ſes vertus. S'il fuſt demeuré dans la condition Eccleſiaſtique, où il eſt entré par l'vne des premieres Prelatures du Royaume, il ne faut pas douter qu'il n'y euſt porté vn grand luſtre, auec celuy de ſa haute naiſſance, & d'vn naturel merueilleux: mais la grandeur de ſa Maiſon l'ayant engagé dans vn autre eſtat; ie ſuis fort perſuadé qu'il y conſeruera comme en toutes choſes vne egale reputation. M. de Nemours.

Mais auant que ie finiſſe l'entretien de nos Deuiſes, ie dirai que le iour qu'on mit le feu à la Maiſon-de-Ville de Paris, allumé par celuy d'vne ſedition qui ne ſe peut aſſez deplorer, nous ſceuſmes auſſi-toſt que c'eſtoit pour bruler les principaux Habitants qui s'y eſtoient aſſemblez auec Monſ. le Gouuerneur, pour deliberer ſur la neceſſité des affaires d'alors, où M. Piétre Procureur du Roy, deuoit haranguer, ſelon ſa coutume, auec cette eloquence genereuſe & iuſte, qui ne l'abandonne point M. Piétre.

dans les grandes occaſions: mais qu'il y eſtoit en grand danger de perir, comme tous les autres. Ce qui ne me donna pas ſeulement de la crainte pour l'intereſt public; mais encore de l'effroy pour la fortune que couroit vne perſonne qui m'eſtoit fort chere, & que ſon merite & ſa vertu m'auoient rendu tres-recommendable, depuis le premier iour que i'eus le bien de le connoiſtre: toutesfois comme ie ſceus que la valeur de Monſ. le Mareſchal de l'Hoſpital y eſtoit engagée auec la fortune de tant de gens-de-bien, ie me ſouuins de ce demy-vers de Virgile,

Fata viam inuenient.

Et ie dis au nom de toutes ces perſonnes illuſtres ce que i'auois eſcrit autresfois des heures qui ſont marquées ſur vn Cadran au Soleil, qui eſt dans la place où ce grand Hoſtel eſt ſitué,

Si nous allons mourir, nous eſperons reuiure.

Parce que comme les heures meurent, ou qu'elles paſſent au meſme temps qu'elles naiſſent, ainſi les hommes vertueux eſtant prets de mourir, eſperent de reuiure, non ſeulement dans ce monde par la bouche de la Renommée, mais encore pour la gloire dans l'Eternité.

M. le Laboureur.

Si Monſ. le Laboureur Prieur de Beaufort, que i'honore parfaitement, trouua cette penſée à ſon gouſt auſſi bien que Monſ. ſon Frere, ſi digne de l'eſtime des plus honneſtes gens, pour ſon eſprit, & pour la generoſité de ſes ſentiments, ie puis bien dire que ie trouuai beaucoup meilleures quelques pieces ſerieuſes & de galanterie que ie vis de ce temps-là de l'vn de ces Meſſieurs, ou de tous les deux enſemble, qui eſcriuent tres-heureuſement, l'vn en vers, & l'autre en proſe, comme les Liures qu'ils ont donnez au public, ne nous permettent pas d'en douter.

M. du Buiſſon.

Enfin voicy encore vne deuiſe, ou pluſtoſt l'application d'vn vers ſur le portrait d'vne Natiuité de noſtre Seigneur, qu'il faut que ie die, parce qu'elle ne deplut pas à feu Monſ. du Buiſſon d'Aubenai, qui s'y connoiſ-

ſoit parfaitement, comme en beaucoup d'autres choſes.

Non tibi digna puer, generis cunabula tanti.

C'eſt vn vers de la Thebaïde de Stace, qu'on diroit qui faſſe alluſion à la Creiche où eſtoit couché le petit Ieſus Fils de Dauid, ſelon la chair, & Fils de Dieu viuant, ſelon ſa Generation Eternelle, n'eſtant pas vn lieu digne d'vne ſi grande majeſté.

Monſ. du Buiſſon eſtoit le premier homme de ſon temps pour les connoiſſances de l'ancienne Geographie, où il auoit fait vne eſtude toute particuliere, comme M. Sanſon d'Abbeuille, qui eſt encore viuant, excelloit dans la Geographie moderne, ſans ignorer la premiere; ce qu'il a bien iuſtifié par tant de belles Cartes generales & particulieres, qu'il a faites par vn ſoin tres-laborieux. M. Samſon.

VNe autre fois m'eſtant trouué chez M. de Montmor, dans la chambre de M. Gaſſendi, où eſtoit M. le Febvre Chantereau, le premier homme de noſtre temps, pour les connoiſſances de la Chronologie, nous parlaſmes ſur cette matiere, où il eſt admirablement verſé. Il maintient que la commune façon de compter les années de noſtre Seigneur, eſt la meilleure & preferable à toutes les autres, contre les ſentiments de Scaliger, du Pere Petau, & des autres, qui admettent quelques années de plus, ou qui en retranchent quelques vnes: & comme ie vis qu'en cela, il donnoit des loüanges à feu M. de la Peyre Iaques d'Auzoles, que i'ay auſſi fort connu, ie m'en étonnai vn peu, parce que ce bon-homme, quoy qu'il s'y fuſt extremement appliqué, n'y auoit pas vn genie merueilleux; ce qui me fut aiſé de connoiſtre de l'opinion qu'il auoit conceuë qu'on pourroit ne donner à l'année que trois cents ſoixante-quatre iours, au lieu de trois cents ſoixante-cinq, & de quelque choſe de plus, afin qu'elle commençaſt touſiours par vn Dimanche, & qu'elle finiſt touſiours par vn Samedy. Sans mentir, il falloit bien qu'il n'entendiſt pas admirablement ſa ſcien- M. le Febvre Châtereau. M. de la Peyre. De l'Année & de la Chronologie.

ce: car ſi en cela on vouloit ſuiure ſon ſentiment, il ſe trouueroit que bien-toſt le mois de Ianuier ſe trouueroit en la ſaiſon du mois d'Aouſt, parce que l'année auroit touſiours vn iour & quelques heures de moins: ce qui eſtant perdu ſur les mois, il faudroit infailliblement qu'ils changeaſſent de ſaiſon: mais il ne pût iamais comprendre cela, & s'en mit en d'etranges coleres, d'où i'inferois que M. de la Peyre n'eſtoit donc pas ſi merueilleux qu'il penſoit l'eſtre dans la ſcience dont il faiſoit profeſſion. A quoy Monſ. le Febvre, qui ſans doute eſt bien éclairé d'autre ſorte, n'eut rien à repliquer, & meſmes acquieſça, quand ie luy eus dit que le Soleil ſe leuoit & ſe couchoit dans vne année, trois cents ſoixante & cinq fois. Ce n'eſt pas que Monſ. de la Peyre ne ſceuſt beaucoup dans la Chronologie: toutesfois ſes Antagoniſtes, qui eſtoient fort ſçauants, & entre-autres le Pere Petau, ne ſe le peurent iamais perſuader.

De l'Aſtrologie. Il y auoit tous les Mardys vne eſpece d'Academie chez Monſ. le Febvre, pour conferer principalement de ces choſes-là, comme chez feu Monſ. le Pailleur, il y en auoit vne autre tous les Samedys, pour parler des Mathematiques, où i'ay vû Meſſ. Gaſſendi, Boüillaud, Paſcal, Roberual, Deſargues, Carcaui, & autres illuſtres en cette ſcience, qui maintenoient tous que la Sphere de Copernic, qui met le Soleil au centre de noſtre Monde, eſt beaucoup plus iuſte, & plus aiſée à ſouſtenir, que non pas l'ancienne; de ſorte qu'il n'y a plus gueres d'Aſtronomes de reputation qui ne ſoient de leur auis, pour des raiſons qui certainement paroiſſent inuincibles, outre qu'on ne peut nier qu'elles ne ſoient fort conſiderables pour trouuer les cauſes du flus & du reflus de la Mer, qui iuſques icy ont eſté ſi dificiles à découurir.

Mort de M. Gaſſendi. MAis attendons les Liures immortels qui ſe preparent ſur ce ſuiet: Et puis qu'on nous vient de dire la mort de ce celebre Philoſophe Chreſtien, Pierre Gaſſendi, arriuée le Dimanche vingt-quatrieſme iour d'Octobre

ctobre de l'année mil ſix cents cinquante-cinq, arreſtons-nous vn peu ſur ſon ſuiet. Ie n'en fus auerti que trois iours apres ſon enterrement, qui fut à Saint Nicolas des Champs, par l'inaduertance de ceux qui portent les billets, parce que le lieu où ie demeure encore à preſent dans le Faux-bourg S. Germain, eſt fort éloigné de l'Hoſtel de Monſ. de Montmor Maiſtre des Requeſtes, où il eſtoit logé. Ce genereux Seigneur,* apres luy auoir donné tous les teſmoignages d'eſtime & d'amitié qu'on ſçauroit deſirer, en eut encore des ſoins extraordinaires pendant ſa maladie, qui dura deux mois entiers, & receut de la main de ſon hoſte infirme, tous ſes nobles eſcrits de Philoſophie pour les donner quelque iour au public. Il y en aura pluſieurs volumes, & nous pouuons bien iuger par ceux que nous auons leus auec tant de ſatisfaction, du merite & de l'excellence de ceux qui nous reſtent à voir. Là, ſe trouueront toutes les obſeruations qu'il a faites pendant ſa vie, & vn raiſonnement admirable ſur les teſmoignages des Anciens.

* Habert, Seigneur.

Ce perſonnage ſçauant entre les doctes, eſtoit Preuoſt de l'Egliſe Cathedrale de Digne en Prouence, dont il a eſcrit vne petite Hiſtoire. Il auoit l'eſprit agreable & doux: ſa conuerſation eſtoit aiſée, & rendoit claires les choſes les plus obſcures, non tant par la netteté de l'expreſſion qu'il auoit fort belle, que par la force & la ſolidité de ſes raiſons, qu'il accompagnoit d'ordinaire de ſimilitudes tres-propres, qui expliquoient naïfuement ſa conception.

Il diſoit d'ordinaire que dans le monde, la part des gens de lettres eſtoit la meilleure, parce qu'ils n'auoient pas le loiſir de s'ennuyer, ni meſmes de ſe plaindre de tout ce qui afflige les autres, iuſques au fond de l'ame. Comme ie luy demandois vn iour ſi nous pouuions connoiſtre l'auenir par les regles de l'Aſtrologie, ou par celles de quelqu'autre ſcience, il me repondit qu'à la verité on pouuoit preuoir bien des choſes par la comparaiſon des paſſées & des preſentes; mais qu'il n'e-

ſtoit nullement perſuadé qu'on en puſt rien connoiſtre par les regles imaginaires de l'Aſtrologie, dont il ne faiſoit aucun eſtat: & diſoit auſſi bien que feu M. le Pailleur, M. Boüillaud, M. Paſqual, & tous les ſçauants Aſtronomes, que ceux qui s'y appliquent, pour acquerir la reputation d'eſtre Mathematiciens, font connoiſtre dés-là qu'ils ne le ſont point du tout, & qu'ils ont peu de genie pour la ſcience des Principes des choſes: en quoy il faiſoit bien paroiſtre qu'il eſtoit du ſentiment du Philoſophe Phauorin, qui les mepriſoit extremement, au raport d'Aulugelle, dans le quatorzieſme Chapitre de ſon premier Liure. Ainſi le Poëte Actius diſoit qu'il ne falloit point adiouter de foy à ces ſortes de Diuinateurs, qui peuuent bien tromper les autres; mais qu'ils ne ſe trompent point eux-meſmes, parce qu'ils ſont rarement perſuadez de ce qu'ils auancent auec beaucoup de temerité.

Il diſoit que le temps & l'eſpace eſtoient infinis, & que quand le monde ne ſeroit point, ou qu'il n'auroit iamais eſté, l'eſpace où il eſt, & la durée, ne laiſſeroient pas d'eſtre pour cela, comme l'vn & l'autre eſtoient ſans doute auant la Creation; puis qu'on ne ſçauroit douter que Dieu ne ſoit de toute eternité. Il tenoit auſſi, que rien ne ſe fait par hazard: mais qu'à le bien prendre, toutes choſes ſont neceſſaires, & dependantes en quelque façon les vnes des autres, par vn ordre immuable de la Prouidence. Il eſtoit perſuadé du mouuement de la Terre, comme de tous les autres Planettes, & tenoit que les Cometes eſtoient des Mondes, qui auoient leurs cours hors de la Sphere de celuy que nous habitons, c'eſt à dire de noſtre Monde Solaire, où il renfermoit le Soleil, la Terre, la Lune, & les Planettes de Mercure, de Venus, de Mars, de Iupiter, & de Saturne, auec leurs Satellites, qui peuuent eſtre autant de Lunes autour de ces grands corps.

Il eſtimoit auſſi que ſi tout ce Monde Solaire eſtoit porté au lieu où ſont les Eſtoiles fixes du Firmament, il ne nous paroiſtroit pas plus grand que l'vne de ces Eſtoi-

les; tant elles ſont éloignées de nous: que de toutes ces Eſtoiles qui ſont là-haut, nous n'en voyons qu'vne bien petite partie: & que ſi nous eſtions eleuez au lieu où ſont celles que nous découurons de nos yeux, nous en pourrions encore apperceuoir bien d'autres au deſſus: & de celles-là encore d'autres: car rien n'eſt impoſſible à la Toute-puiſſance de Dieu: & c'eſt vn defaut de prudence & de pieté, de luy preſcrire des bornes. Qu'au reſte, tout cela ne fait point de preiudice à la Religion; parce qu'elle ſubſiſte toute entiere, quand bien vne infinité de Mondes ſeroient habitez, n'eſtant pas impoſſible que les peuples n'en fuſſent d'autre nature que nous ne ſommes pas; ioint que les vns pourroient auoir peché ſans que Dieu leur euſt fait miſericorde, comme aux demons: que d'autres qui auroient peché, n'auroient peut-eſtre pas eſté exclus de la Miſericorde infinie, par des moyens que nous ne ſçaurions comprendre: & que d'autres encore ſeroient demeurez dans l'innocence de leur creation, comme les bons Anges: car ce ſont choſes, dont nul homme ne ſçauroit eſtablir de dogme aſſeuré.

Il a eu entre-autres Aduerſaires pour la doctrine, le ſçauant Profeſſeur Iean Morin, qui a fait quelques Liures contre luy, & contre René des Cartes: mais ils ne ſont pas demeurez ſans replique. Et Monſ. de Pagan, de qui la vuë de l'eſprit n'eſt pas moins éclairée, que celle du corps eſt obſcurcie, eſt bien de ſon auis pour la Phiſique, & peut-eſtre pour l'Aſtronomie, où il eſtoit l'vn des premiers hommes du monde; mais non pas pour l'Aſtrologie, qu'on appelle Iudiciaire, laquelle il reiettoit comme vne ſcience vaine & ſuperſtitieuſe.

Il eut ſoin en mourant de recommander ſa chaire de Profeſſeur du Roy aux Mathematiques, pour M. de Roberual Geometre, qui enſeigne cette belle ſcience auec tant de ſuccez, & qui n'a rien à craindre contre luy pour en obtenir les lettres, qu'vne plus grande faueur que la ſienne.

Enfin Monſ. Gaſſendi eſt mort ſaintement, ~~en la 63.~~ + âgé de 63. ans, 9. mois, 13. iours.

année de ſon aage: & apres les eloges que luy ont deſia donnez M. de Launoy, & M. Quillet, ie puis eſperer que ſa belle vie ſera eſcrite par quelqu'vn qui l'aura connu encore plus particulierement que nous.

Retournons maintenant dans noſtre cabinet, où dans vne compagnie de gens doctes, ſe trouuerent vn iour M. Baltaſar, qui eſt ſi verſé dans les connoiſſances de l'hiſtoire, & M. de Sorbieres, dont la douceur & le ſçauoir ſont auſſi dignes de beaucoup de recommendation, l'vn qui de Catholique s'eſtoit fait de la Religion pretenduë reformée, & l'autre qui de Proteſtant eſtoit rentré dans l'Egliſe Catholique; ſur quoy le premier ayant eſté entrepris, parce qu'on ne pouuoit comprendre les motifs de ſon changement, attendu les excellentes lumieres de ſon eſprit, dit qu'il s'y eſtoit porté par la perſuaſion qu'il auoit conceuë, que dans l'autre Communion il y auoit plus de pureté & de ſimplicité, que dans la noſtre: qu'on y auoit reſtabli la ſainte liberté de l'Euangile, ſous le doux ioug de la Foy des promeſſes de noſtre Seigneur; & qu'on en auoit oſté les abus & la ſuperſtition, pour y mettre le culte, ſelon l'vſage de la primitiue Egliſe. On luy diſputa bien toutes les parties de ſa reponſe: mais cela n'ayant de rien ſerui, on paſſa à d'autres choſes; & du propos des Miracles, on vint à celuy d'vne infinité de contes qui ſe font des Sorciers, & de diuerſes apparitions, qui à peine ſont creuës des enfants, par où l'on connut que celuy qui auoit teſmoigné d'eſtre ſi ennemi de la ſuperſtition, l'admettoit en quelque ſorte par vne credulité aſſez grande qu'il auoit à ces choſes-là; outre que s'eſtant expliqué, ſur les vaines diuinations des Aſtrologues, il fit bien cõnoiſtre qu'il n'y adheroit que trop, auſſi bien qu'aux predictions de Noſtradamus dans ſes Centuries, où il n'y eut iamais de barbarie au monde, qu'on puiſſe mettre en comparaiſon de la ſienne. Cela fut ainſi iugé de toute la compagnie où eſtoit M. l'Abbé Talman, qui a l'eſprit ſi bien fait; M. Baudelot Abbé de Maſſai, & M. l'Abbé du Verdus, qui ſont ſi deſabuſez des erreurs populaires, auec M. de la Herpiniere de Blois, ſi raiſonnable en tous ſes ſen-

M. Baltazar.
M. de Sorbieres.
Superſtitiõ.
Predictiõs vaines.

timents, M. de Marſay le Boſſu, Gouuerneur de Gien, qui ſçait tant de bonnes choſes, & qui les debite ſi noblement, & quelques autres, dont vn ſeul eſſaya de maintenir l'opinion qui auoit eſté reiettée, & dit, que ſi on pouuoit iuger de la fortune des gens par les regles de la Phiſionomie, on le pouuoit bien encore mieux par celle de la Geomance & de l'Aſtrologie; mais il ne fut pas écouté en cela, & quelque experience qu'il en puſt alleguer, on n'y voulut point adiouter de foy.

De mes Ouurages.

SVr ce qu'on m'a demandé pluſieurs fois, pourquoy i'ay eſcrit ſi peu de choſes de mon inuention, ayant donné tant de Liures au Public? I'ay repondu, que ie n'ai pas voulu multiplier les Liures, & que ceux, que i'ay donnez, eſtoient deſia entre les mains de tout le monde: car ie prerens que les traductions que i'en ai faites, n'en ont point augmenté ni diminué les penſées, ayant eſſayé de les faire iuſtes, & qu'ainſi ce n'eſt rien de nouueau, & que bien que les volumes en ayent eſté multipliez, le nombre des Ouurages n'en a pas eſté augmenté: que toutesfois ie n'en voudrois pas dire autant de ceux qui s'y donnent plus de licence que moy, parce qu'en effet, ils ſont plus ſoigneux de faire de beaux Liures, ſous le nom de quelques Autheurs, que des traductions fidelles.

Les meilleures Traductions de noſtre temps.

Entre ceux, à mon auis, qui de noſtre temps ont excellé en ce genre d'eſcrire, outre Monſ. de Chanualon, & M. d'Ablancour dans le Tacite, M. du Rier dans Ciceron, Tite-Liue, Herodote, & Polybe, M. de Vaugelas dans ſon Quinte-Curſe, M. de la Menardiere dans ſon Panegyrique de Pline le Ieune, M. Peliſſon dans ſes Inſtitutes, M. Charpentier dans Xenophon, M. Boileau dans ſes Vies des Philoſophes, M. Caſſandre dans ſes Liures d'Ariſtote, & quelques autres excellents hommes, comme Monſ. Cheureau dans quelques traitez de Theodoret & de ſaint Iean Chryſoſtome, eſtant d'ailleurs ſi recommendable par tant de beaux vers qu'il a compoſez ſi dignes de voir le iour; nous auons Monſ. de Giry, de qui l'eloquence n'eſt pas

moins pure que ſa morale, dans l'Apologetique de Tertullien, dans l'Hiſtoire ſacrée de Sulpice Seuere, & dans pluſieurs Epiſtres choiſies de S. Auguſtin. Nous auons, dis-ie, Monſ. d'Andilli pour les Confeſſions du meſme Autheur, & les Illuſtres Diſciples de ce grand Saint, qui eſcriuent pour l'Immortalité, en defendant ſa doctrine ſainte, auec tant de ſcience, de modeſtie, & de generoſité.

Diſciples de S. Auguſtin.

Certainement ie puis croire que ceux qui les perſecutent par des accuſations vehementes, auront vn iour regret de tant d'animoſité, qui n'a peut-eſtre point d'autre fondement que la preocupation. De-là vient, que pour ne vouloir point adiouſter de foy à leurs paroles, qu'ils enoncent auec tant de clarté, ſans que leurs actions les dementent tant ſoit peu, demeurant dans tous les reſpects qui ſont dubs au S. Siege, on veut penetrer dans leur interieur, & faire croire au peuple qu'ils ont des ſentiments contraires à la Religion Catholique, & à la ſolide pieté: Et comme ſi des raiſons particulieres de quelques ſçauants hommes, que ie croy qui defendent de bonne foy vne opinion mitoyenne dans des queſtions qui depuis quelques années ont eſté agitées auec tant de chaleur, n'y ſuffiſoit pas, il a fallu que des gens d'vne autre profeſſion, & de fort mediocre erudition, s'en ſoient mélez pour leur dire des iniures atroces, & leur attribuer des crimes abominables contre Dieu, contre l'Egliſe, & contre l'Eſtat, que les gens de bien n'ont pû lire dans leurs eſcrits, ſans quelque ſorte d'horreur. Ce n'eſt pas qu'il ſoit touſiours neceſſaire d'empeſcher les diſputes, & ſur tout en matiere de doctrine (car elles ſont bien ſouuent vtiles pour trouuer la verité) mais ſans mentir, elles ſe doiuent contenir dans de certaines bornes: & ſi les Loix ciuiles ne permettent pas vne ſi grande licence, la charité Chreſtienne le ſouffre encore beaucoup moins, elle qui eſt ſi patiente & ſi benigne, & qui ne cherche point d'autres forces que dans la verité, qui n'eſt iamais plus armée que lors qu'elle ne l'eſt point du tout, c'eſt à dire quand elle eſt nuë, & qu'elle ſe peut manifeſter auec toute ſa ſimplicité, ſans l'artifice des paroles, ni les

argumentations captieuſes. Il y a de vieilles erreurs, il y en a de nouuelles, & les vnes & les autres ſe diſſipent par la clarté de la parole de Dieu, contenuë dans les ſaintes Eſcritures, & la Tradition que l'Egliſe a conſeruée de main en main depuis les Apoſtres.

Or puis que ie ſuis venu inſenſiblement à parler de ce ſuiet, ie ne ſçaurois m'empeſcher de teſmoigner ma ioye, de ce que toute l'Egliſe reiette ſincerement, auec le Pape Innocent X. les cinq propoſitions que ſa Sainteté a cenſurées par ſon Decret de l'année mil ſix cents cinquante-trois, que ceux à qui leurs dogmes eſtoient imputez, ſelon la dureté des termes, les condamnent en quelques Liures qu'elles ſe trouuent ſans exception, & meſmes dans celuy de l'Eueſque d'Ypre, intitulé *Auguſtinus*, ſi elles y ſont, & qu'ils prononcent Anatheme contre ceux qui les ont fabriquées, qui ſont les dernieres marques qui ſe puiſſent donner d'vne vraye deteſtation. Dieu veüe que la pieté Chreſtienne, qui deffend au fidelle de iuger de ſon prochain, ne permette plus qu'il le dechire auec tant d'inhumanité: craignons de pecher contre le precepte, qui nous defend de rendre de faux teſmoignages: écoutons la voix du Grand Paſteur, & de l'Egliſe: embraſſons-nous cordialement, comme Chreſtiens & Catholiques que nous ſommes: que nos langues ne prononcent plus que des benedictions: & que nos plumes ne ſoient plus trempées dans le fiel de la colere & de la mediſance. Celle de M. de Marandé, qui s'eſt fait connoiſtre en tant de lieux, eſt à mon auis du nombre de celles qui merite des loüanges pour les traductions de beaucoup d'Ouurages de doctrine & de pieté. Ie voudrois que celle du Pere Canaye Ieſuite euſt continué à s'exercer dans les traductions des ſaints Peres, comme il y auoit ſi bien commencé, par quelques Epiſtres touchant les loüanges de la Vie Solitaire, & que celles de quelques autres Eſcriuains ſe contentaſſent de reüſſir dans des pieces de pure inuention, parce qu'il me ſemble qu'ils ſont vn peu moins heureux à traduire les Ouurages des Anciens.

traductiõs des Poëtes en proſe.

AV reſte, pour les traductions en proſe des eſcrits des Poëtes, ie ſçai bien qu'il y a peu de gens doctes qui s'y ſoient appliquez auec ſuccez, & ie n'en connois point de viuants que Monſ. Colletet, pour le Poëme des couches de la Vierge de Sanazare, & vn autre Eſcriuain qui a pris le nom de Saint-Aubin pour trois Comedies de Terence, & pour les Fables de Phedrus. Il eſt vray qu'elles ſont plus dificiles que celles des autres Liures; mais elles n'en ſont pas moins recommendables, quand on y peut reüſſir: & pouruû que la matiere en ſoit belle, & que l'on y conſerue la grace ſans corrompre le ſens, ni la force des termes, qu'importe que l'original ſoit en proſe ou en vers? De quoy ſe met-on en peine ſi l'on n'a pas meſuré ſes paroles, ni rimé ſes periodes, pouruû que la penſée ſoit agreable & iuſte, & que l'expreſſion ſoit noble? Tout le monde n'a pas cette prodigieuſe facilité de faire des vers, & ceux qui les font ſans peine, ne ſe la voudroient pas touſiours donner d'interpreter des Autheurs fort dificiles. Mais ie veux qu'ils s'y appliquent, feront-ils en vers des traductions iuſtes? Et toute cette merueilleuſe harmonie qui regne dans noſtre Poëſie, ſe pourra-elle ſouffrir à la longue, ſans cauſer le plus grand ennuy du monde? Il n'en faut que conſulter l'experience: & ſans recourir aux longues traductions en vers, comme celles d'Homere, de Virgile, d'Ouide, & peut-eſtre encore de quelques autres; qu'on s'engage vn peu à lire des Poëmes de dix ou douze mille vers, quand la premiere ardeur en eſt paſſée: qu'on ſe reiouïſſe auec des chançons de trente ou quarante couplets: qu'on recite des Odes, ou des Hymnes de ſoixante-& dix Stances, chaque Stance de huict ou dix vers: qu'on entreprenne vn peu la lecture d'vn Liure de Sonnets, tels que ceux de Ronſard, de Belleau, de du Bellay, & de des Portes, ſans vouloir rien dire de ceux de noſtre temps, quoy qu'ils paroiſſent plus acheuez, & qu'ils le ſoient en effet. Ce n'eſt pas qu'en tous ces genres-là, il ne ſe trouue de fort belles choſes: mais

mais ſans mentir la quantité en cauſe bien ſouuent vn certain dédain, qu'il eſt preſqu'impoſſible de ſurmonter: & ie crains meſmes qu'auec le temps, elle ne produiſe vn ſi mauuais effet, qu'on n'en perde, ſinon toute l'eſtime, au moins vne bonne partie de celle qui eſt duë à ceux, qui pour ces choſes-là, n'ont l'eſprit que trop fecond. Il n'en eſt pas de meſme de la proſe, quand elle eſt bien faite, parce qu'elle eſt plus naturelle, & que ſes nombres & ſes terminaiſons ont plus de varieté. Toutes les graces de la Poëſie, y peuuent auſſi entrer ſelon les ſuiets, pour les penſées, auſſi bien que pour les figures d'Orateur, & pour la nobleſſe de l'expreſſion; de ſorte que c'eſt aſſez mal iuger, en vn ſens, de dire qu'vn ſtile eſt poëtique, quand il a tous ces ornements, au lieu de l'appeller ſublime & figuré, comme il le doit eſtre quelquesfois, & ſur tout au genre demonſtratif, dans les matieres ſublimes; ioint que pour bien eſcrire, il me ſemble qu'il ne faut pas meſmes que ce ſoit baſſement, pour vn petit ſuiet: car le ſtile bas, ie ne dis pas humble ou mediocre, deuroit eſtre entierement banni des Liures qui s'impriment pour le public. D'ailleurs, ſi l'on a bien voulu traduire en vers des pieces d'Autheurs tres ſerieux, qui n'ont peut-eſtre iamais eſſayé d'en faire vn ſeul; pourquoy ne rendra-t-on pas bien en proſe des Poëſies, meſmes enioüées, dont la principale beauté conſiſte en la penſée? Et quand cela ne ſeroit pas; qui prend tant de part à la gloire d'vn Autheur, qui ne vit plus depuis tant de ſiecles, & qu'on lit fort rarement, à cauſe des dificultez qui s'y rencontrent bien ſouuent à l'entendre, qu'il aprehende qu'on luy faſſe tort, ou qu'on s'abſtienne deſormais de le lire en ſa langue? Nous n'auons garde d'auoir ſi bonne opinion de nos Ouurages; mais ie ne deſeſpere pas qu'ils ne puiſſent meſmes ſeruir à des gens qui ſont tant les ſcrupuleux. Enfin il faut auoüer que quelque ingrat que ſoit noſtre labeur, il n'eſt pourtant pas ennuyeux ni tout à fait inutile: & ie ne celerai point, que s'il m'a donné de la peine par les grandes aſſiduitez que i'y ai renduës, il ne m'a pas denié toute

ſorte de ſatisfaction, tant par les belles choſes qu'il m'a fait connoiſtre, que par l'opinion que i'ay conceuë que la Poſterité, plus equitable que le ſiecle preſent, en fera quelque iugement auantageux.

Ie ne puis finir ces entretiens, que ie ne die au ſuiet des langues qui nous rendent ſi barbares les vns aux autres, qu'elles ſe ſont formées ſelon les habitudes & les connoiſſances diuerſes des Nations: que tous les mots dont elles vſent auec tant de varieté ſont arbitraires, engendrez en chaque païs par vne longue ſuitte de temps: que toutes celles qui ſont viuantes, ne ſont pas fort anciẽnes, & qu'elles ne viuront pas touſiours: que pluſieurs ſont peries, & que celles dont nous auons connoiſſance par les Liures, n'eſtant plus dans l'vſage d'aucune Nation, cõme la Grecque & la Latine, ne ſont pas d'vne ſi haute antiquité que pluſieurs ſe l'imaginent: que la Grecque n'a commencé qu'enuiron le tẽps de Cadmus, qui vint de Phenicie, pour fonder la ville de Thebes, peu de temps apres le deluge de Deucalion, & plus de mille ans apres celuy de Noé, de ſorte que les Grecs, qui depuis ont eſcrit tant de choſes, ne ſçauoient preſque rien de leurs propres Anceſtres, non plus que de ceux des autres Nations, parce qu'ils en ignoroient le langage: & que pour la Latine, qui s'eſt faite inſenſiblement de la corruption de celle-cy, & de l'ancienne Latiale, & des langues Toſcane & Oſcienne, dont nous n'auons preſque plus de memoires, elle a eu ſa naiſſance, ſon progrez, & ſa perfection depuis la fondation de la ville, iuſques à l'Empire des Ceſars: & comme du temps de Numa, elle n'eſtoit que dans ſa premiere enfance, ce qui s'en voyoit encore ſous l'Empire d'Auguſte, par les Loix des douze Tables, les vers des Saliens, & les vieilles inſcriptions, eſtoit à peine entendu. C'eſt ainſi qu'il en a eſté de toutes les autres langues qui ne ſont plus, & qu'il en arriuera de toutes celles qui ſont encore. Au reſte, l'origine des vnes & des autres, eſt en quelque façon ſemblable, & la ſeule Philoſophie eſt celle qui y met de la difference, pour rendre celle-cy plus elegante, ou plus riche

que celle-là, ſelon les gouſts & les temperaments des Nations diferentes.

On en pourroit dire autant, à mon auis, des habits qui ſont ſi diuers dans le monde, & du changement des modes: Il en eſt de meſme des Gouuernemẽts Politiques, des Loix & des Coutumes, en quelque genre que ce ſoit. Ce qui m'a quelques fois donné la penſée, que bien que la Poſterité ne ſera peut-eſtre gueres plus ſçauante que nous ſommes, elle aura dans les ſiecles reculez des ſentiments fort diferents des noſtres, quoy qu'ils ne doiuent pas eſtre meilleurs. A peine ſçaura-t-elle que nous aurons veſcu: & tout ce qu'vn eſprit plus éclairé que les autres luy en pourra dire par de ſages coniectures, luy paſſera pour chimeres & pour extrauagances. Alors nos villes ſeront peut eſtre ruïnées de fond en comble, nos collines ſeront abbaiſſées: les lits de nos fleuues ſeront changez: nos coſtes maritimes ſeront reculées en quelques endroits, & aprochées en d'autres, & tous nos monuments ſeront renuerſez; De ſorte qu'on pourra s'imaginer en reflechiſſant ſur les choſes paſſées, qu'on ne verra pas de fort loin, que le monde a beaucoup de nouueauté, & que la Nature eſt ieune, parce qu'on n'en connoiſtra rien au deſſus de peu de ſiecles.

Verum (vt opinor) habet nouitatem ſumma, recenſque
Natura eſt mundi, neque pridem exordia cœpit.

Et de fait, dira-on, ne voyez-vous pas que les pierres meſmes ſont vaincuës par le temps? Que les hautes tours tombent par terre, & que les cailloux ſe conſument? Les Images & les Temples ne ſont-ils pas accablez de vieilleſſe? La puiſſance venerable du Deſtin peut-elle prolonger les bornes de la vie, & forcer les alliances de la Nature? Ne voyons-nous pas les monuments des Hommes Illuſtres abbatus? Les rochers arrachez, tomber des hautes montagnes, & ne pouuoir ſoutenir l'effort du temps? Car ils ne ſe detacheroient pas, & ne tomberoient point en vn moment, ſi de tout temps exempts d'vn tel fracas, ils auoient enduré tous les tourments de l'aage. C'eſt ainſi

que pourront raiſonner les hommes d'alors. Cependant ils ne laiſſeront pas de ſe méprendre, & la portée de leur eſprit n'ira pas plus loin que le noſtre.

VOilà, ſi ie me trompe, vne bonne partie de mes ſentiments, des habitudes que ie me ſuis données, & des connoiſſances que i'ay euës. Il ne me reſte plus qu'à parler de mon temperament, de ma conſtitution, & de mes inclinations naturelles, bonnes ou mauuaiſes, puis que ie ne veux rien obmettre pour me depeindre entierement.

Mon temperament & mes inclinations.

Ie ne ſuis ni d'vne ſanté fort vigoureuſe, ni ſuiet à de longues maladies: mais ie ſuis d'vn temperament aſſez delicat, entre le bilieux & le ſanguin, & ſuiet à des fluxions, qui m'ont cauſé dans ma ieuneſſe de grandes douleurs de dents, & depuis des migraines tres-faſcheuſes. I'ay eu auſſi l'eſtomac aſſez debile; mais cette partie s'eſt fortifiée au pris que i'ay auancé en aage. Ie ſuis d'vne taille aſſez auantageuſe, & d'vne groſſeur mediocre: mais ſi ie n'euſſe fait vn peu d'abſtinence, quand i'eſtois en la fleur de ma ieuneſſe, ie n'en ſerois peut-eſtre pas demeuré là. I'auois les cheueux d'vn chaſtain brun; mais ils ſont deuenus blancs de bonne heure, & le premier poil de barbe que i'ay eu, a eſté blanc. Quand ie ne me ſerois point ſerui de raſoir, ie n'aurois iamais eu la barbe fort longue ni fort eſpaiſſe, & ie ſuis d'vn teint entre le blanc & le brun, ayant eſté marqué ſur le viſage par le venin de la petite verole, qui s'y repandit en l'année 1635. mais non pas deſiguré.

I'ay peu aimé les exercices du corps, horſmis la promenade; c'eſt pourquoy ie ne mange pas beaucoup: & comme ie ſuis d'vn temperament aſſez humide, ie ne boy gueres auſſi, excepté quand ie ſuis malade; car d'ordinaire, l'ardeur de la fiévre me cauſe vne alteration nompareille, auec de grands maux de teſte & de reins: mais rarement, elle m'a fait réuer, & ie ne me ſouuiens point qu'elle m'ait fait perdre le iugement.

Ie ne me vante point d'auoir eſté fort hardi, quoy que ie ſois ſorti de l'vn des plus vaillans hommes du monde, & i'ay aprehendé toute ſorte de perils, ſinon quand ie m'y ſuis vû engagé: car alors ie m'y ſuis abandonné ſans étonnement. Quand i'eſtois ieune toutes choſes me faiſoient peur, & ie n'euſſe iamais marché de nuict, ni couché ſeul dans vne chambre de peur des eſprits, dont i'eſtime que les contes de Sorciers qu'on me faiſoit, eſtoient cauſe en partie, les tenants tous veritables, puis qu'on prenoit la peine de m'en entretenir, & ne croyant pas auſſi que des perſonnes que i'eſtimois ſi prudentes & ſi habiles, m'euſſent voulu impoſer: mais auançant en aage, i'ay eſté gueri de ces foibleſſes par la force du raiſonnement, & ie puis dire que i'ay conceu en quelque façon vne penſée toute contraire. Mais ie ne ſuis pas encore deliuré de la crainte des animaux, & des rencontres fortuites d'vn mauuais pas.

I'ay touſiours eu beaucoup de pudeur ſur les lévres; de ſorte que ie n'ay iamais eu la hardieſſe de prononcer vne parole deshonneſte, & i'ay eu quelque honte naturelle de les ouïr prononcer à d'autres. Ie ne me ſuis iamais mis dans le baing pour la meſme raiſon. I'ay eu pour les blaſphemes vne pareille repugnance, & ie n'ay pas eu beaucoup de peine à m'abſtenir des iurements, & des imprecations execrables. I'ay eſté tout de meſme incapable de parler aux Animaux, & ſur tout aux chiens, aux cheuaux, & aux oyſeaux. De-là vient en partie que i'ay eſté ſi peu affectionné à la Chaſſe. Pour la Paulme dans le Tripot, ie n'ay iamais tenu qu'vne ſeule fois la raquette dans le Ieu-de-Paulme du Metayer au Faux-bourg ſaint Germain, où apres auoir ietté vne bale dans les toiles, ie ne m'en ſuis plus voulu méler depuis. I'en ai encore moins fait dans les Ieux de longue Paulme & du Mail: mais ſi ie me fuſſe occupé aux Cartes, i'y auois le genie & l'eſprit aſſez porté. I'ay auſſi aimé les Ieux des Echecs, & des Tarots; mais nullement celuy des Dez & du Triquenac, que ie n'ai iamais ſceus.

La promenade ne m'eſtoit pas deſagreable; mais ie la demandois en compagnie, & ſur tout auec des perſonnes d'eſprit & de bon entretien. Si mon Pere m'euſt fait voyager, eſtant ieune, i'y euſſe pris grand plaiſir: & la varieté de la nature, qui eſt ſi belle, m'a touſiours charmé. La bonne chere ne m'a gueres touché, & i'ay touſiours eu de la repugnance à boire auec excez, & le vin pur ne m'a iamais flatté. Comme i'ay eſté d'vn naturel facile, ie me ſuis accommodé aux ſentiments de ceux auec qui i'ay conuerſé: & quoy que i'euſſe eſté d'aduis contraire à mes Amis, ie leur ai neantmoins touſiours cedé volontiers, excepté dans les connoiſſances certaines que i'auois de la verité: car alors, ie ne me rendois pas facilement: ce qui m'a quelquesfois attiré le blaſme d'eſtre vn peu contentieux.

I'ay auſſi fort aimé la gloire, & il n'y auoit aucune choſe poſſible au monde que ie n'euſſe entrepris pour la meriter, & pour l'obtenir. Que ſi ie trahiſſois pour cela le deſſein que i'en auois par ma propre faute, ie m'en conſolois dificilement: & comme ie me ſuis touſiours defié de moy-meſme, i'ay manqué ſouuent de cette belle hardieſſe, qui eſt ſi neceſſaire pour faire les choſes de bonne-grace. Ie ne me ſuis gueres flatté de l'opinion d'autruy, & ie n'ay touſiours eſté que trop ingenieux à m'inquieter du iugement qu'on pouuoit faire de moy.

I'ay eſté d'autant plus ſenſible aux offences, que iamais homme ne fut plus ſoigneux que ie l'ai eſté de menager ſes paroles & ſes actions de telle ſorte, que perſonne n'euſt ſuiet de s'en plaindre & de s'en faſcher. La colere a eu quelquesfois beaucoup de puiſſance ſur mon eſprit aſſez impatient: mais i'ay eſſayé de vaincre cette paſſion que ie tenois du naturel de fuë ma Mere, par la force de la raiſon: & ie puis dire que i'en ſuis venu aucunement à bout.

Ie n'ay iamais eſté touché d'auarice, ni d'humeur à demander choſe quelconque, quoy que les preſents des perſonnes riches & deſintereſſées m'euſſent eſté agrea-

bles, parce qu'ils n'obligent qu'à de pures ciuilitez qui n'incommodent point, au lieu que les preſents des pauures, ou meſmes des egaux, en exigent de plus grands de nous: & comme ie n'ay iamais eu que peu de bien, auſſi n'a-t-il iamais eſté en mon pouuoir de faire des largeſſes, & ie n'y aurois peut-eſtre gueres pris de plaiſir dans vne plus grande abondance, (ie parle ſelon la chair & non pas ſelon la charité) que pour en aquerir de la gloire & de la loüange. De là vient que ſi la fortune m'euſt eſté plus fauorable, & plus flateuſe qu'elle ne m'a paru, ie me ſerois peut-eſtre laiſſé emporter au torrent de l'ambition: mais ne l'ayant point vuë de la ſorte, ie m'en ſuis trouué, graces à Dieu, heureuſement deliuré: car ſans cela, i'aurois eſté en grand danger de faire comme les autres, & de ne m'eſtre iamais donné le loiſir de faire les moindres reflexions ſur les accidents de la vie, & les foibleſſes de la condition humaine.

Si i'euſſe eſté riche, i'aurois aimé les viſites, les promenades, les beaux Palais, les peinrures, les riches ameublements, & peut-eſtre les ſuittes de toutes ces choſes-là; c'eſt-pourquoy, ie me tiens heureux, de n'auoir point eu d'autres richeſſes que celles que ſouhaitoit le Sage, ſans auoir merité vn ſi grand bien, ni ſans l'auoir meſmes demandé. En quoy ie me ſens d'autant plus obligé à reconnoiſtre l'abondance des miſericordes de Dieu ſur moy, & de l'en remercier tous les iours de ma vie.

Ie n'ay iamais eu grand nombre de valets, & ie ne les ai point changez, que quand ils m'ont voulu quitter; de ſorte que pour ma chambre ie n'en eus iamais que trois l'vn apres l'autre, depuis le temps que ie fus mis au College iuſques à preſent, & ſont encore tous trois viuants, le premier appellé du Four, qui s'eſt fait Religieux de l'Ordre de Ciſteaux dans l'vne de mes Abbayes. Le ſecond appellé la Chapelle, qui m'a quitté pour ſe marier, & pour exercer l'Office de Procureur Fiſcal de mon Abbaye de Villeloin, ayant gagné quelques commoditez aupres de moy: & le dernier auſſi marié, nommé le

Beau, qui me ſert encore auec affection, & beaucoup de fidelité: & qui a pluſieurs Enfants de ſa femme, demeurants tous chez moy, dont ie ne me tiens point incommodé, parce que i'aime les Enfants, & que ceux-là ſont fort iolis, & qu'ils meritent d'eſtre aimez. Le reſte de mes gens a touſiours conſiſté en peu de perſonnes.

L'Impieté m'a touſiours fait horreur, & quoy qu'il faille auoüer auec deplaiſir que ie n'ay pas eſté ſi deuot que la condition d'Eccleſiaſtique & de Chreſtien m'y oblige, ſi eſt-ce que i'ay au moins eſté ſoigneux de ne manquer pas vne ſeule fois à dire le Breuiaire, excepté pendant la plus grande rigueur des maladies que i'ay euës de temps en temps, dont pourtant ie ne pretens nullement me glorifier, parce qu'il m'eſt aſſez facile de m'acquiter de ce deuoir, par le grand vſage que i'en ai, & que i'aurois meſmes de la peine à m'en abſtenir, quoy que ie n'aye que trop ſouuent manqué à l'attention qu'on y doit apporter. I'ay gardé le meſme ſoin pour les autres obligations d'vne perſonne de ma condition: mais ſi deuant les hommes, il n'y a rien qui me reproche de ce coſté-là, ie n'ai garde de me perſuader d'en eſtre iuſtifié deuant Dieu.

I'ay employé beaucoup de temps à l'eſtude, & i'ay traduit pluſieurs Liures, ce que ie conſidere pluſtoſt comme vn honneſte amuſement que ie me ſuis donné dans la retraite d'vne condition priuée, que comme des choſes fort neceſſaires, bien qu'elles ne ſoient pas entierement inutiles. Quelques-vns en ont fait eſtat, & d'autres ne s'en ſont pas ſouciez: mais quoy qu'il en ſoit, ie ne voy rien qui m'oblige de croire qu'il n'y ait pour le moins autant de bien que de mal, & du coſté de la matiere, & du coſté de la forme que i'y ai donnée.

Apres tout cela, ie reconnois ſincerement que i'ay eſté fort inutile dans le monde, & que i'ay mal-vſé du petit talent qui m'auoit eſté donné. Dieu veille qu'il ne me ſoit point reproché de l'auoir enueloppé dans le mouchoir, & qu'apres auoir pleuré mes pechez, ie meure dans la paix de l'Egliſe en N.S.I.C. *Fin.*

LA

LA TROISIESME PARTIE DES MEMOIRES DE MICHEL DE MAROLLES, ABBE' DE VILLELOIN.

CONTENANT DIVERSES GENEALOGIES.

GENEALOGIE DE LA MAISON de Marolles en Touraine.

I.

AFIN de iuſtifier ce que i'ay auancé au commencement de ces Memoires, touchant l'origine & l'antiquité de la Maiſon de mes Peres; Ie dirai ſans faire vne plus longue Preface, qu'il y a en France pluſieurs familles & Maiſons nobles, qui portent le nom de Marolles. Il y en a en Beauce, en Bourgongne, en Champagne, en Picardie, aupres de Paris, & en beaucoup d'autres lieux, & que celle dont ie parle, eſt l'vne des anciennes de la Prouince de Touraine, poſſedée depuis fort longues



MAROLLES, porte d'azur à l'épée d'argẽt; & la garde d'or posée en pal entre deux pẽnes adossées d'argent.

années par des Gentils-hommes du mesme nom; comme en fait foy vn tiltre de l'Abbaye de Cormery de l'Ordre de S. Benoist, dans la mesme Prouince, où il est dit, que Raoul de Marolles Cheualier, estant inspiré du saint Esprit, & suiuant les exhortations d'vn certain Moine appellé Renaud, donna à Dieu & à saint Paul de Cormery, son domaine de Trian, sous le regne du Roy Louys [*c'est Louys le Gros*] auec Philippe son fils, l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur 1130. Voicy les propres paroles du Tiltre. *Radulphus de Marollis Castro exortus miles, qui vt creditur afflatu Spiritus-Sancti preuente exhortatione cuiusdam Monachi nomine Rainaldi, obedientiam de Triagno Deo & sancto Paulo de Cormeriaco donauit. Actum anno* M. C. XXX. *ab Incarnatione Domini, regnante Ludouico Rege, cum Philippo filio suo, anno Philippi secundo.* On voit par ce tiltre, qu'il faudroit mettre au nombre des Roys Philippe fils de Louys le Gros, quoy qu'il mourut auant son Pere, puis que l'on comptoit les années de son regne.

1130.

II.

Le plus ancien que ie trouue auoir possedé cette Seigneurie de Marolles, apres Raoul, est vn Cheualier ap-

pellé Helias, qui donna en perpetuelle aumoſne à l'Abbaye de Baugerais de l'Ordre de Ciſteaux, au Dioceſe de Tours, ſes dixmes de Marolles, de Montaigu, de Peutanges, & de Loigné, auec vn demy-arpent de pré dans la prairie du Breüil, en la Parroiſſe de Genillé, à la charge d'entretenir à perpetuité dans l'Egliſe de cette Abbaye, vne lampe ardente entre deux Autels, & cela du conſentement de Radulphus ſon fils, aux années mil deux cents douze & mil deux cents ſeize. Ce qui fut encore confirmé par Iean Archeueſque de Tours, en l'année mil deux cents quarante-&-vn, le tiltre de l'Archeueſque ſcélé d'vn ſceau de cire, où d'vn coſté eſt repreſenté vn Eueſque aſſis reueſtu d'habits Pontificaux, donnant ſa benediction, auec ces mots, *Sigillum Ioannis Turonenſis Archiepiſcopi*, & de l'autre, qui eſt en petit volume, paroiſt vn homme à cheual, qui foule vn ſerpent, & ces mots à l'entour, *Gratia Dei ſum id quod ſum.* Deux autres lettres, l'vne d'Archambaud Archipreſtre de Tours, & de Iean Archipreſtre de Loches, conioinctement: & l'autre de Iean Archipreſtre de Loches ſeparément, font mention de la meſme donation faite en l'année mil deux cents douze. 1212.

III.

Radulphus ou Raoul, fils d'Helias, dont nous venons de parler, approuua la donation de ſon Pere, & du temps de celuy-cy viuoit vn Iean de Marolles, qui reconnut deuoir à la Chartreuſe de S. Iean du Liget vne partie d'vne certaine cenſiue à Murceins, dans la Parroiſſe de Genillé, en mil deux cents quarante-&-vn: c'eſtoit peut-eſtre celuy qui ſuit. Tiltres de Chartreux. 1241.

IV.

Ie trouue donc vn IEAN DE MAROLLES Seigneur du meſme lieu, dans vn Liure manuſcript que i'ay vû dans l'eſtude de ce ſçauant & diligent Hiſtoriographe du Roy André du Cheſne, lequel Liure manuſcrit porte pour tiltre, *Deſcriptio victoriæ quam habuit Eccleſia Romana anno Dominicæ Incarnationis* 1266. *quarto Martij, ſub ſanctiſſi-*

mo Patre Domino Clemente Papa IV. per Brachium magnifici viri Karoli victoriosissimi Regis Siciliæ, &c. Et parle ainsi de ce Iean de Marolles. *Vt autem audientes delectabilius audiant, & quantorum virorum personis nostra quælibet acies rutilabat: in prima siquidem acie nostra, Prouinciales egregij milites parti nostræ, imo Ecclesiæ Dei ad habendam victoriam laudabiliter ministrantes, quibusdam etiam associatis sibi dominus de Vera Sylua Mareschallus Siciliæ, Dominus Guido Mareschalus Metapij, Dominus Philippus de Monteforti, Dominus Guillielmus Prunelecius, Dominus IOANNES DE MAROLLIS, & Dominus Grauasius de Magduno milites refulgentes, Sole iustitiæ in eorum clypeos aureos. Hi omnes pariter ac vnanimiter spectabilia obsequia præbuerunt gratissima Deo & Ecclesiæ sanctæ suæ.* C'est à dire. Or afin » que ceux qui entendent parler de cecy, en entendent » parler agreablement; & qu'ils sçachent de quelles per- » sonnes nostre Armée receuoit de l'éclat, nous auions » dans le premier escadron les braues de nostre Prouince, » qui s'employoient courageusement pour nous rendre » victorieux, ou plustost pour acquerir la victoire à l'Eglise » de Dieu, ayant associé auec eux dans les interets du mes- » me parti, le Seigneur *de Vera Sylua*, Mareschal de Sicile, » le Seigneur Guy Mareschal de Metape, le Seigneur Phi- » lippe de Montfort, le Seigneur Guillaume de Prunelei, » le Seigneur IEAN DE MAROLLES, & le Seigneur » Grauasius de Mehun, tous Cheualiers d'elite, le Soleil » de Iustice faisant briller son esclat sur leurs boucliers » dorez. Tous ceux-là rendirent conioinctement leurs ser- » uices à Dieu & à la sainte Eglise.

V.

Iean de Marolles troisiesme du nom, Seigneur du mesme lieu, comme en fait foy vn vieux tiltre en parchemin de cette Maison, où il est parlé des bornes & limites de diuers fiefs, & entre autres de celuy de Marolles: tiltre datté le iour *de saint Mahé Apoustre*, l'an mil trois cents vingt-
1327. sept. Mais les alliances de celuy-cy sont demeurées inconnuës, aussi bien que celles de ses Ayeuls. Seulement on sçait qu'il laissa vn fils appellé Guillaume de Marolles, qui continua la Posterité.

VI.

Guillaume, Seigneur de Marolles, viuoit en l'année mil trois cents quatre-vingts-deux, au temps du Roy Charles ſixieſme; comme en fait foy vn aueu rendu à vn Abbé de Villeloin, par ce meſme Guillaume de Marolles, pour le fief de Mereaux, où il parle en cette ſorte. *Ie Guillaume de Marolles, confeſſe tenir de vous, Monſeignor l'Abbé de Villeloen, les choſes ſuſdites que fou Monſeignor de Pere ſouloit tenir.* Ces mots ſe trouuent dans vn vieux manuſcrit de la meſme Abbaye. *Guillaume de Marolles pour l'hebergement de Mereaux preſents Renaut du Pont, Gaunin de Couè en mil trois cents quatre-vingts.* 1382.

VII.

Guillaume de Marolles ſecond du nom, Varlet, (c'eſt à dire Eſcuyer) eſt denommé par vn tiltre de l'année mil quatre cents trente-deux, pour certaine contention qu'il auoit, à cauſe de quelques dependances de ſa Seigneurie qui releue de Montreſor, comme il ſe voit par diuers aueus rendus en mil quatre cents quarante-quatre, & en mil quatre cents quarante-cinq. Il ſe connoiſt auſſi par vn tiltre en datte de mil quatre cents quarante-ſept, comme il eſpouſa Guillemine Boutet, fille de noble homme Perrotin Boutet, & de Roberde, dont le ſurnom eſt ignoré. Il eſt fait mention dans les regiſtres du Chapitre de Loches de Iean Boutet, qui fut receu Chanoine l'an mil quatre cents trente-cinq, & de Pierre Boutet, qui fut auſſi receu Chanoine de la meſme Egliſe l'an mil quatre cents trente-ſix: & le dernier iour du mois de Decembre de l'année mil quatre cents cinquante-ſix, Iean Boutet, dit le Ieune, fut inſtitué Prieur de l'Egliſe Collegiale de Loches, & reſigna ſa dignité à Gille d'Irey, en l'an mil quatre cents ſoixante-&-vn: Dans l'Hiſtoire de Charles huictieſme, il eſt auſſi parlé en la vingt-&-vnieſme page ſur la mil quatre cents quatre-vingts ſixieſme année, d'vn domeſtique de Monſeigneur le Duc d'Orleans, appellé le Borgne Boutet, Controoleur de ſes Finances. Au reſte, il ne faut pas s'eſtonner de la qualité de Varlet que porte celuy dont ie viens de parler. Varlet, c'eſt 1432. Boutet.

à dire Eſcuyer, ou meſmes Cheualier: de-là vient qu'au ieu de Cartes, apres les Roys & les Reines, on met les Valets, c'eſt à dire les Eſcuyers, & en quelques-vnes on les nomme la Hyre, Lancelot du Lac, Hector de Troye, ou autres ſemblables. Guillaume de Marolles a veſcu iuſques en l'année
1457. mil quatre cents cinquante-ſept, & laiſſa deux Enfants, Iean, & Robert, Seigneur de Breüillard, le premier d'vne autre branche, qui s'eſt encore diuiſée en deux ou trois autres, dont la Poſterité ſera deſcrite apres celle de ſon Frere. *p. 301*

VIII.

Iean Seigneur de Marolles, apres la mort de Guillaume ſon Pere, eſpouſa Guionne de Thoret, fille de noble homThoret. me Iean de Thoret, Eſcuyer Seigneur de la Touche-voiſin, & de Prichaut & de Marguerite Marthe ſa femme, en l'année mil quatre cents cinquante-neuf, il ſigna au Con-
1459. tract de Mariage de ſon Frere Robert, qui eſpouſa Renée de Thoret Sœur de ſa femme, en l'année mil quatre cents ſeptante-&-vn, rendit par aueu ſa Seigneurie de Marolles à Antoine de Villequier Seigneur de Montreſor, de Saint Sauueur le Vicomte, des Iſles d'Oleron, de Marans, de Piarnet, de Brone, de Chaſſoux, & de Montou-ſalon, entre les mains de Robert Eueſque de Nyſmes, l'an mil qua-
1476. tre cents ſeptante-ſix, recueillit la ſucceſſion de Iean de Thoret & de Marguerite Marthe, à cauſe de Guionne de Thoret ſa femme, laquelle ſucceſſion il partagea auec ſon Neveu François de Marolles Eſcuyer, fils de Robert de Marolles, mari de Renée de Thoret, en l'an mil quatre
1487. cents quatre vingts ſept. Demeura d'accord pour certain diferent qu'il eut à cauſe de Perrine de Marolles ſa Niepce,
1491. femme de Pierre de Thais, Seigneur de Brees, en l'an mil quatre cents nonante-&-vn: acquit vne Seigneurie dans la Parroiſſe de Dolus, appellée la Cailletiere de François Breſilles, Eſcuyer Sieur de la Salaye, en l'an mil quatre
1494. cents nonante-quatre: approuua le Contract de Mariage de ſon fils ainé Eſtienne de Marolles, auec Catherine Graſleul, fille de noble & puiſſant Iean Graſleul Seigneur de

la Rochebreteau, & de Catherine de Guenand, en mil quatre cents nonante huict. Donna ſa fille ainée, Marie de Marolles, pour femme, à Meſſire Pierre de la Croix Cheualier, en la meſme année mil quatre cents nonante-huict, & eſt croyable qu'il veſcut iuſques en l'année mil cinq cents dix: car il ſe voit vn acte en datte de cette meſme année, par lequel il appert comme Eſtienne de Marolles ſon fils, eſt content des ſeruices que l'Abbé & les Religieux de Noſtre-Dame de Baugerais de l'Ordre de Ciſteaux, ont rendu à la memoire de feu M. ſon Pere, dont ils ont porté le corps en terre, comme ils y ſont tenus. Ainſi ce Iean a eſté Seigneur de Marolles apres le deceds de Guillaume ſon Pere, l'eſpace de 55. ans. Ses Enfants furent, 1498. 1510.

9. Eſtienne de Marolles, qui ſuit
9. Marie de Marolles, qui fut mariée à Meſſire Pierre de la Croix Cheualier, & eſtoit Dame de Bourdin, en 1491. La Croix.
9. Iaquette de Marolles, mariée à Iean de Roigemont Eſcuyer Seigneur de Marne. Roigemõt.
9. Danie de Marolles, Religieuſe à ſainte Croix de Poitiers.

IX.

Eſtienne de Marolles, Seigneur du meſme lieu, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roy, Grand-Verdier de la foreſt de Loches, & autres foreſts ſituées entre les riuieres d'Indre & d'Indrois, eſpouſa en premieres Nopces Catherine Graſleul, fille de noble & puiſſant Iean Graſleul, Seigneur de la Rochebreteau, & de Damoiſelle Catherine Guenand, fille de Louys Guenand, Seigneur de S. Sirang du Iambot, le vingt cinquieſme iour de Mars mil quatre cents nonante-huict, preſents nobles hommes Louys Guenand, Eſcuyer Seigneur de S. Sirang du Iambot, Pierre Voyer Seigneur de Paulmy, Pierre de Maray Seigneur de la Roche-Chargé, & pluſieurs autres. Il eſt dit de cet Eſtienne de Marolles, dans l'Hiſtoire du Roy Louys XII. au feüillet deux cents trente-&-vn, qu'en Graſleul. 1498.

l'année mil cinq cents vn, le Cardinal d'Amboiſe fit bailler au Sieur de Marolles dix hommes d'armes François, leſquels s'en allerent renforcer la garniſon du Chaſteau de Sonnic, & que là, ils firent pluſieurs ſaillies ſur les Ennemis. Les Enfants de ſon premier Mariage, furent,

1o. François de Marolles qui ſuit,

1o. Iean de Marolles Seigneur de Rançay, qui s'alla marier en Flandres.

Menou. 1o. Françoiſe de Marolles, mariée à Philippe de Menou Seigneur de Poiriers, auant l'an mil cinq cents

1519. dix-neuf.

1o. Roberde de Marolles * Religieuſe de Fontevraut, depuis nommée Claire, l'vne des dix Religieuſes choiſies par Madame Charlotte de Bourbon, Veuue d'Engilbert de Cleues Comte de Neuers, pour fonder le Monaſtere de l'Annontiade à Bourges, le

1516. 14. de May 1516.

Puis Eſtienne de Marolles en mariant ſon fils ainé à Philippe de Boiſuilliers, eſpouſa en ſecondes nopces Catherine de Souuain, veuue d'Aubert de Boiſuilliers Seigneur du Marchais, & Mere de Philippe de Boiſuilliers, de laquelle il n'eut point d'Enfants. Cet Eſtienne de Marolles fonda vne Chapelle dans ſa maiſon, en l'honneur de la Bien-heureuſe Vierge & de S. Iaques, & fut dediée le

Souuain.

1513. quatrieſme iour d'Avril mil cinq cents treize, par Oliuier Eueſque de Sidon, auec la licence & permiſſion de Meſſ. les Vicaires Generaux de Reuerend Pere Meſſire Charles, Preſtre Cardinal du tiltre de S. Nicolas, *Inter imagines*, & Archeueſque de Tours, preſents Iean Chauueau Vicaire de la Parroiſſe de Genillé, Iean Goury, & Martin Texier Preſtres, & nobles hommes François d'Argi, Antoine de Pons, François de Marolles, & Iacob Tourneton, & encore Mademoiſelle de Marolles, auec les femmes de ceux que i'ay nommez, & pluſieurs autres. Il y obtint des Indulgences de ſa Saincteté, l'an mil

1515. cinq cents quinze. Catherine Graſleul, ſa premiere femme, mourut l'an 1519. & luy veſcut iuſques en 1527.

1527.

X.

François Seigneur de Marolles, Gentil-homme ordinaire de la Vennerie & Fauconnerie du Roy, fut tué d'vne branche d'arbre, dans la foreſt de Loches, eſtant à la Chaſſe auec ſa Majeſté. Il auoit eſpouſé Phelippe de Boiſuilliers, fille d'Aubert de Boiſuilliers, Eſcuyer, Seigneur du Marchais, & de Catherine de Souuain, fille de Phelippon de Souuain & de Ieanne Dreux, & ſœur de Phelippe de Souuain, femme de Iean du Meſnil Seigneur de la Pignoliere. Cet Aubert de Boiſuilliers, fils de Laurent de Boiſuilliers & de Marie le Bloy, de laquelle Phelippe François de Marolles laiſſa deux fils. Boiſuilliers.

II. Claude de Marolles qui ſuit,

II. Antoine de Marolles.

Puis Phelippe de Boiſuilliers eſtant veuue, ſe remaria en ſecondes nopces à noble homme Iean Oliuier, Eſcuyer Seigneur de la Gondelaine en Blaiſois, dont elle eut pluſieurs Enfants, entre-autres Antoine & Pierre Oliuier, qui viuoient en mil cinq cents quarante-huict, & mil cinq cents cinquante-ſept. Cependant furent élus pour Tuteurs de Claude & d'Antoine de Marolles mineurs, Iean de Marolles Seigneur de Rançai, & Claude de Preuille Seigneur de Chaſteaulandon, dont l'acte de Curatelle fut paſſé l'an mil cinq cents trente-quatre, & ſe trouuerent au nombre des parents aſſemblez pour élire vn Curateur, auec ceux qui furent éleus, Pierre Graſleul Seigneur de la Rochebreteau, Philippe Graſleul, René Gaudoin, Iaques du Menil, Antoine Auguſtin, & Charles de Boiſuilliers, tous Eſcuyers: & Claude de Marolles mineur fut nourri page du Roy François premier. Oliuier. 1534.

XI.

Claude de Marolles, eſpouſa Françoiſe d'Erian, fille vnique & heritiere de Pierre d'Erian, Eſcuyer Seigneur de la Rochere & de Noyſai, & d'Anne de Guiet, dont le contract fut paſſé l'an mil cinq cents cinquante-huict, en preſence de Demoiſelle Antoinette de Vouhet, ayeule paternelle de Françoiſe d'Erian, & fille de Meſſire Iaques Erian. 1558.

de Vouhet Seigneur de Villeneufue, & de Marie du Puy, fille de Meſſire Louys du Puy, Seigneur du Couldrai-Monin & de Catherine de Prie. Il deceda le troiſieſme iour de Decembre mil cinq cents ſoixante-neuf: & les Religieux de Baugerais aſſiſterent à ſon enterrement, dont il y a acte, ſigné Poiteuin Prieur Clauſtral de Baugerais. Il laiſſa de ſon Mariage,

12. Claude de Marolles, qui ſuit,

12. Louys de Marolles Seigneur de la Rochere, qui eſpouſa Marie du Fautreit, veufue du Sieur de Lauriere, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement, & ſœur de Marc du Fautreit, auſſi Conſeiller du Roy dans la meſme Cour, & n'eut point d'Enfants. Il mourut auant ſa femme, qui ſe remaria à Eme d'Argy Seigneur de Meſures.

Fautreit.

12. Gabrielle de Marolles, morte fille.

12. Charlotte de Marolles, dont i'ay parlé dans ces Memoires, mourut aagée de ſoixante-cinq ans en l'année 1627.

Puis Françoiſe d'Erian ſe remaria en ſecondes nopces à Nicolas Papillon Cheualier Seigneur de Vauberault, dont elle eut trois filles, Polixene, Françoiſe, & Tertia Papillon, dont l'ainée ſeule, qui fut mariée, n'a point laiſſé d'Enfants.

Papillon.

XII.

Claude de Marolles, ſecond du nom, Cheualier, Seigneur de Marolles, de la Rochere, du Breüil, de Noiſay, Gentil-homme ordinaire de la Maiſon du Roy, Lieutenant Colonel François des Cent-Suiſſes de la Garde-du-Corps, Capitaine de Gens d'armes, & de Cheuaux-legers entretenus, & Mareſchal dans les Armées de ſa Majeſté en Champagne, Picardie, & Piemond, duquel nous auons parlé dans nos Memoires, & dont ie raporterai en ſuitte quelques teſmoignages des Hiſtoriens qui ont eſcrit de luy, eſpouſa en l'année mil cinq cents nonante-quatre, Agathe de Chaſtillon, fille de Noël de Chaſtillõ, Cheualier, Seigneur du Soleillã, au païs de foreſt, & de

1594. Chaſtillon

Ieanne de la Vuë, fille de Balthaſar de la Vuë & de Magdelaine du Puy. Et de ce Mariage ſortirent les Enfants cy-apres.

13. Claude de Marolles, qui naquit à Vienne, l'an mil cinq cents nonante-cinq, & mourut en Piedmont, apres ſa ſortie de Page, aagé de dix ſept ans.

13. Magdelaine de Marolles, tenuë ſur les Fons par Gaillard de ſaint Paſtour, Seigneur de Salern, Gouuerneur de Loches, & par Madame de Bourdeilles Magdelaine de la Chaſtre, qui luy donna ſon nom. Elle eſpouſa Emon de Menou, Cheualier, Seigneur du Rabrys, dont elle a eu pluſieurs Enfants, & mourut le premier iour de l'an mil ſix cents trente-trois, aagée de trente ſix ans. Menou.

13. Gilles de Marolles, qui mourut en bas aage.

13. MICHEL DE MAROLLES, Abbé de Villeloin & de Baugerais.

13. Louys de Marolles, qui a continué la Poſterité.

13. Polixene de Marolles, tenuë ſur les Fons par Eme d'Argi, Seigneur de Meſure, & par Polixene Papillon ſa Tante, qui luy donna ſon nom. Elle fut mariée à Gabriel de Bridieux, Cheualier, Seigneur du Claueau, dont elle a laiſſé pluſieurs Enfants, & mourut le huictieſme de May, mil ſix cents quarante ſept.

13. Charles de Marolles, qui deceda en bas aage.

Puis Agathe de Chaſtillon eſtant decedée l'onzieſme iour d'Aouſt mil ſix cents trente. Monſ. de Marolles eſpouſa en ſecondes nopces Lucrece du Hamel, fille de Louys du Hamel, Conſeiller du Roy & Maiſtre de la Chambre des Comptes à Paris, Seigneur de Gurbeuille, & de Nicole Hotman: Louys du Hamel, fils de Pierre du Hamel & d'Anne de Quatre-liure, fille de Iean de Quatre-liure, & de Marie Lhuilier: ce Iean fils de Pierre de Quatre-liure, Conſeiller au Parlement, fils d'vn autre Iean, Capitaine de Chaſteau-Thierri: & le ſuſdit Pierre du Hamel, fils de Louys du Hamel & de Ieanne Perdrier. Du Hamel.

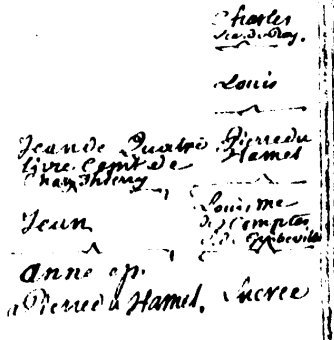

Ce Louys fils de Charles du Hamel, Secretaire du Roy. Claude de Marolles n'ayant point laiſſé d'Enfants de Lucrece du Hamel, mourut en la ſoixante-&-neufuieſme année de ſon aage, le huictieſme iour de Decembre mil
1633. ſix cents trente-trois.

XIII.

Louys de Marolles, Cheualier, Seigneur de Marolles, la Rochere Noiſay, le Breüil, eſpouſa en premieres nopces
Rochefort. Claude de Rochefort, fille de François de Rochefort, Cheualier, Baron de Luçai, & de Siluine le Begue, dont il n'eut qu'vn fils, qui mourut en naiſſant, auec ſa Mere l'an mil ſix cents vingt-neuf: puis il eſpouſa Ieanne de Me-
Menou. nou, Dame de Troüillaut & de la Ferté Sainte-Faute, fille d'Emon de Menou, Cheualier, Seigneur du Rabris, & de Cariſtie de Mareuil, le quinzieſme iour d'Avril mil ſix cents trente, ſon Contract de Mariage ayant eſté ſigné dés le dernier iour de Decembre mil ſix cents vingt-neuf. Il mourut le premier de Mars mil ſix cents cinquante-&-vn, & de cette alliance ſont ſortis

14. Agathe de Marolles, morte aagée de douze ans.
14. Emon qui fut aſſaſſiné en l'aage de dix-neuf ans.
14. Claude-Michel, mort en bas aage.
14. Françoiſe-Gabrielle, morte en bas aage.
14. Anne-Louyſe.
14. Angelique.
14. Vn fils mort ſans auoir de nom.
14. Euſtache.
14. Michel, Religieux & Prieur de Veuil, naquit le neufuieſme de Septembre, mil ſix cents quarante-&-vn.
14. René.
14. Dieu-donné-Louys.
14. Gabriel. } morts en bas aage.
14. Claude. }

LA BRANCHE DES PVISNEZ DE MAROLLES, Seigneurs de Breüillard, Touuant, les Caues, la Cheſnaye, la Boutelerie, le Pleſſis, & la Pignoliere.

VIII.

RObert de Marolles Eſcuyer, Seigneur de Breüillard, ſecond fils de Guillaume de Marolles, & de Guillemine de Boutet, & frere puiſné de Iean Seigneur de Marolles, eſpouſa Renée de Thoret, ſeconde fille de Iean de Thoret Eſcuyer, Seigneur de la Toucheuoiſin & de Prichaut, & de Marguerite Marthe, en mil quatre cents ſeptante-&-vn, dont il eut *p. 294.* Thoret. 1471.

9. François de Marolles, qui ſuit,
9. Perrine de Marolles mariée à Pierre de Thais, Seigneur de Brees. Ce qui ſe prouue par vn partage fait l'an mil quatre cents nonante, *tilt. de Marolles*, Renée de Thoret ſa Mere eſtant encore viuante: mais encore mieux par ſon Contract de Mariage, fait le vingt-deuxieſme iour de Iuin mil quatre cents quatre-vingts neuf, preſents nobles hommes Mathelin de Beauregard, Eſcuyer, Seigneur de Beauregard, & Iean Aucher, Sieur des Murs. Thais.

IX.

François de Marolles, Eſcuyer Seigneur de Breüillard, eſpouſa Marguerite Gaines, qui eſtoit veuue de luy en mil cinq cents cinquante &-vn, & viuoit encore en mil cinq cents ſoixante-trois, & ſon Contract de Mariage fut paſſé enuiron l'an mil quatre cents nonante. Les Enfants qui ſortirent de cette alliance, furent, Gaines.

10. Iean de Marolles, Seigneur de Breüillard, qui ſuit,
10. Bertrand de Marolles, Seigneur de la Boutelerie & du Pleſſis, dont la Poſterité ſera deſcrite apres celle de ſon Frere. *p. 304*
10. Guillaume de Marolles, Seigneur des Caues, qui a fait auſſi branche, & en ſera parlé en ſuitte.

X.

Iean de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de Breüillard, eſpouſa le dernier iour d'Aouſt, mil cinq cents trente-trois, Catherine du Meſnil, fille de noble homme Iean du Meſnil, Seigneur de la Pignoliere & de Rançai, & de Philippe de Souuain, Dame de Corſon, fille de Phelipon de Souuain, & ſœur de Catherine de Souuain, ſeconde femme d'Eſtienne Seigneur de Marolles, en mil cinq cents trente, & niepce de Ieanne de Souuain, femme de Simon Poret, Eſcuyer Seigneur de la Nodiere, en mil quatre cents ſoixante-&-vn, *tit. de la Pignoliere.* Iean du Meſnil pere de Iaques du Meſnil, Seigneur de la Pignoliere, qui viuoit en mil cinq cents vingt-neuf, & auoit eſpouſé Ieanne de Marcheuille, eſtoit fils de Guillaume du Meſnil, Seigneur de Rançai, de la Perriere, & d'Eſual, frere de Iean du Meſnil, Seigneur de Veuil, en mil quatre cents ſeptante-neuf, & de Marguerite la Bloye Dame de la Pignoliere, fille & principale heritiere de Iean le Bloy, & de Marie Gaſtette. Et du mariage de Iean de Marolles, Seigneur de Breüillard, & de Catherine du Meſnil, ſortirent,

1533. Meſnil.

II. Iulian de Marolles, Seigneur de Breüillard, qui ſuit,

II. Antoine de Marolles, Seigneur de la Cheſnaye, dont il ſera parlé en ſuitte.

Préuille. II. Marguerite de Marolles mariée à Iean de Préuille, Eſcuyer, Seigneur de la Pliſſonniere, en mil cinq cents quatre-vingts cinq.

II. Catherine de Marolles, decedée ſans poſterité.

III. Anne de Marolles.

Du Cloux. Puis Iean de Marolles, Seigneur de Breüillard, eſpouſa en ſecondes nopces Antoinette du Cloux, veufue de Iaques Gaigneron, en mil cinq cents ſoixante-neuf.

XI.

Iulian de Marolles, Eſcuyer Seigneur de Breüillard, eſpouſa Catherine de Sancerre, dont il eut,

Sancerre. II. Martin de Marolles.

XII.

Martin de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de Breüillard, qui ne laiſſa point de fils de Marie de la Croix, ſon eſpouſe.

XI.

Antoine de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de la Cheſnaye, ſecond fils de Iean de Marolles, Seigneur de Breüillard, & de Catherine du Meſnil, fut marié deux fois: la premiere auec Marie Gaigneron, fille de Iaques Gaigneron & d'Antoinette du Cloux: la ſeconde auec Guyonne Sauary, ayant laiſſé du premier lit, Sauary.

12. Antoine de Marolles, Seigneur de la Cheſnaye, mort ſans poſterité.
12. Renée de Marolles, decedée ſans alliance.
12. Catherine de Marolles, dont il ſera parlé en ſuitte.

Et du ſecond lit.

12. Lucrece.
12. Renée.
12. Marguerite. } de Marolles.
12. Ieanne.

XII.

Catherine de Marolles fut mariée auec noble homme Iean de Launay, Eſcuyer, Seigneur de Launay, fils de François de Launay & de Marguerite de Virly, dont ſont ſortis Launay.

13. René de Launay Eccleſiaſtique, Curé de Nouan.
13. Claude de Launay, Sieur de la Treuandiere, qui ſuit.
13. Alexis de Launay, Sieur de la Valette.
13. Iean de Launay, Sieur de la Bruere, tué deuant Corbie.
13. Charlotte de Launay.

XIII.

Claude de Launay, Eſcuyer, Seigneur de la Treuandiere, a eſpouſé Anne de Montfort, heritiere de Clau- Montfort.

de de Montfort & de Françoiſe de Mareuil, dont ſont ſortis

14. René de Launay, mort ieune.

14. . . . de Launay.

14. Marie de Launay.

LA SECONDE LIGNEE DE LA BRANCHE des puiſnez de Marolles, Seigneurs de la Boutelerie, Touuent, & la Pignoliere.

X.

p. 201. BErtrand de Marolles, ſecond fils de François de Marolles, & de Marguerite Gaines, ou de Ganes, Eſcuyer, Seigneur de la Boutelerie, du Pleſſis & de Touuant, fut marié trois fois, la premiere auec Demoiſelle Catherine de Poix, fille de noble homme Charles de Poix, Eſcuyer, Seigneur du Clouſeau, de laquelle il n'eut qu'vn fils vnique, Claude de Marolles, dont il ſera parlé en ſuite. Puis en ſecondes nopces, il eſpouſa Ieanne de Cherruë veufue d'Hercule de Terraçon, en ſon viuant Seigneur de la Martiniere, en la Parroiſſe de Saſſai, le trentieſme iour de Ianuier mil cinq cents cinquante-ſept. Puis en troiſieſmes nopces, Demoiſelle Renée de Nauet, ſœur de Iean de Nauet, Eſcuyer Sieur de la Varenne, & Tante de Florence de Nauet, dont il ſera parlé en ſuitte. Ce Bertrand de Marolles eſt inhumé dans le Chœur de l'Egliſe Parrochiale de Saſſay, où ſes Armes ſont grauées ſur ſa tombe, dans vn Eſcuſſon releué de deux doigts. Il eut donc du premier lit,

Poix.

Cherruë.

Nauet.

11. Claude de Marolles, Seigneur de Touuant, qui ſuit.

XI.

Claude de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de Touuant, eſpouſa Demoiſelle Florence de Nauet, fille de noble homme Iean de Nauet, Eſcuyer, & de Louyſe d'Eſchelles, le trentieſme iour de Fevrier mil cinq cents ſeptante-ſept, dont il eut

Nauet.

12. René

12. René de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de Touuant; mort ſans enfants en l'aage de quarante ans, au retour du ſiege de Mouſtauban.
12. François de Marolles, Eſcuyer, Sieur de la Varenne.
12. Iaques de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de la Pignoliere, qui ſuit.
12. Louyſe, Claude } de Marolles, mortes en bas aage.

XII.

Iaques de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de la Pignoliere, eſpouſa Claude Geruais, fille de Louys Geruais, Sieur des Murs, & de Deniſe Broſſier, de laquelle il a enfants Geruais.

13. Louys de Marolles.
13. Pierre, Iacques, Claude, Marie } de Marolles.

TROISIESME LIGNEE DE LA BRANCHE des puiſnez de Marolles, Seigneurs des Caues.

XI.

GVillaume de Marolles, Eſcuyer, troiſieſme fils de François de Marolles, Seigneur de Breüillard & de Marguerite Gaines, eſpouſa Antoinette de Montjoys, fille de Iean de Montjoys, Seigneur des Caues, en la Parroiſſe de Ligni-lez-Blois en Poictou, & de Florence Rance, leſquels de Montjoys & Rance, furent mariez le quinzieſme de Mars, mil cinq cents trente huict. Cette Florence Rance & Iaquette Rance ſa ſœur, eſtoient filles d'Antoine Rance & de Françoiſe Gedoin. Cet Antoine Rance, Seigneur des Caues, frere de Matthieu Rance, Eſcuyer, Seigneur de la Patriere. Ils firent partage le ſixieſme d'Avril mil cinq cents trente-ſept. Matthieu Rance, Sieur de la Patriere, fut pere de Bertrand Rance, pere d'Anne Rance, mere de René Ducher, Seigneur de la Pa- Montjoys. Rance. Gedoin.

triere. Et du mariage de Guillaume de Marolles, & d'Antoinette de Montioys, ſortirent

11. René de Marolles, Seigneur de Caues, qui ſuit.

11. Iean de Marolles, Eſcuyer, Seigneur de la Broſſe, qui fut tué à Brie-comte-Robert.

Raſeteau. 11. Louys de Marolles, Eſcuyer, qui eſpouſa Marie Raſeteau, le ſixieſme iour d'Octobre, mil cinq cents ſeptante-ſept, dont il eut Louys de Marolles, qui ſe noya. Iaques de Marolles, Sieur dudit lieu en Poictou. Françoiſe de Marolles, mariée au Sieur

Forges. des Forges.

XI.

Du Breüil. René de Marolles, Eſcuyer, Seigneur des Caues, eſpouſa Guillemette du Breüil, dont il eut,

12. Louys de Marolles, qui ſuit,

XII.

Bergerac. Louys de Marolles, Eſcuyer, dans la Parroiſſe de Martiſay, a eſpouſé Helene de Bergerac, fille de Philippe de Bergerac, Eſcuyer, Seigneur de Ragonnant, dont il a eu,

12. Palamedes de Marolles, Seigneur des Caues.

12. René de Marolles, mort ieune.

12. Charles de Marolles.

12. Renée. } de Marolles.
12. Marie. }
12. Geneuieue. }

Chaſteauchalon. Ie trouue par les Regiſtres de la Chambre des Comptes, vn homage rendu au Roy, de la terre de Renliz & des Granges, par Anne de Chaſteauchalon, veufue de René de Marolles du ſeizieſme d'Aouſt, mil cinq cents cinquante-ſix.

DES BLASONS DES ARMES de quelques Maiſons alliées.

BOiſuilliers, d'azur à la face d'or, accompagnée de trois Croiſſants montants d'argent, chacun ſurmonté d'vne Eſtoile d'or.

Graſleul, de ſynople au Lyon d'argent.

Guenand, d'or à trois fuſées, & deux demies de gueules.

Le Bloy, d'azur au Lion d'or.

Thoret, d'azur à l'Eſcuſſon d'argent chargé d'vne teſte de Taureau de gueules.

Gault, d'azur à la face d'argent.

Prie, de gueules à trois quintes feüilles d'or.

Iſoré, d'argent à deux faces d'azur.

Thais d'argent à deux faces d'azur, comme Iſoré.

Riuode, ecartelé d'argent de ſable.

Boutet, d'azur à trois chicots d'argent, poſez en bande l'vn ſur l'autre.

Meſnil, echiqueté d'argent & de ſynople.

Sauari, eſcartelé d'or & de ſable, au lambel de gueules ſur le tout.

Le Puy, Couldray-Monin, d'or au Lion d'azur, armé, lampaſſé & couronné de gueules.

Erian, de gueules à la viure d'hermines, accompagnée de trois teſtes de Lion d'or arrachées.

Chaſtillon-en-Foreſts, d'azur au Lion d'or lampaſſé de gueules, & armé de ſable, chargé d'vne cotice de gueules à trois Croiſſants d'argent.

La Vuë, d'azur à l'Aigle d'or, qui regarde vn Soleil de meſme.

Buatier, d'or au Sanglier de ſable, coleté par vn Limier de gueules.

Vouhet, d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois Fleurs de-lys d'or.

Guiet, d'azur à la face d'argent, chargée de cinq mer-

lettes de ſable, accompagnée d'vn Croiſſant d'or en chef, & d'vne Eſtoile auſſi d'or en pointe.
Chauuet, d'or à trois teſtes de Maures de ſable liées de gueules.
Amboiſe, pallé d'or & de gueules, de ſix pieces.
Pierre-buffiere, de ſable au Lion d'or.
Bellefaye, d'azur au chevron d'or.
Chenac, burelé de dix pieces d'argent & d'azur, chargé du Lion de gueules.
Bruyeres, d'or au Lion de ſable.
Sainte-Maure, d'argent à la face de gueules.
Craon, lozangé d'or & de gueules.
Menou, de gueule, à la bande d'or.
Mareuil, de gueules à cinq faces d'or.
Quinaut, d'azur au cheuron d'argent, accompagné de trois Soucis d'or, feüillez de ſynople.
Pean Palluau, d'azur à trois faces d'or, au chef de ſable chargé d'vne Croix Potencée d'or.
La Guerche & Pouencé, de gueules à deux Leopards d'or.
Le Fau, de gueules à la face d'argent de trois pieces.
Couzan, d'or à la Croix ancrée de gueules.
Guerin, d'or à la bande de gueules.
Thiern, d'azur à trois Eſtoiles d'or, au chef de meſmes.
Le Puy-en-Foreſts, d'or à la bande de ſable, chargée de trois roſes d'argent au chef d'azur chargé de trois Eſtoiles d'or.
Bridieu, d'azur à la macle cramponnée d'argent, accompagnée de trois Eſtoiles d'or, deux en chef & vne en pointe.
Thurin, de gueules à trois Eſtoiles d'or en chef.
Cottereau, d'argent à deux Lezars de ſynople.
Faye, d'argent ſemé de Fleurs-de lys de ſable.

TABLES GENEALOGIQVES.

PAR leſquelles on voit que la famille de MAROLLES en Touraine, deſcend par diuers degrez en ligne feminine des Maiſons Royales de France, d'Angleterre, de Caſtille, de Leon, de Ieruſalem, des Anciens Ducs de Bourgongne, des Comtes d'Aniou, & autres Maiſons Illuſtres, pour montrer qu'il n'y a point de miſerable qui ne puſt iuſtifier qu'il a des Princes & des Roys dans ſa race, ſi on y prenoit garde, comme il n'y a peut-eſtre point de Princes ny de Roys, qui ne trouuaſſent dans la leur des Bergers & des perſonnes obſcures, ſans qu'il fuſt neceſſaire pour cela de monter iuſques au vingtieſme degré, où il faut qu'vn milion de perſonnes ait contribué à la naiſſance d'vne ſeule: & ſi on monte iuſques au vingt-cinquieſme degré, il y en a trente-deux millions, ce qui eſt d'abord vne choſe incroyable; ſi bien que ſans hyperbole, cela ne comprend rien moins que les alliances veritables de toute vne Nation, & quelquesfois meſmes bien au de-là: Et cela eſt encore vray de telle ſorte, que ſi les generations n'auoient point eſté multipliées, le dernier legitime pourroit en heriter par droit de ſucceſſion, comme il ſe pourroit iuſtifier dans la Maiſon de Neuers, en la perſonne de Charles, ſecond du nom, Duc de Mantouë, deſcenduë en ligne feminine, depuis le trente-quatrieſme degré du premier Comte de Neuers, dont il eſt neantmoins beaucoup plus écarté de conſanguinité, qu'il n'y en a entre-nous & tous les grands Princes que ie nommerai dans les Tables ſuiuantes, puis qu'ils ne ſe trouuent qu'au dix-ſeptieſme ou dix-huictieſme degré. Ie le prouue donc en cette ſorte.

Deſcente par diuers degrez en ligne feminine de la Maiſon Royale de France.

I.

Louys le Gros VI. du nom, Roy de France.
Alix de Sauoye.

2.

Pierre de France.
Iſabeau de Courtenay.

3.

Alix de Courtenay.
Aimar Comte d'Angouleſme.

4.

Iſabeau Comteſſe d'Angouleſme, & Reine d'Angleterre, femme en ſecond lit de Hugues de Luzignan, Comte de la Marche.

5.

Iſabeau de la Marche.
Maurice 4. Seigneur de Craon.

6.

Maurice 5. du nom, Seigneur de Craon.
Mahaut de Malines.

7.

Marie de Craon.
Robert de Beaumont, Seigneur de Pouence.

8.

Ieanne de Beaumont.
Iean d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.

9.

Hugues d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.
Marguerite de Ioinuille.

10.

Hugues d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.
Ieanne Guenand.

11.

Magdelaine d'Amboiſe.
Antoine de Prie, Seigneur de Buſancois.

12.

Catherine de Prie.
Louys du Puy, Baron de Bellefaye, Seigneur du Coudray.

13.

Hiſtoire des Chaſteigners d'Andre du Cheſne, fol. 199. Marie du Puy, ſœur de Magdelaine du Puy.
Iaques de Vouhet, Cheualier, Seigneur de Villeneuue.

14.

Antoinette de Vouhet.

Thomas d'Erian, Seigneur de la Rochere.

15.

Pierre d'Erian, Seigneur de la Rochere.
Anne de Guiet, de la Foreſt.

16.

Françoiſe d'Erian.
Claude de Marolles.

17.

Claude de Marolles, deuxieſme du nom.
Agathe de Chaſtillon.

18.

Michel de Marolles de Villeloin.

On pourroit encore induire la meſme deſcente en cette ſorte,

1.

Pierre de France, fils du Roy Louis le Gros.
Iſabeau de Courtenai.

2.

Clemence de Courtenai, femme du Seigneur de Thiern en Auuergne. *Hiſtoire des Chaſteigners. pag. 3.*

3.

Chatard, Seigneur de Thiern.
Bruniſſent, Dame des Peſchadoires.

4.

Guy, Seigneur de Thiern.
Marguerite de Thiern, Dame de Valore.

5.

Guillaume, Seigneur de Thiern.
Agnes de Maumont.

6.

Bruniſſent de Thiern.
Guillaume Guenand, Seigneur des Bordes en Touraine.

7.

Guillaume Guenand, Seigneur des Bordes.
Marguerite de Bruïeres.

8.

Guillaume Guenand, Seigneur des Bordes.
Anne d'Amboiſe.

9.

Guy Guenand, Seigneur de la Selle-Guenand.
Ieanne Graſleul, fille de Barthelemy Graſleul, Seigneur de la Motte.

10.

Antoine Guenand, Seigneur de la Selle-Guenand.

Marie Iſoré, fille de Iean Iſoré, Seigneur de Plain-martin.

11.

Louis Guenand, Seigneur de ſaint Sirang du Jambot.
Anne Cheualeau.

12.

Catherine Guenand.
Iean Graſleul, Seigneur de la Rochebreteau.

13.

Catherine Graſleul.
Eſtienne de Marolles.

14.

François de Marolles.
Philippe de Boiſuilliers.

15.

Claude de Marolles.
Françoiſe d'Erian.

16.

Claude de Marolles, ſecond du nom.
Agathe de Chaſtillon.

17.

Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

Voicy comme la deſcente ſe peut induire des Roys d'Angleterre, de Caſtille, de Leon, & de Ieruſalem, & des Ducs de Guienne, & des anciens Comtes d'Anjou.

1.

Hiſtoire des Chaſteigners d'André du Cheſne.

Henry II. du nom, Roy d'Angleterre, fils de Geofroy, Comte d'Aniou, & de Mathilde d'Angleterre.
Alienor Ducheſſe de Guienne & Comteſſe de Poitou.

2.

Alienor d'Angleterre.
Alfonſe IX. Roy de Caſtille.

3.

Berengere de Caſtille.
Alfonſe IX. Roy de Leon.

B.

4.

Berengere de Leon, ditte de Caſtille.
Iean de Brienne, Roy de Ieruſalem, ou d'Acre.

5.

Louis de Brienne.
Agnes de Beaumont.

6.

Iean, Vicomte de Beaumont.
Ieanne, Dame de la Guerche & de Pouencé.

Robert

7.

Robert de Beaumont.
Marie de Craon.

8.

Ieanne de Beaumont.
Iean d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.

9.

Hugues d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.
Marguerite de Iainuille.
Hugues d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.
Ieanne Guenand.

10.

Magdelaine d'Amboiſe.
Antoine de Prie, Seigneur de Buſançois.

11.

Catherine de Prie.
Louis du Puy, Baron de Belle-faye, Seigneur du Couldray.

12.

Marie du Puy, ſœur de Magdelaine du Puy, femme de Guy Chaſteigner, Seigneur de la Rochepoſay. *Hiſtoire des Chaſteigners. fol. 199.*
Iaques, & non pas Georges de Vouhet.

13.

Antoinette de Vouhet.
Thomas d'Erian.

14.

Pierre d'Erian.
Anne de Guiet.

15.

Françoiſe d'Erian.
Claude de Marolles.

16.

Claude de Marolles.
Agathe de Chaſtillon.

17.

Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

On la peut encore induire des Roys de Caſtille, en cette ſorte.

1.

Robert, Roy de France, fils du Roy Hugues Capet.
Conſtance d'Arles.

2.

Robert de France, Duc de Bourgongne.
Alix, Comteſſe de Flandres.

3.

Conſtance de Bourgongne.
Alfonſe VI. Roy de Caſtille.

4.

Vrraque, Reine de Caſtille & de Leon.
Raimond de Bourgogne.

5.

Alfonſe VIII. Roy de Caſtille & de Leon.
Berengeere de Barcelone.

6.

Sance III. Roy de Caſtille.
Blanche de Nauarre.

7.

Alfonſe IX. du nom, Roy de Caſtille.
Alienor d'Angleterre.

Le reſte comme cy-deſſus, en montant B.

On la peut auſſi induire des Anciens Ducs de Bourgongne, en cette ſorte.

1.

Robert de France, Duc de Bourgongne.
Alix de France, Comteſſe de Flandres.

2.

Henry de Bourgongne.
Sibile de Bourgongne.

3.

Eudes I. Duc de Bourgongne.

4.

Hugues II. Duc de Bourgongne.
Mahaut.

5.

Eudes II. Duc de Bourgongne.
Marie de Champagne.

6.

Mahaut de Bourgongnē.
Robert, Comte d'Auuergne.

7.

Guy, Comte d'Auuergne.
Perronelle de Chambon.

8.

Guillaume, Comte d'Auuergne.
Alix de Brabant.

9.

Marie d'Auuergne.

Gautier Bertoult, Seigneur de Malines.

10.

Mahaut de Malines.
Maurice cinquieſme du nom, Seigneur de Craon.

11.

Marie de Craon.
Robert de Beaumont.
Le reſte comme cy-deſſus, en montant. A.

Degrez de conſanguinité auec quelques Maiſons Illuſtres.

Auec celle de la Rochepoſai en Touraine, du nom de Chaſteigner.

Louys du Puy, Baron de Belle-faye, Seigneur du Coudray.
Catherine de Prie.

1.
Magdelaine du Puy.
Guy Chaſteigner, Seigneur de la Rochepoſay.

2.
Iean Chaſteigner 3. du nom.
Claude de Monleon.

3.
Louis Chaſteigner, Seign. d'Abain.
Claude du Puy.

4.
Iean Chaſteigner 4. du nom.
Diane de Fonſeque.

5.
Charles Chaſteigner, Seigneur d'Abain.

1.
Marie du Puy.
Iaques de Vouhet, Seigneur de Ville neuue.

2.
Antoinette de Vouhet.
Thomas d'Erian.

3.
Pierre d'Erian.
Anne de Guiet.

4.
Françoiſe d'Erian.
Claude de Marolles.

5.
Claude de Marolles.
Agathe de Chaſtillon.

6.
Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

Auec Monſieur le Marquis d'Heruaux, du nom d'Iſoré.

Iean Iſoré 3. du nom, Sire de Plainmartin, fils de Iean 2. du nom.
Ieanne de Combarel.

1.
Leon Iſoré, Seigneur de Plainmartin.
Ieanne Chenin.

2.
Iean Iſoré 4. du nom.

3.
Leon Iſoré 3. du nom.
Ieannette Chabot.

4.
Iean Iſoré 4. du nom.
Louyſe de Lyniers.

5.
Rene Iſoré.
Françoiſe de Sorbiers.

6.
Honorat Iſoré, Baron d'Heruaut.
Magdelaine Babou.

7.
Rene Iſoré, Baron d'Heruaut.
Marguerite de Chamborant.

8.
Georges Iſoré, Marquis d'Heruaut.
Marie de Roncherolles.

..
Marie Iſoré.
Antoine Genand, Seigneur de S. Sirang du Iambot.

2.
Louis Guenand, Seigneur de S. Sirang.
Anne Cheualeau.

3.
Catherine Guenand.
Iean Graſleul, Sieur de la Rochebreteau.

4.
Catherine Graſleul.
Eſtienne de Marolles.

5.
François de Marolles.
Phelippe de Boiſuilliers.

6.
Claude de Marolles.
Françoiſe d'Erian.

7.
Claude de Marolles.
Agathe de Chaſtillon.

8.
Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

Degrez de conſanguinité, auec Monſ. le Comte d'Aubigeoux, de la Maiſon d'Amboiſe.

Hugues d'Amboiſe 8. du nom, Seigneur de Chaumont.
Ieanne Guenand.

1.
Pierre d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.
Anne de Bueil.

2.
Hugues, ou Huet d'Amboiſe, Seigneur d'Aubigeoux.
Magdelaine d'Armagnac.

1.
Magdelaine d'Amboiſe.
Antoine de Prie, Seigneur de Buſancois.

2.
Catherine de Prie.
Louys du Puy, Baron de Bellefaye.

Iaques

3.
Iaques d'Amboiſe, Seigneur d'Aubigeoux.
Hyppolite de la Chambre.

4.
Louis d'Amboiſe C. d'Aubigeoux.
Blanche de Leuis.

5.
François d'Amboiſe, Comte d'Aubigeoux.
Eliſabeth de Leuis.

6.
François-Iaques d'Amboiſe, Comte d'Aubigeoux.

7.
Iaques d'Amboiſe.

3.
Marie du Puy.
Iaques de Vouhet, Sieur de Villeneuue.

4.
Antoinette de Vouhet.
Thomas d'Erian.

5.
Pierre d'Erian.
Anne de Guiet.

6.
Françoiſe d'Erian.
Claude de Marolles.

7.
Claude Marolles.
Agathe de Chaſtillon.

8.
Michel de Marolles Abbé de Villeloin.

Auec Boiſuilliers.

Aubert de Boiſuilliers, fils de Laurent de Boiſuilliers, Seigneur du Marchais, & de Marie la Bloye.
Catherine de Souuain.

1.
Iaques de Boiſuilliers, Seigneur du Marchais.
Marguerite de Launay.

2.
Odet de Boiſuilliers, Sieur du Marchais.
Claude Guiſarme.

3.
Iaques de Boiſuilliers, Seigneur de Buſſeuil.
Gabrielle-Anne du Meſnil-Simõ.

4.
Iaques de Boiſuilliers, Seigneur de Buſſeuil.

1.
Phelippe de Boiſuilliers.
François de Marolles.

2.
Claude de Marolles.
Françoiſe d'Erian.

3.
Claude de Marolles.
Agathe de Chaſtillon.

4.
Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

On en peut dire autant des Maiſons de Preüille, du

Bois de Menetou, de Pons, de Beauregard-Chabris, de le Bloy, de Bellere, de Rez, deſcendus au cinquieſme degré de Iean le Bloy, fils de Pierre le Bloy Cheualier, qui viuoit en mil quatre cents ſeptante cinq, & fut pere de Marie le Bloy, femme de Laurent de Boiſuilliers, & de Ieanne le Bloy, Dame de Chambrelin femme de Iean de Preüille, bis ayeul de Claude de Preüille, Seigneur de Chaſteaulandon, d'Anne de Preüille femme d'Aſtremoine du Bois Seigneur de Menetou, & de Marie de Preüille femme de Meſſire René d'Argi Seigneur de Pons & mere de Gilles d'Argi auſſi Seigneur de Pons, & des Dames de Bellefons & de la Sabardiere.

Or de Marie le Bloy, femme de Laurent de Boiſuilliers, dont ie ſuis deſcendu, comme ie l'ai cy-deuant iuſtifié, Meſſ. de Beauregard-Chabris, de Bellere de S. Iulien, & de Rex, Seigneur de Nointeau, ſont auſſi deſcendus, à cauſe d'Aubert de Boiſuilliers, Seigneur du Marchais, ayeul de Marie de Boiſuilliers, femme de Charles Rabeau, Seigneur de Beauregard-Chabris, dont elle a eu pluſieurs Enfants; de Renée de Boiſuilliers, femme de Iaques de S. Iulien, Seigneur de Nerbonne, mere de Françoiſe de S. Iulien, femme de François de Belere, dont ſont ſortis pluſieurs Enfants; & d'Iſabeau de Boiſuilliers, femme de François de Rex, Seigneur de Nointeau, leſquelles Marie, Renée, & Iſabeau de Boiſuilliers eſtoient ſœurs, filles de Iaques de Boiſuilliers, Seigneur du Marchais, & de Marguerite de Launay, & Iaques fils d'Aubert de Boiſuilliers & de Catherine de Souuain, & frere de Phelippe de Boiſuilliers, ma bis-ayeule.

Conſanguinité auec la Maiſon de Prie.

Antoine de Prie, Seigneur de Buſançois, de Montpepon, & de la Mothe de Prie, grand Queux de France.
Magdelaine d'Amboiſe.

1.
Emar de Prie, Seigneur de la Mothe de Prie & de Montpepon.
Claude de Traues, fille de Thibaud de Traues, Seigneur de Dracy, & d'Iſabel de Chalon.

2.
Edme de Prie, Baron de Toucy & Seigneur de Monpepon.
Charlotte de Rochefort la Croiſette.

3.
René, Seigneur de Prie & de Monpepon.
N. de Buſeuille.

4.
Emar de Prie, Marquis de Toucy.
Louyſe de Hautmer.

5.
Louys de Prie Marquis de Toucy.
Françoiſe de Luſignan.

1.
Catherine de Prie.

Louys du Puy, Baron de Bellefaye.

2.
Marie du Puy.
Iaques de Vouhet, Seigneur de Villeneuue.

3.
Antoinette de Vouhet.

Thomas d'Erian.

4.
Pierre d'Erian.
Anne de Guiet.

5.
Françoiſe d'Erian.
Claude de Marolles.

Auec les Berars & les Fauerolles, Seigneurs de Bleré, & Barons de la Croix.

Louys du Puy, Baron de Bellefaye, & Seigneur du Couldray-Monin.
Catherine de Prie.

1.
Magdelaine du Puy.
Guy Chaſteigner, Seigneur de la Rochepoſay.

2.
Magdelaine Chaſteigner.
Iaques Berar, Cheualier, Seigneur de Bleré.

3.
François Berar, Seigneur de Bleré.
Anne de Ronſard.

4.
Louyſe Berar, Dame de Bleré.
Gilles de Fauerolles.

1.
Marie du Puy.
Iaques de Vouhet, Seigneur de Villeneuue.

2.
Antoinette de Vouhet.
Thomas d'Erian.

3.
Pierre d'Erian.
Anne de Guiet.

4.
Françoiſe d'Erian.
Claude de Marolles.

5.
Gilles de Fauerolles 2. du nom, Seigneur de Bleré.
Peronne de Kairuel.

6.
Ioſeph de Fauerolles, Seigneur de Bleré.
Claude de Rigné.

7.
Iaques de Faucrolles, Seigneur de Bleré. 1655.

5.
Claude de Marolles.
Agathe d'Erian.

6.
Louys de Marolles.
Ieanne de Menou.

7.
Euſtache de Marolles.

René Berar, Baron de la Croix, frere puiſné de François, auoit eſpouſé Iſabeau Richeome, dont ſortit Claude Berar Baron de la Croix, qui de Claude Raguier de Migene, laiſſa entre autres enfants, François Berar, Baron de la Croix, qui eſpouſa en ſecondes nopces Claude de la Barde, ſœur de Monſ. l'Eueſque de S. Brieux, que i'ay connu auec tant d'eſtime, dés le temps de ma premiere ieuneſſe.

Nous en pouuons dire autant de Monſieur le Mareſchal de Schomberg, de Madame la Ducheſſe de Liancour, de Monſ. le Comte du Lude, & de Meſſieurs les Brachets, Seigneurs de Palluau en Touraine, & de Villars, tous deſcendus, auſſi bien que nous, d'Antoine de Prie & de Magdelaine d'Amboiſe: & tous encore, excepté Meſſ. les Brachets, ſortis de Magdelaine du Puy, féme de Guy Chaſteigner, Seigneur de la Rochepoſay, & ſœur de Marie du Puy, femme de Iaques de Vouhet, Seigneur de Villeneuue, ma cinquieſme ayeulle, comme ie l'ay cy-deuant iuſtifié: & voicy de quelle ſorte Ieanne de Chaſteigner, femme de Gaſpard de Schomberg, Comte de Nanteüil, ayeul de Monſieur le Mareſchal de Schomberg, Duc d'Halluin, & de Ieanne de Schomberg, femme de Roger du Pleſſis, Duc de Liancour, eſtoit petite fille de Guy Chaſteigner, Seigneur de la Rochepoſay, & de Magdelaine du Puy, ſœur de Marie du Puy, ma cinquieſme ayeule. Et cette Ieanne Chaſteignèr, femme de Gaſpard de Schomberg, eſtoit mere de Françoiſe de

Schomberg, femme de François de Daillon, Comte du Lude, ayeul de Monſ. le Comte du Lude d'apreſent.

Degrez de conſanguinité auec Meſſ. du Puy, originaires de Galmier, en Forets.

Geofroy du Puy, fils de Hugues du Puy & d'Antoinette de Chaſtelus.
Françoiſe Trunel.

1.
Clement du Puy, Aduocat à Paris.
Philippes Poncet.

2.
Claude du Puy, Conſeiller au Parlement.
Claude Sanguin.

3.
Pierre & Iaques du Puy.
Anne du Puy, femme de Pierre Board.

4.
Pierre Board, Secretaire de l'Ambaſſade de Rome.

1.
Magdelaine du Puy.
Baptiſte de la Vuë.

2.
Ieanne de la Vuë.
Noël de Chaſtillon.

3.
Agathe de Chaſtillon.
Claude de Marolles.

4.
Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

Marie du Puy, ſœur de Pierre & de Iaques du Puy.
Claude Genoud, Secretaire du Roy, Sieur de Guibeuille.
Philippes Genoud, Conſeiller au Parlement.
Marie Bauſſan. On en peut dire autant auec Meſſ. du Puy de Maroigny.

Degrez de conſanguinité auec Meſſieurs d'Eſpaiſſes.

Pierre Faye, Seigneur d'Eſpaiſſes, Capitaine du Chaſteau de Tizi en Beauiolois, en mil quatre cents trente-ſix.
Bonne de Namy.

1.
Iean Faye, Seigneur d'Eſpaiſſes 1465.
Ieannette de Clauel, fille de Hugues de Clauel & d'Antoinette de Saconay.

1.
Bonne-Faye.
André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe, Treſorier de France, à Lion.

2.	2.
Pierre Faye, Eſcuyer, Seigneur d'Eſpaiſſes.	Iaquette de Thurin.
Meraude Patarin, fille de Laurent Patarin, Podeſtat de Milan.	Benoiſt Buatier.
3.	3.
Barthelemy Faye, Seigneur d'Eſpaiſſes, Conſeiller au Parlement, & Preſident aux Enqueſtes 1541.	Geneuieue Buatier.
Marie Viole, fille de Iean Viole, Seigneur d'Aigremont, Conſeiller au Parlement.	Pierre de Chaſtillon, Seigneur du Soleilhan.
4.	4.
Iaques Faye, Seigneur d'Eſpaiſſes, Preſident au Mortier, en 1576.	Noël de Chaſtillon.
Françoiſe de Chaluet, fille de François de Chaluet, Barõ de Triſac.	Ieanne de la Vuë.
5.	5.
Charles Faye, Cheualier, Seigneur d'Eſpaiſſes, Conſeiller d'Eſtat, Ambaſſadeur en Hollande.	Agathe de Chaſtillon.
Charlotte de Fourcy, fille de Iean de Fourcy, Seigneur de Cheſſi, Surintendant des Baſtiments.	Claude de Marolles.
6.	6.
Henry Faye, Baron de Triſar, Conſeiller au Parlement de Roüen.	Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.
Louys Faye, Abbé de ſaint Pierre de Vienne.	
Claude Faye, femme de Louys Andraut, Comte de Langeron, Bailly de Niuernois, dés l'an 1645.	

Il y a meſme parenté auec les enfants de Marie Faye, ſœur de feu Monſ. d'Eſpaiſſes, laquelle eſpouſa René de Thou, Seigneur de Bonœil, Conducteur des Ambaſſadeurs : & auec les enfants de Françoiſe Faye, femme de Charles Gheſlain de Fiennes, Cheualier, Vicomte de Fruges.

Il y en a autant auec Monſ. de la Milletiere, pere de Claude Brachet, qu'il a eu de Marie Georgeau ſon Eſpouſe. Il s'appelle Theophile Brachet, fils d'Ignace Bra-

chet, Seigneur de la Milletiere, & d'Antoinette Faye, fille de Barthelemi Faye & de Marie Viole; de ſorte que nous ſommes parents au cinquieſme degré.

On en peut encore dire autant de Monſ. de Beaumont de Harlay, de Monſieur le premier Preſident de Believre, de Meſſ. de Refuge, de Monſ. de Tilly, Gouuerneur de Colioure, & des enfants de Monſ. le Preſident Bigot en Normandie: tous ceux-là eſtant venus de Louyſe Faye, qui eſpouſa Claude de Believre, premier Preſident en Daufiné, & eſtoit petite fille de Pierre Faye, Seigneur d'Epaiſſes & de Bonne de Namy, dont nous ſommes auſſi deſcendus, au ſixieſme degré.

Degrez de conſanguinité auec le Marquis de Thurin, & Madame Olier ſa ſœur.

André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe, Treſorier de France, à Lion.

Bonne Faye, fille de Pierre Faye, Seigneur d'Eſpaiſſes.

I.	I.
André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe.	Iaquette de Thurin.
Iaquette de Crozet.	Benoiſt Buatier.
2.	2.
Francois de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe & de Charly.	Geneuiefue Buatier.
Ieanne Faye.	Pierre de Chaſtillon.
3.	3.
Philbert de Thurin, Seigneur de Villeré Bonœil, mort Doyen de la grand'Chambre, en 1566.	Noël de Chaſtillon.
Marguerite Coignet de la Tuillerie.	Ieanne de la Vuë.
4.	4.
Philbert de Thurin, Preſident au grand Conſeil.	Agathe de Chaſtillon.
Catherine de Picard.	Claude de Marolles.
5.	5.
Philbert, Marquis de Thurin.	Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.
Marie de Caſtelnau-la-Mauuiſſiere.	

Renée de Thurin, ſœur de Philbert, Marquis de Thurin, a eſpouſé Nicolas Edoüard-Olier, grand Audiencier de France, dont il y a pluſieurs enfants.

On en peut dire autant de Meſſieurs de la Gueſle & de la Chaſtre Comte de Nancei, des enfants de Monſ. le Duc de Luines, de Madame de la Vieuille, de Meſſieurs Viole & du Tillet, & de Monſ. le Comte de Berins Pierre de Corſant, Bailly de Dombes; Tous deſcendus d'André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe, & de Bonne Faye, dont ie ſuis auſſi ſorti, par les degrez que i'ay marqué, au cinquieſme degré.

Degrez de conſanguinité auec Monſ. le Cardinal de Reths.

André Thurin, Seigneur de Iarnoſſe.
Bonne Faye.

1.	1.
Ieanne de Thurin.	Iacquette Thurin.
Nicolas de Pierre-viue, Seigneur de Vaux.	Benoiſt Buatier.
2.	2.
Marion de Pierre-viue.	Geneuieue Buatier.
Antoine de Gondy, Seigneur du Perron.	Pierre de Chaſtillon.
3.	3.
Albert de Gondy, Duc de Reths, Mareſchal de France.	Noël de Chaſtillon.
Claude-Catherine de Clermont.	Ieanne de la Vuë.
4.	4.
Philippe-Emanuel de Gondy, Comte de Ioigny, General des Galeres, Cheualier de l'Ordre.	Agathe de Chaſtillon.
Francoiſe-Marguerite de Silly, fille d'Antoine de Silly, Comte de la Rochefort.	Claude de Marolles.
5.	5.
Iean-Francois-Paul de Gondy, Cardinal de Reths.	Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

On en peut dire autant de Meſſieurs les Ducs de Reths & de Briſſac, de feu Monſ. de Cipierre, de Monſ. le Marquis de Vaſſé, des enfants de Monſ. le Duc de Leſdiguieres

guieres, & de Meſſieurs de Fieſque Princes de Maſſeran, tous venus d'Antoine de Gondi, & de Marion de Pierre-viue, fille de Nicolas de Pierre-viue Seigneur de Vaux, & de Ieanne de Thurin, ſœur de Iaquette de Thurin, dont ie ſuis ſorti, l'vne & l'autre filles d'André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe & de Bonne Faye.

Henry Marquis de Vaſſé, eſt petit-fils de Françoiſe de Gondy, petite-fille d'Antoine de Gondy. Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres eſt fille d'Hyppolite de Gondy, fille d'Albert de Gondy Duc de Reths, fils d'Antoine. Et Paul Ferrier de Fieſque Prince de Maſſeran Seigneur de Creuecœur, eſt fils de Philbert de Ferrier de Fieſque, & de Françoiſe de Grillet, fille de Claude Maximilien de Grillet, Comte de S. Triuier, fils de Nicolas de Grillet & de Marie de Gondy, fille d'Antoine de Gondy, Seigneur du Perron, & de Marion de Pierre-viue.

Auec Monſ. le Baron de Lezigni.

1.

Ieanne de Thurin, fille d'André de Thurin & de Bonne Faye.

Nicolas de Pierre-viue, Seigneur de Vaux.

2.

Charles de Pierre viue, Seigneur de Lezigny en Brie, Maiſtre de la Garde-robe.

Ieanne Clauſſe de Marchaumont.

3.

Anne de Pierre-viue, Baron de Lezigny.

Louyſe de Clermont-Talart.

4.

Gabriel de Pierre-viue, Baron de Lezigny.

Louyſe d'Ardres, fille du Baron de Creſigne.

Degrez de conſanguinité auec M. le Marquis de Noirmonſtier.

André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe-

Bonne Faye.

1.

Marie de Thurin.
Iean Cottereau, Seigneur de Maintenon & de Vauperreux, General des Finances.

1.

Iaquette Thurin.
Benoiſt Buatier.

2.

Bonne Cottereau, Dame de Vauperreux.
Guillaume de Beaune, Seigneur de Samblançai, General des Finances, puis Surintendant.

2.

Geneuieue Buatier.
Pierre de Chaſtillon.

3.

Iaques de Beaune, Baron de Samblançai, Vicomte de Tours, Ambaſſadeur en Suiſſe, Cheualier de l'Ordre.
Gabrielle de Sade.

3.

Noël de Chaſtillon.
Ieanne de la Vuë.

4.

Charlotte de Beaune, la plus belle femme de ſon temps.
François de la Trimoüille, Marquis de Noirmonſtier.

4.

Agathe de Chaſtillon.
Claude de Marolles.

5.

Louys de la Trimoüille, Marquis de Noirmonſtier.
Lucrece Bouhier, fille de Vincent Bouhier, Sieur de Beaumarchais.

5.

Louys de Marolles.
Ieanne de Menou.

6.

Louys de la Trimouïlle, Marquis de Noirmonſtier.
Renée Iulie Aubry.

6.

Euſtache de Marolles.

Auec Monſ. le Marquis de Foſſeux.

2.

Bonne Cottereau.
Guillaume de Beaune.

3.

Iean de Beaune, Baron de la Tour d'Argy.
Anne Merlet du Muſdan, fille du Sieur de Prauille.

4.

Marie de Beaune, Dame de la Tour d'Argy.
Anne de Montmoranci, Marquis de Thury, Baron de Foſſeux.

5.

Pierre de Montmoranci, Marquis de Thury, Baron de Foſſeux.

Charlotte du Val fille de Germain du Val, Sieur de Mareuil & de Fontenay Vicomte de Corbeil, & de Marie Moulinet.

6.

François de Montmoranci, Marquis de Thury, Baron de Foſſeux.

Iſabeau de Haruille de Paloiſeau.

Auec Meſſ. d'Angenes, de Ramboüillet & de Maintenon.

1.

Marie de Thurin.

Iean Cottereau, Seigneur de Maintenon.

2.

Iſabeau Cottereau, Dame de Maintenon.

Iaques d'Angenes, Seigneur de Ramboüillet.

3.

Nicolas d'Angenes, Marquis de Ramboüillet, Vidame du Mans, Cheualier des Ordres du Roy.

Iulienne d'Arquenay.

4.

Charles d'Angenes, Marquis de Ramboüillet.

Catherine de Viuonne.

5.

Iulie d'Angenes.

Charles de Sainte-Maure, Marquis de Montoſier.

On en peut dire autant de Meſſieurs de Maintenon, de Montloüet, & de Poigni, tous ſortis d'Iſabeau Cottereau, Dame de Maintenon, & de Iaques d'Angenes. Cette Iſabeau Cottereau, fille de Iean Cottereau Seigneur de Maintenon, & de Marie de Thurin, ſœur de Iaquette de Thurin, dont ie ſuis deſcendu, l'vne & l'autre filles d'André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe & de Bonne-Faye, comme nous l'auons iuſtifié cy-deſſus.

On en peut encore dire autant du Marquis de Marol-

les, Gouuerneur de Thionuille, appellé Ioachim de Lenoncour, fille d'Antoine de Lenoncour, Seigneur de Marolles, Gouuerneur & Bailli de Bar; & de Marie d'Angenes, fille de Philippes d'Angenes, Seigneur du Fargis, Gouuerneur du Maine & du Perche, & de Ieanne d'Halluuin. Ce Philippes d'Angenes, fils de Iaques d'Angenes &. d'Iſabeau Cottereau.

Et encore autant de Monſ. le Duc de Boüillon d'apreſent, fils de Frederic de la Tour Duc de Boüillon, & de Leonor de Bergh, fille de Frederic Comte de Bergh Gouuerneur de Friſe, & de Françoiſe de Rauenel, fille d'Euſtache de Rauenel Seigneur de Rouligni, & de Marie de Renti. Euſtache de Rauenel, fils de Claude de Rauenel & de Françoiſe d'Angenes, fille de Iaques d'Angenes & d'Iſabeau Cottereau.

Les quartiers qui ſe peuuent fournir dans ma Genealogie, iuſques au 20. degré. Leſquels ſe multiplient iuſques au nombre que ie diray.

1. Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

Le premier degré eſt de deux,

I. 1. Claude de Marolles, Seigneur de Marolles.
2. Agathe de Chaſtillon.

Le 2. degré eſt de 4.

I. 1. Claude de Marolles, premier du nom.
2. Françoiſe d'Erian, Dame de la Rochere.
II. 3. Noël de Chaſtillon, Seign. de Soleillan.
4. Ieanne de la Vuë de Surieu.

Le 3. degré eſt de 8.

I. 1. François de Marolles.
2. Phelippe de Boiſuilliers.
II. 3. Pierre d'Erian, Sieur de la Rochere.
4. Anne de Guiet.
III. 5. Pierre de Chaſtillon.
6. Geneuieue Buatier.

IV. 7. Iean Baptiſte de la Vuë, Sieur de Montagnac.
8. Magdelaine Dupuy.

Le 4. degré eſt de 16.

I. 1. Eſtienne de Marolles.
2. Catherine Grasleul.
II. 3. Aubert de Boiſuilliers.
4. Catherine de Souuain.
III. 5. Thomas d'Erian.
6. Antoinette de Vouhet.
IV. 7. Chriſtofle de Guiet.
8. Françoiſe le Porcher.
V. 9. Philippe de Chaſtillon.
10. Marquiſe Chauuet.
VI. 11. Benoiſt Buatier.
12. Iaquette Thurin.
VII. 13. Iaques de la Vuë.
14. . . .
VIII. 15. Geofroy Dupuy.
16. Françoiſe Trunel.

Le 5. degré eſt de 32.

I. 1. Iean de Marolles.
2. Guionne de Thoret.
II. 3. Iean Graſleul.
4. Catherine Guenand.
III. 5. Laurent de Boiſuilliers.
9. Marie le Bloy.
IV. 7. Phelippon de Souuain.
8. Ieanne Dreux.
V. 9. Charles d'Erian.
10. Antoinette Richard.
VI. 11. Iaques de Vouhet.
12. Marie du Puy.
VII. 13. Iean de Guiet.
14. . . . .
IX. 17. Iean de Chaſtillon.
18. Catherine d'Auignon.
X. 19. Pierre Chauuet.

XI. 20. . . . .
23. André de Thurin, Treſorier General des Finances.
24. Bonne-Faye.
XV. 29. Hugues Dupuy.
30. Antoinette de Chaſteluz,

Dans le 6. degré, qui eſt de 64. ie trouue

Guillaume de Marolles, qui eſpouſa Guillemine de Boutet.
Iean de Thoret, Sieur de la Touche-voiſin, qui eſpouſa Marguerite Marthe.
Iean Graſleul, mary de Ieanne de Mareuil.
Louys Guenand, mary d'Anne Cheualeau.
Ieannet de Boiſuilliers, Seigneur du Marchais.
Iean le Bloy Damoyſeau, qui eſpouſa Marie Gaſtette.
Alain d'Erian, mary de Ieanne de Villeblanche.
Iean Richard, Sr. de Puychaut, qui eſpouſa Marie Sauari.
Louys Dupuy, Sieur du Couldray-Monin, qui eſpouſa Catherine de Prie.
Guillodon Chauuet, Intendant des Finances.
Thomas du Puy de Forets.
Pierre Faye, Seigneur d'Eſpaiſſes, Capitaine du Chaſteau de Tiſi, en Beaujolois.

Dans le 7. degré, qui eſt de 128. ie trouue

Guillaume de Marolles, dont l'alliance eſt ignorée.
Perrotin Boutet & Roberte ſa femme.
Phelippon Graſleul & Guillemette Gault ſa femme.
Guillaume de Mareuil, Sr. de Preblaſme, & Marie Guerin.
Antoine Guenand, & Marie Iſoré.
Iean de Boiſuilliers, Seigneur du Marchais. 1393.
Raoul le Bloy, Damoyſeau. 1362.
Robert de Villeblanche, Cheualier, & Marie de S. Pere.
Iean Sauari Cheualier Seigneur de la Croix de Bleré, & Agnes de ſaint-Pere.
Geofroy Dupuy, Sieur du Couldray, & Ieanne de Pierre Buffiere.
Antoine de Prie, Seigneur de Buſançois, & Magdelaine d'Amboiſe.
Pierre Dupuy, originaire de la ville de Saint Galmier en Forets.

Ie trouue dans le 8. degré, qui eſt de 256.

Iean de Marolles, qui viuoit l'an 1327.
Barthelemy Graſleul, Sieur de la Mothe-Graſleul.
André Gault, & Catherine Clergeſſe.
Guy Guenand, & Ieanne Grasleul.
Iean Iſoré, quatrieſme du nom, Seigneur de Plainmartin, & Iſabeau Bataille.
Raoul le Bloy, premier du nom.
Guiomar de Villeblanche Cheualier, & Philippe ſa fẽme.
Philippe de S. Pere, Treſorier de Frãce, & Odeart ſa fẽme.
Perrin du Puy, Sieur de Dames, & Ieanne du Four, Dame des Places.
Iean de Pierre-Buffiere, & Hyacinte de Belle-faye.
Iean de Prie, & Iſabeau de Chenac.
Hugues d'Amboiſe, & Ieanne Guenand.

Ie trouue dans le 9. degré, qui eſt de 512.

Iean de Marolles, premier du nom, en 1269.
Guillaume Grasleul, & Alis ſa femme.
Guillaume Guenand, & Anne d'Amboiſe.
Barthelemy Grasleul.
Iean Iſoré troiſieſme du nom, & Gillette Ribot.
Guillaume Bataille Cheualier Breton, Sieur du Ricouet, & Auoye Boſelle.
Pierre le Bloy.
N. de Chaumont, Dame de la Rochere, femme de N. de Villeblanche.
Perrin du Puy, premier du nom, Sieur des Dames en Berry, & Iſabeau Sigongneau.
Pierre, Seigneur de Belle Faye & de Peirac, & Marguerite, Dame de Valore.
Iean de Prie, & Philippe Couraut, de la maiſon de Saint-Gaultier.
Hugues d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, & Marguerite de Ianuille.
Guillaume Guenand, & Anne d'Amboiſe.

Ie trouue dans le 10. degré, qui eſt de 1024.

Raoul de Marolles, en mil deux cents quarante-&-vn.

Guillaume Guenand & Marguerite de Bruyeres.
Hugues d'Amboiſe, Seigneur de la Maiſon-fort, & Iſabeau de Bury.
Guillaume Grasleul, en mil deux cents quarante-cinq.
Iean Iſoré, deuxieſme du nom, & Ieanne d'Angle.
Nicolas Ribot, Sr. de Chauagnes & Guillemette Vrādelle.
Iean de Chaumont, Sieur de la Rochere, &c.
Guillaume du Puy, Sieur de Dames, en 1319.
Philippe de Prie, & Iſabeau de Sainte-Maure.
Hugues d'Amboiſe & Anne de Saint-Verain.

Ie trouue dans l'onzieſme degré, qui eſt de 2048.

Helias de Marolles, mil deux cents douze.
Guillaume Guenand, Sieur des Bordes, & Bruniſſent de Thiern.
Hugues d'Amboiſe, & Ieanne de Saint Verain.
Phelippe Iſoré, & Iſabel de la Haye.
Guichard d'Angle, Mareſchal d'Aquitaine.
Iean de Prie, Seigneur de Buſançois.
Iean d'Amboiſe, & Ieanne de Beaumont.
Hugues de Saint Verain, Sieur des Comes.

Ie trouue dans le douzieſme degré, qui eſt de 4096.

Raoul de Marolles.
Guillaume, Seigneur de Thiern, & Agnes de Maumont.
Iean 2. du nom, Seign. d'Amboiſe, & Mathilde d'Amboiſe.
Philippe Iſoré, en 1288. & N. de Monleon.
Iean de Prie, en mil deux cents ſeptante.
Hugues d'Amboiſe, & Ieanne de Saint-Verain.
Louis ou Robert, Vicōte de Beaumōt, & Marie de Craon.

Dans le treizieſme degré, qui eſt de 8192.

Guy, Seigneur de Thiern, & Marguerite de Thiern, Dame de Valore.
Iean d'Amboiſe, premier du nom, dit de Berrie, & Marguerite de Berrie.
Sulpice 3. Seigneur d'Amboiſe, & Eliſabeth de Blois.
Iean Iſoré, premier du nom, mil deux cents quarante.
Guy de Monleon, Seigneur de Toufou, & Marguerite de Baucai.

Iean

Iean 2. du nõ, Seign. d'Amboiſe, & Mathilde d'Amboiſe.
Maurice 5. du nom, Seigneur de Craon, & Mahaut de Malines.
Iean Vicomte de Beaumont, & Ieanne Dame de la Guerche & de Pouencé.

Dans le quatorziesme degré, qui eſt de ſeize mille ~~deux~~ trois cents quatre-vingts quatre.

Chatar Seigneur de Thiern, & Bruniſſent, Dame de Peſchadoires
Hugues d'Amboiſe 3. du nom, & Matilde.
Renaud de Berrie.
Thibaud le Bon, Comte de Blois, & Alix de France.
Guillaume Iſoré, en 1201.
Iean d'Amboiſe 1. du nom, & Marguerite de Berrie.
Sulpice 3. du nom, Seign. d'Amboiſe, & Eliſabeth de Blois.
Louys de Brienne, & Agnes de Beaumont.
Gaultier Bertod, Seign. de Malines, & Marie d'Auuergne.
Maurice 4. du nom, Seigneur de Craon, & Iſabeau de la Marche.

Dans le quinziesme degré, qui eſt de trente-deux mille ~~cinq~~ sept cents ſoixante-huict.

Guy de Thiern, & Marquiſe ſa femme.
Sulpice d'Amboiſe 2. du nom, & Agnes de Donzy.
Thibaud le grãd, Cõte de Châpagne, & Mahaud ſa fẽme.
Louys VII. Roy de France, & Alienor de Guienne.
Iaques d'Amboiſe 3. du nom, & Matilde.
Renaud de Berrie.
Thibaud le Bon, Comte de Blois, & Alix de France.
Amaury de Craon, & Ieanne des Roches.
Hugues de Luzignen, Comte de la Marche, & Iſabeau Comteſſe d'Engouleſme.
Iean de Brienne, Roy de Ieruſalem & d'Acre, & Berangere de Leon, ditte de Caſtille.
Guillaume Comte d'Auuergne, Alix de Brabant.

Dans le 16. degré, qui eſt de ſoixante & cinq mille ~~cent cinquante-ſix~~ cinq cent ſoixante.

Le Seigneur de Thiern en Auuergne, & Clemence de Courtenai.

Hugues d'Amboiſe, & Eliſabeth de Souuigni.
Herué de Donzi.
Henry, ſurnõmé Eſtiẽne, C. de Blois, & Alix d'Angleterre.
Engelbert Duc.
Louis VI. dit le Gros, Roy de France, & Alix de Sauoye.
Guillaume 9. du nom, C. de Poictiers, & Aenor ſa femme.
Sulpice 2. du nom, Seign. d'Amboiſe, & Agnes de Donzy.
Thibaud le Grand, Comte de Champagne, & Mahaud.
Louys VII. dit le Ieune, Roy de France, & Alienor de Guienne.
Maurice 2. Seigneur de Craon, & Iſabeau de Meullen.
Aimar Comte d'Engouleſme, & Alix de Courtenay.
Alfonſe IX. Roy de Leon, & Berangere de Caſtille.
Guy Comte d'Auuergne, Peronelle de Chambon.
Dans le 17. degré, qui eſt de cent 31072 ~~*trente mille trois cents douze*~~.
Pierre de France, & Iſabeau de Courtenai.
Sulpice d'Amboiſe, & Deniſe de Fougeres.
Guillaume de Souuigni, & Hermengarde de Bourbon.
Henry Seigneur de Donzy & de S. Aignan.
Thibaud 3. du nom, Comte de Tours & de Blois, & Alix de Creſpi.
Guillaume I. Roy d'Angleterre, & Mahaut de Flandres.
Philippes I. Roy de France, & Berthe de Hollande.
Humbert 2. du nom, Comte de Morienne, & Giſle de Bourgongne.
Guillaume 8. Duc de Guienne, & Philippes de Toloſe.
Hugues d'Amboiſe, & Eliſabeth de Souuigni.
Herué de Donzy.
Henry, ſurnommé Eſtienne, Comte de Blois, & Alix d'Angleterre.
Engelbert Duc.
Louys VI. dit le Gros, Roy de France, & Alix de Sauoye.
Guillaume 9. du nom, Comte de Poictiers, & Aenor ſa femme.
Hugues Seigneur de Craon, & Marquiſe ſa femme.
Vvaleran Comte de Meullen, & Agnes de Montfort.
Alfonſe IX. Roy de Caſtille, & Alienor d'Angleterre.

Robert C. d'Auuergne, & Mahaut de Bourgongne.
Guillaume Comte d'Engouleſme, & N. de Iarnac.
Pierre de France, & Iſabeau de Courtenai.
Dans le 18. degré, qui eſt de deux cents ſoixante ~~mille ſix cents~~ 2144
~~vingt-quatre~~ quartiers, ie trouue
Louys VI. dit le Gros, Roy de France, & Alix de Sauoye.
Renaud Seigneur de Courtenay.
Lyſoy Seigneur d'Amboiſe, & Herſende de Buſançois.
Frangal de Fougeres, & Chane ſœur de Geofroy, Pucelle, Seigneur de Chaumont.
Geofroy 1. du nom, Seigneur de Donzy, de la Maiſon de Vergi.
Eudes 2. du nom, Comte de Tours Blois, & Hermengarde d'Auuergne.
Raoul Comte de Creſpi & de Bar-ſur-Aube.
Robert Duc de Normandie, & Adeline de Falaiſe.
Baudoüin 5. du nom, Comte de Flandres, & Adelle de France.
Henry I. Roy de France, & Anne de Ruſſie.
Florent Comte de Hollande & de Friſe, & Gertrude de Saxe.
Amedée 2. du nom, Comte de Maienne.
Guillaume ſecond, Comte de Bourgongne.
Guillaume 7. Comte de Poictiers, & Aldeatde de Bourgongne.
Guillaume Comte de Toloſe.
Sulpice Seigneur d'Amboiſe, & Deniſe de Fougeres.
Guillaume Seigneur de Souuigni, & Hermengarde de Bourbon.
Henry de Donzy, Seigneur de S. Aignan.
Thibaud 3. du nom, Comte de Tours & Blois, & Alix de Creſpi, en Valois.
Guillaume I. Roy d'Angleterre, & Mahaut de Flandres.
Philippe I. Roy de France, & Berthe de Hollande.
Humbert 2. du nom, Comte de Maienne, & Giſle de Bourgongne.
Guillaume 8. du nom, Duc de Guienne, & Phelippe de Toloſe.

Maurice 1. Seigneur de Craon, & Anguelle ſa femme.
Robert Comte de Meullen, & Iſabeau de Vermandois.
Louys ſixieſme, dit le Gros, Roy de France, & Alix de Sauoye.
Renaud, Seigneur de Courtenay.
Henry II. Roy d'Angleterre, & Alienor C. de Guienne.
Eudes 2. Duc de Bourgongne, & Marie de Champagne.
Sance III. Roy de Caſtille, & Blanche de Nauarre. 4288.
Dans le 19. degré, qui eſt de cinq cents vingt-~~& vn mille, deux cents quarante-huict~~ quartiers, ie trouue
Philippe I. Roy de France, & Berthe de Hollande.
Humbert 2. du nom, Comte de Maienne, & Giſle de Bourgongne.
Hugues Seigneur de Lauerdin, & Obeline de Sainte-Suſanne.
Archambaud Seigneur de Buſançois.
Geldoin le Danois, Seign. de Saumur & de Chaumont.
Gerard de Vergi, Comte en Bourgongne, & Eliſabeth de Chalon.
Eudes 1. du nom, dit le Champenois, & Berthe de Bourgongne.
Robert 2. du nom, Comte d'Auuergne, & Ermengarde d'Arles.
Richard 2. du nom, Duc de Normandie, & Paule de Dannemarch.
Fulbert de Falaiſe, en Normandie.
Baudoüin 4. du nom, Comte de Flandres, & Ogine de Luxembourg.
Robert Roy de France, & Conſtance d'Arles.
Georges Roy de Ruſſie, & de Moſcouie.
Amedée 1. Comte de Morienne, & Alix de Suſe.
Renaud 1. Comte de Bourgongne, & Adeliſe de Normandie.
Guillaume 4. du nom, Duc de Guienne, & Agnes de Bourgongne.
Robert de France, Duc de Bourgongne, & Helie de Semur.

Ponce 1. Comte de Tholoſe, & Adelmodie de la Marche.
Renaud Seigneur de Craon, & Ennoguen de Vitré.
Robert de Beaumont, Comte de Meullent en Normandie, & Adeline de Meullent.
Hugues de France, ſurnommé le Grand, Comte de Vermandois, & d'Alix heritiere de Vermandois.
Guillaume neufuieſme, Duc de Guienne, & Aenor de Chaſteleraut.
Hugues 2. Duc de Bourgongne, & Mahaut ſa femme.
Alfonſe VIII. Roy de Caſtille & de Leon, & Berenguere de Barcelonne.

Au 20. degré, il y a vn million quarante ~~deux mille quatre cents nonante-ſix~~ 8576. *quartiers*, où ſe trouuent

Henry I. Roy de France, & Anne de Ruſſie.
Florent Comte de Hollande & de Friſe, & Gertrude de Saxe.
Amedée 2. Comte de Morienne.
Guillaume 2. Comte de Bourgongne.
Raoul Vicomte de Sainte-Suſanne.
Robert de Buſançois.
Vvalon Comte de Bourgongne, Sieur de Vergi en 990. & Iudith de Fonuens.
Thibaud 1. ſurnommé le Tricheur, Seigneur de Tours, & Ledgarde de Vermandois.
Gerard Roy de Bourgongne, & Mahaud de France, ſœur de Lothaire.
Guy 1. du nom, Comte d'Auuergne, & Vmberge ſa femme.
Guillaume 1. Comte d'Arles, & Adelais d'Aniou.
Richard ſans-Peur Duc de Normandie, & Agnes ſœur de Huë-Capet.
Suenon Roy de Dannemarch & de Noruege.
Arnoul 2. Comte de Flandres.
Hugues-Capet Roy de France, & Adeleïde.
Guillaume 1. Comte d'Arles, & Adelaïs d'Aniou.
Humbert aux Blanches-mains, Comte de Morienne, & Ancilie.

Mamfroy Marquis de Suſe, & Berthe fille de Hugbert, Marquis d'Yurée.

Othe Guillaume 1. du nom, Comte de Bourgongne, & Hermentrude fille d'Albrade de France.

Guillaume 3. du nom, Duc de Guienne, & Emme de Champagne.

Robert Roy de France, & Conſtance d'Arles.

Dalmatius Seigneur de Semur, & Aremburge de Vergi, ſœur de S. Hugues de Cluny.

Raimond Prince de Gothie & de Guienne, & Berthe niepce du Roy Hugues.

Robert de Bourgongne, Seigneur de Craon, & Blanche ſa femme.

Herber Comte de Vermandois, & Alix de Creſpy.

Eudes 1. Duc de Bourgongne.

Raimond de Bourgongne, & Verarque Reine de Caſtille & de Leon, fille d'Alfonſe VI. Roy de Caſtille & de Conſtance de Bourgongne, &c.

Neceſſité Morale & phyſique de toutes les generatiõs qui ſont au monde.

Enfin l'on pourroit monter encore bien plus haut: mais cela ne ſeruiroit de rien, & ſuffit que l'induction que i'ay faite, montre clairement que preſque toutes les generations d'vn grand Royaume, comme celuy-cy, ſe tiennent par la main, & qu'il y a grande apparence que chacun participe de chaque lignée des hommes qui viuoient il n'y a que ſept ou huit cents ans, puis qu'il y en doit entrer vn ſi grand nombre (quoy qu'à la verité pluſieurs ſe trouuent reïterées) qu'au vingt cinquieſme degré, on compte iuſques à quarante millions quarante-& vn mille ſoixante & douze: & au trentieſme degré, iuſques à vingt-cinq fois cent, & ſeptante ſix millions neuf cents quarante-huict mille ſix cents quatre: & ainſi iuſques à l'infini, ſi pluſieurs de ces meſmes lignes ne ſe replioient en elles-meſmes. Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt fort vray-ſemblable, comme i'ay deſia dit, qu'il n'y en a pas vn ſeul de nous qui ne prenne quelque deſcente de tous les hõmes qui viuoiẽt il y a 7. ou 8. cẽts ans, leſquels ont laiſſé quelque po-

ſterité : & il ne faut pas douter encore, que tous ceux qui engendrent à preſent, ne ſeruent à la production de quiconque naiſtra ſous noſtre climat dans ſept ou huict cents ans, & l'on pourroit dire meſmes que ce ſera de telle ſorte, que celuy qui doit naiſtre, ne viendroit pas au monde, ſi quelqu'vn de ceux-cy manquoit à faire ce qui luy eſt ordonné de Dieu pour cela : comme il n'y a point d'apparence que nous fuſſions venus au monde ſi nos parents ne s'eſtoient point rencontrez, puis que nous auons vne conſtitution qui participe neceſſairement de tous les deux, & ainſi du reſte qui ſe pourroit remonter iuſques à la Creation du monde.

COmme ie corrigeois la copie de ce que vous venez de lire, Monſ. d'Eſtrées Eueſque & Duc de Laon, qui m'honora de ſa viſite, la voulut auſſi voir tout du long : & s'eſtant étonné d'vne ſi prodigieuſe enumeratiõ, il me dit que par ce moyen tout le monde d'vne Nation ſe trouueroit allié. Ie luy repliquai que ie n'en faiſois point de doute en des degrez vn peu éloignez ; mais qu'il n'eſtoit pas aiſé de le iuſtifier. Et comme il me demanda ſi ie n'auois point auſſi trouué que nous fuſſions parents, ie luy repondis que ie n'auois pas eſté ſi heureux que cela, bien que ie l'euſſe cherché par des maiſons diuerſes alliées dans la ſienne, comme celles de Bethune, de la Bourdaiſiere, & autres. Que i'auois eſſayé d'en faire autant pour les maiſons d'Humieres ou de Crauan, de Bourdeilles, d'Eſtempes Valençay & de Iuſſac, où il y a des perſonnes que i'honore infiniment ; mais que ç'auoit eſté auec auſſi peu de bon-heur ; De ſorte qu'il ne faut pas penſer que dans les degrez proches ſe trouuent aiſément toutes les alliances qu'on pourroit bien deſirer. Monſ. l'Eueſque de Laon.

Mais ayant quitté ce propos pour le feliciter de ſes Bulles de l'Eueſché de Laon, que i'auois appris qui deuoiẽt arriuer dans deux iours, ie luy dis que ſa patience, & ſa bonne conduitte, auec la haute reputatiõ qu'il s'eſtoit acquiſe dans le monde, auoiẽt glorieuſement ſurmõté les

efforts de la plus noire calomnie qu'on ſçauroit s'imaginer, non pas à la verité touchant ſes mœurs & ſa doctrine, qui ſont ſans reproche ; mais touchant l'ambition qui ſe conçoit facilement par les perſonnes de grande qualité comme luy. Qu'au reſte les longs & importants ſeruices de Monſ. le Mareſchal ſon pere, la conſideration de Meſſ. ſes freres, celle de Meſſ. ſes oncles, des Princes qui luy ſont tres-proches, & de pluſieurs Maiſons illuſtres qui ſont alliées dans la ſienne, auoient admirablement ſecondé ſon propre merite: que neanmoins pour en dire la verité, tout cela ioint à l'opinion que l'on auoit conceuë de ſon grãd cœur, & de quelques marques qu'il auoit données d'vne noble ambition, ne prouuoit que trop ce qui deuoit ſeulement ſeruir à ſa iuſtification ; de ſorte que ſi d'ailleurs ſa probité & ſa rare modeſtie n'euſſent eſté reconnuës par ceux que Dieu a éleuez au deſſus de nos teſtes, & qui ont tant de part en la diſpenſation des treſors du Roy & de l'Eſtat, il euſt eſté en danger de ne recueillir pas ſi toſt les recompenſes qui ſont duës à ſon ſçauoir, à ſa naiſſance & à ſa vertu : Mais qu'à le bien prendre, la dignité qui luy alloit eſtre conferée, eſtoit vne charge terrible à ceux qui croyent en Dieu, & qui s'en veulent dignement acquiter. Ie fus émerueillé des excellentes reponſes que me fit ce ieune Seigneur, & ie puis croire que la prudence Royale ne le verra pas long-temps poſſeder cette belle dignité, qu'elle ne luy en procure encore bien-toſt quelqu'autre plus releuée, s'il y en a dans l'Egliſe au deſſus de l'Epiſcopale.

TESMOI-

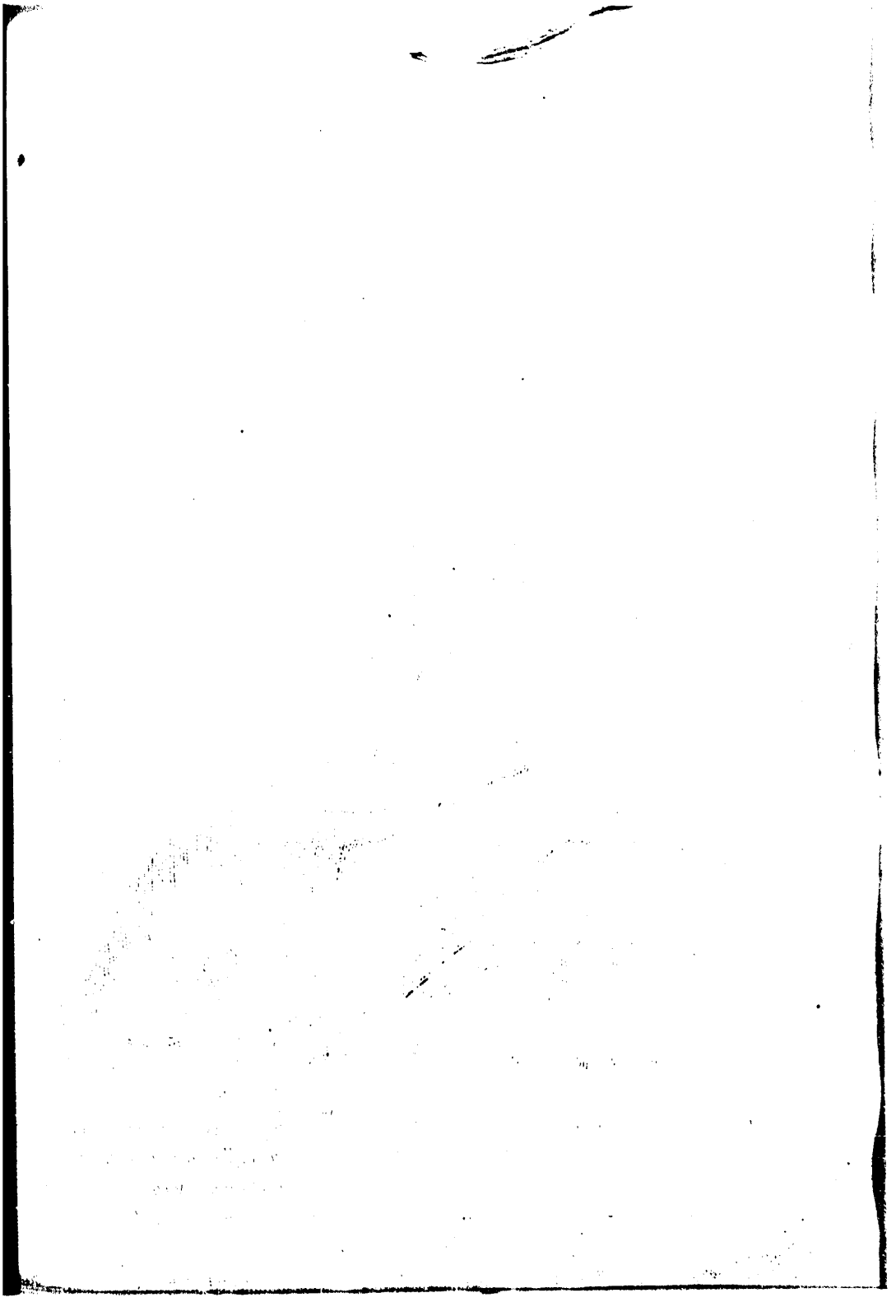



CLAVD. de MAROLLES generoſus. Turonenſis, Eques auratus, Regis a conſiliis, cataphractorum militum Præfectus. Ferentariorumqꝫ Dux imperterritus, pro Patria, pro Rege, pro Religione, in duello clarus, in bello clariſſim⁹, in pace ſpectabilis, in ſpernēdis diuitiis eximius, apud ſuos inter Mich. Abbatis de Villeloin ac Ludouici ſtrenui militis cariſſimorum filiorum amplexus Chr. Cath. occubuit ann. natus LXIX. vj. id Dec. MDCXXXIII.

TESMOIGNAGES DES HISTORIENS Touchant le Combat à la Lance, ou Iouſte Mortelle, de Meſſieurs de Marolles, & de l'Iſle-Mariuaut. Le iour de la mort du Roy Henry III. l'an 1589.

MESSIRE Claude de Marolles Cheualier, fils d'vn autre Claude de Marolles auſſi Cheualier, & de Françoiſe d'Erian, naquit à Marolles en Touraine, ſous le regne du Roy Charles neufuieſme, l'an mil cinq cents ſoixante-quatre. Perdit ſon Pere en l'aage de douze ans, & s'adonna, comme ſes Anceſtres, au dur mêtier des Armes, s'engagea dans le parti de la Ligue, où il ſe ſignala par ce fameux Duel qu'il fit contre l'Iſle-Mariuaut, lequel nous auons deſcrit en la page 202. Et i'ay deſſein d'en raporter icy les teſmoignages de quelques-vns de nos plus Illuſtres Hiſtoriens, ne pouuant mieux commencer que par celuy de Monſ. de Mezerai, dans ſon Hiſtoire de France, au commencement du Regne de Henry quatrieſme, où il en parle en cette ſorte.

» A La meſme heure que la Ligue receut les nouuel-
» les de la mort du Roy, arriua vn incident qui
» confirma encore ſon audace, & luy donna ſuiet de pu-
» blier que le Ciel authoriſoit ſes attentats. Ce fut le fa-
» meux Duel d'entre Iean de l'Iſle-Mariuaut du parti du
» Roy, & Claude de Marolles de celuy de la Ligue. Il
» ſeruira comme de prelude à tant de ſanglantes mélées
» que nous verrons dans la premiere partie de ce regne;
» & ie le veux deſcrire, parce qu'il ſe fit dans la plus glo-



» rieuſe lice du monde, à la vuë de Paris, au milieu de
» toutes les forces du Royaume, & que dans cette occa-
» ſion ſe vid le plus beau coup de lance, dont l'on ait ia-
« mais parlé, & le dernier qui merite que l'on en parle.
» Comme les plus braues des deux partis venoient ſou-
» uent faire caracol à la vuë de l'Ennemi, & demander à
» donner le coup de lance, & de piſtolet, d'où il s'eſtoit
» deſia enſuiui pluſieurs combats particuliers, ſans que
» les Chefs peuſſent reprimer cette ardeur : vne heure
» auant la bleſſeure du Roy, Mariuaut s'eſtant preſenté
» pour demander ſi quelqu'vn vouloit rompre vne lance
» pour l'amour des Dames ; Marolles accepta le deffi
» pour le lendemain dans la campagne, derriere les
» Chartreux. Mariuaut outre ſa valeur extraordinaire,

qui auoit merité les bonnes-graces du Roy, eſtoit re- »
doutable pour vne grande force de corps, & vne mer- «
ueilleuſe addreſſe, qui l'auoient heureuſement ſignalé «
en pluſieurs occaſions. Marolles beaucoup plus ieune, «
mais fort adroit & beau-gendarme, ne s'eſtoit encore «
acquis de l'eſtime que dans les Tournois & Courſes de «
Bague, où il auoit ſouuent r'emporté le prix; C'eſt- «
pourquoy le Duc de Mayenne craignant que cette «
partie ne luy fuſt deſauantageuſe, & qu'elle ne decou- «
rageaſt le peuple deſia extremément abbatu, eſſaya par «
deux fois de l'en diuertir. Mais Marolles trop engagé «
d'honneur, ne ſe rendit point à toutes ces perſuaſions, «
& l'aſſeura qu'il ne mãqueroit point de tuer Mariuaut, «
s'il venoit au combat auec l'habillement de teſte ouuert «
qu'il luy auoit vû ce iour-là, & qu'il auoit acoutumé de «
porter ainſi, à cauſe qu'il auoit la vuë baſſe. Le Duc ne «
pouuant donc le retenir, luy accorda la permiſſion «
qu'il demãdoit. Le lendemain deuxieſme iour d'Aouſt, «
Mariuaut preſſé par ſon mauuais deſtin, & par les re- «
grets de la mort de ſon Maiſtre, qui venoit d'expirer, ſe «
trouua ſur le champ long-temps auant l'heure aſſi- «
gnée, & brûlant d'impatience de voir ſon Ennemy, «
l'enuoya ſommer par vn Trompette de luy tenir paro- «
le. Le Cheualier d'Aumale donnoit lors les armes à «
Marolles, qui ayant repondu *que Mariuaut auoit grand* «
haſte de mourir, monta incontinent à cheual, & ſe rendit «
ſur le champ, accompagné de la Chaſtre, qu'il auoit «
pris pour ſon Parrin, comme Mariuaut auoit pris «
Chaſtillon pour le ſien. La Chaſtre ayant fait apporter «
deux lances, il en enuoya le choix à Mariuaut, qui les «
rebuta toutes deux, diſant que c'eſtoient des quenoüil- «
les de femme pluſtoſt que des lances de gendarmes, & «
qu'il le prioit de trouuer bon qu'il ſe ſeruiſt de celle «
qu'il auoit gagnée quelques iours auparauant dans vn «
combat ſur les Pariſiens: ce que Marolles luy accorda, «
mais ne prit pour luy qu'vne lance auſſi legere que cel- «
les dont on couroit la bague. Enfin apres que les deux «

» Parrins eurent aſſeuré le champ par vne haye de cinq
» cents Cheuaux diſpoſez tout à l'entour, qu'ils furent
» demeurez d'accord des conditions du combat, portans
» que le Vainqueur feroit ce qu'il luy plairoit du Vaincu,
» & que toutes les ſolemnitez ordinaires en telles occa-
» ſions eurent eſté faites, les Combatans paſſerent cha-
» cun du coſté des Ennemis, Mariuaut vers les retran-
» chements, & Marolles vers la campagne, afin qu'ayant
» rompu, ils ſe trouuaſſent du coſté de leurs gens. Et
» lors au ſignal des Trompettes ils partirent tous deux
» de la main. Mariuaut qui ſe fioit en ſa force, mit la
» lance en arreſt; mais Marolles qui ſe tenoit aſſeuré de
» ſa iuſteſſe, ne la baiſſa que comme s'il euſt voulu cour-
» re la bague. Le premier rompit dans la cuiraſſe, qui en
» fut fauſſée; mais Marolles ſans eſtre ébranlé, addreſſa
» ſon coup auec tant de iugement & de bon-heur, qu'il
» atteignit ſon Ennemy dans l'œil, & y laiſſa le fer de ſa
» lance auec le tronçon, enfoncé iuſqu'au derriere de la
» teſte. Mariuaut renuerſé par terre, expira dans vn de-
» mi-quart-d'heure, en proferant ces genereuſes paro-
» les, *Que s'il euſt eſté heureux de vaincre, il euſt eſté mal-heu-*
» *reux de ſuruiure au Roy ſon Maiſtre.* Marolles ne voulut
» point d'autres marques de ſa victoire, que l'eſpée & le
» cheual du Vaincu, & rendit le corps à Chaſtillon, qui
» le fit emporter auec grande douleur des Royaliſtes,
» tandis que le Vainqueur fut ramené à Paris parmi les
» fanfares des trompettes, & les acclamations publi-
» ques. Or parce que dans le commencement des gran-
» des choſes, les moindres accidents ſont auidement re-
» gardez par le vulgaire, comme des pronoſtics de la fin,
» les Chefs de la Ligue ne manquerent pas de ſe ſeruir de
» ce bon ſuccez pour animer dauantage leur parti. Et
» leurs Predicateurs apres auoir crié à pleine teſte ſur la
» mort du Roy, *Que la droite du Seigneur auoit fait vertu: que*
» *ſon bras tout-puiſſant s'eſtoit eſtendu à leur aide*, debitoient à
» leurs Auditeurs la victoire de Marolles comme vn ſe-
» cond coup du Ciel, qui authoriſoit le premier. Ils di-

ſoient *que le ieune Dauid auoit tué le Philiſtin Goliat*, & vou- «
loient faire croire que dans cette eſpreuue, Dieu auoit «
manifeſtement declaré qu'il eſtoit le peuple fidelle, & «
le parti qu'il fauoriſoit: ce que la populace receuoit «
auec tant de credulité & d'aſſeurance, qu'elle ſe pro- «
mettoit en ſuitte toutes ſortes de proſperitez, & ce- «
lebroit par auance les triomphes de tous les bons ſuc- «
cez que ſon imagination ſe pouuoit figurer. «

Le Sieur Daudiguier dans ſon Liure du vray & ancien vſage des Duels, imprimé chez Pierre Bilaine à Paris, en l'année mil ſix cents dix-ſept, au Chapitre 34. le deſcrit ainſi.

HEnry troiſieſme eſtoit à Saint Cloud, accom- «
pagné de deux Rois, tous deux desheritez par «
celuy d'Eſpagne, dont l'vn ne luy ſeruoit que de char- «
ge, & l'autre auoit paſſé quelques mois auparauant la «
riuiere de Loire auec quatre cents hommes de cheual, «
& mille de pied. Le Roy menaçoit Paris de quarãte mil- «
le hommes, & de la fureur d'vn Prince iuſtement irri- «
té contre des ſuiets rebelles. Paris regardoit cet orage «
d'vn œil plein d'eſtonnement & de crainte, & le feu «
Duc du Maine, Chef de la Ligue, que ſon frere auoit «
ourdie contre le Roy, eſſayoit de coniurer la tempeſte «
qu'il voyoit preſte à fondre ſur luy. Les Armées eſtoiẽt «
voiſines: car la Royale s'eſtendoit par tous les villages «
des enuirons de Paris, & les rebelles auoient fait des «
tranchées & des rãpars, qui paroiſſoient encore autour «
de la ville, où ils ſe tenoient en armes. Les Gens-de- «
guerre s'entreuoyoient tous les iours: Et l'Iſle-Mari- «
uaut, l'vn des braues Gentils-hommes de l'Armée du «
Roy, abordant le dernier de Iuillet ces tranchées, s'y «
aboucha auec Marolles, qui ieune encore, comme «
l'on peut voir par l'aage qu'il a maintenant, & cher- «
chant ſon aſſeurance dans vn parti contraire, pour vn «
homme qu'il auoit tué honorablement, marchoit «
alors ſous les enſeignes de la Ligue. Mariuaut ſoit qu'il «

» le connuſt particulierement, ſoit qu'il s'adreſſaſt à luy
» comme au plus aparent Ligueur de la troupe, l'inuite à
» rompre vne lance pour l'amour des Dames. Voilà
» pourquoy ce combat deuoit eſtre mis entre ceux du
» quatrieſme ſuiet que nous auons repreſentez, s'il n'euſt
» eſté fait de François à autre en Guerre-Ciuile, & ſans
» permiſſion. Marolles s'en accorde auec luy, & arreſte
» le iour enſuiuant, afin que le combat fuſt plus ſolemnel
» à la vuë des deux Armées.

» Ces deux Champions eſtant aſſez connus en France,
» nous n'en dirons autre choſe, ſinon que Mariuaut ou-
» tre la valeur, & le courage, dont il eſtoit tout plein,
» eſtoit encore recommandé d'vne grande force, &
» d'vne adreſſe qui n'eſtoit pas moindre principalement
» à cheual, où il eſtoit excellent, & braue Gendarme. De
» Marolles, il n'en faut rien dire auſſi, puis qu'on peut aſ-
» ſez colliger de ſa Victoire, ce qu'il doit eſtre: car il vain-
» quit par adreſſe & non par hazard.

» Le ſoir Monſieur du Maine fut auerti de la partie
» que Marolles auoit arreſtée auec Mariuaut, ſans ſon
» congé: car deſia l'on s'eſtoit tellement diſpoſé de ſe
» batre ſans permiſſion, qu'on prenoit à deſ honneur
» de la demander: Et en redoutant l'iſſuë, pour la crain-
» te du peuple, fut marry que Marolles s'y fuſt engagé,
» & euſt bien voulu trouuer moyen de l'en diuertir. La
» Ligue eſtoit en peril, & ſi malade, que le moindre ac-
» cident de mauuais preſage, l'euſt fait perir. Marolles
» eſtoit vn ieune-homme encore de peu d'experience, &
» Mariuaut au contraire eſtoit vn Ennemy redoutable.
» Les Pariſiens vouloient ouurir leurs portes au Roy, &
» crioiẽt tout haut que s'il n'y vouloit entrer que par vne
» brêche, ils aimoient mieux abatre leurs propres mu-
» railles eux-meſmes, qu'atendre le tonnerre de ſes ca-
» nons. Tout cela mettoit l'eſprit du Duc à parti; au-
» quel Marolles: Monſieur, laiſſez-moy, s'il vous plaiſt,
» deuider cette fuſée auec Mariuaut; & vous aſſeurez
» que s'il porte l'habillement de teſte que ie luy ai vû, ie

le tuëray par la grille de ſa viſiere. Le Duc luy permit « alors ce qu'il ne luy pouuoit bonnement empeſcher: « Et le lendemain luy ayant fait donner vn cheual (ſi ru- « de neantmoins, qu'il ne s'en pût ſeruir, & fut contraint « d'en prendre vn autre, qui tomba depuis ſous luy, com- « me nous dirons) il fut armé par le Cheualier d'Aumale, « & conduit aux tranchées par le feu Sieur de la Cha- « ſtre, depuis Mareſchal de France & lors ſon Parrin. «

D'autre part, il arriua vne grande deſolation en « l'Armée Royalle, le meilleur Roy du monde ayant « eſté prodigieuſement aſſaſſiné par le plus mechant « Moine qui fut iamais, auoit plongé ce grand nom- « bre d'hommes qui le ſuiuoit, en vn deüil public. Cela « neantmoins n'empeſcha pas Mariuaut de ſe trouuer au « lieu qu'il auoit conuenu le iour auparauant auec Ma- « rolles, accompagné du Sieur de Chaſtillon, & de cinq « cents Maiſtres, pour la ſeureté du Camp. Auant que « les Parties s'entreuiſſent, la Chaſtre voulant parler à « Mariuaut, tant pour arreſter les conditions du combat « que pour s'informer de la mort du Roy, dont la nou- « uelle eſtoit encore incertaine; luy demanda s'il luy « pouuoit dire vn mot en aſſeurance. A qui Mariuaut « repondit qu'il en pouuoit dire quatre; & voyant la Cha- « ſtre ſans lance, il ietta la ſienne par terre. Alors la Cha- « ſtre: Mon Gentil-homme, dit-il en s'aprochant, il n'eſt « plus temps de combatre, il ſe faut embraſſer l'vn l'au- « tre, & ſe reconcilier comme Catholiques que nous « ſommes. Monſieur, dit Mariuaut, i'aimerois mieux « mourir que de faillir à cette partie, auſſi bien mon Mai- « ſtre eſt mort. Si Marolles ne me tient promeſſe, ie luy « en feray reproche. Vous ne luy en ferez point, repon- « dit la Chaſtre; car il eſt icy preſt à la tenir: & lors ayant « conuenu du Cãp; & accordé que le Vainqueur feroit ce « qu'il luy plairoit du Vaincu, les ſeuretez données & re- « ceuës de part-& d'autre, les publications faites auec les « formes & ſolẽnitez accoutumées; Marolles voulant ſor- « tir de la trenchée, ſon cheual tõbant des quatre pieds, le «

» verſa par terre, ſi lourdement, que pluſieurs en conceu-
» rent vn mauuais preſage Neantmoins s'eſtant releué, &
» la Chaſtre ayant fait aporter deux lances, il en enuoya
» le choix à Mariuaut, qui les trouuant trop foibles, les
» renuoya toutes deux auec cette reſponſe; Que c'e-
» ſtoient pluſtoſt des quenoüilles pour des femmes, que
» des lances pour des hommes, & qu'il le prioit de trou-
» uer bon qu'il ſe ſeruiſt en ce combat de celle-là meſme
» qu'il auoit gagnée quelques iours auparauant ſur les Pa-
» riſiens: ce qui luy fut accordé. Et les deux Champions
„ eſtants paſſez chacun du coſté de ſes Ennemis, ſçauoir
„ Mariuaut du coſté des tranchées, & Marolles du coſté
„ de Chaſtillon, afin qu'ayant rompu, chacun ſe trou-
„ uaſt en ſon parti, ils coururent l'vn contre l'autre de
„ toute la force de leurs cheuaux, & de telle roideur,
„ qu'ils rompirent tous deux leurs lances; Mariuaut dans
„ la cuirace de Marolles, & comme il eſtoit grand &
„ fort, & la lance & la courſe roide, il luy donna ſi grand
„ coup qu'il le penſa renuerſer. Marolles rompit la ſien-
„ ne dans la grille de la ſalade de Mariuaut qu'il enfonça,
„ & luy laiſſa le fer, & vn grand tronçon de bois fiché
„ dans la vuë. De ce coup Mariuaut tomba mort à terre,
„ Marolles donna le corps à Chaſtillon, & ſe contenta
„ des armes & du cheual. Ainſi Marolles ne degenere
„ point de * cet Hugues de Marolles, lequel en cette
„ grande bataille de Bouuines, que gaigna Philippe Au-
„ guſte, print priſonnier le Comte de Flandres, l'vn des
„ principaux des Chefs du party contraire, & des plus
„ vaillans hommes qui fuſſent lors.

* Paul Emile.

Marc de Vulſon Sieur de la Colombiere, a tranſcrit tout cecy preſque mot à mot, dans ſon Liure du Vray Theatre d'Honneur, dans le Chapitre 42. de ſon ſecond Volume, au fol. 481.

Mais voicy comme en parle le Sieur d'Aubigni dans ſon Hiſtoire Vniuerſelle, imprimée en 1626. au ſecond Liure du troiſieſme Tome, au Chapitre vingt-quatrieſme.

Dedans

Dedans Paris au contraire, ne retentiſſoient que les « éclats d'vne incomparable gayeté; quelques Princeſſes « &. Grands ſe parerent d'eſcharpes vertes, & comme ſi « auec la ioye le courage euſt changé de parti; Voilà les « Galands ſur les rangs à demander les coups de piſtolets, « dont ſe fit le Duel d'entre l'Iſle-Mariuaut & Marolles: « ces deux s'eſtans defiez d'vn coup de lance auant met- « tre la main à l'eſpée, L'Iſle coucha en arreſt, l'autre ai- « ma mieux ſe fier en ſa iuſteſſe, & prenant ſa carriere, vn « ſillon entre deux, comme à courre la Bague, logea le « fer de ſa lance entre les deux yeux de ſon Ennemy, qui « fut combatre d'vne grande froideur, & l'eſtendit mort « ſur la place. Cette Victoire qui fut bien autrement ele- « uée que celle du iour d'auparauant, fut vn echantillon « de bonne eſperance pour les autres que les Liguez ſe « promettoient à l'auenir. «

De l'Hiſtoire de France, par Scipion du Pleix.

ON auoit crû que le Duc de Mayenne ayant de grandes forces dans Paris, ſe mettroit en cãpagne & feroit quelque effort digne de ſa reputation: mais ſoit qu'il atẽdiſt le ſecours des Eſtrangers qui luy deuoit arriuer de diuers endroits, ſoit qu'il n'euſt pas encore eſtabli l'ordre qu'il deſiroit dans cette grande Cité, il ne bougeoit pas, & les ſiens ne faiſoient pas de grandes ni de hardies entrepriſes. Le plus ſignalé exploit qui ſe fit depuis la mort de Henry troiſieſme, fut ce fameux Duel d'entre les Sieurs de Marolles & l'Iſle-Mariuaut, braues & genereux Caualiers, celuy-cy Royal, & celuy-là Ligueur. Le defy fut accepté par Mariuaut à tirer vn coup de lance, le lendemain du trépas de ce bon Roy, deuant les murs de Paris, & en preſence de partie des Troupes des deux Partis, les vnes commandées par Chaſtillon, & les autres par la Chaſtre. Marolles ayant obſerué le iour precedent que Mariuaut auoit ſon habillement de teſte entre-ouuert au deuant par des grilles aſſez larges, dit à

la Chaſtre que ſans faute il luy donneroit dans la viſiere; & de fait, il s'aiuſta ſi bien, qu'il luy perça la teſte, & y laiſſa le fer auec vn tronçon de ſa lance. Mariuaut eſtant terracé roide mort de ce coup, Marolles retourna aux ſiens, ramenant le cheual de ſon Aduerſaire, pour vne glorieuſe marque de ſa Victoire.

Et à la Page 184. *du Regne de Henry quatrieſme.*

IL y eut depuis pluſieurs entrepriſes ſur Vienne, & ſur la perſonne du Duc de Nemours, auec l'intelligence des Habitans, qui ne deſiroient rien tant que de ſe reduire à l'obeïſſance du Roy, quand ce n'euſt eſté que pour ſe décharger de la Garniſon dont ils eſtoient oppreſſez & entierement ruïnés. Et meſmes vne nuict ils introduiſirent les Trouppes d'Ornano dans la Ville, par vn grand trou qu'ils firent à la muraille, de ſorte que deſia il y eſtoit entré plus de quatre cents hommes, leſquels furent quaſi tous tuez, ou faits priſonniers par MAROLLES & DISEMIEVX, qui ſe trouuerent ſous les armes auec peu de Soldats, & coururent plus de hazard par les embuſches des Habitans, qu'à combatre ceux qui eſtoient entrés par la brêche. Le Duc qui eſtoit logé en la Tour Sainte-Colombe, où il auoit quinze cents hommes, ne ſortit point en vuë, qu'apres que tout fut fait, à cauſe que les Royaux donnerent vne fauſſe alarme de ſon coſté, afin de le retenir dans ſon fort, pendant qu'ils entroient ailleurs.

De l'Hiſtoire de De Serres, ſous Louys treiziesme. an. 1612. *au Carrouſel.*

SVr leurs ailes trente Eſtafiers, habillez de la livrée, les Sieurs de Marolles & Courbouſon, tous deux Parrains, l'vn à la gauche, l'autre à la droite du troiſieſme, & apres eux ſix Eſtafiers veſtus de velours incarnat, couuerts de paſſement d'argent.

Du mesme sous le Regne de Henry quatriesme, en l'année 1605.

L'Exemple de Guy de Laual, inuitoit à trouuer en Hongrie de quoy signaler son courage, si quelque generosité porte aux actions que l'eguillon d'honneur excite és plus nobles cœurs. L'aage & la force auoient à peine amené ce ieune Seigneur à cette loüable ambition d'aprendre le metier de ceux que le Ciel a fait de qualité pour courre cette fortune, que le voilà resolu d'aller chercher quelque eschole de Mars, pour s'instruire autant en l'art d honneur, comme il auoit fait és diferents de la sainte Religion contre les preceptes de sa naissance & premiere institution.

Il en obtint congé du Roy, & partit de Paris le 19. Aoust, suiui de quinze à seize Gentils-hommes, auec vn train conforme à sa qualité, sous la conduite de MAROLLES, Gentil-homme * de Solongne, renommé pour auoir tué en combat singulier à la lance, L'Isle-Mariuaut, desesperé de suruiure le feu Roy son bon Maistre. Le Roy l'auoit n'agueres choisi pour temperer les ieunes ardeurs de ce nouuel aprentif-d'armes, & l'empescher de courir aux dangers mal-à-propos.

* C'est de Touraine.

De l'Histoire des Turcs, composée par Michel Baudier, Gentil-homme du Languedoc, au 17. Liure.

LE Comte de Laual, ieune Seigneur de Bretagne, d'vne Maison tres-illustre, arriué pour lors en l'Armée Chrestienne, campée aux enuirons de Kemorhe, MAROLLES Gentil-hõme de Sologne, renommé pour sa valeur, & pour auoir tué en combat singulier à la lance L'Isle-Mariuaut, auoit le soin de sa conduite: Henry le Grand l'auoit choisi pour temperer les feux de ce ieune Guerrier, & l'empescher de se ietter indiscretement dans les perils de la guerre. Glorieux choix pour celuy qui en a receu l'honneur, puis qu'il auoit esté fait par la main d'vn si valeureux & si sage Monarque des François.

Il me semble que Marolles Gentilhõme de Sologne n'etoit pas Marolles à Touraine. Il y auoit des marolles alors sgr du puisse en Beausse dont l'vn pourroit estre celuy duquel on parle dans cette [illegible]

Et en ſuite parlant des actions du Comte de Laual, au meſme lieu.

COleniche paſſa auec ſes Trouppes, & le Comte de Laual auec luy : les Ennemis ſe diſpoſent à les attaquer à leur premiere vuë : le Comte ſe debande pour les aller charger, ſuiui de ceux de ſa Maiſon & de quelques Volontaires. MAROLLES ſe iette au deuant de cette fougue, l'arreſte, luy remontre que la valeur ne conſiſtoit pas à ſe porter inconſiderément au milieu du peril, ains à menager ſagement ſon courage pour ruïner vn Ennemy. A ces paroles, il adioute la force, prend la bride du cheual du Comte, meſmes donne de ſon eſpée ſur la teſte du cheual pour l'arreſter. Mais à peine auoit-il acheué ſes remonſtrances, que la Trouppe de Coleniche va à la charge, alors le Sieur de Laual en liberté de ſon courage & de ſes armes, ſe pouſſant à la teſte des autres, leur fit voir les actions de ſa valeur.

Et plus bas.

Le Comte de la Val voulant eſtre de cette trouppe hazardeuſe pour teſmoigner dauantage ſa valeur parmi le peril. Il s'eſtoit armé à la haſte, ſans donner le loiſir aux ſiens de lier ſes taſſettes ſur la cuiſſe. Ainſi il part pour eſtre de cette courſe & prie Guitaut, de vouloir aux occaſions qui s'offriroient, ſuiure l'auis du Sieur de MAROLLES, auquel l'aage & l'experience auoient donné le tiltre honorable de ſage & valeureux Capitaine.

De l'Hiſtoire de Matthieu, au premier Liure du ſecond Tome.

MAriuaut preſſé de l'extreme douleur de cette mort, vint aux portes de Paris, & inuita Marolles, qui eſtoit en garde, à tirer vn coup de lance ; il l'accepte pour le lendemain, & eſtant à la porte accompagné de trois ou quatre de ſes Amis, il y trouue vn Trompette auec vne lettre de Mariuaut, *le priant de luy tenir parole, & de n'oublier rien au logis : car tout luy ſeroit beſoin.* Marolles

repond *qu'il s'en falloit plus de deux heures que celle de l'assignation ne fust echeuë, & que si le cheual de Mariuaut n'estoit bien sangle il l'abbatroit.* Ce combat se fit à la vuë de l'Armée du Roy, qui estoit en bataille, toute la ville de Paris estoit sur les murailles, & hors des Faux-bourgs pour le voir. Les deux Champions furent conduits par leurs Parrains. Mariuaut par Chastillon, Marolles par la Chastre. Au mesme instant ils partirent de la main, Marolles donna droit dans l'œ l de Mariuaut, le fer de la lance passe tout entier le derriere de la teste, le bois se rompt, le blessé bronche à terre. Marolles ayant vû le casque qu'il portoit, remarquant que les grilles de la visiere estoient vn peu larges, dit à ses Amis, *que sans doute il le tuëroit.*

Du Liure intitulé, Institution du Roy en l'exercice de monter à cheual, *par Antoine de Pluuinel, son sous-Gouuerneur, en la page* 154.

Monſ. de Pluuinel.

IL ny a rien qui aiuste tant le gendarme à bien manier sa lance & en faire tout ce qu'il desire, que les frequentes courses de bague, ayant vû vn exemple si signalé pour prouuer cette verité, que les ignorans mesmes le sçachans, n'en sçauroient apres douter auec raison. Ce que ie veux dire à V. M. (Sire) est le combat des Sieurs de Marolles & de Mariuaut, qui se fit durant le siege de Paris, au milieu de l'Armée du feu Roy vostre Pere & de celle de la Ligue. La veille du combat le Sieur de Marolles ayant vû le Sieur de Mariuaut auec vn habillement de teste à grille, dit à ceux qui estoient aupres de luy; si demain il se presente deuant moy la teste armée de la sorte, asseurément il y perdra la vie, se sentant tellement seur de son dire par le long vsage des courses de bagues armé, que le lendemain, le Sieur de Mariuaut se trouuant auec le mesme habillement de teste, il ne manqua pas de luy donner iustement au lieu où il auoit dit, le portant par terre roide-mort sur la place: Qui est, Sire, pour faire

connoiſtre à voſtre Maieſté, comme quoy l'exercice ordinaire de la bague, outre ce qu'il eſt agreable à voir, eſt neceſſaire pour ceux qui ſe veulent ſeruir d'vne lance.

Le ſçauant Iuriſconſulte, Antoine Mornac, en a parlé en cette ſorte, dans vn Poëme heroïque qu'il auoit compoſé ſur le ſuiet des Guerres de la Ligue.

HOs inter ſtrepitus mox Vnus ex agmine regum
Proſilit, eſt illi Mariualto nobile nomen:
Ergone, ait, nos hinc miſerè fugiemus inulti?
Cura Deûm dij ſunt, nec erit ſine vindice crimen.
Ecce mihi conſpectus eques iuuenatur in agris,
Et laſciuit equo, nigricat lachrymantibus armis
Per caput atque humeros, qua nunc ſunt fronte rebelles:
Me velut iſta vocant cæſorum inſignia fratrum,
Fax vnde accendit Blæſana volubile regnum.
Quid moror? Exanimis vitam pertæſus & exſpes?
Qua licet horrentes vlciſcar principis vmbras,
Et tentabo lubens diti mactare rebellem.
Si cado, at illa meos ſolabitur hora dolores,
Quæ me cum domino Cocyti admouerit vndis.
Exere nunc robur, tu tanto electa labori
Lancea, & illæſa da cuſpide ſternere corpus
Perfuſum inſanis lachrymis: en vltor amici
Principis exorior, ſi te victrice reuertar,
Iſteque traiectus mento contingit arenam,
Inſcripta, æternum ſtabis per templa trophæum.
Talia mœrenti Regum legione minatus
Vertitur, & quia tunc mediis abſceſſerat aruis
Feſſus eques, vallum nunc huc nunc turbidus illuc
Luſtrat equo, inſultat, volitat, greſſuſque ſuperbos
Huc atque huc glomerans campo ſeſe arduus infert,
Et vaga vir ſummo veſtigia puluere ſignat:
Audebit-ne, inquit, populoſo excedere vallo
Ille mihi ſpectatus eques, qui ſolus in agris
Nunc agitabat equum? Liceat confligere tandem

Per ſudum hoc, noſtriſque hodie pendentibus armis?
Dixerat, atque moras vrbano exaggere rumpit
Ille accius Eques, qui triſtibus acer in armis
Lancea, equo, galea; Jam iam quia me petis vltro,
Congrediamur, ait, primæ ſociata Iuuentæ
Hæc fuit in noſtris Turonum colluſio campis.
Neue putes vilem, qui cum decernere ferro
Expetis, ortus ego ſerie Marollus auorum
Nobilium, belliſque fuit mea cognita virtus.
Ipſe etiam tibi ſim Mariuallus. Regius inſit
Alter Eques, factis ego Belga ſuperbus auitis
Haud fuerim, proprias malo mihi quærere lauros.
Conueniunt hinc inde duces: Patronus vtrinque
Bellicus allegitur, qui amborum deſpicit arma.
Mox abit ingentis præceps ea fama duelli:
Concurrunt proceres, ſemper præſagia fantur,
Sumpſit ab hac belli ſpecie veneranda vetuſtas.
Regia caſtra vrbem repetunt, ſtat denſa per agros
Omnis vbique cohors, & collucentibus armis
Dixeris arrectas acies confligere pugna.
Ergo datur ſignum, & puris concurrere campis
Iuſſi Equites, poſtquam certis conſidere metis
Incipiunt, ſociaſque vomit de naribus iras
Cornipes, atque leuis prope iam quatit vngula campum,
Torpentes hinc inde animi ſine vocibus hærent,
Certamenque anceps auidè exſpectatur vtrinque.
Sed certo interea Marollus ad æthera vultu.
Aſpice me, ô Ingens circumlabentis Olympi
Conditor, ipſe nihil Mariualtia tela laceſſo:
Cerne hoſtilem animum, quanto ſeſe efferat æſtu.
Puluereæ inuolitans nubi: dudum ecce minatur:
Nunc ades, vtque videt potior nos Gallia campo
Commiſſos Equites pulchro da vulnere dextram
Supremum in vultus medios defigere ferrum.
Sic ille intrepidus, claraque in luce triumphos
Cogitat, atque auida ſpe iam ſibi conficit hoſtem.
Clangor vtrinque ferox: metuit patronus vtrinque,

Ardet adire virum Mariualtus, & emicat armis,
Seque fore Entellum minitatur vterque Dareti.
Heu galeam Mariualte caue, passim agmina clamant
Regia, te feret hostis atrox, tu vertice fixo
Laberis, atque tuæ nunc est meta vltima vitæ;
Cassidis interior quæ pars tegat ora; dehiscit,
Lethiferæque tenet metuenda foramina cratis:
Fata, patrone mone, malus hic te respicit error;
Diuide Martigenas tantum vt mutetur hiulca
Buccula, sed serum est, &c.

Il y auoit encore dix ou douze vers sur ce suiet dans le manuscript, qu'il m'a esté impossible de lire: mais afin d'en rendre l'intelligence facile à tout le monde; voicy comme i'en ay fait la traduction, sans m'attacher trop rigoureusement à la lettre, parce qu'elle n'auroit pas esté supportable.

Traduction des Vers d'Antoine de Mornac, descriuant le Combat de Mess. de Marolles & de Mariuaut, en l'année mil cinq cents quatre-vingts-neuf.

PEndant les troubles de France, on vit paroistre vn Guerrier de l'Armée Royale, il s'appelloit Mariuaut, qui est vn nom illustre. Serons nous donc, dit-il, contraints de nous retirer d'icy sans nous vanger? Les Roys sont en la garde de Dieu, & il n'y a point de crime à leur egard, qui demeure impuni. Ie voy dans cette plaine vn Cheualier sous des armes noires, qui fait passer des carrieres à son cheual. Les panaches qu'il porte au dessus de l'armet, sont de la couleur du front des peuples reuoltez. Ces enseignes des deux freres qui furent tuez, quand la coniuration de Blois fut decouuerte, m'inuitent, si ie ne me trompe, à m'approcher de luy. Qu'est-ce qui m'arreste, pressé comme ie suis, de deüil & d'ennuy? Pour vanger l'assassinat d'vn grand Roy, i'essayrai volontiers d'immoler sur son tombeau vne Victime rebelle. Si ie demeure dans le combat, ma mort sera vne grande consolation

lation à ma douleur, parce qu'elle me reioindra bientoſt à mon Maiſtre. C'eſt icy, ô ma lance, qu'il faut acquerir de la gloire. Ie t'ai choiſie expres pour faire quelque noble exploit; ſois moy fidelle en cette occaſion. Me voicy ſur les rangs pour combattre les Ennemis du grand Prince qui m'honoroit de ſes faueurs. Si par ton moyen ie gagne la victoire, & ſi ie renuerſe celuy-cy par terre, l'ayant percé de part-en-part, tu ſeras conſacrée dans vn Temple pour vn eternel trophée de ma victoire. Diſant ces paroles, il tourne vers l'Armée qui eſtoit en deüil, & parce que le Cheualier qu'il auoit vû, s'eſtoit retiré, il en prend de l'auantage, en fait meſmes des railleries, courant ça & là, paroiſt dans le champ au deſſus de tous les autres, & marque ſur la pouſſiere ſes traces incertaines. Qu'eſt deuenu le Braue, dit-il, que ie voyois n'agueres dans la plaine? N'oſeroit-il ſortir du rempart qui r'enferme tant de gens? Ie voudrois auiourd'huy donner vn coup de lance. Il parla ainſi, lors que le Cheualier aux armes noires ſortit bruſquement de la tranchée: & tenant ſa lance haute, auec le caſque en teſte; Puis que c'eſt à moy à qui vous en voulez, dit-il, ie ſerai raui d'eprouuer voſtre valeur, & ie n'y aurai point de repugnance, puis que ce ſont les premiers exercices de ma ieuneſſe La Touraine d'où ie ſuis, & le ſang qui coule dans mes veines, m'en ont inſpiré le courage: Ie m'appelle Marolles, deſcendu d'vne famille aſſez noble pour auoir ſoin de conſeruer quelque reputation qui eſt duë à la valeur de mes Peres, & ie penſe en auoir vn peu acquis dans les occaſions. Vous ſçaurez auſſi, luy repartit l'autre, que ie m'appelle Mariuaut; mais que ie ne cherche point de gloire dans les actions de mes Anceſtres, qui ſont honneur à la Picardie, & que ie ſerois marri de me parer d'autres lauriers que de ceux que i'ay cueillis.

Les Chefs de part & d'autre aſſemblent donc leurs Trouppes: on choiſit des Parrins pour la ſeureté du Camp: & tout auſſi-toſt la Renommée porte la nouuelle du grand Duel qui ſe doit faire. Les Officiers de l'Armée

en tiennent des conferences: on en parle auec des coniectures diuerſes: l'Antiquité ſe renouuelle dans cette ſorte de combat. Les Trouppes Royales s'auancent du coſté de la Ville: toute l'Armée ſe met en campagne: & on diroit que les Eſcadrons qui étincellent ſous les armes, ſont prets à ſe choquer. Enfin on donna le ſignal, & les Cheualiers ayant pris autant de champ qu'il en falloit pour fournir leur carriere, coururent l'vn contre l'autre, & leurs cheuaux animez, pouſſerent de leurs narines le courroux dont ils eſtoient remplis, & de leurs iambes roides ils firent retentir le terrain. Chacun ſans parler eſtoit attentif de l'vn & de l'autre coſté, & l'on obſerue le combat douteux.

Mais Marolles éleuant ſes yeux au Ciel auec vne grande confiance; Detournez ſur moy vos regards, dit-il, ô grand Dieu qui auez fait toutes choſes. Ie ne prouoque point les Aduerſaires. Voyez de quelle ardeur s'allume l'audace ennemie, & comme la pouſſiere s'éleue autour de luy, nous ayant long-temps menacé de ſes geſtes & de ſa voix. Aſſiſtez-moy à la vuë de toute la France. Octroyez-moy, pour voſtre gloire, que ie le frappe dans la viſiere, & que ie le renuerſe par vne noble bleſſeure.

C'eſtoit ainſi que d'vn courage intrepide il ſe promettoit la victoire, & que l'eſperance qu'il auoit conceuë, l'aſſeuroit de ſurmonter ſon Ennemy. Les Trompettes firent grand bruit. Les Parrins en eurent de l'effroy. On euſt dit que Mariuaut brûloit d'impatience de ioindre ſon Aduerſaire: & chacun en faiſant éclater ſes armes, eſſayoit de ſe rendre redoutable. Ha! Mariuaut, prenez garde à voſtre habillement de teſte, s'eſcrierent les Troupes Royales. Le fier Ligueur vous attaque de ce coſté-là: vous tombez de la ſelle, où vous eſtiez ſi ferme, & c'eſt fait de vous. Voſtre viſiere s'ouure, & le fer la tranſperce d'vne atainte mortelle. Chaſtillon, qui eſtes ſon Parrin, auertiſſez-le du coup funeſte, il y va peut-eſtre de voſtre faute. Separez les Combatants, pour eſ-

ſayer de luy donner vn autre armet, parce que le ſien eſt fauſſé: mais il eſt trop tard, & il n'eſt plus temps de s'en repentir: la lance de Marolles luy a donné dans l'œil, & s'eſt enfoncée iuſqu'au derriere de la teſte. De ce coup Mariuaut tombe à terre, laiſſant ſes dépoüilles à ſon glorieux Vainqueur.

Eloges pour feu Monſieur de Marolles, compoſé par le Seigneur Thomas Ricchiardi.

PVlcherrima Turonenſis Galliarum Prouincia inter nobiles familias præclaram vnam à quadringentis annis exaltat, quæ fortes, illuſtreſque viros, bello, paceque, ſumma ſuorum Regum admiratione produxit: hoc æuo præ ceteris excellentiſſimum Claudium MAROLLVM, præſtanti corporis forma, animique dotibus feliciſſimum protulit, Hic à teneris vnguiculis Majorum exempla æmulatus ſolam virtutis viam ſatius peragere ducit armaque tractare & bellicam gloriam ſuſpirans breui coæuos omnes ſuperauit. Miles ſtrenuiſſimus, Dux ſapientiſſimus inter mortales euaſit. Qui nouum è Cœlo Gradiuum deſcendiſſe credebant, non aberrarunt quidem: nam in flore iuuentæ bellicoſiſſimum, ſuperbiſſimumque MARIVONEM tota ſpectante armata Gallia ſingulari equeſtri certamine, ſicuti promiſerat vnica lancea confodit, ac opima reportauit ſpolia ab inimicis vſque memorabili gloria nullo æuo interitura commendatus. Hęc circumduxit illum Europæque tanquam Miraculum oſtendit, vbi plurima digna ſe facinora pro Regibus, pro Patria, pro Chriſto egit, cuius ſemper fidiſſimus proprio ſanguine nomen deffendit. Nobiliſſimam duxit vxorem Agatham Caſtillionam quæ filios illi præſtantiſſimos, filias honeſtiſſimas genuit, diu ſecum ſanctiſſimè vixit, domi non minori prudentia clarus, quam foris belli præſtantia eximius. Magni Reges illius vtebantur conſilio, virtute, ac in delicijs conſuetudinem eius habebant, quem Senem ingenuis moribus, vigoreque viuido præditum, Martem togatum, vel Iouem armatum credentes, Illuſtrium Principum Rectorem, cathaphractorum Equitum Ducem, & variæ militiæ Ductorem elegerunt. Virtus Comes illi ſemper fuit, fortuna deſeruit tanti viri arbitrata haud poſſe æquare merita, ipſeque forti animo iniquas vices ſuſtinuit, ratus in terris

nullum virtutis præmium reperiri. Hinc ſpreuit diuitias & vanum mundi fauorem, ſed illum iam pene ſeptuagenarium inuida Mors extinxit in hoc vno homine credens ineſſe Mortalium ſalutem, honorem, gloriam.

Obiit die 8. menſis Decembris anno Domini 1633.

EPITAPHIVM.

D. O. M.

QVid ploras viator? inuides gloriæ Viri ſepulti? Corpus hic iacet magnæ illius animæ qui fortiſſimus Gallorum Bellicoſiſsimum ac ſuperbiſsimum Mariuonem coram omni armata Gallia ſingulari certamine occidit. Marollus ſub hoc ſaxo dormit, nobiliſsimus Turonenſis Eques qui pene ab incunabulis arma tractauit; Europæque notiſsimus fuit ob præclaras animi, corporiſque dotes quæ futuris mortalibus quoque admirationi erunt: placuit Regibus, Principibus, æqualibus: tandem ſicuti piiſsimus vixit, ſanctiſsimus inter filiorum amplexus qui ſoli tanto patre digni exiſtimantur, ſeptuagenarius occubuit. Vale: ſolum communem vicem lacrymare.

GENEALOGIE DE CHASTILLON en Foreſts, d'où eſt ſortie Agathe de Chaſtillon, Mere de Michel de Marolles.

I.

IEan de Chaſtillon Eſcuyer, Notaire & Secretaire du Roy, Maiſon & Couronne de France, ſous le Roy Charles ſeptieſme, & proprietaire des Greffes de la Cour de Parlement de Tholoſe, eſpouſa en mil quatre cents cinquante, Catherine d'Auignon, dont il eut trois fils, Pierre, Claude & Philippe. Ie ne ſçay pas la genealogie des deux premiers.

Auignon.

II.

Philippe de Chaſtillon, troiſieſme fils de Iean de Cha-



ſtillon & de Catherine d'Auignon, Eſcuyer, Lieutenant General au païs de Forets, pour Monſ. le Duc de Bourbonnois, Comte d'Auuergne, de la Marche & de Forets, eſpouſa Marquiſe Chauuet, fille de Pierre Chauuet, fils de Guilodon Chauuet, Intendant des Finances du Roy & des Comtes de Forets, dont il eut Pierre de Chaſtillon, & Françoiſe de Chaſtillon, mariée à Vital de Chalançon, Lieutenant-General au païs de Forets, & Catherine de Chaſtillon, Religieuſe à Marceny-les-Nonnains, où l'on ne reçoit que des filles de noble extraction. Chauuet.

III.

Pierre de Chaſtillon Eſcuyer, Seigneur du Soleillan en Forets, eſpouſa Geneuieue Buatier, fille de Benoiſt Buatier & de Iaquette Thurin, fille d'André de Thurin, Seigneur de Iarnoſſe & de Bonne-Faye, dont il eut Buatier.

4. Charles de Chaſtillon, qui fut tenu ſur les Fons par Charles de Bourbon Prince du Sang; il fut Chanoine & Chamarie de l'Egliſe de Saint Paul de Lion, & Prieur de l'Hoſpital ſous Rochefort en Forets.

4. Noël de Chaſtillon, qui ſuit,

4. Ieroſme de Chaſtillon, dont il ſera auſſi parlé en ſuitte.

4. Sibyle de Chaſtillon, mariée à Iaques Polar, Sieur de Moutarboux.

Pierre de Chaſtillon fit ſon teſtament le vingt-&-vnieſme iour de May mil cinq cents cinquante-neuf, par lequel il inſtitua ſon heritier Noël de Chaſtillon, à la charge qu'il viuroit noblement, puis qu'il eſtoit noble d'ancienne extraction, & qu'il ne feroit point ſa demeure dans Montbriſon, ny en d'autres villes du païs de Forets, ſi ce n'eſtoit en cas d'affaires, & où il viendroit au contraire, veut & entend que ſa Maiſon de Soleillan appartienne à Charles de Chaſtillon ſon fils aîné, qui eſtoit d'Egliſe. Il fut enterré auec ſon pere en l'Egliſe des Cordeliers de Monbriſon, dans la Chapelle de tous les Saints, qui eſt la Chapelle de Meſſ. de Chaſtillon.

IV.

Noël de Chaſtillon Cheualier, Seigneur du Soleillan en Forets, & Capitaine de S. Germain-Laual, eſpouſa en premieres nopces Gabrielle de Billon, du païs de la Marche, dont il n'eut que trois filles.

Billon.

Rauerie. 5. Catherine de Chaſtillon, mariée à Claude de Rauerie Cheualier, Maiſtre-d'Hoſtel chez le Roy, Gentil homme ordinaire de ſa Chambre, & l'vn des quatre Eſcuyers de la petite Eſcurie, fils de Claude de Rauerie & de Conſtance de Monconi de Bourgongne, dont elle eut vn fils vnique, appellé Baltaſar, mort ſans eſtre marié. Ceux de Rauerie ſont originaires d'Italie, & eſtoient alliez du Comte d'Alteſſan Piemontois, du Baron de Neronde Maſconnois, des Baglioni de Veniſe, & des Sieurs de Liergue en Lyonnois. Claude de Rauerie eſt inhumé à S. Nizier de Lion, aupres du grand Autel.

Buatier. 5. Marie de Chaſtillon fut mariée à Iean Buatier Eſcuyer, dont ſortirent deux filles, Ieanne & Eleonor Buatier, l'ainée mariée à Thomas du Troncy Eſcuyer, fils de Benoiſt du Troncy, & de ce Mariage

eſt ſorti François du Troncy.

5. Enemonde de Chaſtillon, mourut fille en l'aage de vingt-cinq ans, à Paris, où elle eſt inhumée dans l'Egliſe S. Coſme.

Puis Noël de Chaſtillon s'eſtant remarié en ſecondes nopces auec Ieanne de la Vuë de Surieu, fille de Iean Baptiſte de la Vuë, Seigneur de Montagnac & de Magdelaine Dupuy, il en eut les enfants cy-apres denommez. La Vuë.

5. Agathe de Chaſtillon, mariée à Meſſire Claude de Marolles Cheualier, Seigneur de Marolles en Touraine, dont nous auons deſcrit la Poſterité. Marolles.

5. Sibyle de Chaſtillon, mariée à Michel d'Arcolieres, Gentil-homme Sauoyar, deſcendu de celuy qui en la bataille de Pauie empeſcha le Roy François d'eſtre tué; à cauſe de quoy le Roy luy donna les Armes qu'il porte; c'eſt à dire vne Fleur-de lys d'or aupres d'vne eſpée d'argent poſée en pal, la pointe en haut, dans vn Eſcuſſon d'azur. Vn fils ſortit de ce mariage, qui depuis eſt mort ſans enfants. Arcolieres.

5. Geneuieue de Chaſtillon, mariée à Claude Belier Eſcuyer, Seigneur de Treſuble en Bourbonnois, dont ſont ſortis des enfants.

5. Baltazar de Chaſtillon. Cy-apres.

V.

Baltazar de Chaſtillon Cheualier, Seigneur de Moutarboux Palongneux, & l'Orignieu au païs de Forets, eſpouſa en premieres nopces Louyſe du Iar, fille de noble homme Iean du Iar & de Magdelaine de Launay en Berry, Puis en ſecondes nopces Antoinette de Cubleſſe du païs de Velay, ayant laiſſé du premier lit Du Iar. Cubleſſe.

6. Annet de Chaſtillon, qui continuë la poſterité.

6. Georges de Chaſtillon, mort en portant les armes pour le ſeruice du Roy.

6. Michel de Chaſtillon, Religieux de l'Ordre de S. Benoiſt, dans l'Abbaye de Villeloin, dont il a eſté depuis Infirmier, Prieur de Crots, & Prieur Clauſtral.

6. Anne de Chaſtillon, mariée à Iaques Gerat Eſcuyer, Seigneur de Beauuoir, au païs de Forets.

La ſeconde Branche de la famille de Chaſtillon.

IEroſme de Chaſtillon, troiſieſme fils de Pierre de Chaſtillon & de Geneuieue Buatier, fut Preſident au Siege de Lion, & fut marié deux fois: la premiere auec Anne Teſte, veuue de M. Petron de Lion: la ſeconde auec Helene de Villars, fille d'vn Lieutenant-General de Lion, niepce de M. l'Eueſque de Mirepoix, & ſœur de M. l'Archeueſque de Vienne & du Preſident de Villars à Lion, ayant laiſſé du premier lit

Teſte.

Villars.

5. Philbert de Chaſtillon Chamarie de S. Paul.
5. Blandine de Chaſtillon, mariée à Monſ. Cauet, Senateur de Chamberi.

Et du ſecond lit.

5. Pierre de Chaſtillon, Obeancier de S. Iuſt, Abbé de l'Iſle-Barbe, & Prieur de l'Hoſpital.
5. Philippe de Chaſtillon, Religieux Celeſtin.
5. Michel Antoine de Chaſtillon, Grand-Vicaire de M. l'Archeueſque de Vienne, & Doyen de S Pierre.
5. Nicolas de Chaſtillon, Chanoine & Maiſtre-de-Chœur de l'Iſle Barbe, Secretaire de Saint Iuſt, & Chanoine de S. Paul, & depuis la mort de ſon frere, Chamarie de S. Paul.
5. Iean de Chaſtillon, auſſi Chanoine de S. Paul, & Prieur de l'Hoſpital, deuenu pareillement Chamarie de S. Paul, & encore Chanoine & Archidiacre de l'Iſle-Barbe.
5. Claude de Chaſtillon, mariée à M. l'Anglois, Conſeiller au Preſidial de Lyon, dont il y a des enfants.

GENEA-

GENEALOGIE DES D'ERIAN,

Seigneurs de la Rochere, de Noiſay, des Ouches, & autres lieux en Touraine, deſquels ie ſuis ſorti, à cauſe de Françoiſe d'Erian, Dame de la Rochere, ma grand'Mere.



Eriã, porte de gueules à la viure d'hermines accompagnée de trois teſtes de Lion d'or.

I.

IEan de Chaumont Cheualier, eſt qualifié Seigneur de la Rochere, en la Parroiſſe de Noiſay en Touraine, en mil trois cents trente-cinq, par vn Aueu qu'il rend de ſa terre & ſeigneurie de la Rochere, à Monſ. l'Archeueſque de Tours, de qui elle releue à cauſe de ſa Baronie de Verno: Il ne laiſſa qu'vne fille heritiere, appellée Philippe. Chaumõt.

II.

Philippe de Chaumont, Dame de la Rochere, eſpouſa Meſſire Guyomard de Villeblanche Valet, Seign. du Pleſſis-Barbe en la Parroiſſe de Bueil, & d'Orfueille en la Parroiſſe de Reugné, & de pluſieurs autres lieux, qui viuoit Villeblanche.

en mil trois cents quatre-vingts-neuf, & fit partage à ſes enfants en mil trois cents nonante-huict, laiſſant à Robert ſon puiſné les Seigneuries de la Rochere & d'Orfeüille. Ses Armes eſtoient de gueules, au chevron d'argent, chargé d'vn autre d'azur, accompagné de trois quintes-feüilles d'or.

3. Pierre de Villeblanche Cheualier, Seigneur du Pleſſis-Barbe, qui eſpouſa Marguerite Amenard, fille de Meſſire Iean Amenard, Cheualier, dont il eut Iean de Villeblanche, qui viuoit l'an mil quatre cents dix-ſept, & Renaud de Villeblanche Seigneur de Maudeux, en mil quatre cents vingt-trois.

Amenard.

3. Robert de Villeblanche, qui ſuit.

3. Ieanne de Villeblanche, mariée à Meſſire Iean de Maillé Cheualier, dont elle eut Iean de Maillé, Seigneur de Chançai, qui mourut à la bataille d'Azincour, ſans laiſſer de poſterité.

III.

Robert de Villeblanche Cheualier, Seigneur de la Rochere, d'Orfeüille, de Bray & de Launay, en la Parroiſſe de Chançai, dans les années mil trois cents nonante-neuf, & mil quatre cents cinq, eſpouſa Damoiſelle Marie de S. Pere, fille de Sire Philippe de S. Pere, Treſorier de France, & de Odear ſa femme Ce Philippe fils de Iamet de S. Pere, de la ville de Tours, fit ſon teſtament l'an mil trois cents quatre-vingts ſept: & encore vn autre le neufuieſme iour de Decembre mil trois cents nonante. Il eſtoit frere, ou oncle de Iean de S. Pere, Eſcuyer, qui fit homage au Roy pour ſon Hoſtel de Varennes en la Chaſtelenie de Loches, le vingt-troiſieſme Iuin mil quatre cents deux, & pere d'Agnes de S. Pere, veuue de Meſſire Iean Sauari, comme il ſe iuſtifie par vn aueu qu'elle rend au Roy pour ſon hebergement, ſeant en la Parroiſſe de Saint Quentin de Blere. En l'an mil quatre cents trente-deux, elle fit auſſi l'homage de la terre de la Roche-Baudoin, & de l'Hoſtel de la Croix de Bleré, eſtant veuue de Iean Sauary Cheualier, le quatorzieſme iour de Iuin mil

S. Pere.

Sauari.

quatre cents trente-&-vn. Regiſt. de la Chambre des Comptes. Au reſte, Marie de S. Pere, ſœur d'Agnes, & veufue de Robert de Villeblanche, fit homage du lieu des Ouches, en la Parroiſſe de Bleré, & du lieu & appartenance de Bray, le quatorzieſme Iuin, mil quatre cents trente-&-vn, & laiſſa enfants.

4. Iean de Villeblanche, qui ſe fit d'Egliſe, & viuoit 1428. & 1462. il partagea auec ſa ſœur l'an mil quatre cents quarante.

4. Ieanne de Villeblanche heritiere, qui ſuit.

IV.

Ieanne de Villeblanche, Dame de la Rochere, Orfeüille, &c. apres la mort de ſon frere, eſpouſa Alix d'Erian, Eſcuyer, originaire de Bretagne, & comme il eſt probable frere puiſné d'Yues d'Erian, dont nous parlerons tantoſt, fut executeur du Teſtament de Marie de Saint-Pere, mere de ſa femme, en l'année mil quatre cents trente-huict, fit homage au Roy de ſa terre de Bray & du fief Renard, le ſeizieſme de May de la meſme année, mil quatre cents trente-huict, vendit ſa terre d'Orfeüille à ſon beau-frere Iean de Villeblanche en mil quatre cents quarante-neuf. & viuoit encore en l'année mil quatre cents cinquante, & laiſſa pluſieurs enfants de ſa femme, qui ſe remaria en ſecondes nopces auec Meſſire Raoulin le Boucher Cheualier, en l'année mil quatre cents ſoixante-&-vn, qui la ſurueſquit en l'année mil quatre cents ſeptante-trois, & n'en eut point d'enfants : mais ceux du premier lit, furent

Erian.

Le Boucher.

5. Charles d'Erian, qui ſuit.

5. Pierre d'Erian, Seigneur des Ouches.

5. Armet d'Erian, Seigneur de Beaucheſne & de Beauregard, qui eſpouſa N. du Breuc, de laquelle il eut vne fille, mariée au petit-fils de Triſtan-L'Hermite.

Breuc.

5. Ieanne d'Erian, mariée à Caſſin Canart, dit de l'Aſtre, Eſcuyer, Seigneur de Noiſay, dont elle eut Guillaume, Charles & Anne de l'Aſtre, morts ſans enfants.

Crafort. 5. Henriette d'Erian, mariée à Henry de Crafort Eſcuyer, Seigneur de Longchamp & de la Voyerie, en mil quatre cents quatre-vingts huict, puis en ſecondes nopces auec Iean Mallerert Eſcuyer, en mil cinq cẽts dix-huict, dont elle n'eut point d'enfants.

Mallerert.

Preſton. 5. Pregente d'Eriã, mariée à Edoüard Preſton, Eſcuier.

Eſuier. 5. Marguerite d'Erian, mariée à Laurent Eſuier, en mil quatre cents quatre-vingts-vn: puis en ſecondes

Glais. nopces à Alexandre de Glais Eſcuyer, Seigneur du Ponceau, & de la Menegauderie, Archier de la Garde Eſcoſſoiſe du Roy, dont elle n'eut point d'enfants.

5. Helene d'Erian, Prieure de Myré.

V.

Charles d'Erian Eſcuyer, Seigneur de la Rochere, d'Orfeüille, des Ouches, de Beauregard, &c. eſpouſa en premieres nopces, le ſecond iour de May mil quatre cents

Du Pont. cinquante-huict, Phileberte du Pont, fille de noble homme Guillaume du Pont Eſcuyer, Seigneur de la Gueſpiere, qui fit homage au Roy de la terre de la Gueſpiere & du lieu du Pleſſis bois-chaſte, le quatorzieſme de Iuin mil quatre cents trente-&-vn, & encore de la terre de la Bardeliere, à cauſe de Damoiſelle Ieanne de Neuuis ſa femme, l'onzieſme iour de Ianuier mil quatre cents ſoixante-huict, puis Philberte du Pont eſtant decedée le vingt-quatrieſme iour de Ianuier, mil quatre cents quatre-vingts-cinq, & enterrée dans ſa Chapelle de l'Egliſe Parrochiale de Noiſay, deuant l'Autel ſaint Blaiſe; Charles d'Erian ſe remaria en ſecondes nopces, le ſeizieſme iour d'Avril mil quatre cents quatre-vingts ſix, auec Damoi-

Richard. ſelle Antoinette Richard, fille de noble homme Iean Richard Eſcuyer, Seigneur de Puychaut, de la Parroiſſe de Viuonne, pres Poictiers: ce qui ſe paſſa en la maiſon de noble homme Guillaume Sauary, Seigneur de Bleré, oncle de ladite Damoiſelle, lequel luy donna ſon mariage, argent content. Il viuoit encore en l'année mil quatre cents nonante-quatre, & ſa femme Antoinette de

Puychaut le ſurueſquit dans les années mil quatre cents nonante-neuf & mil cinq cents trois. Les enfants du premier lit, furent

6. Iean d'Erian en mil quatre cents cinquante-neuf, mourut ieune, & fut enterré à Bleré dans la Chapelle de Sainte Agnes.

6. Marguerite d'Erian, née à la Gueſpiere le dix-ſeptieſme Ianuier mil quatre cents ſoixante-deux: fut mariée à Guillaume le Breton Eſcuyer, & eut en mariage la Seigneurie d'Orfeüille en mil quatre cents ſéptante-huict. Puis en ſecondes nopces elle eſpouſa Pietre-pé Eſcuyer, en mil cinq cents vn. Le Breton. Pietre-pé.

6. Perrette d'Erian, née à la Gueſpiere, le vingt-cinquieſme de Mars mil quatre cents ſoixante-quatre. fut mariée à Chriſtofle de Pois, dont elle eut Paſquier, Charles, Auoye, & Chriſtoflete de Pois, & mourut deuant ſon mary. Pois.

6. Louyſe d'Erian, née à Orfeüille l'onzieſme iour de Iuillet mil quatre cents ſoixante-cinq, & fut mariée à noble homme Guillaume Dromont, Eſcuyer. Dromont.

6. Iſabeau d'Erian, née à Orfeüille le quinzieſme d'Aouſt mil quatre cents ſoixante-ſept, & fut mariée à Ardoin Loile, Eſcuyer. Loile.

6. Agnes d'Erian, née à Orfeüille le dixieſme iour d'Aouſt mil quatre cents ſeptante-deux, & fut Religieuſe, & Sacriſtaine de l'Abbaye de Beaumont-lez-Tours, en mil cinq cents ſept, & mil cinq cents vingt.

6. Marie d'Erian, née à la Rochere le cinquieſme iour de Ianuier mil quatre cents ſeptante-quatre, fut Religieuſe à Beaumont-lez-Tours.

Les enfants du ſecond lit, furent

6. Thomas d'Erian, dont il ſera parlé en ſuitte.

6. Catherine d'Erian, née le dix-huictieſme d'Avril mil quatre cents quatre vingts huict. Elle fut mariée à Thomas Mauriçon Eſcuyer, Seigneur de la Guenaudiere. Mauriçon.

6. Anne d'Erian, née le vingt-neufuieſme Octobre, mil quatre cents quatre-vingts neuf, fut mariée à Eſtienne de Saulis Eſcuyer, Seigneur de Vaumore.

Saulis.

6. Loyſe d'Erian, née le dixieſme de May mil quatre cents nonante-deux.

VI.

Thomas d'Erian Eſcuyer, Seigneur de la Rochere; du Ponceau & de Thillouze, naquit le vingt-huictieſme iour d'Avril mil quatre cents quatre-vingt ſept. Et le Dimanche dernier iour d'Aouſt mil cinq cents cinq, il eſpouſa dans la Chapelle de Monpepon, Damoiſelle Antoinette de Vouhet, fille de Meſſire Iaques de Vouhet Cheualier, Seigneur de Villeneuue & de Marie Dupuy, fille de Louys Dupuy, Seigneur du Couldray, & de Catherine de Prie, fille d'Antoine de Prie, Seigneur de Buſançois, & de Magdelaine d'Amboiſe, fille de Hugues d'Amboiſe & de Marguerite de Ianuille. Laquelle Antoinette de Vouhet renonça à la ſucceſſion de ſes pere & mere, en faueur des hoirs maſles, moyennant deux mille liures, qui luy ſont baillées en contemplation de ſon mariage: elle a ſurueſcu long-temps ſon mary, apres luy auoir laiſſé pour enfants

Vouhet.

7. Marguerite d'Erian, née le troiſieſme d'Aouſt mil cinq cents ſix, & fut mariée en l'année mil cinq cents vingt-ſix à Eſtienne L'Aleman Eſcuyer, Seigneur de Chaumont, en la Parroiſſe de Courſelles en Nyuernois.

L'Aleman.

7. Hector d'Erian, né le 9. de Ianuier 1508.

7. Louyſe d'Erian née le 15. Iuillet 1510.

7. Pierre d'Erian, dont il ſera parlé en ſuitte.

7. Marguerite d'Erian, née le 18. Mars 1513.

7. Chriſtoſle d'Erian, né le ſeizieſme Iuillet mil cinq cents quinze, fut baptiſé à Vernou, & tenu ſur les Fons par Chriſtoſle de Brilhac Archeueſque de Tours, & par l'Archidiacre d'Aualon, & Madame de S. Mauris, femme du grand Fauconnier de la

Reine. Il eſpouſa Antoinette de Clermont, Dame de Fougeres.

7. Iean d'Erian, Seigneur de la Sale, qui a fait branche, & en ſera parlé apres la deſcente de Pierre, ſon frere ainé.

7. François d'Erian, né le 22. Fevrier mil cinq cents dix-huict. Il fut Seigneur de Vauguerin, & eſpouſa Marguerite de Chaſteauchalon, dont il eut trois filles, Ieanne, Helene, & Claude d'Erian. Chaſteauchalon.

7. N. d'Erian, né le deuxieſme Iuillet mil cinq cents vingt.

7. Gabriel d'Erian, né le douzieſme de Fevrier mil cinq cents vingt-quatre, mourut ſans eſtre marié.

7. Françoiſe d'Erian, née le cinquieſme de Fevrier mil cinq cents vingt-deux, fut Religieuſe au Monaſtere de la Trinité de Poictiers, ſous l'Abbeſſe Ieanne de Clermont, en mil cinq cents quarante-& vn, & mil cinq cents cinquante-ſix

VII.

Pierre d'Erian Eſcuyer, Seigneur de la Rochere, naquit le Samedy vingt-quatrieſme iour de Iuillet mil cinq cents douze. Il fut Capitaine d'Ingrande en l'année mil cinq cents quarante-deux, & auoit eſpouſé en l'an mil cinq cents trente-huict, Damoiſelle Anne de Guiet, fille de noble homme Chriſtofle de Guiet Eſcuyer, Seigneur de la Foreſt, & de Brérobert, Conſeiller du Roy, Reformateur General des Greniers à Sel & Gabelles de France, & Preuoſt de Meſſ. les Mareſchaux par tout le Royaume de France, & de Françoiſe le Porcher. Anne de Guiet mourut fort ieune, auant ſon mary qui deceda le neufuieſme d'Octobre, mil cinq cents cinquante, ne laiſſant qu'vne fille vnique. Guiet.

8. Françoiſe d'Erian, qui ſuit.

VIII.

Françoiſe d'Erian, Dame de la Rochere & de Noiſay, eſpouſa en premieres nopces, l'an mil cinq cents cinquante-huict, Claude de Marolles Eſcuyer, Seigneur de Marolles.

Marolles, en preſence de Damoiſelle Antoinette de Vouhet, ſon ayeule paternelle, & de ce mariage ſortirent,

9. Claude de Marolles, mon pere, dont i'ay parlé dans ſa genealogie.
9. Louys de Marolles, Seigneur de la Rochere.
9. Gabrielle & Charlotte de Marolles, mortes ſans eſtre mariées.

Puis Françoiſe d'Erian eſtant demeurée veuue en l'année mil cinq cents ſoixante-neuf, ſe remaria en ſecondes nopces auec Nicolas Papillon Cheualier, Seigneur de Vauberaut, fils de Pierre Papillon & de Marie Preuoſt, dont elle eut

9. Polixene Papillon, Dame de Vauberaut, qui eſpouſa Samuel Papillon, Seigneur de Sources, dont elle eut Nicolas & Suſane Papillon, qui moururent ieunes.
9. Françoiſe & Tertia Papillon, mortes ſans eſtre mariées.

Seconde Branche de la Maiſon d'Erian.

IEan d'Erian Eſcuyer, Seigneur de la Sale, troiſieſme fils de Thomas d'Erian Seigneur de la Rochere, & d'Antoinette de Vouhet, naquit le dix-ſeptieſme iour de Ianuier mil cinq cents dix ſept. Il eſpouſa Anne de la Ferté, fille de Claude de la Ferté, Seigneur de la Sale, Parroiſſe de Souuigné, & d'Enzans Parroiſſe de Noiſay, & de Ieanne Moreau, fille de Iean Moreau, Seigneur de la Monnerie, & de Ieanne de Chaſtenet, Dame du Foüiller, de laquelle Anne de la Ferté, qui eſtoit muette & ſourde; mais l'vne des plus belles femmes de ſon temps, il eut

La Ferté.

8. Palamedes d'Erian, qui ſuit.
8. Ieanne d'Erian, mariée à noble homme Louys de Bonnefoy, Seigneur de Lormeau, dont elle eut Barthelemy

Barthelemy, qui n'a point laiſſé d'enfants, Helene de Bonnefoy mariée au Sieur de Vaugeois, dont ſont ſortis pluſieurs enfants, & entre-autres Louïſe Gilbert, ſeconde femme de Gabriel de Bridieu Seigneur de Claueau, dont il y a auſſi des enfants: Anne de Bonnefoy, mariée au Sieur de la Dauiere, dont il n'y a point d'enfants; & Marguerite de Bonnefoy, femme du Sieur de Villemié.

8. Marguerite d'Erian, mariée à noble homme Philippe de Bergerac Sieur de Ragonnant, dont elle n'eut point d'enfants.
8. Anne d'Erian, mariée à Iean du Faure de la Vicomté de Turene, Eſcuyer, Seigneur d'Enzans, dont elle a eu Charles & Claude du Faure.
8. Gabrielle d'Erian, celle qui eut ſoin de mon education, quand i'eſtois dans mon enfance, & depuis mariée à Iean du Breüil Eſcuyer.

VIII.

Palamedes d'Erian Eſcuyer Seigneur de la Sale, eſpouſa en premieres nopces Antoinette de Marolles, fille d'vn Cadet d'vne branche fort éloignée de noſtre Maiſon, dont il n'eut que deux filles, Anne & Gabrielle d'Erian, qui moururent ieunes. Puis il eſpouſa en ſecondes nopces Brigide de Quenoüilles, fille de Iean de Quenoüilles, Eſcuyer Seigneur du Deluge en Beauuoiſis, & d'Antoinette de Bernac de Paris, lequel Iean de Quenoüilles eſtoit fils de Michel de Quenoüilles, & de N. de Courcelles: & de ce mariage ſont ſortis,

9. Florent d'Erian Seigneur de la Sale, Gentil-homme bien fait & de grande valeur, qui fut tué à Paris, aagé de trente-trois ans.
9. Iaques d'Erian, qui ſuit,
9. Anne d'Erian, morte fille en mil ſix cents cinquante-deux.
9. Marguerite d'Erian, Religieuſe à Paris, au Monaſtere de Sainte Eliſabeth.
9. Gabrielle d'Erian.

9. Helene d'Erian, mariée à noble homme Charles le Chertier Escuyer Sieur du Viuier, veuf de Françoise du Prat, fille de Iean du Prat Escuyer Sieur de Brunac, dont il auoit eu Louyse Religieuse aux Filles Dieu de Chartres Marie femme de Gabriel de la Garde, Sieur de la Gourie, & Iaques Chertier Cornette dans le Regiment de Canillac, aagé de vingt quatre ans: & d'Helene d'Erian sont sortis Michel Chertier Capitaine d'Infanterie dans le Regiment de Touraine, aagé de vingt ans. Daniel, Antoine & Marie Chertier. Helene d'Erian leur mere mourut en mil six cents cinquante-trois.
9. Marie d'Erian, mariée à Eme Gressin, Commissaire extraordinaire des Guerres de Flandres, originaire de Berry, n'a point d'enfants.
9. Ieanne d'Erian, Religieuse à Roüen.
9. Brigide d'Erian.
9. Isabel d'Erian.

IX.

Iaques d'Erian Escuyer, Seigneur de la Sale, espousa en premieres nopces Susanne de Villereau, dont il y a vn fils Iaques d'Erian. Puis en secondes nopces il espousa Ieanne Pezard, fille de Pierre Pezard, Escuyer Sieur de la Coudraye, mort au siege de Bosleduc, & de Marie Fouchet, duquel mariage il y a deux fils, Charles & Louys d'Erian.

Autre Branche des d'Erian, induite d'vn acte de la fondation de la Chapelle saint Yues, dans l'Eglise de saint Iean en Greue à Paris.

YVes d'Erian, de qui les Armes sont semblables à celles d'Alain d'Erian, excepté que la viure d'hermine n'est pas accompagnée de trois testes de Lion arrachées, ce qui me fait croire que cet Yues estoit l'ainé, ou de la branche de l'ainé. Il est qualifié Seigneur de Condé-

ſur-Marne, ou ſur Morin, de Sainte-Cibiere, de Boiſgarnier, des Hautes-maiſons, & de Mareüil-lez-Meaux, Maiſtre des Comptes: & auec Anne l'Alemande ſa femme, il fit la fondation de la Chapelle ſaint Yues dans l'Egliſe de ſaint Iean en Greve à Paris, où il ordonna par teſtament, que vingt-quatre liures de rente fuſſent amorties. Il eſt repreſenté auec ſa femme dans les vitres de cette Chapelle. L'Aleman.

Martin d'Erian, Notaire & Secretaire du Roy, Seigneur de Condé, Sainte-Cibiere, Boiſgarnier, & des Hautes-maiſons lez-Meaux, eſpouſa Deniſe de Vaudetar, fille de Iean de Vaudetar, Seigneur de Poüilli, Vanures, Iſſi, Charonne, Baignolet, Saint-Port, Boiſſiſe, premier Valet-de-Chambre du Roy Charles cinquieſme, & Damoiſelle Pernelle de la Riuiere, Dame de Liury-ſur-Seine. Ce Iean de Vaudetar fut depuis Conſeiller General des Finances, c'eſt à dire Intendant ſous Charles ſixieſme, & eſtoit fils de Guillaume de Vaudetar Gentil homme Lombard, qui ſe donna au ſeruice de Philippe Comte de Valois, lors qu'il fut Lieutenant pour le Pape Iean XXII. & fut ſon premier Valet-de-Chambre; il portoit en ſes Armoiries faſcé de ſix pieces d'azur & d'argent: & du mariage de Martin d'Erian ſortit Vaudetar.

Yues d'Erian, Clerc du Roy en ſon treſor, lequel mourut ſans enfants, & fit ſes heritiers Iean & Artus de Vaudetar, ſes couſins germains, enfants de Pierre de Vaudetar, & de Marguerite de Chanteprime. Ce Pierre de Vaudetar fils de Iean de Vaudetar, mentionné cy-deſſus: Le tout à la charge de fonder vn Chapellain en la Chapelle ſaint Yues de l'Egliſe Parrochiale de ſaint Iean en Greve.

GENEALOGIE DE LA MAISON de Menou, à cauſe de Monſ. de Menou, mon beau-frere, qui eſpouſa Magdelaine de Marolles ma ſœur, & de ma belle-ſœur Jeanne de Menou ſa fille, femme de Monſ. de Marolles, mon frere.



Menou porte de gueules à la bande d'or.

I.

MEnou, ou Manou, eſt vne Seigneurie dans le pays du Perche, aupres de Chaſteauneuf en Thymerais. Elle appartenoit à Guillaume de Feüillet, Seigneur de Feüillet & de Menou, comme il ſe iuſtifie par vne ancienne charte de l'Abbaye de Tyron, en datte de mille cent vingt-&-vn. Et vn chartulaire del'Eueſché de Chartres fait mention de Geruais de Menou, & de Simon ſon frere, en l'année mille deux cents neuf.

Nous aprenons auſſi de quelques titres de l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, deſquels il y a copies collationnées au treſor des chartes de Chaſteauneuf en Thyme-

rais, que Nicolas de Menou viuoit en l'année mille deux cents cinquante-trois : & par cette lettre il eſt qualifié Cheualier Seigneur de la Salle, d'Irlou & des Friches, en la Parroiſſe de Digny pres Chaſteauneuf en Thymerais : & pour les bons & agreables ſeruices qu'il auoit rendus à Hugues de Chaſteauneuf & à Iean de Chaſteauneuf ſon fils, Alienor de Chaſteauneuf ſœur de Iean, luy donna toute iuſtice ſur les terres qu'il poſſedoit dans l'eſtenduë de la Baronie de Chaſteauneuf. Il fut pere de Chaſteauneuf.

2. Iean de Menou, qui ſuit.

II.

Iean de Menou, Seigneur de la Sale, d'Irlou & des Friches, viuoit en 1270. comme il paroiſt par le don que Richard de la Roche, qui auoit eſpouſé Alienor de Chaſteauneuf, fit à Iean de Menou, fils de Nicolas, pour les bois à luy appartenants aux Beſſieres de Digny, auec tout droit de Iuſtice. Il tranſigea auec vn nommé Guillaume de Grogniaux Eſcuyer, pour la ſucceſſion appartenante à Marguerite Damileſchamps ſa femme, par le deceds d'Euerard Damileſchamps ſon frere. D'où vient que ce lieu-là s'appelle encore auiourd'huy la Sale Damileſchamps, en la Parroiſſe de Digny. Damileſchamps.

En l'année 1345. ce meſme Iean de Menou, Seigneur des Friſches, ou peut-eſtre ſon fils, qui s'appelloit comme luy, obtint main-leuée de ſa Iuſtice, contre le Procureur Fiſcal de Monſeigneur le Comte d'Alençon lors Seigneur de Chaſteauneuf en Tymerais, par l'aqueſt par luy fait de Richard de la Roche, & d'Alienor ſon eſpouſe. Mais en l'année 1467. ceux de Menou ne tenoient plus cette terre des Friſches, ni la Sale d'Irlou, ni Damileſchamps : car vn certain Richard des Vaux en auoit obtenu main-leuée pour ſa Haute Iuſtice, auec le droit d'Aubeines & de Forfaitures, & les vendit au Roy en l'année 1481. au profit de l'Egliſe de S. Martin de Tours ; de ſorte qu'en l'année 1487. le ſixieſme iour de May, les Chanoines de cette Egliſe en firent foy & homage à Chaſteauneuf, & en payerent ſoixante ſols pour le ra-

chapt abonné à cette ſomme. Le tout cy-deſſus extrait des tiltres du treſor de ſaint Martin de Tours. Mais par les tiltres qui ſont entre les mains de M. de Menou Seigneur de Bouſſai, l'aprens

Melun. Comme Madame Aalis de Melun, veufue de defunct Meſſire Simon de Menou Cheualier, Seigneur de Menou au païs du Perche, fit ſon teſtament, par lequel elle eleut ſa ſepulture dans l'Egliſe de l'Abbaye de Bellomer, au Dioceſe de Chartres, aupres de ſon mary, faiſant mention de Collinet, & de Ieannet de Menou, ſes enfants.

De ce Simon de Menou Cheualier il eſt parlé dans l'Hiſtoire de Dreux eſcrite par André du Cheſne, auec Robert le Vidame, pour bailler au Comte Iean de Dreux quatre mille liures en argent, auec mille liurées de terres, à aſſeoir en la Chaſtelenie de Cerno, par Henry Seigneur de Suilli Boutiller de France, auant l'an 1409. Hiſt. de Dreux, fol. 106.

Or de Simon de Menou, & d'Aalis de Melun ſon eſpouſe, ou de Iean de Menou, Seigneur des Friſches, & de Marguerite Damileſchamps, ſortirent entre-autres enfants,

3. Nicolas, ou Colar de Menou, qui ſuit.

3. Ieanne de Menou, Religieuſe à Bellomet, & ſœur de Nicolas, comme il ſe iuſtifie par vn tiltre de Bouſſay en l'an 1372.

III.

Nicolas, ou Colar de Menou Cheualier, fut marié deux fois: la premiere auec Ieanne Pean, de la maiſon Pean. de Palleau; la ſeconde auec Marguerite de Clermont, tiltre de Bouſſai. Clermont. Vn aveu de Pierre Sabart valet, en datte de 1355. lequel m'a eſté donné par Monſieur le Marquis d'Hervaut, fait mention de luy, & l'appelle noble homme & puiſſant Seigneur, Colar de Meno, Cheualier, Sire de Meno & de Seneuieres, auquel ledit Pierre Sabart va- Sabart. let, au nom de Ieanne de Boiſſimon ſa femme, rend par Boiſſimon. aveu la dixme de la Parroiſſe ſaint Hyppolite, partageant

par indiuis auec le Seigneur du Breüil-doré, à cauſe de Seneuieres, le Seigneur de Menou ayant le bail de ſes enfants, & de fuë noble Dame Ieanne Peane, iadis ſon eſpouſe. Ses enfants du premier lit, furent

4. Iean de Menou l'aiſné, qui ſuit.
4. Perrinet de Menou, mort ſans poſterité.
4. Amauri de Menou, qualifié Seigneur du Mée en l'an 1370. tit. du Mée, & par les Memoires de M. de Baudiment, il ſe trouue qualifié Cheualier & Seigneur de Iupilles, & donna ſur ſes tailles de Iupilles à l'Egliſe ſainte Menhouſt de Palluau, dix liures de rente, afin de prier Dieu pour luy. Il mourut auſſi ſans poſterité, & ſa ſucceſſion fut recueillie par Iean de Menou l'aiſné, & Iean de Menou le ieune, ſes freres, l'an 1372. *til. de Bouſſay.*
4. Alis de Menou, mariée à Veron le Vert Cheualier, mourut auſſi ſans poſterité. Le Vert.

Du ſecond lit.

4. Iean de Menou le ieune, lequel auec Iean de Menou l'aiſné, ſon frere du premier lit, partagea l'heredité échuë, par la mort de Perrinet & Amauri de Menou leurs freres; c'eſt à ſçauoir la terre & ſeigneurie de Iupilles & autres appartenances aſſiſes à Iſſoudun, & les dixmes appellées les Dixmes de S. Georges pres Iſſoudun, leſquelles furent laiſſées à Iean de Menou le ieune, à la charge auſſi qu'à Iean de Menou l'aiſné, il quitteroit le lieu & Chaſtel de Menou, en l'an 1372. *til. de Bouſſay.* Il mourut auſſi ſans poſterité. Marguerite de Clermont ſa mere viuoit encore l'an 1377.

IV.

Iean de Menou l'aiſné, Seigneur du Mée, de Bouſſay, de Seneuieres, de Longny, & autres lieux, fut conioint en mariage auec Agnes de Galardon, auant l'an 1372. apres la mort de laquelle il fit partage à ſes enfants, le neufuieſme iour d'Aouſt de l'année 1401. & viuoit encore en 1402. *til. de Bouſſay.* Vn aueu luy fut rendu, à cauſe de Seneuie- Galardon.

res, par Ieanne Doſee, pour les bois d'Yuernau en 1398. *til. communiquez par M. le Marquis d'Heruault.* Ce Iean laiſſa de ſon eſpouſe les enfants qui ſuiuent.

5. Iean de Menou Cheualier, lequel apres le deceds de ſa mere Agnes de Galardon, fut apannagé par ſon pere de tous & chacuns les biens qui pouuoient appartenir à ladite Agnes, & encore de la terre de Iupilles: mais ce Iean mourut ſans laiſſer de poſterité, & ſa ſucceſſion fut recueillie par Iean de Menou, fils de Perrinet de Menou, & par Louys de Menou, fils de Collinet de Menou, ſes neveux: & encore par Iſabeau de Menou ſa ſœur, enuiron l'an 144[illegible]. *til. de Bouſſay & de Villegongis.*

5. Perrinet de Menou, Seigneur de Bouſſay, qui ſuit.

5. Collinet de Menou, Seigneur du Mée, dont la poſterité ſera eſcrite apres celle de ſon frere.

3. Iſabeau de Menou, qui fut apanagée de la terre & ſeigneurie de Seneuieres, en l'an 1401. & la porta à Guillaume de Tranchelyon Cheualier Seigneur de Marteau, puis de Palluau, qu'elle eſpouſa, & dont elle eut Iean de Tranchelyon Seigneur de Palluau, & Ieannet de Tranchelyon Seigneur de Seneuieres. Vn aveu luy eſt rendu, à cauſe de Seneuieres par Geofroy de Fougeres, pour la moitié d'vne grand'Dixme au Bridore, en 1419. *tilt. communiquez par M. le Marquis d'Heruault.*

Tranché-lyon.

V.

Perrinet, ou Pierre de Menou Cheualier, Seigneur de Bouſſay, & de la Forge, fut apanagé des ſeigneuries de Bouſſay & de la Forge, apres le decez de ſa mere, le neufuieſme iour d'Aouſt 1401. & de l'authorité & du conſentement de ſon pere, il eſpouſa Marguerite de Fougieres, fille de Meſſire Yndes de Fougieres Cheualier, & de Ieanne de la Celle ſa femme, en preſence de nobles perſonnes Meſſire Guillaume Guenand Cheualier Seigneur des Bordes, Meſſire Iean de Menou Cheualier, Guillaume de Tranchelyon, Bertrand de Tranchelyon, Imbaud

Fougieres.

Imbaud d'Azay, Collinet de Menou, Guyot de Fougieres, Adam d'Azay, Phelippon de Fougieres, Le cinquieſme de Fevrier 1402. *tiſ. de Bauſſay.* & dans vne vieille vitre de cette ſeigneurie, i'ay veu les Armes de Menou, qui ſont de gueules à la bande d'or, parties auec vn Eſcuſſon d'azur chargé de trois gerbes d'or, où eſt eſcrit au deſſous, les Armes de Pierre de Menou Amiral de France, & de Dame Marguerite de Broſſe, ſa compagne & eſpouſe. Broſſe.

6. Iean de Menou, qui ſuit.

6. Philippes de Menou, mariée auec Meſſire Louys de la Marche Cheualier, le 20. de May 1435. LaMarche.

V I.

Iean de Menou Cheualier, Seigneur de la Ferté, & depuis du lieu de Menou, de Bouſſai, de la Forge, & de Villegongis, eſpouſa Iaquette de Chamborant, fille de noble & puiſſant Seigneur Foucault de Chamborant, le 3. iour de Ianuier 1435. & afin que le nom & les armes pleines de Menou, que deuoit porter Trignan de Menou ſon fils aiſné, puſſent mieux & plus honorablement eſtre entretenus apres ſon deceds, il promit de luy laiſſer toutes & chacunes les terres qu'il auoit en Berry, enſemble la terre & ſeigneurie de Vauzelle & autres apartenances, delaiſſées par le trepas de fuë Iaquette de Chamborant ſon eſpouſe, auſſi la terre & ſeigneurie de Menou, & autres apartenances au païs du Perche: & à Philippes ſon ſecond fils, deuoient demeurer les terres & ſeigneuries de Bouſſay & de la Forge, l'an 1469. Ce Iean ſurueſquit Trignan de Menou ſon fils aiſné: & de ſon eſpouſe Ieanne de Chamborant, il laiſſa Chamborant.

7. Trignan de Menou Eſcuyer, Seigneur de la Ferté, qui ſuit.

7. Philippes de Menou, Seigneur de Bouſſai, dont il ſera parlé cy-apres.

7. Catherine de Menou, mariée à noble homme Claude de la Chaſtre Eſcuyer, fils de noble homme Pierre de la Chaſtre auſſi Eſcuyer, Seigneur de LaChaſtre.

Nancey, & de Marguerite Rouye, & eut en dot dix-huict cents eſcus d'or, l'eſcu valant vingt-ſept ſols ſix deniers, le 23. iour de Nouembre 1460.

VII.

Trignan de Menou Eſcuyer, Seigneur de la Ferté, Vauzelle, Villegongis en Berry, & de Menou au païs du Perche, lequel fut fort auantagé par ſon pere Iean de Menou, comme il a eſté dit, en l'an 1469. eſpouſa Andrée de Nozai, ou de Noroy, fille vnique de noble homme Euſtache de Noroy Eſcuyer, Seigneur de Mancieux & de Tuſſeau. *Tilt. de Bouſſai & de Villegongis*, & de ce mariage ſortirent deux filles.

Noroy.

8. Marquiſe de Menou, Dame de Villegongis, dont il ſera parlé en ſuitte.

8. Magdelaine de Menou, mariée à Lancelot de la Touche, l'an 1482. *Tilt. de Bouſſai.*

La Touche.

Mais ces deux filles eſtant demeurées mineures d'ans, apres le deceds de Trignan de Menou leur pere, Philippe de Menou leur oncle, Seigneur de Bouſſai, fut élu leur Tuteur en la preſence de Meſſire Gilbert de Chamborant Abbé de Maſſai, oncle maternel, Frere Gilbert de la Broſſe Prieur de la Chapelle, Louys de Fougieres, couſins & proches parents deſdites Damoiſelles, le 28. de Iuillet 1473. *Tilt. de Bouſſai.* Puis Andrée de Noroy leur mere, ſe remaria en ſecondes nopces auec N. de Blanchefort, Baron de S. Ianurin Maire de Bordeaux, d'où ſont deſcendus ceux de Criſſai, qui ont partagé la terre de Targé. *Memoires de M. de Baudiment.*

Blanchefort.

VIII.

Marquiſe de Menou, Dame de Vauzelle, Villegongis & Iupilles, comme il ſe prouue par l'accord fait auec Abel de Briſay, Seigneur de Beaumont, fils d'Emery de Briſay & de Louyſe de la Lande, pour tout le droit ſucceſſif qui luy pouuoit appartenir, & à Magdelaine de Menou ſa ſœur, en la ſucceſſion de feu Meſſire Iean de Menou, & de Iaquette de Chamborant leurs ayeul & ayeule, le deuxieſme de Decembre, mil quatre cents

Briſay.

quatre-vingts deux. *Tilt. de Bouſſai*: & de ce mariage, ſelon que ie l'ai appris des Memoires de M. de Baudiment', ſortirent les enfants cy-apres.

9. Iaques de Briſay Cheualier, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances, Seneſchal de la Haute & Baſſe Marche, qui eſpouſa Auoye de Chabanes, fille de Meſſire Iean de Chabanes, Mareſchal de France, & de Suſanne de Bourbon, Comteſſe de Rouſſillon, & Doüairiere de Dammartin, dont ſortit Charlotte de Briſai, fille vnique, mariée à Pierre de Neufcheſes Seigneur de Baudiment & de Beaumont, pere de Geofroy de Neufcheſes, Seigneur de Baudiment, de qui eſt ſorti Honorat de Neufcheſes auſſi Seigneur de Baudiment, pere de Iaques de Neufcheſes, & de Melchior, Seigneur de Villegongis. Chabanes.

9. Claude de Briſai, mort Gouuerneur de Milan.

9. Marie de Briſai, mariée à Iean Guillaume de Sanazar, Comte de Gerolles, demeurant à Caſal, dont ſont ſortis Iaques Comte de Gerolles, & Charles de Sanazar. Sanazar.

9. Iaquette de Briſai, mariée à François de Mauuoiſin, Sieur de la Foreſt, en la Parroiſſe de Courſai en Bourbonnois, & de Beaupeſche, dont ſont ſortis Gabriel de Mauuoiſin eſpoux d'Anne du Pleſſis-Richelieu, & François de Mauuoiſin Cheualier de Malthe, Commandeur de Villefranche. Mauuoiſin.

9. Marguerite de Briſai, mariée à Antoine de la Broſſe, Seigneur de S. Chriſtofle en Bardelle, dont eſt ſorti Iaques de la Broſſe, mort ſans enfants, & Louyſe de la Broſſe, depuis mariée à Guillaume de Betoüillac, Sieur d'Archys. La Broſſe.

9. Adriane de Briſai, mariée à Iean de Villebreſme, Seigneur de Fougeres, pres Contre. Villebreſme.

VII.

Philippes de Menou Eſcuyer, Seigneur de Menou, de Bouſſai, de Meré, de la Forge, de la Thorate, & de Pingré, depuis Cheualier, Conſeiller & Maiſtre-d'Hoſtel ordinaire de la Reine, Seigneur de Billi, de Charniſai, & de Beauuolier, eſtoit ſecond fils de Iean de Menou Cheualier, & de Iaquette de Chamborant ſon eſpouſe, & frere puiſné de Trignan de Menou. Il fut éleu Tuteur de Marquiſe & de Magdelaine de Menou ſes niepces, en 1473. & fut conioint en mariage auec Damoiſelle Antoinette de la Touſche, fille de Hardoin de la Touſche Eſcuyer, Seigneur de Vilaines, des Roches, du Gué, & des Roches de Ciurai, & de Damoiſelle Louyſe de Billy, iadis ſon eſpouſe, le 8. iour d'Octobre 1474. Il fit ſon Teſtament le 14. iour de Mars 1515. par lequel il ordonna d'eſtre enterré aupres de ſa femme Antoinette de la Touſche, ſous la voûte qu'il auoit fait faire dans l'Egliſe Parrochiale de S. Laurent de Bouſſai, en la Chapelle de S. Sebaſtien, & S. Antoine. *Tilt. de Bouſſai.* Ie croy que les Armes de la Touſche ſont de gueules à trois fuſées d'argent: & de ce mariage ſortirent

La Touſche.

8. René de Menou, Seigneur de Bouſſai, qui ſuit.

8. Philippes de Menou, mariée à noble homme Iean Iſoré, fils d'Antoine Iſoré, & de Ieanne de Boisiourdain, Seigneur de Fontenai & d'Amenon.

Iſoré.

8. Anne de Menou, mariée à meſſire Antoine de Chaſteauneuf, Seigneur de Luçai-le-Mal, & de Gargileſſe, le 5. d'Avril 1494.

Chaſteauneuf. Luçai.

8 Perrine de Menou, mariée à noble homme Antoine des Eſſars Eſcuyer, Seigneur de Lye & de Thieux, le 2. iour de Ianuier 1505. preſents nobles perſonnes Lancelot de la Touſche Eſcuyer, Seigneur des Roches-Tranchelyon, Iean Iſoré, Seigneur de Fontenai, Iaques de Malemouche, Eſcuyer, Seigneur de Rouuray.

Eſſars.

VIII.

René de Menou Cheualier, Seigneur de Menou, Bouſſai, Billi & Charniſai, eſpouſa Claude du Fau, Dame du Fau, de Mantelan, de Marai & Chaſtre, dont il eut Le Fau.

9. Iaques de Menou Cheualier, premier Echançon de la Reine, qui eſpouſa Louyſe d'Eſtampes, veuue de François de Genoüillac, Seigneur d'Aſſier & du Maignot, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances du Roy, demeurant à Dry au Dioceſe de Neuers, par l'aduis & conſeil de Meſſire Claude de la Chaſtre Cheualier, Seigneur de la Maiſonfort, & de Dame Anne Robertet ſa femme, mere de Louyſe d'Eſtampes, le 10. iour de Mars 1544. mais de ce mariage il n'y eut point d'enfants. Eſtampes.

9. Iean de Menou, Seigneur de Menou, qui ſuit.

9. René de Menou, Seigneur de Billi, ne fut point marié.

9. François de Menou, Seigneur de Charniſai, la poſterité duquel ſera repreſentée apres celle de ſon frere. p. 388.

9. Albin de Menou, mort ieune.

9. Auoye de Menou, mariée deux fois, la premiere auec Gaulcher de Meſlai, Seigneur de Ceriſai, Valentin & Rouneau, fils & principal heritier de feu Meſſire François de Meſlai Cheualier, demeurant à Ceriſai, Parroiſſe d'Aſay-le-Boine, au païs du Maine, le 20. iour de Decembre 1555. duquel mariage ne ſortirent point d'enfants. Puis en ſecondes nopces elle eſpouſa Meſſire Anne de Chaſteaucha-lon, Cheualier, Seigneur des Eſſes, Capitaine & Lieutenant de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances, ſous la charge de M. de Villequier, le 13. iour de Decembre 1578. & de ce mariage ne ſont point auſſi ſortis d'enfants. Meſlai, Chaſteaucha-lon.

IX.

Iean de Menou Cheualier, Seigneur de Menou & de Bouſſai, eſpouſa Michelle de la Chaſtre, fille de haut & La Chaſtre.

puiſſant Seigneur Meſſire Claude de la Chaſtre, Cheualier, Seigneur de la Maiſonfort, & de Dame Anne Robertet, le 10. iour de Decembre 1559. eſtant veuf de defuncte Dame Claude des Perſonnes, dont il auoit eu

Des Perſonnes. Gaignon.

10. Marie de Menou, mariée à François de Gaignon Eſcuyer, Seigneur de S. Bohere, de Sougny & du Gué de Lauelle, Gentil-homme de la Chambre du Roy, demeurant en la Parroiſſe S. Robert, au reſſort de Blois, le 20. de Mars 1575.

Et du ſecond lit ſortirent

10. Iean de Menou, Seigneur de Menou & de Bouſſai, qui ſuit.

Châliuaut.

10. Charles de Menou, Seigneur de Mantelan, qui eſpouſa la fille de . . . , Seigneur de Chanliuaut, heritiere, dont il eut fils & filles, & a fait la branche de Chanliuaut.

10. René de Menou Eccleſiaſtique.

10. Ioachim de Menou, Cheualier de Malthe.

Vauſſai.

10. Claude de Menou, mariée à Marin de Vauſſai, Eſcuyer Sieur de la Barre, au païs du Maine.

Sainte-Fere.

10. . . . . de Menou, mariée au Sieur de Sainte-Fere.

Coulombiers.

10. Françoiſe de Menou, mariée au Sieur de Colombiers.

10. . . . . de Menou Religieuſe à Glatigni.

X.

Iean de Menou, Cheualier Seigneur de Menou & de Bouſſai, ſe fit de la Religion pretenduë reformée, dans laquelle il eſt mort, ayant eſté marié deux fois, la premiere auec Magdelaine Fumée, fille & heritiere de Martin Fumée Cheualier Seigneur de Genillé, & de Marie Loüet, depuis Dame de la Poſſonniere. La ſeconde fois auec Anne de Ploy, fille du Cadet de Rouſſillon en Saintonge, & petite-fille du Preſident Largebaſton, à Bordeaux, laiſſant du premier lit

Fumée.

Ploy.

11. René de Menou, qui ſuit.

Et du ſecond lit.

11. Iean de Menou, Lieutenant de la Compagnie de Monſ. de Hauteriue, en Hollande,
11. Charles de Menou Sieur de Billi, marié à Anne de Chaſteauchalon, fille du Sieur des Effes. Chaſteauchalon.
11. François de Menou, mort ieune.
11. Philippes de Menou, Sieur de Montjean.
11. Henry de Menou, mort ieune.
11. Claude & Anne de Menou, mortes ieunes.
11. Marie de Menou.
11. Gabrielle de Menou.

XI.

René de Menou Cheualier Seigneur de Menou, de Bouſſai, de Genillé, & de la Roche-d'Alez, s'eſt allié auec Magdelaine Fumée ſa couſine, fille de Martin Fumée, Conſeiller du Roy & Maiſtre des Requeſtes de l'Hoſtel, & Seigneur des Roches-ſaint-Quentin, & de Dame Magdelaine de Crauant, ſœur de M. le Vicomte de Brigueil, ſon eſpouſe, duquel mariage ſont ſortis dix-neuf enfants. Fumée.

12. Magdelaine de Menou, mariée deux fois. La premiere auec Louys de Bridiers Seigneur de Nouſerine, dont elle eut vne fille : Et la ſeconde auec Claude de Cluys, dont elle a laiſſé ſept enfants, eſtant morte en couche du dernier en la preſente année 1655.
12. Iaques de Menou, Enſeigne des Gardes de feu M. le Cardinal de Richelieu, & en ſuitte tué à Graueline.
12. Claude de Menou Religieuſe.
12. Deux Maries, l'vne deſquelles eſt Religieuſe, & l'autre eſt decedée en bas aage.
12. Anne Religieuſe, & vn petit garçon, mort en naiſſant.
12. Louys de Menou Seigneur de Genillé, qui ſuit.
12. François de Menou, Capitaine au Regiment de Normandie.
12. Magdelaine, Religieuſe.
12. Louys de Menou, deſtiné à la profeſſion Eccleſiaſtique.

12. Vn garçon & vne fille, morts en naiſſant.
12. René de Menou, Cheualier de Malthe.
12. Emond de Menou, Religieux.
12. Pierre de Menou, Enſeigne dans la Marine.
12. Iſabeau de Menou, & deux autres petits, morts en bas aage.

Puis René de Menou s'eſtant remarié en ſecondes nopces auec Louyſe de Montfaulcon, il en a eu dix enfants, dont il n'y a d'en vie que Magdelaine, Françoiſe, Louyſe, vn garçon appellé Claude, & deux autres qui n'ont point de nom.

XII.

Louys de Menou Seigneur de Genillé, a eſpouſé Catherine Perrot, d'vne famille illuſtre dans la Robe, dont Monſieur de la Mal-maiſon, Conſeiller au Parlement, eſt auiourd'huy le Chef; & de ce mariage ſont ſortis quatre enfants, René, Louys, Roger, & Catherine de Menou.

La Branche des Meſſ. de Charniſai, ſortie de celle de Bouſſai.

IX.

FRançois de Menou Seigneur de Charniſai, quatrieſme fils de René de Menou Seigneur de Menou & de Bouſſai, & de Dame Claude du Fau, eſpouſa Earine du Renier fille du Seigneur de Chezelles & d'Antoinette du Val ſa femme, dont il eût dix enfants maſles. Renier, porte d'azur au ſoc d'or.

Du Renier.

10. René de Menou, Seigneur de Charniſai, Eſcuyer de l'Eſcurie du Roy, qui eſpouſa Nicole de Iouſſeran, fille de René de Iouſſeran Seigneur de Londigni en Engoumois, & de Renée Robin, de la maiſon de la Tremblaye-Robin. Les Armes de Iouſſeran ſont d'argent à l'Aigle de ſable: & de ce mariage ſortirent René de Menou, mort en Hollande, au ſiege de Breda: Charles de Menou Sieur d'Aunai, mort dans l'Amerique, où il a laiſſé poſterité:

ſterité: Iean de Menou, mort ieune: & Renée de Menou, Religieuſe Carmelite, & Superieure au Conuent de Lion.

10. Cinq enfants maſles, morts au berceau.

10. Vrban de Menou Seigneur d'Aubeterre, qui n'a point laiſſé de poſterité.

10. François de Menou Seigneur du Chiron, qui eſpouſa la veuue du Baron d'Equilli de Niuernois, dont il y a eu vn fils & deux filles.

10. Melaine de Menou Sieur de Charniſai, non marié.

10. Louys de Menou Sieur de Menou, s'eſt habitué en Bourgongne, où il a eſpouſé Ieanne du Puy, fille de Marie du Puy Seigneur d'Igny, Trigni, Ratilli, Senan au païs d'Auxerrois, & de Emée d'Aſſus ſa femme, duquel mariage ſont ſortis vn fils & trois filles, Louys, Magdelaine, Louyſe, & Iaqueline de Menou. Le Puy porte en ſes Armes d'argent à trois pals de ſable. Le Puy d'Igny.

Genealogie de Menou, de la Branche du Mée.

V.

COllinet de Menou Cheualier Seigneur du Mée & de Longni, comme il ſe prouue par le partage entre luy ſes freres, & ſa ſœur, le 9. iour d'Aouſt 1401. eſtoit le troiſieſme fils de Iean de Menou l'aiſné, Cheualier Seigneur du Mée, de Bouſſai, de Seneuieres, de Menou, de Longny, & autres terres, & de Agnes de Galardon ſon eſpouſe. Il eſpouſa Iſabeau Graſleul, Dame de la Boutelais, fille de Barthelemy Graſleul, Eſcuyer Seigneur de la Mothe Grasleul, laquelle eſtant demeurée veuue de Collinet de Menou, en l'année 1413. ſe remaria en ſecondes nopces auec Meſſire Pierre de Charnai, aupres de Remorantin. Puis en troiſieſmes nopces, elle eſpouſa noble homme Iean Sauari, Eſcuyer Seigneur de Lancoſme, duquel elle demeura veuue en l'année mille Graſleul. Charnai. Sauari.

quatre cents trente-& vn, & laiſſa de ſon premier mary,

6. Louys de Menou, qui ſuit.

VI.

Louys de Menou, Cheualier Seigneur du Mée, eſpouſa Ieanne de Thais, fille de noble homme Iaques de Thais Seigneur de Couſieres & de Nantillai, & de Catherine Iſoré ſa femme, fille de Iean Iſoré, Cheualier Seigneur de Plainmartin, & ſœur d'vn autre Iean Iſoré auſſi Seigneur de Plainmartin, qui fut pere de Marie Iſoré, femme d'Antoine Guenand: & de cette Ieanne de Thais & de Louys de Menou, qui mourut en l'année 1455. ſortirent ſept fils & ſept filles; entre leſquels ſont

Thais.

Iſoré.

7. Iean de Menou, Cheualier Seigneur du Mée, qui viuoit en l'année 1492. & auoit eſpouſé Oliue de Graſſai Dame de Graſſai & de la Maiſonfort, enuiron l'an 1455. de laquelle il ne laiſſa point d'enfants. Cette Oliue de Graſſai, fille de I. de Graſſai & de Ieanne Rouye, cette Ieanne Rouye, depuis femme de Iannet de Tranchelyon. *Tilt. du Mée.* Par vne charte en datte de l'année 1483. Il eſt dit comme noble Damoiſelle Oliue de Graſſai Dame de la Maiſonfort, ſuffiſamment authoriſée de noble & puiſſant Seigneur Iean de Menou Eſcuyer, ſon mary, fit vn échange auec noble homme Iean Mauſſabrai Eſcuyer Seigneur du Bois-ſaint-Pere. Ce Iean de Menou Seigneur de la Maiſonfort, vendit à Pierre le Breton Eſcuyer Sieur de Chanceaux, le lieu de Longny dans la Chaſtelenie de Loches, en 1491.

Graſſai.

7. Antoine de Menou, Seigneur du Mée, qui ſuit.

7. Philippe de Menou, Eſcuyer Seigneur de Poiriers, qui eſpouſa Françoiſe de Marolles, fille d'Eſtienne de Marolles Cheualier, & de Catherine de Grasleul. *Tilt. du Mée & de Marolles.*

Marolles.

7. Hugues de Menou, Seigneur du Perier, en 1503.

7. Louys de Menou, Prieur de Louens.

7. François de Menou Preſtre, Chanoine de Chartres, Seigneur de Couſieres.

7. Godemar de Menou, Religieux de Miſerai, Prieur de Cloüé, & Curé de Puluoiſin.
7. Ieanne de Menou, mariée auec Antoine Gaſtineau Eſcuyer Seigneur de la Chapelle-Hurtemale, dont elle eut Perrichon Gaſtineau Sieur de la Chapelle. Gaſtineau.
7. Renée de Menou, mariée à Iaques Douaut, Eſcuyer Seigneur de Sellon en Berri, pres Argenton.
7. Marie de Menou, mariée auec Pere de Grai, Sieur de Chambon. Grai.
7. Antoinette de Menou, eſpouſa vn nommé du Cheſne.

VII.

Antoine de Menou Seigneur du Mée, ſucceda à Iean de Menou, ſon frere ainé, faute d'hoirs maſles. Il eſpouſa Catherine Guenand, fille de Louys Guenand, Eſcuyer Seigneur de S. Ciran du Iambot, & d'Anne Cheualeau ſa femme, en l'an 1496. Elle eſtoit parente au quatrieſme degré d'Antoine de Menou ſon mary; c'eſt-pourquoy il falut obtenir diſpenſe en l'année 1498: car elle eſtoit deſcenduë de Ieanne Grasleul, femme de Guy Guenand, & ſœur d'Iſabeau Grasleul, femme de Collinet de Menou. Guenand.
Et de ce mariage ſortirent

8. Emon de Menou, qui ſuit
8. Iean de Menou Seigneur de Couſieres, comme il paroiſt par vn tiltre de l'an 1510. Il eſpouſa la veuue du Seigneur d'Autry, dont ſortirent trois filles: la premiere mariée au Seigneur de Pontlong: la ſeconde au Vau de Valerre: & la troiſieſme au Sieur de la Iarrie. Autry.

VIII.

Emon de Menou Seigneur du Mée, eſpouſa Catherine de Varennes ſœur de Meri de Varennes Seigneur d'Arthon, par l'aduis & authorité de Meſſire Gabriel de la Chaſtre Seigneur de Nançai, oncle de Catherine de Varennes, qui eſtoit fille de Charlotte de la Chaſtre, ſœur de Gabriel, de laquelle Catherine Emon de Menou laiſſa Varennes.

9. Iean de Menou Seigneur du Mée, qui ſuit

Rillou. 9. . . . de Menou, marié au Seigneur de Rillon, nommé Douaut.

Chargé. 9. . . . de Menou, mariée à Gabriel de Chargé Seigneur de Hautfleré.

9. . . . de Menou, mariée au Sieur du Rocheron.

IX.

Iean de Menou Cheualier Seigneur du Mée, fit partage auec ſes ſœurs en 1548. fit homage au Roy du fief de Puluoiſin, le 18. de Decembre 1545. & fut conioint en

Lanet. mariage auec Françoiſe de Lanet de la maiſon de Champoſt, duquel mariage ſortirent deux filles.

La Chaſtre. 10. Ieanne de Menou, mariée à Charles de la Chaſtre Eſcuyer Seigneur de Parai, dont elle a eu Charles, Iean & Siluine de la Chaſtre; l'aiſnée mariée auec Marie Carré de la maiſon de Villebon, ſorti Cadet de Charnai, en la Parroiſſe de Rouure-les-bois, & a laiſſé deux garçons & trois filles, l'aiſnée deſquelles appellée Marie de la Chaſtre, a eſpouſé Pierre le Gras Sieur de Verneüil, l'aiſné des garçons a eſpouſé vne fille de Piegu en la Marche.

Hilaire. 10. Marie de Menou, mariée à Pierre Hilaire Seigneur de Saluert en Poictou, dont eſt ſorti Iaques Hilaire, Curé de Puluoiſin.

Puis en ſecondes nopces, Iean de Menou eſpouſa Ca-

Quinaut. therine Quinaut, fille de Gilles Quinaut, depuis Abbé de S. Genou, & de Françoiſe Bonnet, ladite Quinaut veuue de Pierre Bodichon, Lieutenant en la Preuoſté de Chaſtillon, dont elle auoit eu vne fille, Marguerite Bau-

Cholé. dichon, mariée à Claude Cholé Eſcuyer Seigneur de la Ioubardiere: & de ce ſecond mariage ſortirent

10. Iaques de Menou Seigneur du Mée, qui ſuit

10. Emon de Menou, dont la poſterité ſera eſcrite apres celle de ſon frere.

Coagne. 10. Marie de Menou, femme d'Antoine Coagne Seigneur de Marteau, dont ſont ſortis quatre fils & quatre filles, Antoine de Coagne, tué à Chaſtillon

par le Sieur de Malambert: Iean Eccleſiaſtique: Iaques Seigneur de Marteau: Charles, mort ſans auoir eſté marié: Catherine, Religieuſe à Beauuoir: Magdelaine, femme de Iean de Coüé Sieur des Eſcuries: Marguerite, femme de Iaques de Sorbiers, Sieur de Maubois: & Françoiſe, Religieuſe à Beauuoir. Iaques de Coagne Sieur de Marteau, ayant eſpouſé Magdelaine d'Antienuille, a laiſſé huict enfants, & entre-autres Louys Seigneur de Marteau, qui a eſpouſé Marguerite de Bonnafau, dont il y a vn fils & vne fille. Puis Iaques de Coagne s'eſtant allié en ſecondes nopces auec Magdelaine Cholé, en a laiſſé quatre fils & vne fille. Les Armes de Coagne ſont d'hermines.

10. Marguerite de Menou, femme de Charles de Bridiers Seigneur de Nouzerine, dont ſont ſortis quatre fils & deux filles: Siluine de Bridiers, qui eſpouſa Iaques de Montreux Seigneur de Tari: Louys de Bridiers, qui eſpouſa Marie de l'Eſtan, & en ſecondes nopces Magdelaine de Menou, fille de René de Menou Seigneur de Bouſſai: Iean de Bridiers, marié à Ieanne de l'Eſtan, ſœur de Marie: Louyſe Religieuſe: Gabrielle mariée à René de Sorbiers Seigneur de Manſon: Siluain de Bridiers eſt auſſi marié. Les Armes de Bridiers ſont d'or à la bande de gueules. Bridiers.

X.

Iaques de Menou Cheualier Seigneur du Mée, fit l'homage au Roy de la Seigneurie de Puluoiſin, le 17. d'Aouſt 1606. & ſe maria en premieres nopces auec Louyſe de Rochefort, fille de Claude de Rochefort Seigneur de Sigi & de Luçai-le-mal, & de Claude de la Riuiere, ſon eſpouſe, dont il a eu Rochefort.

11. Louys de Menou Seigneur du Mée, qui ſuit.

11. Marie de Menou, mariée à Charles de Graffar Eſcuyer Sieur d'Ormoye, dont il y a eu des enfants.

11. Claude de Menou, Religieuſe au lieu Noſtre-Dame.

11. Louyſe de Menou, mariée à Henry de Carſardel Seigneur de Germenonuille en Beauce.

Grenezi. Puis en ſecondes nopces, il eſpouſa Charlote de Grenezi, de la maiſon du Pleſſis-de-Cheles en Dunois, fille de Claude de Grenezi, Eſcuyer Sieur du Pleſſis-de-Cheles, & de Ieanne d'Amilli du païs du Perche: & de ce mariage ſortit

11. Iaques de Menou, mort ieune & inhumé dans l'Egliſe des Auguſtins de Chaſtillon, où Charlotte de Grenezi ſa mere, auoit fondé vne belle Chapelle.

XI.

Louys de Menou Seigneur du Mée, fut conioint en mariage auec Damoiſelle Claude Baraudin, fille puiſnée de noble homme Honorat Baraudin, Eſcuyer Seigneur du Verger, & de Marie Cerifiers ſon eſpouſe, le 22. iour du mois de Nouembre 1636. dont ſont ſortis cinq fils & neuf filles.

Baraudin.

12. Charlotte.
12. François.
12. Louyſe.
12. Marie.
12. Emon.
12. Louys.
12. Anne.
12. Claude.
12. Iaquette.
12. Marie.
12. Magdelaine, morte.
12. Angelique.
12. Vn fils & vne fille, qui n'ont point de nom.

X.

Emon de Menou Cheualier Seigneur de Menou, du Rabry & de Poiriers, frere puiſné de Iaques de Menou Seigneur du Mée, fut marié deux fois: la premiere auec Mareuil. Cariſtie de Mareuil, Dame de la Ferté Sainte-Faute, & de Troüillaut, fille vnique de Iean de Mareuil Eſcuyer, & Sauzai. de Ieanne de Sauzai ſa femme: ce Iean fils de Pierre de Boiſay. Mareuil, & de Renée de Boiſai, fille de Iean de Boiſai Eſcuyer Seigneur de Courſenay. Pierre de Mareuil, fils de

Ioachim de Mareuil & de Claude Sauari, fille de Blaiſe Sauari. Sauari Eſcuyer Seigneur de Cheſaugautier & de Ieanne Ageſnes. Ioachim de Mareuil, fils de Iean de Mareuil l'aiſné, & de Marie de Riuode, fille de Iean de Riuode Riuode. Seigneur de Montaboulin. Iean de Mareuil l'aiſné, fils de Guillaume de Mareuil & de Marie Guerine. Les Armes de Mareuil ſont de gueules à cinq faces d'or. Riuode d'argent à la face de gueules, au Lion naiſſant de ſable en chef. Sauari écartelé d'or & de ſable: & du mariage d'Emon de Menou & de Cariſtie de Mareuil, eſt ſortie Guerine.

II. Ieanne de Menou, mariée à Meſſire Louys de Marolles Cheualier, dont elle a eu pluſieurs enfants. Marolles.

Puis Emon de Menou eſpouſa en ſecondes nopces Madelaine de Marolles, ma ſœur aiſnée, qui mourut en couche du vingt-&-vnieſme enfant, en l'aage de trente-ſix ans, le premier iour de l'an 1633. Ses enfants furent

II. Magdelaine de Menou, morte ieune.
II. Deux beſſons, morts en naiſſant.
II. Vn fils, mort en naiſſant.
II. Michel de Menou, mort ieune.
II. Vn fils, mort en naiſſant.
II. Deux beſſons, morts en naiſſant.
II. Siluain de Menou, qui deceda aagé d'onze ans, en 1627.
II. Charlotte de Menou, mariée en premieres nopces auec Charles le Bloy, Seigneur de la Pornerie, le 5. de Septembre 1635. dont elle eut Ieanne Gemée, qui mourut en bas aage. Puis ſon mary eſtant mort au mois de Nouembre de l'année 1636. elle eſpouſa en ſecondes nopces Euſtache Graſleul Seigneur de la Rochebreteau, le 16. de Fevrier 1640. dont elle a eu trois enfants, Euſtache, Gabriel & Louys Grasleul. Puis en troiſieſmes nopces elle a eſpouſé le 15. de Septembre 1647. Antoine de Montbel Seigneur de Champeron, fils de Robert de Montbel, Cheualier Seigneur de Champeron, & d'Anne de l'Aage de Puy-Laurens, dont il y a cinq enfants, Le Bloy. Graſleul. Montbel. L'Aage.

René, Iean, Charles, Antoine, & Marie.
11. Anne de Menou, Religieuſe Auguſtine.
11. Iaqueline de Menou. }
11. Iaques de Menou. } morts ieunes.
11. Louys de Menou. }
11. Marie de Menou. }
11. Michel de Menou, mon filleul, mort en la fleur de ſa ieuneſſe.
11. Polixene de Menou, mariée à Iean Renaud en Saintonge, dont il y a vne fille.
11. Deux beſſonnes, mortes ieunes.
11. Magdelaine de Menou a eſpouſé Iean de Moraille, Sieur de la Robertie, en la Marche.
11. Louyſe de Menou, morte en bas aage.

Voicy ce qui ſe lit dans l'Hiſtoire d'vn Seigneur de Menou. Ie croy que c'eſtoit Perrinet de Menou fils de Colar de Menou & de Ieanne Peane, de la maiſon de Paluau. Nicole Gilles en parle en cette ſorte dans ſon Hiſtoire de France, ſous le Regne de Charles VI. en l'an-
» née 1413. Puis, dit-il, alla le Roy à Soiſſons, où tenoit
» pour le Duc de Bourgongne, Meſſire Enguerrand de
» Bournonuille, & vn Cheualier de Touraine, nommé
» Monſeigneur de MENOV, en haine deſquels, pour-
» ce qu'ils auoient tenu la ville contre le Roy, & tué He-
» ctor le Bon, Baſtard de Bourbon, tandis qu'il parle-
» mentoit, & fut bleſſé au viſage d'vn coup de fleche. La
» Ville fut priſe d'aſſaut, pillée, & les Egliſes ſaccagées,
» dont fut grand pitié & dommage: & là furent decapi-
» tez Enguerrand de Bournonuille, & le Seigneur de
» Menou, & Meſſire Guiot du Pleſſis, qui fut pris en
» l'Abbaye de S. Martin, & fut enuoyé à Paris, & decapi-
» té aux Halles.

+ Non: car Perrinet estoit mort en 1372

Et dans les Annales de Bourgongne, eſcrites par Pa-
» radin au troiſieſme Liure, en l'année 1414. Dedans Soiſ-
» ſons, dit-il, eſtoit au nom du Duc de Bourgongne Meſſire

Meſſire Enguerrand de Bournonuille, qui eſtoit la fleur « de Cheualerie de ce temps là. Auec luy eſtoient Meſ- « ſire Coillar de Fiennes, Lamon de Launoy, le vieil Sei- « gneur de MENOV, homme non moins plein d'aage « que de grandes richeſſes, & pluſieurs autres Gentils- « hommes.

Et plus bas au feüillet 582.

Auſſi auec ledit Enguerrand, furent decapitez Meſ- « ſire PIERRE DE MENAV, Capitaine du com- « mun de la Ville, Maiſtre Auſſiel Baſſuel Aduocat, & « quatre Gentils-hommes, & vn Aduocat nommé Mai- « ſtre Iean Tiret, qui eſtoit en grande reputation de « Sçauoir & de Sageſſe. «

GENEALOGIE DE BRIDIEV,

à cauſe de ma ſœur Polixene de Marolles, alliée dans cette Maiſon.

I.

LA maiſon de Bridieu, en la Parroiſſe de S. Hyriers au Dioceſe de Limoges, tomba en quenoüille: & Catherine de Bridieu Dame de Bridieu, en paya le rachapt à Iean d'Aubuſſon Seigneur de la Borne & de Montil, le 9. iour de Septembre 1415. eſtant deuenuë veuue de feu noble homme Iean de Pratmy Eſcuyer, & d'elle & de Iean de Pratmi, ſortirent Pratmi.

2. Ieanne & Helene de Pratmi.

II.

Ieanne & Helene de Pratmi ſœurs, eſpouſerent les deux freres, Perrichon & Pierre Iacmetons Eſcuyers, d'vne maiſon noble au païs de la Marche, comme ie l'ai iuſtifié, par vn tiltre en datte du 26. de Iuillet 1446. Or de Pierre Iacmeton & d'Helene de Pratmi, ſœur de Ieanne de Pratmi, & tante de François, Iean, & Antoine de Pratmi freres, Seigneurs de Vourene en la Parroiſſe de Iacmetons.



Bridieu, porte d'azur à la Macle crãpõnée d'argent, accõpagnée de trois Eſtoiles d'or.

Nauſſac, au Dioceſe de Limoges, comme il ſe voit par vn tiltre de l'année 1500. ſortit vn fils appellé Iean Iacmeton de Bridieu : & Pierre ſon pere, eſt qualifié Seigneur de Bridieu & de la Montarde, au Dioceſe de Limoges.

III.

Iean Iacmeton de Bridieu, fils de Pierre Iacmeton, & d'Helene de Pratmi, Eſcuyer Seigneur de Bridieu, en
Marcy. 1452. eſpouſa Antoinette de Marcy, fille de noble hom-
Beſtemitte. me Benoiſt de Marcy Eſcuyer Seigneur de Beſtemitte, & de Simone de Beſtemitte, de laquelle Antoinette de Marcy il eut enfants

4. Lyonnet de Bridieu, qui ſuit.
4. Gabriel de Bridieu.
4. Iaques de Bridieu, Eccleſiaſtique.
4. Antoine de Bridieu, Cheualier de l'Ordre de ſaint Iean de Ieruſalem, & Commandeur de Ferrieres, en la Marche.

IV.

Lyonnet de Bridieu, Eſcuyer Seigneur de Bridieu, laiſſa deux fils.

5. Guichard de Bridieu, qui ſuit.
5. Iean de Bridieu.

V.

Guichard de Bridieu, viuoit en l'année 1510. & laiſſa
6. Iaques de Bridieu,

VI.

Iaques de Bridieu, Eſcuyer Seigneur de Bridieu, Eſcuyer & Maiſtre-d'Hoſtel de haut & puiſſant Prince, Monſeigneur François de Bourbon Comte Daufin d'Auuergne, Duc de Montpenſier, eſpouſa en premieres nopces Catherine de Montferrand, Dame de la Geole en la Parroiſſe de l'Eſtere, au Dioceſe de Limoges, qui luy donna irreuocablement cette Seigneurie, en l'an 1531. Elle eſtoit veuue de Gautier Beraud. Puis en ſecondes nopces il eſpouſa en 1551. Gabrielle du Rigal-la-Vaiſſiere, fille de noble homme François du Rigal Eſcuyer Seigneur de la Vaiſſiere, au Dioceſe de S. Flour, de laquelle il eut enfants. Montferrand.

7. Iean de Bridieu Seigneur de la Geole, Eſcuyer de Monſ. le Duc de Montpenſier, & fut celuy qui eut l'honneur de le releuer à la bataille d'Yuri, où ſon cheual auoit eſté tué ſous luy. Il deceda à ſix heures du ſoir, le 27. du mois de Iuin en 1619. & fut enterré dans l'Egliſe Parrochiale de l'Eſtere, deuant le grand-Autel.
7. Dieu-donné de Bridieu, qui ſuit.
7. François de Bridieu, appellé Monſ. de S. Sirang, fut pouruû du Prieuré de ſaint Leonard de Noblac en Limouſin, le 16. de Iuillet 1592. par la mort d'Antoine Bancel Abbé d'Iſſoire, & Precepteur de Monſ. Henry de Bourbon, Duc de Montpenſier, celebra ſa premiere Meſſe le quinzieſme de Septembre 1608. & mourut à la Geole, le 10. Mars 1614. aagé de cinquante-trois ans, ayant poſſedé ſon Prieuré l'eſpace de vingt-deux ans, auquel ſucceda François de Bridieu ſon neveu, aagé de neuf ans, à la nomination du Roy.

7. Pierre de Bridieu, dont la poſterité ſera deſcrite apres celle de ſon frere Dieu-donné.

Gonthier. 7. Françoiſe de Bridieu, fut mariée à Ioſeph Gonthier, Eſcuyer Seigneur de la Roche en Poictou, dont eſt ſorti vn fils, qui s'eſt allé habituer en Angleterre. Elle mourut à la Geole, le 27. Ianuier 1608. & fut inhumée dans l'Egliſe Parrochiale de l'Eſtere, eſtant aagée de cinquante-deux ans.

7. Ieanne de Bridieu, mourut à la Geole, le 5. de Iuin 1613. & giſt dans l'Egliſe de l'Eſtere, dans les tombeaux de la Geole, aagée de cinquante-trois ans, ſans auoir eſté mariée.

VII.

La Rouë. Dieudonné de Bridieu, Eſcuyer Seigneur du Claueau, eſpouſa Françoiſe de la Rouë, Dame des Linieres, fille de René de la Rouë Seigneur des Linieres, & d'Anne Brachet, fille de François Brachet Seigneur des Soſettes, & de Aalis de Rigoux, laquelle demeura veuue en 1555. & ſe remaria en ſecondes nopces à Pierre Iouſſeaume Eſcuyer Seigneur des Linieres : Le Contract de Mariage de Dieudonné de Bridieu & de Françoiſe de la Rouë, fut paſſé en la preſence de haut & puiſſant Prince François de Bourbon, Duc de Montpenſier, & de haute & puiſſante Dame Gabrielle de Mareuil, Marquiſe de Mezieres, le 9. iour d'Aouſt 1584. & furent dés le meſme iour Seigneur & Dame de Claueau. Et le ſeptieſme iour de Septembre enſuiuant, ils furent mariez à Paris, au logis de Monſ. de Montpenſier. Madame la Marquiſe de Mezieres, qui mourut le 25. iour de Ianuier 1592. fit executeur de ſon Teſtament, Dieudonné de Bridieu Seigneur du Claueau, qui de ſa femme Françoiſe de la Rouë, laiſſa enfants

8. Gabriel de Bridieu, qui ſuit.

8. Antoine, dont il ſera parlé apres ſon frere.

Preaux. 8. Marie de Bridieu, qui naquit au Claueau, le 16. de Iuillet 1598. fut mariée à René de Preaux, Seigneur de Riz en Touraine, dont elle a eu Dieudonné,

Polixene, Ieanne, Françoiſe, Armand, Marie, & Louyſe. Mais il ne reſte à preſent qu'Armand, Polixene & Françoiſe de Preaux.

8. Henriette de Bridieu, morte en bas aage.

VIII.

Gabriel de Bridieu Seigneur du Claueau, Gouuerneur de Meſieres en Brenne, naquit le 18. iour de Iuillet 1592. vn Samedy à quatre heures-&-demie apres midi, au Chaſteau de Villebois en Engoumois. Il eſpouſa Polixene de Marolles, ma ſœur, le 24. iour d'Octobre 1624. Marolles. & de ce mariage ſont ſortis

9. Dieudonné de Bridieu, Prieur de ſaint Martin de Vertou.
9. Claude de Bridieu, Lieutenant de la Compagnie des Cheuaux-legers de Monſ. le Duc de Guiſe, & qui s'eſt ſignalé par ſes ſeruices dans les Armées en pluſieurs occaſions.
9. Michel de Bridieu, mort en bas aage.
9. Marie de Bridieu.
9. Polixene de Bridieu.
9. Iſabelle de Bridieu, morte en bas aage.
9. Antoine de Bridieu, mort dans ſon enfance.
9. Ieanne de Bridieu, morte en bas aage.
9. Agathe de Bridieu, morte au berceau.
9. Gabriel, Louyſe & Louys, morts en bas aage.
9. Roger de Bridieu.

Puis Gabriel de Bridieu eſtant demeuré veuf de Polixene de Marolles qui mourut le 8. iour de May 1647. eſpouſa en ſecondes nopces Louyſe-Gilbert, le premier iour de Iuin 1649. Et de ce mariage ſont ſortis, Claire-Tereſe: Gabriel-François: & Iean, & Magdelaine, iumeaux.

VIII.

Antoine de Bridieu Seigneur des Linieres, ſecond fils de Dieudonné de Bridieu Seigneur du Claueau & de Françoiſe de la Roüe, eſpouſa Louyſe Chaſtaigner de la

Rochepoſai, fille de Claude Chaſtaigner Seigneur de la Vernelle & d'Effougeard, & de Ieãne de Coüé, dont il a eu

9. Annet de Bridieu, nourri Page de la petite-Eſcuyrie du Roy, mort aagé de ſeize ans.
9. Roger-Antoine de Bridieu, Eccleſiaſtique.
9. Marie.
9. Henriette.
9. Marie.

Lignée de Bridieu Seigneurs de Labaron.

VII.

Pierre de Bridieu Seigneur de Bridieu & de Labaron en Mirebalais, quatrieſme fils de Iaques de Bridieu & de Gabrielle du Rigal, eſpouſa en 1593. le 15. de Fevrier Montfort. Gabrielle de Montfort, Dame du Breüil & de Labaron, fille de Guillaume de Montfort Eſcuyer Seigneur de Breüil en Normandie, dont il a eu

8. Iean de Bridieu, qui ſuit.
8. François de Bridieu, Prieur de ſaint Leonard, Grand-Vicaire de M. de Guiſe, Archeueſque de Rheims, & Intendant de ſa Maiſon.
8. Pierre de Bridieu, Prieur de ſaint Leonard de Noblac en Limoſin, apres la mort de Frãçois ſon frere.
8. Louys de Bridieu, Gouuerneur de Guiſe, & Meſtre-de Camp d'vn Regiment de Caualerie, honoré d'vn breuet de Cheualier de l'Ordre du S. Eſprit.
8. Iaques de Bridieu, Sieur de Courteille.
8. Catherine de Bridieu, ditte de ſainte Dorothée, Religieuſe à ſaint Pierre de Rheims.
8. Magdelaine de Bridieu, morte ieune.
8. Louyſe de Bridieu, femme d'Alexandre de Galard de Bearn, Eſcuyer Sieur de ſaint Maurice-Broſſée.
8. Renée de Bridieu, morte en bas aage.

VIII.

Iean de Bridieu Seigneur de Labaron a eſpouſé, le 28.

Fevrier 1634. Marie Roger, veuue de fuë Pierre Thubert, Conſeiller du Roy au Siege Preſidial de Poictiers, fille de Monſieur Roger de Poictiers, dont il y a des enfants, & entre-autres Pierre de Bridieu.

Autre Branche de la Maiſon de Bridieu.

II.

PErrichon Iacmeton, d'vne Maiſon noble en la Marche, eſpouſa enuiron l'an 1446. Ieanne de Pratmi, Pratmi. fille de Iean de Pratmi Eſcuyer, & de Catherine de Bridieu, Dame de Bridieu, en la Parroiſſe de S. Hyriers au Dioceſe de Limoges, il viuoit en 1460. & de luy ſortit

3. Pierre Iacmeton de Bridieu.

III.

Pierre Iacmeton de Bridieu, fut pere de

4. Ieande Bridieu, qui ſuit.

IV.

Iean de Bridieu, fut tué auec ſon fils aiſné à l'aſſaut de Rome: & de ſa femme Catherine de Vieilleuille de Vieille-uille. la Marche, pres Eſmontier, il eut pluſieurs enfants, & entre-autres,

5. . . . de Bridieu, qui fut tué auec ſon pere à l'aſſaut de Rome.

5. Gabriel de Bridieu, qui ſuit.

5. . . . de Bridieu, Prieur de Diſſai, aupres de Poictiers.

5. Iaques de Bridieu, Chanoine de Monſtier Rouzelie, pres de Feletin.

V.

Gabriel de Bridieu eſpouſa Magdelaine de l'Aage, fille L'Aage. Mõtaignac. de Louys de l'Aage, & de Françoiſe de Montaignac, dont la maiſon eſt aupres de Tulles. Cette Magdelaine de l'Aage n'auoit qu'vn frere, nommé Emon de l'Aage, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat & Priué, Abbé de Miſerai en Touraine, & de ſaint Mangé-lez-Chaalon, &

de Fontenois: & de ce mariage ſortit

6. Leonet de Bridieu, qui ſuit.

VI.

Eſmoin. Leonet de Bridieu, eſpouſa Magdelaine Eſmoin de la Vaublanche, aupres de Gueret, dont ſortit

7. Gaſpard de Bridieu.

VII.

La Faye. Gaſpard de Bridieu, eſpouſa Charlote de la Faye, aupres du Peyrat en Poictou, & a laiſſé quatre filles.

8. Catherine de Bridieu, mariée auec le Sieur de Beaumont, fils de M. de Mouſſac, en Bourbonnois.

8. Ieanne de Bridieu, mariée auec le Sieur de Tronget, aupres de Vrier en Bourbonnois.

8. Helene de Bridieu, mariée auec le Seigneur de la Chaſſaigne-de-Beauregard en Poictou, morte ſans enfants.

8. Ieanne de Bridieu, mariée en premieres nopces auec Leon Brachet Sieur de Montaignac, de la Maiſon de Peruſſe, & en ſecondes nopces auec Meſſire Guillaume d'Aubuſſon, Cheualier Seigneur de Chaſſaingrimont, en la Marche.

GENEALOGIE DES DVPVY, au païs de Forets, d'où ie ſuis ſorti, à cauſe de Magdelaine Dupuy.

Les Armes de Dupuy ſont d'or à la bande de ſable, chargée de trois roſes d'argent au chef d'azur, chargé de trois Eſtoiles d'or.

I.

Pierre Dupuy, originaire de la ville de S. Galmier en Forets, venant à deceder enuiron l'an 1400. laiſſa deux enfants,

2. Thomas Dupuy, qui ſuit.

Lya. 2. Ieanne Dupuy, marjée à Iean de Lya.

II.

II.

Thomas Dupuy laiſſa ſix enfants.

3. Hugues Dupuy, qui ſuit.
3. Gregoire Dupuy, qui eſpouſa Annelle Fromentin, au païs de Breſſe. Fromentin.
3. Iſabeau Dupuy, mariée auec Claude Rouſſiñ, de Condrieu. Rouſſin.
3. Vienne Dupuy, mariée à Iean Fornel de la Breſle. Fornel.
3. Huguette Dupuy, mariée à Claude Richard de la Breſle. Richard.
3. Marguerite Dupuy, mariée à Iean Heliot de ſaint Galmier. Heliot.

III.

Hugues Dupuy, eſpouſa Antoinette de Chaſteluz, Chaſteluz. dont il eut

4. Geofroy Dupuy, qui ſuit.
4. Anne Dupuy, mariée à Iean Paulãr. Paular.
4. Thomas Dupuy, Prieur de Iourſieu.
4. Eſtienne Dupuy, Conſeiller au Parlement de Paris, enterré à ſaint Innocent.
4. François Dupuy, Prieur General des Chartreux, fit Canoniſer ſaint Bruno, & fut à Rome, pour cet effet, & a eſté l'vn des plus celebres de ſon Ordre.
4. Iean Dupuy, qui eſpouſa Damoiſelle Iaqueline Taupeau, dont il eut cinq enfants, Iean Dupuy Capitaine & Chaſtelain de S. Galmier: Denys Dupuy, qui mourut portant les armes en Piemont: Hugues Dupuy Sieur de la Mothe, Preſident à Lyon: Vn autre Hugues Dupuy, Conſeiller au Parlement de Roüen. N. Dupuy, mariée au Sieur Laurencin de Lyon, qui ont laiſſé des enfants. Taupeau. Laurencin.

IV.

Geofroy Dupuy, eſpouſa Damoiſelle Françoiſe Trunel, Trunel. laquelle portoit de gueules au Lion d'or armé & lampaſſé de ſable: & de ce mariage ſortirent onze enfants.

5. Pierre Dupuy, Prieur d'Eſtiualleilles, Maiſtre du Chœur & Chanoine de Noſtre-Dame de Mont-

briſon, & Curé de ſaint Galmier.

5. Antoine Dupuy, Prieur de Salles.

5. Iacques Dupuy, Chaſtelain de S. Galmier, qui ſuit.

5. Philbert Dupuy, Commandeur de ſaint Antoine de Viennois.

5. François Dupuy, Prieur de Marcigny.

5. Clement du Puy, Aduocat, dont la poſterité ſera eſcrite cy-apres.

Orlandin. 5. Marguerite Dupuy, mariée auec le Sieur Orlandin de Lyon, dont elle eut trois enfants: Iean Orlandin, Curé de ſaint Galmier: Leonarde Orlandin, mariée auec le Sieur Sauoye Financier, dont il y a eu pluſieurs enfants: & Marie Orlandin, mariée auec le Seigneur Flaminio Fahardi Italien, Commandant en la Citadelle de Lyon, ſous Monſ. de Mandelot, & ont laiſſé des enfants.

S. Thaon. 5. Deniſe Dupuy, mariée auec le Sieur Bernard de ſaint Thaon, dont il y a des enfants.

5. Louys Dupuy, nai enuiron l'an 1526. dont la poſterité ſera eſcrite apres celles de ſes freres, Iaques & Clement.

Dupuy. 5. Marthe Dupuy, mariée auec Iean Dupuy, Sieur du Perier, de Montbriſon, dont il y a eu pluſieurs enfants.

La Vuë. 5. Magdelaine Dupuy, mariée à Baptiſte de la Vuë de Surieu le-Contal, duquel mariage ſont ſortis cinq enfants, & entre-autres Ieanne de la Vuë, mariée à

Chaſtillõ. Noël de Chaſtillon Seigneur du Soleillan, pere d'Agathe de Chaſtillon ma mere, & de Baltazar de Chaſtillon Seigneur de Montarboux, decedé le 6. de Decembre 1652. aagé de 80. ans, pere d'Annet de Chaſtillon Seigneur de Montarboux & de Taſney en Dombes, qui fut marié en premieres nopces à Claudine de Siccard, dont il y a eu deux filles, Antoinette & Iaqueline: & la ſeconde auec Anne de Soulei, dont il n'a point encore d'enfants.

V.

Iaques Dupuy, Capitaine & Chaſtelain de ſaint Galmier, eſpouſa Claire de Chalançon, fille du Lieutenant de Montbriſon, & en eut cinq enfants. Chalãçon.

6. Iean Dupuy, Aduocat en Parlement, & depuis Capitaine & Chaſtelain de ſaint Galmier, decedé ſans enfants.
6. Marie Dupuy, mariée à Hugues Athiant, Aduocat à Lion, decedée ſans enfants. Athiant.
6. Iaques Dupuy, qui ſuit.
6. Louys Dupuy, qui ſucceda à la charge de Chaſtelain de ſaint Galmier, laiſſa vn fils appellé Hugues, Gendarme de la Compagnie du Roy, marié à ſaint Galmier, & a des enfants.
6. Catherine Dupuy, mariée auec le Sieur Boüillon du Bourg-Argoulal, a laiſſé trois fils & trois filles. Deux des fils ſont Aduocats, & l'autre Controoleur de l'Artillerie à Lyon: l'vne des filles mariée à M. Daler, Procureur du Roy au Bourg-Argoulal.

VI.

Iaques Dupuy, eſpouſa Catherine de Villars, & ſucceda à la charge de Capitaine & Chaſtelain de ſaint Galmier, & laiſſa trois enfants. Villars.

7. Claude Dupuy, Prouincial des Capucins iuſques à la quatrieſme fois.
7. François Dupuy, Capucin & Gardien du Conuent de Villefranche, en Rouergue.
7. Catherine Dupuy, mariée en premieres nopces auec Meſſire Nicolas du Pelouz, Cheualier de l'Ordre du Roy, Gouuerneur du Haut Viuarets, en ſecondes nopces en l'année 1626. auec le Seigneur Bayard, neveu du Seigneur de Pelouz, dont il y a eu des enfants, decedez ſans poſterité, & vne fille mariée en Auuergne au Seigneur de Beaufort-Canillac, dont il reſte deux enfants maſles. Pelouz. Canillac.

V.

Clement Dupuy, ſixieſme enfant de Geofroy Dupuy & de Françoiſe Trunel, fut Aduocat fameux à Paris, & ſe
Poncet. maria auec Damoiſelle Philippes Poncet, dont il eut

6. Clement Dupuy, Ieſuite, grand perſonnage en ſon Ordre, decedé à Bordeaux.

6. Claude Dupuy, Conſeiller au Parlement de Paris, qui ſuit.

Seguier. 6. Iudith Dupuy, mariée à Claude Seguier Seigneur de la Verriere, Maiſtre particulier des Eaux & Forets.

VI.

Claude Dupuy, Conſeiller au Parlement de Paris, dont les Eloges ont eſté imprimez auec ceux de Pierre Dupuy ſon fils, eſpouſa Claude Sanguin, ſœur de M. Sanguin, Conſeiller en ladite Cour, & neveu de Monſ. le premier Preſident de Thou: & de ce mariage ſortirent 8. enfants.

Board. 7. Anne Dupuy, mariée à Pierre Board Conſeiller au Parlement, qui en eut trois fils, Pierre Board Secretaire de l'Ambaſſade de Rome, Iaques Board Doyen de l'Egliſe de Sées, & François Board, Chanoine de Chartres. Les filles ſont Religieuſes.

7. Chriſtofle Dupuy, Chartreux, Prieur du Conuent de Rome, en 1636. & 1654. qu'il mourut.

7. Auguſtin Dupuy, Chanoine & Preuoſt d'Ingrai dans l'Egliſe de Chartres.

7. Pierre Dupuy, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, perſonnage de grande erudition, & d'vne vertu conſommée, qui mourut à Paris le 16. de Decembre 1653. & fut enterré dans l'Egliſe de S. Coſme. Pluſieurs ont trauaillé depuis ſa mort à faire ſes Eloges, & feu M. Rigault a eſcrit ſa vie. Voyez la p. 190.

7. Clement Dupuy, Eſcuyer de M. le Duc de Vendoſme, puis Commiſſaire de l'Artillerie, marié à Ca-
Longueual. therine de Longueual. Il fut tué à la bataille d'Auin en Flandres, laiſſa vn fils nommé Ceſar, & 2. filles.

Genoud. 7. Marie Dupuy, mariée à Claude Genoud, Secretaire

du Roy Seigneur de Guibeuille & de Toulonges, dont il y a pluſieurs enfants, Philippes Genoud Conſeiller au Parlement de Paris: Claude Genoud Sieur de Toulonges, Capitaine au Regiment de Normandie, mort en Piemont d'vne bleſſeure, l'an 1642. Marie Genoud, femme de M. de Bauſſan, Conſeiller au Chaſtelet: & quelques autres fort ieunes.

7. Iaques Dupuy, Aumoſnier du Roy & Prieur de ſaint Sauueur en Brie, qui n'eſt pas moins recommandable entre les Gens-de-lettres, que l'eſtoit feu M. ſon frere, Pierre Dupuy, dont nous auons parlé.
7. Nicolas Dupuy, Cheualier de Malthe, decedé le premier iour de Iuillet 1625.

V.

Louys Dupuy, neufuieſme enfant de Geofroy Dupuy, & de Françoiſe Trunel, fut mariée à Marcigni-les Nonnains, auec vne fille heritiere, nommée Edoüarde de Montomdry, dont il laiſſa Montomdry.

6. Iean Dupuy, mort à la Cour du Duc de Loraine.
6. Pierre Dupuy. } morts en bas aage.
6. Pierre Dupuy. }
6. Guillaume Dupuy. } morts en bas aage.
6. Guillaume Dupuy. }
6. Antoine Dupuy, dont il ſera parlé en ſuite.
6. Clement Dupuy Sieur des Forges, mort aagé de cinquante-cinq ans, fut marié auec Philberte Racaut de Paray-le-Moneau, dont il eut ſix enfants. L'aiſné s'appelle Antoine Sieur des Forges. Iean & Claude Dupuy, ſont Preſtres à Marcigny. Racaut.
6. Philberte Dupuy, mariée à Iean Raguin, Iuge de Marcigny, & Lieutenant au Baillage de Surieu en Brionnois, decedez ſans poſterité. Raguin.
6. Marie Dupuy, mariée auec le Sieur Gregoire de Marcigny, qui a laiſſé deux enfants. Gregoire.

Petit. 6. Françoiſe Dupuy, mariée au Sieur Petit, du meſme lieu.

En ſecondes nopces Louys Dupuy eſpouſa Damoiſelle Roſcelin. Marguerite Roſcelin de Paray-le-Moneau, au païs de Charolois, & eut d'elle deux enfants maſles.

6. Claude Dupuy. } decedez en bas aage.
6. Claude Dupuy. }

Et en troiſieſmes nopces, eſtant aagé de cinquante huict Aumaiſtre. ans, il eſpouſa Damoiſelle Ieanne Aumaiſtre de Marcigni, qui eſtoit encore viuante en l'année 1637. aagée de 78. ans: & Louys Dupuy deceda à Marcigni aagé de 83. ans, le 12. iour de Iuin 1609. laiſſant de ſon eſpouſe quatre fils, ſçauoir,

6. Iean Dupuy, Docteur en Medecine, aſſez connu par ſon ſçauoir & par ſes rares experiences, fut Medecin de Monſ. le Duc de Niuernois, & de Madame la Princeſſe Marie ſa fille, depuis Reine de Pologne, & l'eſt encore à preſent de Madame la Princeſſe Pa- Briſſon. latine ſa ſœur. Il a eſpouſé Eſtiennette Briſſon de Neuers, dont il a eu ſix enfants, Eſtienne Dupuy, deux Charles, dont l'vn eſt decedé au berceau, & trois filles, Marie, Ieanne, & Claude Dupuy.
6. François Dupuy Recolet, nommé Pere Daniel Dupuy, Predicateur celebre dans ſon Ordre.
6. Louys Dupuy. } morts en bas aage.
6. Louys Dupuy. }

VI.

Antoine Dupuy, fils de Louys Dupuy & d'Edoüarde de Montomdry, ſa premiere eſpouſe, fut Iuge de Marcigni, & mourut aagé de ſoixante-neuf ans, ayant eſpouſé Da- Ioly. moiſelle Peane Ioly du Donjon, en Bourbonnois, de laquelle il a laiſſé

7. Louys Dupuy, Religieux Benedictin à S. Martin des Champs à Paris.
7. François Dupuy, premierement Ieſuite, & depuis Primicier à Charolles, grand Predicateur, mort à Charolles, en 1617.

7. Suſanne Dupuy, mariée à Louys Marque Sieur du Coin, Controoleur aux Greniers à-Sel de Marcigni, Semur, & Digoin. Marque.
7. Iean Dupuy, Aduocat, Iuge à Marcigni, qui ſuit.
7. Philbert Dupuy Aduocat, marié à Damoiſelle Marguerite Rouſſet, dont il y a pluſieurs enfants. Rouſſet.
7. Edoüarde Dupuy, mariée au Sieur Ioard Aduocat, & Iuge de ſaint André en Forets, qui a laiſſé des enfants. Ioard.
7. Claude Dupuy, mariée à Roüane, au Sieur Garnier. Garnier.
7. Antoine Dupuy, Religieux à Cluny.
7. Benigne Dupuy, Docteur en Medecine, marié à S. Germain le Vieux, au païs de Forets. *ep Ch. de Greyrollon.*

VII.

Iean Dupuy, Aduocat & Iuge à Marcigny, a eſpouſé Damoiſelle Philberte Gregaine, dont il y a vn fils appellé Claude Dupuy, Gregaine.

Ie pourrois encore mettre icy les Genealogies d'Amboiſe, de Prie, d'Iſoré, de Guenand, de Graſleul, de le Bloy, d'Argi, de Boiſuilliers, des Berars, de Preüille, de Rochefort, de Rabeau, du Meſnil: & quelques autres, qui nous ſont alliées dans des degrez aſſez proches: mais cela ſeroit vn peu bien long, & il ſe faut contenter de ce que nous en auons donné depuis la page 310. *iuſques à la page* 340.

ORIGINE DE LA TRES-illuſtre & tres-ancienne Maiſon des Gonzagues, d'où ſont deſcendus les Ducs de Mantouë.

POVR m'acquiter de la promeſſe que i'ay faite en la page 265. touchant quelques Memoires Genealogiques pour la Maiſon de Mantouë, ie dirai en peu de mots ce que i'en ai trouué dans quelques Autheurs, & entre-autres Poſſeuin, qui en a fait vn Liure expres.

Il y a peu de familles, à mon aduis, qui puiſſent raporter de plus belles marques de leur antiquité, que celle des Gonzagues, dont ie veux eſcrire icy vn petit Abbregé. Paul Lombard, Diacre de l'Egliſe d'Aquilée, qui viuoit il y a plus de huict cents ans, en fait mention dans le premier Liure de ſon Ouurage, où il traite de l'origine des Lombards & des principales actions de leurs Roys & Capitaines, depuis qu'eſtant ſortis d'vne Iſle de la Mer Baltique, qu'il appelle Scandauie, ils roderent en diuerſes contrées, & ſe vinrent enfin ietter dans l'Italie, où ils établirent vn Royaume, qui a duré deux cents ſix ans. Cét Autheur eſcrit donc que de la race des Gongingues [ou *Gonzagues*] la plus noble & la plus illuſtre de toute leur Nation, eſtoient deſcendus Ibor & Agio, qui ſurpaſſants tous les autres en merite & en valeur, furent choiſis par ces peuples pour auoir ſoin de leur conduitte, & que du dernier ſortit ALGEMONT, qu'ils élurent Roy,

Roy, pour leur commander à la façon des autres Nations, lequel regna trente trois ans, au raport des Anciens. Les autres Roys des Lombards, qui ſuiuirent celuy-cy, furent au nombre de trente-deux, iuſques à Didier le dernier de tous, qui fut vaincu par Charles-Magne, l'an 774. reduiſant ſon Royaume & ſes Eſtats en Prouince, pour les aſſuietir à ſon Empire. Tous ceux-là veritablement n'eſtoient point deſcendus d'Algemont, qui mourut ſans laiſſer de poſterité: mais la race dont ce Prince eſtoit ſorti, n'eſtant point demeurée infertile, comme il eſt aiſé de ſe le perſuader par la ſuite de l'Hiſtoire, il ne faut pas auſſi douter que Vvalterius Gonzach, qui viuoit ſous le regne de l'Empereur Othon, enuiron l'an 992. n'ait tiré ſon extraction de ces Gongingues, dont nous auons parlé, ſelon les inductions qu'en tire Poſſeuin.

Or comme Vvalterius Gonzach eſtoit l'vn des plus parfaits, & des plus accomplis Seigneurs de ſon temps, auſſi fut-il honoré par l'Empereur Othon ſon parent, du tiltre de Vicaire perpetuel de l'Empire en Italie, & de premier Marquis de Mantouë, comme il ſe iuſtifie par vne ancienne charte de ce meſme Empereur, donnée à Viterbe le 13. iour de Nouembre 962. & gardée dans les Archiues de Mantouë, ſelon le teſmoignage de Poſſeuin, au trente-troiſieſme feüillet de ſon Hiſtoire imprimée: & c'eſt de celuy-cy duquel, comme d'vne feconde pepiniere ſont ſortis toutes les branches de la famille des Gonzagues, alliées dans les plus hautes & les plus illuſtres Maiſons de l'Europe. Il eſpouſa vne petite-fille des Ducs de Saxe, appellée Gertrude, ce qui n'eſt pas peu conſiderable, pour marquer la grandeur de ſon extraction & de ſon merite, ſans quoy il eſt certain qu'il n'euſt oſé pretendre à vn parti ſi auantageux: car par ce moyen, il eſtoit allié de l'Empereur, & de tous les plus grands Princes de ſon temps: & ie ne fais point de doute que ce ne ſoit pour le meſme ſuiet que ſes Deſcendants ont mis dans l'Eſcuſſon de leurs Armes vn quartier de celles de Saxe. Vval-

terius enuoya vn ſecours de Gens de guerre, pour maintenir la dignité de l'Egliſe en faueur du Pape Leon, contre ceux du parti de Iean, qui s'efforçoit de r'entrer par force dans le Pontificat, où les brigues de ſa mere l'auoient éleué, quoy qu'il ne fuſt qu'vn enfant; mais d'où il fut chaſſé en ſuitte à cauſe de ſes debordements & de ſes crimes. Enfin ce Seigneur eſtant deuenu vieux, & ayant paiſiblement gouuerné la Ville & l'Eſtat, qui luy eſtoient commis, mourut laiſſant Otbertus ſon fils aiſné, pour ſon Succeſſeur, & Proterius ſon autre fils, de qui la poſterité ſubſiſte encore à preſent.

II.

Otbertus Gonzague ſecond Marquis de Mantouë ſous l'Empire de Henry ſecond, fut digne Succeſſeur des vertus & des qualitez de ſon pere. Vne vieille Chronique dit que le peuple Mantoüan luy preta mille cinq cents eſcus de pur or, pour mettre ſur pied ſix cents Soldats, qu'il mena au ſecours de cet Empereur, en reconnoiſſance de l'inueſtiture du Marquiſat de Mantouë, que ſon pere auoit obtenu des liberalitez de l'Empereur Othon, deuxieſme du nom, pour faire la guerre à Heribert Archeueſque de Cologne, qui auoit excité de grandes reuoltes dans l'Alemagne, en ſuitte dequoy l'Empereur ayant donné la Caualerie à commander à Otbert, & vne partie de l'Infanterie à Vvilprand de Saxe, il demeura victorieux de ſes Ennemis.

Au reſte, Otbert ſignala ſon courage & ſa valeur en deux guerres que l'Empereur eut contre les Roys de France & de Boheme. Puis eſtant de retour en ſa maiſon, il y mourut en paix, chargé d'honneur & de bleſſeures, enuiron l'an mille de noſtre Seigneur. Son corps inhumé dans l'Egliſe de la Sainte Trinité, fut mis dans vne caiſſe de Cipres, auec vne Croix d'argent, ſon eſpée, & ſon baſton: il laiſſa pour ſon Succeſſeur, ſon fils Adhelbert.

III.

Adhelbert troiſieſme Marquis de Mantouë, ayant

rendu à ſon pere les honneurs de la ſepulture, fut recommandé aux ſoins de ſon oncle Proterius, qui a continué la branche des Ducs de Mantouë d'apreſent: mais Proterius ne l'ayant pas fait longue depuis la mort de ſon frere, pria ſon Neveu de conſeruer ſon amitié & ſa protection à ſes deux fils Conrad & Gerard. Ils furent traitez par leur Couſin-germain auec tant de courtoiſie & d'humanité, que bien que la femme d'Adhelbert euſt eſſayé pluſieurs fois de les perdre aupres de ſon mari, excitant autant qu'elle pouuoit contre eux ſa colere & ſon animoſité, ſi eſt-ce que ſans faire ſemblant d'y prendre garde, il leur fit part liberalement de tous les grands biens de ſa fortune, & leur donna à perpetuité la ville & le territoire de Gonzague, auec Lendinares, Poleſin & Guardagnague, & leurs dependances, pour aider à ſoutenir leur dignité, & maintenir la grandeur de leur condition, ſans les obliger à aucunes redeuances, ni meſmes de foy & d'homages, excepté de demeurer Amis fidelles de l'Empereur Henry. Ce qui fut confirmé par vne charte du meſme Adelbert qui proteſte de viure ſelon la loy des Lombards, en la preſence de Guy & d'Albert, Comtes de Gemole, & autres, fait enuiron l'an 1009. Il receut à Mantouë l'Emperenr Henry auec vne magnificence royale: & comme il luy eut offert les clefs de la ville, Henry s'eſtant contenté ſeulement de les toucher, les remit entre les mains du Marquis, auec la confirmation de l'inueſtiture du Marquiſat, & octroya beaucoup de priuileges pour les Citoyens de Mantouë en 1014. S'adonnant entierement aux œuures de pieté, auec ſa femme Adelaïde, il fonda dans ſa ville vne Egliſe en l'honneur de la Sainte Trinité, qu'il enrichit d'exemptions & d'amples reuenus, enuiron l'an 1033. Il fit de grandes aumoſnes aux pauures, & pour garentir du naufrage la pudicité de beaucoup de filles qui n'auoient pas tant de richeſſes que de beauté & de graces naturelles pour ſe faire aimer, il eut ſoin de pouruoir à ce defaut, augmentant leur dot. Sa liberalité parut auſſi fort conſiderable à l'aſſiſtance

d'hommes & d'argent qu'il fit à l'Empereur Conrad paſſant à Mantouë, quand il eut de grandes affaires à demeſler auec les Polonois: & qu'il eut beſoin de forces pour ſe faire obeïr, & reconnoiſtre à Rome & à Milan. Il mourut peu de temps auant l'Empereur Conrad, & ne laiſſa qu'vn fils appellé Thedalde, qui luy ſucceda.

IV.

Thedalde quatrieſme Marquis de Mantouë, fils vnique d'Adhelbert & d'Adelaïde ſon eſpouſe, paſſa le cours de ſa ieuneſſe aupres de ſon pere, ſans s'adonner que bien peu à l'exercice des armes, ſe contentant de la gloire militaire qui ſe conſeruoit tous les iours au nom de Gonzagues, par le courage & la valeur de Gerard ſon parent employé au ſeruice de l'Empereur. Mais ſa pieté fut rare, & ſe plût en tous les honneſtes diuertiſſements de la paix. Deux tiltres entre-autres, font mention de luy. L'vn du premier iour de Fevrier de l'année 1046. ſous le regne de l'Empereur Henry, porte que ce Seigneur qualifié du nom de *Tres-haut Theodalde* fils d'Adhelbert, Marquis de Mantouë, donna de ſa pure & liberale volonté à religieux homme Heluin de Cremes & à ſes Succeſſeurs à perpetuité, à la gloire de Dieu & des ſaints André Apoſtre, & Longin Martyr de Ieſus-Chriſt, tout le domaine & l'heritage appellé *Cauallaria*, dans le territoire de Mantouë, à la charge de prier Dieu pour ſon ame. L'autre tiltre ſigné de la main de Thedalde, le dixieſme iour de Decembre 1049. où il ſe qualifie Marquis de Mantouë, & fils de haut Seigneur Adhelbert, auſſi Marquis de Mantouë, exprime la donnation faite par luy à genereux Cheualier Charles Boniface ſon amy, d'vne appartenance & Seigneurie qu'il auoit en vn lieu appellé le Puy, aupres du lac de Bune, pour recompenſe de pluſieurs ſeruices rendus à ſon pere & à luy.

Quelques Hiſtoriens d'Italie, tiennent qu'il fut fondateur de ce celebre Monaſtere de l'Ordre de S. Benoiſt, dans le territoire de Mantouë, baſti entre les riuieres du Pau & de la Zare, bien que d'autres en veulent donner la

gloire à Boniface ſon fils; mais l'opinion du premier, au raport de Poſſeuin, eſt authoriſée par vn grand nombre de tiltres & de memoires qu'il dit auoir vûs dans les Archiues de cette grande Abbaye, & ailleurs.

Ce Thedalde, le premier des Gonzagues qui prit alliance dans la tres-illuſtre & tres ancienne Maiſon d'Eſte, eſpouſa Iulie fille d'Azo Prince de Ferrare, dont elle fut ſeule & vnique heritiere, mais non pas ſans de grandes conteſtations: car il y auoit des maſles en ligne directe, qui pretendoient cette grande ſucceſſion. Quelques Hiſtoriens d'Italie, entre leſquels on peut nommer Sigonius, diſent que Thedalde Comte de Canoſſe & de Parme, Marquis de Mantouë & de Ferrare, & Duc de Toſcane, eſtoit fils d'Atho Comte de Canoſſe, & celuy-cy fils de Sigifrid Comte de Parme, lequel mourut en 945. Mais Poſſeuin dans ſon Hiſtoire de Mantouë, maintient auoir vû vne ancienne charte de l'Abbaye de S. Benoiſt, dont nous venons de parler, où Thedalde eſt nommé fils d'Adhelbert, celuy-cy fils d'Otbert, & Otbert fils de Vvalterius. Tant y a que ce Prince, l'vn des plus puiſſants qui ait iamais commandé dans l'Italie, ſans eſtre Roy ny Empereur, deceda en 1007. ſelon Sigonius: ce qui ne s'accorde nullement auec tout ce que dit Poſſeuin, qui ne met ſa mort qu'en 1040. bien qu'il ſe ſerue de l'authorité de deux tiltres ſouſcrits de ſa main, dans les années 1046. & 1049. comme il a eſté remarqué. Mais comme il y a peu d'eloquence en cet Eſcriuain, qui eſt preſque barbare dans la langue Latine dont il ſe veut ſeruir, il s'y rencontre encore à mon aduis beaucoup moins de iugement & de fidelité; de ſorte que de ſon Hiſtoire, qui eſt fort groſſe, il ſeroit mal-aiſé de tirer quelques remarques vtiles à noſtre deſſein, s'il n'y auoit des memoires & des tiltres anciens, qu'il y tranſcript tout du long, apres s'eſtre donné bien de la peine pour en faire vne mauuaiſe compilation. Mais quoy qu'il en ſoit, du mariage de Thedalde & de Iulie d'Eſte, ſortirent

5. Boniface, qui ſuit.

5. Conrad, qui fut employé par ſon pere en pluſieurs expeditions de guerre & negotiations, pour aſſeurer dans ſa famille les grands biens prouenus du chef de ſa mere, contre les pretentions des Princes de la Maiſon de Ferrare.

V.

Boniface, cinquieſme Marquis de Mantouë, le plus conſiderable de tous les Princes d'Italie de ſon temps, fut auſſi Marquis de Ferrare, Comte de Canoſſe & de Parme, & Duc de Toſcane, dés l'année 1007. au raport de Sigonius: mais Poſſeuin dit que ce ne fut qu'en 1040. Il eſpouſa Richilde fille de Gilbert en 1021. Il ſe trouue vne lettre de luy à Ingon Eueſque de Modene, du regne de l'Empereur Conrad en 1034. commençant par ces mots. *Nous Boniface, Marquis & Duc de Toſcane, & Richilde, aſſemblez ſous vn meſme ioug.* Il fut haï de tous les Princes d'Italie, à cauſe de ſes grandes richeſſes; de ſorte que les autres Marquis de Lombardie, ayant conſpiré contre luy, enleuerent ſa femme, l'emmenerent à Cuuilly, qui eſtoit vne forteresſe dans le territoire de Rhege, & tuerent dans le combat ſon frere Conrad, qui rendit beaucoup de preuues de ſa valeur. Mais Richilde eſtant decedée ſans enfants, & le Marquis ſe voyant au deſſus de ſes Ennemis, porta ſes penſées à vn ſecond mariage, & prit à femme Beatrix fille de l'Empereur Conrad, en l'année 1037. Poſſeuin dit fille de l'Empereur Henry ſecond, & qu'elle eut en dot Modene, Rhege, Parme & Luques: & de fait, les eſpouſailles en furent celebrées auec tant de magnificence, que l'on dit meſme que les cheuaux qui les traînerent l'vn & l'autre, à la ſolemnité de leurs nopces, eſtoient ferrez d'argent: que retournant au logis, il auoit employé les moulins publics à broyer pour l'vſage de tout le monde des parfums tres-exquis, & fit verſer liberalement du vin à tous ceux qui en vouloient. Mais comme l'Empereur Conrad vint à Parme, pour y paſſer la feſte de Noël, les Parmeſans ayant tué dans vne ſedition ſon Maiſtre-d'Hoſtel, Conrad incita ſon gendre Boniface

pour en prendre la vengeance, à cauſe dequoy les Citoyens de cette ville furent chaſtiez, & la ville fut à plus de moitié brûlée.

Enfin en l'année 1052. le ſixieſme iour de May, le Marquis Boniface eſtant tombé dans vne embuſcade qui luy auoit eſté dreſſée aupres de Spinete dans le territoire de Cremone, fut mal-heureuſement aſſaſſiné par vn certain Bandi, au bord de la riuiere d'Olie, au regret vniuerſel de toute l'Italie, & fut inhumé à Mantouë dans l'Egliſe de S. André, laiſſant en la tutelle de Beatrix ſon eſpouſe, qui auoit conſtruit cette Egliſe, ſa fille Mathilde dont nous parlerons en ſuitte, & le ieune Boniface ſon fils, encore petit enfant, qui ne le ſurueſcut que de peu de iours. Mais Beatrix ſe voyant encore en aage de prendre vn ſecond mary, ne fut pas long-temps ſans en choiſir vn, & ſe maria auec Gozello Duc de Loraine (Hinniges l'appelle Godefroy troiſieſme du nom, lequel eſtoit veuf d'Agnes, fille de Hugues Comte d'Apſbourg) & fit eſpouſer en meſme temps, la Comteſſe Mathilde ſa fille, par Godefroy quatrieſme du nom, fils de Godefroy Duc de Loraine ſon mary, dont il ne ſortit point de poſterité.

Poſſeuin eſcrit que du temps du Marquis Boniface, la Relique du precieux Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, ſe trouua miraculeuſement dans la ville de Mantouë, lequel y auoit eſté caché dés l'année 903. pour euiter la fureur de quelques Barbares, qui venant du coſté de la Pannonie, faiſoient apprehender à l'Italie de grandes incurſions. Vn ſaint homme, dit-il, appellé Adhelbert, ne viuant que des aumoſnes & des liberalitez de la Comteſſe Beatrix, eut en ſonge vne viſion de ſaint André, le quatrieſme iour de Mars 1048. Lequel Saint appuyé ſur ſa Croix, & d'vne venerable vieilleſſe, luy ordonna d'aller trouuer la Comteſſe, & de luy declarer l'endroit dans vn champ où eſtoit le prix de noſtre Redemption, afin qu'en faiſant foüiller, & ayant trouué ce treſor, elle empeſchaſt qu'il fuſt dauantage profané par les paſſants, qui

le fouloient aux pieds. A quoy la Comteſſe Beatrix ayant obeï & fait chercher par diuerſes fois ; enfin apres pluſieurs miracles, & diuerſes apparitions de ſaint André, & en preſence du Marquis Boniface, des Eueſques de Trente, de Nouarre, & de Mantouë, & d'vn grand concours de peuple de toute l'Italie, ce Sang precieux fut trouué dans vne fiole de verre, enfermée auec vn certain vaſe, contenant vne partie de l'eponge, le tout dans vne boëtte cachée entre les marbres d'vne ancienne colomne enfouie en terre. Ce qui fut approuué & confirmé par le Pape Leon neufuieſme, en 1049. S'il faut adiouter foy à la credulité des vieux ſiecles.

La ſepulture du Marquis Boniface, qui ſe voit encore aſſez entiere dans l'Egliſe de Mantouë, y porte cette Epitaphe grauée à l'entour. *Hic iacet Dominus Bonifacius illuſtris Marchio, & Pater Sereniſſimæ Dominæ Matildæ, qui obiit anno* 1052. *die VI. Maij indictione V.* Vn tiltre de l'Egliſe de S. Martin de Tours, dit qu'il y eut vn diferent entre les Chanoines de cette Egliſe, & les Marquis d'Italie, c'eſt à dire Boniface, Albert, Azo, Otbert & Hugues, pour certaines terres de S. Martin en Italie, leſquelles ils occupoient iniuſtement, à cauſe dequoy Hugues fut delegué & enuoyé comme Ambaſſadeur à Robert Roy de France : & paſſant par le lieu de S. Martin, où il ſeiourna deux iours, pour l'amour & pour le reſpect de ce tres-ſaint Confeſſeur, il entendit la querelle & la complainte des Chanoines deuant ſon ſaint Sepulchre, tant de ſoy que des autres Marquis denommez cy-deſſus, & ſe trouuant touché en vn inſtant d'vn eſprit de crainte, il ſatisfit à S. Martin & à ſes Chanoines, au ſuiet de la complainte qui auoit eſté intentée : & confirma par ſon ſerment, de ne venir iamais à l'encontre, & de ne retourner plus à commettre vne pareille iniuſtice & violence. *Chartes de S. Martin de Tours.*

VI.

Mathilde Ducheſſe de Lombardie & de Toſcane, Marquiſe de Mantouë, de Parme, de Ferrare, d'Hetrurie,

rie, de Spolete, d'Ancoſne, & de Piſe, Comteſſe de Canoſſe, ſeule heritiere des Seigneuries de ſon pere, le ieune Boniface ſon frere, eſtant decedé en 1055. fut tres-affectionnée aux Papes Gregoire VII. Victor II. Vrbain II. & Paſcal II. qu'elle deffendit contre les Empereurs, & les aſſiſta de ſes richeſſes. Elle ſe trouua à l'Aſſemblée qui fut tenuë à Sutri, pour la confirmation du Pape Nicolas II. & pour la depoſition de l'Antipape Benoiſt, en l'an 1059. & fut preſente au Concile de Latran en 1074. Enfin ayant eſté griéuement malade pendant ſept mois, elle mourut le neufuieſme des Calendes d'Aouſt, ou le 24. de Iuillet de l'année 1115. aagée de ſeptante ſix ans, & fut inhumée dans le Monaſtere de S. Benoiſt de Mantouë, que ſon ayeul auoit fondé, auec cette Epitaphe,

Stirpe, opibus, forma, geſtis & nomine quondam
Inclyta Mathildis, hic iacet, Aſtra tenens.

Elle fut non ſeulement excellente en pieté & religion, mais encore celebre pour vne infinité de belles actions, qui rendront ſa memoire immortelle, ſans parler des Temples, Monaſteres, grands-chemins, ponts & autres œuures publiques, qui ſont des monuments de ſa magnificence & de ſa liberalité dans toute la Lombardie, comme ſa façon de ſouſcrire toutes les lettres de priuileges, & d'exemptions qu'elle octroyoit aux Egliſes, ou à ſes ſuiets, eſt vne marque indubitable de ſon humilité chreſtienne, n'eſcriuant point ſon nom qu'auec l'Image de la Croix, & s'appellant ſimplement Mathilde, Par la grace de Dieu, ſi elle eſt quelque choſe, en cette ſorte.

Ma	thil
Da	Dei
Gra	tia
ſi quid	eſt,

Ses Maris furent Geofroy, quatrieſme du nom, ſurnommé le Boſſu Duc de Loraine, qui l'eſpouſa en 1053. au meſme temps que Beatrix ſa mere, fut coniointe en ſecondes nopces auec Geofroy troiſieſme du nom, auſſi

Duc de Loraine, pere de celuy-cy, qui mourut ſans poſterité l'an 1077. ayant eſté tué en trahiſon par Richarius, qui eſtoit venu auec luy ſous pretexte de traiter la paix. Le ſecond Mari fut Azo, cinquieſme du nom, Marquis d'Eſte, qu'elle eſpouſa l'an 1080. Mais par commandement du Pape Gregoire VII. elle le quitta, à cauſe de la proximité, & legua par ſon teſtament à l'Egliſe Romaine, la Lombardie & la Toſcane, que l'on appella depuis Patrimoine de S. Pierre, & quelques autres, *Venin detrempé auec du miel, preſenté aux Chreſtiens par vne femme.* Le troiſieſme Mari de Mathilde, fut Vvelfo Duc de Bauieres, ſurnommé le Gras, qu'elle eſpouſa en 1088. & fut auſſi ſeparée de ce Mari. Celuy-cy du conſentement de ſa femme, octroya des priuileges à Mantouë. Elle portoit pour ſa deuiſe vne grenade, auec ce mot au deſſous *Semper*, non tant pour ſymbole de ſa chaſteté, que de la ſouueraine authorité qu'elle exerçoit ſur pluſieurs peuples, leſquels elle maintenoit en grande vnion & concorde.

La ſeconde Branche des Gonzagues.

II.

PRotherius Gonzach, ſecond fils de Vvalterius, premier Marquis de Mantouë, & de Gertrude de Saxe, ſon eſpouſe, ne ſurueſquit pas de beaucoup ſon frere aiſné Otbert, ſecond Marquis de Mantouë, qui mourut enuiron l'an mille de noſtre Seigneur. Le nom de l'alliance qu'il prit, eſt ignoré; mais on ſçait bien qu'il fut pere de Conrad & de Gerard Gonzagues.

III.

Conrad & Gerard Gonzagues, enfants de Protherius & Neveux d'Otbert, ſecond Marquis de Mantouë, furent mis en poſſeſſion du Chaſteau de Gonzagues, de Landinaires, de Poleſino-Longo, de Guardagnague, & d'autres Seigneuries, par la bonté & courtoiſie d'Adhelbert Gonzagues, troiſieſme Marquis de Mantouë, leur

Couſin-germain, en l'an 1009. le cinquieſme iour d'Avril de la 9. Indiction, preſents Guy & Albert Comtes de Gemole, qui proteſterent de viure ſelon la loy des Lombards: mais eſtant tombez en ſuitte dans les diſgraces du Marquis leur Couſin, par les artifices de ſa femme, qui s'efforçoit de les ruïner dans ſon eſprit, pour cauſe de ialouſie, l'vn & l'autre furent contraints de ſe retirer de ſa Cour: Et tandis que Conrad s'occupa à fortifier ſon Chaſteau de Gonzagues, Gerard ſe mit à la ſuite de l'Empereur Henry premier, quand il ſceut qu'il venoit prendre en Italie les enſeignes de ſa dignité, où il acquit beaucoup de gloire & de reputation dans les grands emplois qui luy furent donnez en diuerſes guerres, & particulierement en celle qui fut entrepriſe pour chaſſer de la Campanie quelques Barbares qui s'y eſtoient iettez: car il eut l'honneur d'y commander l'Infanterie, & y receut vne fort grande bleſſeure au milieu du front, s'eſtant ſignalé encore en d'autres occaſions tres-importantes où il ſe trouua, en Alemagne & dans la Hongrie, comme Poſſeuin l'a remarqué dans le premier Liure de ſon Hiſtoire, ſous l'année 1053. De Conrad ſon frere, ſortit Bolongherius, qui ſuit.

IV.

Bolongherius, ou Belanchorius de Gonzagues, fut pere de Gerard & Conrad Gonzagues.

V.

Gerard & Conrad Gonzagues, ſe trouuant nommez dans vne charte de la Comteſſe Mathilde, en datte de 1107. le douzieſme des Cal. de Ianuier, en la quinzieſme Indiction, preſents Rocherius de Gonzagues & Vincent de Bondene & autres. Ces Seigneurs ne furent pas bien traitez par cette Comteſſe Mathilde, leur parente, qui ne ſe voyant point d'enfants, prefera l'Egliſe, le Pape, & quelques autres Princes Eccleſiaſtiques à ceux de ſon ſang. Conrad de Gonzagues tenant l'Empereur Henry quatrieſme auerti de tout ce qui ſe paſſoit en Italie, le diſpoſa à ſuiure vn meilleur conſeil que celuy qu'il auoit

pris, voulant imiter l'exemple de ſon pere, pour ſemer des haines & des inimitiez entre les peuples: mais il en vint mal aiſément about. Ce Seigneur laiſſa trois enfants, dont les noms ſont ignorez: mais de l'vn de ceux-là ſortit Abraminus.

VII.

Abraminus de Gonzagues, qui viuoit enuiron l'an 1120. ſe trouue nommé auec vn certain Philippe Gonzagues, dans vn tiltre pour la terre de la Roche-Tenimberge, au raport de Poſſeuin, au feüillet 93. Et de celuy-cy ſortirent Bolongerius & Albert Eueſque d'Ipare, ou de Camarine.

VIII.

Bolongerius ſecond du nom, fut pere de Conrad & de Gerard Gonzagues.

IX.

Conrad fut pere de Guido.

X.

Guido fut pere d'Antoine, de Barthelemy, & de Bonauenture.

XI.

Antoine Gonzagues eſpouſa Richilde Gonzagues, dont il eut Conrad & Frideric, Vicomte de l'Eueſché de Mantouë.

XII.

Conrad fut pere de Guido, ſecond du nom.

XIII.

Guido, ſecond du nom, ayant eſpouſé vne femme de la maiſon des Extrambins, fut pere de

14. Aloiſio Gonzagues, qui ſuit.
14. Gentil Gonzagues, qui laiſſa poſterité.
14. Pierre, Protonotaire Apoſtolique, duquel deſcendit vn certain Diomede, ſon petit-fils.
14. Gaultier, duquel auſſi vint Barthelemy Gonzagues, ſon ariere petit-fils.
14. Abramin, d'où ſont deſcendus Iean, Michel & Alexandre, ſes arrieres-petits-fils.

XIV.

Aloiſio Gonzagues fut pere de Guy, Philippe & Feltrin.

XV.

Guy, Seigneur de pluſieurs Seigneuries dans le detroit de Rhege, fut éleué à des dignitez & charges publiques par Azo dixieſme du nom, Marquis d'Eſte ſon parent, & laiſſa Louys & Beatrix, femme de Nicolas d'Eſte, Marquis de Ferrare.

XVI.

Louys Gonzagues, fils de Guy, dont les Soldats ayant tué Paſſarin Bonacolſi, qui fut le dernier Tiran de Mantouë en 1320. & 1329. au mois de Iuillet receut le gouuernement ſouuerain de la Republique de Mantouë, du conſentement de tout le peuple; eſtant Prince liberal & courageux. Il deceda au mois de Ianuier de l'année 1360. aagé de plus de nonante ans, laiſſant de ſa premiere femme, de la famille des Rambertins, dont le nom eſt ignoré, Rãbertins.

17. Guy Gonzagues né l'an 1320. cy-apres.

17. Philippes, ou Philippin Gonzagues, qui merita de grandes recompenſes de Louys Roy de Hongrie, pour l'auoir dignement ſerui en Italie contre le Roy de Naples, fit la guerre à Obizon huictieſme du nom, en 1346. mais la paix ſe traita incontinent entre-eux. Il laiſſa vne ſeule fille appellé Ziliola, mariée à Matthieu premier, Vicomte de Milan. Vicomte de Milan.

17. Feltrius Gonzagues.

Puis d'vne ſeconde femme de la maiſon des Malateſtes, il eut

17. Conrad Albert & Frideric Gonzagues, deſquels ſont ſortis Barthelemy Gonzagues, qui fut pris au ſiege de Verone en 1405. & Feltrin Gonzagues, pris auec ſon frere, qui laiſſa vn fils appellé Guy Seigneur de Rhege 1371.

Puis d'vne troiſieſme femme de la maiſon de Maleſpine, laquelle il eſpouſa le ſixieſme des Ides de Fevrier 1340. il eut Maleſpine.

17. Azo, Iaques, Iean & Marc Gonzagues.

XVII.

Guy Gonzagues, heritier de ſon pere Louys en la Principauté de Mantouë, fut Prince pacifique, modeſte, ſtudieux, deuot & vigilant, & mourut l'an 1369. ayant eſpouſé Beatrix Comteſſe de Bar, ou Verada Beccaria, qui portoit faſſé emmanché de quatre pieces d'or & de gueules au chef d'or, chargé d'vn Aigle de ſable: & laiſſa de ſon mariage,

18. Vgolin Gonzagues, tué par ſes freres, de ialouſie qu'ils eurent, que du viuant de leur pere, il gouuernoit la Republique auec luy, en 1366. Sa femme eſtoit Catherine, fille de Matthieu Viſconti.

Viſconti.

18. Guy Gonzagues.

18. François Gonzagues, qui mourut deuant ſon pere, ayant eſpouſé N. fille de Guy Polentan Prince de Rauenne.

Polentan Prince de Rauenne.

18. Louys Gonzagues, Seigneur de Mantouë, cy-apres.

18. Beatrix Gonzagues, femme de Nicolas d'Eſte.

XVIII.

Louys Gonzagues deuxieſme du nom, Seigneur de Mantouë, fut Vicaire perpetuel de l'Empire Romain: & pour vn adultere qu'il commit, il fut maſſacré par les Mantoüans en 1382. ayant eſpouſé Ada, fille d'Obizon d'Eſte ſeptieſme du nom, Marquis de Ferrare, dont il laiſſa enfants

Eſt-Ferrare.

19. François de Gonzagues Seigneur de Mantouë, cy-apres.

19. Galeas Gonzagues, qui combatit en duel en Camp-clos, vn nommé Boucicaud Capitaine François, qui eſtoit Gouuerneur de Gennes pour le Roy Charles VI. & le vainquit, bien que Boucicaud fuſt d'vne force de corps extraordinaire. Il fut tué au ſiege de la forteresſe de Terzon, en 1407.

XIX.

François Gonzagues Seigneur de Mantouë, ſucceda aux Eſtats de ſon pere, comme il n'eſtoit encore aagé que

de treize ans. Il acquit beaucoup de reputation dans les armes. Iean Galeace Viſconti Duc de Milan, luy fit la guerre & l'aſſiegea dans ſa ville de Mantouë; mais s'eſtant trouué aſſiſté des Venitiens, il le contraignit de leuer le ſiege, & diſſipa ſes forces. Il eſtoit Prince auiſé, amateur des gens doctes, ſçauant en l'Hiſtoire, admirateur de la gloire antique, agreable en conuerſation, liberal & magnifique. Il mourut en la quarante-& vnieſme année de ſon aage, l'an 1407. ayant eſpouſé Agnes fille de Barnabon Viſconti de Milan, dont il laiſſa Viſconti.

20. Iean-François Gonzagues, premier Marquis de Mantouë, cy apres.

20. Alda Gonzagues, mariée à François troiſieſme du nom, de l'illuſtre maiſon de Carraria, d'où ſont venus les Princes & Seigneurs de Padouë.

20. Guy, Eccleſiaſtique.

X X.

Iean-François Gonzagues, qui ſucceda à ſon pere en l'aage de douze ans, fut creé Marquis de Mantouë hereditairement par l'Empereur Sigiſmond, le 22. Septembre 1433. & l'Empereur luy octroya pour enſeigne en ſes armes, vn Eſcu d'argent à la Croix pattée de gueules, accompagnée ou cantonnée de quatre Aigles de ſable. Il mourut le 23. Septembre 1444. aagé de cinquante-quatre ans. Il eſpouſa en l'année 1410. Paule Malateſte, qui pour Malateſte. ſes vertus ſingulieres a eſté loüée par pluſieurs Eſcriuains. Elle portoit bandé d'or & d'azur, les bandes d'or chargées d'Aigles de gueule. Et de ce mariage ſont ſortis

21. Louys Gonzagues troiſieſme du nom, Marquis de Mantouë, cy-apres.

21. Charles Gonzagues Seigneur de Bozzolo & Gazzulo, de qui ſont venus pluſieurs grands Capitaines renommez dans l'Hiſtoire, ayant eſté chaſſé par ſon frere Louys, & pris par les Soldats de Sforce l'an 1439. il fut creé General des Armées du Duc de Milan, & fit pluſieurs beaux exploits. Mais enfin il mourut pauure, apres auoir long-temps veſcu. Il

Este Ferrare. auoit eſpouſé Lucie, fille de Nicolas d'Eſte troiſieſme du nom, Marquis de Ferrare.

21. Alexandre Gonzagues Seigneur de Canedo & Rolondiſco, qui eſpouſa la fille du Comte d'Vrbin.

Vrbin. 21. Iean-Lucide Gonzagues, qui fut voüé à l'Egliſe, & fut Seigneur de Rodigo & Capriana. Il fut tué à la priſe de Verone, l'an 1439.

21. Lucia Gonzagues.

21. Cecile Gonzagues, Religieuſe.

21. Ieanne, ou Marguerite Gonzagues, mariée à Leonello d'Eſte, Marquis de Ferrare.

Este Ferrare.

XXI.

Louys de Gonzagues troiſieſme du nom, Marquis de Mantouë, ſucceda à ſon pere en l'aage de trente-deux ans, receut en ſa maiſon l'Empereur Frideric troiſieſme du nom, & Chriſtierne Roy de Dannemarch. L'an 1469. fonda l'Egliſe ſaint Sebaſtien, acheua le merueilleux horologe de ſaint André, & mourut à Goito le 12. Iuin de l'an 1478. aagé de ſoixante ans, Prince tres-eloquent & tres-pieux. Il auoit eſpouſé Barbe, fille de Iean Marquis de Brandenbourg, dont il laiſſa enfants.

Brandenbourg.

22. Frideric de Gonzagues Marquis de Mantouë, cy-apres.

22. Louys de Gonzagues, Eueſque de Mantouë.

22. Rodolphe de Gonzagues.

22. Iean-François de Gonzagues.

22. Barbe de Gonzagues, mariée à Eberhard le Barbu, Duc de Vvirtemberg.

Vvirtéberg

22. François de Gonzagues, Cardinal Legat à Boulongne, perſonnage né pour les railleries & les diuertiſſements, aymant toutesfois la verité, & fort propre au conſeil, il mourut bien ieune par vne maladie que ſes excés luy auoient cauſée.

22. Suſanne de Gonzagues, femme de Galeace-Marie Sforce, Duc de Milan.

Sforce.

XXII.

Frideric de Gonzagues, fils aiſné de Louys de Gonzagues

gues, & de Barbe de Brendenbourg, Marquis de Mantouë, voulut que plusieurs metiers fussent exercez en sa ville, d'où il fut soigneux de bannir toute paresse, & mourut au mois de Iuillet de l'an 1484. ayant espousé Marguerite fille d'Albert-le-Pieux Duc de Bauieres, dont il eut enfants. Bauieres.

23. François de Gonzagues 2. du nom, Marquis de Mantouë, cy-apres.
23. Sigismond de Gonzagues, Cardinal du tiltre de Sainte-Marie la Neuue.
23. Iean de Gonzagues.
23. Claire de Gonzagues, mariée à Gilbert de Bourbon, Comte de Montpensier, dont est venuë Renée de Bourbon, femme d'Antoine Duc de Loraine. Bourbon.
23. Paule de Gonzagues, femme du Seigneur Malateste. Malateste.
23. Magdelaine de Gonzagues, femme du Seigneur de Pisaure. Pisaure.
23. Cecile de Gonzagues.

XXIII.

François de Gonzagues Marquis de Mantouë, apres son pere, auquel il succeda en l'aage de dix-huict ans 1484. fut le premier des Princes d'Italie qui nourrît vne longue barbe, & fut vn guerrier fameux, comme il le fit bien paroistre en diuerses rencontres au seruice du Roy Louys douziesme, & des Venitiens. Depuis il fut Gonfalonnier de l'Eglise Romaine du temps du Pape Iule II. Apres il fut Capitaine General de l'Armée de l'Eglise & des Florentins du temps du Pape Adrian VI. Puis mourut le 29. Mars 1519. ayant espousé Isabelle fille d'Hercules d'Este premier du nom, Duc de Ferrare, dont il laissa enfants. Este Ferrare.

24. Frideric deuxiesme du nom, premier Duc de Mantouë, cy-apres.
24. Hercules de Gonzagues, Cardinal, & tuteur de François son neveu Duc de Mantouë.

24. Ferdinand de Gonzagues, né l'an 1507. Vice-Roy de Sicile, gouuerneur de Milan, & general d'Armée pour l'Empereur Charles V. & Duc d'Ariane & de Melfe, eſpouſa Iſabel de Capouë, dont il eut Ceſar Duc d'Ariane, & autres enfants.

Le Rouere, Vrbin.

24. Eleonor de Gonzagues, mariée à François-Marie de la Rouere, gouuerneur de Rome & Duc d'Vrbin.

24. Hyppolite de Gonzagues, Religieux de l'Ordre de ſainte Catherine de Sienne.

24. Paule de Gonzagues, Religieuſe de l'Ordre de ſainte Claire.

XXIV.

Frideric de Gonzagues deuxieſme du nom, Marquis de Mantouë, ſucceda à ſon pere en l'aage de dix-huict ans, fut auſſi Capitaine general de l'Egliſe, receut ſplendidement en ſa maiſon l'Empereur Charles V. qui auoit eſté couronné à Boulongne par les mains du Pape Clement VII. lequel Empereur erigea le Marquiſat de Mantouë en Duché, l'an 1530. & en fut le premier Duc ce Friderie de Gonzagues, qui l'année ſuiuante eſpouſa Marguerite Paleologue fille de Guillaume Paleologue Marquis de Montferrat, & d'Anne d'Alençon, à cauſe de quoy il fut auſſi Marquis de Montferrat. Celuy-cy fut le premier qui orna ſes Armes du Mont-Olympe, ſymbole de la foy, & mourut l'an mille cinq cents quarante, laiſſant enfants

Paleologue.

25. François de Gonzagues, Duc de Mantouë, cy-apres.

25. Guillaume de Gonzagues, auſſi Duc de Mantouë, apres le deceds de ſon frere mort ſans enfants, cy-apres.

25. Ludouic de Gonzagues, Prince de Mantouë & Duc de Neuers, dont la poſterité ſera deſcrite apres celle de ſes freres.

25. Friderie de Gonzagues, poſthume.

25. Alexandre de Gonzagues, mort ieune.

25. Iſabelle de Gonzagues, qui fut femme de François

Ferdinand d'Aualos, Marquis de Peſquaire. Aualos.

XXV.

François de Gonzagues, fut Duc de Mantouë à ſix ans, & Marquis de Montferrat à vingt-cinq, eſpouſa Catherine fille de Ferdinand, Roy des Romains, qui depuis fut Empereur, & deceda ſans enfants, s'eſtant noyé en la riuiere de Menzo, l'an 1550. Autriche, Emp.

XXV.

Guillaume de Gonzagues, ſecond fils de Frideric de Gonzagues & de Marguerite Paleologue Duc de Mantouë, apres le deceds de ſon frere François, mort ſans enfants, eſpouſa Eleonor, fille de Ferdinand, Roy des Romains, duquel mariage ſont ſortis enfants Autriche, Emp.

26. Vincent de Gonzagues, fils vnique du Duc de Mantouë, cy-apres.

26. Marguerite de Gonzagues, mariée à Alfonſe d'Eſte Duc de Ferrare. Eſte Ferrare.

XIII.

Vincent de Gonzagues, Duc de Mantouë & Marquis de Montferrat, Prince doüé de belles & excellentes qualités, eſpouſa deux femmes: la premiere Leonor, fille de François de Medicis Duc de Toſcane, & ſœur de Marie de Medicis Reine de France, dont il a eu trois fils, tous trois Ducs de Mantouë l'vn apres l'autre: la ſeconde femme fut Marguerite, fille d'Alexandre Farneſe, Duc de Parme. Les trois fils ſont Medicis. Farneſe.

27. François, Prince de Mantouë, depuis Duc, cy-apres.

27. Ferdinand Cardinal, depuis Duc, cy-apres.

27. Vincent Cardinal, depuis Duc, cy apres.

27. Marguerite de Gonzagues, femme de Henry de Loraine, Marquis du Pont-à-Mouçon, puis Duc de Loraine, mere de Nicole de Loraine, à preſent Ducheſſe de Loraine. Loraine.

27. Eleonor de Gonzagues, mariée à Ferdinand deuxieſme du nom, Empereur des Romains. Empereur.

XXVII.

Sauoye. François de Gonzagues, Duc de Mantouë & Marquis de Montferrat, eſpouſa Marguerite de Sauoye, fille de Charles Emanuel Duc de Sauoye, dont il eut

28. Louys de Gonzagues, Prince de Mantouë, decedé en ieuneſſe.

Gõzagues. 28. Marie de Gonzagues, heritiere de Mantouë, mariée à Charles de Gonzagues Duc de Rethelois, fils de Charles de Gonzagues Duc de Neuers & depuis Duc de Mantouë, dont il eut vn fils & vne fille.

XXVII.

Medicis. Ferdinand de Gonzagues, ſecond fils de Vincent de Gonzagues & de Eleonor de Medicis, premierement Cardinal, puis Duc de Mantouë, eſpouſa Catherine de Medicis, fille de Ferdinand de Medicis premier du nom, grand Duc de Toſcane, & de Chreſtienne de Loraine ſa femme, duquel mariage ne ſont point ſortis d'enfants.

XXVII.

Vincent de Gonzagues deuxieſme du nom, premierement Cardinal, puis Duc de Mantouë & de Montferrat, apres le deceds de ſes deux freres, François & Ferdinand.

Seconde Branche de la Maiſon de Gonzagues, Ducs de Neuers.

XXV.

Cleues Neuers. LVdouic de Gonzagues, troiſieſme fils de Frideric de Gonzagues Duc de Mantouë, & de Marguerite Paleologue, Prince de Mantouë, Seigneur de la Guierche en Anjou, Pouençay, Chaſteaugontier, Sẽonches, & Breſolles, eſpouſa Henriette de Cleues, fille aiſnée de François de Cleues, & de Marguerite de Bourbõn, & ſœur de François & de Iaques de Cleues Ducs de Niuernois & de Rhetelois, morts ſans enfants, à cauſe de quoy, comme fille aiſnée & principale heritiere de ſes pere & mere, elle apporta à Ludouic de Gonzagues Prince de Mantouë, ſon mary, les Duchés de Niuernois & de Re-

thelois, les Baronnies de Donzy & Roſoy, les terres d'Orual en Bourbonnois, Chaſteaumeillan, la Chapelle d'Angillon, & autres terres en Berry, l'Eſpare & païs de Medoc en Gaſcongne, les terres de Picardie & de Flandres, & les terres ſouueraines d'outre Meuſe. Ce Prince deceda de maladie à Neſle en Picardie, le 23. d'Octobre 1595. à onze heures de nuit, aagé de cinquante-ſix ans & trente-cinq iours: car il naquit le 18. Septembre 1539. Il giſt auec ſon eſpouſe dans l'Egliſe Cathedrale de Neuers, où leur figure eſt releuée en boſſe ſur leur ſepulture. Il laiſſa de ſa femme Henriette de Cleues

26. Charles de Gonzagues & de Cleues, Duc de Neuers, depuis Duc de Mantouë, cy-apres.

26. Catherine de Gonzagues, qui naquit le 21. Ianuier 1568. mariée à Henry d'Orleans Duc de Longueuille, dont elle a eu Henry 2. Duc d'Orleans, auſſi Duc de Longueuille. Orleans. Lõgueuille

26. Henriette de Gonzagues, qui naquit le 23. Septembre 1571. mariée à Henry de Loraine Duc de Mayenne & d'Eguillon, dont il n'a point eu d'enfants. Loraine. Mayenne.

XXVI.

Charles de Gonzagues & de Cleues, fils de Lüdouic de Gonzagues & de Henriette de Cleues, Duc de Niuernois & Rethelois, Pair de France, & Gouuerneur pour le Roy en ſes Prouinces de Champagne & Brie, depuis Duc de Mantouë, par la mort des trois derniers Ducs ſes couſins, qui n'ont point laiſſé d'enfants maſles, auoit eſpouſé Catherine de Loraine, fille de Charles de Loraine Duc de Mayenne, & de Henry de Sauoye, dont il a eu trois fils & trois filles. Sçauoir, Loraine. Mayenne.

27. François de Paule de Gonzagues & de Cleues, Duc de Rethelois & Gouuerneur pour le Roy en ſes Prouinces de Champagne & Brie, mourut à Charles-ville, aagé de 16. ans, en l'année 1622. Il giſt dans l'Egliſe des Minimes de Neuers.

27. Charles de Gonzagues & de Cleues, Duc de Rethelois, & Prince de Mantouë, cy-apres.

27. Ferdinand de Gonzagues, Duc de Mayenne, mort ieune, en Italie.
27. Marie-Louyſe de Gonzagues, Princeſſe de Mantouë & de Neuers, Reine de Pologne & de Suede.
27. Anne de Gonzagues, Princeſſe Palatine.
27. Benedicte de Gonzagues, Abbeſſe d'Auenay, de l'Ordre de S. Benoiſt, au Dioceſe de Rheims.

XXVII.

Charles de Gonzagues & de Cleues, deuxieſme du nom, Prince de Mantouë & Duc de Rethelois, mourut de maladie à Mantouë, apres que la ville fut priſe, ayant eſpouſé MARIE DE GONZAGVES fille vnique & heritiere de François de Gonzagues 2. du nom, Duc de Mantouë, & de Marguerite de Sauoye ſa femme, dont il a laiſſé

28. Charles de Gonzagues, à preſent Duc de Mantouë.
28. Marie de Gonzagues, Imperatrice.

Deſcente de la Maiſon de Neuers, pour ſeruir de preuue à ce que i'ay cy deuant eſcrit dans la page 309.

ABbon, qui fut inſtitué premier Comte de Poictiers par Charles-Magne, en l'année 778. fut pere de Ricuin, qui ſucceda à ſon pere enuiron l'an 814. & laiſſa pour ſucceſſeur Bernard, qui eſpouſa Bilichilde, fille du Comte Roricon, & de Bilichilde fille du Comte Goſlin, & ſœur de Goſlin Eueſque de Paris, ſous le Roy Charles le Chauue.

5. De ce Bernard ſortit vn autre Bernard de Poictiers, Marquis ou Comte de NEVERS, qui fut auſſi Comte de Bourges & d'Auuergne, ſous le regne de Louys le Begue, qui mourut l'an 879. & le Comte de Neuers fut tué à la guerre contre Boſon de Prouence en 886. ayant laiſſé
6. d'Hermengarde ſon eſpouſe H. de Poitiers Comte de

Neuers, frere puiſné de Guillaume le Deuot, ſous Charles le Simple, en 926. ſelon Bely.

A celuy-cy ſucceda Seguin Comte de Neuers, en 931. 7.
qui de Berthe ſon eſpouſe, qui viuoit l'an 958. laiſſa

Rodolphe Comte de Neuers, ſous Louys d'Outre- 8.
mer: & celuy-cy de Lieutgarde ſa femme, eut

Gerberge Comteſſe de Neuers, qui porta cette Sei- 9.
gneurie à Albert, ou Adelbert Marquis d'Yurée en Italie, fils de Berenger ſecond du nom, Roy d'Italie, dont ſortit

Otheguillaume Comte de Neuers, de Dijon & de 10.
Bourgongne, adopté par Henry Duc de Bourgongne, ſon beau-pere, & eſpouſa Hermentrude fille d'Alberade de France, Comteſſe, fille du Roy Louys d'Outre-mer: & de ce mariage ſortit vne fille vnique.

Mathilde Comteſſe de Neuers, qui eſpouſa Landry 11.
Seigneur de Neuers, fils de Bodo, fils de Landry, & d'vne Dame du païs d'Anjou: & de Mathilde ſortit

Renaud Comte de Neuers, en 1003. tué l'an 1040. ayant 12.
laiſſé d'Adelaïs, ſœur du Roy Robert.

Guillaume Comte de Neuers, d'Auxerre & de Ton- 13.
nerre, en 1083. 1093. qui de N. Comteſſe de Tonnerre, laiſſa

Renaud de Neuers Comte de Tonnerre, mort auant 14.
ſon pere, en 1083. & qui de N. fille de Lancelin Seigneur de Boiſgenci, ſa ſeconde femme, laiſſa

Guillaume Comte de Neuers, d'Auxerre & de Ton- 15.
nerre, en 1097. qui ſe fit Chartreux en 1147. mourut l'an 1148. & de ſon alliance, qui eſt ignorée, laiſſa

Guillaume troiſieſme du nom, Comte de Neuers & 16.
d'Auxerre, qui mourut l'an 1160. & laiſſa d'Ide ſon eſpouſe, Guillaume quatrieſme du nom, Comte de Neuers, &

Guy Comte de Neuers, apres ſon frere, en 1174. & 17.
qui de Mahaut de Bourgongne, fille de Raimond de Bourgongne & d'Agnes Comteſſe de Montpenſier, depuis remariée à Robert ſecond, Comte de Dreux, laiſſa

18. Agnes Comteſſe de Neuers, d'Auxerre & de Tonnerre, en 1182. qui eſpouſa Pierre de Courtenay, fils de Pierre de France & d'Eliſabeth de Courtenai : & de cette Agnes ſortit

19. Mahaut de Courtenay Comteſſe de Neuers, d'Auxerre & de Tonnerre, qui eſpouſa René de Donzy, Seigneur de S. Aignan, en 1199.

20. Agnes de Donzy, Comteſſe de Neuers, d'Auxerre & de Tonnerre, eſpouſa Guy de Chaſtillon, Seigneur de Montjay, Comte de S. Paul, tué l'an 1226.

21. Ioland de Chaſtillon, heritiere de Neuers, &c. eſpouſa Archambaud de Bourbon le ieune, neufuieſme du nom.

22. Mahaut de Bourbon, Comteſſe de Neuers, Auxerre & Tonnerre, fut mariée à Eudes de Bourgongne, fils aiſné de Hugues quatrieſme du nom, Duc de Bourgongne, en 1266.

23. Ioland de Bourgongne, Comteſſe de Neuers, eſpouſa Robert de Flandres, dit de Bethune, Comte de Flandres, en 1280.

24. Louys de Flandres, Comte de Neuers, eſpouſa Ieanne heritiere de Retel, dont il eut

25. Louys de Flandres, dit de Crecy, Comte de Flandres, de Neuers, de Retel, &c. qui de Marguerite de France, fille du Roy Philippe le Long, laiſſa

26. Louys de Flandres, dit le Mâle, Comte de Flandres, de Neuers, de Retel, &c. & eſpouſa Marguerite heritiere de Brabant, en 1350. dont ſortit vne fille vnique.

27. Marguerite de Flandres, heritiere de Flandres, de Neuers, de Retel, de Brabant, de Hollande, &c. eſpouſa Philippe de France, Duc de Bourgongne.

28. Philippe de Bourgongne, Comte de Neuers, de Retel, &c. eſpouſa Bonne d'Artois Comteſſe d'Eu, en 1415.

29. Iean de Bourgongne Duc de Brabant, Comte de Neuers, qui de Paule de Breſſe, ſa ſeconde femme, laiſſa

30. Charlote de Bourgongne, Comteſſe de Neuers, qui eſpouſa

eſpouſa Iean d'Albret Comte de Dreux, Sire d'Orual: & de ce mariage ſortit

Marie d'Albret Comteſſe de Neuers, qui eſpouſa Charles de Cleues Comte d'Eu, fils d'Engilbert de Cleues, fils d'Eliſabeth de Bourgongne Ducheſſe de Cleues, fille de Iean de Bourgongne Duc de Brabant & Comte de Neuers. 31.

François de Cleues, Duc de Neuers & Comte de Retel, eſpouſa Marguerite de Bourbon. 32.

Henriette de Cleues, Ducheſſe de Neuers & Comteſſe de Retel, fille aiſnée de François de Cleues, eſpouſa Ludouic de Gonzagues Prince de Mantouë. 33.

Charles de Gonzagues & de Cleues, Duc de Neuers, depuis Duc de Mantouë, auoit eſpouſé Catherine de Loraine, fille de Monſ. le Duc de Mayenne: & de ce mariage ſortit 34.

Charles de Gonzagues & de Cleues, Prince de Mantouë, frere aiſné de Louyſe-Marie de Gonzagues Reine de Pologne, & d'Anne de Gonzagues Princeſſe Palatine: & de Marie de Gonzagues, ſa couſine, fille vnique de François Duc de Mantouë, & de Marguerite de Sauoye, eſt ſorti 35.

Charles de Gonzagues, à preſent Duc de Mantouë & de Neuers. Ce qui fait voir de combien de degrez éloignez cette belle Seigneurie, l'vne des plus conſiderables du Royaume, eſt venuë à Monſ. le Duc de Mantouë, par droit de ſucceſſion, à cauſe de ſes meres, cette Maiſon eſtant tombée pluſieurs fois en quenoüille, comme ie le viens de iuſtifier. Cependant il faut auoüer que ce Prince eſt cent millions de fois plus éloigné du premier Comte de Neuers, pour luy ſucceder dans les degrez de conſanguinité, ſi nous pouuions marquer tous les quartiers qui entrent dans ſa genealogie, qu'il ne l'eſt dans la meſme proportion de tous les Princes Souuerains de l'Europe, des Anceſtres deſquels il me ſeroit facile de demonſtrer qu'il eſt deſcendu par des degrez aſſez proches, du coſté des grandes Princeſſes alliées dans ſa Maiſon. 36.

Addition pour mettre deuant la page 210.

SI i'euſſe voulu marquer dans ce Liure tous ceux de mon temps, qui ſe ſont acquis la reputation de bien eſcrire en noſtre langue, ie n'y aurois pas oublié Monſ. de Priezac Conſeiller d'Eſtat, pour ſes excellents diſcours politiques: M. de la Chambre, auſſi Conſeiller d'Eſtat & Medecin du Roy, pour les belles choſes que nous auons de luy dans ſes traitez de Phyſique: Le vertueux Gentil-homme M. de la Hoguette, qui s'eſt rendu immortel dans le teſtament qu'il a fait d'vn bon pere à ſes enfants: L'Aduerſaire de M. Coſtar qui méle tant d'erudition dans ſes Ouurages: M. le Maiſtre, qui s'eſt rendu ſi celebre par ſes illuſtres Plaidoyers: Les agreables Autheurs de l'Ariane, du Polexandre, de la Cleopatre, du Grand Cyrus & de la Clelie, du Mitridate, & du Toledan: Les Hiſtoriens de ces fameux Heros de noſtre ſiecle, tels que les Ducs d'Epernon, de Rohan, de Leſdiguieres, de Suilly, & les Mareſchaux de Toiras & de Guebrian: Les Autheurs d'autres vies de Perſonnages qui ont excellé en ſainteté, ceux de diuers voyages, les Panegyriques de M. Oger, les eloquents Sermons du Pere Senaut, & quelques autres Liures de pieté.

Pour la Poëſie, outre ceux que i'ay marquez auec honneur dans le corps de ces Memoires, nous auons Meſſ. de Corneille, de Boiſrobert, de Benſerade, de Bertaut, des Segrais & le Baron d'Angeruille, ce dernier ſi digne des faueurs de Monſ. le Prince de Conti qui l'honore de ſon eſtime & de ſon amitié: M. de Monplaiſir, que i'ay vû engagé dans les interets de la meſme maiſon: Monſ. l'Abbé Teſtu, dont la reputation de l'eloquence eſt deſormais ſi publique: Monſ. de la Menardiere de Poitou, qui nous donne vn recueil admirable de pieces tres-acheuées. Meſſ. des Ruaux & l'Abbé Talman ſon frere, qui ont l'eſprit ſi poli & ſi delicat: Meſſ. de Montreüil, de

Maucroy, de Montauban Aduocat en Parlemẽt, Autheur de tant de belles Pieces de Theatre, qu'il a données au public, du Teil, autre Aduocat en Parlement, Guilbert, qui a ſi bien reüſſi dans l'art de plaire, Boyer, Scaron, ſi connu de toute la France par tant de iolies choſes qu'il a eſcrites, auec vne facilité incroyable, le Pere le Moine Ieſuite, & les Sieurs Mairet & Beïs, ſans parler de quelques illuſtres Defuncts que i'ay fort connus, tels que Meſſ. des Yueteaux, Porcheres, Mainard, l'Eſtoile, Baro, Malleuille, Rotrou, Rampales, l'Abbé de Laſſemas, Saraſin & Triſtan : & quelques-vns encore qui eſcriuent de ſi beaux vers Latins, entre leſquels, apres la mort de noſtre Boibonius, & du Sieur Remy Poëte Royal, auquel a ſi dignement ſuccedé Monſ. Hallé de Caen celebre Profeſſeur en Eloquence, & depuis en Droit-Canon, nous auons Monſ. Gaulmin, Maiſtre des Requeſtes de l'Hoſtel : ces deux freres, Adrian & Henry de Valois, dont la reputation eſt ſi éclatante, le docte Tarin Profeſſeur du Roy, Charles du Perier Gentil-homme Prouençal, neveu d'vn autre du meſme nom, ſi connu dans les Poëſies de Malherbe, Monſ. l'Abbé Pidou, Monſ. de Petitville, Conſeiller du Roy au Parlement de Roüen, les Peres Mambrun, Theron, le Vaſſeur Ieſuites, & Nicolaï Dominicain, Iean Maury Theologien, & le ſçauant Rhetoricien Nicolas Mercier, qui a fait vn Ouurage conſiderable de l'art de compoſer des Epigrammes en toutes ſortes de genres pour le Latin, au meſme temps que M. Colletet en a publié vn autre auec ſon Recueil d'Epigrammes pour le François.

Laudemus viros præclaros, & quibus prognati ſumus, Maiores noſtros. Eccleſiaſt. 44.

I'Ay auſſi obmis dans la page 177. de ces Memoires, de marquer les reſſentiments que i'ay des ciuilitez que m'a faites François Roger de Gagnieres, ieune Gentilhomme dont l'eſprit, les graces & la beauté égalent la naiſſance illuſtre, pour quelques Anagrammes qu'il a pris la peine de chercher ſur mon nom, comme celle-cy, adioutant vne R. à *Michel de Marolles*, L'OR DE MILLE CHARMES, & pour ces vers tres-obligeants; mais qui me conuiennent ſi peu, que ie ne m'y reconnois point du tout.

Ton pere a triomphé dans la gloire des armes,
Et tu vas ſurpaſſant par tes doctes eſcrits
Ce qu'ont iamais produit les plus rares eſprits,
De-là vient qu'on te dit L'OR vray DE MILLE CHARMES.

Car ie ſçay bien que ie ne merite point toutes ces loüanges, & i'ay meſmes quelque pudeur d'en parer cet Ouurage: mais ce que i'en ai fait, n'eſt pas tant pour ma propre gloire, quoy qu'elles me ſoient tres-honorables d'vne perſonne ſi pure & ſi innocente, que pour ne faſcher pas celuy qui en eſt l'Autheur, & qui m'a voulu preter des graces & des auantages que ie n'ay pas, outre qu'il a deſiré de moy ce petit teſmoignage de l'eſtime que ie fais de ſon eſprit, de ſon amitié & de ſa vertu dans la grande ieuneſſe où il eſt encore, approchant à peine la fin de la treiſieſme année de ſon aage; d'où il eſt facile de connoiſtre les eſperances qui ſe peuuent conceuoir d'vn ſi beau naturel.

Spes perfectionis eſt, honeſta in adoleſcente inchoatio: Nec ab erudico diſtat, qui inter exordia boni gloriam occupat inſtituti. Ennodius lib. 7. Epiſt. 24.

AVTRE

AVTRE ADDITION.

L'OCCASION ſe venant d'offrir de parler d'vne action celebre de Monſieur Talon Aduocat General au Parlement, qui dans la grande ieuneſſe où il eſt encore, occupe ſi dignement la place que feu Monſ. ſon pere, l'vne des grandes lumieres de ſon ſiecle, rempliſſoit auec tant de gloire, ie ne ſçaurois la laiſſer échaper, ſans luy donner vne partie des loüanges qu'elle merite, apres l'aplaudiſſement de tout le Barreau. Ce fut le vingt-neufuieſme iour de Nouembre de l'année mille ſix cents cinquante-cinq, en la Cauſe où ſoixante-cinq Docteurs eſtoient appellants, comme d'abus, d'vne Concluſion de la Faculté de Theologie de Paris, par laquelle on auoit donné des Commiſſaires pour examiner la ſeconde Lettre de Monſieur Arnaud Docteur de Sorbonne, pour ſeruir de reponſe à pluſieurs Eſcrits qui auoient eſté publiez contre ſa premiere Lettre, ſur ce qui eſtoit arriué à vn Seigneur de la Cour, dans vne Parroiſſe de Paris. Il y auoit dans cette affaire deux raiſons de l'appel interietté. La premiere, de ce que dans l'Aſſemblée de la Faculté de Theologie, tenuë au College de Sorbone, le quatrieſme iour de Nouembre de la meſme année, où ſe prit la concluſion que ie viens de dire, il s'y eſtoit trouué plus de Docteurs des Ordres Mendiants qu'il ne s'y en doit trouuer, par les Reglements de la Faculté de Theologie, confirmez par pluſieurs Arreſts de la Cour. La ſeconde, que l'on auoit donné des Commiſſaires qui eſtoient les Parties declarées de Monſieur Arnaud. Sur quoy Monſieur Talon Aduocat General, en l'abſence de Monſieur de Bignon,

ſon ancien, l'vn des plus humbles & des plus ſçauants hommes de la Terre, dit pour le Roy & pour les interets de l'equité publique, qu'il luy ſembloit que c'eſtoit vne neceſſité indiſpenſable d'obſeruer les Arreſts dans vne queſtion comme celle qui s'offroit à iuger, & que ſa charge l'obligeoit d'en procurer l'execution. Qu'au reſte, touchant la ſeconde Cauſe d'apel comme d'abus, il y auoit vn Arreſt du Parlement, donné en faueur de Iaques Merlin Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, qui auoit appellé de ce qu'on luy auoit donné des Docteurs pour Commiſſaires & pour Iuges, qui luy eſtoient ſuſpects, que la Cour ordonna qu'on luy en donneroit non ſeulement d'autres; mais des Docteurs qui ne luy ſeroient point ſuſpects.

Il remarqua que dans l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe, vn Eueſque auoit quelquesfois eſcrit contre vn Heretique, dont il fut choiſi pour eſtre Iuge dans vn Concile; mais qu'il ne ſe trouuoit point qu'il en euſt iugé apres auoir eſté recuſé, ce qu'il adiouta eſtre bien digne de remarque au ſuiet dont il s'agiſſoit. Et de fait, dit-il, combien y a-t-il de Magiſtrats qui iugent d'vn procez, qui n'en iugeroient pas s'ils auoient eſté recuſez? Saint Cyrile auoit bien eſcrit contre Neſtorius, dont il ne laiſſa pas en ſuitte d'eſtre iuge dans le Concile d'Epheſe; mais il ne fut iamais recuſé par Neſtorius, qui d'ailleurs ne voulut pas ſe trouuer au Concile, & fut condamné par contumace. Saint Auguſtin eſcriuit l'an quatre cents onze contre Pelagius, & aſſiſta au Concile de Mileue, où Pelagius fut condamné. Les Sçauants ne demeurent pas bien d'accord de l'année de ce Concile: car les vns diſent qu'il fut tenu en quatre cents deux: & les autres en quatre cents ſeize: mais quoy qu'il en ſoit, ſaint Auguſtin en a decidé la queſtion, au ſecond Liure contre Iulien, au chapitre dixieſme, où il combat Iulien par le teſmoignage des Saints Peres, contre qui l'on ne pouuoit rien obietter dans cette cauſe, laquelle ils n'auoient iamais combatuë ny fauoriſée: car vous n'eſtiez pas en-

core en eſtat, dit-il, que nous peuſſions debatre contre vous pour ce regard : *Nondum enim extiteratis, contra quos ſuſciperemus de hac quæſtione conflictum*, & plus bas. Quand ils prononcerent leurs iugements dans cette cauſe, ce fut ſans aucune preoccupation d'amitié ou de haine pour vous & pour nous. *Quando de illa cauſa ſententias protulerunt, nullas nobiſcum vel vobiſcum amicitias attenderunt, vel inimicitias exercuerunt, neque nobis, neque vobis irati ſunt, neque nos, neque vos miſerati ſunt.* Pour montrer que ſi l'on euſt pû dire le contraire, ſaint Auguſtin fuſt demeuré d'accord de ne les pas oppoſer à Iulien. Il fit voir en ſuitte par vn paſſage illuſtre du meſme Saint, auec quelle reſtriction il oppoſe à Iulien le Pape ſaint Innocent premier & ſaint Hieroſme : *Ex quibus (Patribus) Papam Innocentium & Presbyterum Hieronymum retrahere fortaſſe tentabis, iſtum quia Pelagium Celeſtiumque damnauit, illum quia in oriente Pelagium Catholicam fidem pro intentione defendit*, & le reſte. Sur quoy il faut remarquer que ſaint Auguſtin n'euſt point oppoſé le Pape ſaint Innocent à Iulien, ſi Pelagius n'euſt autresfois loüé le Pape Innocent, & il n'oppoſe ſaint Hieroſme à Iulien, qu'en ce qu'il auoit eſcrit, auant que Pelagius euſt dogmatiſé. *Non enim eius ſententiam poſui quam tempore inimicitiarum contra veſtrum tenuit & deffendit errorem, ſed quam poſuit in ſcriptis ſuis liber ab omni ſtudio partium, & antequam veſtra damnabilia dogmata pullularent.* Et il rend en ce lieu-là meſme vne belle raiſon de ce qu'il n'oppoſoit point les Liures qu'il auoit faits contre Pelagius.

Il employa vn paſſage de l'Epiſtre de ſaint Iean Chriſoſtome au Pape Innocent premier, par laquelle il dit, qu'il n'eſtoit pas equitable que Theophile d'Alexandrie fuſt ſon Iuge, parce qu'il eſtoit ſon Ennemy, & qu'il n'eſtoit pas raiſonnable que ceux de l'Egypte iugeaſſent ceux de la Thrace, & particulierement Theophile, qui s'eſtoit declaré contre eux, & n'oublia pas ſur ce propos ce que le Pape Innocent en eſcriuit à Theophile, par où il fit voir que le Pape Innocent ne laiſſa que la qualité de Partie à Theophile, & non pas celle de Iuge. *Si conſcientiæ*

confidis, tu quoque iudicio accurre ad Synodum proximè in Chriſto celebrandam, & illic iuxta Nicæni Concilij Canones & Decreta contende. De-là, il ſe ſouuint de l'exemple memorable d'Eutyches, qui recuſa les Legats du Pape Leon, pour auoir eſté regalez par Flauian Eueſque de Conſtantinople, qu'il tenoit pour ſon Ennemi, & en raporta meſmes les paroles de la premiere action du Concile de Calcedoine. Ces Legats eſtoient les meſmes qui furent enuoyés au ſecond Concile d'Epheſe, qui eut vn bon commencement, & vne mauuaiſe fin.

Puis, il deſcendit au Concile de Conſtance, où les Huſſites recuſerent Iean Gerſon Chancelier de l'Egliſe de Paris. Les Peres du Concile, dit-il, n'alleguerent point qu'on ne pouuoit recuſer vn Docteur en matiere de foy: mais en ſuppoſant que cela ſe pouuoit faire, le Cardinal de Florence François Zabarella, qui fut vn fameux Iuriſconſulte, prit la parole au nom du Concile, & dit comme en s'eſtonnant de la recuſation des Huſſites. *Dicitis, ô Huſſitæ, Cancellarium Pariſienſem vobis ſuſpectum exiſtere, qui tamen vſque adeo ſuperexcellens Doctor eſt, qualis in tota Chriſtianitate vix reperiri queat.* Comme il eſt raporté par Cocleus dans ſon Hiſtoire des Huſſites. En ſuite, il fit voir auec vne grande eloquence, que ſi les Parties demeuroient Iuges, la Cenſure qui pourroit eſtre faite, auroit vn effet tout contraire à celuy qu'elle deuoit auoir: & finit ſon plaidoyé par vn beau trait de Gerſon, tiré du Liure qu'il a fait, *De examinatione Doctrinarum*, où il dit que la cenſure des Liures peut eſtre commiſe à vne Faculté de Theologie, *Modo habeat Doctores non partiales, non ſeductos, non factioſos, non inuidos, non ſæculari poteſtati vel ſpirituali plus fauentes quam veritati, alioquin tolerabilius eſſet nullos Doctores habere, quam tales pati.*

Vers le milieu de ſon action, il parla de la conſtitution du Pape Innocent dixieſme, de laquelle les Aduocats de part & d'autre, auoient amplement diſcouru, & dit qu'il n'empeſchoit point qu'on ne luy portaſt tout le reſpect qu'elle pouuoit meriter; mais qu'elle ne pou-

uoit faire de loy dans le Royaume, puis qu'elle n'auoit point eſté verifiée ny enregiſtrée dans les Cours Souueraines: & que pour la regle infaillible de la foy, on ne reconnoiſſoit en France qu'vn Concile vniuerſel, qu'autrement il faudroit reconnoiſtre la Bulle *Vnam ſanctam* de Boniface huictieſme, qui pretendoit que tous les Royaumes & tous les Eſtats dependoient du Pape, & qu'il faudroit pareillement reconnoiſtre les Monitoires que Sixte cinquieſme fulmina contre les Rois Henry troiſieſme & Henry quatrieſme, pour des pieces auſquelles il faudroit ſe ſoumettre. Tout cela auec vne force de memoire, d'eloquence & de raiſonnement, qui n'eſt pas imaginable, pendant cinq quarts d'heures, auec l'admiration & l'eſtonnement de tous ceux qui eurent le bonheur de l'ouïr.

Il ſemble que Monſieur l'Aduocat General, ſur le point des Recuſations, pouuoit adiouter vn illuſtre paſſage d'vn aduis du Pape Gelaſe donné à Fauſtus enuoyé à Conſtantinople par le Roy Theodoric, où il dit. Ie leur demande enquel lieu ſe pourra rendre le iugement « qu'on pretend? Sera-ce chez eux-meſmes, où les pro- « pres Ennemis ſeront Iuges & teſmoins? Mais, adiouſte- « t-il, ni les choſes humaines, ni l'integrité de la Loy Diui- « ne, ne ſe doiuẽt point commettre à vn ſemblable iuge- « ment. Sans mentir ce paſſage ferme la bouche à ceux qui diſent qu'en des cauſes de Religion, on ne peut recuſer des Iuges, quand ils ſeroient ennemis declarez, bien que la recuſation ait lieu en affaires Ciuiles: & le iugement du Pape Gelaſe eſt formellement contre cela. Mais il n'eſt pas touſiours neceſſaire de raporter toutes les preuues qui peuuent ſeruir pour la iuſtification d'vn fait comme celuy-cy.

Les Commiſſaires deputez ayant eſté maintenus, ſans auoir egard aux cauſes d'appel comme d'abus, ni aux genereuſes concluſions de Monſieur l'Aduocat General, ont fait leur raport à la Faculté de Theologie, qui n'a pas encore prononcé ſon iugement ſur les deux

points, l'vn de fait & l'autre de droit, dont quelques-vns reprennent la ſeconde Lettre de Monſieur Arnaud: Sur quoy ce Theologien d'vne vertu ſans reproche & d'vne naiſſance honorable, a fourni en quatre iours des defenſes auſquelles ſes Accuſateurs n'ont point encore fait de reponſe, quoy qu'on l'euſt pû eſperer, & de leur ſuffiſance & de leur propre engagement dans l'aſſemblée de la Faculté, qui fut tenuë le Vendredy 10. iour de Decembre 1655. pour manifeſter à tout le monde la iuſtice de leur accuſation, & pour conuaincre celuy qu'ils auoient accuſé.

Cependant ne faut-il pas deplorer, qu'il ſe trouue des gens aſſez inhumains, qui ſans qu'on leur ait iamais rien dit, ni qu'on ait iamais eſcrit la moindre choſe contre leurs Liures furieux, & qu'on pourroit meſmes dire n'auoir nul intereſt dans les diſputes qui ſe ſont agitées (Ie ne parle point icy des Peres Ieſuites, dont les Ouurages dans cette diſpute, ont touſiours eſté conſiderés) ſe ſont efforcez par les artifices d'vne eloquence outrageuſe, d'emouuoir toutes les Puiſſances Soueraines contre des perſonnes innocentes & parfaitement ſoûmiſes à l'Egliſe & au Roy, pour les exterminer, parce qu'elles ne ſont pas entierement de leurs auis? Ils veulent qu'on les oblige de ſe retracter. Sera-ce donc de leur humble obeïſſance, & de leur ſoûmiſſion raiſonnable? Cela s'appelle-t-il vn bon moyen d'empeſcher les Schiſmes? Et ne ſerons-nous iamais plus reſeruez à iuger de noſtre Prochain, ſur de ſimples coniectures, quoy qu'il nous ſoit ſi expreſſément defendu par celuy de qui nous ſommes trop glorieux d'eſtre, non ſeulement les Diſciples; mais encore les Enfants, les Freres, & les Coheritiers? Il eſt queſtion de cinq propoſitions, qu'on a preſentées au Pape Innocent dixieſme, comme extraites du Liure de Ianſenius, leſquelles ſa Saineteé a condamnées par ſa conſtitution de l'année 1653. On les condamne ſincerement auec luy, en quelque lieu qu'elles ſe trouuent, & dans toute l'eſtenduë des termes auſ-

quels elles ſont conceuës, ſans y rien adiouter ou diminuer: Que veut-on dauantage? Il faut reconnoiſtre, dit-on, qu'elles ſont dans Ianſenius, comme le Pape l'a dit, & comme trente-huict Eueſques de France qui ſe trouuerent à Paris, chacun d'eux pour ſes affaires particulieres, en l'année mille ſix cents cinquante-quatre, l'ont eſcrit dans les deux Lettres qu'ils ont publiées, ou bien, *On euitera mal-aiſément ce qui eſt de plus dangereux & de plus tragique*, pour parler aux termes de l'Autheur du Liure de la vraye retractation des Sectaires: mais ni le Pape, ni les Eueſques de France, qui ſe trouuerent à Paris en l'année 1654. ſans y eſtre aſſemblez par deputation de leurs Egliſes, n'ont point fait de conſtitution par laquelle ils ayent dit, que quiconque niera que les cinq propoſitions condamnées par le decret du Saint Pere, ſoient dans le Liure de Ianſenius intitulé *Auguſtinus*, ſoit anatheme: & puis cela n'eſtant autre choſe qu'vne queſtion de fait, il eſt aiſé d'en conuaincre tout le monde par la ſeule lecture, ſans la fulmination des anathemes, en citant, ou faiſant voir les pages, & les lignes du Liure où elles ſe trouuent. Et puis le Pape Innocent, qui eſtoit alors viuant, ne pouuoit-il pas eſtre conſulté bien aiſément, pour aprendre de luy-meſme quelle eſtoit ſa penſée ſur ce ſuiet, ſans ſe mettre en peine de la ſçauoir d'ailleurs? Ie connois quelques ſçauants hommes qui n'ayant pas leu tout l'Auguſtin de Ianſenius, ne veulent pas nier que les propoſitions condamnées ne ſoient dans ſon Liure, puis que des perſonnes de grande authorité aſſeurent qu'elles y ſont: mais ils auroient beaucoup de ſatisfaction qu'on euſt la bonté de les leur y faire voir dans les meſmes termes qu'elles ſont conceuës, ſans rien changer ny adiouter, ou diminuer, afin qu'il n'y euſt plus de lieu d'en diſputer. Cependant i'ay apris de la bouche d'vn Prelat illuſtre, que ſix cents perſonnes les y ont vuës, comme luy; mais il ne ſe reſſouuenoit pas des lieux où elles eſtoient; & d'autres eſtiment qu'elles n'y ſont point du tout.

Ie ne ſçay plus où il faut chercher la bonne foy, & i'ay grand regret de voir qu'on ſe rende ſi dificile à ſe payer de raiſon, & que la pieté ſoit ſi peu reſpectée. Il n'y a rien qui ne s'enuenime : & les Eſcriuains ſe déchirent impitoyablement, ſans ſe vouloir entendre, auec cet Eſprit de Charité & de Paix, ſi recommandable aux Chreſtiens : ni meſmes ſans ſe faire de quartier, cõme s'ils auoient à faire à des ennemis execrables. On coupe le raiſonnement des Gens par le milieu : on demembre les periodes entieres ; on retranche d'vn diſcours complet des circonſtances & des preuues conſiderables : & on impoſe tout ce qu'on veut aux foibles & aux ignorants. Il faut que ie confeſſe pour mon particulier, que i'y perds toutes mes meſures, & que la doctrine, l'eloquence & le bon ſens n'y ſeruent plus de rien, puis que tout cela eſt mis en pieces par d'autres Eſcriuains, qui voyent, ou qui diſſimulent de voir tout le contraire de ce que nous voyons. Ie ne reſiſte point au torrent, & ie cede à la multitude : mais i'oſe eſperer que ceux qui ne ſeront point preoccupez, en opineront quelque iour autrement. La Poſterité ſera plus equitable que nous : & Dieu fera iuſtice à tout le monde. *Exurge Deus, & iudica cauſam.*

Pauci & mali dies annorum vitæ hominis. Geneſe 47. 9.

FIN.

TABLES

TABLE

Des Noms & des Matieres.

A.

Abbeville. 131
Ablancour. 227
Abregez. 174
Academie. 41
Adam. 243
Adam Billaud. 107.
Agathe de Chaſtillon. 1. 2. 80
Aix Archeueſché. 76
Albret. 259. 260
Amboiſe. 316
Ame, ſon immortalité. 249
Amiens. 131
Amour de la Patrie. 255
Amour de la verité. 251
Andilly. 278
Angenes. 327
Angers. 96
Angeruille. 438
Anghien. 145. 173
Angleterre. 312
Anglois. 34
Aniou. 95. 312
Anne d'Autriche Reine. 137. 140
Anne de Rohan. 178
Anne Princeſſe Palatine. 67. 168
Années Chronologiques. 271
Antoine de Bourbon, Comte de Moret. 38. 42. 60. 79
Argençon. 85
Argi Pons. 85
Armée d'Italie. 77
Arnaud. 95. 145. 441
Aſſomption de la Vierge. 229
Aſtrologie. 147. 272
Aubeterre. 252
Aubigné. 348
Audin. 178
Auenay. 66

B.

Baleſdens. 32
Balets. 60. 69. 70. 109. 127
Balkos. 152
Balzac. 178. 190
Baltazar. 276
Baranton. 28
Barberin Legat. 61
la Barde E. de S. Brieux. 320
Barillon. 143
Bargeot. 31
Barraud. 248
Baudier. 351
Baugerais. 5
Beaumanoir Eueſ. du Mans. 229
Beauregard Chabris. 43. 318
Beliévre. 323
Bellefons. 85
Belleuille. 172
Bellozane Abbé. 130. 147
Benſerade. 438
Berars. 319
Berins. 256
Bertaut. 438
Beruille. 234
Bethune. 83. 172
Bethune E. de Maillezais, puis Arch. de Bordeaux. 98. 218

Bibliotheque. 80 104
Bibliotheque Mazarine. 195
Bignon. 442
Bigot. 323
Blazons. 307
Bleré. 319
Blois. 108
le Bloy. 189.397
Blondel. 191
Bochar. 10.66
Bohan. 34
Boileau. 176. 277
du Bois. 59
Boisfrobert. 58.438
Boisuilliers. 317
Boni. 26
Bonne volonté. 223
Bonnet. 103.254
Borel. 177
Bosse. 255
Boüillaut. 272.274
Boüillon. 325
Boulai. 254
Boumois. 98
Bourbon l'Archambaud. 121
Bourdeilles. 74.83.329
Bourdelot. 35.36.276
Bourges. iij
Bourgongne. 314
Bouuar. 21
Boutiller Ar. de Tours. 224
Brachets. 320.322
Breuiaire Romain. 105.195
Bridieu. 189.397
Briere. 48
Brieueté de la vie. 248
Brigueil. 84.102.107
Brissac. 94.96.324
Brissonnet. 6.254
Brodeau. 254
Brulon Deagean. 186
Brunet. 110
Buade. 109
Bunel. 255

C.

Cabinet de Madame la Princesse Marie. 124
Cadrans. 267
Cahieu. 131
Camail. 171
Canaye Iesuite. 279
Canonisation. 50
Capucin. 146
Carcaui. 272
Cardinal de Guise. 45
Cardinal du Perron. 32
Cardinal de Richelieu. 134
Cardinal de la Rochefoucaut. 42
Cardinal de la Valette. 74
Carrouge Chartreux. 248
Carousel. 22.23
des Cartes. 255
Casimir Prince de Pologne. 160
Cassandre. 176.277
la Cassine. 65.66
Castille. 312
Catherine de Gonzagues, Ducheſſe de Longueuille. 67
Catherine de Loraine, Ducheſſe de Neuers. 37
Catulle. 145
Cauales. 7
Ceremonies Eccleſiaſtiques. 209
Cerisai. 58
la Chambre. 438
Chambrer. 255
Chanualon. 277
Chantelou. 16
Chanut. 20
Chapelain. 174
la Chappelle Comte. 256
Chappuis. 254
Charles Emanuel, Duc de Nemours. 6
Charles de Gonzagues, Duc de Neuers. 25.28.56.113
Charles de Gonzagues, Prince

de Thimerais. 46.53.57.66
Charles de Gonzagues, Duc de Mantouë. 201
Charles de Loraine, Duc de Mayenne. 47
Charleual. 234
Charleuille. 64
Charlotte de Marolles. 5.8.75
Charlote de Menou. 80.188
Charnisai. 34
Charpentier. 177
Chartreux du Liget. 10
Chasse. 48.49
Chasteau d'Angers. 95
Chasteau-Landon. 85
Chasteau Meillan. 121
Chastillon. 2.360
la Chastre. 122
Chaumont. 237
Chaune. 21
Chauueau. 174
Chef de S. Iean. 132
du Chesne. 106.128.176.255.
Chenalier du S. Esprit. 93
Chevreau. 277
Choiseul E. de Cominges. 222
Choisi de Caën. 172
Christine Reine de Suede. 186
Cipierre. 324
Claude de Marolles. 1.2.22 83. 99.100.341.
Clement. 265
Coëfteau. 40.54
College de Clermont. 18.38
College de la Marche. 18
Colcter. 41.58.176.280
Colombiere. 176.177.248
Combat de Messr. de Marolles & Mariuaut. 202.341
Comedies. 31.53.71.125.
Condé Prince. 25.27.87.142
Condé Princesse. 163
Conti Princesse. 21
Conrad. 174
Corade. 147
Cordon d'or. pour le Roy 223
Cornac. 39.72.75
Corneille. 103.438
Costar. 95
Cotin. 174.176
Coton Iesuite. 17.18.72
Cottereau. 328
Coulommiers. 67
Courtenay-bleneau. 259
Coutumes. 44.136.283
Crasset. 32
Creil. 133
Crissé. 97
Crosilles. 40.42.43.45.55.109.
Croix pectorale. 170

D.

DAillon. 320
Daudiguier. 37.41.345
Delingendes E. de Mascon. 40. 42.43.222.225
Delingendes Iesuite. 95.178
Deputations du Clergé. 250
Desargues. 272
Deslandes E. de Triguier. 254
Deuises. 180.200.265
Dezize. 120
Diepe. 149
Dignitez Ecclesiastiques. 219
Disciples de S. Augustin. 278
Disné royal. 165
Domestiques. 287
Dom Marc-Durant, Chartreux. 10
Doüé. 108
Doujat Iesuite. 18
Douurier. 199
Duc d'Aniou. 194
Dupleix. 349
Duel de Messr. de Marolles & Mariuaut. 202.341
Dupuy. 2.37.106.190.321.404
Durier. 277
Du Val. 40.237

Bibliotheque. 80 104
Bibliotheque Mazarine. 195
Bignon. 442
Bigot. 323
Blazons. 307
Bleré. 319
Blois. 108
le Bloy. 189.397
Blondel. 191
Bochar. 10.66
Bohan. 34
Boileau. 176. 277
du Bois. 59
Boisfrobert. 58.438
Boisuilliers. 317
Boni. 26
Bonne volonté. 223
Bonnet. 103. 254
Borel. 177
Bosse. 255
Boüillaut. 272. 274
Boüillon. 325
Boulai. 254
Boumois. 98
Bourbon l'Archambaud. 121
Bourdeilles. 74. 83. 329
Bourdelot. 35. 36. 276
Bourges. iij
Bourgongne. 314
Bouuar. 21
Boutiller Ar. de Tours. 224
Brachets. 320. 322
Breuiaire Romain. 105. 195
Bridieu. 189. 397
Bricre. 48
Brieueté de la vie. 248
Brigueil. 84. 102. 107
Brissac. 94. 96. 324
Brissonnet. 6. 254
Brodeau. 254
Brulon Deagean. 186
Brunet. 110
Buade. 109
Bunel. 255

C.

Cabinet de Madame la Princesse Marie. 124
Cadrans. 267
Cahieu. 131
Camail. 171
Canaye Iesuite. 279
Canonisation. 50
Capucin. 146
Carcaui. 272
Cardinal de Guise. 45
Cardinal du Perron. 32
Cardinal de Richelieu. 134
Cardinal de la Rochefoucaut. 42
Cardinal de la Valette. 74
Carrouge Chartreux. 248
Carousel. 22. 23
des Cartes. 255
Casimir Prince de Pologne. 160
Cassandre. 176. 277
la Cassine. 65. 66
Castille. 312
Catherine de Gonzagues, Ducheſſe de Longueuille. 67
Catherine de Loraine, Ducheſſe de Neuers. 37
Catulle. 145
Cauales. 7
Ceremonies Eccleſiaſtiques. 209
Cerisai. 58
la Chambre. 438
Chambret. 255
Chanualon. 277
Chantelou. 16
Chanut. 20
Chapelain. 174
la Chappelle Comte. 256
Chappuis. 254
Charles Emanuel, Duc de Nemours. 6
Charles de Gonzagues, Duc de Neuers. 25. 28. 56. 113
Charles de Gonzagues, Prince

de Thimerais. 46.53.57.66
Charles de Gonzagues, Duc de Mantouë. 201
Charles de Loraine, Duc de Mayenne. 47
Charleual. 234
Charleuille. 64
Charlotte de Marolles. 5.8.75
Charlote de Menou. 80.188
Charnisai. 34
Charpentier. 177
Chartreux du Liget. 10
Chasse. 48.49
Chasteau d'Angers. 95
Chasteau-Landon. 85
Chasteau Meillan. 121
Chastillon. 2.360
la Chastre. 122
Chaumont. 237
Chaune. 21
Chauueau. 174
Chef de S. Iean. 132
du Chesne. 106.128.176.255.
Chenalier du S. Esprit. 93
Chevreau. 277
Choiseul E. de Cominges. 222
Choisi de Caën. 172
Christine Reine de Suede. 186
Cipierre. 324
Claude de Marolles. 1.2.22 83. 99.100.341.
Clement. 265
Coëfteau. 40.54
College de Clermont. 18.38
College de la Marche. 18
Coletet. 41.58.176.280
Colombiere. 176.177.248
Combat de Messr. de Marolles & Mariuaut. 202.341
Comedies. 31.53.71.125.
Condé Prince. 25.27.87.142
Condé Princesse. 163
Conti Princesse. 21
Conrad. 174
Corade. 147
Cordon d'or. 223
Cornac. 39.72.75
Corneille. 103.438
Costar. 95
Cotin. 174.176
Coton Iesuite. 17.18.72
Cottereau. 328
Coulommiers. 67
Courtenay-bleneau. 259
Coutumes. 44.136.283
Crasset. 32
Creil. 133
Crissé. 97
Crosilles. 40.42.43.45.55.109.
Croix pectorale. 170

D.

Daillon. 320
Daudiguier. 37.41.345
Delingendes E. de Mascon. 40. 42.43.222.225
Delingendes Iesuite. 95.178
Deputations du Clergé. 250
Desargues. 272
Deslandes E. de Triguier. 254
Deuises. 180.200.265
Dezize. 120
Diepe. 149
Dignitez Ecclesiastiques. 219
Disciples de S. Augustin. 278
Disné royal. 165
Domestiques. 287
Dom Marc-Durant, Chartreux. 10
Doüé. 108
Doujat Iesuite. 18
Douurier. 199
Duc d'Aniou. 194
Dupleix. 349
Duel de Messr. de Marolles & Mariuaut. 202.341
Dupuy. 2.37.106.190.321.404
Durier. 277
Du Val. 40.237

E.

EDoüard Prince Palatin. 168
Embrun Archeueſque. 209
Emon de Menou. 187
Enſeigne du Pont N. Dame. 153
Epiſtres & Euangiles. 193
Epitaphes. 182.199.360
Erian. 363
Erigone. 34
Eſchaux Ar. de Tours. 87
l'Eſcale. 256
Eſpaiſſes. 321
Eſparbez. 256
Eſpernon. 128
Eſplas. 177
Eſtempes Valençai. 9.73.126
Eſtrées E.de Laon.158.247.339
Eu. 130

F.

FAïe. 321
Falaiſeau. 4.254
Familles nobles. 86
Faremontier. 67
Fauereau. 196
le Febvre Chantereau. 271
Feramus. 190
Ferrier. 55
Ferté Imbant. 77
Feſtins. 26
Feux. 36.50.150
Fieſque. 31
Fiſmes. 62
Fleuri. 166
Flus & reflus de la Mer. 149
Fonteuraut. 98
Fontmorigny. 112
Forges. 130.145.150
Forget. 255
Foſſeux. 327
France. 310
François de Gonzagues, Duc de Retelois. 25.34.45.46.48.52
François de Sales E.de Geneue. 54.
François Paris. 19
François Peintre. 255
Frei. 35.36.40.45
Frequente Communion. 145
Fronton du Duc Ieſuite. 40.59
Fumée. 254
Furetiere. 176

G.

GAberot. 103
Gagnieres. 440
Gayan. 147
Galand. 254
Gaſſendi. 197.271.272
du Gaſt. 3
Gaulmin. 439
Gault. 38.254
Genealogies. 102.289
Generations du monde. 338
Germain Carme Dechaux. 118
Giffort Ar. de Rheims. 65
Giry. 277
Godeau E.de Grace. 175.227
Gombaud. 234
Gomberuille. 20
Gondi. 324
Gonzagues. 412
Gorge Anglois. 42
Gournay. 58.105
Graſleul. 189
Graueurs en taille-douce. 153.156
Guebrian. 166
Guenand. 103.172
Guerres des Huguenots. 47
la Gueſle. 6.15.324
Guienne. 312
Guiet. 191
Guilbert. 439
Guiſche Comté. 45
Guy de Tours. 255

H.

HAbert E.de Vabres.40.225
Habit de Prelat. 170
Haïneuue Ieſuite. 166
Hallé. 176.439
du Hamel. 101
Hardiuilier. 18

Harlai. 323
Heber Ar. de Bourges. iij
Henriette de France, Reine d'Angleterre. 61
Henry quatrieſme Roy. 13
Henry de Bourbon, Marquis de Verneüil. 38.60
Henry de Sauoye, Duc de Nemours. 69.71.269
Herau. 186
Heriſſon. 121
la Herpiniere. 276
Herſant. 146
Heruaux. 84.158
Heſſelin. 31
Hiſtoire Romaine. 79
la Hoguette. 438
Horace. 187. 191
Hoſier. 102.256
Humieres. 84.137

I.

Ieanne de Menou. 82.188
Ieſuites de Tours. 90
Illuſtres de Touraine. 254
Images. 146
Images en taille-douce. 154
Indulgences. 88
Ionzac. 252
Iſoré. 84.315
Iubilé. 72.88.89
Iueteaux. 439
Iuſſac. 86.329
Iuſte Peintre. 180
Iuſtel. 191
Iuuenal. 194

K.

Kenopaski. 161

L.

le Laboureur. 280
Langues. 282
Launoy. 159.160.176.237.240. 276.
Leſtoille. 58
Leſtrade. 42
Liancour. 133
Limoges Eueſché. 68
Linieres. 194
Litolfi Maroni. 20
Liures. 197
Loüanges exceſſiues. 263
Louys XIII. Roy. 136.137
Louys XIV. Roy. 136.207
Louys de Marolles. 4.15.81. 179.187
Louyſe Marie de Gonzagues, Reine de Pologne. 53.54.68. 106.112.113.124.133.152.162. 168.199.
Loix & Coutumes. 283
Lucain. 55.173.195
Luçon Eueſque. 29.92.97
Luçon Eueſché. 91.92
Lucrece Poëte. 186
Luines. 324
Lumague. 31
Lutier. 75

M.

Machaut. 18
Magdelaine. 231
Magdelaine de Marolles. 21.92
Maillezais. 97
Mainard. 439
Maiſons de Touraine. 252
le Maiſtre. 438
Maladie du Roy. 136
Malleuille. 58.439
Mambrun Ieſuite. 439
Mamineau. 254
Mangot. 18.29
Maniere de precher. 218
Mantouë. 263
des Marais. 177
Marandé. 279
Marcaſſus. 41
Mariage du Roy. 26
Marca Ar. de Toloſe. 175.219
Marolles Genealogie. 289
Marolles Lenoncour. 327
Marſault. 75

TABLE DES NOMS

Marteau. 255
Martel. 199
Martial. 196
Maſparault. 20
Maſſac. 20
Maſſon. 41. 103
Matthieu. 31. 352
Maucroy. 439
Mehun-ſur-Yéure. 110
Meige. 18. 19
Melan. 167
Menage. 96. 175
la Menardiere. 277. 438
Menetou. 318
Menou. 376
Mercier. 439
Meſerai. 181. 341
Meſieres. 63. 124
Meſure. 85
Milice Chreſtienne. 56
la Milletiere. 129. 193. 241. 322
le Moine Ieſuite. 439
Molé Garde des Seaux. 144. 165. 195.
Monmor. 234. 273
Montbel. 189
Montmaur le Grec. 34
Montholon. 115. 116
Montreſor. 83. 109
Moret, voyez Antoine.
Morin. 275
Mornac. 254. 354. 356
la Mort. 248
Mort du Card. de Richelieu. 135
Mort d'vne petite fille. 182
la Mothe le Vahier. 58. 194
la Mouſſaye. 173
Mouſſi Comte. 193
Moy. 104. 130. N.
Naudé. 190
Nemours, voyez Henry.
Neuers, voyez Charles & Louïſe.
Neuers ville. 106. 110. 163
Neuuy Baron. 158
Neuui S. Sepulchre. 122
Nicole. 20
Nobleſſe. 257
Noirmontier. 325
Nopces Royales. 164
Noſtre-Dame de la Victoire. 51
Noſtradamus. 276
Nouueau-Teſtament. 178
des Noyers. 147. 199
Nublé. 254
Nuré. 269

O.

Oger. 58. 190. 438
Olier. 323
Ordres. 82
Otth. 177
Ouurages. 277

P.

Pagan. 186. 275
Pailleur. 186. 172. 274
Paiot. 194
Pairs. 210
Palatin Prince. 195. 201
Palluau. 86
Palu. 254
Papillon. 9
Parlement. 138
Paſcal. 272. 274
Paulmy. 84
la Peire. 271. 272
Peletier. 55. 177
Peliſſon. 196. 277
du Perier. 439
Perrin. 265
du Perron. 31
Perſe Poëte. 194
Peſte. 10. 44
Petau Ieſuite. 10. 40. 191. 230 272
Petitte verolle. 103
Petit-ville. 439
Pidou. 439
Piétre. 269
Plantin. 255
Pleſſis-Richelieu. 13
Pluuinel. 353
Poëtes. 280
Poitou. 97
Polier. 264

Polixene de Marolles. 53
Pologne rauagée. 201. 208
Pompignan. 231. 234
Potier E. de Beauuais. 142
du Prat. 199
Preaux. 86
Predictions. 276
Preſent de la Reine de Pologne. 179
Preüille. 317
Prie. 318
Priezac. 438
Priſonniers. 136
Propcrce. 195
Pſeaumes. 152

Q.

Quartiers Genealogiques. 328
Querelle de M. le Duc de Neuers. 45
Quillet. 255. 276

R.

Rabel. 34
Rabelais. 254
Racan. 44. 255
Rampales. 438
Rançai Abbé. 200
Rançai Dame. 166
Retel. 63. 324
Revn.on des Proteſtans. 241
Reuel. 41. 38. 94. 95. 98. 107
Rheims. 62
Ricchiardi. 94. 359
Rigaud. 190
Roberual. 272. 275
Rochefort-Luçay. 9
la Rochelle. 78
la Rochepoſai. 315
Roches S. Quentin. 94
Rocroy. 145
Rouuille. 258
le Roy. 20
des Ruaux. 438
Rudiments. 8

S.

SAint Aignan. 83
S. Amant. 48. 167. 176
S. Aubin. 280
S. Ciran. 151
S. Denys. 236
S. Eloy. 134
S. Florent. 108
S. Mars. 94. 134
S. Pierre le Moutier. 120
S. Valeri. 131
Sainte Anne. 235
Sainte Magdelaine. 231
Sainte Marthe. 106. 177. 191
Sainte Maure. 252. 256
Sainte-Meſme. 48
Salé. 159
Salmonnet. 129. 193
Sang de Ieſus-Chriſt. 123
Sanſom. 2 1
Sarazin. 439
Saulmaiſe. 191
Scaron. 439
Schomberg. 320
Scuderi. 176
Seances. 138. 220
Seguier Chancelier de France. 140. 144
Semaine-Sainte. 68
Senaut. 438
Sens Archeueſque. 222
Sepultures de Neuers. 117
de Serre. 350
Seruin. 72
Simeon le Stylite. 227
Sirmond Ieſuite. 40. 191. 237
du Solier. 119
Sompi. 63
Sorbieres. 199. 276
Sorciers. 276
Sorel. 177
Superſtition. 153. 276

TABLE DES NOMS ET DES MATIERES.

T.

Tableau de la Reine de Pologne. 180
Tableaux des Muſes. 196
Tables Genealogiques. 309
Talman. 276
Talon. 140.441
Tarots. 112
Taupinamboux. 24
Temperament. 284
Teſtu. 438
Theron Ieſuite. 439
Thou. 134
Thurin. 323
Tibulle. 195
du Tillet. ij.324
Tilly. 323
Tiltres domeſtiques. 81
Tiltres de Neuers. 114. 115. 116 139.
Tonnereau. 42
Touraine. 252
Tours. 14
Traductions. 225.277.280
Triſtan. 439
Troubles. 133

V.

Valençai. 83.102
la Valiere. 3
de Valois. 439
Vardes. 44.150
Vaſſé. 258.324
le Vaſſeur. 439
Vaugelas. 277
Vaultier. 172
du Verdus. 199.276
Verneüil. 133
Veruille. 255
la Victoire Abbé. 172
Vie priuée. 169.222
Vie ruſtique. 9
Viger Ieſuite. 214
la Vigne. 172
Vignon. 255
Villelvin. 74
Viole. 323
Virgile. 173
Vitalis. 119
Vladiſlas Roy de Pologne. 161
le Voyer. 85
Voiture. 167
Vxelles. 77
Vvitz. 177

En la page 275. à la derniere ligne, en parlant de l'aage de Pierre Gaſſendi, au lieu de ces paroles, *eſt mort en la 65. année de ſon aage*, il faut mettre, aagé de 63. ans 9. mois 13. iours.

Belle et touchante description de la fin du Regne d'Henri IV.
p. 11. 12. 13.

L'abbé de Marolles parle au present de M. de Marca
Archevêque de Toulouse p. 175.
p. 176 de Marcheme tout mort

recherche dans les archives de Maisons de Artois p. 102